



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

BIBLIOTHECA S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY



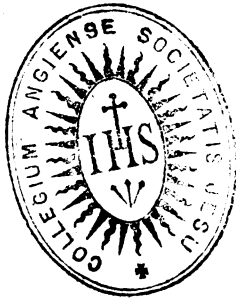


S 29/262

ŒUVRES

DE

M^{GR} L'ÉVÊQUE DE POITIERS



POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.

OEUVRES

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE POITIERS

DISCOURS — ALLOCUTIONS

HOMÉLIES — PANÉGYRIQUES — ÉLOGES FUNÈBRES

LETTRES PASTORALES — MANDEMENTS — INSTRUCTIONS

SYNODALES — ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES

NEUVIÈME ÉDITION

TOME VIII



MAISON N° 1011
Les Poitiers
CO - CHATELAIN

PARIS

H. OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

17, rue Bonaparte, 17

POITIERS, 4, RUE DE L'ÉPERON, 4

1887

LETTRE PASTORALE

QUI ORDONNE LES PRIÈRES PUBLIQUES DEMANDÉES
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
AVANT LA DISCUSSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES.
(XV OCTOBRE 'MDCCCLXXIII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

1. La représentation nationale, en se prorogeant depuis la fin de juillet jusqu'aux premiers jours de novembre, a statué que « le dimanche qui suivra sa rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu pour appeler son secours sur les travaux de l'Assemblée ¹ ».

Incontestablement, l'œuvre qui va s'offrir aux mandataires du pays, et dont ils ont eux-mêmes fixé la date ², est une de

1. Séance du 19 juillet 1873.

2. Par un vote émis dans la séance du 2 juillet, l'Assemblée s'était engagée à nommer, dans le mois qui suivrait sa rentrée, la commission chargée d'examiner le projet de lois constitutionnelles précédemment proposé.

celles auxquelles la sagesse et la force de l'homme ne sauraient suffire. Jamais la maxime du prophète royal n'aura été mieux vérifiée : « Si le Seigneur ne met la main à la construction de l'édifice, c'est en vain qu'auront travaillé ceux qui entreprennent de bâtir ¹ ».

L'heure est solennelle et pleine de périls. Partout autour de nous les cœurs sont partagés entre le sentiment de la crainte et celui de l'espérance. La persuasion universelle est que nous touchons à une solution qui peut décider du sort de la France dans des sens très-divers, et qui devra peser d'un grand poids sur les intérêts généraux de la société chrétienne.

Or, à ne considérer que les pensées et les dispositions de ce qu'on nomme les classes dirigeantes, toutes les chances subsistent en faveur du mal. Comment seraient-ils des guides sûrs quant aux questions pratiques de second ordre, ceux pour qui la question première et principale n'existe pas encore ? Gens avisés, qui pensent à tout, hormis à Dieu : *obliti sunt Deum* ², et qui, ne semblant pas soupçonner le vice radical de nos institutions, sont toujours prêts à recommencer les mêmes expériences, qu'attendent les mêmes châtiments divins. N'apprendront-ils donc point, à l'école de l'histoire et à celle du malheur, ce qu'ils ne veulent pas entendre de notre bouche, à savoir qu'on ne se moque pas de Dieu : *Nolite errare, Deus non irridetur* ³ ? Or, c'est se moquer de l'Être nécessaire que de se poser socialement en dehors de lui. Depuis l'incarnation du Fils de Dieu, le gouvernement de l'ordre moral ne peut être que le gouvernement de l'ordre chrétien. Aussi longtemps que les droits de Dieu et de son Christ seront méconnus ou passés sous silence, la confusion régnera par rapport à tous les droits secondaires, et cette confusion, propice aux complots du despotisme ou

¹ Ps. CXXVI, 1.—² Ps. CV, 21.—³ Galat., VI, 7.

de l'anarchie, nous reconduira une fois de plus aux alternatives de la servitude et de la terreur.

Laissés à nous-mêmes, nous serions donc encore très-loin des dénouements favorables. Qu'attendre d'un pays et d'un temps où, dans plusieurs questions essentielles, les défenseurs déclarés de la société sont les complices opiniâtres de ses plus ardents ennemis ?

II. Mais, parallèlement à ces indices décourageants, il s'en offre d'autres d'une nature toute différente. Nul doute que ce qui est impossible si l'on regarde du côté des hommes, ne soit possible du côté de Dieu. Toutes les causes secondes relèvent de cette cause première. « Seigneur, Seigneur, Roi tout-puissant, toutes choses sont placées sous votre empire ; et il n'est personne qui puisse résister à votre volonté, si vous avez décrété de sauver Israël » : *Domine, Domine, Rex omnipotens, in ditione tua cuncta sunt posita, et non est qui possit tuæ resistere voluntati, si decreveris salvare Israel*¹. Or, que Dieu ait décrété de sauver notre pays, plus d'un motif nous porte à n'en pas douter. Nous en avons pour gage ce besoin croissant et cet élan de prière qui s'est manifesté et qui se manifeste encore chaque jour parmi nous dans des proportions si nouvelles et si insolites. « Vous êtes ses fils, puisqu'il a envoyé dans vos cœurs l'esprit filial qui crie à Dieu : Mon Père² ». Lui-même a mis sur vos lèvres ce cantique nouveau, ces hymnes, ces refrains, qui sont autant de sommations faites à son cœur³.

Me demandez-vous si ce mouvement de prière est assez général, s'il est suffisamment étendu pour mériter d'être

1. Esther, XIII, 9.

2. Quoniam filii estis, misit in corda vestra spiritum Filii sui, clamantem : Abba, Pater. Galat., IV, 6.

3. Et immisit in os meum canticum novum, carmen Deo nostro. Ps. XXXIX, 4.

attribué à la nation ? Un philosophe éminent de ce siècle s'est posé la question à lui-même. « Pour écarter un mal public, observe le comte de Maistre, pour obtenir un bien national, il est bien juste sans doute que la nation prie. Or, qu'est-ce qu'une nation ? et quelles conditions sont nécessaires pour qu'une nation prie ? Y a-t-il dans chaque pays des hommes qui aient droit de prier pour elle, et ce droit, le tiennent-ils de leurs dispositions intérieures, ou de leur rang au milieu de cette nation, ou des deux circonstances réunies ? »

A la question ainsi posée, ne pouvons-nous pas répondre qu'en effet c'est bien la nation française qui est présentement en prière ? A la vérité, un très-grand nombre de citoyens n'y participent point : notre mal n'existerait pas si le sentiment de la foi était dans tous les cœurs, si la prière était sur toutes les lèvres. J'accorde même que les non-priants forment, si l'on veut, l'immense majorité. Cela ne détruit pas devant Dieu le caractère authentique et officiel de la prière actuelle de la France. D'abord il est vrai qu'il y a dans chaque pays des hommes ayant mission de prier : par état, par vœu, les ministres de l'autel, les habitants des cloîtres, ont cette destination. Puis, sous la touche de la grâce et l'action d'en haut, il est des multitudes d'âmes, prises dans tous les rangs de la société, que « leurs dispositions intérieures » poussent à se présenter devant le trône de la miséricorde divine comme les avocates et les interprètes de leur pays ; elles forment, si j'ose dire, la représentation nationale de la prière. Et s'il arrive que l'autorité suprême, que les grands corps de l'État, requièrent et décrètent des supplications générales, qu'ils s'y associent eux-mêmes solennellement, alors aucune condition semble ne

1. *Soirées de Saint-Pétersbourg*, Sixième Entretien, T. I, p. 369. Lyon, 1831.

manquer pour que la prière ait vraiment le caractère d'une prière nationale, encore que de regrettables dissidences viennent lui enlever le sceau de l'unité.

Tel est le spectacle qui nous est donné en ce moment. Oui, dirons-nous avec un pontife cher à notre Église de Poitiers, oui, il nous semble que, du haut des cieux, Dieu rassure ses anges et ses saints sur l'avenir de la France, en leur montrant cette France prosternée à ses pieds dans l'attitude de la prière ; il nous semble l'entendre dire de notre pays ce qu'il disait de Saul sur le chemin de Damas : « Le voilà qui prie » : *Ecce enim orat* ¹. Bénissons Dieu, qui inspire ces sentiments religieux à l'Assemblée de nos représentants ; sachons-leur gré de les avoir hautement et itérativement exprimés ; voyons dans cet acte public un commencement de retour aux principes oubliés, une espérance que Dieu fait luire sur l'abîme de nos malheurs.

III. Ces prières nationales se feront dans des conditions d'autant plus favorables, qu'elles coïncideront avec des jours précieux par eux-mêmes à la piété chrétienne. La neuvaine que nous indiquons commencera par la fête de tous les Saints, veille d'un dimanche, qui sera suivi de la commémoration de tous les fidèles trépassés. Ce triduum, en appelant tout aussitôt un grand nombre de fidèles au tribunal de la pénitence et à la table eucharistique, formera l'heureux début des exercices qui doivent se clore le dimanche suivant par la fête anniversaire de la dédicace de l'Église mère et maîtresse de toutes les autres ². La mortification, qui donne à la prière sa bonté et son efficacité, ne sera point omise :

¹ Act. ix, 11.

² Le même dimanche où l'on célèbre la dédicace de la basilique de Latran est cette année celui de la fête anniversaire de la dédicace pour la plupart des églises de France, conformément à l'indult du cardinal Caprara.

*Bona est oratio cum jejuni*¹. Nous observerons d'abord dans cet esprit, et selon toute sa rigueur, le jeûne qui précède de droit commun la fête de la Toussaint : ce sera la vigile de préparation à notre neuvaine ; mais, de plus, nous nous imposerons encore l'observance d'un jeûne particulier le vendredi suivant, à titre de réparation publique et d'expiation nationale. Puis la solennité finale du dimanche s'ouvrira par l'hymne d'invocation au Saint-Esprit, à l'effet d'obtenir les lumières et les grâces d'en haut pour tous ceux qui doivent concourir aux grandes décisions d'où dépendent les destinées prochaines de notre patrie.

Daigne le Cœur adorable de Jésus exaucer les soupirs et les vœux de nos cœurs ! Daigne la Reine du ciel et de la terre plaider avec nous et pour nous, auprès de son divin Fils, la cause de ce royaume de France qui est son propre royaume ! Daignent tous les chœurs des anges et des élus, du sein de l'Église triomphante, intercéder pour l'Église qui combat et souffre ici-bas ! Daignent les âmes qui, moyennant les indulgences puisées au trésor de l'Église, vont être tirées du séjour des expiations et introduites dans la béatitude céleste, s'intéresser, dès leur apparition devant le Roi, au sort de son lieutenant en terre réduit en captivité², et de ses frères qui subissent les rigueurs de la spoliation, de l'exil et de la prison ! En entrant dans le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix, puissent-elles faire descendre sur nos sociétés les grâces qui consolent, qui éclairent, qui soulagent ! Que les écailles tombent des yeux de tant d'aveugles plus ou moins volontaires ; que le flambeau de la vérité dissipe les ténèbres de tant d'intelligences courbées sous le joug du mensonge et du préjugé ; qu'aucune passion mesquine, qu'aucune recherche personnelle ne

1. Tob., XII, 8.

2. Gen., XLI, 12, 13, 14.

lassent obstacle au triomphe du bien, du vrai, du juste !
L'option nous va être donnée : *Optio vobis datur* ¹. Dieu, en
offrant le salut aux peuples comme aux individus, n'enlève
ni aux vns ni aux autres la fatale puissance de se prononcer
pour leur ruine. Notre sort est entre nos mains : la France
se relèvera chrétienne, ou elle ne se relèvera pas.

A CES CAUSES, NOUS AVONS réglé, etc.

1. Josue, XXIV, 15

II

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE EN LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS :

SUR L'URGENCE

DU SECOURS DIVIN IMPLORÉ PAR LES PRIÈRES PUBLIQUES.

(I NOVEMBRE MDCCLXXIII.)

*Tu exurgens misereberis Sion, quia
tempus miserendi ejus, quia venit tem-
pus.*

Vous vous lèverez, Seigneur, et vous
aurez pitié de Sion, parce que le temps d'en
avoir pitié, oui, ce temps est venu.

Ps. cI, 14.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Ainsi parlaient, ainsi s'exprimaient les Juifs aux jours de leur plus extrême détresse, quand le mal, étant à son comble, devait à cause de cela même toucher à son terme. Bien des fois, durant le cours de leurs épreuves, ils avaient excité Dieu à se lever, à dissiper ses ennemis, à les mettre en fuite devant sa face : *Exurgat Deus, et dissipentur inimici ejus, et fugiant qui oderunt eum a facie ejus*¹. Ils avaient été

1. Ps. LXVII, 1.

plus loin : ils l'avaient interpellé et en quelque sorte gourmandé de ce qu'au lieu de se lever, il semblait dormir en abandonnant son peuple jusqu'à la fin : *Exurge, quare obdormis, Domine? Exurge, et ne repellas in finem*¹. Maintenant ce n'est plus l'accent du reproche, ce n'est pas même celui de l'appréhension et du doute : c'est le ton de l'assurance et le langage de l'affirmation : *Tu exurgens miseraberis Sion* : « Vous allez vous lever, Seigneur, et vous aurez pitié de Sion ; car le temps d'en avoir pitié, oui, ce temps est venu » : *quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus*.

Toutes les phases de l'ancien peuple de Dieu figuraient et prophétisaient les destinées du peuple chrétien. Pendant qu'elle chemine à travers les siècles, il y a un jour, il y a une heure où l'Église de Jésus-Christ se retrouve placée dans des conditions analogues, dans des conditions identiques à toutes celles qu'a traversées l'ancien Israël. Et c'est cette analogie, c'est cette identité des situations qui appelle aujourd'hui sur nos lèvres ce quatorzième verset du psaume cent-unième : « Seigneur, vous vous lèverez et vous aurez pitié de Sion, parce que le temps est venu, le temps d'en avoir pitié ».

Ce temps est venu, M. F., parce que la crise subie par la société chrétienne semble arrivée au plus haut période. Ce temps est venu, parce que le remède proposé par les empiriques du quart d'heure aurait pour résultat d'anéantir les dernières ressources et les dernières chances de guérison.

II. Regardez, Seigneur, et considérez l'étendue de notre affliction². Deux amours légitimes se partagent notre cœur. Par notre baptême, nous sommes citoyens de votre royaume, qui est l'Église ; par notre naissance, nous sommes

1. Ps. XLIII, 23. — 2. Thren., I, 9.

citoyens aussi d'une autre société qui nous est chère, la France. Or, combien ne sommes-nous pas cruellement atteints dans ces deux grandes et puissantes affections de notre âme!

Assurément nous n'avons point oublié l'oracle exprimé par celui-là même à qui Jésus-Christ a confié tout d'abord le gouvernement de l'Église. Ce que saint Pierre disait aux premiers chrétiens en prévision de l'incendie et de la destruction de Jérusalem, nous nous le tenons pour dit à nous-mêmes en vue des approches de la conflagration générale : « Mes très-chers, quand vous êtes jetés dans la fournaise et le creuset de l'épreuve, ne soyez point surpris comme s'il vous arrivait quelque chose de nouveau et d'extraordinaire¹ » : c'est là votre sort et votre destinée... « Et voici le temps où le jugement doit commencer par la maison de Dieu. Or, poursuit l'apôtre, si le jugement commence par nous, quelle sera la fin de ceux qui ne croient pas à l'évangile de Dieu²? »

Il n'est donc point étrange à nos yeux, M. T.-C. F., que les hommes du sanctuaire, encore qu'ils pussent se croire protégés contre les passions du moment par une situation temporelle plus que modeste, ne recueillent point le bénéfice de leur obscurité et de leur indigence, mais qu'ils demeurent quand même le premier et le principal point de mire de la persécution³. En butte aux haines populaires et aux injustices à cause de notre qualité de disciples et de ministres du Christ, nous nous glorifions et nous remercions Dieu d'avoir à souffrir à ce titre⁴. Et jusqu'où cette souffrance ne va-t-elle pas en ce moment?

III. A la tête d'une nation dont les indignes chefs, si la

1. I Petr., iv, 12.— 2. *Ibid.*, 17.

3. Voir T. VII, p. 369 et suiv.

4. I Petr. iv, 16.

voix de la papauté eût été entendue de l'Europe chrétienne, n'auraient jamais porté le titre de rois¹, ni par conséquent obtenu plus tard celui d'empereurs, s'est rencontré un homme d'État sur le compte duquel nous n'entreprendrons point de devancer le jugement de l'histoire. Ayant abaissé successivement deux grandes nations catholiques, dont la seconde a expié par des défaites sans exemple sa coupable alliance et sa funeste complicité avec les agresseurs de la première, ce fils de Luther s'est posé à la face du monde en ennemi personnel du Christ et de son Église. Il a rêvé de refaire un trophée à son maître et à lui-même de la devise avortée d'un ancien César : *christiano nomine deleto*. Trop semblable à cet énergumène que l'écrivain sacré nous représente « portant en lui le cœur d'un tyran « cruel et la colère d'une bête farouche » : *animos crudelis tyranni et feræ belluæ iram gerens*², il n'est point d'exploit si contraire à toute notion de liberté et de justice qu'il ne commande chez lui et qu'il ne provoque chez les autres. Sous son impulsion, les cantons autrefois qualifiés libres de l'Helvétie sont devenus le théâtre du plus ignoble despotisme : l'indépendance y est journellement violée dans son plus auguste refuge qui est la conscience, et tous les contrats qui assuraient le libre exercice de la pratique religieuse y sont indignement foulés aux pieds. Par les excitations de ce même frénétique, l'iniquité de l'usurpation italienne en est venue à se surpasser elle-même : en proie au nouvel accès de rage qui lui est communiqué du dehors, elle omet désormais tout ménagement dans l'exécution de ses lois sacrilègement spoliatrices. Et voici que les arsenaux vivants de l'autorité spirituelle sont renversés, que les grands dépôts des armes doctrinales de la papauté sont

1. Voir T. VII, p. 26 et suiv.

2. II Machab., IV, 25.

confisqués. que les milices les plus indispensables au gouvernement général de l'Église sont dissoutes et dispersées. Vainement les prêtres se sont jetés en travers avec leurs étoles sacerdotales, invoquant la loi sacrée des dépôts, et protestant qu'on ne pouvait attenter au droit de ceux de qui provenaient ces dons et ces trésors ¹. Les nouveaux Héliodores ont répondu qu'aux termes de leurs instructions toutes ces choses, de quelque provenance qu'elles fussent, devaient tomber dans le domaine royal de la nation ² : excès final qui a mis le comble à la douleur du pontife. On a vu se renouveler en lui, sous le coup de cette annonce effroyable, ce qui est dit d'Onias : « Quiconque considérait
« le visage du grand-prêtre, était ému jusqu'au fond des
« entrailles, tant l'altération de sa face et le changement
« de son teint déclaraient la consternation intérieure de son
« âme ! Un manteau de tristesse, répandu sur toute sa
« personne, et le frisson de ses membres, découvraient à
« tous les regards la blessure profonde de son cœur ³. »

Cependant Héliodore, flanqué de ses satellites, poursuit jusqu'au bout ce qu'il avait décrété, et ne désespère pas d'auprès de son butin : *Heliodorus autem, quod decreverat, perficiebat, eodem loco ipse cum satellitibus circa ærarium præsens* ⁴. S'il reste encore un pas à franchir, il sera franchi bientôt. Encore quelques semaines peut-être, et les domaines qui forment l'apanage propre du prince des apôtres, les propriétés séculaires de la basilique vaticane, respectées jusqu'ici par toutes les révolutions, ces appartenances nécessaires d'un temple qui est en vénération à toute la terre par sa sainteté : *templum quod per universum mundum honoratur pro sui veneratione et sanctitate* ⁵, vont subir la loi commune de la mise à l'encan et de l'aliénation à vil prix.

1. II Machab., III, 15. — 2. *Ibid.*, 13. — 3. *Ibid.*, 16, 17.
4. *Ibid.* 23. — 5. *Ibid.*, 12.

Témoin de cette dilapidation et de cette destruction successive de l'établissement le plus respectable qui fût au monde, plus d'un habitant de la ville sainte s'est écrié comme le chef des Machabées : « A quoi bon vivre encore » : *Quo ergo nobis adhuc vivere*¹ ? « Vivre à Rome en ce temps », écrivait naguère un employé laïque de l'administration pontificale, « c'est mourir plusieurs fois par jour ». Et cet homme honorable est mort en effet quelques semaines après, étouffé par l'indignation et la douleur.

Seigneur, Seigneur, votre sanctuaire a été souillé et foulé aux pieds ; vos prêtres sont dans les larmes et l'humiliation ; voici que les nations sont liguées contre nous pour nous perdre ; vous savez les projets qu'elles forment sur nous. Comment pourrions-nous subsister, si vous-même, ô Dieu, ne nous assistez : *quomodo poterimus subsistere, nisi tu, Deus, adjuves nos*² ?

IV. Et si nous le disons ainsi au regard de l'Église, M. T.-C. F., à plus forte raison ne devons-nous pas en dire moins au regard de la France ? Où sont-ils ceux qui n'ont pas l'esprit inquiet, le cœur anxieux ? Si le jugement commence par la maison de Dieu, quel sera le sort des profanes qui ne croient pas à son évangile ? Les intérêts matériels ne sont-ils pas présentement d'accord avec les intérêts moraux pour s'effrayer d'un provisoire, d'un ambigu, qui mettent tout en question ? Les hommes du travail, du commerce, de la finance ne crient-ils pas, comme nous, aux hommes de la politique et du pouvoir, que l'incertitude ne peut pas durer davantage, que de plus longues hésitations seraient l'arrêt de mort et l'effondrement du pays ? Que la guerre civile éclate encore une fois : aux horreurs de ses meurtres, de ses incendies, de ses pillages, se mêleront les accents de joie de nos voisins qui se rueront sur nous

1 Machab., II, 13 — 2. *Ibid.*, III, 51, 52, 53.

comme des oiseaux de proie. Nul de nous ne l'ignore : par delà le Rhin, hélas ! et ce qui est plus humiliant, par delà les Alpes, les étrangers nous observent, nous épient, et n'aspirent qu'à nous infliger de nouveaux démembrements. Or, affaiblis et divisés autant que nous le sommes, comment pourrons-nous subsister devant eux, ô Dieu, si vous ne venez à notre aide : *quomodo subsistere poterimus, nisi tu, Deus, adjuves* ? Tirez-nous de ce défilé, Seigneur, car le salut humain qu'on nous montre n'a aucune valeur : *Da nobis auxilium de tribulatione, quia vana salus hominis*¹.

Les hommes, ah ! c'est une sorte d'émulation entre eux à qui réussira le mieux à nous perdre. Si je crois apercevoir les plus coupables d'un côté, je reconnais de l'autre les plus aveugles et les plus incorrigibles. Les premiers, du moins, ont la logique du mal ; les autres reculent devant la logique du bien. Malades désespérés, qui invoquent à grands cris le médecin, mais à la condition de lui dicter ses ordonnances, et de n'accepter pour régime curatif que celui-là même qui les a réduits à la dernière extrémité. Naufragés qui se noient, et qui appellent le sauveteur, mais résolus à repousser la main qu'il leur offre, tant qu'il n'aura pas attaché lui-même à son cou la pierre qui les a fait descendre et qui les retient au fond de l'abîme. Voilà ce que peuvent attendre d'eux l'Église et la France !

A qui te comparerai-je, ô fille de Jérusalem ? Où trouverai-je la consolation pour toi, ô fille de Sion ? Le débordement de tes maux est immense comme l'océan. Qui donc pourra t'apporter remède : *Quis medebitur tui*² ?

V. *Tu exurgens misereberis Sion* : « Vous, Seigneur, vous vous lèverez, et vous aurez pitié de Sion. » Je dis de Sion, car, dans l'état présent des choses, la France et l'Église, c'est tout un. Vous aurez pitié de Sion, « parce

1. Ps. LIX, 13. — 2. Thren., II, 13.

« que le temps est venu, le temps d'en avoir pitié » : *quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus*. Le mal ne comporte plus guère d'attente : un accès de plus, ce sont les transe, de la mort, c'est le hoquet de l'agonie, c'est le dernier soupir.

Vous aurez pitié de Sion, Seigneur, parce que le temps d'en avoir pitié est venu. Ne voyez-vous pas que la France entière, je dis la France chrétienne, est à vos pieds, dans la pénitence, dans le jeûne, dans la prière ? Et toutes les âmes fidèles du reste du monde ne prient-elles pas avec nous et pour nous ? Et si leurs regards se détachent du ciel, n'est-ce pas pour se tourner vers la France, parce que, malgré son état actuel, c'est encore en elle que la chrétienté espère ? Ah ! qu'ils ne soient pas confondus, qu'ils ne soient pas trompés dans l'espoir qu'ils fondent sur nous, ceux qui vous cherchent, ô Dieu d'Israël : *non confundantur super me, qui quærunt te, Deus Israel*¹.

Cette prière sera exaucée. A cause de votre orgueil enfin humilié, à cause de votre détresse arrivée à sa dernière limite, à cause de votre impuissance que vous confessez par vos gémissements, « maintenant je me lèverai, dit le « Seigneur » : *Nunc exurgam, dicit Dominus*. Je rebâtirai l'édifice selon des plans que vous n'avez pas conçus ; je poserai votre salut dans des conditions que vous n'avez pas voulues : le sauveur viendra de ma main et non de la vôtre. En lui et par lui, j'opérerai avec confiance ; en lui et par lui, j'agirai d'un bras ferme et dégagé : *Nunc exurgam, dicit Dominus. Ponam in salutari ; fiducialiter agam in eo*².

C'est là, M. F., ce que j'attends pour l'Église, c'est là ce que j'espère pour notre pays : moyennant la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

1. Ps. LXVIII, 7. -- 2. Ps. XI, 6.

III

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA CHAPELLE DU GRAND SÉMINAIRE, A LA MESSE
DU XXIV^e ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

(XXV NOVEMBRE MDCCLXXIII.)

Domine, miserere filio meo quia lunaticus est, et male patitur : nam sæpe cecidit in ignem et crebro in aquam ; et obtuli eum discipulis tuis, et non potuerunt curare eum.

Seigneur, ayez pitié de mon fils, qui est lunatique et qui souffre d'un mauvais mal, car il tombe souvent dans le feu et fréquemment dans l'eau ; et je l'ai présenté à vos disciples, et ils n'ont pas pu le guérir.

Matth., xvii, 14, 15.

MES VÉNÉRABLES FRÈRES ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST,

I. Si je ne consultais que la disposition de mon esprit, je me tiendrais aujourd'hui dans le silence. Il est des torrents qu'il faut regarder passer. Ce n'est pas seulement la sagesse humaine, c'est la sagesse divine elle-même qui nous enseigne à ne pas faire effort contre le cours d'un fleuve : *Ne coneris contra ictum fluvii*¹ : et quel fleuve plus irrésistible en son

1. Eccli., iv, 32.

choc que celui de l'orgueil et de l'entêtement des faux sages? Volontiers donc, je me contenterais de vous réciter en cette solennité, à titre d'enseignement pratique et de soulagement nécessaire, ces paroles du livre de *l'Imitation*, que je voudrais savoir présentes à la pensée de quiconque mérite encore le nom de français et de chrétien :

« N'ayez pas grand souci que tel ou tel soit pour vous ou soit contre vous ; mais faites en sorte et ayez soin que Dieu soit avec vous dans toute affaire à laquelle vous mettez la main » : *Non magni pendas quis pro te vel contra te sit : sed hoc age et cura ut Deus tecum sit in omni re quam facis.*

« Ayez pour vous la bonne conscience, et Dieu vous défendra bien : car celui que Dieu voudra aider, aucune perversité humaine ne lui pourra nuire » : *Habeas conscientiam bonam, et Deus bene te defensabit ; quem enim Deus adjuvare voluerit, nullius perversitas nocere poterit.*

« Si vous savez vous taire et souffrir, indubitablement vous verrez le secours de Dieu » : *Si tu scis tacere et pati, videbis proculdubio auxilium Domini.*

« Il sait, lui, le temps et le moyen d'opérer la délivrance, et pour cela vous devez vous en remettre à lui » : *Ipse novit tempus et modum liberandi te, et ideo te debes illi resignare.*

« C'est l'affaire de Dieu de venir en aide aux siens, et de faire cesser pour eux jusqu'à l'apparence de la confusion » : *Dei est adjuvare et ab omni confusione liberare*¹.

Oui, volontiers je m'en tiendrais à ces paroles consolantes et fortifiantes. Mais le même écrivain sacré qui déconseille de perdre son temps et sa peine à réagir contre la force aveugle et insolente de la déraison, se hâte d'ajouter au verset suivant : « Pour ton âme, combats en faveur de la justice, et soutiens la lutte jusqu'à la mort ; et Dieu vaincra pour toi tes ennemis » : *Pro justitia agonizare pro*

1. De Imitatione Christi, L. II, c. II, 1.

anima tua, et usque ad mortem certa pro justitia; et Deus expugnabit pro te inimicos tuos ¹. Ainsi, il n'est pas question de combattre dans l'espérance de vaincre par nous-mêmes; nous combattons pour l'acquit de notre conscience et l'accomplissement de notre devoir. Dieu seul remportera la victoire; et toutefois il ne s'engage à la remporter pour nous qu'à la condition que nous aurons combattu pour lui.

L'évangile du dimanche m'offrait, il y a peu de jours, dans une autre enceinte, le thème d'une homélie absolument soudaine et improvisée ². Je demanderai à une page analogue du récit évangélique la matière de notre enseignement d'aujourd'hui. J'y userai de la liberté et de la familiarité que permet la nature de cette fête intime et de cette réunion de famille.

II. C'était au surlendemain de la Transfiguration de Jésus-Christ sur le Thabor. Comme le Sauveur descendait de la montagne, un homme accourt à lui, et il se jette à ses genoux en lui disant : « Maître, ayez pitié de mon fils, qui est lunatique et qui souffre d'un mal terrible : car il tombe tantôt dans le feu, tantôt dans l'eau. Et je l'ai présenté à vos disciples, et ils n'ont pas pu le guérir. »

N'est-ce pas là, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, la description exacte de la maladie de notre pays, depuis qu'il est possédé de l'esprit révolutionnaire ? Manifestement la société actuelle est atteinte du mal caduc. A tout propos elle est jetée à terre; rien de plus commun que de voir ses institutions à vau-l'eau; parfois même, elle devient la proie des flammes. Et ces chutes ont pris un caractère de périodicité qui semble devenu la loi de l'histoire contemporaine.

¹ Eccli., IV, 33.

² Cette homélie, prononcée à Ligugé dans la solennité de saint Martin, a été trop incomplètement sténographiée pour pouvoir être reproduite.

Quantum temporis est ex quo ei hoc accidit : « Combien y a-t-il de temps que cela lui arrive ? » demande Jésus. Réponse : « Depuis son enfance » : *at ille ait : ab infantia* ¹. Et vraiment il en est ainsi. Le monde moderne met un certain amour-propre à proclamer la date de sa naissance; volontiers il se dit l'enfant de 89. Or, depuis cette époque fastique, notre patrie a été constamment sous l'empire de cette singulière affection morbide que les Latins, par une synonymie curieuse dont les lexiques offrent l'explication, appellent d'un nom qui peut également signifier le mal de l'épilepsie et le mal parlementaire, le mal des assemblées ou des comices : *morbo comitali laborans* ². A partir de ce temps, la chose publique n'a pas discontinué de subir l'influence des lunaisons. *Et ecce spiritus apprehendit eum, et subito clamat, et elidit, et dissipat cum spuma, et vix discedit dilanians eum* ³. Tout à coup, et à tout propos, l'esprit de vertige s'empare de son corps : ce sont des cris, des renversements à terre, des contorsions et des convulsions avec écume à la bouche et grincement de dents. Trop heureux quand le pays en est quitte pour des déchirements et des blessures; et, si la mort ne suit pas ces accès de rage, il y a toujours perturbation profonde des intérêts, dessèchement des sources de la vie sociale et de la fortune publique : *et spumat, et stridet dentibus, et arescit* ⁴.

III. Quel sera le remède au mal? Allez-vous accuser les disciples de Jésus-Christ? Allez-vous vous plaindre de leur impuissance? Le sacerdoce chrétien est humble et défiant de lui-même. Il est toujours prêt à s'éclairer sur ce qui lui

1. Marc., IX, 20.

2. *Morbus comitalis qui est epilepsia... Ratio appellationis est quia, si quis ipso comitiorum tempore illo corriperetur, comitia dissolvi ac in alium diem differri necesse erat... Hinc comitiales dicuntur qui eo morbo laborant.* Lexicon Æg. Forcelli.

3. Luc. IX, 39. — 4. Marc., IX, 17.

manque, et vous l'entendrez tout à l'heure interroger son divin Maître à cet égard. Mais l'accusation, sur vos lèvres, n'en prend pas moins les proportions d'une injustice capable de pousser à bout la patience même d'un Dieu.

« J'ai dit à vos disciples de chasser ce malin esprit, et ils « n'ont pas pu » : *et dixi¹ discipulis tuis ut ejicerent illum, et non potuerunt*. Et Jésus de s'écrier, en regardant cet homme et autour de lui une foule d'individus et particulièrement de scribes qui faisaient le procès des disciples ² : « O génération incrédule, génération infidèle et dépravée, jusqu'à « quand serai-je avec vous ? Jusqu'à quand vous supporterai-je » ? *Generatio incredula* (il est dit dans saint Luc : *generatio infidelis* ³) *et perversa, quousque ero vobiscum, usquequo patiar vos ?* Qu'en mon absence, mes disciples, vivant parmi vous, aient perdu une partie de leur vertu parce qu'ils auraient perdu une partie de leur foi, et que la maxime du prophète : « Tel peuple, tel prêtre ⁴ », se soit jusqu'à un certain point vérifiée en eux : la question reste à traiter entre eux et moi. Mais, avant tout, le miracle de la délivrance exige des conditions chez ceux qui le réclament, et la plus élémentaire comme la plus indispensable de ces conditions, c'est la foi. Génération incrédule et infidèle, tu demandes à la religion de guérir le malade, de le délivrer du mauvais esprit, et tu ne crois pas, et tu ne veux pas affirmer ta foi en cette religion du Christ à laquelle tu recours ! Et après cela, par une rare dépravation d'esprit : *generatio perversa, seu distorta*, disent les commentaires ⁴, tu rejettes sur d'autres que sur toi-même le crime et les conséquences de ton incrédulité et de ton indocilité !

Ne voyez-vous pas, observe saint Jérôme en développant ce passage, que « Jésus-Christ agit ici comme le médecin

1. Marc., IX, 13. — 2. Luc., IX, 41.

3. Sicut populus, sic sacerdos. Ose., IV, ..

4. Silver. in Evang., Lib. VI, c. IX.

placé en face d'un malade qui se comporte au rebours de toutes ses prescriptions » : *ad similitudinem medici si ægrotum videat contra præscripta sua gerere ?* En vérité, lui dit-il, « jusqu'à quand viendrai-je perdre mon temps et l'industrie de mon art dans ta maison, où je commande une chose, et où tu n'ometes jamais d'en faire une autre » : *Usquequo ad domum tuam accedam, me aliud jubente, et te aliud perpetrante* ¹ ? « Et quand, ensuite, tu viens imputer à autrui la continuation de ton mal, n'est-ce pas à te laisser là pour toujours ? » « Génération dépourvue de foi et de bons sens, jusqu'à quand serai-je parmi vous et vous souffrirai-je ? » Francement, n'est-ce pas ainsi qu'a le droit de s'exprimer le céleste médecin Jésus-Christ, tenant en main les oracles qu'il a rendus vingt fois par son Église, spécialement les ordonnances qu'il a dictées en ces dernières années par la bouche des papes et des conciles : *O generatio infidelis et perversa, usquequo ero apud vos et patiar vos* ² ?

IV. Toutefois, envers les nations non moins qu'envers les individus, le Seigneur Jésus ne sait pas faire taire les entrailles de sa miséricorde. Et c'est pourquoi après cette dure réprimande, voici qu'il est tout entier à la commiseration. « Amenez-le-moi », dit-il : *afferte illum ad me* ³.

Redoublez ici votre attention, je vous prie. L'œuvre de la guérison va s'accomplir; combien il importe d'en étudier les moindres circonstances !

« Maître », répond le père de l'infortuné, « je vous ai amené mon fils » : *Magister, attuli filium meum ad te* ⁴; « si vous y pouvez quelque chose, ayez compassion de nous, et venez-nous en aide » : *Sed si quid potes, adjuva nos misertus nostri* ⁵.

Ah! ce n'est point avec cette mollesse de langage qu'on

1. Hieron., Comment. in Matth. — 2. Luc., IX, 41, — 3. Marc., IX, 18. — 4. *Ibid.*, 16. — 5. *Ibid.*, 21.

obtient le miracle. Remarquez bien, il ne dit pas « Dieu », il dit « Maître » : *Non Deum dicit, sed magistrum*; et c'est à son art de guérir, plutôt qu'à sa puissance et à sa bonté divine, qu'il semble recourir : cette observation est de saint Pierre Chrysologue ¹. Mais la formule dubitative dont il se sert est bien plus frappante encore. *Sed si quid potes* : « Si vous y pouvez quelque chose » : ne voilà-t-il pas ce suppliant pris en flagrant délit d'hésitation et d'incroyance ?

Regardons de près, hélas ! à ce qu'on appelle le mouvement chrétien d'aujourd'hui. Après avoir essayé de tout le reste sans succès, si les politiques, si les hommes d'État se déterminent à essayer de Jésus-Christ, c'est à la condition expresse de ne point articuler la foi de la nation, la croyance du pays à sa divinité et à sa puissance surnaturelle. On veut la guérison sociale sans la profession de foi sociale. Or, à ce prix, Jésus-Christ, tout puissant qu'il est, ne peut pas opérer notre délivrance; tout miséricordieux qu'il est, il ne peut pas exercer sa miséricorde.

Grand Dieu, quels enseignements contenus dans ce dialogue ! « Maître, je vous ai amené mon fils; si vous y pouvez quelque chose, ayez pitié de nous, et venez à notre aide. Et Jésus lui dit : *Jesus autem ait illi* : « Si tu peux croire, toutes choses sont possibles pour le croyant » : *Si potes credere, omnia possible sunt credenti*. — La parole du Sauveur a retenti jusqu'au fond de cette âme, et voici que nous touchons au dénouement. — « Aussitôt le père de l'enfant pousse un cri, et, fondant en larmes, il disait : « Je crois, Seigneur, mais venez en aide à mon incrédulité », suppléez à ce qui manque à ma foi : *Et continuo exclamans pater pueri, cum lacrymis aiebat* : *Credo, Domine : adjuva incredulitatem meam* ².

1. Sylver. in *Evang.*, *loc. cit.* — Cornel. a Lapide, in hunc locum.
2. Marc, ix, 22, 23.

Est-ce bien à toi, peuple de France, qu'il faut demander si tu peux croire et si tu peux déclarer authentiquement ta croyance ? Toi dont le baptême est contemporain de ta naissance, toi le premier-né de l'orthodoxie, toi dont le nom est devenu, et, malgré tout, est resté, dans le monde entier, synonyme du nom chrétien : *Si potes credere* ? Et quel obstacle aurait donc pu survenir à cette profession ouverte de ta foi ? Est-ce que, l'ancienne et regrettable unité des croyances ayant été rompue, et les dissidences religieuses étant en possession de garanties déjà plus que séculaires, le caractère public de ta foi serait exclusif des libertés reconnues, des avantages attribués à des frères séparés ? Tu sais bien que rien de semblable ne t'est demandé, et qu'il sera toujours dans ton tempérament national de n'être pas seulement juste, mais généreux envers es minorités. Oui, sans blesser personne, sans aller à l'encontre des maximes entrées, dit-on, dans ton droit public, tu peux croire et proclamer ta croyance. Et, le pouvant, tu le dois. Et, le faisant, il n'y a plus rien d'impossible pour toi. La France redevenue croyante, et reprenant dans le monde sa grande et noble mission, ce serait le signal d'une nouvelle série de gloires et de merveilles qui étonneraient la terre : *Si potes credere, omnia possibilis sunt credenti*.

Ah ! si ce peuple allait pousser le cri qui partit de la poitrine, s'il allait verser les larmes qui jaillirent des yeux de l'homme de notre évangile ! S'il allait dire à Jésus : « Je crois, Seigneur » : *Credo, Domine* ; mais, après un siècle et plus d'orgies intellectuelles, de perturbations sociales, ne vous offensez pas de la faiblesse et de l'imperfection de ma foi. Je crois, mais venez vous-même au secours de mon incrédulité, et réparez dans ma croyance les brèches que tant de révolutions y ont faites : *Credo, Domine : adjuva incredulitatem meam*. Oui, s'il en était ainsi, le résultat est certain, il est écrit d'avance.

Le malheureux possédé qui gisait à terre et qui se tordait d'une façon affreuse, Jésus lui prit la main, et le souleva : *Jesus autem tenens manum ejus, elevavit eum*; et il se dressa sur ses pieds; *et surrexit* ¹; et il fut guéri à partir de cette heure : *et curatus est puer ex illa hora* ².

Il est vrai, le Seigneur avait parlé d'une voix haute et ferme à l'esprit mauvais et malfaisant : *Et increpavit Jesus spiritum immundum* ³;... *comminatus est spiritui immundo* ⁴. Quand Satan est bien reconnu comme tel, quand on a en face de soi le génie de la destruction et du carnage, c'est faire de la modération et de la politesse hors de saison que d'user de formules courtoises et adoucies. Il ne sied point, nos anciens l'ont dit ainsi, il ne sied point à l'exorciste de tenir l'aspersoir d'une main gantée de velours. En définitive devant l'incrédation et la menace, l'esprit immonde sortit pour ne plus rentrer.

Il est vrai encore, sa sortie fut accompagnée de hurlements, de violences et de cruautés; et quelques-uns disaient que l'enfant était mort : *ita ut multi dicerent quia mortuus est* ⁵. Le monde est plein de gens qui veulent voir la mort là où est la résurrection et la vie. En réalité, le démon avait obéi à l'injonction divine, et l'enfant regagna la maison paternelle, rendu au calme et à la santé.

Ainsi en sera-t-il de notre destinée. Que l'influence démoniaque, que l'esprit révolutionnaire dont la société est travaillée, soient bannis de notre régime légal, de notre constitution publique, la convalescence est prochaine, la guérison est assurée. Au contraire, tant que le même esprit subsistera, tous les expédients de nos empiriques avorteront : les mêmes accidents, les mêmes crises, les mêmes catastrophes, se reproduiront à des termes de plus en plus courts, et avec des symptômes de plus en plus graves.

1. Marc., IX, 26. — 2. Matth., XVII, 17. — 3. Luc. IX, 43.
4. Marc., IX, 24. — 5. Marc., IX, 25.

V. Est-ce que nous nous arrêterons ici, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils ? Non, car au contraire ici commence la partie morale et pratique du récit qui nous touche plus personnellement.

« Quand Jésus fut entré dans la maison, ses disciples l'interrogeaient en secret, et lui demandaient : D'où vient que nous n'avons pu chasser ce démon ?¹ »

Voilà bien la délicatesse de conscience des hommes du sanctuaire, comme aussi des chrétiens qui font profession d'être les disciples fidèles du Christ. Encore que la persistance du mal social ait pour cause l'infidélité et l'indocilité des mondains beaucoup plus que leur propre infirmité, ils ont à cœur néanmoins de s'interroger eux-mêmes et d'interroger le divin Maître sur leur part de culpabilité. Car enfin, pourquoi un sacerdoce si nombreux, pourquoi une élite si considérable d'hommes croyants et pratiquants, n'apportent-ils aux souffrances du pays qu'un remède si peu appréciable et si peu efficace ? Les étrangers, qui savent, et qui admirent, et qui envient tout ce que la France catholique contient d'éléments exquis, se posent souvent à eux-mêmes cette question. Comment s'expliquer que tant de charité, tant d'activité, tant de dévouement produisent si peu d'effet et si peu de fruit quant à l'amélioration de la chose publique ? *Tunc accesserunt discipuli ad Jesum secreto, et dixerunt : Quare nos non potuimus ejicere illum ?*²

Et Jésus leur dit : « A cause de votre incrédulité » : *Dixit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram*³. Non pas, certes, une incrédulité radicale, une incrédulité absolue. Ils avaient cru et n'avaient pas cessé de croire, nous dit saint Hilaire : *Crediderant quidem apostoli* ; mais ils n'étaient pas parvenus à une foi parfaite :

1. Marc., IX, 27. — 2. Matth., XVII, 18. — 3. *Ibid.*, 19.

nondum tamen erant perfectæ fidei. D'ailleurs, durant le temps que leur Maître était demeuré sur la montagne : *nam Domino in monte demorante*, et qu'eux-mêmes avaient résidé au milieu de la foule : *et ipsis cum turba residentibus*, ils n'avaient point échappé à la contagion de cette société incroyante; une certaine tiédeur avait amoindri, avait relâché leur foi : *ipsis cum turba residentibus, quidam tepor eorum fidem relaxaverat.* Le reproche de Jésus-Christ à ses disciples était donc fondé, parce que, en son absence, la routine de leur ancienne infidélité avait repris quelque chose de son empire : *quia, absente se, antiquæ infidelitatis consuetudo subreperat* ¹.

Et de là, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, de là notre grand docteur déduit cet enseignement magistral, que je propose aux méditations de tous les hommes publics de la génération présente : « Le Seigneur, dit-il, nous enseigne donc que ceux-là ne peuvent apporter au monde aucun élément de salut, qui, dans la pleine lumière des temps évangéliques, et après la venue de Jésus sur la terre, s'écartent et se retirent de la foi, comme si Jésus était absent » : *Docet igitur eos nihil salutis afferre posse qui, medio Evangeliorum et adventus sui tempore, a fide tanquam Domino absente decesserint* ².

Le pontife du quatrième siècle, n'est-il pas vrai, touche ici la plaie vive de notre temps. Le grand péril et le grand mal de nos sociétés, nous l'avons dit cent fois, c'est que, dans l'ordre des choses publiques et sociales, les fidèles et trop souvent les prêtres de notre génération ont cru que, même en pays de christianisme, on pouvait observer la neutralité et l'abstention vis-à-vis de la foi chrétienne, comme si Jésus-Christ était non venu ou avait disparu du monde. Or, quiconque professe et pratique une pareille théorie, se condamne à ne rien pouvoir absolument pour la guérison

¹ S. Hilar., Comment. in Matth., c. XVII, 6. — ² *Ibid.*

et le salut de la société : *eos nihil salutis afferre posse qui, medio Evangeliorum et adventus sui tempore, a fide tamquam Domino absente decesserint*. Élever une telle maxime à la hauteur d'un principe de gouvernement et d'une doctrine d'État, c'est préconiser la politique du néant

Dites tant qu'il vous plaira, et sans vous ressouvenir que vous êtes du nombre des disciples du Christ, dites que ce point est un de ceux qui constituent depuis quatre-vingts ans notre droit public français. J'aurai la douleur de parler comme l'histoire en vous répondant que le droit dont ce pays a joui, dont il a usé depuis quatre-vingts ans, c'est de tomber du haut mal, de glisser souvent dans l'eau, parfois dans le feu, hélas ! et aussi dans le sang, et enfin c'est d'être périodiquement renversé et jeté à terre. Témoins de nos chutes si souvent renouvelées, les autres peuples nous observent avec inquiétude. Toute société intime, toute alliance sérieuse nous est refusée : on se gare, on s'éloigne de nous, à peu près comme, dans nos asiles de charité, on confine en un quartier à part cette catégorie d'incurables qu'on nomme « les tombeurs », et dont le voisinage est pour les autres un motif perpétuel d'appréhension et d'effroi. Eh bien ! si nous n'avons pas réussi à dompter le mal qui nous donne ainsi en spectacle, ce mal intérieur qui nous mine, qui nous dessèche, qui nous tue, c'est que, tout en ayant la foi privée, nous avons accepté notre part de l'infidélité nationale ; c'est que, quand Jésus-Christ, par l'organe infaillible de son vicaire et de son Eglise, a condamné une doctrine sociale comme erronée et pernicieuse, nous l'avons préconisée comme nécessaire ; quand il a enseigné une chose, nous avons à peu près invariablement fait le contraire : *Me aliud jubente, et te aliud perpetrante* ¹. Là est la cause de l'affaiblissement de notre pouvoir et de notre action. Et c'est ce que

1. S. Hieron., *loc. cit.*

les apôtres et les disciples du Christ doivent se tenir pour dit à eux-mêmes : *Quare nos non potuimus ejicere illum ? Dixit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram.*

VI. Le Seigneur ajouta un dernier mot : « Cette espèce, dit-il, n'est chassée que par la prière et par le jeûne » : *Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem et jejunium* ¹

Ici du moins, me direz-vous, les disciples d'aujourd'hui sont en règle. Les hommes de bien ont prié, ils ont jeûné. — C'est vrai, et nous aimons à répéter que le symptôme le plus rassurant de l'heure actuelle est cette ardeur pour la prière, qui ne se lasse et ne se décourage point. Mais encore y a-t-il prière et prière. La vertu de la prière réside principalement dans la foi qui la dicte et qui l'inspire. Or, si nous allions demander à Dieu de sauver une société résolue à se passer de lui, à contredire ses enseignements, à méconnaître et à violer ses lois, notre prière resterait sans effet. Le secours temporel de Dieu ne peut être légitimement invoqué contre lui-même, contre son autorité et ses droits. Le Seigneur Jésus nous a indiqué le type et le modèle de toute bonne prière. « Vous priez donc ainsi », dit-il : *Sic ego vos orabitis* : « Notre Père qui êtes dans les cieus, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ² ». Cela étant, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, quel pourrait être le sort d'une prière adressée au Père céleste en faveur d'un ordre de choses qui se déclarerait indifférent et étranger à la glorification de son nom, à l'avènement de son règne, à l'accomplissement de sa volonté sur la terre ; d'un ordre de choses, enfin, qui, à l'encontre des autres demandes de l'oraison dominicale ³, multiplierait les pièges qui induisent les hommes dans la ten-

1. Matth., XVII, 20. — 2. *Ibid.*, VI, 9. — 3. *Ibid.*, 9, 10.

tation, et favoriserait ici-bas le mal par excellence, qui est le péché ?

Et quant au jeûne, assurément c'est un beau spectacle de voir une partie notable de la nation s'imposer librement à elle-même un jour de deuil, de pénitence et d'expiation. Mais la mortification du corps n'a qu'un prix secondaire à côté de la mortification de l'esprit et de la volonté. Il faut lire sur ce point le chapitre cinquante-huitième d'Isaïe. Si donc notre jeûne est un jeûne judaïque, au fond duquel on rencontre toujours nos mêmes obstinations ; si nous soutenons opiniâtrément les mêmes systèmes condamnés par l'enseignement et par les définitions de l'Église ; si nous caressons toujours les mêmes préjugés, si nous adorons toujours les mêmes idoles, les jeûnes corporels n'obtiendront point grâce pour nos intelligences indociles, pour nos volontés immortifiées. « Pourquoi avons-nous jeûné sans que vous nous ayez regardés », disent-ils : *Quare jejunavimus, et non aspexisti ?* Et le Seigneur répond : « C'est parce que, au jour même de votre jeûne, on retrouve votre volonté » qui ne veut pas s'accorder à la mienne : *Ecce in die jejunii vestri, invenitur voluntas vestra* ¹.

Tous tant que nous sommes donc, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, disons avec le prophète : « Malheur à moi, parce que, habitant au milieu d'un peuple aux lèvres souillées, j'ai souvent omis de rendre témoignage aux pures doctrines de la vérité ; et, parlant la langue de ceux parmi lesquels je vivais, j'ai contracté moi-même la souillure des lèvres » : *Væ mihi, quia tacui, quia vir pollutus labiis ego sum, et in medio populi polluta labia habentis ego habito* ². Tous tant que nous sommes, disons aujourd'hui au Seigneur avec les apôtres : « Seigneur, augmentez en nous la foi » ; étendez-la à tout ce qui est de son

¹ Isa., LVIII, 3. — ² *Ibid.*, VI, 5.

empire : car vous êtes le Dieu des peuples au même titre que le Dieu des âmes : *Et dixerunt apostoli Domino : Adauge nobis fidem* ¹.

VII. Pour nous, en ce vingt-quatrième anniversaire de notre élévation à l'épiscopat, il nous appartient d'avoir devant les yeux ces vingt-quatre sièges rangés autour du trône de l'Agneau, et sur lesquels sont assis les vingt-quatre vieillards, vêtus de vêtements blancs, et portant sur leurs têtes des couronnes d'or ². La tradition nous enseigne que ces vingt-quatre sièges figurent, dans l'ancienne loi, les vingt-quatre princes du sanctuaire, les chefs des vingt-quatre familles que David avait préposées au service du temple, sous l'autorité du grand-prêtre ³; et, dans la loi nouvelle, l'universalité des chaires épiscopales rangées autour du trône du représentant visible de Jésus-Christ.

Assis, malgré mes démérites, et cela depuis bientôt un quart de siècle, sur l'un de ces sièges les plus illustres, ah ! daigne le Seigneur m'y donner, m'y conserver toujours la pureté du cœur, et avant tout, l'incorruptibilité de la foi, figurée par la blancheur des vêtements sacrés ! Et que toujours je sois fidèle à incliner, que toujours je sois prêt à jeter ma couronne aux pieds de Celui qui est assis sur le trône des cieux ⁴, et de son vicaire douloureusement siégeant sur la chaire apostolique. A cette chaire sacrée nous nous sentons uni par des liens d'obéissance, de respect, d'amour, que resserrent, que fortifient chaque jour davantage les tribulations immenses et les douleurs sans fin dont le cœur du pontife est abreuvé, et que partagent avec lui tous les cœurs fidèles.

1. Luc., XVII, 5. — 2. Apoc., IV, 4. — 3. I Paralip. XXIV, 5 et seq.
4. Apoc., IV, 10.

IV

LETTRE PASTORALE

DONNANT

COMMUNICATION DE L'ENCYCLIQUE DU SAINT-PÈRE

PUBLIÉE LE XXI NOVEMBRE MDCCLXXIII.

(VIII DÉCEMBRE MDCCLXXIII.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Une lettre encyclique de Pie IX vient d'être adressée à l'épiscopat ¹. Le peuple chrétien oublie tous ses maux le jour où de pareils accents se font entendre, et volontiers il dit au Seigneur avec le psalmiste : « La consolation qui m'a été donnée dans mon extrême détresse, c'est que votre parole est venue me rendre la vie » : *Hæc me consolata est in humilitate mea, quia eloquium tuum vivificavit me* ². Les droits de la justice et de la vérité trouvent donc encore un défenseur sur la terre ! La dignité humaine et la grandeur morale ont donc encore un représentant et un organe ici-bas ! Captif sur son rocher solitaire, et menacé jusque dans sa royale prison, l'héroïque et sublime vieillard, supérieur

1. Cette Encyclique commence par les mots : *ETSI MULTA LUCTUOSA*.

2. *Ps. CXVIII, 50*.

à toutes les vicissitudes de la fortune, s'offre à nos regards dans toute la majesté et la sérénité de la force qu'il tient d'en haut, distribuant aux uns l'encouragement et l'éloge, aux autres la condamnation et le blâme, flétrissant avec une égale vigueur les iniquités de la tyrannie populaire ou césarienne, rétablissant les principes qui sont la sauvegarde de la conscience et de la liberté, et enfin relevant les courages par l'affirmation du triomphe définitif réservé à l'Église et aux causes qui s'unissent à la sienne. Étudions, dans une analyse rapide, les principaux points et les traits les plus marquants de ce nouveau gage de la vigilance apostolique.

II. Les lugubres attentats qui se poursuivent et se consomment sous les yeux mêmes du successeur de Pierre, sont naturellement le premier objet de ses plaintes. « Les choses
« en sont venues à ce point, dit-il, que la mort semble préférable à une vie si violemment et si constamment agitée,
« et que, les yeux levés au ciel, nous sommes parfois contraint de nous écrier : Il nous vaut mieux mourir que
« d'assister ainsi à la destruction des choses saintes » : *Melius est nos mori, quam videre mala sanctorum* ¹. Pas un jour, en effet, ne s'est écoulé depuis l'invasion de la ville sainte, sans que quelque nouvelle blessure fût portée au cœur déjà si ulcéré de Pie IX. L'expulsion et la spoliation des religieux de l'un et l'autre sexe ravivent et augmentent chaque matin les plaies de la veille. Toucher à cette portion choisie du troupeau, c'est toucher le pasteur à la prunelle de l'œil. Si, conformément à la parole du grand Antoine, rapportée par son historien saint Athanase, le diable, qui est l'ennemi de tous les chrétiens, ne peut en aucune façon supporter les moines animés de l'esprit de leur saint état et les épouses virginales du Christ, en retour, l'Église a pour eux et pour elles des tendresses toutes spéciales.

1. 1 Machab., III, 57.

N'est-ce point d'ailleurs une énormité flagrante que l'observation des conseils évangéliques soit désormais pros- crite dans la capitale du christianisme, c'est-à-dire dans le lieu du monde où les vertus chrétiennes doivent s'épa- nouir le plus librement et arriver à leur développement le plus vigoureux ? Qui dira la souffrance profonde de ces grandes familles régulières, présentement désorientées et comme décapitées, parce qu'elles ont perdu non-seulement la cime et le centre, mais encore le type et le régulateur normal de leur institution et de leur existence ? Préjudice considérable qui s'étend en diverses manières à toutes les parties du monde chrétien.

Car Rome est avant tout la source de l'enseignement authentique. Quelle audace donc d'en être venu jusqu'à fermer et abolir cette université grégorienne, où les jeunes clercs venaient des régions même lointaines s'instruire dans la doctrine et la foi catholique, et d'où ils retournaient dans leurs contrées respectives affermis dans la solidité de la science sacrée, en sorte que les Églises particulières fussent ainsi préservées de tout ce qui s'écarterait de la pureté et de l'unité de la doctrine apostolique !

Pour notre part, N. T.-C. F., nous dénonçons de nou- veau, comme attentatoire au droit d'enseignement inhérent à la ville de Rome, et comme contraire aux obligations du droit international, l'acte inique qui enlève à la chrétienté la ressource précieuse de ce collège romain qu'ont succe- sivement fréquenté, depuis vingt ans bientôt, tous les prêtres aujourd'hui assis dans les chaires de notre sémi- naire. Quel démenti donné à cette prétendue loi des ga- ranties, dont on dirait que le pouvoir usurpateur a fait la gageure de traduire chaque article en une contre-vérité ? Et combien le chef de l'Église se trouve par là autorisé à proférer les paroles suivantes :

« Ainsi nous enlève-t-on peu à peu, dit-il, par des me-

« sures criminelles, tous les secours et les instruments qui
« nous servent à diriger et gouverner l'Église. Par où l'on
« peut voir la fausseté de l'affirmation tant de fois répétée,
« que la soustraction de Rome à notre autorité civile n'a
« rien enlevé au pontife romain de sa liberté dans l'exercice
« du pouvoir spirituel et dans tous les actes qui se rap-
« portent au gouvernement universel du monde catholique.
« Au contraire, il devient chaque jour plus manifeste que
« nous parlions le langage de la vérité et de la raison toutes
« les fois que nous avons dénoncé la sacrilège usurpation
« de notre pouvoir temporel comme tendant à ruiner la
« force et l'efficacité de la primauté pontificale, et à dé-
« truire finalement, s'il est possible, la religion catholique
« elle-même. »

III. Des iniquités dont la ville de Rome est le théâtre, le pontife passe à celles dont la Suisse et l'Allemagne donnent en ce moment le spectacle. D'un côté, ce sont les magistratures populaires qui se portent aux actes les plus oppressifs de toute justice et de toute liberté religieuse ; de l'autre, c'est le suprême pouvoir impérial en personne qui entreprend d'abriter, sous je ne sais quel dogmatisme renouvelé des païens, la confiscation des consciences et la déification de César. Accord singulier, mais trop explicable, du libéralisme et du despotisme pour faire, chacun de leur côté, la même irruption dans le domaine libre par excellence, qui est le domaine religieux.

Nous n'entrerons point ici dans un détail que vous connaissez, N. T.-C. F. Vous savez ce qu'il en est aujourd'hui de cette Suisse qui se targuait d'être la terre classique de la liberté. Les évêques bannis du territoire ; les curés dépossédés de leurs églises et de leurs presbytères ; le catholicisme romain proscrit par une violation flagrante des contrats et des engagements publics ; une constitution civile du clergé décrétée par des assemblées laïques ; des règlements votés,

des élections opérées par une majorité sans foi et sans religion ; les temples catholiques, avec leur mobilier sacré, mis à la disposition de prêtres mariés ou apostats ; l'infortunée Genève, en particulier, menacée de devenir l'exutoire des impuretés ou des basses cupidités de la portion gâtée du sacerdoce des autres pays ; tout ministère du clergé orthodoxe rendu bientôt impossible par la demande du serment à des lois iniques et sacrilèges : peut-on imaginer une situation plus lamentable, un état de choses plus contraire à la raison, à l'équité, à la convenance, même naturelles, en même temps que plus opposé à la loi divine et à la constitution fondamentale de l'Église ?

« Il n'est personne, observe le pontife romain, qui ne
« voie que de semblables lois sont nulles et de nulle force,
« non-seulement à cause du défaut complet de pouvoir chez
« les législateurs laïques, ou même hétérodoxes, qui les
« font, mais à cause des choses ainsi ordonnées et qui sont
« en opposition avec les dogmes de la foi catholique et la
« discipline de l'Église, sanctionnée par le concile de
« Trente et les constitutions pontificales.

« C'est pourquoi, poursuit-il, en vertu du devoir de
« notre charge, et par notre autorité apostolique, nous les
« réprouvons solennellement et les condamnons ; déclarant
« en même temps que le serment qu'elles prescrivent est
« illicite et tout à fait sacrilège ; en outre, tous ceux qui,
« dans le gouvernement de Genève ou ailleurs, ayant été
« élus selon les dispositions de ces lois ou d'une manière
« semblable par le suffrage du peuple et la confirmation du
« pouvoir civil, osent assumer la charge du ministère ecclé-
« siastique, nous déclarons qu'ils encourent *ipso facto*
« l'excommunication majeure réservée à ce saint-siège et
« les autres peines canoniques : en conséquence, les fidèles
« devront les fuir tous, selon l'avertissement divin, comme

« des étrangers et des larrons qui ne viennent que pour voler, tuer et perdre les brebis du Seigneur ¹. »

Ce qui soulage le cœur de Pie IX, N. T.-C. F., c'est la constance inébranlable des bons prêtres dans ces cantons si éprouvés. Combien il nous est doux de recueillir des lèvres du chef de l'Église le témoignage aussi flatteur que mérité dont il honore deux de nos plus affectionnés frères dans l'épiscopat : l'un dont la voix aimée et puissante a retenti dans nos églises et dans l'assemblée diocésaine de notre clergé, et que nous nous sommes fait un devoir de visiter dans son exil ; l'autre qui nous favorisait naguère de sa présence sous notre toit, et que nous recevions avec respect comme un confesseur du Christ ! Les annales ecclésiastiques rediront avec Pie IX que l'expulsion de l'évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, a été aussi honorable et glorieuse pour celui qui l'a subie, que hideuse et infamante pour ceux qui l'ont commandée et exécutée : *tam decora et gloriosa patienti, quam fœda et indecora mandantibus atque exequentibus*. Elles rendront hommage, avec le même pontife, à la fermeté apostolique et à la juste indignation avec lesquelles l'évêque de Bâle a repoussé des propositions dont le rejet entraînait pour lui le renvoi brutal de sa maison et du territoire cantonal. Exemple de générosité qui a été noblement suivi par le clergé et les fidèles de la Suisse. « Nous bénissons Dieu qui répand sur eux la même grâce par laquelle il soutenait et confirmait autrefois les martyrs, et qui porte cette portion choisie du troupeau catholique à suivre virilement son évêque, tandis qu'il s'oppose comme un mur pour la maison d'Israël, afin de tenir ferme dans le combat au jour du Seigneur ². » Ainsi s'exprime le saint père ; et il poursuit :

IV. « Avec non moins d'intrépidité, le clergé et le peuple

1. Joan., x, 10.— 2. Ezech., XIII, 5.

« fidèle d'Allemagne marchent sur les traces de leurs
« évêques. Ceux-ci, en effet, sont devenus un spectacle au
« monde, aux anges et aux hommes qui les contemplent
« armés de la cuirasse de la vérité catholique et du casque
« du salut, combattant partout avec vigueur les combats
« du Seigneur : conduite d'autant plus digne d'admiration
« et d'éloges que chaque jour voit s'accroître et s'étendre
« la terrible persécution soulevée contre eux dans l'empire
« germanique, et principalement en Prusse. »

Tels n'avaient point été les procédés antérieurs du gouvernement prussien envers ses sujets catholiques : le saint-siège se plaît à le rappeler. Ne me demandez pas quelle a pu être la mesure de sincérité apportée dans les relations précédentes : il est trop vrai que le changement survenu au lendemain du triomphe permet de mettre en doute la franchise de la veille. Toujours est-il que, dans l'ivresse de la force et l'aveuglement du succès, la persécution s'est aussitôt déclarée, et que, le masque une fois jeté, elle n'a plus connu de bornes. L'assujettissement de tout le régime intérieur de l'Église, de toute la discipline religieuse et de toutes les parties de l'administration épiscopale à l'autorité laïque de l'État, n'avait pas été poussé jusqu'à cet excès par le josphisme lui-même : c'est le renversement absolu du gouvernement spirituel dont Jésus-Christ a investi ses apôtres. L'autorité dogmatique ne rencontre pas plus de respect ; non-seulement le droit d'enseigner, mais l'objet même des décisions doctrinales, tombent dans le domaine et sont soumis à l'autorité suprême du pouvoir séculier. Et enfin, nous l'avons dit, ces énormités ne sont pas seulement décrétées en fait, elles sont érigées en théorie. Après dix-huit siècles de christianisme, il se trouve un ministre assez osé pour faire dire à son maître qu'il est, dans ses États, l'arbitre souverain et sans contrôle du devoir ; et que, quelques lois qu'il lui plaise de porter sur la constitution

de l'Église, sur l'autorité de ses définitions, sur la capacité ou l'incapacité de ses ministres à remplir leurs emplois spirituels, la rébellion seule peut contester sa compétence et résister au pouvoir absolu qu'il tient de Dieu. Ce qui donne lieu à l'un de nos plus éloquents évêques de déclarer et de démontrer que nous assistons à « la résurrection du pontificat des Césars païens par le césarisme moderne, avec circonstances aggravantes ¹ ».

Dans un texte que nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'alléguer, notre immortel docteur de l'Église de Poitiers a depuis longtemps assigné les limites à l'obéissance dont les chrétiens se font gloire de donner l'exemple envers les princes de la terre. « Le plus grand respect est dû au souverain, disait-il, parce que l'autorité royale vient de Dieu » : *potissima Regi referenda reverentia : omne enim a Deo regnum est*. « Néanmoins, ajoutait-il, toutes les prescriptions du roi ne sont pas également acceptables pour la conscience des évêques » : *Non tamen æquanimiter judicium Regis episcopilibus arbitriis debet admitti*; « attendu que, s'il faut rendre à César ce qui appartient à César, il faut aussi, et avant tout, rendre à Dieu ce qui est à Dieu ² ».

Cette doctrine, le monument apostolique dont nous reproduisons la substance vient de la mettre dans tout son jour, rétablissant ainsi la vérité concernant la séparation et la distinction des pouvoirs, et restituant à la conscience chrétienne le droit inaliénable en vertu duquel la religion du Christ a été fondée et propagée sur la terre à l'encontre des lois et des volontés injustes des princes de ce monde. Ici, le langage du pontife va s'élever jusqu'à l'éloquence.

« Les choses étant ainsi, vénérables Frères, vous comprendrez aisément de quelle douleur notre âme a été

1. Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Nîmes au clergé de son diocèse.

2. Ex oper. histor. frag. I, 5.

« remplie, lorsque récemment, dans une lettre que nous
« envoyait l'empereur d'Allemagne lui-même, nous avons
« lu une accusation non moins cruelle qu'inattendue contre
« une partie des catholiques de ses États, mais surtout
« contre le clergé catholique et contre les évêques. Et quelle
« est la cause de cette accusation ? C'est que ceux-ci, ne
« redoutant ni la prison, ni les tribulations, et n'estimant
« pas leur vie plus qu'eux-mêmes ¹, refusent d'obéir aux
« lois ci-dessus rapportées, se montrant ainsi conséquents
« avec leurs actes antérieurs, c'est-à-dire avec les observa-
« tions et les protestations par lesquelles ils s'étaient ef-
« forcés d'obvier au mal auprès des ministres du prince et
« des assemblées suprêmes du pays, et cela au moyen d'ar-
« guments si forts et si solides qu'ils avaient obtenu les
« applaudissements du monde catholique, et même de
« plusieurs personnages hétérodoxes. C'est pour cela qu'au-
« jourd'hui ils sont accusés du crime de trahison, comme
« s'ils donnaient la main aux conspirateurs et aux pertur-
« bateurs de tout l'ordre de la société humaine, alors qu'au
« contraire ils ont fourni des preuves éclatantes et innom-
« brables de leur incontestable fidélité et obéissance envers
« le prince, et de leur zèle ardent pour les intérêts de leur
« patrie. Bien plus, on vient nous prier nous-même
« d'exhorter ces catholiques et ces saints pasteurs à l'ac-
« ceptation de ces lois : ce qui revient à nous proposer de
« travailler nous-même à opprimer et à disperser le trou-
« peau de Jésus-Christ. Mais, appuyé sur Dieu, nous avons
« confiance que le sérénissime empereur, après avoir mieux
« compris et pesé les choses, repoussera un soupçon si in-
« croyable et si mal fondé, conçu contre ses plus fidèles
« sujets, et qu'il ne souffrira pas plus longtemps que leur
« honneur soit en butte à des attaques si honteuses, ni qu'on

1. Act., XX, 24.

« prolonge davantage contre eux une persécution si immé-
« ritée. Au reste, ajoute-t-il, nous eussions ici complètement
« passé cette lettre sous silence, si, à notre insu et contre
« tous les usages, elle n'avait pas été publiée par le journal
« officiel de Berlin, en même temps qu'une autre lettre
« écrite par nous, et dans laquelle nous faisons appel à la
« justice du sérénissime empereur en faveur de l'Église ca-
« tholique dans ses États. »

V. Autant le gouvernement germanique se montre le violent adversaire de l'orthodoxie romaine, autant il est le protecteur déclaré des novateurs impies qui s'intitulent les *vieux-catholiques*, alors que, « par leur doctrine, leur nouveauté et leur nombre, ils écartent aussi loin d'eux que possible ce double caractère d'ancienneté et de catholicité¹ ». Après avoir fait ressortir tout ce qu'a d'odieux cette secte officiellement reconnue et devenue l'objet de si incroyables faveurs, le suprême hiérarque de l'Église, tirant de son fourreau le glaive de l'anathème, excommunie nommément l'évêque sacrilègement consacré par des mains hérétiques, ainsi que ses sacrilèges patrons et adeptes ; et les séparant de la famille chrétienne, il les déclare rangés au nombre de ceux dont l'apôtre a tellement interdit le commerce et la fréquentation à tous les chrétiens, qu'il leur prescrit même de ne plus leur donner le salut.

Enfin, parce que la guerre ainsi allumée contre l'Église dans toutes les parties du monde, est excitée et alimentée, en plus d'un pays, par les sociétés secrètes, le saint-père recommande aux pasteurs des peuples d'avoir sous les yeux et de rappeler aux fidèles les condamnations dont ces sociétés ont été frappées par le siège apostolique. Plût à Dieu

1. *Minime erubescunt se catholicos dicere, et veteres-catholicos, dum doctrina, novitate et numero suo utramque a se vetustatis et catholicitatis notam quam maxime abjudicant. Encycl. Etsi multa luctuosa.*

que cette voix des sentinelles de l'ordre comme de la vérité eût été entendue avant que le mal eût pris tous ses développements ! Que de malheurs, que de larmes, que de ruines, que de sang eussent été épargnés au genre humain !

VI. Faut-il donc désormais désespérer des choses, et les enfants de Dieu doivent-ils se résigner à ne plus traverser les sentiers de l'Église militante qu'à travers le deuil et l'humiliation ? La religion ne comptera-t-elle plus de jours propices sur la terre, et la fille du ciel s'apprête-t-elle à secouer la poussière de ses pieds sur un monde dont la corruption ne peut plus être lavée que par la flamme ? Le vicaire de Jésus-Christ nourrit et inspire des espoirs meilleurs. Entendez-le, et, avec lui, la bouche d'or à laquelle il emprunte les plus purs accents de l'antiquité :

« Au reste, vénérables Frères, puisque nous vivons en
« des temps qui, nous donnant beaucoup à souffrir, nous
« fournissent aussi l'occasion de beaucoup mériter, ayons
« souci avant toutes choses, et comme de bons soldats du
« Christ, de ne pas nous laisser abattre. Au contraire, pre-
« nons dans la tempête même où nous sommes ballottés,
« le ferme espoir d'une tranquillité future et d'une sérénité
« plus grande pour l'Église. Relevons notre propre courage
« et celui du clergé et du peuple chrétien, nous confiant
« dans le secours divin, et nous ranimant nous-mêmes par
« cette magnifique exhortation de Chrysostôme ¹ :

« De toutes parts, les flots montent, dit-il, la tempête est
« grosse ; mais nous ne craignons pas d'être submergés, car
« nous sommes plantés sur la pierre. Que la mer sévisse,
« elle ne peut point dissoudre la pierre ; que les flots se
« dressent, ils ne peuvent engloutir la barque de Jésus. Rien
« n'est plus puissant que l'Église : *Nihil Ecclesia potentius.*

1. Homil. ante exil., tom III, col. 495, éd. Gaume.

« Elle est plus forte que le ciel même. *Le ciel et la terre passeront*, a dit Jésus ; *mes paroles ne passeront point* ¹. Et
« quelles sont ces paroles : *Tu es Pierre, et sur cette pierre*
« *je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévau-*
« *dront point contre elle* ². Que si vous ne croyez pas aux
« paroles, croyez aux faits : *Si non credis verbo, rebus crede.*
« Que de tyrans ont tenté d'opprimer l'Église ! que de bû-
« chers, de fournaises, de dents des bêtes, que de glaives
« aiguisés ! Et ils n'ont rien pu ! Où sont ces ennemis ? ils
« ont été ensevelis dans le silence et dans l'oubli. Où est
« l'Église ? elle est plus brillante que le soleil. Tout ce qui
« était d'eux, est éteint ; ce qui se rapporte à elle, est im-
« mortel : *Quæ illorum erant, extincta sunt ; quæ ad illam*
« *spectant, sunt immortalia.* Or, si les chrétiens, quand ils
« étaient encore en petit nombre, n'ont pas été vaincus,
« comment pourriez-vous les vaincre, après que l'univers
« entier est plein de leur religion ? *Le ciel et la terre pas-*
« *seront : mes paroles ne passeront point.*

« Donc, conclut Pie IX, ne nous laissons émouvoir par
« aucun péril ; et, sans la moindre hésitation, persévérons
« dans la prière, nous efforçant d'obtenir que la colère cé-
« leste, provoquée par les crimes des hommes, s'apaise
« bientôt, et qu'alors Dieu tout-puissant se lève enfin dans
« sa miséricorde, qu'il commande aux vents et qu'il fasse
« la tranquillité. »

O Vierge immaculée, vous entendrez ces prières, vous
exaucerez ces vœux du pasteur souverain et de tous les vrais
enfants de l'Église. L'univers chrétien est aujourd'hui à vos
pieds, implorant votre maternelle bonté, votre intercession
toute-puissante. Que les adversaires de l'Église usent et
abusent de leur force d'un jour : leur sort est écrit dans
l'histoire de leurs devanciers. *Quæ illorum erant, extincta*

1. Matth., XXIV, 35. — 2. Matth., XVI, 18.

sunt : « Tout ce qui procédait d'eux, est mort ». Mais en revanche, « ce qui se rapporte à l'Église, est immortel » : *quæ ad illam spectant, sunt immortalia*.

Or, et c'est là notre espérance comme c'est notre gloire, la France, ô Marie, se rapporte à l'Église : il y a entre l'Église et elle une communauté de destinée qui les rend participantes des mêmes infortunes et des mêmes triomphes. La capitale de la chrétienté et la chrétienté entière sont en souffrance parce que la France n'a pas à l'heure présente la place et la part qui lui appartiennent dans le monde. Cette part, cette place, vous nous donnerez de la reprendre, de la reconquérir. Faisant les œuvres de l'Église immortelle, la France assurera sa propre immortalité : *quæ ad illam spectant, sunt immortalia*.

Et sera notre présente Lettre Pastorale, etc.

HOMÉLIE

PRONONCÉE

À LA MESSE PONTIFICALE DU JOUR DE NOËL, SUR LE CARACTÈRE
DE L'AUTORITÉ DANS LE CHRISTIANISME.

(XXV DÉCEMBRE MDCCLXXIII.)

*Reges gentium dominantur eorum ; et
qui potestatem habent super eos, benefacti
vocantur. Vos autem non sic.*

Les rois des nations exercent sur elles un
empire dominateur ; et, en les gouvernant
de la sorte, ils sont appelés bienfaiteurs.
Il n'en sera pas ainsi parmi vous.

(LUC., XXII, 25, 26.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Les prophètes avaient annoncé aux hommes un roi qui viendrait à eux plein de douceur, et les évangélistes ont reconnu ce caractère dans le roi Jésus : *Ecce rex tuus venit tibi mansuetus*¹. C'est pourquoi la sainte Église ouvrait hier la série de ses chants liturgiques en appliquant au Sauveur qui vient de naître ce qui a été dit d'un roi émi-

1. Matth., XXI, 5. — Zach., IX, 9.

vement pacifique ¹, de Salomon, fils de David, glorifié par-dessus tous les rois de la terre, et dont l'univers entier était désireux de contempler le visage : *Rex pacificus magnificentus est, cujus vultum desiderat universa terra* ². Pacifique : cette qualité, en effet, appartient à Jésus à un titre unique, puisque seul il a par lui-même la puissance de créer la paix, de faire la paix : *Ego Dominus et non est alter, faciens pacem* ³. Roi plein de douceur, il a opéré ici-bas une transformation radicale dans l'exercice du pouvoir ; et, par son enseignement comme par son exemple, il a offert aux nations le type de cette souveraineté chrétienne qui contraste si admirablement avec toutes les autres souverainetés terrestres.

Entendons un des oracles tombés de cette bouche divine, et tâchons d'en bien comprendre la signification.

C'était le jour où une contestation venait de s'établir entre les disciples sur leur grandeur respective. Jésus intervint et leur adressa ces mémorables paroles :

« Les rois des nations exercent sur elles un empire plein de rigueur ; et, en les gouvernant de la sorte, ils sont appelés bienfaisants. Mais il n'en sera pas ainsi parmi vous : *Reges gentium dominantur eorum ; et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur. Vos autem non sic.*

II. Avant tout, Notre-Seigneur constate ici un fait historique ; et, non content de l'établir, il l'explique et, jusqu'à un certain point, il le justifie. Que l'autorité souveraine, de quelque nom qu'elle se soit appelée chez les peuples infidèles, ait été une autorité dure et sévère, principalement appuyée sur la force et la compression, et que cette autorité en elle-même ait été un bienfait pour les nations, cela est écrit à toutes les pages des annales de l'humanité.

1. *Magnificatus est ergo rex Salomon super omnes reges terræ.... Et universa terra desiderabat vultum Salomonis.* III Reg., x, 23, 24.

2. 1 Antiph. I Vesper. Natalis Domini — 3. Isa., XLV, 6, 7.

L'homme étant né pour la société, et la société ne pouvant exister si elle n'est réglée et gouvernée, tout assemblage d'hommes veut à sa tête un pouvoir souverain. D'autant que l'homme est naturellement sujet, hélas ! et naturellement enclin à faire le mal, c'est-à-dire à rechercher ses propres satisfactions aux dépens des autres. Contre cette tendance d'une volonté faible et malheureusement dépravée, le frein de la répression est indispensable. Plus les passions sont déchainées, plus l'autorité a besoin d'être armée contre elles ; et, là où la perversité humaine se laisserait emporter aux derniers excès, la mission du pouvoir public devient celle du dompteur de bêtes féroces. La puissance du prince ou de l'État s'étend alors sur l'homme tout entier : *principes eorum potestatem habent ipsorum*, est-il dit dans saint Marc ¹.

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger sainement les sociétés antiques, et pour apprécier aujourd'hui encore le régime sous lequel sont constituées les nations idolâtres. Partout et toujours, en dehors du christianisme, l'esclavage a été et sera un fait inévitable en même temps qu'une impérieuse nécessité de l'ordre social. On l'a dit avec vérité : le despotisme fonde et maintient des sociétés là où, sans lui, il n'y aurait que la barbarie : de telle sorte que la tyrannie est un bien en comparaison de l'anarchie, laquelle, dit Bossuet, « est un état de guerre de tous contre tous ² ».

Fondées sur l'expérience et sur les données de l'histoire, ces considérations n'ont rien de paradoxal et de forcé ; elles peuvent invoquer en leur faveur l'autorité même de la parole évangélique : « Les rois des nations les gouvernent avec empire ; et, pour cela même, ils en sont qua-

1. Marc., X, 42.

2. Polit. tirée de l'Écriture, L. VII, 3^e proposition.

« lifiés les bienfaiteurs » : *Reges gentium dominantur eorum: et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur.*

III. Telle était la loi des sociétés, telle était la condition des peuples jusqu'à l'avènement du Roi plein de douceur annoncé par les prophètes : *Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus* ¹ ; jusqu'à l'apparition du Roi pacifique et glorieux dont toute la terre désirait le visage : *Rex pacificus magnificatus est, cujus vultum desiderat universa terra.*

A partir de cette heure, la scène du monde est changée. *Vos autem non sic* : « Pour vous », dit le roi Jésus à son peuple, « il n'en sera point chez vous de la sorte » : *Non ita erit inter vos* ².

Je le sais, il s'est trouvé des hérétiques et des séditeux qui ont voulu voir dans ces paroles la condamnation de toute force et de toute autorité politique au milieu des chrétiens. Est-il besoin de faire appel à d'autres paroles de Jésus-Christ et de ses apôtres pour réfuter cette interprétation ? Les textes abondent, et ils sont connus de tous.

Je le sais encore, il est d'autres sectaires qui veulent que ces mêmes paroles se réfèrent uniquement à l'esprit de douceur et d'humilité dont la puissance ecclésiastique doit être animée ; mais qui n'admettent pas que le Christ, dont le règne n'était point de ce monde, ait entrepris de tracer des lois et de faire la leçon aux pouvoirs humains. A leur sens, les gouvernements terrestres n'ont rien à emprunter à l'Évangile, rien à apprendre de l'Église, et s'ils se modifient en mieux, c'est par l'effet d'un progrès qui leur est propre.

Mais la thèse des novateurs qui refusent ainsi au christianisme tout caractère social est historiquement aussi bien que doctrinalement condamnée. Il n'y avait pas encore un siècle que les magistratures étaient chrétiennes, et saint Augustin ne craignait point déjà de dire « que, dans la cité

1. Matth. XXI, 5. — 2. *Ibid.*, XX, 26

de Dieu, ceux qui commandent se font les serviteurs de ceux-là mêmes à qui ils paraissent commander ; que leur pouvoir n'est pas guidé par la passion de dominer, mais par le devoir d'être utiles, et que l'orgueil de la principauté a fait place à l'esprit de charité et de dévouement ¹ ».

L'adoucissement de l'autorité chez les chrétiens procède de deux causes, dont l'une se rapporte à ceux qui l'exercent, et l'autre à ceux sur lesquels elle est exercée.

IV. Certes, les inconvénients de la puissance souveraine, et les tentations qui y sont attachées, constituent pour elle et pour ses sujets un péril permanent, et peuvent à tout instant la faire sortir des lignes exactes de la justice et de la modération. Ces inconvénients sont tels, observe Joseph de Maistre, que pour les trouver supportables, il n'y a guère d'autre moyen que de les comparer à ceux qui auraient lieu si le souverain n'existait pas ².

Que n'ont pas fait les hommes pour obvier à ces dangers et se mettre à l'abri des ces excès ? Les races européennes, en particulier, n'ont cessé de graviter vers ce qu'on nomme l'état libre, c'est-à-dire, vers « cet état où le gouvernant est aussi peu gouvernant et le gouverné aussi peu gouverné que possible » ³. A quel résultat est-on parvenu ? Je n'aurai garde de le dire. Les hommes de la société moderne peuvent se donner la permission de la juger à l'œuvre ; et à certains jours, ils vont jusqu'à proclamer sa complète banqueroute. Mais ils ne nous reconnaissent pas le droit de le répéter après eux, et si nous venons à reproduire leur propre langage, ils le désavouent aussitôt. J'aime donc

1. *Etiam qui imperant, serviunt eis quibus videntur imperare ; neque enim dominandi cupiditate imperant, sed officio consulendi, nec principandi superbia, sed providendi misericordia.* De civit. Dei, L. XIX, c. XIV.

2. Du Pape, L. 11, c. II : Inconvénients de la souveraineté.

3. *Ibid.*

mieux dire avec Bossuet : « Sans se donner un vain tourment à chercher, dans la sphère des choses humaines, des secours qui n'aient pas d'inconvénients, et sans examiner ceux que les hommes ont inventés dans les établissements des gouvernements divers, il faut aller à des remèdes plus généraux, à ceux que Dieu lui-même a ordonnés aux rois contre la tentation de la puissance ¹. »

Non ita est autem in vobis ² : « Il n'en va point ainsi entre « vous », disciples de la loi nouvelle. « Celui-là sera plus « grand, qui se fera plus petit, et qui sera le serviteur de ses « semblables, à l'exemple du Fils de l'homme qui n'est pas « venu pour être servi, mais pour servir, et pour immoler « sa vie au rachat de ses frères ».

Voilà la vraie charte d'affranchissement des nations chrétiennes, voilà le tempérament efficace apporté à l'enivrement et aux abus du pouvoir. Et cette charte a une sanction écrite, une sanction terrible. Les rois, comme ministres de Dieu, s'ils viennent à prévariquer, sont menacés d'une justice plus rigoureuse et de supplices plus exquis. Cela est écrit dans les saints Livres en termes effrayants, et confirmé par des preuves qui font trembler. Et celui-là, dit Bossuet, est bien endormi qui ne se réveille pas à ce tonnerre ³. D'autant que ce n'est pas seulement sur des princes scélérats que Dieu exerce ses vengeances; c'est des rois les plus pieux qu'il exige un détachement plus entier de leur grandeur: témoins, dans l'ancienne loi, David et Ezéchias, rudement châtiés pour s'être trop complus dans le dénombrement de leurs forces et l'étalage de leurs richesses. Que ne sera-ce donc pas dans la nouvelle alliance, après l'exemple et la doctrine du Fils de Dieu descendu du ciel pour anéantir toutes les grandeurs humaines ⁴ !

1. Polit. tirée de l'Écriture, L. X, art. VI, 1^{re} et 2^e proposition.

2. Marc., x, 43. — 3. Polit. tirée de l'Écrit., L. X, art. VI, 3^e proposition.

4. *Ibid*, 11^e proposition.

Ni cet exemple ni cette doctrine du roi Jésus n'ont été sans effets. Assurément les passions humaines ne se sont pas exilées des trônes, où trop souvent les vices des payens ont reparu sous la pourpre chrétienne. Toutefois il n'est pas une nation de l'Europe qui n'ait vu siéger à sa tête, à telle ou telle période de son existence, un prince en qui se reflétait l'image de ce Roi plein de douceur dont nous célébrons aujourd'hui la venue. La France a eu son saint Louis, l'Angleterre son saint Édouard, l'Allemagne son saint Henri, et combien d'autres qui, sous des traits mortels, faisaient revivre dans leur royale personne l'expression sensible de la royauté de Jésus-Christ. Si tous n'y ont pas atteint, c'était là du moins pour tous l'idéal proposé. Et la meilleure espérance que nous puissions former pour le monde, n'est-ce pas l'avènement d'un de ces rois qui portent avec eux la paix, et dont le visage est appelé par les désirs, par les besoins, par les souffrances de toute la terre : *Rex pacificus cujus vultum desiderat universa terra* ; d'un de ces rois pénétrés de l'esprit chrétien, que n'éblouit point, que ne tente pas même la splendeur du trône, l'éclat de la couronne, qui n'envisagent le pouvoir que sous la forme du devoir et du sacrifice, à l'exemple de celui qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et pour immoler sa vie au rachat de ses frères : *Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam redemptionem pro multis* ¹ ?

V. Mais, je l'ai dit, il existe pour les peuples chrétiens une seconde cause de la mitigation du pouvoir, et elle réside dans le caractère même de ces peuples.

Sans nul doute, les nations chrétiennes elles-mêmes ont besoin d'un pouvoir armé et fortement constitué. La raison en est que, pour les peuples comme pour les individus, dans l'ordre social comme dans la sphère individuelle, le baptême

1. Matth., xx, 28.

chrétien ne détruit pas toutes les suites du péché originel. Le vice de certaines théories humanitaires, c'est précisément de supposer l'humanité à l'état d'innocence et de justice primitives. Entendons la doctrine de saint Paul dans le chapitre treizième de son épître aux Romains.

« Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures,
« car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et
« celles qui existent ont été établies de Dieu. C'est pourquoi
« résister à la puissance, c'est résister à l'ordre divinement
« institué ; et ceux qui résistent sont justement châtiés,
« car les princes ne sont pas à craindre pour les bonnes
« actions, mais pour les mauvaises. Veux-tu donc ne pas
« craindre le pouvoir public : fais le bien, et tu en recevras
« la louange : car il est ministre de Dieu en faveur du bien.
« Mais si tu fais le mal, crains : car ce n'est pas sans motif
« qu'il porte le glaive, étant le ministre de Dieu pour exer-
« cer sa vindicte contre celui qui fait le mal ¹. »

Il suit de cette doctrine que l'autorité publique a principalement pour mission de remplacer la raison, et qu'autant l'emploi du glaive est légitime et commandé là où la raison fait défaut : *non enim sine causa gladium portat, vindex in iram ei qui male agit* ; autant l'usage de la force serait arbitraire et tyrannique là où la raison règnerait d'elle-même : *nam principes non sunt timori bonis operis, sed mali*.

Si donc vous supposez un peuple imprégné des doctrines de Jésus-Christ, un peuple chez qui se sont développées les vertus évangéliques, chez qui se sont acclimatées les mœurs chrétiennes, combien la tâche du pouvoir n'y est-elle pas simplifiée ! Disons mieux : devenus dignes et par là devenus capables de la liberté sous ses formes multiples, les peuples chrétiens y ont droit, et les princes ne peuvent sans injustice la leur refuser, combien moins la leur ravir. *Adversus hujus-*

1. Rom., XIII, 1-4.

modi non est lex ¹, disait saint Paul dans son épître aux Galates. Contre ceux qui vivent de la vie de l'esprit, « il n'y a pas de loi ». Observant d'eux-mêmes ce que la loi pourrait leur commander, ils sont à eux-mêmes la loi : *ipsi sibi sunt lex* ². D'où il résulte que la mesure exacte des libertés possibles d'un peuple, c'est la mesure de sa raison, ce qui veut dire pratiquement et en définitive la mesure de son esprit religieux. Qu'un peuple devienne chrétien, infailliblement il verra s'élargir et s'étendre le cercle de ses franchises. Et tandis que les rois des nations infidèles, comme ce Ptolémée Évergète au surnom duquel plus d'un commentateur a pensé que Jésus faisait allusion, obtiendront de leurs peuples le titre de bienfaiteurs, nonobstant la verge de fer qu'ils auront fait peser sur eux : *Reges gentium dominantur eorum ; et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur*, ils ne pourraient prétendre à cette qualification chez les peuples devenus l'héritage du Christ : *Vos autem non sic*. Là, les pouvoirs publics sont tenus de prendre d'autres allures : *Non ita erit inter vos*. Leur grandeur consiste à s'abaisser et à servir ; et leur honneur comme leur devoir, c'est de sacrifier leur repos et leur vie, non pas seulement à maintenir, mais à racheter les libertés vraies et légitimes de leurs peuples quand ces libertés ont été aliénées et gaspillées : *Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam redemptionem pro multis*.

VI. Après cela, M. T.-C. F., jugez ce qu'il faut penser d'un libéralisme qui se produirait en opposition directe avec le christianisme, et qui croirait opérer au profit de la liberté tout ce qu'il accomplirait au détriment de la religion. Nous en avons eu l'expérience à la fin du siècle dernier. Despotisme de la terreur et de l'échafaud, bientôt suivi du despotisme du sabre : voilà comment la révolution française a

1. Galat., v, 23. — 2. Rom., II, 14.

tenu ses promesses d'émancipation. Il n'en pouvait être autrement. Un peuple qui a rejeté le joug salutaire de la foi, retombe de droit sous le joug de la tyrannie. N'étant plus digne ni capable de porter la liberté, la liberté lui échappe dans toutes ses applications les plus diverses : libertés personnelles et libertés publiques, franchises des corporations, des municipes et des provinces, droits de la famille et de la nation, tout s'effondre à la même heure et disparaît sous un même coup de main. Dans ces jours d'épouvante et de vertige, le despote est accueilli comme un bienfaiteur au moins temporaire : *et benefici vocantur*, parce que sans lui la civilisation sombrerait de nouveau dans l'abîme de la barbarie. C'est ainsi qu'après les longs tâtonnements d'un Directoire impuissant et irrésolu, après les interminables et stériles discussions d'assemblées sans doctrine et sans cohésion, on a vu la France, au commencement et au milieu de ce siècle, s'abandonner aux bras d'un absolutisme tout d'abord proclamé sauveur.

Et que dirai-je maintenant? Un penseur éminent de la génération présente émettait, dans le courant de l'année mil huit cent cinquante et un, un avertissement qu'il n'est pas superflu de reproduire aujourd'hui. « Quand on ne veut pas du despotisme, écrivait-il, il ne faut pas le mériter. Les hommes auront beau dire : Je ne veux pas; et même plus ils crieront : Je ne veux pas; plus le despotisme menace d'accourir sur l'appel de leur orgueil et de leur impuissance.... Méprisez, insultez à votre aise le despotisme; mais on vous prie, au nom du ciel, de ne pas le rendre nécessaire ¹. »

J'ai parlé du libéralisme impie qui aspire à renverser le christianisme pour bâtir sur ses ruines l'édifice de la li-

1. De la Restauration française, par M. Blanc de Saint-Bonnet, chap. 50 et 51.

berté. O vous, qui n'avez rien de commun avec cette impiété, mais qui professez les doctrines d'un catholicisme libéral irrévocablement inscrit au catalogue des erreurs condamnées par l'Église, prenez-y garde : ce n'est pas à côté du fondement chrétien, c'est sur ce fondement même que doit s'élever l'ordre social. Hors de là, c'est l'ébranlement, la caducité, la chute; c'est le désordre, l'anarchie, et, par suite, c'est le retour inévitable à un régime que vous êtes condamnés à ramener tout en le maudissant. Par un juste jugement de Dieu, vous n'arriveriez au timon des affaires que pour entrer dans la phase de l'expiation. Quand on part de principes faux, la pratique est immanquablement forcée de démentir la théorie, et de s'appuyer sur des lois d'exception. Ennemis déclarés du césarisme, vous seriez conduits, par la force des choses, à reforger à votre usage aujourd'hui, mais bientôt au sien, des armes qui ne sont pas faites pour vos mains. Et les chrétiens indociles aux enseignements de l'Église, au lieu d'y gagner le bénéfice de la popularité et de la faveur des adversaires, s'entendraient dénoncer chaque matin comme des libéraux traîtres à la liberté.

VII. Vous l'avez dit, ô Seigneur Jésus, il n'y a de délivrance pour les hommes que par la vérité : *et veritas liberabit vos* ¹; et ceux-là seuls seront vraiment libres que le Fils aura délivrés : *Si ergo vos Filius liberaverit, vere liberi eritis* ². Mettez donc au cœur de nos contemporains, au cœur de nos hommes publics, cette conviction profonde qu'ils ne pourront rien pour le raffermissement de la patrie et de ses libertés, tant qu'ils ne lui donneront pas pour base la pierre qui a été posée par la main divine : *Petra autem erat Christus* ³. L'auteur de l'*Imitation* a donné aux nations

1. Joann., VIII, 32. — 2. *Ibid.* 36. — 3. I Corinth., x, 4.

non moins qu'aux individus une grande leçon de conduite quand il a dit : *Eligendum est magis habere totum mundum contrarium quam Jesum offensum*¹ : « Il vaut mieux choisir d'avoir contre soi le monde entier, que d'avoir devant soi Jésus offensé ». Or, dans l'état présent des choses, c'est Jésus offensé que notre société a devant elle. De là ces impossibilités que personne ne sait vaincre, et contre lesquelles les hommes, quels qu'ils soient, viendront s'user et se briser les uns après les autres.

O Dieu tout-puissant, faites donc briller aux yeux de votre peuple un rayonnement nouveau de ce Roi pacifique et pacifiant, dont le visage est désiré de toute la terre. Car, seule, la royauté du Christ peut replacer au front de la France la couronne d'honneur, de liberté, de puissance et de richesse qu'elle a perdue.

Hæc dicit Dominus : « Voici ce que dit le Seigneur : Je t'ai réservé, et je t'ai donné comme un gage à ce peuple, pour relever la terre de ses abaissements, pour la remettre en possession d'elle-même et de ses héritages dissipés, pour dire à ceux qui sont dans les entraves : Sortez de la compression, et à ceux qui sont dans les ténèbres : Remontez à la lumière » : *Et servavi te, et dedi te in fœdus populi, ut suscitares terram, et possideres hæreditates dissipatas ; ut diceres his qui vincti sunt : Exite, et his qui in tenebris : Revelamini*². Ainsi soit-il.

1. De Imitat. Christi, L. II, c. VIII, n. 3. — 2. Isa., XLIX, 8, 9.

VI

HOMÉLIE

PRONONCÉE

EN LA SOLENNITÉ DE SAINT HILAIRE,
SUR L'ÉTENDUE UNIVERSELLE DE LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST.

(XVIII JANVIER MDCCCLXXIV)

*In nomine Jesu omne genu flectatur,
caelestium, terrestrium, et infernorum:
et omnis lingua confiteatur quia Dominus
Jesús in gloria est Dei Patris.*

Qu'au nom de Jésus-Christ tout genou fléchisse, au ciel, sur la terre et dans les enfers ; et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus est dans la gloire de Dieu le Père.

(Ce sont les paroles de l'Introït de la messe de ce jour, tirées de l'Épître aux Philippiens, (II, 10, 11.)

MONSIEUR ¹,

I. Il y a un an à pareil jour, le prince de l'Église dont vous partagez désormais les travaux apostoliques montait à cet autel et s'asseyait dans cette chaire, se faisant honneur de payer un nouveau tribut à cette grande lumière d'Aquitaine, à cet Hilaire qui a brillé au firmament de l'Église des Gaules, comme brille l'étoile du matin parmi les astres ². Il

1. Monseigneur l'archevêque de Perga *in partibus*, coadjuteur de S. E. le cardinal archevêque de Bordeaux.

2. Quasi refulgens Lucifer inter astra processit. Fortunat.

voulut bien dire dès lors qu'il croirait n'avoir soldé que la moitié de sa dette, tant que son coadjuteur, qui est un autre lui-même, n'en serait pas venu acquitter le complément. Et voici qu'à sa suite et à son exemple, vous daignez aujourd'hui présider cette solennité, et qu'après avoir célébré la pompe des saints mystères en l'honneur de notre glorieux patron, vous nous réservez la faveur d'entendre les accents déjà connus et déjà aimés de votre noble et persuasive éloquence. Merci à Son Éminence, merci à Votre Grandeur : il nous sera toujours précieux de voir se grossir envers l'une et l'autre le devoir de notre gratitude. Le pontife qui vous a appelé à son aide, Monseigneur, n'est pas seulement le pasteur d'un vaste diocèse, il est le métropolitain d'une grande province : c'est lui encore que nous honorons et que nous remercions, quand nous souhaitons la bienvenue au représentant qu'il députe vers nous.

Cela dit, ne devrais-je pas arrêter ici mon discours, et ne pas empiéter sur la matière qui vous est dévolue ? Je ne puis cependant refuser à cette assistance du matin une parole d'édification : humble prélude des jouissances qui l'attendent ce soir.

Au surplus, M. T.-C. F., la solennité d'aujourd'hui est une solennité multiple, dans laquelle abondent les sujets proposés à notre culte et à nos méditations. Si, pour notre cité et notre diocèse, c'est la festività dominicale de notre docteur saint Hilaire, c'est pour toute l'Église l'échéance du jour consacré à honorer la Chaire de saint Pierre à Rome ; et enfin, par une disposition particulière du calendrier liturgique, c'est le dimanche fixé pour la célébration de la fête du saint nom de Jésus.

De Pierre, le vicaire du Christ, toujours assis sur la chaire romaine ; d'Hilaire, le défenseur de la divinité du Christ et le déclarateur des prérogatives de Pierre : il vous en sera si bien parlé aujourd'hui, que je dois m'en

taire. Mais du nom royal et sacré de Jésus, j'essaierai de dire quelques mots, qui seront le commentaire de mon texte emprunté à l'office de ce matin.

II. « C'est pourquoi, écrit saint Paul aux Philippiciens, « Dieu l'a exalté et il lui a donné un nom qui est au-dessus « de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse, au ciel, sur la terre et dans les enfers; et que « toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est « dans la gloire de Dieu le Père. »

Il suit de la doctrine de l'apôtre, M. F., que l'imposition du nom glorieux de Jésus, et la domination universelle, l'empire souverain attaché à ce nom, sont une récompense accordée au Fils de Marie. Assurément le nom et l'attribut de Maître et Dominateur suprême appartient par droit de nature au Fils de Dieu fait homme : c'était l'apanage obligé de la personnalité divine. Mais, à son droit de naissance, il a eu la noble ambition de joindre le droit de conquête; il a voulu posséder à titre de mérite, et comme conséquence des actes de sa volonté humaine, ce que sa nature divine lui octroyait déjà par collation.

Et quelle a été la source de ce mérite? De quels combats victorieux cette conquête a-t-elle été le prix? Les trois versets précédents de la même épître aux Philippiciens nous l'apprennent. « Étant l'image vivante et consubstantielle du Père, et ne commettant point d'usurpation en revendiquant d'être égal à Dieu, il s'est pourtant anéanti lui-même, prenant la forme de l'esclave et devenant semblable aux hommes. Que dis-je? il s'est humilié lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix¹. » Or, poursuit l'apôtre, « voilà pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus, tout

1. Philipp., II, 6-9.

« genou fléchisse, au ciel, sur la terre et dans les enfers ».

Chacune des paroles du texte sacré a besoin d'être pesée. Entendez-vous : *Exinanivit semetipsum, humiliavit semetipsum* : « Il s'est anéanti lui-même, il s'est abaissé lui-même » ? Lucifer aussi est descendu, il a été abaissé au-dessous de son rang primitif. Mais ce n'est pas de lui-même qu'il est descendu. Bien au contraire, par un sentiment orgueilleux de lui-même, par un effort sacrilège de sa volonté, par un crime de lèse-majesté divine, il a voulu se grandir, se hausser au delà de sa propre stature; il a dit : « Je monterai, et je serai semblable au Très-Haut ¹ » ; et c'est par châtement, c'est par punition, qu'il est déchu de son état premier. Pareillement, l'homme est tombé au-dessous de lui-même et de sa dignité native; mais, pour lui aussi, ç'a été la juste peine infligée à l'ambition dont il s'était laissé séduire : *et eritis sicut dii, scientes bonum et malum* : « vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal ². »

Il n'en a point été ainsi du Verbe incarné. C'est librement, c'est par choix, c'est par amour pour nous que le Fils de Dieu, égal et consubstantiel à son Père, a résolu de s'abaisser jusqu'à prendre notre nature. Puis, ayant poursuivi ce dessein, c'est par un acte méritoire de sa volonté humaine et de ses facultés créées que, non content de s'être fait homme, il s'est fait esclave, qu'il a choisi la confusion de préférence à la gloire, la pauvreté de préférence à la richesse, la souffrance de préférence à la joie, et finalement qu'il a poussé le sacrifice jusqu'à l'acceptation de la mort et de la mort de la croix : *Exinanivit semetipsum, formam servi accipiens;... humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem;... proposito sibi gaudio, sustinuit crucem, confusione contempta* ³.

Or, dit le grand apôtre, « à cause de cela » : *propter quod,*

1. Isa., XLV, 14. — 2. Genes. III, 5. — 3. Hebr., XII, 2.

et abstraction faite du nom, du rang et de l'empire que lui assurait sa céleste origine, « Dieu l'a exalté et lui a donné « un nom qui est au-dessus de tout nom ».

Qu'est-ce à dire ? Est-ce que le nom de Jésus est au-dessus du nom même de Dieu ? Dans un sens très-vrai, on le peut dire. En tant que Dieu, le Verbe incréé ne pouvait rien ajouter à sa gloire. Mais, ayant pris la nature humaine dans l'unité de sa personne, au prix des actes et des sacrifices accomplis dans cette nature, il a conquis un surplus de grandeur, il est rentré dans le ciel avec un surcroît de gloire qu'il n'en avait point apporté. Saint Paul nous le dit encore dans sa lettre aux Éphésiens : « Le Père l'a placé à sa droite dans les cieux, au-dessus de tout nom qui puisse être prononcé, non-seulement dans le siècle présent, mais encore dans le siècle futur ¹. »

D'où les théologiens n'ont pas craint d'inférer que le nom de Jésus porte en lui-même une addition, un augment au nom même de Jéhova, lequel, par lui-même, ne contient pas la notion du Dieu rédempteur, du Dieu sauveur, notion qui se cumule dans le nom de Jésus avec celle du Dieu créateur et souverain maître.

III. Ce nom donc étant au-dessus de tout nom, c'est l'ordre établi de Dieu que devant lui tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers.

Au ciel : c'est l'attribut, c'est l'occupation des anges et des bienheureux. Entendez-les qui disent d'une grande voix : « L'agneau qui a été tué est digne de recevoir la puissance et la divinité, la force et l'honneur, la gloire et la bénédiction ² ». Que signifie cette parole : « L'agneau qui a été tué est digne de recevoir la divinité » ? Est-ce que le Rédempteur n'est pas né Dieu ? Est-ce qu'il a attendu sa résurrection pour recevoir l'investiture divine ? Non, sans doute ; mais par l'immolation du corps qu'il avait

1. Ephes., I, 20, 21. — 2. Apoc., v, 12.

pris au sein de Marie, il a mérité pour sa chair et son âme humaine cette union éternelle avec le Verbe qui place l'humanité sainte au plus haut des cieux, et qui commande à tout genou de fléchir devant le nom de Jésus.

Aux enfers : oui encore, car ce que les élus font au ciel par un mouvement volontaire d'amour, les démons et les damnés le font par force et par contrainte, atterrés, écrasés devant la majesté de ce nom et de cet empire tout-puissant : *Credunt et contremiscunt* ¹.

Mais ce qu'il importe surtout de savoir et de comprendre, ce que nous avons principalement voulu énoncer en ce jour, c'est le commandement fait à la terre : *Ut in nomine Jesu omne genu flectatur... terrestrium*. Oui, il n'est rien ici-bas, il n'est rien de terrestre, qui ne doive courber le genou devant ce nom de Jésus. L'ayant ressuscité des morts, et l'ayant établi à sa droite dans les cieux, et lui ayant donné un nom au-dessus de tout nom qui se puisse prononcer, non-seulement dans le siècle présent, mais encore dans le siècle futur, Dieu a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à toute l'humanité régénérée : *Et omnia subjecit sub pedibus ejus, et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam* ². Et comme c'est le devoir de tout genou de se courber devant ce nom, c'est le devoir de toute langue de reconnaître et de proclamer sa puissance souveraine : *Et omnis lingua confiteatur*.

IV. « Tout genou » : *omne genu*, « toute langue » : *omnis lingua*. N'établissez donc point d'exceptions là où Dieu n'a pas laissé de place à l'exception : *in eo enim quod omnia ei subjecit, nihil dimisit non subjectum* ³. L'homme individuel et le chef de famille, le simple citoyen et l'homme public, les particuliers et les peuples, en un mot, tous les éléments quelconques de ce monde terrestre : *omne genu...*

1. Jacob., II, 19. — 2. Ephes., I, 22. — 3. Hebr., II, 8.

terrestrium, doivent la soumission et l'hommage au nom de Jésus.

Il est des hommes de ce temps qui n'acceptent pas, et d'autres qui n'acceptent qu'avec peine, les jugements et les décisions de l'Église contemporaine. Sans descendre bien avant dans le secret de leur esprit, facilement on y démêle cette objection, quelquefois venue jusqu'à leurs lèvres : comment donner la valeur d'un dogme à des enseignements qui datent du *Syllabus* ou des préambules de la première constitution du Vatican ?

Tranquillisez-vous, vieux-catholiques : les doctrines du *Syllabus* et du Vatican sont vieilles comme la doctrine des apôtres, comme la doctrine des Écritures. Et les Pères des premiers siècles ont interprété les Écritures, ont commenté les apôtres, conformément à l'interprétation et au commentaire de l'Église d'aujourd'hui. A ceux, par exemple, qui s'obstinent à nier l'autorité sociale du christianisme, voici la réponse que nous donne saint Grégoire le Grand. Il commente ce chapitre de l'Évangile où est racontée l'adoration des mages, c'est-à-dire l'accomplissement des prophéties qui promettaient au Messie l'adoration de tous les rois et la soumission de toutes les nations de la terre. Expliquant le mystère des dons offerts à Jésus par ces représentants de la gentilité, le saint docteur s'exprime en ces termes :

« Les mages, dit-il, reconnaissent en Jésus la triple qualité de Dieu, d'homme et de roi : ils offrent au roi l'or, au Dieu l'encens, à l'homme la myrrhe. Or, poursuit-il, il y a d'aucuns hérétiques : *sunt vero nonnulli hæretici*, qui croient que Jésus est Dieu, qui croient également que Jésus est homme, mais qui se refusent absolument à croire que son règne s'étende partout : *sunt vero nonnulli hæretici, qui hunc Deum credunt, sed ubique regnare nequaquam credunt.*

Mon frère, vous avez la conscience en paix, me dites-vous,

et tout en acceptant le programme du catholicisme libéral, vous entendez demeurer orthodoxe, attendu que vous croyez fermement à la divinité et à l'humanité de Jésus-Christ, ce qui suffit à constituer un christianisme inattaquable. Détrompez-vous. Dès le temps de saint Grégoire, il y avait « d'aucuns hérétiques » : *nonnulli hæretici*, qui croyaient ces deux points comme vous ; et leur « hérésie » consistait à ne vouloir point reconnaître au Dieu fait homme une royauté qui s'étendit à tout : *sed hunc ubique regnare nequaquam credunt*. Non, vous n'êtes point irréprochable dans votre foi ; et le pape saint Grégoire, plus énergique que le *Syllabus*, vous inflige la note d'hérésie si vous êtes de ceux qui, se faisant un devoir d'offrir à Jésus l'encens, ne veulent point y ajouter l'or : *hi profecto ei thus offerunt, sed offerre etiam aurum nolunt* ¹.

V. Hélas ! M. T.-C. F., il en coûte cher à la terre, il en coûte cher aux nations, de ne pas fléchir le genou devant le nom et devant la royauté de Jésus. Ce sont alors d'autres genuflexions qu'il faut faire. La langue qui refuse de s'ouvrir pour proclamer et confesser la puissance du roi Jésus, à quels silences humiliants n'est-elle pas condamnée ! « Et maintenant, Seigneur, nous n'avons pas même le droit et le pouvoir d'ouvrir la bouche » : *et nunc nos possumus aperire os* ; et nous, la vieille France catholique, la reine des nations, « nous sommes devenus un sujet de confusion et d'opprobre pour tous ceux qui vous servent et vous honorent » : *confusio et opprobrium facti sumus servis tuis et his qui colunt te* ². Tout est permis à nos insolents vainqueurs ; le dédain nous est prodigué par ceux-là même qui nous doivent d'être tout ce qu'ils sont. La France doit dévorer, sans mot dire, les menaces et les bravades de ceux qui ne comptaient

1. S. Gregor., homil. x, in Evang. — 2. Dan., III, 33,

pour rien hier à côté d'elle : *nunc autem derident me junioribus tempore... quorum virtus manuum mihi erat pro nihilo* ¹.

Ah ! qu'au moins nos humiliations méritées deviennent des humiliations fécondes. Soyons dignes jusque dans notre abaissement ; et, pour cela, humiliions-nous, non pas sous la main des hommes, mais sous la main puissante de Dieu, afin qu'il nous relève au jour de sa visite ². Nous ne serons remis debout et sur nos pieds que par la vertu du nom de Jésus. C'est ce que faisait entendre autrefois l'apôtre saint Pierre aux princes du peuple et aux anciens. « Puisqu'on « nous demande raison du bien que nous avons fait à ce « perclus, et de la puissance par laquelle il a été guéri, nous « vous déclarons à tous et à tout ce peuple que, si cet homme « a été guéri et s'il est debout devant vous, c'est au nom de « Notre-Seigneur Jésus-Christ le Nazaréen. Il est cette pierre « que vous autres architectes avez rejetée, et qui cependant a « été faite la principale pierre de l'angle ; et il n'y a point de « salut nulle part ailleurs : car nul autre nom sous le ciel « n'a été donné aux hommes, dans lequel et par lequel nous « devons être sauvés ³. »

1. Job., xxx, 1, 2. — 2. I Petr., v, 6. — 3. Act. iv, 9-12.

VII

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE DU JÉSUS A POITIERS, A LA MESSE PONTIFICALE
DE CLOTURE DU TRIDUUM DES FÊTES
DE LA BÉATIFICATION DU BIENHEUREUX PIERRE LE FÈVRE.

(MARDI XXVII JANVIER MDCCCLXXIV.)

Nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiis.

Ce n'est pas aux enfants à thésauriser pour les pères, mais aux pères à amasser pour les enfants.

(II CORINTH., XII, 14.)

MES RÉVÉRENDIS PÈRES,

I. Ce n'est pas moi, c'est le bienheureux dont nous solennisons l'inauguration sur les autels, qui, le premier, a fait appel à ce texte pour rendre la pensée que je veux exprimer. Seulement, ce qu'il ne voulait entendre que de la personne d'Ignace, je le lui appliquerai à lui-même par une extension très-méritée et très-légitime. Car, au jugement même de votre saint fondateur, nul n'a participé autant que Pierre Le Fèvre à la plénitude de sa paternité.

Pour quiconque étudie les origines de la compagnie de Jésus, il est manifeste jusqu'à l'évidence que ce grand institut

n'a point passé par les phases de l'enfance, mais que, comme les premiers auteurs de la race humaine, il est sorti déjà adulte et vraiment parfait des mains de Dieu. Entendons la doctrine de l'ange de l'école sur les qualités corporelles et intellectuelles du premier Adam : l'application s'en fera comme d'elle-même à notre sujet.

« Selon la genèse naturelle des choses, dit le saint docteur, le parfait précède l'imparfait, comme l'acte précède la puissance, parce que, sans la préexistence d'un être en acte, ce qui est en puissance ne peut pas être amené à l'acte. Or, les êtres ayant été primitivement institués de Dieu, non-seulement afin qu'ils fussent en eux-mêmes, mais encore pour qu'ils fussent les principes d'autres êtres semblables, à cause de cela ils ont été institués dans l'état de perfection qui sied aux êtres-principes. L'homme peut devenir principe d'un autre homme soit par la génération physique, soit par la formation et la direction intellectuelle : c'est pourquoi le premier homme a été créé dans un état parfait quant au corps, afin qu'il pût engendrer aussitôt ; et il a été créé aussi dans un état parfait quant à l'esprit, afin qu'il pût aussitôt instruire et diriger. A cet effet, il a reçu infuses toutes les connaissances dont la transmission était nécessaire à la race humaine ¹. »

Réfutation anticipée de tous les systèmes modernes d'après lesquels l'humanité, par un progrès dont elle n'est redevable qu'à elle-même et au développement de ses facultés, se serait élevée d'un niveau inférieur et ténébreux, d'un état d'inchoation et d'ébauche, à des sommets de lumière et de perfection conquis par ses propres forces. Nous savons, au contraire, et l'Écriture nous apprend, qu'en fait et historiquement Adam fut produit à l'état d'âme vivante et parlante, c'est-à-dire en pleine possession de la vie, dans le plein

1. Sum. theolog., P. I, Q. XCIV, art. III.

exercice de la parole : *factus est homo in animam viventem* ¹, le texte chaldaïque dit *loquentem*; nous savons que, non content de leur départir la vigueur du corps, le créateur a octroyé à nos premiers auteurs la science de l'esprit : *creavit illis scientiam spiritus*, et qu'il a donné à leur cœur la plénitude du sens : *sensu implevit cor illorum* ². Nulle part donc le fleuve de la vie, de la vie animale comme de la vie intelligente, n'a été plus large qu'à son principe, plus abondant qu'à sa source; et, sans nier que la science expérimentale lui ait apporté le tribut de quelques affluents secondaires, les déperditions occasionnées par une foule de causes, par une multitude de fuites, ont de beaucoup dépassé les accroissements. N'était la révolution introduite par le péché, il serait vrai de dire que tout l'apanage des fils dérive du trésor des pères, et que la richesse ne remonte pas ou ne remonte guère de nous à eux : *Nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiis*.

II. Il en est de même de la vie chrétienne. Le christianisme, en tout ce qu'il a d'essentiel et de constitutif, a été entier et complet à partir de la Pentecôte. Les premiers disciples de Jésus n'ont pas été choisis et n'ont pas reçu l'investiture de l'apostolat pour eux-mêmes, mais pour être les générateurs et les éducateurs de toute une descendance spirituelle qui formerait la famille des enfants de Dieu. C'est pourquoi le Verbe rédempteur a procédé envers eux comme le Verbe créateur avait fait envers nos premiers ancêtres selon la nature : il a déposé dans leur âme, par des espèces infuses, toutes les lumières, les vertus et les grâces destinées à être transmises aux générations chrétiennes.

Lisez les actes des apôtres et des premiers martyrs, li. les écrits des apologistes et des premiers docteurs, vous tombez dans l'extase et comme dans la stupeur de l'admi-

1. Gen., II, 7. — 2. Eccli., XVII 6.

ration. Cette connaissance soudaine et improvisée des plus secrets mystères de la foi, cette hauteur et cette profondeur de doctrine, cette étendue et cette sûreté d'enseignements dogmatiques et pratiques, ce regard pénétrant, ces longues vues sur les choses et sur les questions les plus délicates, les plus réservées ; et, en même temps, ces actes surhumains de courage, de vertu, d'héroïsme, ce triomphe de l'âme sur les sens, ce mépris de la vie, cette soif des souffrances, ce besoin d'affirmer la vérité au prix de tous les tourments, cette joie débordante au milieu des supplices : et tout cela dans des intelligences hier encore enveloppées des ténèbres épaisses du paganisme, dans des cœurs émoussés par les habitudes, énervés par les contacts d'une société en proie à la décomposition morale. Lisez en particulier, telle qu'elle vient d'être écrite par une main aussi habile que savante, l'histoire de la vierge Cécile, et celle de l'avènement des grandes familles du patriciat romain à la religion du Christ ; et dites si jamais la séve chrétienne a été plus forte, plus riche, plus exubérante, plus féconde qu'en ces premiers temps de l'Église.

Rien d'étonnant à cela. Pour le fleuve chrétien, remonter à la source, c'est remonter à l'embouchure, puisqu'il s'échappe de l'océan même du calvaire, du Cœur de Jésus ouvert par la lance. N'étaient les promesses d'assistance léguées à l'Église, le fleuve ne pourrait que s'appauvrir dans sa longue course à travers les plaines désolées de cette terre de péché. Et si, sous le souffle de l'Esprit saint, les âges postérieurs voient apparaître et fleurir le long de ses rivet quelques plantes nouvelles, ce n'est jamais que l'éclosion se l'épanouissement de germes primitifs, que la mise en lumière de beautés jusque-là cachées dans le dépôt. Car il n'appartient point aux enfants de produire et d'amasser des richesses pour leurs pères ; et si l'on y regarde de près, les produits qui semblent nouveaux procèdent encore des trésors

que les parents avaient préparés pour leurs fils : *Nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiis.*

III. Vous a-t-il semblé, M. T.-C. F., que je tardais beaucoup à entrer dans mon sujet ? J'espère que votre perspicacité a compris par quelle voie nous nous y sommes acheminés. Je l'ai dit en commençant : ce qui frappe de prime abord dans l'histoire de la société de Jésus, c'est que pour elle l'âge mûr est contemporain de la première formation. Qui connaît les premiers auteurs de la compagnie, connaît la compagnie entière dans son esprit, dans son but, dans ses entreprises, dans ses procédés, dans ses méthodes. Quelle génération que celle qui préside à ses origines ! Quelle union de science et d'activité, de vie intérieure et de vie militante ! On peut dire que ce sont des hommes universels, des hommes de race gigantesque, en comparaison desquels nous ne sommes que des insectes : *de genere gigantæo, quibus comparati quasi locustæ videbamur*¹.

La raison en est dans le principe posé par saint Thomas. Quand Dieu a résolu de susciter un ordre nouveau dans l'Église, il verse au cœur et dans l'esprit des chefs de cette famille particulière ce qu'il a mis dans le chef de la grande famille humaine : *Et ideo primus homo institutus est in statu perfecto, ut statim posset alios instruere et gubernare.*

Encore que les colonnes premières de ce grand édifice forment un groupe numériquement à peu près égal à celui des apôtres, elles doivent cependant être ramenées à trois principales : Ignace de Loyola, Pierre Le Fèvre et François de Xavier. Disons-le même : malgré la prééminence qu'assurent à ce dernier la grandeur et l'étendue de ses travaux apostoliques, ainsi que l'éclat et le nombre de ses miracles, le théâtre éloigné où il lui fut donné de les accomplir ne lui permit pas d'exercer sur l'organisation, le recrutement et

1. Numer., XIII, 34.

la composition de la société naissante une action aussi directe, aussi prochaine, aussi suivie que les deux autres. Ignace, est-il besoin de le dire, est le père de tous. Personne ne l'a proclamé plus haut que notre bienheureux : *Palam profitebatur et prædicabat se, quidquid esset, esse opus Ignatii* : « Il professait et déclarait ouvertement que, tel qu'il était, il était l'ouvrage d'Ignace ». Et, de fait, la divine providence, qui voulait que le principe *ex uno omnes* fût la loi fondamentale et comme le nerf majeur de cette société religieuse, permit que l'associé le plus considérable d'Ignace, que Le Fèvre, déjà revêtu du sacerdoce quand Ignace et Xavier étaient encore laïques, fût néanmoins l'humble client et le fils très-docile de celui à qui était destinée une postérité comparable à celle d'Abraham. Ignace, disciple de Pierre Le Fèvre au collège de Sainte-Barbe, exerçait les fonctions de directeur spirituel par rapport à son répétiteur, recevait les confidences les plus délicates de son âme, l'initiait aux desseins déjà très-arrêtés de son esprit.

Quel jour, M. T.-C. F., que celui dans lequel le premier prêtre de la compagnie de Jésus en devenait le premier profès, et, après avoir reçu les engagements d'Ignace et de ses compagnons, y apposait de ses mains sacerdotales le cachet du pain eucharistique. Je ne m'étonne pas que Dieu ait choisi pour confidente de cette scène intime la montagne même d'où Denys aspergea de son sang et de celui de ses compagnons la grande cité qui devait exercer un rôle si important dans le monde. Paris, Paris, ton université ne sut pas en ce jour-là ce qui allait sortir de ses bancs ; et la France ne soupçonna pas alors que, des hauteurs de sa capitale, un Savoisien, quatre Espagnols et un Portugais allaient s'élancer dans toutes les parties de l'univers pour y prêcher, pour y défendre, pour y propager le règne de

1. Vita Petri Fabri, auct. Orlandini, L. I, c. XVII.

Dieu. Et toutefois le ciel faisait une grâce et il donnait un gage de ses miséricordes à la France et à Paris, en choisissant ce lieu pour berceau et pour point de départ d'une milice destinée à porter le nom de Jésus jusqu'aux extrémités de la terre.

IV. Ici, M. F., commence le prodige que j'ai voulu principalement signaler. Ces hommes, dont un seul, qui n'est pas leur chef, est revêtu du sacerdoce, les voilà qui, sans constitutions écrites, sans règlements arrêtés, sans vœu même d'obéissance, ne tardent pas à se séparer, à se disperser, n'emportant d'autre loi que celle que l'Esprit-Saint a gravée dans leurs cœurs, et laissant à l'avenir le soin de fixer par l'écriture la charte vivante dont chacun d'eux est le dépositaire et l'organe.

Malgré les projets qu'il avait conçus, le dirai-je, malgré le rêve qu'il avait nourri pour Jérusalem, Rome devient la résidence unique et nécessaire d'Ignace. Mais ses auxiliaires les plus indispensables pour le succès de l'œuvre sont emportés loin de lui, Xavier aux Indes, Pierre Le Fèvre dans les États de Parme, en Allemagne, en Belgique, en France, en Portugal, en Espagne. Chose merveilleuse ! Les deux hommes sur lesquels porte toute l'entreprise, Ignace et Le Fèvre, se rencontreront désormais à peine quelquefois durant tout le cours de leur carrière ; et cette carrière n'en sera pas moins une marche incessamment commune à la poursuite d'un même dessein, à la réalisation d'une même pensée. Ainsi en fut-il des deux grandes colonnes de l'Église, Pierre et Paul : on compte les occasions très-rares et les jours très-limités durant lesquels l'apôtre des nations séjourna auprès du prince des apôtres. Qu'importe le rapprochement ou l'éloignement des lieux et des personnes, là où opère un seul et même Esprit, partageant et distribuant à chacun sa tâche comme il veut ¹ ?

1. I Corinth., XII, 11.

L'entente étant établie par l'action intérieure de cet Esprit unique, la subordination étant en outre entretenue et manifestée par des gages certains, le premier besoin d'une milice appelée à combattre partout, c'était son recrutement très-prompt et en quelque sorte instantané au sein de toutes les nations. Telle fut la mission de notre bienheureux. J'oserai dire qu'au milieu de travaux de tout genre, de travaux immenses et immensément utiles à la religion et aux âmes, l'œuvre propre de Pierre Le Fèvre, celle qui le recommandera éternellement à votre gratitude et à votre culte, mes révérends Pères, c'est qu'il a été le principal propagateur et, si vous me permettez ce mot, le grand agent de recrutement de votre institut dans les diverses parties de l'Europe. L'une de ses premières conquêtes fut le bienheureux Pierre Canisius ; et il vous laissa pour dernier legs, au moment de mourir, saint François de Borgia, autre pierre fondamentale du nouveau temple.

Ce qui fait le prix de ces premières recrues, ce n'est pas encore tant leur nombre que leur qualité. Si vous me demandez quels étaient, en ces temps primitifs, l'ordre et le règlement des exercices du noviciat, je vous répondrai que, comme le meilleur de tous les noviciats fut celui de Le Fèvre et de Xavier à l'école d'Ignace, dans la ville de Paris, alors que nuls règlements n'avaient encore été formulés ; pareillement l'esprit d'Ignace, si pleinement communiqué à ses premiers compagnons, et développé en eux par l'Esprit de Dieu, en fit les plus habiles précepteurs et les plus exquis modèles de tous ceux qui devaient participer à leur vocation. Que ceux-ci aient été formés à Rome sous les yeux d'Ignace lui-même, ou dans les Indes par François. Xavier, ou par Le Fèvre dans ses résidences multipliées, on y trouvait toujours le même moule, la même empreinte, le même sceau, parce que c'était toujours le même esprit : *hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus.*

Voulez-vous que nous considérons notre bienheureux à l'œuvre ?

V. Qu'il s'agit de ramener à Dieu et d'introduire dans les voies de la véritable vie chrétienne les hommes du monde et les ecclésiastiques séculiers, ou bien de préparer pour la compagnie les aspirants et les novices, le premier traitement employé était invariablement celui des Exercices spirituels : instrument merveilleux, je devrais dire miraculeux, qui, après Dieu, eut Ignace pour inventeur, mais que personne, au témoignage d'Ignace lui-même, ne savait manier avec autant d'art et de succès que Pierre Le Fèvre. Or, si grande que soit la valeur de l'instrument en lui-même, il ne vaut cependant que par la main qui le dirige. Le texte nu des Exercices ne suffit pas, si la tradition ne l'éclaire, et si l'esprit ne se joint à la lettre. Notre bienheureux fut le principal ouvrier prédestiné à l'emploi de cet outil sacré. Après que, par ce diagnostic puissant, il avait sondé une âme jusqu'en ses dernières profondeurs ; après que, par ce régime spirituel de plusieurs semaines consécutives, ou même seulement de quelques jours sérieusement employés, il avait banni le péché et jeté les fondements de la perfection, il n'était point de hauteur à laquelle il ne sût conduire ceux qui obéissaient aux impulsions de sa forte direction. Pour cela d'ailleurs, il suffisait de marcher sur ses traces et de se modeler sur ses exemples.

Vous avez entendu depuis deux jours, M. T.-C. F., vous entendrez encore ce soir le panégyrique de ce grand serviteur de Dieu et des âmes. Ah ! quelle vie et quelles œuvres ! et par quelle plénitude d'esprit intérieur ces œuvres étaient vivifiées ! Il nous commandait, dit un de ses historiens, de regarder moins à ce que nous faisons pour Dieu et pour les hommes, qu'à l'esprit dans lequel nous le faisons ; et il nous disait que, pour la durée du bien opéré et pour l'avantage de l'Église, les petites choses faites avec une grande

abondance de grâce, valaient plus que les œuvres d'éclat faites avec une moindre dose de vertu ; qu'en conséquence chacun de nous devait plus encore travailler à augmenter sa propre sanctification, qu'à obtenir de grands résultats sans accroissement de sa sainteté personnelle ¹. »

Un des côtés saillants de cette belle âme était le sentiment de gratitude qui le portait à reconnaître, à admirer, à glorifier dans les autres tout ce que Dieu y avait mis de bon, de grand, d'utile au prochain et en particulier à l'institut dont il était membre. C'est dans cette pensée et ce sentiment que, considérant la parole de l'apôtre selon laquelle les pères thésaurisent pour leurs enfants, il voulait que tous ceux de la compagnie se montrassent à tout jamais des fils affectionnés et reconnaissants, et qu'ils sussent que les trésors amassés par les fondateurs et premiers auteurs des ordres religieux constituaient un fonds inépuisable qui leur était acquis pour toujours : *de cætero scirent thesauros, quos ordinum parentes aliquæ congregassent patres, sibi esse repositos* ².

VI. Trop longtemps peut-être, mes révérends Pères, Dieu l'ayant permis ainsi, la figure du bienheureux Pierre Le Fèvre était demeurée dans l'ombre. Il avait été pendant sa vie le modèle parfait de ce que doit être toujours dans une congrégation celui qui occupe le second rang et qui a la principale part d'action après le chef : présent à tout, et paraissant n'être nulle part ; mêlé à toutes les questions, et se dérobant à tous les regards. Ce besoin de rester caché sembla lui avoir survécu. Aujourd'hui encore on ne sait où retrouver son corps, déposé cependant dans les substructions de la maison mère. Oui, trop longtemps sa modestie fut en quelque sorte acceptée et ratifiée des siens après sa mort. Le saint évêque de Genève alla jusqu'à s'en affliger et presque s'en scandaliser. « Je veux croire, écrivait-il, qu'en-

1. Vita Petri Fabri, c. XII. — 2. *Ibid.*, c. XXVII.

fin la compagnie se résoudra de ne pas faire moins d'honneur à ce premier compagnon de son saint fondateur qu'elle en a fait aux autres ¹. » Il ne parlait alors que de la publication trop retardée de la vie de ce grand homme. Mais ce qu'il ne soupçonnait pas, c'est que lui-même, par les marques formelles de sa vénération pour le bienheureux Pierre Favre, comme il l'appelait, posait les assises d'une béatification et d'un culte public que Rome appuierait principalement sur son témoignage et son autorité : *in primis autem testimonium et auctoritas sancti Genevensis antistitis Francisci Salesii, qui actis et scriptis nedum præclaram de Petri Fabri sanctitate animo sibi alte infixam opinionem expressit, sed publicum quoque ejus cultum apprime fovit* : ainsi s'exprime le décret de confirmation du culte du serviteur de Dieu approuvé naguère par Pie IX.

Si ce grand pape, avec lequel, mes révérends Pères, vous partagez l'honneur de boire au calice le plus amer des souffrances de Jésus-Christ, a été jaloux, en ces derniers temps, de témoigner son estime et ses sympathies à votre ordre en élevant un de ses membres aux honneurs de la pourpre romaine, j'ose penser qu'il a été mû par le même sentiment en plaçant authentiquement sur les autels le premier prêtre et le premier profès de votre compagnie. Pour moi, mes révérends Pères, je bénis et je remercie le Seigneur Jésus, dont vous glorifiez le nom depuis plus de trois siècles, de vous avoir accordé cette consolation et cet encouragement à la veille de la plus grande épreuve qui vous fût réservée. Votre Général banni de Rome; vos Pères exilés de la demeure des saints fondateurs et des sanctuaires bâtis sur leurs tombes; vos bibliothèques, vos archives fermées pour vous et livrées à des mains profanes; le régulateur normal de

1. *Lettres de saint François de Sales*, Lettre 106 (édit. Béthune).
2. Décret. *In Allobrogum oppido*, 5 sept. 1872.

votre vie et de vos études, de votre enseignement et de vos ministères, en un mot, le centre de votre discipline religieuse atteint et déplacé : oui, l'épreuve est grande, l'épreuve est forte, et le temps en montrerait bientôt la gravité si le secours ne vous était donné d'en haut. Ce secours viendra : l'exaltation du premier de ceux qui se sont liés avant vous par les mêmes engagements, en est le signe précurseur. Par son intercession puissante et efficace, vous ne tarderez pas à sentir ce que vos pères ont amassé de trésors pour leurs fils. Ainsi soit-il.

VIII

INSTRUCTION PASTORALE

SUR

L'OBLIGATION DE CONFESSER PUBLIQUEMENT LA FOI CHRÉTIENNE,

(CARÊME MDCCCLXXIV.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Est-ce trop de fierté à un Dieu de n'avouer que ceux qui l'avouent, et de renier ceux qui le renient? Sans ménagement pour ceux à qui cette prétention semblerait exorbitante, Jésus-Christ s'est exprimé de manière à ne nous laisser aucun doute sur ce point. Au témoignage de trois d'entre les évangélistes, il reconnaîtra devant son Père et devant toute la cour céleste quiconque l'aura reconnu et confessé devant les hommes¹ ; mais s'il a été pour qui que ce soit, ou dans sa personne ou dans son enseignement, un objet de honte devant cette génération corrompue et pécheresse, à son tour il rougira de lui, quand il apparaîtra dans

1. *Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo qui in cœlis est. Matth., x, 32; Luc., XII, 8.*

la gloire de son Père escorté de ses saints anges¹. D'où l'apôtre conclut : « C'est une parole qui ne recevra point de démenti : si nous endurons l'épreuve pour lui, avec lui nous régnerons ; mais si nous le renonçons, lui aussi il nous renoncera » : *Fidelis sermo : si sustinebimus, et conregnabimus ; si negaverimus, et ille negabit nos*². De telle sorte, dit saint Hilaire, que la mesure dans laquelle nous aurons été les témoins de son nom, sera celle du témoignage que nous obtiendrons de lui devant Dieu son Père : *Quales nos nominis sui testes hominibus fuissemus, tali nos apud Deum Patrem testimonio ejus usuros*³.

N'ayons garde de l'oublier, N. T.-C. F., notre qualité de chrétiens nous oblige, non-seulement à croire dans le fond de notre cœur, mais encore à confesser de bouche notre croyance : hors de là, il n'y a pas de salut : *Corde enim creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem*⁴. Quiconque n'aura pas été dans le cas d'offrir à Jésus-Christ le témoignage suprême du sang, qui fait le « martyr », n'aura d'accès dans le ciel qu'à titre de « confesseur », c'est-à-dire qu'au prix de la profession publique qu'il aura faite de sa foi, tant par ses œuvres que par ses paroles.

II. N'allez pas m'objecter que la pratique ostensible du christianisme exige parfois un grand courage. Est-ce que par hasard Dieu aurait préparé son ciel pour les timides, pour les lâches ? Lé Maître n'a-t-il pas dit au contraire que « le royaume des cieus souffre violence », et que « les violents l'emportent de vive force »⁵ ? Et Jean, le disciple de l'amour, l'apôtre de la charité, ne déclare-t-il pas sans

1. Qui enim me confusus fuerit et verba mea in generatione ista adultera et peccatrice ; et Filius hominis confundetur eum cum venerit in gloria Patris sui cum angelis suis. Marc., VIII, 38.

2. II Timoth., II, 11, 12. — 3. S. Hilar., Comment. in Matth., c. x, 21.

4. Rom., x, 10. — 5. Matth., XI, 12.

détour que « les trembleurs », qui n'osent pas avouer leur foi, auront un même sort avec ceux qui ne croient pas, et dont le partage sera l'étang de feu : *timidis autem et incredulis, pars illorum erit in stagno ardenti* ¹?

Ne m'objectez pas non plus que l'accomplissement du devoir religieux peut apporter un trouble, une gêne dans vos relations, préjudicier même à vos intérêts. L'Évangile a fait d'avance justice de toutes ces vaines excuses. Ah ! s'il s'agit de la paix qui est le fruit de l'Esprit saint, de la paix qui procède du règne de la vérité et de la vertu, incontestablement Jésus est le Dieu de la paix, il est l'auteur de la paix. Mais sa paix n'est pas la paix telle que l'entend le monde ², la paix dans le mensonge et le péché. Pour celle-ci, « n'allez pas vous imaginer, dit le Seigneur, que je « sois venu apporter la paix sur la terre; je ne suis pas « venu apporter la paix, mais le glaive ³ ». Et ce glaive de la séparation entrera jusque dans les fentes les plus intimes du cœur, il pénétrera jusque dans les relations les plus chères de la maison, de la famille. Celui qui place ses affections domestiques au-dessus de l'affection qu'il me doit, celui-là « n'est pas digne de moi », dit le Seigneur : *non est me dignus* ⁴.

Ici encore, N. T.-C. F., il vous sera précieux d'entendre le commentaire de notre grand docteur. « Quelle est cette « division », s'écrie saint Hilaire : *Quæ est ista divisio?* « Parmi les premiers préceptes de la loi, nous avons reçu celui-ci : Honore ton père et ta mère ⁵. Et le Seigneur lui-même a dit : Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix ⁶. Que peut signifier après cela ce glaive jeté dans le monde, ces enfants séparés des parents et cette inimitié constituée

1. Apoc., XXI, 8. — 2. Joann., XIV, 27.

3. *Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram : non veni pacem mittere, sed gladium. Matth., X, 34.*

4. *Ibid.*, 37. — 5. Exod., XX, 12. — 6. Joann., XIV, 27.

sous le toit domestique de l'homme » : *Quid sibi vult missus potius gladius in terra, et separatus a patre filius, et filia a matre, et hominis domestici ejus inimici?* « Voici donc l'impiété désormais érigée en principe et mise en honneur ; voici les haines partout, les guerres partout, et le glaive du Seigneur dégainé entre le fils et les auteurs de ses jours ¹. Quel est ce glaive sur la terre, voilà ce qu'il importe de savoir » : *Ergo qui sit gladius in terra, contuendum est* ².

« Le glaive, répond notre saint pontife, c'est la plus aiguë, c'est la mieux affilée de toutes les armes, c'est le plus pénétrant de tous les traits » : *Gladius telorum omnium telum acutissimum est*. « L'Écriture appelle souvent de ce nom la prédication du nouvel Évangile. C'est donc la parole de Dieu qui est signifiée par le glaive envoyé en terre, c'est-à-dire la doctrine évangélique pénétrant au cœur des hommes, et les atteignant jusque dans les conditions de leur vie corporelle et terrestre ³. Il n'est point douteux que quand nous prenons une nouvelle vie dans le bain du baptême, alors, par la vertu du Verbe, nous sommes séparés des souillures et des auteurs de notre origine première : *Cum ergo innovamur baptismi lavacro, per Verbi virtutem, ab originis nostræ peccatis atque auctoribus separamur* : « coupés, détachés par le tranchant du glaive de Dieu, nous sommes en désaccord de sentiments avec eux s'ils restent dans les liens de l'infidélité » : *recisique quadam exsectione gladii Dei, a patris et matris affectionibus dissidemus*. Et quand la lutte s'établit entre notre vie nouvelle et notre vie ancienne

1. Igitur exinde publica auctoritas impietati proferetur. Ubique odia, ubique bella, et gladius Domini inter patrem et filium desæviens. Comment. in Matth., C. X, 22.

2. *Ibid.*, 22.

3. Et hujus quidem teli nomine novi Evangelii prædicationem appellatam, frequens in prophetis auctoritas est. Dei igitur verbum nuncupatum meminerimus in gladio : qui gladius missus in terram est, id est, prædicatio ejus hominum corporibus infusa. *Ibid.*, 23.

si nous ne savons pas donner la préférence à Dieu, si nous mettons les amours de la famille et de la chair au-dessus de l'amour de celui qui nous a divinement adoptés, nous devenons indignes de l'héritage des biens futurs : *Et idcirco qui domesticas caritates dilectioni ejus prætulerint, futurorum bonorum indigni erunt hæreditate*¹.

III. Vous m'arrêtez et vous me dites : — La parole de Jésus-Christ se rapporte à d'autres temps que les nôtres. Aux débuts du christianisme, quand une partie de la famille était devenue chrétienne et que l'autre persévérait dans l'idolâtrie, il y avait, en effet, des dissidences inévitables : c'est en ce sens que le divin auteur de la paix a réellement fait naître parmi les hommes une cause temporaire de division. Mais, en ce qui me concerne, la pierre d'achoppement n'est pas là. Pour être chrétien, je n'aurais à résister à personne de mon entourage. Au contraire, s'il y a des dissonances dans la famille, ce sont celles qui résultent de mes abstentions. L'unité s'y ferait par ma fidélité : je veux dire, l'unité des esprits et des âmes y compléterait l'unité des cœurs. Sur ce point, ajoutez-vous, je ne donne tort qu'à moi-même. Quand on observe autour de moi des devoirs que je ne remplis pas, loin de m'en plaindre, je m'en félicite, et je laisse aux romanciers de la libre pensée leurs pitoyables récriminations contre le prétendu mur de séparation, élevé par la religion et le prêtre entre le chef de la maison et sa famille. Mais, par delà la vie domestique, il y a la vie publique. A tort ou à raison, à tort sans contredit, la sphère dans laquelle je suis forcément placé n'est pas une sphère chrétienne. M'y poser en chrétien serait une singularité et un contraste ; parfois même ce serait une provocation au sarcasme et au blasphème. Il faut bien se plier aux exigences des temps et aux nécessités des positions. —

1. *Ibid.*, 24.

Donc, mon très-cher Frère c'est parce que Jésus-Christ est méconnu de beaucoup de vos contemporains, que vous vous croyez autorisé à le méconnaître ; c'est parce qu'un souffle mauvais et irrégulier a passé sur la génération présente, que vous revendiquez le droit de participer à la contagion. Eh bien ! sachez-le : cette infidélité générale que vous invoquez comme une excuse, c'est une circonstance qui aggrave plutôt qu'elle n'atténue votre faute. En face de cette apostasie du grand nombre, vous étiez tenu de déclarer plus hautement votre foi, et de devenir ainsi un exemple et une protestation. N'entendez-vous pas retentir à vos oreilles la solennelle affirmation du Sauveur : « Celui qui se sera fait « honte de moi et de mon Évangile devant cette génération « corrompue et pécheresse » : *qui enim me confusus fueris et verba mea in generatione ista adultera et peccatrice*, « j'en « aurai honte à mon tour quand j'apparaîtrai dans la « gloire de mon Père, en la société de mes anges » : *et Filius hominis confundetur eum, cum venerit in gloria Patri sui cum angelis sanctis* ?

Eh quoi ! mon Frère, vous seriez avili à vos propres yeux, vous auriez perdu le droit de vous estimer vous-même, si vous aviez la lâcheté de ne pas sembler reconnaître un ami au jour de sa disgrâce ; et, parce que Dieu du ciel et de la terre, le Dieu de votre âme et de votre baptême, est devenu impopulaire, parce que vous risqueriez de partager avec lui la défaveur d'une génération abaissée et digne de mépris, vous croyez être quitte de vos devoirs envers lui ! Non, non, c'est la loi même de l'ordre et de la justice qui l'exige : nous serons traités de Jésus-Christ, comme nous l'aurons traité lui-même. Si nous lui demeurons fidèles, nous régnerons avec lui ; mais si nous le renions, il nous reniera : *Fidelis sermo : si sustinebimus, et conregnabimus ; si negaverimus, et ipse negabit nos.*

Honneur donc à vous, chrétiens qui êtes conséquents avec

vous-mêmes; honneur à vous qui croyez et qui ne rougissez point de votre croyance : *Vobis igitur honor creditibus* ¹. Celui que vous confessez devant les hommes, sans ostentation, sans jactance, mais aussi sans respect humain, sans fausse honte, vous confessera devant son Père et devant ses anges.

IV. Mais ce ne sont pas seulement les particuliers, ce sont encore les peuples qui sont tenus de rendre hommage à Dieu par l'affirmation de leur croyance. Cette vérité, plus évidente que la lumière même du jour, n'avait jamais été révoquée en doute. On avait vu de grands empires apostasier en quittant la vraie religion pour en embrasser une fausse; on n'en avait pas vu encore se poser politiquement en dehors de toute religion. N'est-il pas manifeste que là est notre grief principal devant Dieu, que là est le péché majeur dont nous subissons la rude expiation? Nation chrétienne et catholique depuis le premier instant de sa formation, la France en est venue à ce point que la neutralité religieuse est présentée désormais comme essentielle à son droit public.

Ne nous reprochez pas, N. T.-C. F., de revenir si souvent sur cette question. Le devoir du médecin spirituel, comme du médecin des corps, dure aussi longtemps que le mal qu'il s'agit de déraciner. Nos plus saints et nos plus illustres devanciers nous ont tracé le devoir à cet égard. Les erreurs des Donatistes avaient une portée incomparablement moindre que celles dont nous expérimentons actuellement les lamentables effets. Nous voyons cependant, en lisant les sermons du saint évêque d'Hippone, qu'il n'omettait pas une occasion de reprendre contre eux une polémique devenue à peu près quotidienne. L'esprit de secte est éminemment opiniâtre et entêté; sans égard aux réponses les plus pérem-

1. I Petr., II, 7.

toires, aux réfutations les plus décisives, il répète imperturbablement les mêmes banalités, reproduit invariablement et sans pudeur les mêmes lieux communs. Si les défenseurs de la vérité, par une délicatesse hors de propos, se font scrupule de la redite, s'ils ne renouvellent pas les coups déjà cent fois portés au mensonge, celui-ci reste maître du terrain. Il demeure établi, par exemple, que nous prêchons la *théocratie*, que nous poussons l'État à *se faire théologien*, que nous visons à la *prédominance du prêtre dans la société*, etc. De tels mots sont à eux seuls des arguments sans réplique; et l'on conclut, avec un air de triomphe, que, la société moderne s'étant *sécularisée*, son caractère *laïque* la tient quitte et la rend même incapable de tout acte public de foi et de religion.

Comme s'il suffisait d'être séculier pour ne rien devoir à Dieu! comme si la qualité de laïque excluait les conséquences du baptême chrétien! comme si la conformité des institutions sociales avec la loi évangélique impliquait pour le sacerdoce une immixtion quelconque dans le gouvernement civil des sociétés!

Du reste, puisqu'il est devenu familier aux censeurs de l'épiscopat actuel de l'accuser d'*ultramontanisme* toutes les fois qu'il entreprend de rappeler les vrais principes concernant les devoirs de la société publique envers Dieu, nous abriterons aujourd'hui notre enseignement derrière la parole éloquente d'un prélat dont personne ne fera un disciple de l'école ultramontaine. Il est de ceux qui n'ont attendu ni le *Syllabus* ni le concile du Vatican pour dénoncer, au point de vue religieux et social, le vice fondamental de la chose publique moderne. Nous voudrions pouvoir rapporter en entier ses deux instructions pastorales, publiées à l'heure où s'agitaient sur le terrain du droit commun et de la liberté comme en Belgique, ainsi qu'on disait alors, sur celui de l'Église libre dans l'État libre, comme on a dit plus tard,

des polémiques selon lui mal engagées, et des questions impossibles à résoudre tant que la base essentielle de la société ne serait pas rétablie ¹.

V. « Il est de notre devoir, écrivait-il à ses ouailles, de vous introduire dans ce que l'organisation des sociétés humaines a de plus profond et de plus intime. Aux yeux de Dieu, comme aux yeux des hommes, un peuple est une personne morale qui a un corps, un esprit, une vie qui lui sont propres. Les individus et les familles dont il se compose forment son corps ; les principes et les croyances qu'il professe en religion, en morale, en politique, constituent son esprit ; et les siècles pendant lesquels il conserve son nom et son existence font la durée de sa vie. Mais cette personne morale, comme toute personne vivante, pense, délibère, veut et agit chaque jour : il lui faut donc une tête pour penser et vouloir, un organe extérieur pour exprimer ses pensées et ses volontés, une main pour agir. Or, ce chef, cet organe, cette main, c'est ce qu'on nomme l'*autorité publique* et le *gouvernement* : en sorte qu'il n'est pas plus possible de concevoir un peuple sans gouvernement, que de concevoir une personne sans ce qui la constitue essentiellement. Le gouvernement est donc la tête, le cœur, l'organe de l'État : c'est par lui seul que l'État veut, agit et commande...

« Si donc le gouvernement n'avait aucune croyance religieuse déterminée, la société n'aurait aucune croyance déterminée ; s'il ne professait aucune religion, la société ne professerait aucune religion ; s'il ne reconnaissait aucune loi divine ni aucun droit divin, la société ne reconnaîtrait aucune loi divine ni aucun droit divin. Logiquement parlant, la société serait athée, et le gouvernement aussi. Chacun de ses membres, il est vrai, pourrait être le

1. Instructions pastorales sur l'état présent de l'Église, T. II des Sermons, discours et mandements de Mgr J.-J. Fayet, évêque d'Orléans, Carêmes 1846 et 1847.

plus religieux des hommes ; mais il le serait comme simple particulier, et non comme membre d'un pouvoir public qui ne professe aucune religion. Par la même raison, chaque individu ou chaque famille serait libre de professer extérieurement une religion quelconque ; mais, si nombreux que fussent les disciples de la même religion, ils ne lui donneraient pas l'existence publique et sociale qu'elle ne peut recevoir que de la profession des suprêmes pouvoirs ; cette religion n'en serait pas moins reléguée dans la classe des opinions, des actions et des habitudes personnelles dont les gouvernements n'ont à s'enquérir que lorsqu'elles sont utiles au bon ordre de la société. Ils les favorisent alors ; ils sont heureux de les voir prospérer ; ils leur donnent des indemnités, des églises, des temples ou des mosquées. Mais cela ne change rien à l'état social, qui n'en reste pas moins sans loi divine, sans religion et sans culte public. *Dieu est toujours exilé, sinon de la nature* ¹. du moins de la société ; et la société elle-même, isolée de la grande famille des nations, continue à vivre de cette vie factice et agitée qui la mène péniblement à la mort ²...

« Tel est le terme fatal où vont aboutir les législations purement humaines qui placent le principe de toute souveraineté religieuse et morale dans l'homme ou dans le peuple. C'est un problème encore indécié de savoir combien de temps une société peut subsister en cet état ; mais il y a un ordre général, dans le monde, contre lequel rien ne prévaut : c'est que les États qui violent les lois essentielles de leur nature ne vivent pas longtemps. Il faut se hâter de rentrer dans les principes essentiels de l'ordre, pour peu qu'on ait eu le malheur d'en sortir ³... »

L'éloquent pontife, s'adressant aux représentants du pays, continuait en ces termes : « O vous tous qui présidez aux

1. Allusion à la proclamation du premier Consul le 27 germinal an X.
2. T. II, p. 404-406. — 3. *Ibid.* p. 413, 114.

destinées d'une grande nation, dépositaires de la puissance redoutable de la perdre ou de la sauver, souffrez qu'avec tout le respect que nous avons appris du grand apôtre à professer pour l'autorité suprême, nous vous répétons cette maxime éternelle : Point de société sans religion publique, et point de religion sans culte public ; point de droit humain sans la reconnaissance d'un droit divin qui l'autorise et le consacre ; point de loi humaine sans une divine loi dont elle emprunte sa force morale. Si Dieu ne construit avec vous l'édifice de vos institutions, vous travaillerez en vain à l'élever et à l'affermir...

« Triste consolation, que celle de se dire que la condition sociale à laquelle nous sommes arrivés est de tenir les hommes et les choses dans une perpétuelle inconstance ou dans une constante agitation ! Hélas ! tout chancelle parce que tout est mal assis ; et tout est mal assis parce que la société manque d'une base morale. Par le développement régulier de vos institutions, rendez-lui ses fondements naturels ; achevez d'effacer du frontispice de nos lois cette maxime féconde en révolutions : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans le peuple ». Tous les législateurs n'ont-ils pas protesté que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement en Dieu » ?... Revenons dans la voie où toutes les nations nous ont précédés, et dans laquelle elles marchent encore ; ne restons pas plus longtemps isolés au milieu de l'ancien monde ¹... Maintenez aux cultes établis la liberté, la protection qui leur fut garantie par les lois fondamentales ; mais que la société que vous représentez ne soit pas plus longtemps privée de sa religion, quand tous les particuliers peuvent avoir la leur ²... Si la liberté des cultes fait partie du droit public de la nation, l'autorité publique doit en jouir comme les particuliers, à moins qu'on ne soutienne que le gouvernement est hors la

1. *Ibid.*, p. 423, 426. — 2. *Ibid.* 427, 428.

loi, et qu'il est condamné à l'esclavage par la même législation qui rend tout le monde libre ¹. »

VI. Avouons-le, N. T.-C. F., ce langage, qui est le langage de la raison et de l'expérience en même temps que celui de la doctrine catholique, a gardé toute son opportunité, et les trois ou quatre révolutions survenues depuis n'en font ressortir que davantage la justesse et la vérité. Vous me direz que, pas plus aujourd'hui qu'à la veille de mil huit cent quarante-huit, les hommes qui constituent le pays politique ne se montrent disposés à en tenir compte, et qu'ils ne sont point en voie de demander à la théologie les solutions dont le pays a besoin. Je le crains ; mais ce n'en est pas moins le devoir à la fois divin et humain, le devoir civique en même temps que religieux de l'évêque, de proclamer les principes éternels de l'ordre et les droits imprescriptibles de Dieu au sein de la société.

D'ailleurs, si la voix des évêques français est devenue une voix suspecte, qu'on entende celle de leurs ennemis et des ennemis de la société : *fas sit ab hoste doceri*. « La théologie est au fond de toutes les questions contemporaines », ont dit deux des plus célèbres d'entre eux ². « La question religieuse », dit à son tour le chef des conspirateurs de ce temps ³, « résume et domine toutes les autres ; les questions politiques y sont nécessairement subordonnées. » Mais, ce qui est mieux, entendons le langage, non plus d'un ennemi, mais d'un défenseur de l'ordre ; à l'heure où la voix de nos vainqueurs de Berlin a le privilège d'être écoutée, donnons la parole à un professeur de l'université de cette capitale. « La révolution, dit-il, est un système universel, une théorie radicale, qui, à partir de 1789, prétend s'imposer aux esprits comme aux volontés des nations, et définir les lois de la vie publique. Elle a pour but de constituer tous les États sous

1. T. II, p. 422. — 2. P. Leroux et Proudhon. — 3. Mazzini.

la seule volonté de l'homme, à l'exclusion du droit divin. Son dogme fondamental est que l'autorité, le pouvoir, ne vient nullement de Dieu, mais de l'homme, mais du peuple, et, partant, que l'ordre social n'a pas pour règle les commandements divins, mais les volontés arbitraires de l'homme et des nations ». D'où ce philosophe chrétien, quoique protestant, conclut courageusement : « Le christianisme seul peut dompter la révolution, parce qu'il emprunte sa force et son principe à l'extrême opposé, c'est-à-dire à l'ordre divin : parce qu'il est la vérité qui dissipe la nuit du mensonge ; enfin, parce qu'il est la véritable liberté dont la révolution n'offre que le leurre ¹. »

VII. Mais est-il donc vrai, M. T.-C. F., que vos évêques doivent invoquer désormais des autorités du dehors, et que leur parole, lors même qu'elle est l'écho de la parole divine, soit devenue une parole dangereuse et funeste pour le pays ? Si dix siècles de notre histoire nationale attestent la vérité de ce qu'a dit un célèbre historien anglais : « Ce sont les évêques qui ont fait la France », quatre-vingts ans d'un ostracisme dont nous sommes loin de nous plaindre disent à leur tour que ce ne sont pas les évêques qui l'ont défaite. Étrange interversion des rôles et des responsabilités ! Les politiques et les écrivains qui, par leur complicité ou leur complaisance, et au mépris de nos avertissements multipliés, ont conduit le pays à une ruine effroyable, ces prétendus conservateurs que l'absence totale de doctrine condamne aujourd'hui encore à une impuissance radicale de relever la nation de ses abaissements, ce sont eux qui ont le triste courage de dénoncer le sacerdoce, et d'exciter contre lui les plus mauvaises passions, parce que le sacerdoce, à défaut de résistance matérielle au mal qui triomphe partout, ose encore y apposer la protestation morale ! Ce

1. *La Révolution*, par M. Stahl, professeur à l'université de Berlin.

sont eux qui, à bout de voies et d'expédients humains, devenus pour les nations étrangères un objet de pitié ou de risée, n'ont que des sarcasmes et des dédains à nous jeter quand nous rappelons les principes fondamentaux de l'ordre social et de l'ordre chrétien ! Parce que « la vérité du Seigneur demeure éternellement la même ¹ », ces Protées qui changent d'opinion comme d'habit, qui se donnent de perpétuels démentis à eux-mêmes, qui légifèrent aujourd'hui contre leurs lois d'hier, qui déclameront demain contre leurs assertions d'aujourd'hui, ne pardonnent pas à l'Église la persévérance et la fixité de ses enseignements. Comme si nous pouvions inventer un autre fondement que celui qui a été divinement posé, et qui est le Christ Jésus ! comme s'il tenait à nous qu'il y eût sous le ciel un autre nom donné aux hommes et dans lequel ils pussent trouver le salut !

Entends donc, ô France, entends la déclaration de ton Dieu et de ton Roi : *Qui me erubuerit et meos sermones, hunc Filius hominis erubescet* ² : « Celui qui rougira de moi, et de ma doctrine, et de ma loi, le Fils de l'homme rougira de lui ». « Œil pour œil, dent pour dent ³ » : quand il s'agit des nations, qui ne doivent point revivre pour recevoir le châtement dans l'autre monde, cette loi du talion finit toujours par s'accomplir sur la terre. « Quiconque me confessa devant les hommes, dit le Seigneur, je lui rendrai témoignage pour témoignage ; mais quiconque me niera devant les hommes, je le renierai à la face du ciel et de la terre ⁴. »

Cette loi hélas ! et cette menace n'ont-elles pas reçu leur exécution ? Seigneur mon Dieu, ce peuple n'est-il donc plus le peuple franc par excellence ? « Israël est-il donc un

1. Ps. CXVI, 2. — 2. Luc., IX, 26.

3. Exod., XXI, 24. — 4. Matt., X., 32, 33.

« esclave ou le fils des esclaves, que je le vois en proie à
« toutes les servitudes » : *Numquid servus est Israël aut
vernaculus : quare ergo factus est in prædam* ¹ ? O ma patrie,
ô la Jérusalem des temps nouveaux, « les enfants de Mem-
« phis et de Taphné t'ont meurtrie, t'ont violée, t'ont outr-
« gée depuis la plante des pieds jusqu'à la tête » : *Filii
quoque Mempheos et Taphnes constupraverunt te usque ad
verticem* ². « Et d'où tout cela t'est-il arrivé, sinon de ce
« que tu as abandonné le Seigneur ton Dieu quand il te
« conduisait lui-même dans la voie » : *Numquid non istud
factum est tibi, quia dereliquisti Dominum tuum, eo tempore
quo ducebat te per viam* ³ ? « Sache donc et reconnais quel
« mal c'est pour toi, et combien il t'est amer, d'avoir ainsi
« quitté le Seigneur ton Dieu, et de n'avoir plus sa crainte
« dans ton cœur » : *Scito ergo et vide quia malum et amarum
est reliquisse te Dominum Deum, et non esse timorem mei
apud te, dicit Dominus exercituum* ⁴. Mon peuple, il est temps
de s'arrêter dans la voie de la honte et de la perdition.

VIII. Mais le prophète Jérémie, à qui j'emprunte de si
douloureux accents et de si touchantes invitations, me fait
entendre vos objections : « J'ai rappelé mon peuple vers
« moi, dit le Seigneur, et mon peuple a dit : J'ai perdu
« toute espérance, je n'en ferai rien » : *Desperavi, nequaquam
faciam*. C'est un fait accompli : « nous nous sommes re-
« tirés de toi, nous n'y reviendrons plus » : *Recessimus,
non ultra veniemus ad te*. « J'ai aimé les dieux étrangers
« avec passion, et je marcherai à leur suite » : *Adamavi
quippe alienos, et post eos ambulabo* ⁵.

Qui de nous, M. F., n'a entendu autour de soi ces paroles
de découragement et de déraison ? On reconnaît qu'il était
meilleur et plus salulaire de servir Dieu, qu'il y faudrait

1. Jerem., II, 14. — 2. *Ibid.*, 16, — 3. *Ibid.*, 17.

4. *Ibid.*, 19. — 5. *Ibid.*, II, 25, 31.

revenir ; mais on objecte la lassitude, l'impuissance, le dégoût : *Desperavi, nequaquam faciam* ; il faudrait un effort, et l'on a perdu toute confiance, toute énergie. D'ailleurs le sort en est jeté : on a pris à gré les dieux étrangers, et l'on veut rester à leur suite : *adamavi quippe alienos, et post eos ambulabo*. L'esprit public est entré dans d'autres directions, il y persistera ; le cœur appartient aux idoles, il n'a pas la force de s'en détacher. Et la nation, ainsi affaissée, retombe sur elle-même ; et, désespérant de pouvoir revenir jamais à la lumière, elle se rassied définitivement dans les ténèbres et les ombres de la mort.

M. F., écoutez ce que répond le Seigneur : « Une vierge
« peut-elle oublier sa parure, et une femme l'écharpe
« qu'elle porte sur son sein ? Et mon peuple abandon-
« nerait pour toujours le Dieu qui fait son bonheur et sa
« gloire ¹ !... On dit d'ordinaire : Si une femme, après
« avoir quitté son mari, en épouse un autre, son mari la
« reprendra-t-il encore ? Pour toi, ô fille d'Israël, tu t'es
« prostituée avec mille séducteurs. Reviens cependant à
« moi, dit le Seigneur, et je te recevrai. Lève les yeux, et
« vois s'il est un lieu dans le monde qui n'ait été témoin de
« tes prévarications. Tu as souillé la terre par tes fornica-
« tions et tes méchancetés ²... Pourquoi entreprendrais-tu
« de rentrer en grâce avec moi en justifiant ta conduite ?
« Non contente de faire le mal, tu en as tenu école, et l'on
« a trouvé dans les pans de ton habit le sang des pauvres
« âmes innocentes que tu as perverties ³.

« Et après que tu avais fait ces choses, je t'ai dit : Reviens
« à moi, et tu n'es pas revenue. Ah ! du moins aujourd'hui »
(ces paroles tireraient des larmes des plus durs rochers) ·
Ergo saltem amodo, « donc maintenant du moins », main-

1. Jerem., II, 32. — 2. *Ibid.*, III, 1, 2.

3. *Ibid.*, II, 33, 34.

tenant que toutes les illusions sont envolées, maintenant que toutes les expériences sont faites ; « invoque-moi en disant : O Dieu, vous êtes mon père et le guide de ma virginité » : *Ergo saltem amodo voca me : Pater meus, dux virginitatis meæ tu es* ¹ : c'est sur votre bras que je m'appuyais pendant tant de siècles, alors que brillèrent en moi, avec ma foi virginale, toutes les qualités généreuses que l'univers admirait : dévouement, courage, génie, enthousiasme. « Reviens à moi, peuple rebelle, et je guérirai tout le mal que tu t'es fait en te détournant de moi » : *Convertimini filii revertentes, et sanabo aversiones vestras*. Oui, je te guérirai ; car moi, le Seigneur, j'ai le pouvoir de cicatrifier les plaies des peuples comme celles des individus ; j'ai créé les nations guérissables, et ma toute-puissance a opéré plus d'une fois, et elle opérera encore ce prodige.

Ah ! qui nous donnera de voir ces jours que la souveraine et très-gratuite bonté de Dieu nous prépare ? Qui nous donnera de voir notre pays proclamer franchement les droits de Dieu et abjurer les vains rêves de sa propre déification ? Qui nous donnera de nous joindre à la multitude des nouveaux fils d'Israël pour dire avec eux : « Nous voici, Seigneur, nous revenons à vous, parce que vous êtes le Seigneur notre Dieu » : *Ecce nos venimus ad te, tu enim es Dominus Deus noster*. « Vraiment toutes les collines et la multitude des montagnes sur lesquelles nous avons idolâtré, n'étaient que mensonges » : *Vere mendaces erant colles et multitudo montium*. « Vraiment le salut de la nation est dans le Seigneur notre Dieu » : *Vere in Domino Deo nostro salus Israël*. « La confusion et la honte n'ont cessé de dévorer l'œuvre de nos pères depuis que nous la connaissons » : *Confusio comedit laborem patrum nostrorum*. « Eux et nous, nous nous sommes préparé un héritage

1. Jerem., III, 4.

« d'ignominie, parce que, depuis notre adolescence jusqu'à ce jour, nous avons péché et nous n'avons pas écouté la voix du Seigneur notre Dieu » : *Operiet nos ignominia nostra, quoniam Domino nostro peccavimus, nos et patres nostri, ab adolescentia nostra usque ad diem hanc, et non audivimus vocem Domini* ¹.

Puissent ces aveux et ces témoignages de la conversion d'Israël être bientôt sur nos lèvres à tous ! Ainsi soit il.

A ces causes, etc.

1. Jerem., III, 22-25.

IX

LETTRE

EN RÉPONSE A LA COMMUNICATION DE PLUSIEURS ARTICLES
DE JOURNAUX.

Poitiers, 23 février 1874.

MONSIEUR,

Je n'ai connu qu'une partie des articles de journaux dont vous me parlez, et j'ai cru de ma dignité qu'on n'ajoutât rien à la réclamation formée en mon nom par le secrétaire de mon évêché.

Le publiciste nantais, qui me prête obstinément des paroles que je lui aurais dites en 1863 dans une conversation privée, à une époque où ma maison était cernée par la police impériale, jouit-il d'assez d'autorité pour que je doive faire opposer un second démenti à son imputation ?

Ce journaliste, de passage à Poitiers, pour des motifs que j'ignore, se crut assez protégé par ses opinions pour pouvoir affronter l'entrée de ma demeure et pénétrer dans mon cabinet : ce qui n'était point alors sans inconvénient pour les hommes publics.

Le propos emphatiquement prophétique qu'il m'attribue

sur la prédestination du *filieul de Pie IX* est absolument gratuit, et ne peut s'expliquer que par la préoccupation de son esprit.

Ayant passé à Rome les premiers mois de 1856, j'ai eu la douleur de constater et de ressentir très-vivement pour mon compte l'impression produite par le grave incident qui vint s'interposer entre la naissance du prince impérial et les cérémonies de son baptême. Dans ce trop mémorable congrès de Paris, où le représentant du Grand-Turc siégea pour la première fois parmi les puissances chrétiennes, et où celles-ci s'accordèrent à lui garantir l'intégrité de son territoire, nous entendîmes avec stupeur le représentant de la France se retourner, de la façon la plus injuste et la plus blessante, contre le gouvernement pontifical. Le protocole du 8 avril 1856, dû à l'initiative du comte Walewski, organe de l'empereur, contenait le principe de tous les maux qui ont fondu depuis sur l'Église et sur l'Europe. Mon opinion sur ce point a été exprimée tout d'abord avec trop de franchise et de retentissement pour qu'il reste l'ombre d'un doute¹.

Quel que soit donc le mystère de l'avenir réservé par nos révolutions incessantes, et par la mobilité des hommes aussi bien que des choses de ce temps, à l'enfant qui eut Pie IX pour parrain dans ces désolantes conjonctures, je suis de ceux qui ont suivi avec trop d'attention, jour par jour, la marche de l'histoire contemporaine pour avoir eu jamais l'idée d'asseoir sur cette particularité une mission providentielle et un horoscope favorable.

J'écris ces paroles à regret, Monsieur. La faute en est à ceux qui, après m'avoir entendu, ont persisté à dénaturer ma pensée et mon langage.

Je ne me défends point d'ailleurs d'avoir parlé avec mo-

1. Mandement au sujet de la brochure : *Rome, la France et l'Italie* par A. de la Guéronnière (22 février 1861). Lettre à M. le comte de Persigny (18 décembre 1862).—Voir T. IV, p. 150 et p. 515.

dération de la personne et de la famille de l'empereur, à l'heure même où son gouvernement me poursuivait à outrance parce que ma conscience me portait à combattre publiquement des actes contraires aux intérêts de la religion et du pays.

Je reconnais également qu'en demandant à l'auteur de la brochure intitulée : *Le quatrième Napoléon*, d'avoir à effacer de l'en-tête de ce livre de propagande bonapartiste une épigraphe qui ne pouvait loyalement y être maintenue, je n'ai eu garde de prononcer aucune parole offensante pour un pouvoir tombé. La loi évangélique, dont nous sommes les interprètes et les ministres, nous fait un devoir d'allier à la franchise et au courage de la résistance les habitudes du respect ; et nous ne savons pas ajouter nos coups à ceux que le malheur a frappés.

Cela dit, et sans incriminer la bonne foi de mon visiteur de 1863, je m'abstiens de chercher comment il a pu commettre cette erreur, et se porter à un procédé dont le sentiment public a déjà apprécié la convenance.

Agréez, Monsieur, etc.

X

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE DES FRÈRES-PRÊCHEURS, A POITIERS,
EN LA SOLENNITÉ DU SIXIÈME CENTENAIRE DE LA MORT
DE SAINT THOMAS D'AQUIN.

(VII MARS MDCCCLXXIV.)

*Optavi, et datus est mihi sensus; in-
vocavi et venit in me spiritus sapientiæ.
J'ai désiré, et le sens m'a été donné;
j'ai invoqué, et l'esprit de sagesse est venu
en moi.*

(SAP., VII, 7.)

I. Quelle scène émouvante pour vous, mes révérends Pères, et pour tous ceux qui ont fait de la science sacrée l'étude et l'occupation de leur vie, quelle scène émouvante que celle dont le sixième anniversaire séculaire échoit à cette date du sept mars mil huit cent soixante-quatorze !

Cet homme dont le pape Jean XXII a dit qu'il avait plus illuminé l'Église que tous les autres docteurs, et qu'on apprendrait plus de ses livres en un an que de tous les ouvrages des Pères étudiés pendant une vie entière¹, Thomas d'Aquin

1. Bolland. ad diem VII mart., Vit. S. Thom. Aquin., c. XIII. n. 8. Edit. Palmé, p. 63.

allait s'éteindre avant la cinquantième année de son âge. Il se rendait au second concile de Lyon, où Bonaventure et lui étaient appelés par le pontife romain comme les hommes nécessaires de cette assemblée œcuménique. Il n'y a de nécessaire que Dieu; et, pour marquer sa suprême indépendance, il n'est pas rare que le Très-Haut brise ses meilleurs instruments à l'heure où sa cause en attend de plus grands services. La mort arrêta Thomas sur la route, et les Pères du concile ne tardèrent pas de rendre à Bonaventure les derniers devoirs funèbres. Celui-ci n'avait élevé la voix dans l'assemblée synodale que pour y laisser plus de regrets; et celui-là n'eut pas même la consolation d'offrir à Grégoire X le livre composé à sa demande contre les erreurs des Grecs. L'œuvre du concile ne s'en accomplit pas moins; et si la réunion de l'Église orientale ne fut malheureusement pas définitive, jamais elle ne fit naître de plus grandes espérances, jamais elle ne parut plus éclatante et plus complète.

Au reste, notre saint docteur pouvait quitter désormais la terre: il y laissait après lui le plus riche arsenal de doctrine que jamais homme ait transmis aux générations appelées à lui survivre. Disons à cet égard ce que peuvent permettre les limites très-restreintes qui me sont imposées par la longueur de cet office solennel et les exigences de la liturgie quadragésimale. L'épître de la messe nous a fourni le texte de cette homélie; la vie du saint, écrite par un contemporain, nous en donnera le fonds et la substance.

II, « J'ai désiré, et le sens m'a été donné; j'ai invoqué, et l'esprit de sagesse est venu en moi » : *Optavi, et datus est mihi sensus; invocavi, et venit in me spiritus sapientiæ*. Est-ce à dire, M. F., qu'il suffit de désirer la science sacrée pour l'obtenir incontinent, et que c'est assez d'invoquer l'esprit de sagesse pour qu'il vienne en nous? Sans nul doute, le désir efficace implique en même temps l'effort, et la prière

est loin d'exclure le travail. La vie de saint Thomas d'Aquin a été tout entière une vie d'application et d'étude. Néanmoins l'application et l'étude ne suffiraient point à expliquer ce que j'appellerai sans hésitation le miracle de son savoir.

Qu'il ait, dès sa première enfance, étonné les religieux du Mont-Cassin et ses condisciples par sa gravité studieuse et sa méditative taciturnité ; qu'il se soit fait dans l'université de Naples la réputation de répéter les leçons de grammaire, de logique et de sciences exactes, avec plus de clarté et de profondeur qu'il ne les recevait de ses maîtres ; que sa captivité de deux ans au château de Roche-Sèche lui ait valu le bénéfice d'un heureux loisir employé à la lecture continuelle de la Bible et des ouvrages d'Aristote : tout cela n'explique point comment, à dix-huit ans, devenu disciple d'Albert le Grand dans l'université de Cologne, il égala aussitôt la science théologique de son maître, qui prédit hautement que celui qu'on appelait le bœuf muet remplirait le monde de ses doctes mugissements ; comment, installé lui-même lecteur de théologie en l'université de Paris à un âge où l'on est encore étudiant, il déploya subitement dans ses leçons et dans ses livres une précision, une supériorité, une universalité de doctrine qui ne cessa plus de couler de ses lèvres et de sa plume : véritable inondation de science, destinée à déborder et à se répandre dans les intelligences jusqu'aux âges les plus reculés, selon cet oracle des saints livres : *Scientia sapientis tanquam inundatio abundabit* ¹.

Son premier historien, qui avait été son élève, a caractérisé mieux qu'aucun autre l'enseignement de Thomas : enseignement substantiel et condensé, mais en même temps ouvert et facile : *modum docendi compendiosum, apertum et facilem* ; manière si inusitée jusque-là, quelle semble lui

1. Eccli., 1 xi, 16.

avoir été divinement inspirée avec sa science même : *qui pro eo quod fuit insolitus, simul cum ejus scientia creditur fuisse divinitus inspiratus* ¹.

Un prodige manifestement surnaturel, poursuit le même biographe, c'est que, dans le cours d'une vie qui se termina si tôt, il ait pu composer plus de livres qu'un homme d'un esprit même prompt et développé n'en saurait lire dans le même espace de temps avec l'attention voulue ². Et cela, sans préjudice des voyages, des prédications, des affaires. Le saint docteur alla plusieurs fois d'Italie en France et de France en Italie. Il ne se contentait pas de professer et d'écrire ; il prêchait assidûment, avec feu, avec solidité et avec fruit. Et enfin, cet homme si abstrait lorsqu'il poursuivait un argument et qu'il cherchait une solution métaphysique, n'était point du tout incompetent pour les choses de la vie active.

Il était, nous dit son historien, et il ne pouvait pas ne point être un conseiller parfait, attendu que, connaissant les choses divines, il lui appartenait de juger d'une façon très-sûre les choses humaines : *Fuit prædictus doctor consilio providus, quia consequens erat qui ut divina cognosceret, de humanis certissime judicaret*. Toutes les fois que, requis pour le conseil, il tourna son intellect spéculatif vers les questions pratiques et positives de son temps : *cum intellectum suum speculativum, requisitus in consilio, ad agibilia et temporalia convertit*, il apporta des avis si subtilement et si utilement conçus qu'on y sentait comme une lumière divine. Rien d'étonnant puisqu'il avait constamment devant les yeux les principes d'après lesquels les actions humaines sont divinement réglés et définis : *utpote qui illas regulas habebat*

1. Guill. de Thoco, apud Bolland., VII mart., Edit. Palmé, c. IV, p. 18, p. 663.

2. *Ibid.* cap. VII, n. 40, p. 670.

*prope oculos, a quibus omne quod humanitus agitur, divinitus diffinitur*¹. Le sage roi saint Louis ne s'y trompait pas, et l'on se demande lequel était plus grand et plus saint, du monarque qui interrogeait le docteur dans ses doutes, ou du docteur qui répondait au monarque après avoir consulté l'Esprit saint. Toujours est-il que Louis IX, quand il avait pour le lendemain une affaire épineuse, mandait le soir à Thomas de lui préparer pendant la nuit une note sur la matière, et l'obéissant religieux se conformait à l'ordre du roi².

III. Il suit de là qu'à considérer la quantité et la qualité des productions du saint docteur, la période de temps durant lequel il les a émises, la multitude de déplacements, d'occupations, de ministères et d'exercices religieux qui s'y sont mêlés, on est conduit à accepter l'assertion du Frère Raynaud de Piperne, le compagnon et le témoin de toute sa vie : *qui totius vitæ suæ meruit esse comes et testis*³, à savoir que la science de Thomas n'a point été purement acquise, mais divinement infuse, et qu'elle a moins été le fruit du talent et du génie que celui de la prière et de la grâce⁴. Car, ajoutait-il, toutes les fois qu'il a voulu étudier, disputer, lire, écrire ou dicter, il entrait préalablement en oraison et conjurait le Seigneur de lui découvrir les secrets divins de la vérité : ce que le Seigneur fit plus d'une fois d'une façon sensible, en lui envoyant ses anges ou ses apôtres avec lesquels on l'entendit converser pendant des nuits entières, notamment dans une circonstance où il écrivait sur Isaïe, et où il éprouvait une difficulté particulière à découvrir les profonds mystères du prophète⁵.

C'est donc avec raison, mes Frères, que l'Église nous faisait chanter tout à l'heure les paroles du Sage : « J'ai

1. Guill. de Thoco, apud Bolland., VII mart., Edit. Palmé, c. VI, n. 36, p. 669. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*, c. V, n. 28, p. 667.

4. *Ibid.*, c. VI, n. 31, p. 668. — 5. *Ibid.*

« désiré, et le sens m'a été donné ; j'ai invoqué, et l'esprit de sagesse est venu en moi ». Oui, Thomas d'Aquin ne renfermait pas seulement dans son vaste esprit la connaissance des diverses branches et des parties multipliées de la sainte théologie ; il en avait reçu d'en haut le sens et l'esprit : *et datus est mihi sensus, et venit in me spiritus*. Doué de ce sens, animé de cet esprit, son travail lui était rendu facile. Il avoue lui-même n'avoir jamais lu un livre sans en pénétrer à fond toute la substance ¹. Tous les volumes qu'il avait parcourus dans les bibliothèques des divers monastères, s'étaient tellement gravés dans sa fidèle et puissante mémoire qu'il en avait devant les yeux à peu près tout le contenu ². Aussi sa composition coulait-elle de source. Il se mouvait avec une égale facilité dans le champ de la science sacrée et des sciences profanes, ne les qualifiant point du nom de *sœurs*, mais sachant mettre celles-ci, qui sont des servantes, aux ordres de celle-là, qui est reine. Au moyen de cette classification hiérarchique de ses connaissances, il écrivait, il dictait sans effort, puisant dans le dépôt de sa lucide mémoire les trésors les plus variés, et faisant dériver dans ses livres, comme dans autant de ruisseaux, les eaux supérieures de la divine sagesse dont son âme était devenue le réservoir ³.

IV. Tel est, mes révérends Pères et mes très-chers Frères, tel est le maître et le modèle qui nous est montré en ce jour.

Le maître, car il a fait école ; et, après six cents ans écoulés, il reste acquis, ce que disaient déjà ses contemporains, que dans toutes les chaires catholiques de philosophie et de théologie, on n'enseigne pas d'autres livres que les propres livres du saint docteur, ou les livres qui ont été calqués sur

1. *Ibid.*, c. VII, n, 40, p. 670. — 2. *Ibid.*, n. 41.

3. *Ibid.*, c. IV, n. 18., p. 604.

les siens. On peut dire que Thomas d'Aquin n'a point cessé de tenir la clef de la science, la divine providence n'ayant point permis que qui que ce soit s'éloignât des lignes principales de ses écrits sans faire fausse route dans la voie de la foi ou de la morale : *divina dispensatione mirabiliter permittente ut, quicumque ab hujus doctoris scriptura volunt divertere, contingat eos aut in fide aut in moribus errare* ¹.

Ah ! Messieurs, comme il a été donné à notre temps d'expérimenter la justesse de cette observation ! On n'y a pas manqué d'hommes richement pourvus des dons de l'esprit. Pourquoi leur vie n'a-t-elle été qu'un perpétuel avortement, sinon parce que la forte doctrine de l'ange de l'école leur a fait défaut ? N'ayant pas pris la théologie pour flambeau de leur intelligence, ils ont obéi aux opinions en vogue, aux idées d'occasion et de circonstance : lueurs vagues et éphémères, qui n'ont rien de commun avec cette lumière inextinguible dont parle le Sage : *et proposui pro luce habere illam, quoniam inextinguibile est lumen illius* ². Que l'esprit de parti s'escrime à en faire les initiateurs de la génération présente : malgré tous les charmes de leurs talents et toutes les richesses de leur style, il leur a manqué ce qui recommande les écrivains chrétiens, je veux dire une science sûre et autorisée, une doctrine disciplinée par l'enseignement authentique de l'Église : *propter disciplinæ dona commendati*. Faute de cette recommandation essentielle, ces conducteurs ont eu, en définitive, peu de suivants, ces maîtres peu de disciples ; et le peu qui leur en reste, s'appropriant leurs défauts de préférence à leurs qualités, se morfondent dans l'impuissance de la stérilité, profondément impropres au maniement des intérêts publics et sociaux, parce qu'ils sont systématiquement insoumis ou délibérément étrangers aux

1. *Ibid.*, c. III, n. 17, p. 663. — 2 Sap., VII, 10. — *Ibid.*, 14.

principes divins, tant naturels que révélés, qui dominent et qui règlent le gouvernement des affaires humaines. Oui, Messieurs, saint Thomas d'Aquin a manqué à beaucoup de nos contemporains, y compris ceux-là même qui le nomment avec honneur, qui lui empruntent au besoin quelques textes détachés, mais qui ne l'ont pas assez fréquenté pour le connaître, et pour qui sa doctrine comme sa méthode demeurent un livre scellé. La philosophie en particulier n'a su que s'égarer depuis qu'elle ne l'a plus eu pour guide, et elle ne redeviendra digne d'elle-même qu'en reprenant ses traces trop longtemps abandonnées.

V. Mais en même temps qu'il est notre maître et notre précepteur dans la science sacrée, il est notre modèle dans l'art et le moyen d'y parvenir. A son exemple, c'est par l'ardeur de nos désirs, c'est par la vivacité et la continuité de notre prière, que nous devons obtenir de Dieu ce sens doctrinal, cet esprit de sagesse surnaturelle, sans lesquels on ne méritera jamais pleinement le nom de théologien ou même de philosophe. « Je l'ai préférée, dit le Sage, aux royaumes et aux trônes : *Et præposui illam regnis et sedibus*, et j'ai regardé que les richesses n'étaient rien en comparaison d'elle. Je l'ai aimée plus que la beauté, plus que la santé » : *super salutem et speciem dilexi eam*¹.

En effet, Messieurs, celui-là n'est pas digne d'être introduit dans le sanctuaire de la théologie, qui ne la place pas en son estime au-dessus de tout le reste. Au moyen âge, le type proverbial de la grandeur et de la richesse, c'était Paris. « Moi, disait un jour notre saint docteur, je donnerais Paris pour le commentaire de saint Jean Chrysos

1. Sap., VII, 8, 10.

tome sur saint Matthieu »¹. Apparemment ce précieux volume lui manquait. « Tout l'or du monde n'est qu'un peu de sable en comparaison de la sagesse, et l'argent devant elle est considéré comme de la boue »².

En quoi saint Thomas sera surtout notre modèle pour progresser dans la science divine, c'est sa virgine pureté. « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu »³ ! Or, la théologie étant ici-bas le prélude de la vision et de la compréhension divine, rien n'y dispose l'esprit comme la pureté. Nous avons appris du saint docteur lui-même qu'il y a au ciel une gloire distincte et spéciale pour les docteurs, et aussi une gloire spéciale et distincte pour les vierges. Combien ces deux auréoles sont encore plus éclatantes, plus magnifiques, quand elles se complètent l'une par l'autre ! Le bienheureux Albert de Bresse a déposé en ces termes dans le procès de canonisation de notre saint : « Il m'a été montré dans une vision, dit-il, que les deux docteurs Augustin et Thomas étaient égaux dans la gloire : avec cette différence que, si le premier brillait par l'éclat de la mitre, Thomas se distinguait d'Augustin par l'auréole de sa virginité »⁴.

Saint Augustin et saint Thomas, mes révérends Pères, ce sont là pour vous, n'est-ce pas, deux noms incomparables ! Dominique était fils d'Augustin, avant d'être votre père : parenté trop noble et trop profitable pour que vous la laissiez tomber dans l'oubli. Et saint Thomas, la gloire de votre ordre, n'a été et ne sera si grand dans nos écoles jusqu'à la fin des âges, que parce qu'il fut, si j'ose ainsi parler, le didacticien et le vulgarisateur du docteur d'Hippone : nous le savons par la révélation même du grand

1. Bolland., loc. cit., c. VII, n. 43, p. 671. — 2. Sap., VII, 9.

3. Matth., v, 8. — 4. Bolland., loc. cit. c. IV, n. 22, p. 665.

évêque : *Thomas enim est filius meus, qui doctrinam apostolicam et meam in omnibus secutus est* ¹.

VI. Arrêtons-nous. Deux grands amours étaient allumés au cœur du docteur angélique : l'amour de la sainte mère de Dieu, et l'amour du saint sacrement de l'autel. Dans les derniers jours de sa vie, la glorieuse vierge Marie lui apparut. Car — entendons ces mots si consolants — car « cette mère pieuse, la plus généreuse des femmes, ne se mêle pas seulement aux rangs des habitants de la gloire ; elle daigne aussi ne pas refuser la consolation de sa présence à ceux qui sont encore voyageurs sur la terre » : *Novit autem illa fortissima mulierum, mater pia, non solum intra cœlorum ordines discurrere, sed dignatur etiam peregrinantibus suæ præsentis solatium non negare*. Sans quitter son trône royal du ciel, elle aime toujours à regarder le lieu d'où elle y est montée : *quæ unde ascendit semper respicit*. Elle apparut donc à Thomas, et lui donna pleine sécurité sur sa vie et sur sa doctrine : *Ipsum certificavit de vita sua et scientia*. C'est elle, nous le croyons pieusement, qui lui avait obtenu de son Fils cet immense trésor de science, en récompense du lys qu'il avait offert à Dieu et qu'il a conservé dans toute sa blancheur ².

O Vierge puissante, ô la plus généreuse des mères, daignez demander aussi pour nous la pureté de l'âme et du corps, la blancheur du lys, avec l'abondance de la doctrine ! Daignez nous rassurer, avant le passage suprême, avant la fin de notre exil, et nous donner votre certificat concernant notre science et notre vie : *Ipsum certificavit de vita sua et scientia*.

Que parlé-je de science ? Thomas d'Aquin allait bientôt quitter la terre, et il n'y avait plus de science pour lui. La claire vue avait commencé. Depuis quelque temps, sa vie

1. Bolland., Proces. de vit. S. Thom., c. VII, n. 66, p. 706.

2. *Ibid.*, Vit., c. VI, n. 33, 668- 669.

était une succession d'extases et de ravissements. « Raynaud, mon fils, dit-il à son fidèle compagnon, c'est fini pour moi d'écrire : *venit finis scripturæ meæ* ; car de telles choses m'ont été révélées, de telles lumières m'ont été montrées, que tout ce que j'ai écrit et enseigné me paraît désormais sans valeur : *talia mihi sunt revelata, quod ea quæ scripsi et docui, modica mihi videntur*. J'attends donc de Dieu que ce sera bientôt la fin de ma vie, comme c'est déjà la fin de ma science » : *spero ex Deo quod sicut doctrinæ, sic cito finis erit et vitæ* ¹.

Sa science pourtant lui revint au dernier instant, et il en revendiqua les droits dans le dernier effort qu'il fit pour rendre hommage au corps eucharistique de Jésus-Christ. Répondant à la question qui lui était adressée : « Si la science, dit-il, peut ajouter ici-bas quelque chose à la foi par rapport à ce sacrement : *Si major scientia quam fidei de hoc sacramento in hac vita haberi potest*, je répons que je crois d'une foi absolue, mais aussi que je sais d'une science certaine : *quod verum credo, et pro certo scio*, que c'est ici le vrai Dieu et homme, Fils de Dieu le Père et de la vierge Mère ». Muni des sacrements, il déclara de nouveau qu'il soumettait tous ses ouvrages à la correction de la sainte Église romaine, dans l'obéissance de laquelle il passait de cette vie à l'autre. Puis il sortit de son corps aussi joyeusement qu'il avait merveilleusement paru toujours lui vivre étranger ².

Ceci arrivait le sept mars douze cent soixante-quatorze, à l'heure des matines, c'est-à-dire quand le jour allait bientôt luire. Venant d'achever sa quarante-neuvième année sur la terre, il s'en alla célébrer l'année cinquantième dans le jubilé de l'éternelle gloire, et, du crépuscule de la vision énigmatique d'ici-bas, il entra dans la pleine lumière de la gloire ³.

1. *Ibid.*, c. VII, n. 48, p. 672. — 2. *Ibid.*, c. X, n. 59, p. 675.

3. *Ut quadragesimum nonum annum suæ vitæ perficiens, quinqua-*

O angélique docteur, ô prêtre vierge, ô grand serviteur de Marie, ô théologien et chantre inspiré de l'hostie salutaire, ô Thomas, après que nous nous serons abreuvés avec vous et par vous ici-bas aux torrents de la science, obtenez-nous de contempler avec vous et comme vous la vérité face à face et sans voile pendant les siècles sans fin. Ainsi soit-il.

gesimo inchoaret æternæ gloriæ jubilæum; et hora matutinali diluculum ænigmaticæ visionis finem acciperet, et plenæ lucis sanctus diem gloriæ inchoaret. Ibid., n. 66, p. 677.

XI

ALLOCATION

PRONONCÉE

DANS LA CÉRÉMONIE DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE
DE LA MAISON-MÈRE DES FILLES DE LA CROIX, A LA PUYE,

XIX MARS MDCCCLXXIV.)



I. Parler ici du respect dû au saint lieu, de l'esprit de religion avec lequel on doit entrer dans les temples consacrés à la divinité, serait assurément superflu. Or, la longueur de cette solennité nous commande de n'y rien insérer que de nécessaire. J'interpréterai donc d'une façon très-légitime la rubrique du Pontifical en omettant aujourd'hui la première partie de l'allocation indiquée pour ce moment de la cérémonie, et en abordant de suite le reste du cadre que je dois remplir.

Séparer un lieu de toute destination commune et vulgaire, et l'appliquer désormais au culte divin, est toujours pour nous un sujet de consolation, parce que c'est une conquête de la grâce sur la nature. Affermir entre les mains de Dieu ce qui lui a été précédemment attribué, n'est

pas un triomphe moins consolant. Or, vous le savez, M. T.-C. F., le lieu sur lequel s'élève cet édifice nouveau n'était pas demeuré jusqu'à ce jour un lieu profane et séculier. Cette terre, depuis bien des siècles, était déjà une terre sainte.

L'histoire nous apprend que, durant les treize années qu'il passa dans son monastère de Ligugé, le grand serviteur de Dieu, saint Martin, quittait de temps en temps sa cellule de bois, et s'éloignait momentanément de ses frères, pour porter dans le voisinage, parfois même très-loin, le nom de Jésus-Christ et la foi à son Évangile. Nous savons en outre, par Sulpice Sévère, que partout où le moine apôtre avait détruit le culte des idoles, renversé les monuments de la superstition païenne, aussitôt il y élevait une église ou un monastère. L'édifice était des plus modestes, mais enfin c'était un oratoire chrétien ; et cet oratoire n'était pas désert, puisque tout aussitôt il se groupait autour de lui quelques néophytes qui se vouaient à la pénitence, à la prière et à la contemplation : *Nam ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria construebat* ¹. Après la mort du glorieux thaumaturge, ces sanctuaires dont il avait été le fondateur furent naturellement des premiers à revendiquer son patronage, et notre contrée en compte plusieurs qui peuvent se glorifier de cette origine. Il y a tout lieu de penser que l'église de Saint-Martin de la Puye fut de ce nombre. De Ligugé ici, la tradition nous montre l'itinéraire de l'homme de Dieu : la trace de ses pas ou des pieds de sa monture n'est point effacée du sol, encore moins du souvenir et de la vénération des peuples.

Les commencements du douzième siècle trouvèrent donc debout, sur l'emplacement où nous sommes, une église et un prieuré de Saint-Martin. C'était le centre d'une modeste

1. Sulp. Sever., De Vit. B. Martin. n. x.

chrétienté paroissiale, entourée de vallons et de coteaux incultes, écartée de tous les regards et de tous les sentiers des hommes. C'allait devenir, par le fait d'un de mes saints devanciers, et par les libéralités de quelques grandes âmes, l'un des asiles religieux les plus utiles et les plus célèbres de cette partie du Poitou.

II. Le siège de Poitiers était alors occupé par un intrépide évêque qui a été élevé sur les autels, Pierre, second du nom, le vengeur public des bonnes mœurs, le martyr de l'indépendance et de la fermeté sacerdotales. Un de ses contemporains, dont les préférences se portaient vers l'ordre canonial, lui a reproché d'avoir la passion des moines et d'en vouloir mettre partout ¹. La vérité est qu'en particulier il est considéré, avec le bienheureux Robert d'Arbrisselles, comme le véritable instituteur et père de Fontevrault, et qu'il appela les fontevristes sur plusieurs points de son diocèse ². Le monastère de la Puye figure, avec ceux de Lencloître et de Villesalem, parmi les créations primitives de cet ordre. Il était l'objet de la prédilection particulière des saints fondateurs, qui le favorisèrent plus d'une fois de leur visite. C'est de la Puye que la bienheureuse Pétronille de Chemillé accourut en hâte dans le Berry auprès du bienheureux Robert expirant ³.

Quand l'évêque consacre une église, il dit : *Ecclesie titulus sit sempiternus... Altare sit perpetuum* : « Que le titre de cette église soit sempiternel, que cet autel soit perpétuel ! » Il ne fallut rien moins que cela pour que l'église et l'autel majeur de la Puye retinssent le vocable préexistant de saint

1. S. Ivo Carnot., Epist. XXXVI ad Petrum Pictavien., ap. Migne, Patrolog. lat., T. CLXII pag. 48.

2. Patrolog. lat., *Ibid.*, pag. 1089 et seq. ; 1096 et seq.

3. Interea vero nuntius qui transmissus fuerat post abbatissam, ad Podiam usque pervenit... Illa vero, atque Angardis quæ cum ea erat, tam tristi territæ nuntio... ante diem a Podia moventur. Vita B. Roberti Arbriss., auct. Fr. Andrea, ap. Migne, *Ibid.*, pag. 1072.

Martin. Car c'était la règle invariable de Robert que toute fondation fontevriste fût placée sous l'invocation de la bienheureuse Marie toujours vierge : *Hæc autem erat illius inflexibilis consuetudo, ut ubicumque cœnobîa sanctimonialibus suis ædificari fecerat, in honorem S. Mariæ semper virginis ea construeret.* A la Puye, cette « coutume inflexible » dut fléchir, au moins en ce qui était du titre de l'église qu'on recevait en don de saint Pierre II. La religion, qui ne permet pas qu'on préjudicie aux droits acquis des vivants, se garde bien de troubler la possession des habitants de la gloire. Si donc un riche rétable, ajouté plus tard, vint constater la dévotion propre de l'ordre au mystère de Marie présente sur le calvaire, le titulaire demeura pourtant celui que la tradition des siècles et la consécration épiscopale avaient établi.

Il en fut ainsi durant plus de six cents ans. Église à la fois conventuelle et paroissiale, cette maison de Dieu n'a point cessé d'être une maison de prière, fréquentée par des générations successives d'épouses du Christ. Bien que le monastère fût seulement une maison locale, on y vit jusqu'à cent religieuses. Les jeunes filles des maisons les plus recommandables du pays y étaient élevées à l'école de ces pieuses et habiles maîtresses. Les élèves se présentèrent tout d'abord en si grand nombre, qu'on dut les faire refluer en partie dans le monastère de Villesalem, voisin de celui-ci. Pendant cette longue série de siècles, que de ferventes oraisons, que d'austérités, que de vertus ont attiré les regards de Dieu et de ses anges sur ce lieu béni ! Le chant des heures canoniales et des pieux cantiques s'y faisait entendre jour et nuit.

La tempête révolutionnaire vint renverser cette œuvre. A la Puye, aussi bien que dans toute la France, les vierges saintes sont bannies et dispersées : une seule reste, comme pour devenir le trait d'union avec le passé quand apparaîtra, sous

une autre forme, l'œuvre de l'avenir. Le monastère abandonné tombait déjà en ruine. L'église, déserte les autres jours, privée même de prêtre durant plusieurs années, n'était plus visitée que le dimanche par les habitants du village. Population chrétienne, il est vrai, mais retenue loin du sanctuaire pendant toute la semaine par les travaux des champs. A tout ce mouvement, à toute cette vie religieuse si animée des âges précédents, avait donc succédé un silence de mort.

III. Mais il y a dans le christianisme un principe immortel de fécondité. Jésus-Christ a dit : *Ego sum resurrectio et vita* : « Je suis la résurrection et la vie, et ce qui vit et croit en moi ne mourra point pour toujours ¹ ». Il ne s'était guère écoulé qu'un quart de siècle, et la Puye recevait un nouvel essaim plus nombreux que celui qui avait été chassé de la ruche. Dieu avait suscité un successeur au bienheureux Robert d'Arbrisselles : je dis un successeur, car il serait intéressant de montrer combien les maximes du fondateur des fontevristes étaient d'avance conformes à celles qu'après lui un autre grand serviteur de Dieu devait graver ici dans le cœur d'une famille nouvelle de vierges. On vit également renaître Pétronille de Chemillé dans une de ces femmes fortes qui n'apparaissent qu'à de rares intervalles, la bonne Sœur Elisabeth Bichier des Ages.

Le souvenir de ces saintes âmes étant étroitement lié à celui de l'édifice ancien qui abrita leur ferveur, il ne nous est point possible de ne pas lui payer un tribut de regrets. Ce temple délabré et tombant en ruine, nous eussions tous voulu le conserver : c'était, à nos yeux, comme une châsse et un reliquaire. C'est là que le Père André faisait devant le tabernacle ces longues stations, toujours trop courtes à son gré. Là que de soupirs, que d'oraisons, que d'actes de pénitence, que d'ardentes aspirations ! Ce pavé détrempe de

1. Joann., XI, 25.

larmes, ces autels rendus vénérables par tant de sacrifices fervents, ces murailles imprégnées des parfums de la piété, ces lambris sous lesquels tant d'offices du Sacré-Cœur et de la Réparation, tant de chapelets et de rosaires avaient été pieusement récités : oui, mes très-chères Sœurs, nous étions d'accord avec vous pour vouloir disputer aussi longtemps que possible à la destruction ce fidèle témoin des temps anciens et des temps nouveaux, cette église qui, sans changer de structure, avait vu dans l'enceinte de ses murailles Robert d'Arbrisselles et Pétronille de Chemillé au douzième siècle, André Fournet et la Sœur Élisabeth au dix-neuvième. Il en est parmi vous qui ont appartenu à la première génération des Filles de la Croix, à cette colonie que le bon Père et la bonne Sœur avaient amenée d'abord de Molante à Maillé, puis du pauvre réduit de Saint-Phéle de Maillé dans ce monastère de la Puye. Je devine et je partage la tristesse qui se mêle en ce moment à votre joie. Les moindres objets, les plus petits détails offraient ici à votre piété filiale des émotions et des réminiscences que rien ne pourra remplacer. Mais le temps est plus fort que les hommes. L'heure de l'éroulement était venue, et il fallut obéir à la nécessité.

Je dois rendre témoignage au bon esprit de la population qui vous entoure. Grâce au concours bienveillant des autorités municipales, vous êtes devenues, par un contrat incommutable, propriétaires de l'édifice sacré dont le monastère n'avait eu jusqu'ici que l'usage. Il est vrai, vous avez acquis cet avantage à grand prix. Par vos soins, le premier apôtre de cette chrétienté, saint Martin, a vu s'élever en son honneur une nouvelle église, que nous avons inaugurée depuis dix ans déjà en qualité d'église paroissiale. Ce n'est qu'après cette dette acquittée, que votre temple intérieur s'est élevé sur les débris de l'ancien, et c'est ce second temple que nous avons le bonheur de consacrer aujourd'hui.

IV. Daniel avait dit, en parlant de la reconstruction qui

suivrait les années de la captivité de Babylone : *Et rursum edificabitur platea et muri in angustia temporum*¹. La prophétie a eu pour vous son accomplissement : cette réédification s'est bien réellement faite dans des temps pleins d'angoisse. N'est-ce pas un miracle qu'au milieu de circonstances pareilles, quand l'effondrement se faisait partout, ce monument ait pu continuer de s'élever, et de s'élever dans des conditions si propices ? La guerre, l'invasion étrangère, dix de vos maisons autour de la capitale exposées des deux côtés au feu des combattants et ravagées de fond en comble : tout semblait menacer l'existence de la congrégation elle-même. L'architecte distingué, disons mieux, l'artiste dévoué qui a conçu et dirigé cette œuvre si glorieuse pour sa renommée, n'a pas été à l'abri des tribulations et des épreuves. L'homme honorable qui conduisait les travaux, atteint par les exigences de la loi militaire, a dû laisser quelque temps la truelle pour prendre l'épée. N'importe : le travail interrompu n'a pas tardé à être repris, et le voici heureusement et magnifiquement conduit à son terme, prêt à recevoir toutes les effusions de la bénédiction céleste.

Ce temple, mes Sœurs, vous sera d'autant plus cher qu'il est le fruit des offrandes de toute la congrégation. Est-il une seule de vos maisons particulières à laquelle il n'ait coûté quelques sacrifices spontanément offerts, quelques privations joyeusement endurées ? La Puye, c'est, pour le plus grand nombre d'entre vous, la maison où vous êtes nées à la vie religieuse, où l'anneau de l'alliance avec l'Époux céleste a été mis à votre doigt ; pour toutes, c'est le berceau de l'ordre, c'est la maison-mère, où reposent les corps déjà glorifiés des premiers fondateurs, où siège l'autorité à laquelle est due une obéissance générale. Quelle Fille de la Croix n'avait à cœur de voir s'élever là une église assez vaste pour suffire aux

¹ Dan., x, 25.

exercices qui appellent chaque année tant de retraitantes à s'unir au personnel déjà si nombreux des postulantes, des novices, des anciennes et des officières placées auprès de la supérieure générale ? Ce vœu est aujourd'hui satisfait.

Ayant accompli toute justice envers le glorieux titulaire de l'ancien temple, la liberté nous est acquise maintenant de placer celui-ci sous l'invocation de la bienheureuse Marie, debout au calvaire devant la croix de son Fils. Cette dévotion, qui fut celle du monastère fontevriste avant d'être la vôtre, va devenir le titre authentique de l'autel nouveau. A ce titre principal, nous joignons celui de l'apôtre saint André, qui est, après la Vierge du calvaire, le patron préféré des Filles de la Croix. Enfin toutes les autres dévotions qui furent chères à vos fondateurs, et qui se rapportent aux origines de votre congrégation, sont exprimées dans la structure et l'économie de ce temple, soit par le vocable de ses autels secondaires, soit par les pieuses images représentées dans ses riches verrières. Le virginal époux de Marie n'y a point été oublié, l'économe fidèle et prudent que le Seigneur a établi sur sa famille pour lui procurer la nourriture au temps voulu ¹. Vous avez été d'accord avec moi pour applaudir à cette coïncidence de sa fête avec la dédicace du monument dont vous vous déclarez redevable à son intercession.

V. Vous n'ignorez pas, mes très-chères Filles, que l'Église enjoint de déposer dans les autels quelques reliques des saints martyrs. Nous avons été heureux de pouvoir enchâsser dans l'autel principal un fragment du bois de la croix de saint André. Filles de la Croix, n'est-ce pas là en quelque sorte le bois dont vous avez été faites, l'arbre dont vous avez été détachées, ou plutôt, dont vous êtes les branches vivantes ? Et ne puis-je pas vous dire ici avec Isaïe : « Regardez à la pierre dont vous avez été taillées, à la carrière d'où vous

¹ L. Matth., xxiv, 45.

« avez été tirées » ? Mais pour accomplir plus littéralement la prescription liturgique, nous y avons ajouté des ossements de martyrs. Le désir de marquer les circonstances des lieux et des temps a dicté notre choix. Cette terre du Poitou, ayant été chrétienne de bonne heure, possède peu de martyrs indigènes, et leurs restes sont rares parmi nous. Il est un de nos devanciers qui, ayant quitté son siège pour évangéliser la Germanie, fut martyrisé à Ratisbonne, dont il était devenu l'évêque : nous avons détaché pour vous une parcelle de la côte de saint Emmeran, que nous avons reçue du chapitre de sa cathédrale. Nous avons fait la même chose par rapport à une relique précieuse de saint Pierre d'Arbuès, martyr aragonais, récemment canonisé. Enfin, la rubrique qui prescrit de placer dans l'autel des reliques de martyrs, n'interdit pas d'y joindre des reliques de confesseurs. Un heureux à-propos nous a permis de confier à ce vase de plomb quelques parcelles des ossements de l'évêque de Poitiers, saint Pierre II, et du bienheureux Robert d'Arbrisselles. Quant aux reliques destinées aux autels latéraux, elles proviennent des cimetières sacrés de Rome, sauf celle de saint Thomas de Cantorbéry, le grand martyr de la liberté ecclésiastique.

Tout à l'heure, tandis que nous suivions processionnellement ces restes vénérés, et que nous les promenions autour de l'église où ils doivent reposer, nous étions sous l'empire d'une émotion que vous partagiez avec nous. Comme ils parlaient à nos âmes, ces chants sacrés de la liturgie ! *Surgite, sancti Dei, de mansionibus vestris* : « Levez-vous, saints de Dieu, du fond de vos demeures, et bénissez de nouveau ces lieux autrefois sanctifiés par votre présence » : *loca sanctificate, plebem benedicite*. Je le sais, vos âmes habitent le ciel, et elles y sont debout. Mais vos dépouilles mortelles gisent encore dans leurs sépulcres terrestres. Sortez de votre poussière,

1. Isa. LI, 1.

levez-vous, et considérez les changements divers qui se sont opérés. La petite chrétienté fondée ici par vous, ô Martin, voyez comme les siècles l'ont développée. Le collège virginal que vous aviez établi dans ce cloître, ô bienheureux Robert, avec le concours du saint pontife Pierre, voyez combien, en se transformant, il s'est grossi et multiplié. Autrefois, il y eut ici cent religieuses ; il y en a aujourd'hui quatre ou cinq cents, et c'est le centre de près de trois mille vierges qui se dévouent, comme leurs devancières, à former sous les yeux de Dieu des générations de filles et de femmes chrétiennes. Oui, « mettez-vous en marche, ô saints de Dieu » : *ambulate, sancti Dei* ; considérez ces bâtiments agrandis, ces champs défrichés, ces vignes plantées, ces déserts mis en culture et désormais en plein rapport. N'est-il pas vrai que, depuis la donation de Pétronille de Montoiron et des autres signataires de la charte du douzième siècle naissant ¹, la terre de la Puye, malgré les spoliations et les révolutions, a quelque peu prospéré aux mains des servantes de Jésus-Christ ? Puis, après avoir fait à travers tout le domaine la reconnaissance détaillée des lieux, entrez dans cette église nouvelle qui se dresse sur les ruines de l'ancienne. Elle a été bâtie pour vous : *ædificata est enim vobis ecclesia nova*. Vous êtes les premiers qui en devez prendre possession. Après vous, avec vous, nous allons y pénétrer, partageant votre tressaillement de joie, à la pensée que, dans cette basilique nouvelle, le peuple chrétien pourra adorer plus convenablement la majesté de Dieu : *ædificata est enim vobis ecclesia nova, ubi populus adorare debet majestatem Dei* ².

VI. Mes chères Filles, saint Augustin l'a dit, et nous sentons tous aujourd'hui la vérité de sa parole : la dédicace

1. Charta donationis de terra de Podia, Patrolog. lat., loc. cit. p. 1096, 1097.

2. Pontif. Roman. de Eccles. dedicat., Antiphonæ pro process. Reliq.

d'une église est un jour de joie : *Dedicatio habet exultationem*¹. Quelle consolation cette solennité ne nous apporte-t-elle pas au milieu des tristesses de l'heure présente ! Cette journée sera notée d'un signe particulier de bonheur dans les fastes de votre famille religieuse. Ce pontife missionnaire, ces abbés de nos monastères, ces prêtres appliqués au soin spirituel de vos maisons dans les diverses provinces de la France, en Espagne, en Italie, ce clergé nombreux, ces familles amies et alliées de vos fondateurs, tout ce cortège d'honneur ajoute aux splendeurs de la fête. Le passé semble revivre pour s'unir au présent. Héritier, très-indigne assurément, des saints évêques Hilaire et Pierre II, ne retrouvé-je pas auprès de moi la descendance de Martin dans la personne de son successeur l'abbé de Ligugé ? la postérité de Pierre de l'Estoile, le fidèle ami du bienheureux Robert, dans la personne de l'abbé de Fontgombaud ? Et enfin, ce vénérable évêque venu des extrémités du monde à cette heure précise, n'est-il pas là, lui, l'enfant de la Franche-Comté, comme pour représenter ces quatorze filles franc-comtoises que Dieu avait subitement envoyées, quatre d'abord, dix autres ensuite, au moment où la bonne Sœur, levant les yeux au ciel, venait de s'écrier : « Mon Dieu, on me demande des Sœurs, et je n'en puis donner : faites-en donc pleuvoir du ciel². »

Nous allons, mes chères Filles, achever la dédicace de cette basilique : je répète ce mot qui n'a rien de trop pompeux, vu l'ampleur, la beauté, la perfection de cet édifice. Sans doute, la sanctification opérée par mes mains et par celles de mes vénérables Frères dans l'épiscopat ou dans la hiérarchie monastique, sera très-puissante par elle-même. Ces aspersions, ces onctions, ces encensements, ces rites nom-

1. August., Sermo CCLVI, de Temp.

2. Vie de la bonne Sœur Elisabeth Bichier des Ages, fondatrice et première supérieure des Filles de la Croix, par le R. P. Rigaud, Oblat de Saint-Hilaire, p. 98.

dreux et variés sont doués d'une vertu efficace et féconde. Toutefois, si nous déposons ici le germe de la sainteté, c'est à vous d'achever la consécration de ce temple et de ces autels par la ferveur de vos prières, par la perfection de votre vie. Là où nous avons tracé les lettres mystérieuses de l'alphabet sur la cendre, versez incessamment les pleurs de la pénitence, les soupirs d'un cœur anéanti et humilié. Ces colonnes que nous avons ointes de l'huile sainte et parfumées de l'encens, qu'elles s'imprègnent de la bonne odeur de l'onction spirituelle de vos âmes. Ces autels que nous aurons préparés, par des cérémonies si multipliées, à l'office auquel ils sont destinés, immolez-y chaque jour et vos corps et vos cœurs, comme des holocaustes vivants, en union avec la victime sainte. Oui, Seigneur mon Dieu, que la grâce de votre visite, largement épandue en ce lieu, en parcoure toute la surface et toute l'étendue, depuis les parvis jusqu'au sanctuaire : *ut tua fusa in hoc loco visitationis gratia extensos ejus terminos et atria circumacta percurrat* ; que la vertu céleste, débordant de la piscine placée à l'entrée de ce temple, en purifie tous les coins et recoins : *sitque per cunctos ejus angulos et recessus hujus gurgitis purificatio per lavacrum* : de telle sorte que fleurisse toujours ici l'allégresse de la paix, la grâce de l'hospitalité, l'abondance des biens, le respect de la religion et la facilité du salut : *ut semper hic lætitia quietis, gratia hospitalitatis, abundantia frugis, reverentia religionis, copiaque sit salutis*¹.

Il me reste un dernier devoir à remplir. Plaise à Dieu que ce que je vais dire soit sans objet ! J'ai demandé que le titre de cette église fût perpétuel. Nous serons exaucés, et la protection divine écartera d'ici toute profanation, toute spoliation, j'en ai la confiance. Si pourtant une main sacrilège devait jamais arracher ce monument à sa destination sacrée,

1. Pontif. Roman., De Eccles. dedic., Oratio Sanctificare.

et l'affecter à des usages profanes, qu'elle soit maudite dès aujourd'hui ! La peine d'excommunication majeure est portée d'avance contre tout acte de cette nature. Anathème à qui ravit à Dieu ce qui lui a été une fois attribué !

Oh ! mes très-chers Frères, que cette église consacrée pour toujours, ne soit détruite que par le temps !... Mais celle-ci, le temps ne la détruira pas... Le mal a pris un tel empire qu'on se demande si le monde n'approche pas des derniers jours... Elle sera encore debout à la fin des siècles, alors que des milliers et des milliers de Filles de la Croix, qui se seront sanctifiées sous ses voûtes, et dont la dépouille aura reposé à l'ombre de ses murailles, sortiront de leurs tombes pour aller, avec leurs dernières survivantes, au-devant du Christ qui apparaîtra avec sa croix dans les cieux.

XII

LETTRE

A M. L'ABBÉ CHARLES GAY,
CHANOINE THÉOLOGAL ET VICAIRE GÉNÉRAL DE POITIERS :

AU SUJET DE SON LIVRE INTITULÉ :

DE LA VIE ET DES VERTUS CHRÉTIENNES

considérées dans l'état religieux.

Poitiers, 6 juillet 1874.

En l'octave des SS. apôtres Pierre et Paul.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai lu en grande partie moi-même la série des traités dont se composent vos deux volumes : *De la vie et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux.*

Assurément ce ne serait point « avoir travaillé pour vous seul », que d'avoir servi aux âmes religieuses, dont le soin vous est confié, l'aliment exquis d'une doctrine si substantielle et si vivifiante. Le profit qu'elles en ont tiré se démontre par l'excellence même et la hauteur du langage qui leur est devenu accessible et familier. Le plus bel éloge d'un enseignement si relevé et si parfait, c'est qu'il ait su

se créer un auditoire capable de l'entendre et de le goûter. Et parce que, selon la mémorable maxime de sainte Thérèse, « à mesure que Notre-Seigneur a tant d'ennemis et si peu d'amis, notre tâche est de veiller à ce que ce peu d'amis qu'il a soient bons », j'acquitte la dette de ma charge pastorale, autant que celle de mon cœur ami, en vous remerciant de tout le bien fait à des âmes qui me sont chères.

Mais le zèle et la charité exigent que ce bien s'étende davantage, et que votre travail profite « à tous ceux qui cherchent « la vérité » (*Eccli.*, xxiv, 47). Tant d'âmes qui ne demandent qu'à grandir et à se dilater, languissent et se dessèchent faute de rencontrer le pain solide de la doctrine ! N'est-il pas temps de quitter ces nourritures qui ne nourrissent pas ? La sagesse ne crie-t-elle point : « Vous qui avez soif, « venez aux eaux ; hâtez-vous, achetez et mangez. Pourquoi « dépensez-vous votre argent à ce qui n'est pas du pain, et « votre peine à ce qui ne rassasie point ? Écoutez, écoutez-« moi, et votre âme se délectera dans son opulence spiri-« tuelle » (*Is.*, lv, 1, 2).

Deux docteurs de notre collège théologique ayant examiné attentivement ces traités à mesure qu'ils s'imprimaient, je n'hésite point à en approuver la publication, soumise d'ailleurs par vous au jugement du saint-siège. J'en augure des fruits précieux et des progrès sensibles dans les voies de la perfection qui convient, non-seulement aux hôtes du cloître et aux hommes du sanctuaire, mais aux vrais fidèles vivant dans le monde.

Que Notre-Seigneur, Monsieur l'abbé, vous accorde l'abondance des grâces qu'il a promises à ceux qui enseignent à le connaître et à l'aimer !

XIII

ENTRETIENS

AVEC LE CLERGÉ PENDANT LES EXERCICES
DE LA RETRAITE PASTORALE ET DU XIX^e SYNODE DIOCÉSAIN :
SUR LA CONSTITUTION RELATIVE AUX VICAIRES CAPITULAIRES
ET AUX ÉVÊQUES NOMMÉS, ETC.

(VIII-XV JUILLET MDCCCLXXIV.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Un attrait particulier vous a conduits, cette année, dans cette sainte maison, plus nombreux encore, il me semble, que vous n'étiez l'an dernier. La plupart de vous connaissent et aiment d'avance la parole puissante du fils de saint Dominique qui doit diriger nos pieux exercices. Notre Église de Poitiers lui doit beaucoup. Après nous avoir donné ses premiers débuts, la divine bonté l'a fixé parmi nous. Nous remercions Dieu de ce que sa force s'est accrue dans le travail, sa force du corps et aussi celle de l'esprit. Ce n'est qu'avec le secours très-particulier d'en haut qu'on peut tant dépenser sans s'appauvrir, que dis-je, qu'on peut tant acquérir en donnant toujours.

Nous ne mêlerons guère notre voix à celle de cet homme apostolique, que pour vous faire entendre la voix du chef de l'Église. Nos lettres d'indiction du dix-neuvième synode diocésain vous en ont fait connaître la matière principale¹. Il

1. MANDATUM PRO INDICTIONE SYNODI DIOECESANÆ PICTAVIENSIS XIX. — Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Ecce denuo recurrunt, post assiduas diurnasque ministerii sacerdotolis occupationes, desideratissimi illi dies quibus licet venire seorsum in desertum locum et requiescere pusillum¹. Quoniam vero nos undique contexerunt tenebræ², instareque videtur nox quando potest operari³, necesse est ut duces ad bene vivendum et fructuose agendum eum interrogemus et sequamur, qui est lux vera illuminans omnem hominem⁴. Hanc vitæ suæ ignorantiam recognovit Psalmista, dicens : *Lucerna pedibus meis verbum tuum, Domine, et lumen semitis meis*⁵.

« Scit nempe, ut pergit Hilarius, scit se, nisi verbo Dei illuminatum, has corporum tenebras et hanc sæculi noctem non posse evadere. Scit ubique adesse lapides offensionum, laqueos funium, et scrobes fovearum. Ut enim quis nocte egressus lucernam antefert, et quo pedem inferat contuetur, atque ad singulos gressus lumine præeunte sollicitus est : ita unusquisque nostrum manens in se verbum Dei in omnes operum processus tanquam lucernam prætendit. Omnis etenim doctrina celestis dux nobis ad iter vitæ est, quæ lucernæ modo in hac sæculi nocte præferenda est, cum aliquid aut agimus, aut cogitamus, aut loquimur : ut ea in omnem progressum cujuscumque operationis utamur⁶.

Nec sibi tantum, sed et aliis, nec privatæ solummodo et domesticæ vitæ, sed et publicæ et sociali facem præterdere debent qui a Deo spirituales populorum duces fuere constituti. « Apostolos nempe, quos sal terræ, quos et lumen mundi⁷ nuncupat, per hanc significationem hos et lucernas esse Ecclesiæ ostendit dicens : *Lucerna corporis tui est oculus tuus*⁸, corporis scilicet Ecclesiæ quæ unum corpus in Christo est, nosque invicem membra ejus. Primum enim unicuique nostrum Dei verbum oculus sive lucerna est : deinde vir apostolicus toti corpori, id est, Ecclesiæ lucerna est... Ergo si oculi, totius corporis pars lucidissima, et ob id membris cæteris præstans, erunt tenebræ ; id est, si apostolorum lucernæ non ardebunt, lumine ipso in tenebris sito, quanta totius corporis nox manebit⁹ ! »

« Ad omnem igitur animæ nostræ pedem utamur Dei verbo ut lucerna, sed lucerna semper ardente, semper in officium suum per nostram providentiam præparata. Verbum autem quod pedibus lucerna est, ipsum illud et semitis lumen esse debet. Sensim enim et domesticè incedentibus lucerna opus est : peregrinum autem et publicum

¹ Marc., vi, 31. — ² Ps. LIV, 6. — ³ Joann., ix, 4. — ⁴ Joann., i, 9.
⁵ Ps. CXVIII, 105. — ⁶ E. Hilar., Tract. in Psalm. CXVIII, Litt. XIV n. 1, 2. — ⁷ Math., v, 13, 14. — ⁸ Math., vi, 22. — ⁹ S. Hilar., loc. cit., n. 4.

s'agit, avant tout, d'une constitution pontificale portant règlement d'un des points qui entraient dans le programme du concile du Vatican. Cet acte important de l'autorité du saint-siège nous donnera ouverture à quelques détails historiques et canoniques dignes de votre attention.

Si le saint-siège n'omet jamais de veiller à la conservation de la pure doctrine, ainsi que nous en aurons de nouvelles

iter ingredientibus lumen potius necessarium est, ne ambiguae viæ error occurrat. Per incrementa enim a minore ad majus ascenditur : ut ei cui verbum Dei primum lucerna sit pedibus, id ipsum verbum ei fiat lumen semitis . »

Verum ut et nos, et alios curæ nostræ concreditos, tum abscondite, tum via publica gradientes, plenissima supernæ veritatis luce offundi contingat, necesse est ut Paulo Timotheum admonenti obsequamur : « Exerce, inquit, te ipsum ad pietatem. Nam corporalis exercitatio ad modicum utilis est; pietas autem ad omnia utilis est, promissionem « habens vitæ quæ nunc est, et futuræ ». »

Præsto sint igitur omnes et singuli juxta vigentes regulas ad sacra exercitia synodalemque consessum die decima quinta proximi Julii persolvendum advocati; cantetur in solemnitate dominicali SS. Apostolorum hymnus *Veni Creator*, precatationesque ac fervidæ piorum synaxes non deficiant.

Præter responsum Sacræ Congregationis super quinta nostra Relatione diocesana datum, synodaliter etiam publicabuntur aliqua Sanctæ Sedis acta et decreta, inter quæ *Constitutio Pii Papæ IX super vicariis capitularibus nonnō electis et nominatis ad sedes episcopales* : qua quidem præcaventur in posterum graves difficultates nec pauca dissidia Ecclesiæ nostræ Pictaviensi præteritis temporibus pluries exorta. Denique, jam prope elapsis viginti quinque annis ex quo nobis demandata fuit in vos cura episcopalis, in simplicitate cordis mentem nostram aperire vobis licebit, monitaque et consilia paterno animo dare de iis quæ ad profectum vestrum exactioremque disciplinam, favente jam diuturna experientia, interesse comperimus.

Vos autem, charissimi, superædificantes vosmet ipsos sanctissima vestra fidei, in Spiritu sancto orantes, vosmet ipsos in dilectione Dei servate, expectantes misericordiam Domini nostri Jesu Christi in vitam æternam .

Datum Pictavis, in palatio Nostro episcopali, sub signo sigilloque Nostri ac secretarii Nostri suscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo quarto, die vero Junii septima, in solemnitate Corporis Christi.

1 Ibid., n. 5. — 2.1 1imoth., iv, 7, 8. — 3. Jud., 20, 21.

preuves dans la suite de ces entretiens, il est tenu de pourvoir en même temps au maintien de la discipline générale, et spécialement de celle qui se lie aux principes et à l'exercice de la juridiction et du gouvernement ecclésiastique.

C'est à cette fin qu'à la date du 5 des calendes de septembre (29 août) de l'an dernier, a été édictée la constitution que nous allons promulguer synodalement ¹, de telle sorte qu'elle fasse loi à jamais pour nos vénérables frères du chapitre cathédral, et que les graves embarras et les conflits multipliés qui se sont produits par le passé dans notre Église de Poitiers, lui soient épargnés à l'avenir, selon qu'il est dit dans notre mandement d'indiction : *sicque præcaueantur in posterum graves difficultates nec pauca dissidia Ecclesiæ nostræ Pictaviensi præteritis temporibus pluries exorta.*

La constitution *Romanus Pontifex* traite de deux points, dont le second est connexe au premier.

II. CONSTITUTION APOSTOLIQUE CONCERNANT LES VICAIRES CAPITULAIRES ET LES ÉVÊQUES NOMMÉS. — La première partie de cette constitution prononce et décide, en confirmation de l'enseignement constant des congrégations romaines, que les chapitres cathédraux, en nommant un vicaire capitulaire dans les huit jours qui suivent la vacance du siège, l'investissent de toute la juridiction épiscopale dont ils avaient été saisis; qu'ils ne peuvent rien retenir de cette juridiction; et que le vicaire capitulaire doit rester en possession et en exercice de sa charge jusqu'à l'installation régulière du nouvel évêque.

Dans le droit ancien, le gouvernement d'une église vacante était déferé à l'évêque de l'église voisine; et l'usage est

1. Constitutio Pii Papæ IX super vicariis capitularibus nec non electis et nominatis ad sedes episcopales : *Romanus pontifex, pro munere sibi divinitus collato.*, v kal. septembr. MDCCCLXXIII.

demeuré tel pendant longtemps entre les églises de Lyon et d'Autun ¹.

Les chapitres, ayant été définitivement mis en possession de ce droit, purent d'abord l'exercer collectivement ou par députation, et, dans ce dernier cas, avec réserve facultative quant à l'étendue et la durée des pouvoirs du délégué. De graves abus en résultèrent. L'Église aime l'unité de pouvoir, et le gouvernement des assemblées répugne à l'esprit de sa constitution. Le concile de Trente a donc fait un devoir aux chapitres cathédraux d'instituer un vicaire capitulaire; s'ils n'usent pas de ce droit dans la huitaine, il passe au métropolitain, qui fait la nomination en leur lieu et place ².

En se soumettant à cette règle, les chapitres gardèrent la prétention de pouvoir encore limiter le temps et la matière de la juridiction, se réserver des droits de haute inspection, adjoindre de nouveaux vicaires aux anciens, ou en créer de nouveaux après avoir exigé la démission des précédents.

Ces prétentions étaient mal fondées. La jurisprudence des congrégations romaines, ou plutôt la législation du saint-siège, s'y montra constamment opposée. Le texte même du concile de Trente ne s'y prêtait pas, ainsi que le remarque Pie VII dans son bref au vicaire capitulaire de Florence. « Une fois élus, les vicaires ne sont pas justiciables du chapitre, mais du futur évêque » : *semel electos non capitulo obnoxios declarat, sed futuro episcopo* ³. C'est à celui-ci qu'il faudra rendre les comptes; c'est par lui que la mauvaise administration peut être mulctée de peines spirituelles et pécuniaires; la quittance donnée par le chapitre serait sans vertu, parce qu'il n'est pas compétent pour cela ⁴. A part l'intervention de l'autorité apostolique, ce n'est que dans le

1. Bened. XIV, de Syn. diocces., L. II, c. IX, n. 1.

2. Concil. Trid., sess. XXIV, c. XVI de Reform.

3. Epist. Pii PP. VII ad vic. gen. Florentin. 2 decembr. 1810.

4. Concil. Trid., loc. cit.

cas de mort ou de légitime démission que le vicaire peut être capitulairement remplacé par un autre.

L'autorité de la lettre de Pie VII au vicaire capitulaire de Florence éclaircissait suffisamment tous ces points. Désormais, par l'acte apostolique qui nous occupe, ils sont si nettement tranchés, qu'il ne reste plus place à la controverse.

III. Vous avez pu remarquer, Messieurs et chers Coopérateurs, que, dans tout le texte de cette constitution, le vicaire capitulaire est toujours désigné au singulier. Faut-il en conclure que la pratique de nommer plusieurs vicaires capitulaires est absolument interdite à partir de ce moment ? Telle n'est pas la pensée du législateur ; et le *schema* du concile du Vatican, auquel s'attache une autorité d'autant plus grande qu'il a été discuté, amendé, puis adopté dans une congrégation générale postérieure à la session publique du dix-huit juillet, suppose que cet usage aurait prévalu en certains lieux de manière à ne pouvoir pas être aboli tout d'un coup. En matière de discipline, Rome ne s'est jamais montrée insensible à certaines nécessités provenant des dispositions et des exigences du pouvoir temporel. Dans les évêchés et archevêchés de France, l'État admet respectivement deux ou trois vicaires généraux, rétribués sur les fonds publics. Assurément, il n'est venu à la pensée de personne que, de leur vivant, les premiers pasteurs des diocèses, placés en face d'une administration si étendue et si variée, dussent se priver de l'un ou de l'autre de ces coopérateurs. Or, comme ceux-ci, d'après les règles existantes, ne peuvent cumuler le titre vicarial avec aucun autre bénéfice, leurs moyens d'existence ne se continuent durant la vacance du siège qu'autant que le choix du chapitre peut se porter sur eux. Prescrire une mesure radicale qui priverait forcément de toute ressource des hommes aussi haut placés dans la hiérarchie diocésaine, est une

extrémité peu conforme à l'esprit du régime ecclésiastique. Je crois entendre d'ici le canoniste romain me répondre : *non obligat cum tanto incommodo*. Le concile d'ailleurs suggère un moyen de rentrer dans la loi sans pousser les règles à outrance. Tout en continuant au dehors les dénominations passées en coutume et requises par les pratiques administratives et budgétaires, le chapitre peut, par une délibération particulière, subordonner et partager les attributions. Il en a été ainsi déjà en plusieurs endroits ; et la législation même de Trente se prête à cette combinaison, quand elle parle du vicaire, de l'économe et de tous autres officiers et ministres constitués par le chapitre pour le temps de la vacance ¹. C'est par des tempéraments de cette sorte que le sens pratique de l'Église lui permet de sauvegarder des convenances légitimes et des positions acquises, en attendant qu'un concert plus régulier s'établisse par des stipulations organiques convenues entre elle et la puissance séculière.

IV. La seconde partie de la constitution du vingt-huit août regarde les sujets élus ou nommés aux sièges épiscopaux.

C'a été, dès longtemps, un problème dont la solution était cherchée par les électeurs, et surtout par les gouvernants, de pouvoir éluder l'autorité apostolique, et d'arriver, par des moyens indirects et détournés, à se passer de l'institution papale. Les papes nes'y sont point mépris. Pie VII, dans sa lettre au cardinal Maury, disait : *Scilicet agitur de novo in Ecclesiam, eoque pessimo exemplo inducendo, propter quod civilis potestas eo paulatim perveniat, ut in vacantium sedium administrationem constituat quos sibi libuerit : quod cum ecclesiasticæ libertati officere, tum invalidis electionibus et schismati latam sternere viam nemo est qui non videat* ².

1. Sess. XXIV, c. XVI de Reform.

2. Epist. Pii Pape VII, ad card. Joann. Maury, 5 nov. 1810.

Un moyen commode était celui-ci. L'évêque étant une fois nommé par le pouvoir civil, on demandera aux chanoines, et, s'il le faut, on leur commandera en termes plus ou moins adoucis, de lui conférer des pouvoirs capitulaires. Alors l'évêque nommé se trouvera mis en possession réelle de son évêché. D'une part, le gouvernement lui en attribuera le temporel ; de l'autre, en vertu de la délégation du chapitre, et de l'effacement inévitable des précédents vicaires capitulaires vis-à-vis de l'élu du pouvoir, celui-ci exercera la juridiction spirituelle à peu près sans partage. Resteront les pouvoirs d'ordre : on s'en passera pour un temps, et l'on pourvoira aux ordinations par des lettres dimissoriales. Et encore, comme on pourra transférer sur les sièges les plus importants des évêques déjà consacrés, rien ne sera plus en souffrance dans ces diocèses. On se sera ainsi passé du pape, et l'on aura eu raison des temporisations ou des refus de la cour romaine en ce qui est de l'institution canonique.

Ainsi faisait Napoléon à partir de 1809. La cause du cardinal Maury est à cet égard une cause célèbre. On en trouve tous les documents dans les pièces justificatives de la vie du cardinal d'Astros ¹.

On objectait à Maury le canon du deuxième concile de Lyon, inscrit au *Corpus juris*, et fortifié par les trois constitutions bien connues de Boniface VIII, de Jules II et d'Alexandre VII. Il répondait par cette fin de non-recevoir familière aux gallicans, et dont ils ont tant usé et abusé, à savoir, que ces canons n'étaient pas admis en France.

L'abbé d'Astros lui répliquait : « Eh quoi ! ne serait-ce pas renoncer aux plus simples notions du droit que d'oser prétendre qu'une loi faite par un concile œcuménique tenu en France, auquel les évêques de France ont assisté ; loi

1. Vie du cardinal d'Astros par le P. Caussette, ch. X, et Pièces justif., III-IX.

portée spécialement pour un siège épiscopal de France, celui de Poitiers ; loi à laquelle aucun concile, ni oecuménique, ni particulier, aucune autre loi, ni ecclésiastique ni civile, n'a dérogé, dont aucun auteur français n'a jamais contesté l'autorité ; ne serait-ce pas, dis-je, absurde de prétendre qu'une pareille loi n'est pas reçue en France ¹ ? »

Débuté d'un premier argument, le cardinal eût voulu s'autoriser de ce qui eut lieu sous Henri IV avant son abjuration et son décret du premier mai 1596. Mais ce décret-là même reconnut et rétracta l'abus de pouvoir auquel on s'était porté durant les troubles du royaume ; et la correspondance du cardinal d'Ossat nous apprend que cet habile négociateur ne put obtenir de Rome la sanction et la régularisation des actes des évêques nommés, et non sacrés, qui avaient ainsi exercé la juridiction.

D'Henri IV, l'archevêque nommé de la capitale se rejetait sur Louis XIV et sur ce qui s'était pratiqué sous le règne classique de ce grand roi. « Ce fait incontestable, disait-il, me tient lieu de toute recherche ². » On lui répondait que les abus et les envahissements qui ont eu lieu dans les jours de discorde et d'irritation ne sauraient prévaloir contre la loi ; que Rome fit entendre ses blâmes en plus d'une occasion ; que si elle dut garder quelque temps un silence commandé par les périls de la situation, elle savait d'ailleurs que les administrations capitulaires usaient ordinairement de moyens subsidiaires pour sauver les principes et tranquilliser les consciences, ainsi que cela ressort des documents conservés dans les évêchés, etc.

Mais vous comprenez, Messieurs, tout ce que de pareilles situations avaient d'anormal et de dangereux, et combien il importait, pour l'avenir, que la question fût nettement

1. Du pouvoir prétendu des sujets nommés aux évêchés, n. 42.

2. Mémoire du cardinal Maury pour sa justification, p. 24.

et irrévocablement vidée. Les péripéties par lesquelles passé notre propre Église sont de nature à nous en faire comprendre, plus qu'à d'autres, le besoin.

V. Il ne vous a pas échappé, Messieurs et chers Coopérateurs, ce qui a été dit plus haut, que le décret ou canon du deuxième concile de Lyon : *Avaritiæ cæcitas*, publié en 1273, avait été porté spécialement au sujet d'un siège épiscopal de France, celui de Poitiers. Ceci nous fait remonter jusqu'à nos annales domestiques du treizième siècle.

En effet, l'évêque Hugues de Châteauroux étant mort en 1271, le siège vaqua sept ans. Les chanoines, partagés d'opinion sur le choix du successeur, avaient élu, les uns le doyen Raoul, les autres le chefcier Jean. L'élection ainsi accomplie *in discordia* donna matière à un procès en cour de Rome, qui se termina par la démission obtenue, sinon exigée de l'un et de l'autre, et par la précieuse promotion d'un fils de saint François, le bienheureux Gauthier de Bruges, que le pape Nicolas III avait en très-grande et très-juste estime. Mais, dès l'origine, l'un des deux élus du chapitre — (est-ce le doyen ou le chefcier que la glose du *Corpus juris* désigne sous le nom de *Titius* : plusieurs raisons m'inclinent à croire que c'est le second) — s'était fait investir de l'administration du temporel en qualité d'économe et de procureur : ce qui, joint à la part manifestement prépondérante qu'il acquérait ainsi dans le gouvernement spirituel exercé alors *in solidum* par le chapitre, constituait déjà une véritable intrusion. Interrogé sur le cas, le pontife romain se prononça contre cette ingérence, et déclara qu'à elle seule elle faisait perdre au sujet le bénéfice résultant de l'élection. Et comme le cas n'était malheureusement pas un cas unique, mais tendait à se généraliser, le concile qui se tenait alors en fit l'objet d'un de ses décrets ¹.

1. A titre de document historique se rapportant à notre Église, nous

Malgré cela, notre Église ne fut point à l'abri de nouvelles infractions à une règle si sage. Les trente-deux années d'épiscopat de Geoffroy de Saint-Belin (de 1579 à 1611) avaient préservé le siège de Poitiers des atteintes à la juridiction qui signalèrent les premiers temps du règne d'Henri IV. Mais après la mort de son neveu et successeur, Henri-Louis Chasteigner de la Roche-posay, qui gouverna lui-même pendant quarante ans (de 1611 à 1651), on vit se renouveler en partie le fait condamné au treizième siècle. Le cardinal Antoine Barberin, neveu du pape Urbain VIII, s'était réfugié en France; et, comme il avait été cardinal protecteur et patron du royaume, le roi Louis XIV, pour le dédommager des rigueurs d'Innocent X, le nomma évêque de Poitiers par brevet du seize août 1652. Mais ni ce pape, ni son successeur Alexandre VII ne consentirent jamais à lui donner l'institution canonique. Et quoique le monarque fût parvenu à l'incorporer à la prélature ecclésiastique de son royaume en l'instituant de lui-même grand-aumônier de France, selon le droit canoniquement dévolu aux rois de cette nation, la qualité d'évêque de Poitiers dont Antoine Barberin porta

insérons ici le texte latin de la glose du *Corpus juris* relative à la décrétale *Avaritia*. Cette décrétale, empruntée au deuxième concile de Lyon, est insérée *in sexto*, Tit. VI, de *Electione*, c. 5.

CASUS. — Vacante Ecclesia Pictaviensi, canonici illius Ecclesie convenerunt in unum tractaturi de electione futuri praelati. Tractatu habito inter eos, elegerunt quemdam Titium; qui Titius, antequam esset confirmatus, requisivit a Capitulo, ut Capitulum ipsum constitueret oconomum vel procuratorem ad administrandum bona episcopatus.

Quæritur an sub isto colore posset se ingerere administrationi ante confirmationem ?

Respondet Rom. Pont. quod non : alias si se ingerat, perdit jus sibi quæsitum ex electione ; ideo electus ante confirmationem nec directe, nec indirecte debet se ingerere administrationi. Quod si fecerit, eligentes, vel Superior poterit providere de alio : nam facta electione, Ecclesia adhuc dicitur vacare. Unde sicut matrimonium carnale initiatur per sponsalia per verba de futuro, perficitur sequente consensu per verba de præsentî, et consummatur per carnalem copulam : sic matrimonium spirituale initiatur per electionem, perficitur per confirmationem, et consummatur per consecrationem.

le nom et les armes, l'exercice des droits sinon spirituels, au moins temporels, dont il fut en jouissance jusqu'à sa promotion régulière au siège archiépiscopal de Reims, ont occupé une période de cinq ans grandement dommageable à la religion en Poitou. La visite diocésaine, interrompue déjà durant la seconde partie de l'épiscopat précédent, ne put être reprise. Et malheureusement elle allait demeurer presque toujours suspendue durant les vingt-trois années de la carrière pastorale de Gilbert Pallau de Clérambault (de 1657 à 1680), prélat d'ailleurs vertueux et dévoué aux bonnes doctrines, mais à qui sa constitution malade ne permit pas d'opérer le bien qui était dans son cœur ¹.

Quelle responsabilité que celle qui pèse sur les pouvoirs chargés de la désignation des premiers pasteurs dans des conjonctures pareilles ! Or, voici que recommence, dans la dernière période de ce même siècle, une nouvelle et beaucoup plus grave déviation des règles canoniques. Hardouin Fortin de la Hoguette s'appliquait, depuis peu d'années, à réparer les maux de notre Église, quand il est tout à coup transféré par le roi sur le siège de Sens, dont il va prendre possession, et où il remplit les fonctions d'archevêque sous le couvert d'un titre pseudo-canonique de vicaire capitulaire. Puis François-Ignace de Baglion de Saillant, évêque de Tréguier, muni d'une nomination royale, vient à Poitiers, où il

1. Une relation très-détaillée de l'état des choses ecclésiastiques en Poitou a été présentée au Roy en 1664 par Colbert de Croissy, frère du ministre de ce nom. Ce document a été publié en 1805 chez Robuchon, imprimeur à Fontenay-le-Comte, par Charles Dugast-Matifeux. L'esprit dont celui-ci est animé se révèle par ses notes et pièces justificatives, notamment par la reproduction intégrale d'un article ignoble sur la relique de Charroux, article qui n'est qu'un tissu de faussetés inventées par la courtoisane servile et intéressée de deux ou trois fonctionnaires de l'Empire. M. Dugast-Matifeux, nous a-t-on dit, n'appartenait point à ce camp politique ; mais quand il s'agit d'insulter aux choses saintes et aux ministres de la religion, l'indépendance de certains démocrates ne résiste pas à la tentation de faire chorus avec les eunuques et histrions de César.

exerce le ministère épiscopal au moyen des lettres de vicaire général que lui a données Fortin de la Hoguette. Enfin, à Tréguier, une autre créature du roi entre en possession du gouvernement pastoral, comme grand vicaire de l'évêque transféré à Poitiers.

Les jansénistes eux-mêmes trouvèrent que c'était un peu fort. Il est intéressant d'entendre sur cet article le coryphée du parti, Antoine Arnauld. Ayant été consulté sur les moyens de remédier aux désordres que produisait en France la longue vacance des évêchés, occasionnée par la controverse sur la régale et par la déclaration de 1682, il fait observer d'abord que le mal s'est aggravé, « parce que, au lieu de se contenter de nommer aux églises vacantes par mort, on a fait des translations doublées et triplées qu'on a ingénieusement nommées des cascades... Ainsi M. de la Hoguette s'est allé transplanter à Sens, avec un ordre du roi qui oblige le chapitre de le nommer son grand vicaire ; M. de Saillans, évêque de Tréguier, est allé à Poitiers pour gouverner cette église, en qualité de grand vicaire de M. de la Hoguette ; et M. l'abbé *** est allé pour prendre soin de l'église de Tréguier, comme grand vicaire de M. de Saillans. On ne voit pas bien par quelles règles de conscience cela s'est pu faire. Car est-ce Dieu parlant à son Église, qui a dispensé M. de la Hoguette du soin des âmes de Poitiers, pour le charger du soin de celles de Sens, dont la conduite appartient au chapitre pendant la vacance ? Est-ce de même par un ordre de Dieu que M. de Saillans a laissé ses brebis de Tréguier, dont Dieu lui demandera compte, pour aller à Poitiers, être sous-pasteur d'un pasteur qui a abandonné les siennes ?¹ »

Cet état de choses dura huit ans, les bulles d'Ignace de Baglion de Saillant, nommé en 1686, ne lui ayant été délivrées qu'en 1694. Tout en rendant justice au zèle constant

1. Œuvres d'Ant. Arnauld, T. XXXVII, p. 682.

dont ce prélat fut animé, on ne peut nier que cette situation, douloureuse sans doute pour lui, ne fût très-préjudiciable par elle-même.

VI. Et néanmoins elle devait se reproduire chez nous, pour la quatrième fois, dans les commencements du dix-neuvième siècle. Dominique de Pradt ayant été transféré au siège de Malines le vingt-sept mars 1809, dans le dernier consistoire tenu par Pie VII avant sa captivité, un vieillard d'ailleurs vénérable, mais dont les facultés, la mémoire surtout, étaient grandement affaiblies, Sylvestre de Bragouse de Saint-Sauveur, fut aussitôt appelé au siège de Poitiers par décret impérial. C'était alors la volonté formelle du monarque que les évêques nommés prissent immédiatement, au nom des chapitres, le gouvernement des diocèses, et que les autres vicaires capitulaires consentissent à s'effacer devant l'administrateur ainsi introduit par Sa Majesté l'Empereur et Roi. Plusieurs pages de la vie, déjà citée, du cardinal d'Astros sont très-instructives sur ce point¹. Le chapitre cathédral de Poitiers crut aller au devant du péril en libellant prudemment au futur évêque des lettres de vicaire capitulaire dans la même séance où il désignait ses autres élus². Par là, en effet, il prévenait l'irrégularité qui consiste à faire usage après coup d'une juridiction canoniquement épuisée dans son premier acte. Quant à la prohibition de comprendre l'évêque nommé parmi les vicaires capitulaires, l'usage avait tellement prévalu qu'on ne concevait guère de scrupules à ce sujet. Il s'en produisit cependant de diverses parts dans le diocèse, et les membres de l'administration y firent réponse par d'assez mauvaises raisons. « Il vient, disent-ils dans leur

1. Voir les chapitres X et XI, et les pièces justificatives qui y correspondent.

2. Lettre des vicaires capitulaires du 8 octobre 1810, explicative de la séance capitulaire du 27 avril 1809, et la lettre pastorale du 30 du même mois.

lettre collective, il vient, comme grand vicaire, exercer les pouvoirs que le chapitre lui a délégués, en attendant son institution canonique. Ces pouvoirs, vous le voyez, Messieurs, ne peuvent être plus incontestables. Nous vous en donnons connaissance afin que vous puissiez dissiper les nuages dont la malveillance et l'esprit de division chercheraient à couvrir les principes et la mission de ce futur prélat. *Opposons, dit le célèbre Bossuet, à ces esprits légers qui se glorifient dans leurs routes nouvelles et écartées, qui pour toute autorité ont leur hardiesse, et pour toute science, leurs décisions précipitées, la pierre sur laquelle nous sommes fondés, et l'autorité de nos traditions, et l'antiquité qui nous réunit*¹. » Sous ces grands mots et ce ton d'assurance, perce l'embarras mal déguisé d'avoir à défendre une cause mauvaise. La meilleure excuse, c'est que, les temps étant fort difficiles, et l'administration capitulaire étant résolue et se montrant très-attentive à couvrir de sa légitime autorité chacun des actes en apparence personnels de l'évêque nommé, elle pouvait se rendre le témoignage d'avoir consciencieusement cherché à combiner les règles ordinaires de la discipline avec les ménagements suggérés par les règles de la prudence dans ces occasions exceptionnellement graves et périlleuses.

Il est curieux d'ailleurs de suivre les gradations et les alternatives de la prépotence de l'évêque nommé, placé qu'il était entre la pression de la volonté impériale d'une part, et l'exigence des réclamations diocésaines de l'autre. Tout d'abord, il signe simplement comme le premier d'entre les vicaires capitulaires; et les lettres et mandements sont publiés au nom de « Messieurs les vicaires généraux administrateurs du diocèse de Poitiers, le siège épiscopal vacant »². Bientôt après, il n'est plus question, dans l'en-tête, que de

1. Lettre des vicaires capitulaires, du 8 octobre 1810.

2. Lettre du 24 octobre 1810; Mandement du 19 novembre 1810.

« M. de Saint-Sauveur, nommé à l'évêché de Poitiers, vicaire général et administrateur capitulaire, le siège épiscopal vacant », et son nom seul figure dans la signature¹. Mais voici que l'empereur, au comble de la fortune et de la gloire, devient plus impératif à l'endroit des titres et pouvoirs de ceux qu'il a investis. De là, pour le *Mandement en actions de grâces de l'heureuse Délivrance de sa Majesté l'Impératrice et de la Naissance de l'Héritier présomptif de la Couronne de ce vaste Empire*, le début solennel des mandements proprement épiscopaux, avec SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST². Pour le coup, la bénédiction parut de trop, et ne fut pas acceptée. La qualité même d'*évêque nommé*³, acceptable dans la courtoisie du langage commun, ne sembla point l'être dans la suscription solennelle et officielle du Mandement⁴. Malgré les lettres closes de Sa Majesté, constamment adressées à « Monsieur l'Évêque de Poitiers », le futur évêque ne s'intitula plus que « nommé à l'évêché de Poitiers par S. M. l'Empereur et Roi, etc.⁵ » ; jusqu'à ce que, la Restauration venue, il recommence à poser modestement son nom avant celui de ses collègues au bas du « MANDEMENT de MM. les vicaires généraux administrateurs, qui ordonne de faire des prières solennelles en action de grâces du retour de sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre, dans la capitale de son royaume⁶ ». Puis, à partir de ce moment, les autres se passèrent de lui, et cessèrent d'en faire mention jusqu'à la prise de possession de Mgr Jean-Baptiste de Bouillé, préconisé en remplacement de Dominique de Pradt, dont les pouvoirs avaient expiré en 1809.

1. Lettres du 6, du 15 et du 16 février et du 27 avril 1811.

2. Mandement du 18 mai 1811.

3. Lettres du 1^{er} et du 23 décembre 1811, du 14 mars, 3 avril, 2 et 31 mai 1812.

4. Mandement du 5 octobre 1812.

5. Mandement du 12 octobre 1812, et suiv.

6. Mandement du 20 mai 1814

Ainsi se termina chez nous une entreprise du pouvoir séculier que la papauté avait condamnée et flétrie dès l'origine, en signalant le but auquel elle tendait : *quoniam adversus sanctissimas Ecclesie leges attentaretur, et manifeste tenderet ad legitimæ missionis principia obscuranda ac destruenda, atque ad auctoritatem apostolicæ Sedis spernendam atque annihilandam* ¹.

VII. Il fallait couper court à de nouvelles tentatives de ce genre. Et, comme le cas est flagrant en Prusse, en Suisse, et ailleurs, où les gouvernements mettent les chapitres en demeure de se porter à des actes anticanoniques, le pontife romain a dirimé la question pour toujours par la bulle apostolique du 28 août 1873, entièrement conforme à la constitution projetée du concile du Vatican ².

On nous a demandé quelle peut être la pensée du législateur, quand il parle à la fois des sujets « élus » ou « nommés » aux sièges épiscopaux, soumettant désormais les uns et les autres à la même règle.

Il est vrai, dans la discipline présente de nos Églises, nous ne connaissons d'évêques élus que les évêques préconisés. Il n'en a pas été ainsi toujours, et il n'en est pas encore de même partout. Par exemple, quand le choix de l'évêque appartenait canoniquement aux chapitres, il y avait alors « élection » dans le vrai sens du mot, et l'élu n'avait à attendre que la « confirmation », soit du métropolitain, soit du pape, selon la discipline des temps et des lieux. Au contraire, là où les concordats ont été faits en faveur des princes, le droit de « nomination », qui leur est dévolu par

1. Bref de Pie IX au vicaire capit. de Florence, 2 décembre 1810.

2. Avec cette différence que le saint-père n'a pas jugé à propos de trancher explicitement dans sa bulle le cas du vicaire capitulaire qui, durant l'exercice de sa charge, serait lui-même nommé par le pouvoir civil au siège épiscopal vacant : le *schema* prescrivait, dans ce cas, la démission du vicaire capitulaire auquel, supposé unique, le chapitre devait en substituer un autre.

le pontife romain, n'a point la valeur ni les prérogatives de l'élection ecclésiastique. C'est pourquoi l'institution papale consiste alors, non pas à confirmer, mais à élire et préconiser le candidat. Sans doute celui-ci n'a pas absolument à se défendre de certaines marques usitées de distinction et d'honneur, surtout lorsque la marche de ses informations canoniques, et la parole même du saint-père, établissent qu'il est officieusement agréé de l'Église. Mais, dans la pensée et la volonté du suprême hiérarque, de qui découle toute juridiction, la désignation princière n'a jamais eu le caractère et les effets canoniques de l'élection. « Ce que sont au mariage charnel les fiançailles *per verba de futuro*, l'élection l'est au mariage spirituel », nous dit la glose dont nous avons cité le texte ¹. Cette première inchoation de l'évêque manquant, il n'est vraiment point permis de qualifier la portée de la désignation du pouvoir séculier comme l'a fait un homme d'État accoutumé à se mieux renseigner et à parler plus exactement des choses ².

1. Voir plus haut ce texte de la glose, au bas de la page 134.

2. Dans la séance du 22 juillet 1871, M. Thiers, président de la République, s'est exprimé ainsi : « Le concordat a établi que, lorsqu'il y a des prélats à nommer, le souverain territorial, quel qu'il soit, depuis le souverain dynastique et héréditaire jusqu'au dépositaire passager de la souveraineté, a le droit de désigner les citoyens français qui joignent aux vertus de l'honnête homme et aux vertus du prêtre les qualités de l'administrateur religieux. Le gouvernement ne présente pas, — il est utile que je le dise aujourd'hui, — le gouvernement ne présente pas, il nomme les évêques et les archevêques. Mais, d'après le traité qui nous oblige, lorsque nous avons fait le choix de ce bon citoyen, de l'habile administrateur, du bon prêtre, l'Église prononce et déclare que le candidat que nous avons nommé, que nous avons fait évêque, réunit les qualités d'orthodoxie, les vertus chrétiennes que l'Église seule peut admettre dans son vaste gouvernement ». (*Journal officiel* du 23 juillet 1871, p. 2179.) — Que la présentation ou la nomination ne soient pas, dans le cas, des termes strictement équivalents, et que, nonobstant le texte du concordat ancien auquel le concordat nouveau fait appel, le saint-siège, après avoir employé la formule : *nominatum seu presentatum nobis*, consente à omettre le second de ces mots, il ne s'en suivra jamais que l'acte du pouvoir séculier ait « fait évêque » le candidat désigné.

Or, parce que l'élection contenait un germe qui n'existe pas dans la nomination, le droit ancien avait pu conférer exceptionnellement à la première, en certains cas, ce qu'il n'a pas entendu octroyer à la seconde. Par exemple, en ce qui concerne les Églises lointaines dont les élus devaient être confirmés par les papes ¹, ceux-ci leur avaient accordé, moyennant certaines conditions et certaines réserves, la faculté d'exercer « dispensativement », à cause des nécessités et des utilités des Églises, l'administration spirituelle et temporelle ², sauf à obtenir au plus tôt la confirmation, sans laquelle le mariage spirituel n'est pas parfait, et enfin la consécration, par laquelle il est consommé ³.

Cette disposition avait-elle été absolument et universellement abrogée par le décret du second concile de Lyon ? Les canonistes ont été partagés sur ce point. Mais ce qui est indubitable, c'est que désormais les « élus » des chapitres, en quelque pays que ce soit, sont soumis à cet égard à la même prohibition que les « nommés » du pouvoir séculier. Et, de fait, la promptitude et la facilité des relations avec Rome ne comporteraient pas, dans la discipline actuelle, le maintien de cette exception ⁴.

Le chef de l'Église ajoute qu'il a la confiance que les dignités et chanoines des églises cathédrales vacantes, ou autres administrateurs légitimes de ces églises, exécuteront pleinement les prescriptions apostoliques ; et, dans le cas contraire, les plus graves peines sont portées contre les

1. Partout où la confirmation appartenait au métropolitain, celui-ci n'étant jamais à grande distance, l'exception n'existait pas.

2. Interim valde remoti, videlicet ultra Italiam constituti, si electi fuerint in concordia, dispensative propter necessitates et utilitates ecclesiarum, in spiritualibus et temporalibus administrent : sic tamen ut de rebus ecclesiasticis nihil penitus alienent, etc. Conc. Later. IV, can. XXVI. — Decret. Gregor., L. I, t. VI, c. 44.

3. Text. glosse, ut supra.

4. Constit. *Romanus Pontifex*, etc., 28 augusti. 1873.

électeurs récalcitrants, en même temps que contre les élus qui se prévaudraient d'un tel acte : ces derniers étant en outre déchus, par cela même, du bénéfice acquis à la nomination ou présentation, avec suspense de l'exercice des fonctions pontificales et interdiction même de l'entrée de l'église, s'il s'agit de sujets déjà revêtus du caractère épiscopal ¹.

Encore une fois, la cause est jugée à jamais.

VIII. LETTRES APOSTOLIQUES AU SUJET DE L'INVENTION DES CORPS DES SAINTS AMBROISE, GERVAIS ET PROTAIS. — Un second acte du saint-siège a été adressé en ces derniers temps à l'épiscopat catholique. Le début de ces lettres apostoliques est plein de grandeur et de solennité. « Le Dieu tout-puissant, qui d'une extrémité du monde à l'autre atteint tout avec force et dispose tout avec douceur, a donné dans la personne des saints, à son Église, l'épouse immaculée de son Fils unique, achetée au prix de son sang, fondée sur le roc de la confession apostolique, un appui, un rempart contre la malice grandissante du siècle et contre la puissance des ténèbres : si bien qu'après l'avoir, durant leur vie mortelle, glorifiée par leurs souffrances et fécondée par leurs exemples et leurs enseignements, du haut de la céleste patrie où ils sont entrés, ceux-ci peuvent encore l'illustrer de leurs palmes glorieuses, et la protéger à jamais de leur secours. Ce miséricordieux dessein de la bonté divine se révéla particulièrement aux époques de persécutions violentes soulevées contre le peuple chrétien et toute l'Église catholique. Plusieurs corps de saints, longtemps ignorés, furent alors découverts ; afin qu'à leur aspect les cœurs abattus des fidèles se relevassent pleins du désir d'implorer leur assistance et de suivre leurs traces ; afin aussi que l'on eût comme

1. *Ibid.*

« une annonce d'un prochain triomphe sur l'ennemi du
« genre humain. Que les choses se soient ainsi passées ja-
« dis, c'est ce que prouvent jusqu'à l'évidence les actes de
« l'invention des corps de plusieurs saints qui reposaient
« dans le Christ. De notre temps, où le mal abonde, où se
« refroidit la charité de tant d'âmes, nous avons la con-
« fiance que la découverte des saintes reliques d'Ambroise,
« évêque de Milan et docteur de l'Église, ainsi que des
« bienheureux martyrs Gervais et Protais, n'aura pas de
« moindres conséquences. »

Je ne m'étendrai point, Messieurs et chers Coopérateurs, sur l'opportunité de l'événement qui est venu mettre ainsi en relief la personnalité, la doctrine et le rôle de saint Ambroise. C'est principalement par lui, en effet, que le christianisme, devenu libre sous Constantin, a posé le principe et introduit dans l'empire romain l'application de son caractère social et public. La lecture faite au réfectoire, pendant les exercices de cette retraite¹, me dispense d'entrer moi-même aujourd'hui dans cette thèse, qui, par suite des négations et des erreurs contemporaines, est devenue la thèse doctrinale de l'Église au dix-neuvième siècle. Ainsi que vous avez pu en juger déjà, il y a beaucoup à gagner, pour l'esprit comme pour le cœur, et pour la saine appréciation des temps et des besoins présents, dans cette histoire de saint Ambroise, écrite avec un rare talent. Elle nous offre des réfutations et des réponses qu'on dirait dictées d'hier à des objections et des théories qui se croient modernes, et qui sont renouvelées du quatrième siècle. Plus d'une fois, pendant cette lecture publique, vos marques de sympathie se sont jointes à la voix intelligente du lecteur pour relever et souligner des passages empreints d'une actualité frappante.

1. Histoire de saint Ambroise, par M. l'abbé Baunard, chanoine honoraire d'Orléans, docteur en théologie et docteur ès lettres.

Eh bien! oui, l'auteur a raison de le dire au début et dans la conclusion de son œuvre : « Ambroise fut donné au quatrième siècle pour l'établissement du règne public de Jésus-Christ... Il fallait introniser l'Église dans la société, lui conquérir sa part légitime d'action dans la protection des peuples; infuser son esprit dans la législation, mettre son influence dans les affaires publiques, et, au besoin, opposer aux excès du césarisme le frein d'une loi de justice ou d'expiation; enfin, par ce moyen, transformer l'empire païen en monarchie catholique, en faisant de César le ministre de Dieu et le soldat du Christ, avec la croix pour sceptre et l'Évangile pour code »¹.....

« Les grands hommes sont ceux qui font avancer les affaires de la vérité et de la charité; il n'y a même que ceux-là de véritablement grands. C'est dans ce sens qu'Ambroise mérite éminemment le nom de Père de l'Église; car il a réellement engendré dans le Christ une génération nouvelle, une famille, une Église. L'Église dont il est le père, c'est l'Église puissamment et fortement constituée, qui, seule vivante au milieu de la dissolution générale de l'empire, allait conquérir et discipliner les barbares; c'est l'Église du moyen âge avec son droit chrétien, sa prérogative publique du sacerdoce, son influence législative, ses institutions religieuses, sa tutelle du pauvre et du peuple opprimé, ses œuvres de charité, ses libertés surtout, liberté de conscience pour le service de Dieu, liberté de remontrance et de résistance aux pouvoirs oppresseurs, liberté d'apostolat et de dilatation. Il y a en germe, dans la vie et dans les œuvres d'Ambroise, toute la constitution de cette chrétienté nouvelle, tout le code qui régira plus tard cette terre promise, que le législateur ne put saluer que de loin avant de fermer les yeux. Quand on est le premier d'une

¹ Hist. de saint Ambroise, 1^{re} édit., Introd., p. VI ET X.

cnose, lit un grand écrivain, on lui donne l'impulsion, et elle va sous ce premier coup. Ambroise fut certainement un de ces hommes premiers : tout un monde procède de lui¹ ».

IX. On nous dit, il est vrai, « qu'en appuyant l'empire sur l'Église et en pensant les fortifier à jamais l'un par l'autre, Ambroise céda à une pieuse illusion ;... qu'à aucune époque l'alliance rêvée par Ambroise n'eût été ni durable, ni sincère, ni efficace ;... que dans tous les cas, à l'heure où parlait saint Ambroise, le temps d'une telle alliance, s'il avait jamais existé, était passé pour jamais² ». On signale dans les discours de l'ancien préfet de Milan, devenu évêque de cette même ville, « des arguments qui prenaient naissance tout naturellement dans un cerveau dont la politique avait fait don à l'Église³ ». Enfin, comme résumé et conclusion d'un long et remarquable travail sur l'Église et l'Empire au iv^e siècle, et d'un volume à peu près entier sur le rôle d'Ambroise, on croit pouvoir donner le dernier mot en disant que, dans l'avenir, « on ne verra plus l'Église chargée d'administrer, de juger, presque de nourrir les peuples ;... que les nations nées chrétiennes n'éprouvent plus le besoin qu'on les délivre ainsi d'elles-mêmes, et que les sucx généreux dont leur enfance a été nourrie les préservent des défaillances auxquelles la corruption païenne laissait ses tristes élèves en proie ». On poursuit la tirade, et l'on ajoute emphatiquement : « Un état social a pris naissance, mêlé de grandeurs et de dangers, plus sain que celui de Rome antique, plus viril que celui de l'Europe féodale ; où les hommes, loin de s'abandonner comme des esclaves à des maîtres, ou de se laisser guider par des pasteurs

1. *Ibid.*, L. IX, C. II, p. 603, 604.

2. L'Église et l'Empire au iv^e siècle, par M. A. de Broglie, T. IV, p. 422, 424. — 3. *Ibid.*, p. 29.

comme des troupeaux, veulent être consultés sur leurs intérêts et éclairés sur leurs croyances. Des générations qui se piquent d'être émancipées, se sont fait des institutions qui leur ressemblent, où tout pouvoir est limité, où l'opinion seule est souveraine, où elles se sont surtout montrées jalouses d'assurer contre toute atteinte leur liberté morale. On ne voit pas pourquoi de telles institutions excluraient de leur sein la force désarmée de l'Église qui, par sa fière attitude devant les puissances matérielles, leur a inspiré tout ce qu'il y a de légitime dans leurs principes, et par le frein qu'elle sait faire accepter aux consciences, peut seule en prévenir les excès ¹.

C'est ainsi, Messieurs, que sous la plume brillante de l'écrivain catholique libéral, le tableau d'ailleurs splendide de l'épiscopat et de la mission de saint Ambroise aboutit au panégyrique des principes et des systèmes les moins conciliables avec la doctrine dont le saint évêque a été le plus éminent promoteur. Toute réfutation de ces banalités révolutionnaires est aujourd'hui superflue. Elle est péremptoirement fournie par plusieurs chapitres du livre qui vous est lu ; elle s'appuie sur les enseignements et les condamnations multiples de l'épiscopat et du saint-siège ; enfin elle se confirme chaque jour par les résultats de l'avènement au pouvoir et de la mise en œuvre des théories et des procédés des hommes de cette école. Ils sont en train de nous montrer dans quelle mesure les nations nourries d'abord des sucs généreux du christianisme, sont préservées des défaillances de la corruption païenne, après que les générations qui se piquent d'être émancipées, se sont fait des institutions à leur image et où l'opinion seule est souveraine. Pour nous, Messieurs, et pour tous ceux qui gardent la prétention d'être éclairés sur leurs croyances, tout

1. *Ibid.*, Résumé et conclusion, p. 527, 528.

en se laissant guider comme des brebis par leurs pasteurs, c'est chose stupéfiante, mais grandement instructive, de constater à quel niveau de stérilité pratique sont condamnés à descendre les chrétiens soi-disant politiques qui ont arboré les idées modernes. Et ce n'est pas sans une douleur vraie et profonde que nous voyons des travaux historiques et littéraires, qui ont par eux-mêmes une valeur très-réelle, mêlés de tant d'erreurs et de faux jugements, qu'on n'en peut conseiller la lecture à quiconque n'a pas été prévenu contre l'entraînement du style et de la forme par une instruction forte et solide.

Venant au côté pratique du document pontifical porté à votre connaissance, nous réglons, par notre décret synodal, ce qui devra être fait dans les diverses églises de notre diocèse, placées sous le vocable de saint Ambroise ou sous celui des saints martyrs Gervais et Protais, en vue de profiter des faveurs spirituelles accordées par le saint-père.

X. PUBLICATION D'UN DÉCRET RELATIF A LA FÊTE DE SAINT BONIFACE, APOTRE DE L'ALLEMAGNE. — Il est arrivé plus d'une fois que le saint-siège a pris occasion des circonstances qui se produisaient au sein des diverses nations de la chrétienté, pour introduire au calendrier général de l'Église des fêtes dont l'office jusque-là n'avait pas été d'une obligation universelle. C'est ce qui vient d'être fait pour saint Boniface, archevêque et martyr, apôtre de la Germanie. A la demande des évêques d'Allemagne et d'Angleterre, l'office et la messe de ce saint avaient été déjà accordés aux églises de ces deux nations. Sur des demandes nouvelles, et comme témoignage des sympathies du monde chrétien envers l'épiscopat et les fidèles de l'empire allemand, soumis à de si terribles épreuves, Pie IX, par un décret *Urbis et Orbis* du onze juin dernier, a étendu désormais cette obligation à toute l'Église : *ut sancti Bonifacii propitiam imploraret opem Germaniæ episcopis strenue pro Eccle-*

sic catholicæ causa dimicantibus, nec non fidelibus eorum curæ commissis, ad fidem sincere retinendam quam a Bonifacio acceperunt. La liturgie se met ainsi en rapport avec la marche des temps, et la piété chrétienne intervient dans les luttes contemporaines par l'arme puissante de la prière publique et officielle de l'Église ¹.

1. DECRETUM SYNODALE. — Præhabitis consultationibus et deliberationibus cum clero synodaliter congregato,

Sequentia statuimus et ordinamus :

1^o Constitutio SS. Domini nostri Pii Papæ Noni super vicariis capitularibus, necnon electis et nominatis ad sedes episcopales vacantes, data die xxviii augusti anni proxime elapsi, et incipiens : *Romanus Pontifex pro munere sibi divinitus collato*, publicata et promulgata legemque inviolabilem inducens exinde declaratur.

Quapropter sciant omnes et singuli ad quos pertinet, specialiterque venerabiles fratres nostri canonici ecclesiæ Cathedralis, *totam ordinariam jurisdictionem quæ vacua sede episcopali ad capitulum venerat, ad vicarium ab ipso rite constitutum omnino transire; nec ullam kujus jurisdictionis partem posse capitulum sibi reservare, neque posse ad certum et definitum tempus vicarium constituere, multoque minus removere, sed eum in officio permanere quousque novus episcopus litteras apostolicas de collato sibi episcopatu debite exhibuerit.*

Sciant pariter ea quæ a Gregorio papa decimo in concilio Lugdunensi secundo de electis a capitulis constituta sunt, comprehendere etiam nominatos et præsentatos a supremis publicarum rerum moderatoribus qui, ex sanctæ sedis concessionem seu privilegio, jure gaudent nominandi et præsentandi ad sedes episcopales in suis respectivis ditionibus vacantes; abolitum idcirco, cassatum et annullatum usum, seu potius abusum in quibusdam regnis seu regionibus præsertim longinquis invecum, quo capitulum ecclesiæ cathedralis vacantis, obsequens invitationi seu mandato, licet verbis deprecatoriis concepto, supremæ civilis potestatis, concedere et transferre præsumit, ac de facto concedit et transfert in nominatum seu præsentatum ad eandem ecclesiam illius curam, regimen et administrationem, eamque nominatus et præsentatus sub nomine provisionis, vicarii generalis aliove nomine gerendam suscipit ante exhibitionem litterarum apostolicarum de more faciendam, remoto proinde vicario capitulari qui ex juris dispositione toto tempore vacationis ecclesiæ eam administrare debet; et si vicarius capitularis interea decesserit, aut sponte suo muneri renuntiaverit, aut ex alia causa officium ipsum legitime vacaverit, capitulum nunquam in novum vicarium aut administratorem eligere posse electum aut nominatum seu præsentatum ad dictam ecclesiam vacantem. Contra facientes penis ac censuris sese esse percussos, suoque jure acquisito dejectos et interdictos non ignorent.

2^o Publicamus etiam litteras apostolicas septimo idus nuperi decem-

Notre décret synodal mentionne également un décret de la congrégation des Indulgences, *Urbis et Orbis*, publié en date du huit mai de l'année précédente, par lequel des

bris datas, et incipientes : *Qui attingit a fine ad finem*, quibus, occasione inventionis sacrosanctarum exuviarum beati Ambrosii Mediolanensis episcopi et Ecclesiae doctoris, necnon beatorum martyrum Gervasii et Protasii, pontifex romanus, *ut auspiciatissimum ejusmodi eventum ampliori devotione et gratia Christifideles celebrent, atque eo validiores apud Deum pro Ecclesia, pro universa christiana republica, sanctus Ambrosius atque inclity martyres intercessores existant, quo ferventiore obsequio eos contigerit honorari,*... plenariam omnium peccatorum indulgentiam et remissionem, animabus defunctorum applicandam, omnibus et singulis fidelibus concedit qui condiciones indictas impleverint.

Quocirca mandamus praefatam indulgentiam lucranda fore ab iis omnibus qui, in ecclesiis nostrae diocesis tum sancto Ambrosio, tum sanctis Gervasio et Protasio dicatis, vere poenitentes et sacro Christi corpore refecti, oraverint pro Ecclesiae necessitatibus ejusque exaltatione, sive ipsamet die festivitatis sancti Ambrosii, septima nempe proximi mensis decembris, sive dominica immediate sequente.

3^o Devotionem erga sacratissimum Cor Domini Nostri Jesu Christi omnimode fovere et excitare cupientes, publicamus quoque decretum Urbis et Orbis die octava maii anno proxime lapsa datum, quo indulgentiae, tum plenariae, tum partiales, animabus defunctorum applicandae, apostolica auctoritate conceduntur universis Christifidelibus qui precibus, sive publice sive private, durante mense Junio, singulis diebus in honorem sacratissimi Cordis Jesu corde saltem contrito vacaverint.

4^o Ut ad praxim adducatur alterum decretum Urbis et Orbis, die undecima junii mox elapsi prolatum, quo festum sancti Bonifacii, episcopi et martyris, nec non Germaniae apostoli, per totam Ecclesiam in posterum die quinta junii sub ritu duplici celebrari debet, mandamus missam et officium de sancto illo pontifice et martyre singulis annis praefato die recitanda fore, ideoque simplicem commemorationem jam nunc suo proprio die faciendam esse de sancto Porchario abbate, qui officio semiduplici *ad libitum* potiebatur.

5^o Actis quoque praesentis hujusce synodi annexam esse volumus responsionem qua sacra Congregatio Tridentinarum legum interpres, varia capita quintae nostrae Relationis de statu Ecclesiae Pictaviensis singulatim expendens, sua nobis hortamenta et incitamenta largitur.

6^o Denique observandas esse praecipimus regulas, synodally delibcratas, circa rem alimentariam inter parochos et eorum vicarios, item et circa debita respectu seminarii contracta.

Datum Pictavis, in sessione publica decimae nonae nostrae synodi diocesanae, in ecclesia majoris nostri seminarii, die decima quinta julii, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo quarto, in sexto seculari anniversario obitus sancti Bonaventurae, episcopi et Ecclesiae Doctoris.

grâces spirituelles sont concédées à perpétuité aux fidèles qui sanctifient le mois de juin par des pratiques quotidiennes de piété envers le Cœur sacré de Jésus. Le saint-père octroie cette faveur « en vue surtout de la réparation à offrir pour tant et tant d'outrages faits au divin Rédempteur des hommes dans l'état douloureux des choses et des temps présents » : *ut magis magisque injuriæ divino humani generis Redemptori in præsentî potissimum rerum ac temporum discrimine illatæ reparentur.*

XI. RÉPONSE DU SAINT-SIÈGE A LA CINQUIÈME RELATION DE L'ÉTAT DE L'ÉGLISE DE POITIERS. — La période écoulée depuis le mois de décembre 1869 jusqu'au même mois 1873 avait été si féconde en catastrophes, qu'il nous eût été permis, ce semble, d'omettre ou de différer cette fois la relation quatriennale. Nous avons éprouvé, au contraire, le besoin d'ouvrir notre âme au pasteur suprême, et de lui dire les consolations qui se sont mêlées à nos tristesses. De là ces paroles de notre préambule : « Tot autem et tanta mala durante hoc temporis spatio undique irruerunt, ut satis esse videatur si de his luctuosissimis annis dicatur cum annalista sacro posteriorum Israëlîs temporum : Erat ergo videre miseriam (II Machab., vi, 9). Non tamen admodum infœcundus fuit labor noster inter istas adversitates, neque vacua prorsus apud nos gratia Dei. »

1^o L'état même matériel des choses n'a pas laissé de prendre des accroissements au milieu de ces malheurs publics. Grâce au maintien des ressources votées par les budgets précédents, nous avons obtenu, durant ces années difficiles, le concours du gouvernement pour le rétablissement ou l'érection de treize nouvelles paroisses, et pour la création de quinze vicariats rétribués. Les constructions ou réparations des édifices sacrés ont été si peu interrompues, qu'il nous a été donné de consacrer douze églises. Et enfin, les sacrifices considérables occasionnés par la guerre, les

secours de toute nature prodigués aux soldats blessés et aux émigrants qui ont encombré nos villes, ont à peine produit une légère diminution des offrandes ou quêtes accoutumées pour l'entretien des séminaires, le Denier de Saint-Pierre, la Propagation de la foi, et les autres œuvres de charité et de religion. C'est ce dont la sacrée congrégation du concile nous félicite d'abord dans sa réponse : « *Licet enim belli post hominum memoriam teterrimi calamitates tulisse jam, et adhuc ferre debeatis, nosse tamen ex tuis litteris datum est opera pietatis et caritatis quæ isthic tanto numero florebant, minime intermissa fuisse, nec largitatem illam, qua eadem opera fovebantur, auctis licet quam maxime publicis vectigalibus, imminutam fuisse.* »

2^o Notre rapport, en ce qui concerne le personnel, n'a pas été moins favorablement accueilli. Je n'ai fait que rendre hommage à la vérité en parlant du dévouement dont le clergé a donné l'exemple au milieu des calamités et des maladies contagieuses qui ont été les suites de la guerre. Nous avons eu ce bonheur que ni les études théologiques, ni les ordinations n'ont été suspendues, malgré l'encombrement de la plus grande partie de nos bâtiments. Si les exercices de la retraite pastorale et du synode ont dû être contremandés en 1870, nous les avons repris dans les années suivantes, ainsi que les conférences ecclésiastiques, auxquelles pourtant le saint-siège a compris qu'il fallait, après cette secousse, donner une nouvelle impulsion. « *Sacerdotales cœtus... ad theologicas liturgicasque quæstiones enodandas, non dubitatur quin, te auctore, alacrius instaurandi sint.* »

Et comme j'avais dû épancher mon cœur dans le sein paternel de Pie IX au sujet d'une vive douleur, bientôt adoucie par le repentir d'un pauvre égaré, et compensée d'avance par une explosion générale de sentiments de fidélité, de respect, d'amour de l'Église et d'attachement au

tégitime pasteur, provenant de tous les rangs du clergé diocésain, il y a été répondu par les lignes suivantes : « Sicut nec dubitatur quin clerus tuus, meliora usque charismata æmulatus, in dies magis se tibi probet : ad quem in fide ac pietate confirmandum majorem vim habuit resipiscentia quam lapsus miserandi illius sacerdotis qui ad breve tempus ad Gebennenses hæreticos transfugerat. »

3^o Les mêmes témoignages et les mêmes éloges reviennent de droit au clergé des diverses congrégations religieuses, dont le zèle et le courage ont éclaté au milieu de nos revers. Le révérend prédicateur de nos exercices ne me permettrait pas de rappeler les nobles travaux de sa milice spirituelle, et la part qu'il a prise aux dangers et aux souffrances du siège de Strasbourg, si je n'ajoutais qu'un de nos oblats diocésains s'est pareillement dévoué d'une façon très-méritoire au service religieux de nos troupes, et qu'un autre est mort victime de sa charité dans les hôpitaux ¹.

Le terrible contre-coup de notre guerre ayant achevé de livrer Rome à une puissance ennemie, le sort des religieux s'y est trouvé aussitôt compromis, spécialement par les exigences anti-chrétiennes du recrutement militaire. C'a été l'occasion déterminante d'une fondation nouvelle, que nous méditions depuis longtemps, que nous préparions depuis plusieurs années, mais dont l'exécution a été précipitée. Je veux parler, et vous l'avez tous compris, de l'arrivée d'une colonie de jeunes chanoines réguliers de Latran, installés depuis deux ans dans la maison de Notre-Dame de Beauchêne². Faire une chose personnellement agréable à Pie IX, a été une des plus douces joies de ma vie : d'autant que cette chose répondait à l'un des désirs anciens et des vœux ardents de mon âme, et qu'elle ne peut que tourner à la gloire et au profit de notre Église. Je vois donc là une

1. Voir T. VII, p. 313. — 2. *Ibid.*, p. 443 et suiv.

vraie grâce de Dieu, et je donne tout mon assentiment aux membres de la sacrée congrégation quand ils daignent me dire : « Gratias Deo agendas, qui tibi difficillimis hisce temporibus, regularibus ordinibus tantopere adversis, facultatem concessit ut isthuc inter cæteras religiosas familias canonicos etiam regulares accire potueris, quos, virtutum splendore, non mediocri isti diocesi bono futuros non est dubitandum. »

4^e Ce qui concerne les pieuses congrégations de vierges consacrées au service de Dieu et du prochain, occupe désormais une large place dans les archives administratives de nos diocèses, et, par suite, dans nos comptes-rendus périodiques au saint-siège. Nous avons pu, dans ce dernier rapport, nous féliciter en particulier de ce que nos chères filles les sœurs de la Croix Saint-André, dont plusieurs maisons, sises autour de la capitale sur le théâtre de la guerre, avaient été complètement ruinées, sont parvenues en peu de temps à réparer tous ces désastres ; au point qu'après que leur congrégation a mené à bon terme l'entreprise d'une très-vaste et très-belle église devenue nécessaire à la maison-mère, elle ne recule pas devant la construction d'une chapelle proportionnée aux besoins et à l'importance de la maison provinciale de Paris. C'est là, j'aime à le dire, l'un des fruits qu'aura recueillis ce pieux institut de la précieuse direction spirituelle et temporelle du prêtre éminent qui représente mon autorité dans les conseils de l'administration centrale de l'œuvre ¹.

Une lettre pastorale qui vous a été communiquée, Messieurs et chers Coopérateurs, vous a fait comprendre comment j'avais été conduit à intervenir dans une controverse devenue publique, où l'ordre du Carmel, tel qu'il existe en France depuis près de trois siècles, était représenté sous des

1. M. l'abbé Albert de Briey, promu depuis à l'évêché de Saint-Dié.

couleurs défavorables. La discorde menaçait de s'introduire dans ces asiles de la paix. Sous prétexte de zèle pour l'autorité pontificale, on allait jusqu'à soutenir la non-canonieité d'un état de choses placé pendant près de deux cents ans sous la juridiction directe des nonces du pape ; et, pour déterminer le retour à l'antiquité, on conviait celles qu'on qualifiait du nom de Bérullistes à se rallier sous l'étendard d'un Carmel qu'on appelait le Carmel de Pie IX. Sans vouloir blâmer les actes ni les intentions de qui que ce soit, il m'a été impossible de reconnaître l'esprit de Dieu dans les arguments et les moyens employés pour troubler une possession si ancienne, et amener une substitution dont les bénéfices étaient loin d'égaliser les inconvénients à mes yeux, ainsi qu'à ceux d'un très-grand nombre de mes collègues dans l'épiscopat. Beaucoup de lettres de remerciement et d'adhésion de la part de ces vénérables prélats m'ont été adressées après la publication de ma lettre pastorale aux carmélites des monastères de Poitiers et de Niort : elles expriment toutes la même pensée que celle de Monseigneur l'archevêque de Paris, dans le diocèse duquel existe le premier monastère des Carmélites de France¹. Enfin, ayant donné connaissance de mon acte à la sacrée congrégation, elle m'a répondu en ces termes : « Quod virginum carmeli-

1. Voici les principaux passages de cette lettre :

« Paris, 10 août 1873.

« Je vous remercie, Monseigneur, de la bonté que vous avez eue de m'envoyer votre lettre pastorale au sujet du Carmel, et plus encore d'avoir fait cet acte si opportun, je dirai même si nécessaire... Vous avez très-bien fait de remarquer que le livre auquel vous répondez a été publié sans l'autorisation ecclésiastique : je n'aurais jamais approuvé une semblable publication.

« Votre écrit est aussi concluant pour le fond, qu'il est sage et modéré dans la forme... J'en enverrai moi-même un exemplaire à chacun de nos quatre couvents de Carmélites, en leur notifiant mon intention qu'on s'en tienne à l'enseignement contenu dans votre lettre.

« † J. HIPP., arch. de Paris. »

tarum patrociniū suscepis, earumque causam scripto defenderis, caritatem tuam, studiumque veritatis atque innocentiae tuendae, praecclare commendat. »

5° La question des études est toujours une de celles qui excite un intérêt plus marqué. Depuis la première ouverture que nous vous avons faite, dans notre convocation synodale de 1872, au sujet du rétablissement de la faculté de théologie de l'ancienne université de Poitiers¹, nous n'avons pas perdu de vue un seul instant ce projet. Dès à présent, trois professeurs distingués du collège romain, qui avaient respectivement enseigné dans plusieurs universités ou écoles catholiques, ont ouvert provisoirement leurs cours dans deux des salles de cette maison : voilà pour les personnes. Quant au matériel, nous avons fait et nous sommes en voie de compléter l'acquisition de terrains adjacents à celui-ci, de telle sorte que les élèves du séminaire puissent, en tout ou en partie, suivre les cours de la faculté sans déplacement dangereux pour la discipline, et que pourtant les étudiants du dehors, laïques ou ecclésiastiques, aient libre accès dans notre bâtiment universitaire distinct du noviciat lévitique. Nous réaliserons par là, soit dit en passant, un vœu souvent exprimé dans le cours de ces retraites, puisque nous procurerons au trop grand nombre de retraitsants jusqu'ici condamnés à s'héberger en ville des conditions d'internat très-désirables et très-désirées. Du reste, nous continuerons de marcher à petit bruit, et notre ambition sera de « faire, » avant de « dire ». La loi promise n'est pas encore obtenue ; et quand elle le sera, on se demande, à la tournure que prennent les choses, quel parti il sera possible d'en tirer dans l'avenir politique qu'on nous prépare. Quel que soit le dénouement, nous n'aurons

1. Voir T. VII, p. 426.

point à regretter ce qui va être fait ; et nous n'avancerons d'ailleurs qu'avec l'assentiment et d'après les avis de Rome. C'est elle qui nous fait entendre déjà son langage encourageant : « *Utinam per leges civiles gallicis episcopis aliquando fas sit eam statuere studiorum rationem quam ecclesiasticæ juventuti instituendæ magis congruere in Domino judicaverint. Interim optimo consilio tu quidem ea apparatus quæ veteri Pictaviensi universitati statim restituendæ, si res ex voto cesserit, necessaria existimas. Sin vero tua te spes (quod Deus avertat !) frustrabitur, id saltem consequutus eris ut qui modo theologicis disciplinis vacant, ad solidam germanamque Ecclesiæ doctrinam, non superficie tenuis, sed penitus informentur.* »

6° La pureté de la doctrine, Messieurs et chers Coopérateurs, n'importe pas seulement aux individus ; elle est un besoin impérieux pour les sociétés. Le déplorable amalgame de religion et de faux principes qui s'est produit en ces derniers temps dans un trop grand nombre d'esprits, a été l'une des causes les plus actives de la désorganisation universelle dont nous sommes menacés. Rome insiste donc fortement pour que les jeunes hommes appelés à exercer un zèle actif dans la France chrétienne, soient nourris de tous les vrais principes religieux et sociaux dont elle a pris la défense : « *Secus enim fiet ut hi, dum intra domesticos parietes catholicam doctrinam haurirent, in scholis liberalismo imbuantur ; atque ex hac doctrinarum permixtione monstrum illud in eorum animis gignetur, quod catholicismum liberalem vocant : quo nulla pestis in sanctissimam nostram religionem magis noxia fingi aut excogitari potest.* »

C'est par ce trait suffisamment énergique que se terminera la communication que nous avons à vous faire aujourd'hui de la lettre du treize juin dernier, en réponse à notre cinquième relation. Je ne finirai pas sans vous faire part d'une perte

douloureuse qui m'est annoncée à l'instant par un télégramme de Rome.

XII. SERVICE FUNÈBRE POUR MONSIEUR XAVIER DE MÉRODE.
— Hier au matin (onze juillet), Messieurs, ce pieux et noble prélat a rendu le dernier soupir, au Vatican, où il partageait depuis trois ans la captivité de Pie IX. Homme de grand cœur, et doué d'un esprit très-vif, il a rendu, pendant le cours de sa vie sacerdotale, d'éminents services à l'Église et au saint-siège. C'est lui, en qualité de ministre des armes, qui avait déterminé le général de la Moricière son parent, à prendre en main la cause militaire des états romains. En ces derniers temps, il a lutté pied à pied contre les actes odieux du pouvoir usurpateur, fait des sacrifices énormes pour sauver les maisons religieuses et les établissements charitables, et aussi pour acquérir l'immunité des anciens cimetières. Il est mort des suites de son ardeur à seconder les travaux opérés dans les catacombes des saints Nérée et Achillée, dont il avait acheté la superficie. Le pape, qui perd en lui un de ses plus désintéressés serviteurs, l'a visité et béni dans sa maladie. Il a mis à mourir ce même courage, cette même force, dont il avait fait preuve autrefois sur les champs de bataille, et ce même esprit de foi, ce même dédain des commodités de la vie présente, qui ont caractérisé toute son existence.

Monseigneur Xavier de Mérode m'avait accordé de vieille date son amitié, et m'avait donné plus d'une marque de sa confiance. Appelé à l'honneur de l'épiscopat, il m'avait demandé d'être l'un des assistants du cardinal consécrateur. L'autre assistant désigné par le saint-père était monseigneur Bérardi, alors archevêque de Nicée *in partibus*. « Entre Nicée et Poitiers, disait agréablement le pape, on ne peut pas manquer que d'être orthodoxe. » Une première éducation sur laquelle avaient déteint les idées libérales de la nationalité belge, un caractère vif et impétueux, une promptitude d'ap-

préciation servie par un langage mordant et pittoresque, ont pu lui donner une apparence d'emportement et de passion. Mais avec quelle simplicité il désavouait ses vivacités et revenait sur ses erreurs ! Plus d'une fois, il m'a fait avec une vraie générosité le sacrifice de ses tendances d'esprit personnelles ; et je n'oublierai de ma vie le soir de ce dix-neuf juillet 1870, où, après avoir salué à la gare, très-laconiquement, quoi qu'on en ait dit, et dans les simples termes de la politesse ordinaire, quelques-uns des membres éminents de l'assemblée conciliaire qui l'avaient entraîné à leur suite, il monta dans le wagon que j'occupais et pria mes compagnons de voyage de l'y laisser seul avec moi. L'entretien se prolongea jusqu'au signal du départ, que l'encombrement des voyageurs retarda beaucoup. La première loi de l'amitié est la discrétion ; mais d'autres que moi ont vu couler ses larmes, et l'on sait combien sa soumission aux définitions de l'Église a été prompte et sincère.

Encore que ses études théologiques eussent été très-sommaires, la pénétration de son esprit lui permettait souvent de résumer les questions dans des termes merveilleusement expressifs ; et plus d'une fois le théologien de profession trouva sur ses lèvres la doctrine traduite par des formules que la science lui eût enviées. Du reste, il était d'une école et d'une famille où l'on apprécie particulièrement le bonheur de l'expression, et où l'on ne résiste pas au charme et à la puissance de ce qu'on appelle « un mot ». Il en eut de mémorables, et quelquefois au préjudice même des idoles qu'il semblait caresser. C'est ainsi qu'un jour l'archevêque d'une grande capitale ayant exposé, dans un langage traitant, pénible et diffus, la différence qu'il faut faire entre telle et telle phase de la révolution française, et le soin qu'on doit mettre à ne pas confondre 89 avec 93, notre prélat saisit le premier joint pour lui jeter cette brusque interruption : « Vous avez raison, Monseigneur : 89

et 93, c'est très-différent : 93, c'est l'échafaud, c'est la guillotine ; tandis que 89 m'a toujours paru la toilette du condamné ». Je citerais vingt autres traits de ce genre, sinon de cette force, sur des sujets très-divers ; ce qui fait que, d'esprit comme de cœur, je demeurerai en communion de société avec ce vénérable frère défunt, et me nourrirai souvent des réminiscences du commerce qu'il m'a été donné d'avoir avec lui.

Mais, avant tout, je lui dois un souvenir particulier devant Dieu, et je vous convie, Messieurs et chers Coopérateurs, à assister au service funèbre que je célébrerai après-demain à son intention. Plusieurs des zouaves pontificaux qui ont été placés sous ses ordres, et de nombreux amis du saint-siège, ayant témoigné l'intention de s'unir à nous, l'office aura lieu dans l'église du Jésus, plus grande que notre église du séminaire.

XIII. MATIÈRE DU SYNODE. — Outre les actes pontificaux qui doivent être promulgués dans notre décret synodal, nous y mentionnons également les décisions prises par suite des délibérations de cette assemblée, soit en ce qui concerne le taux de la pension des vicaires chez leurs curés, soit en ce qui regarde l'acquittement fixe des obligations envers le séminaire au moyen d'un nombre annuel et déterminé d'intentions de messes.

Quelques-uns de vous m'ont demandé, Messieurs et chers Coopérateurs, si l'instruction synodale sur la seconde constitution du concile du Vatican, telle que je l'ai complétée verbalement dans l'une des conférences de cette retraite, sera publiée immédiatement. Je réponds que la délicatesse de certains côtés historiques du sujet commandera sans doute encore des délais : d'autant que la démonstration de l'opportunité de ce grand acte conciliaire est en voie de se continuer d'une façon chaque jour plus péremptoire. Encore un an ou deux, et l'on verra à quoi aboutit une assemblée dont le programme consiste à « organiser » avant de « constituer » :

et nos plus incorrigibles censeurs finiront peut-être par reconnaître que les inspirations de l'Esprit de Dieu valent décidément mieux que les inspirations des hommes.

La messe solennelle du synode, que nous célébrons demain, ne sera pas, selon la rubrique ordinaire, la messe *de Spiritu sancto*, mais la messe de saint Bonaventure. La raison en est que cette date du quinze juillet est celle du sixième anniversaire séculaire de la mort du saint docteur. On se demande pourquoi, dans le cycle liturgique, sa fête est anticipée au quatorze, puisqu'il est constant qu'il est mort, pendant la tenue du concile de Lyon, le matin du quinze juillet, et qu'il a été solennellement inhumé le soir de ce même jour. C'est une particularité sur laquelle les liturgistes ont disserté diversement. La chose est d'autant moins explicable que le quinze juillet n'était pas encore occupé par la fête de saint Henri, dont ce jour n'est d'ailleurs pas le jour propre. Quoi qu'il en soit, le saint-père ayant accordé cette année des faveurs spirituelles à l'occasion du sixième centenaire, le décret de la congrégation des indulgences, en conformité avec les documents certains de l'histoire, a fixé à ce quinzième jour de juillet la fête jubilaire qu'il va nous être donné de solenniser par toute la pompe des rites sacrés.

XIV. RÉSUMÉ DE L'ALLOCATION PRONONCÉE POUR LA CLÔTURE DU SYNODE ¹. — *In medio ecclesie aperuit os ejus, et implevit eum spiritu sapientie et intellectus*. Le saint docteur, dont nous solennisons le trépas bienheureux, a lui-même commenté ce texte en tête de ses beaux traités sur l'*Hexameron*.

C'est Dieu, c'est son Verbe, c'est son Esprit saint, qui ouvrent la bouche du docteur chrétien. Quand le Seigneur a touché ses lèvres et les a rendues sonores, il parle ; mais c'est Dieu qui exhorte par lui. S'il demande aux lettres pro-

1. Ce résumé est donné d'après les notes des secrétaires du synode.

fanés leurs ornements, s'il prend des armes dans l'arsenal des sciences humaines, c'est pour mettre mieux en évidence les vérités divines. Il parle « dans l'Église », c'est-à-dire, il parle la langue de l'Église ; il la parle aux chrétiens, il la parle aux êtres raisonnables : et il n'y a de raisonnables que les croyants ou ceux qui cherchent à croire.

Ainsi faisait admirablement saint Bonaventure, ainsi il a parlé, ainsi il a enseigné ; et la langue scolastique, qui est la langue propre de l'Église, il y a tellement excellé, que sa canonisation est devenue en quelque sorte, dans la bouche des pontifes romains, la canonisation de la scolastique elle-même.

Mais dans l'Église il y a un centre, un milieu : *In medio ecclesie*. Quelque point de la circonférence qu'occupent celui qui parle et ceux à qui on parle, le docteur, en tant que docteur, se place toujours au centre de l'Église : autrement, il ne serait plus le docteur de l'Église universelle. Rien donc de local, de particulier : aucun préjugé de nation, aucun goût de terroir ; la doctrine de Jésus-Christ dans toute son ampleur. Le milieu, n'est-ce pas le point où réside Jésus-Christ, le souverain docteur, celui qui a dit : *Ubi sunt duo vel tres congregati, ibi sum in medio eorum*¹ ? Si donc vous voulez que Jésus-Christ ouvre votre bouche, parle par votre bouche, tenez-vous dans ce centre où il a promis d'être. Et parce qu'il a promis d'y être, il y est véritablement ; et s'il n'y est pas visible, il y a placé un représentant visible. Ce centre, ce milieu visible, c'est l'Église romaine, c'est la chaire de Pierre. On n'est au cœur de la place qu'autant qu'on est là ; on n'est entendu du monde entier qu'autant qu'on parle de là.

Il en fut ainsi pour Bonaventure. Il s'était tellement placé, tellement assis et affermi dans ce centre divin, qu'il y devint en quelque sorte lui-même un centre secondaire.

1. Matth., XVIII, 20.

A Lyon, les églises du monde entier étaient là rangées en chœur, l'église grecque et l'église latine, les églises d'Orient et les églises d'Occident. Au milieu, Jésus-Christ dans la personne visible de son vicaire. Mais voici que celui-ci élève d'un seul coup l'humble fils de saint Françoise au rang de cardinal archevêque d'Albano, et qu'un rôle principal lui est déferé dans la direction de l'assemblée. Bonaventure ne fut point au-dessous de cette haute fonction. On ne pouvait le voir, on ne pouvait l'entendre, sans l'aimer et se ranger à son avis. Son discours public acheva la conquête de tous les esprits comme de tous les cœurs. Le grand préjugé de la nationalité grecque fut vaincu par cette éloquence nerveuse à la fois et onctueuse ; et l'église d'Orient, s'inclinant sous le charme et la force de cette parole, abjura le schisme. Le symbole fut chanté d'une voix unanime dans les deux langues de l'Église, et, comme gage de l'union doctrinale, on répéta deux fois dans un même élan : *qui ex Patre Filioque procedit*. C'était bien le Seigneur qui avait ouvert la bouche de notre saint au milieu de l'Église, qui l'avait rempli de l'esprit de sagesse et d'intelligence, et revêtu par là d'une étoile de gloire.

Hélas ! cette unité tant désirée devait bientôt encore se rompre ; mais la douleur de cette rupture nouvelle n'était point destinée à Bonaventure. Pour lui, il avait fait son œuvre. Joyeux de cette grande réconciliation, mais accablé par les labeurs qu'elle lui avait coûtés, il s'endormait peu de jours après dans le Seigneur. Le matin du dimanche quinze juillet 1274, on apprit la perte que le concile et que l'Église venaient de faire ; et le soir même on vit, chose inouïe, un pape, un empereur, des rois, des patriarches, des princes, l'église latine et l'église grecque, conduire le deuil de celui qui naguère se cachait timidement sous le froc franciscain, honorant ainsi la science et la sainteté, le génie et la vertu, l'esprit de sagesse et d'intelligence que le saint docteur avait réunis à un si haut degré.

Et nous, mes vénérables Frères, en terminant cette retraite, enrichis de l'indulgence plénière accordée par le souverain pontife, prenons la résolution de demeurer à jamais fixés dans ce milieu, dans ce centre de l'Église, et de n'ouvrir la bouche que de là, attachés, collés à la chaire apostolique, demandant au Seigneur qu'il nous remplisse de cet esprit de sagesse et d'intelligence qui anima l'angélique docteur Thomas et le docteur séraphique Bonaventure : nobles rivaux, entre lesquels se partagea la palme du savoir et celle de l'amour, mais qui furent tous deux ici-bas des flambeaux ardents et luisants, et qui, appelés là-haut à si peu de distance l'un de l'autre, y brilleront désormais comme des étoiles pendant les perpétuelles éternités.

XIV

DISCOURS

ADRESSÉ

DANS L'ÉGLISE DE SAINTE-RADEGONDE DE POITIERS AUX PÈLERIN

DE PARIS

LE XVII AOUT MDCCCLXIV.

*Quærite Dominum et confirmamini.
Quærite faciem ejus semper.*

Cherchez le Seigneur et prenez votre force
en lui, cherchez son visage sans cesse.

(Ps. civ, 4.)

MES CHERS FRÈRES,

I. Il est des temps où, pour punir l'orgueil des hommes, pour châtier l'incorrigible confiance qu'ils ont en eux-mêmes, Dieu se cache, Dieu se retire, et alors les ténèbres se font sur toute la face de la terre, des ténèbres profondes, des ténèbres horribles. Il en fut ainsi pour le pays des Pharaons à la voix de Moïse : *et factæ sunt tenebræ horribiles in universa terra Ægypti*¹; il en fut de même pour la terre en-

1. Exod., x, 22.

tière à l'heure où allait se consommer le déicide : *a sexta hora tenebræ factæ sunt super universam terram usque ad horam nonam* ¹. Ainsi en est-il présentement, je ne dis pas en ce qui est de la lumière matérielle, mais de la lumière des esprits. Jamais le globe terrestre n'a été enveloppé d'un nuage plus épais, jamais l'humanité n'a marché dans des voies plus assombries et plus obscures. On se croirait revenu au premier début de la création, alors que tout était chaos et que les ténèbres couvraient la surface de l'abîme, Dieu n'ayant pas encore séparé les ténèbres de la lumière ². En plein midi, nous hésitons, nous palpons, nous tâtonnons comme dans la nuit, et non dans la lumière : *Palpabunt quasi in tenebris et non in luce* ³; et les conducteurs des peuples, plus aveugles encore que ceux qu'ils conduisent, ne réussissent qu'à nous précipiter avec eux dans une même fosse ⁴.

Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont la justice même. Les hommes vous ont dit : « Retirez-vous de nous, nous ne voulons pas de la science de vos voies ⁵ ». Vous avez détourné votre face, et le trouble s'est emparé d'eux, et ils ont perdu l'esprit, et ils tombent en défaillance, et ils sont retournés à l'état de poussière : *avertente autem te faciem turbabuntur ; auferes spiritum eorum, et deficiet, et in pulverem suum revertentur* ⁶.

Et néanmoins, dans ce désarroi absolu, nous les entendons encore qui nous crient : — Où allez-vous ? Que faites-vous ? Quel délire vous emporte ? Le monde est gouverné par les sages, et non par les thaumaturges. Dieu ne veut pas qu'on le tente. Qu'on l'invoque, à la bonne heure ; mais, en définitive, c'est à l'activité humaine, c'est à l'habileté politique qu'il faut en revenir pour faire les affaires de ce

1. Matth., XXVII, 45. — 2. Gen., I, 2, 4. — 3. Job, XII, 25.

4. Matth., XV, 14. — 5. Job, XXI, 14. — 6. Ps. CIII, 29.

monde. — Et nous de leur répondre : Mais précisément cette activité humaine, nous en cherchons les effets, et ils nous fuient ; cette science politique, nous en implorons les fruits, et ils nous échappent. Apologistes par trop désintéressés, partisans en vérité trop platoniques des combinaisons de la sagesse et de la prudence naturelle, c'est parce que vous ne nous offrez en vous aucune de ces ressources, c'est parce que tous les moyens ordinaires ont été paralysés, parce que toutes les voies humaines ont été coupées et fermées, que nous nous rejetons exclusivement vers le ciel, ayant besoin désormais d'espérer contre toute espérance : *contra spem in spem* ¹. Allons, les habiles de ce monde, quelque peu de modestie vous conviendrait, et aussi quelque indulgence envers ces humbles serviteurs de Dieu que vous appelez dédaigneusement « les miraculeux ». Avant de rire des miracles que nous cherchons, montrez-nous les vôtres. Sauvez-nous, et nous remercierons volontiers le ciel de nous avoir sauvés par vous. Mais si, au lieu du salut, vous ne nous apportez que l'aggravation de la honte et de la ruine, trouvez bon que nous demandions à Dieu seul, et à sa mère, et à ses saints, ce que l'énervement des hommes est impuisant à nous donner.

« Cherchez, nous dit le royal prophète, cherchez le Seigneur, et cherchez votre force en lui ; cherchez son visage « sans cesse » : *Quærite Dominum et virtutem ejus ; quærite faciem ejus semper* ². Ainsi faites-vous, mes très-chers Frères ; ainsi font les vrais chrétiens sur tous les points du globe à l'heure présente. Le désordre et la confusion étant partout, l'abomination de la désolation menaçant de s'installer sur la terre, vous vous souvenez de la parole de Jésus-Christ, et vous vous réfugiez vers les montagnes : *Tunc fugiant ad montes* ³. Vous avez appris que les signes surnaturels

1. Rom., iv, 18. — 2. I. Paralip., xvi, 11. — 3. Matth., xxiv, 16.

avaient apparu sur ces hauteurs, que des effets manifestes de la puissance divine s'y renouvelaient de jour en jour, que des guérisons merveilleuses s'y succédaient, et vous vous acheminez vers ces sources miraculeuses, espérant que la même vertu qui guérit les infirmités des particuliers, guérira aussi les maux de la société, rendra la vie et le mouvement à cette nation paralytique, remettra sur pied ce peuple impotent, objet de la pitié et quelquefois des insultes des passants et des étrangers. Allez donc où vous porte, où vous pousse l'esprit du Seigneur. Il a dit : « Cherchez, et vous trouverez ¹ ». Il ne manquera point à sa parole. Pèlerins qui cherchez le Seigneur, et sa force, et son visage, vous rencontrerez le Seigneur, vous sentirez sa vertu en vous; sous les traits aimables de sa mère, il se montrera à vos regards, et fera rentrer l'espérance dans vos cœurs : *Quærite Dominum et virtutem ejus ; quærite faciem ejus semper.*

II. Cette vertu, ce visage du Seigneur, notre religieuse cité, dans laquelle vous avez eu la bonne inspiration de faire une halte pieuse, ne vous en offre-t-elle pas déjà de premiers gages et de premiers rayons ? La grâce divine s'est enracinée sur ce sol, elle y est entrée plus avant, elle s'y est épanouie plus largement que sur aucun point de la Gaule. Ici, d'après nos traditions, ici l'apôtre de l'Aquitaine, saint Martial, eut la vision du martyr du prince des apôtres, et, avec le bâton même qu'il avait reçu de son maître, il traça les fondations du premier temple bâti en son honneur : telle est la glorieuse origine qui relie la mère église de Poitiers à la personne de saint Pierre ; et, comme l'a dit l'éloquent évêque de Tulle dans le langage qui lui appartient, « c'est la raison des énergies sacerdotales qui n'ont cessé de partir de ce lieu ». Ici, d'après l'histoire et d'après les monuments, ici, dans l'étroit espace qui sépare l'église ca-

1. Matth., VII, 7.

thédrale de son étroit baptistère, se sont rencontrés et ont cohabité quelques années les deux principaux initiateurs de notre nation chrétienne, saint Hilaire et saint Martin : deux figures géantes, toujours dressées sur la cité pour protéger de leur regard la foi annoncée par leur parole et confirmée par leurs prodiges. Attirée par la renommée de leur sainteté et de leur puissance, Radegonde est venue chercher son refuge et placer son monastère à l'ombre de ces deux grandes mémoires : ainsi s'explique la contiguïté de tous ces sanctuaires, jaloux de se serrer les uns auprès des autres.

Radegonde, vous avez pu vous en apercevoir déjà, mes bien chers Frères, elle est toujours vivante parmi nous ; elle est la reine de cette cité, la souveraine de cette contrée : elle y tient sa cour plénière et permanente, elle y dispense nuit et jour ses faveurs. Auprès de son tombeau se mêlent, se confondent chaque jour tous les rangs, toutes les conditions les plus diverses. Quels qu'ils soient, grands ou petits, riches ou pauvres, indigènes ou étrangers, Radegonde donne audience à tous, et tous remportent d'auprès d'elle les grâces les plus précieuses et les plus signalées.

Pèlerins de Paris, la sainte reine vous appartient avant de se donner à nous. Saint Germain de Paris fut son protecteur, son conseiller, son guide, aux jours les plus difficiles de sa vie, et il n'hésita point à venir jusqu'ici pour la couvrir encore de sa protection quand elle fut menacée dans la paix de sa retraite. Je voudrais donc vous parler d'elle comme il convient. Mais à des voyageurs fatigués on ne fait pas subir les longueurs d'un panégyrique. J'en rassemblerai quelques traits dans l'explication rapide des trois antiennes que notre Église chante, et que vous allez chanter avec nous, en l'honneur de notre royale patronne.

III. « Radegonde, l'honneur des Francs, a méprisé la gloire du monde, et changé la pourpre royale pour le

« voile sacré » : *Radegundis, Franciadum decus, mundi gloriam contempsit, et regiam purpuram sacro velamine commutavit*. C'est notre chant des premières vêpres.

Oui, cette pauvre petite captive de Thuringe, venue dans le pays des Francs, en a été l'une des gloires les plus pures. Elle était douée des plus riches dons de la nature, donc extérieurs et dons de l'esprit. Les maîtres, les éducateurs de cette jeune fille crurent avoir fait merveille lorsque le roi de France, charmé de toutes les qualités de leur élève, l'appela à partager son trône et à présider avec lui aux destinées d'un grand royaume. Radegonde ne fut point éblouie. Elle avait donné son cœur à la sagesse divine ; elle préféra la sagesse aux royaumes et aux trônes : *et præposui illam regnis et sedibus* ; elle considéra que les richesses n'étaient rien en comparaison d'elle : *et divitias nihil esse duxi in comparatione illius* : elle n'eut pas même la pensée d'établir un rapport entre la sagesse et les pierres précieuses : *nec comparavi illi lapidem pretiosum*. L'or n'était à ses yeux qu'un peu de sable, l'argent n'était que de la boue. Pour ennoblir ce sable, pour purifier cette boue, elle les appliquait à des usages sacrés de piété et de charité. Elle aimait la sagesse plus que la santé, plus que la beauté : *super salutem et speciem dilexi illam*¹. Elle oubliait le soin de sa propre conservation ; nuit et jour elle se consumait, elle immolait sa vie au service de Dieu. Citée comme la plus belle des femmes du royaume, elle n'avait de souci que pour la beauté de son âme, elle ne voulait que la parure de la grâce et de la vertu. Si Clotaire lui faisait préparer des vêtements chargés d'or et de pierreries, elle trouvait le moyen de tromper les regards du royal époux ; et, sans les avoir portées même une seule fois, elle envoyait ces robes magnifiques aux églises voisines pour devenir la parure des

1. Sap., VII, 8, 9, 10.

autels, les ornements de la sagesse éternelle incarnée en Jésus-Christ et résidant dans l'Eucharistie.

Ainsi faisait Radegonde pendant qu'elle était sur le trône. Et ce n'était point assez à ses yeux. Ce trône, elle aspirait à en descendre. Trop de spectacles honteux ou douloureux y frappaient ses regards. Sitôt que la liberté lui en fut donnée, elle échangea la pourpre royale pour le voile sacré : *Radegundis, Franciadum decus, regiam purpuram sacro velamine commutavit.*

Mais, précisément parce qu'elle a méprisé la gloire mondaine, elle a mérité d'être davantage glorifiée. Parce qu'elle a quitté le royaume terrestre, elle a été mise en possession d'une royauté immortelle. La grandeur humaine meurt bientôt ; la grandeur de la sainteté va toujours s'élevant. Qui se souvient aujourd'hui de tant d'autres reines de France qui ont vécu dans les délices, dans les richesses, dans les honneurs, et qui sont mortes sur le trône ? Le temps n'a pas même respecté leur tombe, et personne ne songe à elles. Et voici qu'après treize cents ans, Radegonde est plus que jamais présente au souvenir de la nation.

Ce qu'un poète a dit d'un de nos monarques : « seul roi de qui le peuple ait gardé la mémoire », je le dirai avec bien plus de vérité de Radegonde. Certes, je n'entends pas diminuer la gloire de Clotilde, ni de Bathilde, ni de Jeanne de France, ni même la gloire de Blanche qui, si elle n'a pas eu les honneurs de la canonisation, porte sa tête toute rayonnante de l'auréole de son fils saint Louis. Mais pourtant Radegonde est demeurée plus populaire que toutes les autres. Seule de qui le peuple ait gardé la mémoire, seule à qui le peuple ait conservé son culte, sa confiance, son amour : autour de sa royale dépouille, chaque année la foule est plus compacte, les clients plus nombreux ; nos rues sont remplies, nos places sont couvertes ; le matin, avant le lever de l'aurore, les abords de l'église sont as-

siégés. Voilà ce que c'est d'avoir su échanger la pourpre contre la bure, le bandeau royal contre le voile sacré : *Radegundis, Franciadum decus, regiam purpuram sacro velamine commutavit.*

IV. L'antienne des Laudes est celle-ci : « La bienheureuse « Radegonde, imitant la piété d'Hélène, soupira après la « croix du Seigneur, et elle enrichit nos plages occidentales « de ce gage de notre salut » : *Beata Radegundis, Helenæ pietatem æmulata, crucem Domini concupivit, et salutis humanæ pignus ad Occidentis plagas transmisit.* Elle avait quitté son époux humain, le roi couronné d'un diadème terrestre ; en épousant un autre roi, le Roi couronné d'épines, elle avait épousé sa croix sans réserve. Or, elle avait conçu un dessein, elle nourrissait un désir qui allait s'enflammant toujours davantage. Elle qui portait la croix incessamment dans son cœur, et qui accomplissait dans son corps ce qui manque à la passion de Jésus, elle n'avait point de repos qu'elle n'eût obtenu un fragment de l'arbre du salut, un morceau du vrai bois de la croix, de ce bois détrempe et imprégné du sang rédempteur. L'empereur Justin se rendit à ses vœux.

Me demandez-vous ce qu'est devenu ce morceau de la vraie croix, cette portion, non pas la plus considérable, mais certainement la plus historique et la plus célèbre qui ait été apportée en Occident ? M. F., nous la possédons toujours. Elle est toujours dans ce monastère de Radegonde auquel elle a donné son nom, dans l'antique et vénérable monastère de Sainte-Croix.

Des trésors de Clovis, de Clotaire, et du mobilier de toute a première race de nos souverains, que reste-t-il aujourd'hui ? A peine deux ou trois objets curieux, que les musées profanes conservent avec soin. Le trésor de Radegonde a eu un meilleur sort ; le musée sacré de ses filles nous montre le pupitre de bois pieusement sculpté, sur lequel

elle posait son livre pour étudier et pour prier ; la croix de métal avec laquelle elle imprimait les stigmates de Jésus-Christ sur sa chair ; et, non loin de là, la coupe ou le calice en corne dans lequel elle s'abreuvait d'eau pure ou de la boisson vulgaire des pauvres ; enfin l'émail byzantin qui forme l'encadrement immédiat de la relique telle qu'elle a été envoyée d'Orient.

La dynastie mérovingienne a disparu depuis plus de mille ans. La postérité de sainte Radegonde vit encore, et nous avons la confiance que la royale abbaye, n'ayant pas survécu en vain à tant de causes de ruine, verra toujours se grouper autour du bois sacré une élite de vierges et de veuves jalouses d'être comptées parmi les filles spirituelles de la sainte Reine. Il est vrai, après avoir été pendant douze siècles le plus riche et le plus glorieux entre les monastères, il est compté parmi les plus humbles. Qu'importe, s'il a conservé la richesse de ses traditions et les sentiments qu'elles inspirent ?

Enfin, les chants guerriers ou patriotiques de nos origines nationales, on les a perdus, ou l'on n'en possède que des débris. Les hymnes de Fortunat, les chants de Radegonde, composés pour l'arrivée et la réception de la vraie croix dans nos murs, l'Église universelle les chante encore, les chantera jusqu'à la fin des siècles. Dans toute l'étendue de la catholicité, toutes les fois qu'il s'agit de célébrer l'étendard du Roi, et le grand combat de la vie contre la mort, ce sont nos hymnes poitevins qui sont sur toutes les lèvres : *Vexilla Regis prodeunt ; Pange lingua, gloriosi lauream certaminis*. Monuments impérissables, qui rattachent à l'histoire générale de l'Église et de sa liturgie le fait célébré dans notre antienne : « La bienheureuse Radegonde, rivalisant avec la piété d'Hélène, soupira après la croix du « Sauveur, et enrichit notre Occident de gage du salut. »

V. Mais notre invocation la plus familière à la fois et la

plus solennelle à sainte Radegonde est celle-ci : « O mère de la patrie, illustre Radegonde, soyez le salut de votre peuple ; conservez la foi, affermissez les mœurs, procurez la paix par votre intercession. »

O mater patriæ, Radegundis inclÿta, populi tui salus esto. Une nation ne s'enfante pas toute seule ; elle a ses pères, ses fondateurs, ses auteurs. Loin de moi que je conteste ce titre à nos chefs de race, à Clovis, à Charlemagne, et à quelques autres. Toutefois les véritables et les premiers pères de la patrie française, ce furent ses grands évêques, et, par-dessus tous les autres, les saints Hilaire et Martin. Ils avaient fait une Gaule chrétienne, une France catholique toute prête pour le roi Franc qui allait se convertir, et que Remi allait évangéliser et baptiser. Mais ce n'était pas assez. Pour la formation et l'éducation des peuples, comme pour celle des particuliers, il n'est pas bon que l'homme soit seul : *Non est bonum hominem esse solum*¹. La France devait avoir des mères. Radegonde en est une. Les mères, c'est leur destinée de souffrir ; elles enfantent dans la douleur. Et qui de nous, en étudiant les origines de la nation, n'a été frappé du douloureux enfantement de la France par Clotilde et par Radegonde ? Radegonde, en particulier, a immensément souffert pour la France, elle a beaucoup travaillé pour elle, elle l'a beaucoup aimée. Jamais elle n'a plus efficacement rempli les fonctions de reine qu'après qu'elle eut cessé de l'être. Entendons le vénérable Hildebert, résumant les récits des biographes primitifs. Faisant l'office pieux du bourreau et du sacrificateur par rapport à sa propre chair : *corporis sui pia carnifex et sacrificex*, par ses jeûnes, ses cilices, ses macérations, elle intercédait auprès de Dieu pour tous les ordres de l'Église : *ad Deum pro universis Ecclesiæ gradibus intercessit* : pour l'Église d'abord, car elle savait déjà

1. Gen., II, 18.

que la prospérité de la France est inséparable des destinées de l'Église. Puis, non-seulement par ses très-saintes prières, mais par ses lettres et ses correspondances, adressées à toutes les têtes couronnées, aux rois et à leurs ministres, elle travaillait à éteindre les guerres, à rétablir la concorde entre les princes divisés ; et ainsi le repos fut obtenu aux églises, la paix rendue à la patrie » : *Parta est ecclesiis requies, pax patriæ restituta* ¹. C'est donc à bon droit que nous la saluons de ce titre de « mère de la patrie », et que nous appelons le peuple français « son peuple » : *O mater patriæ, Radekundis inclyta, populi tui salus esto*.

Oui, ô Radegonde, ce peuple est toujours le vôtre. Il se souvient que vous avez bercé son enfance sur vos genoux, que vous avez instruit et formé sa jeunesse, et il vous aime d'un amour fidèle. Quelle reine sur le trône est autant aimée, autant servie, autant priée, autant invoquée que vous ? En échange, donnez à ce peuple les gages de votre protection.

Serva fidem : « Conservez la foi ». Cette nation très-chrétienne de France, qui est la fille aînée de l'Église, parmi ses malheurs et ses désastres, elle a eu la fortune de ne jamais se ranger sous l'étendard de l'hérésie ; elle a toujours marché en tête des puissances catholiques. Aussi ne vous demandons-nous pas, ô sainte Reine, de nous rendre la foi. Par la miséricorde de Dieu, c'est un trésor que nous n'avons point perdu. Dans l'opinion de tous les peuples, la France est en son fonds le pays orthodoxe par excellence. Mais, que d'adversaires acharnés, que d'ennemis conjurés contre cette orthodoxie ! Et parmi ceux qui la professent, que d'indifférence chez les uns, que d'alliages mauvais, que de défaillances doctrinales chez les autres ! *Serva fidem*.

Mores corrobora : « Fortifiez, affermissiez les mœurs ». La

1. Bolland., T. III, Aug., p. 90. Edit. Palmé.

mollesse est partout : mollesse des convictions, mollesse des principes, mollesse des sentiments, et, par une suite nécessaire, mollesse des volontés ; mollesse des mœurs privées et des mœurs domestiques, mollesse des mœurs publiques et sociales ; mollesse des esprits, mollesse des corps. On nous le dit tous les jours : nous sommes une race d'amollis. O vous la femme forte, vous qui avez dominé votre siècle au lieu de vous traîner à sa remorque, relevez, soutenez nos mœurs qui s'affaissent : *Mores corroborata*. Rappelez à la France que Dieu lui a dit, comme à l'ancien Israël : *Constitui te in caput et non in caudam* : « Je t'ai faite pour être à la tête, et non à la queue, pour être en avant et non en arrière ; ton rôle est d'être toujours en dessus, jamais en dessous » : *et eris semper supra, et non subter*¹. Mais rappelez-lui aussi qu'elle ne peut garder ou reconquérir son rang qu'à la condition d'élever et de maintenir ses mœurs privées et ses mœurs publiques à la hauteur de sa vocation : *Mores corroborata*.

Tribue pacem sancta intercessione : Enfin, ô grande Reine, « procurez-nous la paix par votre sainte intercession ». La paix, c'est toute notre ambition à cette heure. Peuple vaincu, nous ne demandons pas la gloire, nous ne demandons pas les conquêtes et les revanches ; nous demandons la paix, mais la paix honorable et digne, la paix qui ne soit pas l'humiliation d'un joug chaque jour plus appesanti, le servilisme muet, l'assujettissement honteux et coupable à tous les caprices de la force ; nous demandons une paix durant laquelle nous puissions nous relever d'abord aux yeux de Dieu et à nos propres yeux, pour nous relever ensuite aux yeux des peuples : *Tribue pacem sancta intercessione*.

Tel est le vœu, telle est la prière que perpétuera, devant la tombe et devant l'autel de Radegonde, le lampadaire que

1. Deuter., xxviii, 13,

T. VIII.

les habitants de la capitale ont aujourd'hui suspendu dans ce sanctuaire. Autrefois Anne d'Autriche fonda ici une lampe perpétuelle en action de grâces de la naissance de son fils, de celui qui fut Louis XIV, et qui reçut à bon droit le nom de Louis le Grand. La lampe éteinte et détruite par les révolutions, ennemies de toute durée et de toute perpétuité, vous l'avez rétablie, vous l'avez rallumée, pieux pèlerins de Paris; elle nous restera comme un souvenir et un gage de votre visite; elle sera pour vous et votre grande cité un titre permanent à la protection de notre puissante Reine. J'aime à me le persuader: vous laisserez ici quelque chose de la liqueur de piété qui est dans vos âmes; et, ce quelque chose s'unissant à l'huile qui alimentera cette lampe, sa flamme redira incessamment en votre nom les invocations que nous venons de commenter, celle-ci en particulier: « O mère de la patrie, illustre Radegonde, soyez le salut de votre peuple. Conservez la foi, affermissez les mœurs, procurez-nous la paix par votre sainte intercession. »

Ainsi soit-il.

Oraison Funèbre

DE MONSIEUR CHARLES FILLION, ÉVÊQUE DU MANS,

PRONONCÉE DANS LA CATHÉDRALE DU MANS.

(XXVII AOUT MDCCCLXXIV.)

Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis, ... ad dandam scientiam salutis plebi ejus.

Et toi, enfant, tu es appelé à devenir le prophète du Très-Haut, ... à l'effet de donner la science du salut à son peuple.

LUC., I, 76, 77.

Seize ans et plus se sont écoulés, Mes Très-Chers Frères, depuis que le pontife qui gouvernait alors cette Église, m'invitait à vous rompre le pain de la divine parole dans une circonstance demeurée présente à vos esprits. Il s'agissait d'une consécration épiscopale. Le consécrateur et l'évêque élu s'accordaient à me demander d'être l'orateur de la solennité. Les exigences de la visite pastorale y apportèrent un obstacle invincible. « Mon regret sera d'autant plus vif, écrivais-je, que la promotion de notre nouveau collègue est une des meilleures joies de mon âme. »

A part la perspective d'un éloignement qu'il n'avait pas

tenu à vous de conjurer et de prévenir, le sentiment que j'exprimais était ici le sentiment de tous. Jamais applaudissement plus général, jamais plus unanimes suffrages n'avaient éclaté. On le vit bien dans cette cérémonie du sacre qui réunit de nouveau, comme dans une seule famille, les deux diocèses du Mans et de Laval. Il ne manqua rien à la solennité; et mon absence y fut un gain, puisqu'elle vous valut de tressaillir aux accents d'une voix qui est devenue celle d'un confesseur exilé, d'un évêque que ses épreuves ont rendu cher à toute la chrétienté.

Voûtes sacrées de la basilique, vos échos redisent encore les souvenirs et les émotions de cette journée, qui sembla se renouveler, quatre ans après, plus joyeuse et plus triomphale, alors que l'oïnt du Seigneur revenait s'asseoir, comme dans sa propre chaire, sur le siège où son devancier l'avait intronisé.

Seigneur mon Dieu, que les vicissitudes des choses humaines sont rapides ! Aujourd'hui j'obéis au désir du vénérable chapitre de cette église en deuil ; et moi, qui n'avais pu chanter l'épithalame, voici que j'entreprends l'éloge funèbre du pontife sitôt enlevé à notre amour. En cela, dirai-je avec un saint évêque de l'antiquité, je me libérerai moi-même le premier d'une dette contractée : *Ita enim me primum ipse velut ære quodam alieno liberabo* ¹. Puisqu'il m'a précédé dans la tombe, il était juste que celui qui m'excitait tant de fois à prendre la parole, et qui se glorifiait de mes discours comme il ne fit jamais des siens, m'en offrît maintenant la matière et le sujet dans sa personne et dans sa vie : *Hoc profecto supererat, ut cum multa nobis orationum argumenta Basilius ille proposuisset, qui meis orationibus gloriabatur ut nunquam suis, seipsum nunc nobis argumentum daret* ².

1. S. Greg. Naz., Orat. XLIII, 1. — 2. *Ibid.*

Cette tâche, amère et pénible à plus d'un titre, sera pourtant un soulagement pour mon cœur. Je ne commettrai pas le contre-sens de recourir aux pompes oratoires pour louer celui dont le caractère distinctif fut une exquise et constante simplicité. Les rhéteurs eux-mêmes n'enseignent-ils pas que les règles de l'art prescrivent parfois de s'abstenir de tout art ? Je me contenterai donc de faire appel à vos souvenirs, et nous verrons, dans cette existence qui s'est écoulée presque tout entière sous vos yeux, comment la providence surnaturelle de Dieu prépare un évêque à son Église, et comment un évêque ainsi préparé répond aux desseins de Dieu sur lui. Tel sera l'objet de cet entretien consacré à la mémoire de votre Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Monseigneur CHARLES-JEAN FILLION, Évêque du Mans, Assistant au Trône Pontifical, membre de la Congrégation de la Discipline dans le saint Concile du Vatican.

I.

C'est une loi divinement établie, M. T.-C. F., que les hommes ici-bas doivent être régis par les hommes. Dieu, cause première et universelle, gouverne et perpétue son œuvre au moyen des causes secondes et particulières. A cet effet, faisant un choix parmi ses créatures, il écoule en elles une part de son autorité et de ses droits.

Ces mandataires de Dieu, dans la sphère de la vie civile, ce sont les rois, les princes, les magistrats ; dans l'ordre du gouvernement religieux, ce sont les pontifes, les ministres du sanctuaire. Et parce que Dieu est le principe et l'auteur de toute hiérarchie, le pouvoir, comme tel, est toujours divin. Ce n'est pas quelque chose qui procède originellement d'en bas, par exemple, d'une volonté humaine quelconque, ni d'un fait, ni d'un pacte, ni d'un prétendu droit populaire et du suffrage des foules. Même quand ces sortes de causes contribuent extérieurement à la naissance historique et à la

constitution du pouvoir, elles en fournissent tout au plus la matière en en déterminant le sujet ; mais elles n'y donnent jamais et elles ne sauraient y donner la forme, c'est-à-dire ce qui fonde dans l'homme le droit moral de commander les autres. « Que toute âme, disait l'apôtre, soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a de puissance que de Dieu, et celles qui existent ont été ordonnées de lui ¹. » Le pouvoir donc n'est pas quelque chose qui ait sa racine en bas. Non ; comme la lumière, comme l'intelligence, comme la grâce, comme tout ce que la terre reçoit du ciel et ne peut recevoir que du ciel, le pouvoir vient et ne peut venir que d'en haut ². D'où il suit, M. F., que ceux-là, qu'ils le veulent ou ne le veulent pas, sont les destructeurs de toute autorité, et par conséquent de tout ordre, qui, bien que se qualifiant conservateurs et hommes d'ordre, font profession de rejeter de l'état de choses moderne toute notion de pouvoir divin. L'autorité créée n'a droit à l'obéissance, à la soumission, au respect, que parce qu'elle provient au moins médiatement de Dieu, et que lui résister, c'est encourir la réprobation pour crime de résistance à l'ordre voulu ou permis de Dieu même : *qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit ; qui autem resistunt, sibi damnationem acquirunt* ³.

Remarquez, M. F. : en disant que le pouvoir est fondé sur un principe divin dans l'un et dans l'autre ordre, je n'ai garde de dire qu'il y soit divin au même titre et en la même manière. Dieu est auteur de la nature, et il est auteur de la grâce. Par suite, il y a un droit divin de la nature, et un droit divin de la grâce ; il y a une providence naturelle de Dieu sur la société temporelle, et une providence surnaturelle de Dieu sur la société que son divin Fils Jésus a fondée

1. Rom., XIII, 1.

2. Voir le beau traité : *De l'obéissance*, dans l'ouvrage de M. l'abbé Ch. Gay : *De la Vie et des Vertus chrétiennes*. etc. T. II, p. 152 et suiv.

3. Rom., XIII, 2.

ici-bas. Et comme j'ai promis de vous montrer, dans la première partie de ce discours, par quelles voies régulières la providence surnaturelle de Dieu produit un évêque, souffrez que nous établissions encore quelques principes avant d'en venir à l'application.

Les Écritures nous apprennent que Dieu a confié à ses anges de grands et importants services, qu'il les fait ses messagers et ses ministres ¹, qu'il leur a donné un mandat par rapport aux hommes, afin qu'ils les gardent dans toutes leurs voies et les protègent contre toutes sortes de périls ². « N'y a-t-il pas, dit saint Paul, des esprits administrateurs » (je traduis comme Bossuet ³) : *administratorii spiritus*; « des esprits chargés d'un ministère et d'une mission en faveur de ceux qui doivent recueillir l'héritage du salut ⁴ ? » Or, pourquoi à des attributions si considérables et si diverses Dieu n'a-t-il pas ajouté la fonction du sacerdoce, et mis ainsi le sort du ministère sacré au-dessus des hasards de la succession et des défaillances de la condition humaine ?

Nul de nous, mes Frères, n'a le droit de poser à Dieu cette question. Ce que nous savons, c'est qu'il ne l'a pas voulu ; et ce que nous comprenons, c'est qu'il a eu de très-hautes raisons de ne le vouloir pas. Le grand apôtre nous en instruit dans l'épître même où il vient d'exalter les fonctions des anges : « Car, demande-t-il, auquel des anges Dieu a-t-il dit jamais : Tu es mon Fils ⁵ ? » Mais ce que Dieu n'a pas dit à l'ange, il l'a dit à l'homme dans la personne de son Verbe incarné Jésus. Or, si le Fils de Dieu ne s'est point uni à la nature angélique, mais à la descendance d'Abra-

1. Ps. CIII, 4; Hebr., I, 7. — 2. Ps. xc, 11, 12.

3. Élévations sur les mystères, IV^e semaine, Elév. 3. Edit. Lebel, T. VIII, p. 99.

4. Nonne sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos qui hæreditatem capiunt salutis? Hebr., I, 14.

5. Cui enim dixit aliquando Angelorum : Filius meus es tu? *Ibid.*

ham¹ : si, parce que les fils d'Adam participent à la chair et au sang, le pontife rédempteur a dû y participer pareillement² ; s'il a dû être en tout semblable à ses frères afin d'offrir efficacement en sa personne le sacrifice de propitiation pour la race pécheresse³ ; la même économie ne demandait-elle pas que le sacerdoce continué de Jésus résidât dans cette race même à laquelle il a voulu et dû appartenir ? Pour offrir à Dieu l'hommage de la création visible et invisible, matérielle et spirituelle, pour administrer aux hommes les gages du salut voilés sous des signes sensibles, il convenait que le prêtre réunit en lui les deux substances, le corps et l'esprit. Enfin et surtout, à l'humanité faible et déchue il ne fallait pas un pontife qui, étant étranger à ses infirmités, n'y saurait pas compatir. C'est pourquoi, poursuit l'apôtre, « tout pontife est pris d'entre les hommes pour « faire auprès de Dieu les affaires des hommes, pour com- « patir à ceux qui sont dans l'ignorance et l'erreur, étant « lui-même entouré d'infirmité⁴ ».

Or, ici commence la difficulté, et l'apôtre se l'objecte aussitôt. Le pontife doit être tiré d'entre les hommes : *Omnis pontifex ex hominibus assumptus* ; mais qui fera l'appel et le discernement ? Car nul ne s'arrogé à soi-même cet honneur, mais seulement celui qui a été appelé de Dieu. C'est ainsi que le Christ même ne s'est pas attribué de son chef la gloire de devenir pontife : il l'a reçue de celui qui lui a

1. Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit. Hebr., II, 16.

2. Quia ergo pueri communicaverunt carni et sanguini, et similiter participavit eisdem. *Ibid.*, 14.

3. Unde debuit per omnia fratribus similari.... ut repropitiaret delicta populi. *Ibid.*, 17.

4. Omnis pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum.... qui condolere possit iis qui ignorant et errant, quoniam et ipse circumdatus est infirmitate. *Ibid.*, v. 1. 2.

dit : « Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech ¹ ».

La difficulté s'accroît par ce dernier mot. A la différence du sacerdoce et du pontificat judaïque qui étaient héréditaires dans la famille de Lévi et dans la postérité d'Aaron, le prêtre et le pontife de la loi nouvelle sont, comme Melchisédech, sans père, sans mère, sans généalogie ² : c'est-à-dire, ainsi que l'explique le pape saint Léon, la dignité sacerdotale ne se propage plus par la trame et le cours naturel des générations, elle n'est pas le fruit de la chair et du sang : *non per generationum tramitem currit, nec quod caro et sanguis creavit eligitur* ; l'Église reçoit pour pasteurs et pour guides ceux que l'Esprit saint a préparés : *eos rectores Ecclesia accipit, quos Spiritus sanctus præparavit* : de telle sorte que ce n'est point la prérogative de l'origine terrestre qui donne droit à l'onction, mais c'est le libre choix de la grâce céleste qui enfante l'évêque : *ut non prærogativa terrenæ originis obtineat unctionem, sed dignatio cælestis gratiæ gignat antistitem* ³.

Mais, encore une fois, comment Dieu manifeste-t-il sa volonté ? Quand l'Église en prière lui demande, comme autrefois les apôtres, comme aujourd'hui cette grande Église du Mans : Vous, Seigneur, qui connaissez les cœurs de tous, montrez quel est entre plusieurs celui que vous avez choisi pour prendre l'héritage de ce ministère : *Et orantes dixerunt : Tu, Domine, qui corda nosti omnium, ostende quem elegeris ex his unum* ⁴, de quelle façon se fait la réponse à une invocation si grave et si solennelle ?

Je n'ai point à vous exposer ici, mes très-chers Frères, toutes les formes selon lesquelles l'oracle divin peut se faire

1. *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo ; sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret, sed qui locutus est ad eum : Tu es sacerdos secundum ordinem Melchisedech. Ibid., 4, 5, 6. — 2. Ibid., VII, 3.*

3. S. Leo, Sermon. II in annivers. ordinat. — 4. Act., I, 24.

entendre. Il nous suffit que celle qui va se produire devant nous soit une des plus expressives et des plus concluantes.

A quoi bon vous raconter ce que vous savez mieux que moi : de ce berceau qu'il plut à Dieu de placer au centre d'une province renommée par sa fidélité religieuse durant les jours de la grande épreuve ; de ces années de l'enfance écoulées dans une atmosphère de famille si honorablement et si pleinement chrétienne, que, sur quatre fils, trois sont devenus prêtres, marchant en cela sur les traces d'un oncle vénérable dont la sollicitude paternelle ne les quitta jamais ; de cette première éducation classique et déjà lévitique qui ne dura pas moins de huit ans, pendant lesquels le jeune Charles Fillion figura toujours au premier rang dans l'esprit de tous ?

Est-ce bien d'un autre que de lui-même qu'il faudra entendre ce témoignage rendu par lui à votre saint compatriote, l'évêque martyr de la Corée ? « La providence, vous écrira-t-il un jour, prépare de longue main les instruments qu'elle destine à ses œuvres... Il nous serait doux de remonter jusqu'à ses plus jeunes années pour vous le montrer prévenu, comme Samuel, des bénédictions divines, se distinguant, par sa candeur autant que par une précoce intelligence, des enfants de son âge, et préludant déjà, au milieu d'eux, aux fonctions de l'apostolat ; il nous serait doux de le représenter tel qu'il nous a été donné de le connaître : au petit séminaire de Précigné, comme le modèle des écoliers vertueux par sa piété, sa régularité, son application au travail ; au grand séminaire de Saint-Vincent, comme l'ornement de la tribu lévitique, tenant un rang aussi élevé dans l'estime de ses maîtres que dans l'affection de ses disciples, dont aucun n'a pu être étonné en apprenant les grandes choses qu'il a réalisées¹ ». Prenez garde à votre mo-

méon-François

destie, ô vous qui tracez ces lignes : n'est-ce point votre propre histoire que vous écrivez ? *Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis* : « Et vous, enfant, et vous, jeune homme, vous êtes appelé à devenir quelque chose de grand dans l'Église ». Plus d'une fois déjà ces mots avaient été murmurés sur votre tête ; et voici que votre judicieux évêque a pris un parti qui marque les espérances qu'il a fondées sur vous.

Être jeté à vingt ans au milieu de la capitale pour y fréquenter des chaires laïques et y suivre les leçons des maîtres célèbres, c'est un péril dans lequel la vertu de plus d'un jeune homme, hélas ! et de plus d'un jeune clerc a succombé. Entendons saint Grégoire de Nazianze dans son panégyrique de saint Basile. « Pour ce qui est du salut et de la santé de l'âme, dit-il, Athènes est une ville pestiférée, et les hommes pieux n'en ont pas pris à tort cette opinion. Elle est pleine de merveilles de mauvais aloi ; les idoles y abondent plus que dans tout le reste de la Grèce, et il est difficile de ne point s'y laisser aller à des curiosités malsaines, à des entraînements pernicioeux de l'esprit et des sens. Cependant, par la grâce de Dieu, ajoute-t-il, nous n'en avons éprouvé aucun détriment, parce que nous étions intérieurement munis et fortifiés ¹. »

Il en fut ainsi de notre pieux étudiant. Lui aussi, pendant trois ans de séjour, il ne connut que deux rues : la première et la meilleure le conduisait dans la maison de Dieu et chez les hommes vénérables dont il était l'hôte ; la seconde, de

Berneux, évêque de Capse, vicaire apostolique de la Corée (14 octobre 1867).

1. *Pestiferæ quidem aliis, quantum ad animæ salutem attinet, Athenæ (nec enim id a piis viris temere existimatur); malis namque opibus, hoc est idolis, supra reliquam omnem Græciam affluunt, difficileque factu est non simul cum eorum laudatoribus et patronis in errorem abripi. Nobis autem nihil detrimenti ab iis allatum est, utpote qui animo communiti et obsepti eramus. Orat. XLIII, XXI.*

moindre prix, aboutissait chez les précepteurs du dehors. Quant à toutes les autres, qui menaient aux fêtes, aux spectacles, aux assemblées les plus en renom, il les ignorait absolument, n'accordant aucune estime à ce qui ne rend pas l'homme meilleur et plus soucieux de sa propre perfection¹. Livré à lui-même, et n'ayant que sa conscience pour unique surveillant, il suivait du matin au soir, avec la régularité parfaite du séminariste, les leçons de langues orientales, allant d'un cours à un autre et n'en perdant aucun, quel que temps qu'il fit, se trouvant parfois seul en tête à tête avec le professeur. Il aborda ce genre d'études avec une aisance merveilleuse, avec une facilité sans égale, et il y acquit en peu de temps une véritable réputation. Son intelligence autant que son assiduité le firent grandement apprécier des sommités scientifiques d'alors ; et le célèbre M. de Quatremère l'aimait à ce point que, le cours fini, il voulait toujours s'en faire accompagner en retournant à sa demeure. Jusqu'aux derniers jours de sa vie, plusieurs savants qui avaient reçu de lui une direction et d'utiles conseils, n'ont cessé de lui envoyer leurs publications ; naguère encore, l'un d'entre eux lui exprimait sa gratitude à l'occasion de son entrée dans l'Institut².

Ainsi se préparait-il à l'enseignement de l'Écriture et aux leçons d'exégèse qu'il considérait comme devant être l'occupation de sa vie. Mais en même temps, par les heures qu'il lui était donné de passer en la très-salutaire société de ces hommes de Dieu, la plupart aujourd'hui disparus, de

1. *Dux nobis viæ erant notæ, altera prima et præstantior, secunda altera et inferioris pretii; illa quidem ad sacras ædes nostras et ad doctores qui illic erant ferebat; hæc autem ad externos præceptores. Cæteras omnes quæ ad festa, spectacula, celebres conventus, epulas, ducebant, æquo ac libenti animo aliis reliqueramus. Nihil enim, mea quidem sententia, magni faciendum est, quod ad recte honesteque vivendum nihil affert, nec sui studiosos meliores reddit.* *Ibid.*

2. Lettre de M. Par et de Courteilles, 18 mars 1874.

ces maîtres de la vie spirituelle qui ont laissé de si grands souvenirs dans la compagnie de Jésus et dans la société de Saint-Sulpice, il s'élevait à vue d'œil dans la pratique de la perfection chrétienne et ecclésiastique : l'habitude de l'union à Dieu, le dévouement au salut des âmes, l'abnégation totale de soi-même, vertus qui brilleront en lui jusqu'à la dernière heure de sa vie.

Ici, mes dignes frères dans le sacerdoce, c'est à vous qu'il appartient de parler. Professer, diriger, dites à quel point le maître qui vous sera éternellement cher a excellé dans ces deux choses. Ses cours d'Écriture sainte, préparés avec soin, excitaient non-seulement votre intérêt, mais votre enthousiasme : il avait allumé en vous la flamme sacrée. Dans les diverses chaires qu'il occupa successivement, il eut le même succès, je dirai le même éclat, et il montra toujours, avec la plus parfaite justesse d'esprit, la plus ferme rigueur de l'orthodoxie. Sur quelques points, il dut embrasser l'avis contraire au texte du manuel que les élèves avaient entre les mains. Sa loyauté le porta à informer son évêque, qui était en même temps l'auteur du manuel, de la liberté qu'il se sentait obligé de prendre. L'évêque s'en vengea noblement en lui donnant la preuve la moins équivoque de sa confiance personnelle, et en l'élevant, encore jeune, à la double dignité de chanoine et de vicaire général. Malgré tout, il ne cessa jamais de vivre au séminaire et pour le séminaire. Ni l'assistance obligée au chœur de la cathédrale, ni les devoirs de l'administration diocésaine, ni les rapports extérieurs qu'ontrahnaient, soit la direction des Enfants de Marie et des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, soit le ministère de confesseur extraordinaire ou de supérieur des maisons religieuses, rien ne put lui faire abandonner les fonctions du professorat ni la vie de communauté. Il ne s'écartait du règlement que pour multiplier les heures du travail. Ses veilles se prolongeaient très-avant dans la nuit,

ce qui ne l'empêchait pas de monter régulièrement au saint autel à cinq heures du matin, avant l'exercice de l'oraison, dont il ne se dispensait jamais. Sévère pour lui-même, d'une austérité presque monastique, il était d'une bonté sans bornes pour les jeunes clercs, et leur confiance était sans bornes envers lui. Doux, charitable, très-clairvoyant, il ne désespérait jamais de personne : plus d'une fois, des âmes très-imparfaites, se transformant entre ses mains, furent conduites, par sa direction ferme et éclairée, jusque sur les hauteurs de la profession religieuse. La douce gravité de ses traits, jointe au sérieux et à la précision de son enseignement, rappelait quelque chose du type de saint Thomas d'Aquin. Le respect qu'il inspirait était mêlé d'une affection si ingénue qu'il en résultait une touchante familiarité, à ce point qu'il n'eut jamais d'autre nom parmi les séminaristes que celui de « M. Charles » : appellation qui prit cours dans le diocèse, et qui rendait témoignage du sentiment universel dont il était l'objet.

Ne vous apercevez-vous pas, mes très-chers Frères, de tout le chemin parcouru par cette existence ? Le lévite est monté rapidement, mais graduellement, jusqu'aux premières dignités, jusqu'aux plus hautes fonctions du prêtre. Tous les regards, tous les cœurs sont tournés vers lui. Il a en sa faveur, selon que le demande saint Paul, le bon témoignage de ceux même du dehors¹. Les pensées et les vues du ciel sur sa personne deviennent de jour en jour plus transparentes et plus visibles. Pour ma part, la première fois qu'il me fut donné de le voir et de l'entendre chez le regrettable pontife dont il devait être plus tard le successeur, ma sympathie fut acquise, ma conviction fut formée. *Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis* : Et vous, mon jeune frère, vous avez votre place marquée parmi les prophètes,

1. I Timoth., III, 7.

parmi les pontifes du Très-Haut. Or, c'est ainsi que, selon le conseil et la prescience de Dieu, qui jette longtemps d'avance les premières fondations des grandes choses : *secundum magnum Dei consilium ac præscientiam, quæ magnarum rerum materiam longe ante præstruit* ; c'est ainsi que sont préparés les chefs spirituels des peuples, les hommes appelés à manier et à régir ce grand corps du Christ qui est son Église : *eos qui plebis antistites futuri, magnumque Christi corpus tractaturi sunt* ¹.

Ainsi parle saint Grégoire de Nazianze, et il ajoute : « Combien il serait honorable pour ceux qui interviennent dans nos affaires d'en agir toujours de la sorte envers nous, et de se conduire invariablement selon ces règles » : *Quam præclare nobiscum ageretur, si idem esset semper rerum nostrarum status* ² ! Sans doute, la validité des actes est assurée par l'institution canonique et par le caractère sacré de l'ordre. Mais quelle destinée douloureuse que celle d'une Église où la grâce personnelle du ministère de l'évêque fait défaut ! Que de souffrance pour les âmes, et quel sort lamentable pour l'évêque lui-même ! Par la miséricorde de Dieu, il n'en sera point ainsi de notre prélat. Ni la partialité, ni l'intrigue n'ont eu de part à son élection ; il a été cherché par l'honneur, et n'a pas cherché l'honneur ; que dis-je, il a résisté pour ne le point subir : *non honorem prosecutus, sed ab honore quesitus* ; il n'est point entré par la porte de la faveur humaine, mais par celle de la volonté et de la grâce divine : *nec humano favore, sed divinitus et Dei gratia, sacerdotium consecutus* ³. Un épiscopat ainsi amené par la providence surnaturelle de Dieu ne peut que tourner au très-grand profit de l'Église de Dieu. Nous l'allons voir dans notre seconde partie.

1. S. Greg. Nazianz., Orat. XXI, in laud. Athan., VII.

2. S. Greg. Nazianz., Orat. XLIII, in laudem Basil., XXVI.

3. *Ibid.*, XXVI.

II.

« La hiérarchie, dit saint Denis, est un système sacré où l'ordre, la science et l'activité, qui sont éminemment en Dieu, prennent par sa volonté une existence et une consistance créées à l'effet de constituer les hiérarques eux-mêmes à l'état d'images très-claires et très-pures de sa lumière et de sa divinité, et de faire d'eux des miroirs puissants et fidèles qui en reflètent les rayons dans les autres créatures ¹. D'où il suit que la hiérarchie étant la coopératrice de Dieu dans l'œuvre de la déification universelle, elle est le plus divin de tous les dons divins². »

En d'autres termes, M. T.-C. F., recevoir en soi toutes les semences de la vie divine, et les répandre dans les autres par une fécondité génératrice et déifiqne, voilà proprement ce qu'est l'épiscopat. Et voilà ce qu'a été au milieu de vous votre très-vénéral évêque Monseigneur Charles Fillion, considéré dans sa vie et dans ses œuvres.

Les débuts de son pontificat ne furent pas pour vous. Dieu, je ne dis pas le donna, mais le montra d'abord à un autre peuple. Ce peuple était digne de lui. Les longs et unanimes regrets qu'il a laissés chez les religieuses populations de ces montagnes, les liens si forts d'affection et de confiance que son départ n'a pu rompre, l'impression générale de deuil causée par sa mort après douze ans de séparation, prouvent à quel point il avait pris déjà possession des âmes, à quel point aussi elles avaient su l'apprécier dès son arrivée. Pas un des aspects sous lesquels nous aurons à le considérer ici, n'a été inaperçu sur ce premier théâtre de son action pastorale. Sans être marqué par des événements extraordinaires, son court épiscopat y a laissé une profonde empreinte. Par des choix et par des actes heureux, il a main-

1. De eccles. hierarch., c. I, — 2. De coelest. hierarch., c. III, 2.

tenu l'enseignement et la direction ecclésiastique dans la ligne droite des bons principes et de la soumission pleine et filiale à tous les enseignements du saint-siège ; il a vivifié dans les prêtres l'esprit et les vertus qui font de ce clergé l'un des plus remarquables par sa régularité et la générosité des caractères ; il a imprimé l'essor et il a donné la vie et la forme aux maisons religieuses, encore tout embaumées de son souvenir. Il n'a fait que passer là ; mais, comme le divin évêque de nos âmes, « il a passé en faisant le bien ¹ », et sa mémoire y sera éternelle.

L'Église du Mans, confiée pour trop peu de jours aux mains fidèles de Mgr Jacques Nanquette, venait de retomber dans le veuvage, et elle dut aspirer à un nouveau pasteur. Quel autre pouvait-elle désirer que celui qu'elle aimait et dont elle était fière, celui qu'une première fois déjà elle avait demandé par acclamation ? Laissez à lui-même, jamais il n'eût consenti à cette translation : il connaissait les règles de la sainte antiquité ; il aimait l'épouse à laquelle, d'un cœur ferme et ardent, il avait engagé sa foi dans l'acte solennel de la consécration. Il fallut, non pas seulement la dispense, mais la volonté suprême du vicaire de Jésus-Christ, pour légitimer à ses yeux un fait dont il n'aurait pas pris l'initiative et dont il regrettait de donner l'exemple. Les bénédictions dont son ministère sera comblé vont nous dire éloquemment que la double exception accordée à vos vœux était voulue du ciel.

Je dis la double exception : car Jésus-Christ lui-même n'a-t-il pas proclamé que le prophète qui revient vers sa patrie, est exposé à y être méconnu comme nulle part ailleurs ² ? Règle générale, qui, sans nul doute, comporte des dérogations : l'histoire des prophètes eux-mêmes, ainsi que l'observe saint Jérôme, nous en fournit la preuve, et les

1. Act., x, 38. — 2. Matth., xiii, 57.

annales de votre Église du Mans en contiennent plus d'un exemple précieux. Celui-ci restera l'un des plus frappants.

La providence s'était plu à rassembler dans ce digne prélat les qualités que l'on voit rarement réunies : une sérénité d'âme qui l'empêchait de prendre jamais la passion pour règle de ses jugements, un coup d'œil ferme et simple qui le conduisait toujours au vrai, une aptitude à toute science, un tact exquis des personnes et des choses, une franchise et une indépendance complète dans la profession des principes, un esprit très-délicat et très-fin, un cœur aimant et ouvert, une pureté de l'âme égale à sa bonté, un détachement complet de soi-même et de ses aises personnelles, l'absence de toute prétention, et une générosité sans bornes. Ajoutez à cela ce qu'ont si bien dit ceux qui, après avoir été les auxiliaires de son autorité, en sont aujourd'hui les dépositaires : « Mélange admirable de simplicité et de dignité tout à la fois, d'indulgence et de fermeté, on ne savait ce qui dominait en lui ou de la douce et paternelle familiarité, ou du respect pour lui-même et pour les autres ¹. »

Avec cet assemblage de dons naturels, perfectionnés par l'éducation et par la grâce, le pontife, en venant parmi les siens, n'exposait à aucun échec ni l'autorité ni l'honneur de la charge dont il était revêtu. Les grandes choses qu'il avait commencées ailleurs, il les pourra faire dans sa patrie, où tous, laïques et prêtres, riches et pauvres, hommes publics et simples particuliers, auront pareillement foi à sa personne et à son ministère, et lui porteront le tribut de l'estime et du respect égal à celui de la confiance et de l'attachement. Venez donc, ô homme de Dieu; vos compatriotes seront mieux inspirés que les nazaréens². Ils avaient auguré de bonne heure que vous seriez rangé parmi les

1. Mandement de MM. les vicaires capitulaires (5 août 1874).

2. Luc., IV, 22 et seq.

prophètes du Très-Haut; vous leur enseignerez très-librement et très-efficacement la science du salut : *Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis... ad dandam scientiam salutis plebi ejus.*

Enseigner la science du salut, M. T.-C. F., c'est là toute notre œuvre. Si nous nous efforçons de n'être pas étrangers aux autres sciences, c'est que, grandes et nobles par elles-mêmes, elles sont en outre les tributaires et les servantes de l'unique science nécessaire, la science du salut. « A quoi sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme », a dit Jésus-Christ ¹. L'homme ne sauve son âme qu'en atteignant la fin pour laquelle il a été mis au monde, et cette fin n'est autre que l'éternelle vision et l'éternelle possession de Dieu dans le ciel. La science du salut est donc la science de tout ce qu'il faut connaître et pratiquer pour arriver à ce terme bienheureux. Tout l'ensemble de la religion, symbole, commandements, sacrifice, sacrements, prière, toute la constitution et l'enseignement de l'Église, se rapportent là.

Eh bien ! M. T.-C. F., le pontife auquel vous accordez de si unanimes regrets n'a vécu, n'a respiré que pour donner à son peuple cette science du salut. Avant tout, les yeux attachés sur le divin modèle qui a commencé de faire, puis d'enseigner ², il vous offrait en sa personne un type très-élevé et très-excellent de la conformité avec l'image du Fils de Dieu ³, et il était pour vous comme une seconde apparition de la bénignité et de l'humanité de ce Dieu Sauveur⁴. N'ayant jamais omis, en quoi que ce soit, l'enseignement de l'exemple, il y puisait plus de force pour vous donner l'enseignement de la doctrine.

Enseignement écrit. Ses instructions et ses lettres pas-

1. Matth., XVI, 26. — 2. Act., I, 1.

3. Rom., VIII, 9. — 4. Tit., III, 4.

torales attestent son zèle à défendre et à propager la vérité. Toutes les questions qui aujourd'hui importent à l'Église et à la société furent tour à tour traitées par lui sans aucune faiblesse, et jamais il ne connut les égards envers l'erreur. Sa piété profonde était d'accord avec son savoir pour le maintenir personnellement dans l'intégrité de la doctrine, et pour lui faire une loi principale d'y maintenir les autres. Il n'y faillit jamais. Il savait que les amoindrissements en matière religieuse sont le grand fléau d'aujourd'hui, et que l'énerverment pratique aussi bien que le vortement intellectuel de beaucoup d'individualités contemporaines procède particulièrement de là. L'homme d'Église qui tempère et affaiblit la doctrine, sous prétexte de la rendre plus accessible à son siècle, se trouve à la fin de sa carrière avoir prodigieusement faussé les esprits et abaissé les caractères qu'il avait la prétention de redresser et de soutenir.

Enseignement verbal. Après la prière, la prédication est le devoir propre de l'apôtre : *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus*¹. Dans la visite des paroisses, il se livrait à toute l'énergie de son zèle, et il ne comptait point avec la fatigue. A en juger par la force dont il était doué, il y a lieu de croire que des ménagements vous l'eussent conservé; il ne s'y prêta jamais. Sa parole, sans être éloquente, était pleine, substantielle, toujours appropriée. Le concile de Trente, s'adressant à tous ceux qui ont charge d'âmes, pose comme règle de leur enseignement ordinaire « la brièveté et la facilité du discours » : *cum brevitate et facilitate sermonis*². Règle, me direz-vous, plus aisée à tracer qu'à suivre : ne se donne pas la facilité qui veut. Je l'accorde. Pour dire bien et dire juste en peu de mots, pour présenter une exposition facile et limpide de la doctrine, beaucoup de

1. Act., vi, 4. -- 2. Sess. v, de Reform., c. II.

travail et de savoir acquis est présupposé. Votre pasteur possédait cette plénitude moyennant laquelle on peut aborder tous les sujets sans être pris au dépourvu. Il avait le mot propre de toutes choses, et il le disait avec cet accent pénétré d'où découle l'onction. J'ajouterai que, sans viser jamais à l'effet, sa diction, même improvisée, était pure, noble, exacte; et volontiers je dirai de lui ce qu'a dit Sulpice-Sévère du grand évêque de Tours: « J'atteste que j'ai rarement recueilli de la bouche de personne autant d'instruction, de sens, de bon et pur langage¹ ». Enfin ses entretiens privés achevaient les conquêtes commencées par sa parole publique. Ici encore j'aime à répéter ce que vous avez déjà entendu. « Jamais, N. T.-C. F., a-t-il traversé vos paroisses, visité vos villes et vos campagnes, sans laisser après lui comme un parfum de charité, et nous ne savons quelle impression de paix qui calmait les esprits les plus troublés et adoucissait les cœurs les plus ulcérés?² »

Mais son triomphe, dans l'enseignement de la science du salut, ce sont ces correspondances particulières, ces lettres de direction qui occupaient une partie notable de son temps. « Jésus-Christ, dit saint Paul, en montant au ciel, a légué ses dons aux hommes » : *ascendens in altum... dedit dona hominibus* ; mais il n'a pas conféré à tous les mêmes aptitudes surnaturelles, les mêmes grâces gratuites, « faisant les uns apôtres, les autres prophètes, ceux-ci évangélistes, ceux-là pasteurs et docteurs, pour la consommation des saints par l'œuvre du ministère multiple de l'Église³ ». Une étoile diffère d'une autre étoile en clarté⁴ ; et, selon la remarque de saint Grégoire de Nazianze, « la diversité n'est

1. Et quia multos ad hanc partem incredulos scio,... testor me ex nullius ore tantum ingenii, tam boni et tam puri sermonis audivisse De vita B. Martini, XXV.

2. Mandement de MM. les vicaires capitulaires.

3. Ephes., iv, 8, 11, 12. — 4. I Corinth.. xv. 41.

pas moins accusée entre les hommes qui gouvernent, qu'entre ceux qui sont gouvernés¹ ». Le don éminent de votre évêque fut le don de conseil.

Je lis dans la vie de saint Antonin, archevêque de Florence, qu'il était un conseiller si expérimenté, que non-seulement ses prêtres, ses diocésains, mais les étrangers, les hommes en charge, les prélats même, attachaient un prix extrême à connaître son sentiment : d'où lui était venu un surnom connu de ses contemporains², et rapporté dans le bréviaire romain : *ita ut communi elogio Antoninus consiliorum diceretur*³. J'ose dire, mes Frères, que votre évêque a été durant sa vie « l'Antonin des conseils ». Qui de vous et de nous, dans une circonstance ou dans une autre, ne s'est applaudi d'avoir recouru à ses lumières, de s'en être rapporté à son jugement ? C'est une confiance qui ne s'accorde pas à tous. S'il s'agit de vivre sur un pied de paix et de bons rapports, étendez votre cercle tant que vous voudrez ; mais s'il s'agit d'un conseiller, prenez-le entre mille : *Multi pacifici sint tibi, et consiliarius sit tibi unus de mille*⁴. L'ami fidèle est celui qui nous enseigne et qui nous aide à gouverner notre propre vie. « Un ami de cette trempe est une « protection et une force ; celui qui l'a trouvé, a trouvé un « trésor⁵. » Prêtres de ce diocèse, vous avez expérimenté ce que je dis. Combien d'âmes, combien de familles en avaient fait l'expérience comme vous ! Car il ne faisait point acception des personnes⁶. Grands et petits, lettrés et illettrés, tous avaient auprès de lui le même accès et le même accueil ; tous trouvaient en lui la même patience à écouter, la même douceur dans les réponses⁷.

1. Quemadmodum inter eos qui subsunt permagnam discrimen reperitur, eodem modo inter præfectos quoque non parva differentia est. *Orat. xxxii*, de moderat. in disputando, xi.

2. Bolland. ad diem ii maii. Vit. S. Anton., c, ii, n° 11. Edit. Palmé. t. xlii. p. 328. — 3. Brev. Rom. ad diem x maii.

4. Eccli., vi, 6. — 5. Eccli., vi, 14. — 6. I Petr., i, 17.

7. Neminem inauditum, nec vilissimum quemque a se demittebat

Demandez-le à ces épouses de Jésus-Christ qu'il dirigeait avec tant de soin et de dévouement dans les voies de la spiritualité. Homme de recueillement et de prière, le sens surnaturel qu'il possédait avec richesse éclatait spécialement dans le souverain respect qu'il professait pour l'état religieux. Quel monastère de vierges ne fut pas l'objet de sa sollicitude, je dirai de sa tendresse paternelle ? Pour prêcher plus pertinemment la science du salut à cette élite du peuple de Dieu, il s'était pénétré de l'esprit propre de chacun des ordres et des instituts : saint Jean de la Croix ne lui était guère moins familier que saint François de Sales. Dans le cours de son épiscopat, il fut béni de Dieu par l'accroissement de cette portion choisie de l'héritage d'un évêque. Son cœur aimait particulièrement à se réjouir de l'érection du sanctuaire qui s'élève sur les bords de la Sarthe en l'honneur de la reine de l'harmonie, et dont l'édifice spirituel dépasse encore de beaucoup celui qui frappe les regards du visiteur de Sainte-Cécile.

Mais, quoi que fasse l'évêque, quelque soin qu'il prenne de se multiplier, il ne suffira jamais pleinement à lui seul à donner la science du salut à son peuple, De là cette attention à favoriser les études ecclésiastiques, à préparer les semeurs de la sainte parole, à encourager et à fortifier le ministère pastoral, à lui ménager le concours des milices auxiliaires.

Fils de saint François, le pieux évêque, par estime de la sainte pauvreté, mais aussi par un mouvement de charité et pour obtenir le salut d'une âme, s'était fait un des vôtres ; vous perdez en lui à la fois un père et un frère. Vous avez été l'objet de ses libéralités jusqu'à sa dernière heure : du fond de sa tombe, il parlera encore par vos lèvres, et moyen-

Satisfaciebat omnibus quantum in se erat, quippe qui audiendo patientissimus, ac respondendo mitissimus esset. Vit. S. Antonin., loc. cit.

nant cette fondation à laquelle il s'était tant employé, il continuera de donner puissamment la science du salut à son peuple : *ad dandam scientiam salutis plebi ejus.*

La science du salut, elle doit présider aux premières années de la vie, si l'on veut obtenir des caractères forts, des cœurs généreux, des chrétiens armés pour la résistance et pour le combat, des hommes de foi et d'action capables de toutes les grandes pensées, de toutes les résolutions vigoureuses, de tous les dévouements et de tous les sacrifices à la religion et la patrie. Collège de Sainte-Croix, tes murs répéteront sans fin à la jeunesse de cette province qu'il n'en coûte point à un évêque de dire le *Nunc dimittis*, quand, après avoir remué ciel et terre et triomphé d'obstacles réputés invincibles, il laisse après lui une école et des maîtres qui, ne le cédant à personne dans la culture des lettres et des beaux-arts, donneront par-dessus tout et transmettront de génération en génération la science du salut : *ad dandam scientiam salutis plebi ejus.*

Enfin, que pourrions-nous, les uns et les autres, pour l'enseignement de la science du salut, si nous n'étions appuyés sur la forte constitution de l'Église et sur l'inébranlable fondement du siège apostolique ? Ici, mes Frères, le rôle de votre évêque s'élève et s'élargit. Si sa bonté n'a été un mystère pour personne, les grands côtés de son caractère n'ont pas été compris de tous au même degré. Cette vie si simple, et longtemps si calme, si placide, devait connaître le mouvement et l'agitation. Dieu lui avait préparé les grandes obligations et les grandes émotions. Les unes et les autres achèveront de montrer tout ce qui était en lui.

Ce fut d'abord le concile œcuménique, dont il pénétra de suite la convocation providentielle. Dieu ayant fait l'homme essentiellement sociable, la science du salut est nécessaire pour les sociétés comme pour les individus. Votre évêque, qui avait été des premiers à comprendre et à signaler l'ur-

gence du service rendu au monde par la publication de l'encyclique de mil huit cent soixante-quatre et du *Syllabus*, pouvait-il ne pas apprécier l'importance des solennelles assises de la hiérarchie épiscopale, au moment où l'Europe, par la rupture des derniers liens et des derniers traités, marchait visiblement à la dissolution ?

Mais voici qu'au rebours des nécessités flagrantes de la situation, des plumes et des voix mal inspirées, voulant faire de l'assemblée du Vatican un écho de l'assemblée de Constance, proposent d'ébranler la constitution monarchique de l'Église, d'affaiblir la souveraineté de son chef, de transporter et de réserver à des assemblées périodiques l'exercice de l'autorité suprême, en un mot, d'abaisser l'œuvre divine et séculaire de Jésus-Christ au niveau des institutions mobiles et hasardeuses de nos temps modernes.

Que les hommes, à leurs risques et périls, touchent et retouchent, défassent et refassent la constitution politique de leur pays; qu'ils en viennent à tenir ce pays, après quatorze siècles d'existence nationale, suspendu provisoirement en l'air sans constitution déclarée et définie : ce sont là des expérimentations fort graves assurément, mais qui ne sortent pas du cercle des accidents humains, et dans lesquelles on peut ne voir qu'un usage dangereux ou qu'un abus regrettable de l'activité et de la liberté inhérentes à l'homme. Mais que l'immuable constitution donnée par le Fils de Dieu à son Église, soit assujettie à un remaniement qu'il faut bien appeler sacrilège puisqu'il s'attaque à une œuvre divine; et que cet effort se produise à l'heure où les sociétés humaines ont tant à souffrir de l'imperfection et de l'instabilité de ces institutions sur le type desquelles on veut plus ou moins réformer l'établissement chrétien : toutes les facultés, toutes les puissances intérieures de votre évêque, sa raison, son expérience, sa prévoyance, sa foi, se récriaient, se voltaient à cette pensée. Lui, si grave, si posé, il devint ar-

dent, entreprenant. Il voyait l'Église en face d'un des plus grands périls qu'elle ait jamais courus. Il n'hésita donc point, et il apposa son nom en tête des signatures qui réclamaient une prompte solution de la question ainsi agitée ; il se remua, il négocia pour hâter la définition souveraine qui devait mettre à tout jamais en dehors de contestation une doctrine si essentielle et si capitale : je dis à dessein ce dernier mot, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de la tête, c'est-à-dire du siège de la souveraineté dans l'Église. Sa part d'influence et d'action fut considérable. Peu d'hommes de ce temps ont eu le privilège de compter autant d'amis et d'inspirer autant de confiance que l'évêque du Mans. Je n'exagère point en disant que, dans sa sphère, il fut une des personnalités prépondérantes du concile ; et j'oublierais une des gloires de votre Église si je n'ajoutais que, par les soins et les encouragements de son évêque, elle apporta à notre grand œuvre un autre concours des plus efficaces.

D'anciens oracles ont prédit qu'encore que de nouveaux besoins dussent faire éclore successivement dans l'Église d'autres familles militantes, la descendance de saint Benoit subsisterait toujours, et que, dans le combat des derniers âges contre l'antichristianisme, ses fils se retrouveraient au premier front de l'armée. Je n'en dois pas dire davantage : je ne suis pas monté dans cette chaire pour louer un vivant. Que celui-ci se console de n'avoir pas apporté son vote dans l'urne conciliaire, au nom de la hiérarchie monastique si fructueusement rétablie en sa personne. Son infirmité nous a valu des écrits plus précieux encore que sa présence, et l'histoire dira que l'Église du Mans n'a pas compté pour une simple unité dans les suffrages du Vatican.

Et maintenant que la pluie vienne, que les fleuves débordent, que les vents soufflent, qu'ils se précipitent avec fureur, la maison de l'Église est assise sur la pierre ferme ;

sa cohésion avec le fondement le met à l'abri de la ruine ¹. Voilà ce que l'assemblée œcuménique a fait en quelques mois. Ses plus amers censeurs lui rendront justice peut-être s'ils veulent rentrer en eux-mêmes, et s'ils établissent la comparaison avec le fruit de leurs propres œuvres depuis quatre ans.

Que le puis-je arrêter ici ce discours, mes très-chers Frères? Aussi bien il a été déjà trop long, et il ne me reste rien que de douloureux à dire. Seigneur mon Dieu, un abîme appelle un autre abîme, quand une fois vos cataractes sont ouvertes; désormais tous les flots et toutes les inondations allaient passer sur nous : *Abysus abyssum invocat in voce cataractarum tuarum; omnia excelsa tua et fluctus tui super me transierunt* ². Les sages l'avaient prévu; mais les sages sont-ils crus dans ces temps d'empportement, et ne se rit-on pas de leurs prophéties? Ce qu'une judicieuse prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, une maîtresse plus impérieuse, je veux dire l'expérience, les a forcés d'y croire ³. Oui, il était dans l'enchaînement naturel des choses, il était dans l'ordre de la logique comme dans l'ordre du châtement, qu'une première unité consommée aux dépens de l'Église, serait suivie d'une autre unité faite au préjudice de la France.

Calmez vos appréhensions, Messieurs, et ne redoutez de moi aucun excès de langage. Si nous savons jeter le cri d'alarme, quand il en est temps encore, pour prévenir les maux de la religion et du pays; s'il nous arrive, même après les faits accomplis, d'élever de nouveau la voix quand l'injustice menace de prescrire; il n'est point dans le caractère de l'Église d'aggraver de parti pris les difficultés et les périls du vaincu en poussant le vainqueur à de nouveaux

1. Matth., VII, 25. — 2. Ps. XLI, 8.

3. Bossuet, Or. funèbre de Henriette de France (1^{er} point).

excès. Qu'on n'intervertisse pas les rôles et les responsabilités. Notre sacerdoce a conquis le droit, au contraire, de vous prendre à témoin qu'il est innocent de tant de sang et de ruines : *Quapropter contestor vos hodierna die, quia mundus sum a sanguine omnium* ; attendu qu'il n'a pas usé de détour pour vous annoncer dès le début les conséquences des choses : *non enim subterfugi quominus annuntiarer vobis*¹. Ce que je vais dire, il m'est permis de le révéler aujourd'hui. Quand, pour ma part et sans y vouloir compromettre qui que ce soit que moi-même, en vue d'arrêter la plus fatale des déterminations, j'ai cru devoir pousser de ma poitrine d'évêque et de français, dans une conjoncture extrême, un de ces cris perçants, une de ces clameurs sacerdotales comme les empereurs en ont entendu quelquefois depuis les jours de saint Hilaire, la première lettre d'adhésion qui me parvint était signée de l'évêque de Saint-Claude qu'un décret impérial venait de transférer au siège du Mans. N'en soyez pas étonnés : jamais votre évêque ne demeura froid et indifférent devant un acte de courage dicté par la conscience et le devoir.

Nous étions à peine de retour du concile, que l'invasion prussienne venait fondre sur la France, et le programme des envahisseurs portait que la limite de leur violente incursion serait la ville même du Mans. Le mois de janvier, par les froids d'un hiver des plus rigoureux, les vit arriver : votre ville, déjà épuisée, fut inondée des flots d'une armée immense. La terreur était partout. Monseigneur Charles Fillion se montra sans effort à la hauteur d'une situation que connurent avant nous nos grands évêques des Gaules, lors des invasions des cinquième et sixième siècles. On retrouva en sa personne le type vénéré du pontife défenseur de la cité. Attentif à tous les besoins des siens, il débattit

1. Act., xx, 26, 27

avec une noble fermeté les intérêts de sa ville, menacée d'exigences sans proportions avec ses ressources. Sa parole n'étant pas écoutée, ce fut dans Versailles même qu'à la demande de vos édiles, à travers les routes coupées de toutes parts et encombrées de neiges, il alla porter au vainqueur ses énergiques réclamations. Sa démarche ne fut pas sans succès : le chiffre exigé par les conquérants fut diminué de plus de moitié.

Les maux de son peuple adoucis, il ne se préoccupa nullement des siens. Les siens pourtant étaient immenses. Les Prussiens évacuaient le Mans en février, et laissaient en flammes le palais épiscopal. Tout ce qui pouvait intéresser le prélat dans sa demeure, périt sans retour en cet affreux désastre. Les archives de sa vie entière, les travaux manuscrits, les effets personnels, les correspondances, les souvenirs que chaque année laisse après elle, furent, avec deux précieuses bibliothèques, la proie de l'incendie. Ses livres, dans lesquels il se complaisait tant, ses livres, la seule acquisition à laquelle il eût employé ses épargnes : nul ne pouvait ressentir plus cruellement que lui une perte de cette nature. Le voyez-vous jeté dehors, avec sa seule soutane, une partie de bréviaire et un volume de la patrologie à la main ? Calme et résigné en face de ce feu qui dévorait tout ce qu'il avait de précieux, et qui vint atteindre jusqu'au chapeau dont sa tête était couverte, il ne prononça pas une parole de plainte. *In omnibus his non peccavit labiis suis, neque stultum quid contra Deum locutus est*¹. Non-seulement on ne l'entendit pas murmurer ; mais son égalité d'âme ne l'abandonna pas un instant. On put voir alors à quel point le sentiment de la volonté de Dieu le régissait, et combien il était supérieur aux événements de la vie présente. « Mon peuple avait tant souffert, s'écria-t-il ; il fallait bien que le pasteur partageât le sort du troupeau ! »

1. Job, I, 22.

Dans une de ses lettres intimes, écrite dix ans auparavant, j'ai trouvé cette phrase : « A quoi servirait-il de porter l'habit de saint François, si l'on n'en avait un peu l'esprit ? » Dieu ayant demandé de lui plus que l'esprit de pauvreté et de dénûment, et lui en ayant fait subir toute la réalité, il ne fut point au-dessous du juste de l'Idumée, et il accepta de sortir nu de ce monde comme il y était entré : *Nudus egressus sum de utero matris meæ, et nudus revertar illuc* ¹.

Dieu jugea que cette carrière était désormais remplie. Quelque nouveau coup venait, jour par jour, le détacher de la terre : la perte d'un frère tendrement chéri, l'aggravation progressive du mal contracté depuis longtemps dans l'exercice de son laborieux ministère. Les murs et les toits du palais épiscopal se relevaient ; mais la vie de l'évêque fuyait, et tout faisait craindre qu'il ne durât pas assez pour reprendre possession de l'édifice reconstruit. Que dis-je ? l'humble demeure où il s'était réfugié sembla se disloquer elle-même, comme la maison terrestre de son corps, pour l'avertir qu'il n'avait plus d'habitation que celle qui n'a pas été faite de main d'homme et qui sera éternelle dans les cieux ². Parmi ces contre-temps, ces privations, ces souffrances, sa vertu achevait de s'épurer ; sa lumière, comme le sentier du juste, allait grandissant, et s'élevant jusqu'au jour parfait ³. Il remit son âme entre les mains de Dieu avec une entière sérénité, et son trépas, précédé d'une courte et tranquille agonie, offrit une dernière fois l'image de cette grande douceur qui avait fait le fond de sa vie. Il est mort laissant un vide immense à combler, un vide dans l'Église, un vide

1. Job, I, 21.

2. Scimus enim quoniam si terrestris domus nostra hujus habitacionis dissolvatur, quod œdificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, œternam in cœlis. II Corinth., V, I.

3. Prov., IV, 18.

dans vos cœurs. Mais ne soyons pas moins généreux que lui. « Dieu l'avait donné, Dieu l'a retiré » : *Dominus dedit, Dominus abstulit*. Bénissez le Seigneur, M. T.-C. F., de vous avoir fait jouir de lui pendant tant d'heureuses années qui ne vous étaient pas dues : *sicut Domino placuit, ita factum est ; sit nomen Domini benedictum*¹.

« J'ai grand deuil de toi, mon frère Jonathas » : *Doleo super te, frater mi, Jonatha*². Ainsi débutait, il y a six siècles, le panégyriste du saint évêque et docteur Bonaventure ; et c'est tout ce que l'histoire du second concile de Lyon nous a transmis du discours funèbre de l'évêque d'Ostie, discours souvent interrompu par les larmes de l'orateur et par celles de l'assistance³. Pardonnez, mes Frères, si je n'ai pu vaincre toute mon émotion. Votre évêque m'aima et je l'aimai comme un frère ; le pacte de David et de Jonathas ne fut pas plus étroit que celui qui vint unir nos cœurs à un âge où les liens n'ont plus coutume de se nouer si fortement⁴.

Ce deuil toutefois n'est pas seulement mon deuil et le vôtre. Il est le deuil de Pie IX qui n'omit jamais une occasion de dire et de montrer en quelle estime il avait votre évêque. Il est le deuil de l'épiscopat répandu sur toute la surface du monde : je l'ai dit, impossible de compter tous les cœurs dans lesquels l'évêque du Mans avait jeté les racines de l'affection ; le témoignage nous en revient chaque jour d'au delà des mers. Aussi, je ne puis me le dissimuler, ses amis, en lisant ce discours, trouveront bien imparfait l'hommage rendu à sa mémoire. A vous, et à tous ceux qui l'ont connu, le soin d'achever cet éloge. A lui, du haut des cieux, dont

1. Job, I, 21. — 2. II Reg., I, 26.

3. Vita S. Bonav., c. VII, 84. Bolland Edit. Palmé, T. III Jul. p. 818.

4. Inierunt autem David et Jonathas foedus, diligebat enim eum quasi animam suam. I Reg., XVIII, 3.

ses vertus et vos prières lui ont ouvert l'entrée, en particulier le sacrifice offert aujourd'hui par un prélat qui fut si longtemps son collègue et son ami¹ ; à lui de vous obtenir ce qu'il a demandé pour vous en mourant : un évêque qui vous aime autant qu'il vous a aimés, un évêque appelé visiblement de Dieu comme lui pour continuer de donner la science du salut à son peuple. Ainsi soit-il.

Monseigneur l'évêque d'Angoulême.

XVI

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA CÉRÉMONIE DE CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE
DE SAINT-ANDRÉ DE NIORT.

(II SEPTEMBRE MDCCLXXIV.)

I. Votre joie est grande, Mes Très-Chers Frères, et la mienne aussi, en voyant s'accomplir avec une pompe si solennelle la consécration de cette basilique.

L'éminent prince de l'Église qui préside depuis trente-six ans à la province ecclésiastique de Bordeaux, avait visité à plusieurs reprises, non-seulement les villes épiscopales, mais la plupart des autres villes de sa vaste circonscription métropolitaine. La ville de Niort, chef-lieu d'un département civil, n'avait pas eu jusqu'ici l'honneur de le recevoir. Elle a été heureuse et fière de s'en dédommager. Dans la magnifique réception d'hier, le vénéré cardinal a pu lire sur tous les fronts ce qui était dans tous les cœurs, les sentiments de respect et de reconnaissance pour sa personne sacrée, ainsi que pour les augustes prélats qui ont bien voulu franchir de longues distances, et qui honorent de leur pré-

sence et de leur participation cette fête religieuse de la cité niortaise¹.

Avant de pénétrer dans l'église et d'y introduire les fidèles, à la suite des reliques des saints martyrs, le cérémonial sacré veut que l'évêque adresse au peuple quelques paroles appropriées à la fonction religieuse qui va se poursuivre. J'obéirai à cette prescription.

Il est à croire, M. F., que le temple ici érigé en l'honneur de Dieu, sous le vocable de l'apôtre saint André, remonte aux premiers temps de la prédication de la foi chrétienne dans ces contrées. L'église cathédrale étant dédiée au prince des apôtres, il était juste que son glorieux frère, patron de la métropole, de la province, possédât un sanctuaire insigne dans la seconde ville du diocèse. Reconstitué à diverses reprises, cet édifice sacré, dans sa forme dernière, était principalement l'œuvre du quinzième siècle. Mais que de dégradations la main du temps et celle des révolutions ne lui avaient-elles pas fait subir !

Le Poitou se glorifie d'unir le respect du passé et le culte de la tradition avec une juste appréciation des exigences du présent et des besoins de l'avenir. La paroisse de Saint-André a donc voulu avoir une église neuve, qui serait encore son ancienne église, mais son ancienne église dont la jeunesse se renouvellerait comme celle de l'aigle, son ancienne église élargie, dilatée, embellie, transformée, sans perdre son type et son caractère primitifs.

Ce résultat a été obtenu avec un succès merveilleux. Il est de mon devoir de dire en ce moment à qui nous en sommes redevables.

II. Je ne reviendrai pas sur le tribut qu'il m'a été donné

1. Étaient présents à cette solennité, outre S. E. le cardinal archevêque de Bordeaux, NN. SS. les évêques de Luçon, de La Rochelle, de Nantes, d'Angoulême le RR. Abbé de la Trappe de Bellefontaine.

de payer déjà à la mémoire du très-regrettable artiste qui a présidé à cette réédification¹. J'ajouterai seulement deux mots à son éloge. C'est un rare talent que de savoir rebâtir totalement la maison sans que le propriétaire cesse un seul instant d'y habiter. Il en a été ainsi de cette maison du Seigneur, dont toutes les parties ont été refaites par des procédés si bien calculés, que le culte divin n'y a jamais été interrompu, et que les revenus paroissiaux n'ont presque jamais subi de diminution : avantage très-appreciable, qui s'est cumulé avec celui du désintéressement absolu de l'architecte. Son talent, ses soins et sa peine ont été sa très-large part de contribution. Si Dieu prodigue à pleines mains les dons gratuits, nous savons qu'il n'en accepte point de tels de sa créature. Le salaire divin n'aura donc pu manquer au bâtisseur si généreux de la maison terrestre du Seigneur.

Mais le véritable auteur de cette œuvre, celui auquel vous êtes unanimes à en renvoyer le mérite, c'est le pieux pasteur dont l'absence serait aujourd'hui sentie bien douloureusement de nous tous, si nous n'avions la confiance que, du fond de sa tombe creusée dans les fondations mêmes de ce temple, et mieux encore, du sein de la gloire céleste, il assiste et il applaudit à ce spectacle tant désiré de lui durant sa vie.

Actif, entreprenant, et, au même degré, pieux et recueilli, M. Hippolyte Rabier, homme de prière et homme de mouvement, également entendu aux choses de Dieu et aux choses de la terre, a laissé parmi vous la réputation d'un saint prêtre et d'un ami dévoué et intelligent de tous vos intérêts ; se dépensant si largement lui-même, qu'il avait le droit d'attendre beaucoup des autres : on savait qu'il faisait et qu'il donnait toujours plus qu'il ne demandait aux autres de donner et de faire.

1. Voir T. VI, p. 198 et suiv.

Avec des natures généreuses comme celles qu'on trouve dans la ville de Niort, et particulièrement dans la paroisse de Saint-André, que ne peut pas entreprendre et conduire à terme un prêtre et un homme de cette trempe ?

Aussi, quelle multitude de saintes œuvres M. Hippolyte Rabier n'a-t-il pas léguées à son très-digne successeur ! Par-dessus tout, il laisse après lui ce monument qui éternisera le souvenir de son zèle et de sa générosité. Au témoignage de la sainte antiquité, rien ne peut recommander davantage auprès des générations à venir la mémoire d'un ministre des saints autels ¹. Je le sais, il a été constamment aidé de vos largesses. A défaut du secours de l'État, celui du budget municipal n'a pas été refusé. Les membres de la fabrique ont apporté un concours très-énergique et très-efficace. Les libéralités successives des habitants de la paroisse ont paru couler durant vingt ans comme d'une source intarissable : si les riches ont donné beaucoup, ceux qui avaient moins se sont peut-être encore signalés davantage, les existences étrangères au faste et au luxe étant presque toujours les plus libérales. Mais, malgré tout, la voix publique me crie que l'œuvre est proprement l'œuvre du pasteur : *populi sane largitione adjutus, majorem autem partem e suo impendens*.

Le saint docteur à qui j'emprunte ces paroles, ajoute : « Quand on bâtit une église, il ne faut pas que le prêtre y manque ». Et vous savez, et nous savons tous, M. F., si le prêtre était ici à la hauteur du monument ². Trop souvent on a vu le dispensateur des choses saintes, occupé à la

1. Quoniam autem magnanimitatis ipsius monumentum quoque posteris relinqui oportebat, quidnam aliud potius conveniebat, quam hoc templum, quod Deo et nobis extruxit, populi sane, largitione nonnihil adjutus, majorem autem partem e suo impendens. S. Greg. Naz., Orat. XVIII. funebr. in Patrem, XXXIX. Edit. Migne, T. I, p. 1036.

2. Ac templum quidem ad hunc modum se habet. Quoniam autem sacerdote etiam opus erat, hunc quoque e suo largitur. *Ibid.*

construction de l'édifice matériel, se matérialiser en quelque sorte lui-même, et négliger une grande partie de ses fonctions spirituelles. Les doléances que contient la tradition ecclésiastique à cet égard, n'ont pas eu ici leur application. Jamais le soin apporté au temple du dehors n'a fait négliger à cet homme de Dieu ni ses exercices personnels de piété, ni ses obligations de pasteur des âmes.

Ce n'est pas tout d'avoir le temple, l'autel et le prêtre ; il faut encore la victime. Et il se trouve qu'ici le sacrificateur lui-même a été l'hostie du sacrifice. Par la constance avec laquelle il a poursuivi son labeur à travers des temps semés de calamités, par la patience courageuse qu'il a opposée à la maladie, par la résignation avec laquelle il a fait l'abandon de la vie avant son entreprise pleinement achevée, par l'acceptation de la plus grande des privations, celle d'assister au couronnement de ses travaux, il a offert l'holocauste en sa propre personne ; victime spirituelle grandement supérieure à toutes les victimes légales, il s'est consumé tout entier au service de Dieu et au service de ses frères ¹.

III. Et maintenant, M. T.-C. F., que ce temple soit vraiment au milieu de vous une source de bénédiction et de sanctification ! Que la vertu divine et les grâces particulières attachées à ces autels par la consécration de ces prélats vénérés et par les rescrits du siège apostolique ², se répandent dans vos âmes et les changent elles-mêmes en autant de temples et d'autels vivants ! Que ce jour ne soit pas seulement un jour de fête ; qu'il devienne un jour de salut pour la ville de Niort ! Cette faveur vous sera accordée, Dieu,

1. Quandoquidem vero victimæ quoque requirebantur, has etiam adjungit, nempe calamitates atque in rebus acerbis patientiam, ut Deus ab eo rationale holocaustum habeat, victimam spirituales que legalis victimæ loco pulchre consumatur. *Ibid.*

2. L'église de Saint-André a obtenu l'indulgence des sept autels comme dans la basilique vaticane de Saint-Pierre.

nous l'avons dit, ne se laissant jamais vaincre en générosité. Si je vous traduais en détail, M. F., la longue allocution que le pontifical me propose ici, vous verriez que ceux-là sont cruellement ennemis d'eux-mêmes qui, en refusant ou en négligeant d'offrir à Dieu quelque partie des biens reçus de lui, se privent à la fois des récompenses de la terre et de celles du ciel : *Cum et terrena et caelestia possis præmia promereri, quare pro avaritia duplici benedictione defraudaris ?* « Car c'est la très-juste coutume de Dieu : *Hæc est Dei justissima consuetudo*, de ramener à la contribution forcée le peuple qui ne lui offre plus la contribution volontaire » : *ut si tu illi decimam non dederis, tu ad decimam revoceris*. Entendez quelles sont les terribles revendications du Tout-Puissant. *Dabis impio militi, quod non vis dare sacerdoti* : « Tu donneras au soldat impitoyable, ce que tu ne veux pas donner au prêtre » ; *et hoc tollit fiscus, quod non accipit Christus* : « et le fisc vient prendre ce que ne reçoit pas le Christ ¹ ». N'avons-nous pas eu ce spectacle sous les yeux ? N'avons-nous pas vu des contrées enrichies des dépouilles de la religion, et qui ne savaient plus nourrir leurs prêtres ni entretenir leurs temples et leurs autels, abattues sous les pieds du soldat étranger, condamnées à vider leur trésor au profit d'un conquérant avide ? Loin de nous d'attribuer à nos mérites la protection dont nous avons été l'objet ! Toutefois, si votre cité, si cette province sont largement favorisées des avantages terrestres, il nous est permis d'y reconnaître la main du Seigneur ouverte sur ceux qui l'honorent de leur substance, comme parle l'Écriture, et qui lui donnent les prémices de tous leurs fruits. Encore que les promesses faites sous l'ancienne alliance ne subsistent pas sous la loi nouvelle, Dieu ne s'est point interdit d'accorder la bénédiction des rosées du ciel et de la graisse de la terre à ses ser-

1. Pontif. Roman. De eccles. consecr., Allocut. ante tores eccles.

viteurs généreux, et il se plaît souvent encore à remplir d'abondance leurs greniers et à faire regorger de vin leurs pressoirs ¹.

IV. Messieurs de la cité, nous avons posé ensemble la première pierre de l'agrandissement de ce temple il y a bientôt vingt ans, et voici aujourd'hui cette œuvre solennellement consacrée. Nous posons un peu plus tard la première pierre de la nouvelle église Saint-Hilaire, et le culte y est en plein exercice depuis plusieurs années ². Des réparations considérables sont en voie d'exécution à l'église de Notre-Dame, elles se poursuivront : puisque, pour la commodité publique, la désorientation opérée depuis plus d'un siècle a été maintenue, la régularité et la beauté du monument exigent qu'une abside soit construite là où aurait dû s'ouvrir la principale entrée. Mais ce que nous attendons désormais, c'est une église définitive dans le quartier du Port. Cette intéressante portion de la cité appelle de tous ses vœux un édifice religieux proportionné à ses besoins. Le moment est venu de lui donner satisfaction. Je fais donc ici appel à tous, au zèle et à l'activité du pasteur et de la fabrique paroissiale, à la bonne volonté incontestable des paroissiens qui ne sont pas hélas ! les plus fortunés, à la générosité de leurs concitoyens qui se feront honneur en leur venant en aide, enfin à l'esprit d'équité des magistrats municipaux. Ce quartier a reçu déjà de nombreuses améliorations par l'établissement des ponts et des voies de communication. Messieurs, posons la première pierre de l'église de Saint Étienne du Port : nous ouvrirons ainsi la voie d'accession et nous jetterons les piles du pont qui relie les âmes, à travers le fleuve du temps, au rivage de la patrie éternelle. Ainsi soit-il.

1. *Honora Deum de tua substantia, et de primitiis omnium frugum tuarum. Et implebuntur horrea tua saturitate, et vino torcularia tua redundabunt.* Prov., III, 9, 10. — 2. *Voir T. VI, p. 196 et suiv.*

XVII

ENTRETIEN

A LA SUITE

DE LA CONSÉCRATION DE LA CHAPELLE RESTAURÉE
DU PALAIS ÉPISCOPAL ¹.

(XXVIII SEPTEMBRE MDCCLXXIV.)



MESSIEURS ET TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. L'apôtre saint Paul, écrivant aux Corinthiens, leur adressait cette leçon :

« Le temps est court ; durant le peu qui en reste, c'est à
« ceux qui pleurent d'être comme ne pleurant point, à ceux
« qui jouissent d'être comme ne jouissant point, à ceux
« qui acquièrent d'être comme ne possédant point, à ceux
« qui usent de ce monde d'être comme n'en usant point :
« car la figure de ce monde passe ². »

Telle est aussi la leçon que nous devons tirer de la cérémonie qui vient de s'accomplir sous nos yeux. Tout est si mobile sur la terre, la figure des choses y est si

1. Cet entretien est reproduit d'après les notes d'un des assistants.

2. I Corinth., VII, 29, 30, 31.

variable et si changeante, qu'en vérité il n'y a lieu de s'attacher à quoi que ce soit ici-bas, ni pour le pleurer si on le perd, car qui sait si on ne le recouvrera pas? ni pour s'en réjouir si on le possède, car qui sait si on le possédera longtemps? Le mieux est donc d'en user comme n'en usant point : de telle sorte que nous ne soyons pris au dépourvu par aucune éventualité favorable ou défavorable. Ce qui ne nous empêche pas de goûter et d'apprécier le retour avantageux des choses, le jour où la bonne providence de Dieu daigne nous l'accorder.

Voici, par exemple, qu'aujourd'hui ce lieu sacré, après quatre-vingts ans et plus de sécularisation, sinon de profanation, vient d'être rendu à son emploi légitime. Vous le savez, à la date lugubre qui inaugura chez nous l'ère des révolutions, cette demeure, quelque temps occupée par une intrusion schismatique, tomba dans le domaine national, et ne tarda pas à devenir l'habitation des premiers magistrats civils du département. Durant tout ce laps de temps, la chapelle où nous sommes rassemblés perdit son caractère. Pour s'approprier à des usages vulgaires, elle fut mutilée, dénaturée : non pas pourtant au point d'avoir perdu les dernières traces de sa consécration, encore gravées sur ses murailles.

Mais ce que le prophète appelle « le péché de la désolation », ne devait pas durer toujours ; le sanctuaire ne devait pas être indéfiniment foulé sous des pieds profanes, et le jour de la réparation allait venir ¹.

Ce jour étant venu, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour nous de nous remettre en mémoire l'historique de ces lieux.

II. On sait que les premières basiliques chrétiennes, bâties sur le modèle des temples antiques, gardèrent longtemps des

1. Dan., VIII, 13, 14.

proportions relativement restreintes. C'est ainsi que notre église cathédrale, vraisemblablement jusqu'à la fin du dixième siècle, se terminait avec l'emplacement occupé aujourd'hui par le transept. La maison épiscopale, adjacente à la basilique, s'élevait là où est la demeure actuelle de nos oblates de Saint-Hilaire. La façade de l'église de Saint-Pierre aboutissait sur un même plan avec celle du temple Saint-Jean, qui lui servait de baptistère ; et la rue, devenue plus tard l'impasse Saint-Jean, se continuait également devant les deux édifices, reliés entre eux par les deux oratoires qu'on n'avait pas tardé à élever sur la chambre de saint Hilaire et sur la cellule de saint Martin.

A partir du onzième siècle, un grand nombre d'édifices sacrés furent rebâties dans des dimensions qu'ils n'avaient pas eues jusque-là. C'est l'époque où Fulbert de Chartres donnait à ses cryptes l'étendue qui les rendit célèbres. Guillaume le Grand, qui invitait ce prélat à la consécration de sa cathédrale de Poitiers, venait également d'augmenter celle-ci de toute la longueur de la nef actuelle. L'habitation des évêques, circonscrite jusqu'alors sur le terrain attenant au côté méridional du chevet, se trouva ne plus suffire à leurs besoins, d'autant que les chapelles de Saint-Hilaire et de Saint-Martin-entre-les-églises y tenaient une place assez grande. Le nouveau palais épiscopal fut donc élevé sur le terrain qu'il occupe aujourd'hui, l'entrée n'en étant d'ailleurs séparée de l'ancien que par la voie d'accès vers la porte latérale du midi¹. Et comme ç'a été la prérogative immémoriale des évêques de posséder un oratoire

1. Toute la distribution ancienne de la demeure épiscopale indique qu'elle ouvrait primitivement de ce côté. — On s'est quelquefois étonné que les portes latérales de la cathédrale ne fussent pas placées dans le transept même, ainsi que cela est ordinaire. L'existence antérieure des deux sanctuaires de Saint-Hilaire et de Saint-Martin, et des bâtiments de l'enceinte dont ils dépendaient, explique cette particularité.

personnel, celui que nous venons de rendre au culte divin remonte jusque-là. Nos plus anciens cartulaires mentionnent l'église de Saint-Martial en la demeure épiscopale.

Outre que le vocable du fondateur de l'Église poitevine convenait par lui-même, un fait ecclésiastique contemporain était venu ajouter à cette convenance. Deux conciles récents, tenus à Limoges et à Poitiers, avaient débattu et tranché la question du titre liturgique sous lequel devait être honoré le disciple du Sauveur, et cette décision avait été sanctionnée par le siège apostolique. Il était donc naturel que saint Martial reçût solennellement les honneurs attribués aux apôtres, dans le lieu même où il venait d'être investi d'un privilège désormais acquis et imprescriptible. Aussi n'avons-nous point omis tout à l'heure, dans le chant des litanies, de placer l'invocation de saint Martial parmi celle des saints apôtres, conformément à la tradition et au droit de notre Église.

Aux antiquaires de dire les transformations subies par cet édifice depuis l'origine. Si les murailles, mises à nu pendant les réparations qui viennent de s'achever, accusent par leurs ouvertures cintrées la date certaine du onzième siècle, la charpente qui les surmonte indique un remaniement opéré au quinzième. Et enfin, dans l'état où l'a trouvée la révolution, cette chapelle avait été restaurée et de nouveau consacrée à une époque assez récente. Par un rapprochement digne d'intérêt, le préfet de la Vienne qui a pris l'initiative de la restitution de ce palais à sa destination religieuse, se trouve être, du côté maternel, l'arrière-neveu du pontife qui, en l'année mil sept cent dix-sept, y avait tracé avec le chrême les signes de consécration demeurés apparents jusqu'à ce jour. Nous n'avons pas tardé jusqu'à cette heure pour lui exprimer publiquement notre gratitude¹.

1. Voir T. VI, p. 259.

III. En reprenant possession de cet oratoire, c'est pour nous aussi un devoir de remercier de nouveau les pouvoirs publics. Rien n'a été épargné pour lui rendre un aspect plus satisfaisant peut-être qu'à aucune des phases du passé. De notre côté, nous n'avons rien négligé des traditions qui s'y rapportaient. En lui conservant le titre principal du saint apôtre de l'Aquitaine, nous nous sommes souvenu que notre saint évêque Fortunat avait été aussi l'objet d'une vénération particulière dans cette maison. Aux images de ces deux patrons, représentés dans la verrière absidiale, nous avons ajouté celles de tous les saints évêques de Poitiers qui jouissent des honneurs d'un culte public. Enfin, dans le tombeau de cet autel, nous avons déposé des reliques des saints pontifes et martyrs qui ont habité ces lieux mêmes, et dans la protection desquels nous avons spécialement droit de nous confier.

Les canonistes sont d'accord pour reconnaître que l'oratoire épiscopal appartient à la catégorie des oratoires publics, et que par conséquent, à la différence des oratoires simplement domestiques, il est susceptible de recevoir la consécration solennelle. Nous n'avons donc point hésité à rendre à ce lieu saint le caractère auguste que des détériorations de tout genre lui avaient fait perdre. Comment nous résignerions-nous à nous priver des grâces que nous avons tant à cœur de procurer aux fidèles en dédiant si souvent des temples à leur usage ? La fréquence d'ailleurs et l'importance des actes liturgiques qui s'accompliront ici, se concilieraient mal avec la présence d'un simple autel portatif ; et il est bien juste que le sanctuaire d'où doivent dériver tant de bénédictions et de consécérations des choses et des personnes destinées au service de Dieu dans toute l'étendue du diocèse, ait été enrichi lui-même des effusions du saint chrême, et sacré par tous les rites de la liturgie ecclésiastique.

Béni soit le Seigneur qui nous a permis de solenniser cette dédicace nouvelle au jour du vingt-cinquième anniversaire de notre préconisation épiscopale, et de préluder ainsi, par une fête plus intime, à celle que nous célébrerons tous ensemble au prochain anniversaire de notre consécration ! Quand il nous a proclamé votre évêque, le chef de l'Église était dans l'exil : c'était le temps du deuil et des pleurs. Des jours meilleurs sont venus pour lui : les grandes œuvres auxquelles ils ont été employés, nous avaient apporté plus d'une joie. Mais voici qu'aujourd'hui l'exil a fait place à la captivité : nouveau sujet de tristesse et de larmes pour tous les enfants de l'Église. Nous-même, qui venons d'être réintégré dans ce sanctuaire et cette demeure, combien de temps les révolutions incessantes de notre pays nous permettraient-elles d'en jouir ? C'est à travers ces vicissitudes que notre vie s'écoule, la joie succédant parfois aux pleurs, et les pleurs plus souvent à la joie. Mais pleurer aux pieds du tabernacle, mouiller de ses larmes le marchepied de l'autel eucharistique, verser ses douleurs et ses angoisses dans le sein du divin consolateur, c'est goûter déjà la joie dans la tristesse. Apporter aux pieds du bon pasteur Jésus les préoccupations, les sollicitudes, les tourments de notre ministère pastoral, c'est y trouver la lumière, le conseil, l'inspiration, la force : en attendant que, la figure de ce monde s'étant évanouie, nous soyons transportés au sein des tabernacles éternels, là où il n'y a plus de changements et de révolutions.

XVIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE LE JOUR DE LA TOUSSAINT,
SUR L'IDENTIFICATION DE JÉSUS-CHRIST ET DES ÉLUS
DANS LE MYSTÈRE DE LA PRÉDESTINATION ÉTERNELLE.

(I NOVEMBRE MDCCCLXXIV).

Ego in eis, et tu in me, ut sint consummati in unum, et cognoscat mundus quia tu dilexisti eos sicut et me dilexisti.

Moi en eux, et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans notre propre unité, et que le monde connaisse que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé.

JOANN., XVII, 23.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. En cette solennité de tous les bienheureux habitants de la gloire, méditant sur ce que la sainte Écriture m'apprend des suprêmes desseins de Dieu dans la création de ce monde terrestre, je voudrais concilier dans mon esprit et dans le vôtre deux paroles qui, au premier aperçu, sembleraient

se contredire. En effet, d'une part, les oracles sacrés nous disent que toute l'œuvre de Dieu se rapporte à ses élus : *Omnia vestra sunt* ¹; et, d'autre part, les mêmes oracles nous enseignent que Dieu a tout fait en vue de son Fils incarné, Jésus-Christ, lequel est le premier-né de toute créature ², et celui dans lequel se concentrent toutes les complaisances de son Père ³. Si je dis que les élus ont la préférence dans l'esprit de Dieu, et qu'il a mis ses saints au-dessus de tous ses ouvrages, ne vais-je point usurper à leur profit la primauté de rang qui n'appartient qu'à Jésus-Christ? Si je pose Jésus-Christ comme le terme unique des choses, ne vais-je pas démentir la parole que Jésus-Christ lui-même adressera aux élus, quand il leur dira : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume préparé pour vous dès la constitution du monde » : *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi* ⁴? Cherchons donc ensemble, M. T.-C. F., la réponse à cette apparente contradiction. Ou plutôt la sainte théologie nous l'a donnée d'avance en nous apprenant que Dieu a compris dès l'origine dans un même décret et son Fils incarné et tous ses élus, et qu'il a si bien attaché ceux-ci à la personne de celui-là qu'une même vie leur est commune ici-bas et une même gloire là-haut, et qu'ils deviennent pour Dieu un seul et même objet de ses pensées et de ses affections, selon cette parole de mon texte : *Ego in eis, et tu in me, ut sint consummati in unum, et cognoscat mundus quia tu dilexisti eos sicut et me dilexisti* « Moi en eux, et vous en moi, afin qu'ils entrent en partage de notre propre unité, et que le monde sache que votre dilection s'est portée sur eux comme elle s'est portée sur moi. »

II. *Omnia propter electos* ⁵ : « tout pour les élus ». Qu'est-ce à dire? Dieu, étant unique et incomparable dans le

1. I Corinth., III, 22. — 2. Coloss., I, 15. — 3. Matth., XVII, 5. — 4. Matth., XX, 34. — 5. II Timoth., II, 10.

rang qu'il tient, n'est-il pas forcément lui-même la fin de toutes ses actions et le centre de tous ses desseins? Incontestablement. Mais comme Dieu, dans la souveraine abondance et plénitude de sa grandeur et de sa félicité, ne peut retirer d'autre profit de ses œuvres, sinon la gloire et le bonheur qu'il a de faire du bien aux autres, son esprit et son bon plaisir se portent vers les natures les plus capables de goûter ce bien et d'en bénir l'auteur. Les créatures inférieures n'ont été faites qu'en vue et pour l'usage des natures intelligentes et raisonnables. Or, tandis que tous les êtres subalternes montent et gravitent vers l'être intelligent et moral, Dieu a voulu que l'être intelligent et moral s'élevât jusqu'à lui; et, entendez bien, non pas seulement jusqu'à lui auteur de la nature et de toutes les choses visibles et intelligibles dans l'ordre créé, mais jusqu'à lui envisagé dans sa propre essence et dans sa souveraine béatitude. C'est à cette fin, c'est à cette félicité, à cette gloire qu'il a librement et libéralement appelé les hommes; et tout ce qu'il a fait, toute l'économie de la nature comme de la grâce, tend à les y conduire. Les éléments et les causes créées ne persistent que parce que Dieu a enveloppé ses élus dans leur ordre, et qu'il veut les faire sortir de leur action ¹. Les peuples ne durent que tant qu'il y a des élus à tirer de leur multitude: *Constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israël*². Jusque-là toute créature, dit saint Paul, est dans le gémississement et comme dans le travail de l'enfantement: *Omnis creatura ingemiscit et parturit usque adhuc*; elle attend avec impatience la manifestation des enfants de Dieu: *revelationem filiorum Dei expectat*³. Oui, tout l'effort que font les causes naturelles elles-mêmes tend à produire la famille des élus. Jusque-là, elles se plaignent du

1. Bossuet, 1^{er} Sermon sur la Toussaint.

2. Deuter., XXXII, 8. — 3. Rom., VIII, 19, 22.

désordre du péché qui leur cache les favoris et les héritiers de leur maître; et leur motif de durer, c'est l'attente de la découverte qui en sera faite au jour du jugement. Dans ce grand jour, Dieu, qui a communiqué même à la création inanimée le mouvement et l'inclination de servir ses élus, « appellera le ciel et la terre au discernement de « son peuple » : *advocabit cœlum et terram discernere populum suum* ¹. Ils ne manqueront pas d'y accourir, d'une part pour combattre avec lui contre les insensés : *pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos* ²; mais avec bien plus d'empressement encore pour applaudir et rendre hommage à ses enfants. Ce sera une jubilation universelle : la mer et tout ce qu'elle contient, l'univers et tous ceux qui l'habitent, seront en mouvement; les fleuves battront des mains et les montagnes bondiront d'allégresse à la vue du Seigneur, parce qu'il sera venu juger la terre. ³ « Venez, les « bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été « préparé dès ce commencement. » Comme s'il disait : Mon Père n'a rien fait qu'en vue de vous; la création du monde n'était qu'un préparatif du grand ouvrage, dont la gloire des saints serait le dernier accomplissement; et quand il posait les premiers fondements de cet univers, c'est votre royaume qu'il préparait. *Omnia propter electos.*

III. Mais Jésus, qui tient ce langage aux élus de Dieu, n'entrait-il donc pour rien lui-même dans le plan primitif de Dieu? Le grand apôtre me répond : « Béni soit Dieu et le « Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous a bénis en « son Christ de toutes les bénédictions spirituelles et célestes, alors qu'il nous a élus en ce même Christ avant la « constitution du monde, afin que nous soyons saints et immaculés en sa présence par la charité, et qui nous a prédestinés à l'adoption des fils par Jésus-Christ, selon le

1. Ps. XLIX, 4. — 2. Sap., v, 21. — 3. Ps. XCVII, 7, 8.

« bon plaisir de sa volonté, pour la louange de sa gloire dans laquelle il nous a gratifiés en ce Fils bien-aimé ¹. »

Que Dieu, s'il l'avait voulu, nous eût pu appeler à l'éternelle gloire sans la médiation de son Fils incarné, et que tel eût dû être son premier plan, s'il eût prévu que sa créature ne déchoirait pas de la hauteur à laquelle il la destinait, ce sont là des investigations abstraites et hypothétiques, placées en dehors des réalités et des faits. Assurément, il ne nous appartient point de poser des bornes ni de tracer des règles à la toute-puissance divine. Par cela seul qu'il eût été appelé à voir Dieu tel qu'il est, l'homme eût contracté une relation surnaturelle avec Dieu, et la vision intuitive impliquait d'elle-même pour la créature une assimilation divine : *Similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est* ². Mais cette divine affinité eût-elle entraîné non-seulement le nom, mais la réalité de la filiation divine, et pouvions-nous sans le Fils de Dieu fait homme devenir proprement et réellement les fils de Dieu, en la façon où nous le sommes devenus par suite du mystère de l'incarnation ? Bossuet, ce sévère disciple de saint Augustin et de saint Thomas, Bossuet, l'écho grave et fidèle de toute la tradition, répond : « Pour nous faire devenir enfants de Dieu, il a fallu que son Fils unique se fit homme. C'est par le Fils unique et naturel, que nous devons recevoir l'esprit d'adoption. Cette nouvelle filiation qui nous est venue, n'a pu être qu'un écoulement et une participation de la filiation véritable et naturelle ³. » Et ailleurs : « L'héritage ne nous regarde qu'à cause que nous sommes les enfants de Dieu. Nous ne sommes les enfants de Dieu que parce que nous sommes un avec son Fils naturel : d'autant que nous ne pouvions participer à la qualité d'enfants de Dieu que par dé-

1. Ephes., I, 3-6. — 2. I Joann., III, 2.

3. Élev. sur les mystères, XII^e semaine, I^o Élev.

pendance de celui à qui elle appartient par préciput. C'est pourquoi Dieu a envoyé dans nos cœurs l'esprit de son Fils qui crie : Père, Père » : *Misit Deus in corda nostra spiritum Filii sui clamantem : Abba Pater* ¹. Donc, poursuit le grand évêque, et notre qualité de fils, et la nouvelle vie qui procède de la régénération spirituelle, et la prétention à l'héritage, nous ne l'avons que par société avec Jésus-Christ : *quasi in uno* ² : comme dans un seul, dit l'apôtre ³. »

III. Nous ayant ainsi appelés et prédestinés et adoptés en son Fils, Dieu nous a donné de vivre de sa vie ; et pour cela il nous a unis à lui par des liens plus étroits que ceux qui, dans le corps humain, attachent les membres à la tête. Ici ce sont des nerfs et des cartilages qui, au moindre effort, se rompent et se détendent. Là c'est une liaison intime et miraculeuse en vertu de laquelle le Christ devient la propre vie des élus : *Christus vita vestra* ⁴ : vie de grâce durant le voyage, vie de gloire au terme de la course. Ils sont son corps et sa plénitude : *corpus ipsius et plenitudo ejus* ⁵ : c'est-à-dire que, sans eux, il serait comme mutilé et diminué d'une partie de lui-même.

C'est pourquoi le Fils de Dieu dit à son Père : « Moi en « eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans « une même unité avec nous, et afin que le monde sache que « vous les avez aimés comme vous m'avez aimé » : *ut sciat mundus quia tu dilexisti eos sicut me dilexisti*. « Père, ceux que « vous m'avez donnés ainsi », non seulement comme mes compagnons, mais comme mes frères, mais comme mes membres, comme les parties intégrantes de mon être : *Pater, quos dedisti mihi*, « je veux » : *volo* ; entendez-vous, ô Père : j'ai bien le droit d'avoir cette volonté ; si vous me laissez la disposition de moi-même, vous me devez laisser celle de

1. Galat., iv, 6. — 2. *Ibid.*, III, 16.

3. Bossuet, 1^{er} Sermon pour la Toussaint.

4. Coloss., III, 4. — 5. Ephes., I, 23.

mes membres : *volo*, « je veux que là où je suis, ils y soient « aussi » : *ut ubi sum ego et illi sint mecum*¹. « Père, je suis en « eux » ; il faut donc « que l'amour que vous avez pour moi, « soit en eux » : *dilectio qua dilexisti me, in ipsis sit*² ; et il faut aussi que la joie et la gloire que vous me donnerez soient en eux : sans quoi ma gloire, pas plus que ma joie, ne serait pas complète : *ut habeant gaudium meum impletum in semetipsis*³.

IV. Ah ! M. T.-C. F., puisque telles sont nos destinées, que faisons-nous donc, et à quoi songeons-nous, de nous attarder ici-bas dans la poursuite de ces ombres et de ces chimères qui passent ? Les choses de ce monde sont-elles donc si attrayantes, que nous puissions y chercher notre bonheur, et la patrie terrestre nous offre-t-elle tant de sécurité que nous n'ayons point de souci de la patrie éternelle ? Le monde présent, tel surtout qu'il est devenu depuis qu'il a rompu et divorcé avec Dieu, vaut-il donc la peine que nous nous arrétions aux misérables petits incidents de ce qu'on appelait autrefois la vie publique et de ce qui a pu passionner d'autres générations ? Seigneur mon Dieu, n'est-ce point pour nous détacher, pour nous dégouter de la terre que vous avez permis qu'elle devint le sujet et le théâtre de l'humiliation et de la honte ? Chrétiens, chrétiens, consolons-nous : les titres de notre noblesse divine ne seront pas lacérés avec ceux de notre dignité nationale ; les fondements de notre espérance et de notre gloire sont placés trop haut pour être atteints par les grands coupables, j'aime mieux dire, par les ambitieux et les téméraires, par les ignorants et les incapables, qui ont tout réduit ici-bas à l'impuissance et au déshonneur. Les yeux levés vers les justes qui nous attendent là-haut, et, aussi, les yeux arrêtés sur les fidèles de la terre en qui Jésus vit déjà par sa grâce,

1. Joann., xvii, 24. — 2. *Ibid.*, 26. — 3. *Ibid.*, 13.

c'est à peine si nous nous apercevons de tout ce qui croule et s'effondre autour nous. Planant dans des régions mille fois supérieures à toutes les bassesses et les pauvretés humaines, nous prêtons l'oreille à Jésus disant à son Père : « Moi en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans une même unité avec nous, et que le monde sache que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé moi-même dès la constitution du monde. Père saint, je veux que là où je suis, ils y soient avec moi, afin que la lumière de gloire dont vous m'avez investi devienne leur lumière de gloire ¹ ». Ainsi soit-il.

1. Joann., XVII, 23 et seq.

XIX

LETTRE

A MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE PARA, AU BRÉSIL,
A L'OCCASION DE SON EMPRISONNEMENT, POUR LA CAUSE DE LA
LIBERTÉ ECCLÉSIASTIQUE.

Poitiers, 13 octobre 1874.

MONSIEUR,

Avec quelle pieuse consolation j'ai reçu les quelques lignes que vous avez pu m'adresser du fond de votre prison, et combien j'aimerais à posséder sous mes yeux les traits du captif de Jésus-Christ !

Le libéralisme porte ses fruits dans le monde entier. Depuis son apparition, il n'avait pas cessé d'être une contre-vérité, et il s'était à peu près constamment montré intolérant et oppresseur. Mais du jour où il s'est appelé catholicisme libéral, il a pris à tâche de mentir plus odieusement à son nom. L'Église libre dans l'État libre, comme l'entendent ces sectaires, c'est l'Église muette devant l'État libre de violer la loi naturelle et la loi chrétienne, sans

qu'aucune représentation lui puisse être faite. Et si le sacerdoce sort de son mutisme, encore qu'il n'agisse que dans la sphère de l'ordre moral et spirituel, sans aucun moyen de coaction extérieure, c'est lui qui est accusé et convaincu d'attenter aux lois et aux libertés publiques.

Mais les successeurs des apôtres ne sauraient oublier que le *non possumus* de leurs devanciers s'appliquait précisément à cette injonction de silence. *Non possumus non loqui* : « Nous ne pouvons pas ne pas parler ¹ ».

Comment se taire, en effet, quand le vicaire de Jésus-Christ donne le signal de réclamer, de protester, de condamner ? Comment s'abstenir quand tous les principes divins et humains sont foulés aux pieds, quand tout l'édifice religieux et social est miné et renversé, quand la contagion de l'erreur et du mal, gagnant de proche en proche, menace de tout envahir ?

Quoi que puissent dire vos perfides adversaires, Monseigneur, la religieuse admiration et la fraternelle sympathie de l'épiscopat du monde entier vous sont acquises. Grâce à Dieu, nous formons un corps uni et compacte ; et ce qu'un des membres souffre, tous les autres membres le souffrent avec lui. Nous plaignons vos persécuteurs, dont plusieurs sans doute agissent à contre-cœur. Eux-mêmes ne sont-ils pas les esclaves de ce libéralisme autocrate, qui impose ses volontés aux chefs des États, à l'heure même où ceux-ci ordonnent l'emprisonnement des évêques ?

Dieu rendra à chacun selon la mesure de sa participation au mal. Mais à vous, vénéré Seigneur, et à votre digne *concaptivus in Christo* ², le vénérable évêque de Pernambuco, appartiennent devant Dieu et devant les hommes, en ce monde et dans l'autre, les palmes glorieuses du courage, de la foi, de la patience, enfin les récompenses dues à l'amour

1. Act., iv, 20. — 2. Philem., 23.

de la vérité et de la justice, poussé jusqu'au mépris de la vie présente.

Monseigneur l'ancien évêque d'Angoulême, retiré auprès de moi à cause de ses infirmités, unit ses chaleureuses assurances à toutes celles qui partent de mon cœur et de celui des prêtres qui m'entourent, dont plusieurs se font honneur d'être connus de vous. Ma mère, qui a gardé un pieux souvenir de la visite et des bénédictions de Votre Grandeur, se recommande aux prières du prisonnier de Jésus-Christ.

Agréez, très-cher et honoré Seigneur, l'hommage de mon tendre respect et de mon dévouement à la vie et à la mort.

LETTRE

A N. S. P. LE PAPE PIE IX,

A L'EFFET D'OBTENIR QUE SAINT FRANÇOIS DE SALES SOIT DÉCLARÉ
DOCTEUR DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE.

XIV OCTOBRE MDCCLXXIV.)

TRÈS-SAINTE-PÈRE,

Je dépose très-humblement à vos pieds la supplique par laquelle, de concert avec mon vénérable frère, Monseigneur l'ancien évêque d'Angoulême, et aussi avec mon chapitre cathédral, avec le très-révérend abbé de Saint-Martin de Ligugé, et autres personnages distingués de l'ordre séculier et régulier, j'implore de Votre Sainteté la sentence suprême qui honorera saint François de Sales du titre de docteur de l'Église.

J'ai la confiance d'ajouter à cette requête mes instances personnelles. Lecteur assidu des œuvres du saint évêque de Genève, j'ai nourri, toute ma vie, l'espoir qu'il serait inscrit tôt ou tard parmi les docteurs de l'Église universelle. A ceux qui objecteraient la jurisprudence des congréga-

tions romaines et les règles posées par Benoît XIV en cette matière, la réponse est faite aujourd'hui d'une façon triomphante par les documents qui se rapportent à la cause de saint Alphonse de Liguori. J'ai donc pu dire sans témérité à mon clergé, dans l'assemblée synodale où j'ai promulgué le décret et le bref relatifs à celui-ci :

« En définitive, il reste désormais acquis que l'antiquité n'est point une condition expresse de la jurisprudence ecclésiastique quand il s'agit de décerner à un personnage saint le titre de docteur. Cette solution, nous en avons la confiance, hâtera le succès d'une autre cause qui nous est infiniment chère : nous voulons dire la cause, depuis longtemps posée et de nouveau engagée, du doctorat de saint François de Sales, de ce pontife qui a exercé une si sainte et si salutaire influence sur toute notre époque moderne, et contre lequel on n'objectera plus ni que ses écrits soient composés en langage vulgaire, ni que la date de sa mort soit encore récente. A cette condition, nous ne serons point jaloux que le dix-huitième siècle ait pris pour quelque temps le pas sur le dix-septième. ¹ »

Dans une exhortation adressée aux membres de l'association de Saint-François-de-Sales (29 janvier 1873), après avoir envisagé dans ce grand homme le théologien, le controversiste, le moraliste, l'écrivain ascétique et le directeur des âmes, je me suis cru en droit d'ajouter :

« Aussi n'est-ce point être téméraire désormais que d'espérer une prochaine déclaration du siège apostolique qui rangera le saint évêque de Genève parmi les docteurs de l'Église. Avant saint Alphonse de Liguori, et dans une sphère plus haute et plus étendue que lui, il a vraiment enseigné l'Église, et les ruisseaux de sa doctrine ont dérivé

1. Entretien ecclésiastique pendant les exercices de la retraite et du synode diocésain. Juillet 1871. — Voir T. VII, p. 272.

et dérivent encore dans toutes les classes et tous les ordres de la société chrétienne ¹. »

Benoît XIV fait observer que la dénomination officielle et liturgique de docteur appartient, non pas aux docteurs qui ont été dans l'Église, mais aux docteurs mêmes de l'Église : *nec enim pertinet ad doctores qui fuerunt in Ecclesia, sed ad Doctores ipsius Ecclesiæ* ² : c'est-à-dire, comme il s'explique plus loin conformément au chapitre *Gloriosus* de Boniface VIII et au commentaire pratique de la sacrée congrégation des Rites, « à ceux par la doctrine desquels les ténèbres de l'erreur ont été dissipées, les obscurités éclaircies, les doutes résolus, les énigmes des Écritures expliquées » : *doctrina hæc requisita in Ecclesiæ Doctoribus, quod videlicet per eam errorum tenebræ fuerint profugatæ, obscura fuerint dilucidata, dubia declarata, scripturarumve ænigmata reserata* ³.

Or, pour quiconque a étudié l'histoire et la vie intime de la société chrétienne depuis trois siècles, n'est-il pas clair comme l'évidence même, que saint François de Sales n'a pas été seulement un personnage docte dans l'Église, mais qu'en beaucoup de points doctrinaux et pratiques ses écrits ont fait loi comme étant l'expression de la doctrine même de l'Église ? Partout où s'est produite, en ces derniers âges, la sainteté héroïque que l'Église a placée ou qu'elle songe à placer sur les autels, chez tous les prêtres et les fidèles en qui la science et la vertu ont été éminentes, dans le monde comme dans le cloître, peut-on disconvenir que les livres du saint évêque de Genève n'aient exercé une influence marquée, et que le plus vif et le plus pur éclat de toutes ces âmes ne soit un rayonnement de la lumière et de la chaleur émanées de lui ? Ce sera donc justice de lui décerner

1. *Ibid.*, p. 437.

2. De beatif. L. IV, p. II, c. XI, n. 11. — 3. *Ibid.*, n. 14.

l'auréole doctorale, qui est la reconnaissance authentique de cette puissance de communication et de cette vertu diffuse de science et de piété.

Pour moi, Très-Saint-Père, je fais acte de justice comme de gratitude en le déclarant : parmi les préjugés d'école qui avaient cours encore dans la première moitié de ce siècle, notamment en ce qui est de la constitution monarchique de l'Église et du magistère suprême de son chef, c'est l'étude familière des œuvres de saint François de Sales qui a écarté de moi les ténèbres de plus d'une erreur, qui a éclairci dans mon esprit plus d'une obscurité, résolu plus d'un doute ; et si j'ai pu avancer tant soit peu dans le mystère de la grâce et dans le sanctuaire secret des Écritures, je l'ai appris principalement à l'école de ce grand maître. Combien d'autres que moi ne sont-ils pas dans le cas de rendre le même témoignage ? Qu'il nous soit donc accordé, avant d'aller lui porter notre hommage reconnaissant dans la gloire, de saluer, dès ici bas, ce Docteur très-bon, cette lumière de la sainte Église, le bienheureux François, l'amatour de la divine loi, et d'obtenir ainsi plus efficacement de lui qu'il nous rende favorable par ses prières le Fils de Dieu.

Que votre bénédiction apostolique daigne descendre sur celui qui aime à se dire, de Votre Béatitude, etc.

LETTRE CIRCULAIRE

A L'OCCASION

DU XXV^e ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

Poitiers, le 4 novembre 1874.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Le mois dans lequel nous venons d'entrer amènera le vingt-cinquième anniversaire de notre consécration épiscopale. Avec l'aide de Dieu, nous avons pu jusqu'ici observer sans interruption la règle établie par le pontifical romain, et nous avons célébré annuellement le « jour natal » de notre ordination d'évêque selon la mesure de solennité compatible avec les temps et les circonstances. Entouré de cette portion de la famille sacerdotale et lévitique qui vit près de nous, nous nous sommes efforcé, conformément à l'exhortation du grand apôtre, de raviver en nous la grâce de l'Esprit-Saint, reçue en ce jour par l'imposition des mains des pontifes ¹. Pour en faire partager le fruit à nos frères et à nos fils dans le sacerdoce, nous n'avons point omis de

1. I Timôth., iv, 14; II Timoth., I, 6.

remplir à cette occasion le ministère de la parole, obéissant en cela aux recommandations et aux exemples de ces grands évêques du passé, qui demeurent nos maîtres et nos modèles, alors même que nous ne savons les suivre que de si loin.

Nous aurions pu avoir la pensée de donner quelque surcroît d'éclat à la célébration de ce vingt-cinquième anniversaire, qu'il est passé en usage dans les familles d'appeler du nom de « noces d'argent ». Mais l'heure actuelle n'est point aux fêtes et à la joie. Les deuils de la religion et de la patrie, les humiliations du présent, les incertitudes et les menaces de l'avenir ne laissent point de place à la manifestation tant soit peu retentissante de sentiments qui doivent plus que jamais se renfermer dans l'enceinte domestique.

Raison de plus pour nous, Messieurs et chers Coopérateurs, de ne pas laisser passer cette échéance jubilaire de notre carrière épiscopale sans vous demander à tout le moins un souvenir filial devant Dieu. Nous espérons ressentir l'effet de la piété particulière avec laquelle vous récitez les oraisons que la sainte liturgie mettra sur vos lèvres le vingt-cinq de ce mois.

Hélas ! quel fardeau écrasant que celui d'un quart de siècle de responsabilités si graves et si étendues ! Nous ne pouvons dissimuler notre frayeur à la vue de tant de négligences, d'omissions, de fautes qui ont mis obstacle à l'action de la grâce et affaibli la fécondité de notre ministère au milieu de vous. Obtenez-nous, pour le reste de notre vie, avec une union plus constante et plus intime à Dieu et à Notre-Seigneur Jésus-Christ, un redoublement d'ardeur et de fidélité dans l'accomplissement quotidien de la tâche laborieuse qui nous est imposée. Si les longs épiscopats, comme les longs règnes, sont en eux-mêmes des bienfaits de la providence de Dieu sur les peuples, c'est à la condition de n'être pas marqués par le ralentissement qui, trop souvent,

vient en paralyser les périodes finales : périodes de lassitude et de laisser-aller, durant lesquelles tout se relâche et s'affaïsse. Combien nous serions à plaindre, vous et moi, si l'attachement invincible qui a lié et qui lie mon humble personne au diocèse de Poitiers, à l'Église et au peuple de saint Hilaire, devait tourner à leur détriment !

II. Pour prévenir ce malheur, nous mettons en ce moment la dernière main aux statuts diocésains, élaborés avec votre concours, dans la longue série de nos assemblées synodales, spécialement dans celles des années mil huit cent cinquante-sept et cinquante-huit. La difficulté de rédaction de ce corps de discipline diocésaine s'est accrue par la richesse même et l'abondance des monuments de notre discipline provinciale. Les cinq conciles célébrés de nos jours par les évêques de la circonscription métropolitaine de Bordeaux sont si bien entrés dans le fond et dans le détail de toutes choses, qu'ils semblaient ne laisser presque aucune matière aux statuts diocésains, à moins que ceux-ci ne devinssent la reproduction textuelle des décrets provinciaux. Et, de fait, on nous a insinué plus d'une fois qu'on attendait, comme résultat des synodes diocésains, un ensemble de codification qui dispenserait de la lecture et de l'étude ultérieure des conciles de la province.

A aucun prix nous ne pouvions partager ce sentiment. Après la grâce que Dieu nous a faite de participer au concile œcuménique dont les premiers débuts ont été si visiblement providentiels, le plus grand bienfait accordé d'en haut à notre épiscopat a été la part que nous avons pu prendre aux cinq assemblées conciliaires qui resteront l'honneur et la force de notre métropole de Bordeaux. Verra-t-on de notre vivant la reprise et la continuation du concile général ? C'est le secret de Dieu. Mais l'avenir constatera ce que le passé a déjà constaté : je veux dire que, sur toutes les questions doctrinales et pratiques, nos conciles

particuliers, assistés du même Esprit, ont préparé et résolu dans le même sens, quoique avec moins d'autorité, les définitions et les décisions du synode œcuménique. Le meilleur service que nous puissions donc vous rendre, c'est de vous persuader de ne pas laisser tomber dans le vide une grâce de Dieu si signalée ¹. Une expérience durable nous l'a démontré : le prêtre le plus complet parmi nous, tant au point de vue de l'esprit ecclésiastique et de la saine doctrine, qu'à celui du gouvernement pastoral, c'est le prêtre qui a fait de notre législation provinciale la substance et la règle de ses enseignements, de sa conduite et de ses études. Loin de frapper de déchéance et d'inutilité les décrets de nos conciles, il faut que nos statuts nous y renvoient sans cesse, et nous en rendent la lecture plus familière et plus nécessaire.

Il en sera ainsi. Seulement, ayant à préciser un certain nombre de points pratiques dont les conciles ont dû laisser la détermination à la législation diocésaine, nous avons recueilli à cet égard vos avis et vos sentiments, et nous nous sommes appuyé des monuments synodaux qu'une tradition, continuée depuis près de cinq siècles, plaçait sous nos yeux. Sans négliger des textes intéressants et respectables par leur antiquité, nous nous en sommes tenu ordinairement aux règles posées par deux de nos plus vénérables prédécesseurs, Claude de la Poype de Vertrieu et Jean-Baptiste de Bouillé, dans les statuts diocésains de 1712 et de 1829. C'est ainsi que, selon le précepte de Notre-Seigneur, nous avons tiré de notre trésor les choses nouvelles et les choses anciennes, ou plutôt, que nous avons rattaché ce qui est nouveau à ce qui était déjà ancien.

Il s'offrait à notre œuvre une autre objection vraiment grave. Le concile du Vatican, commencé, mais non fini,

1. II Corinth., vi, 1.

contient dans son programme plusieurs projets de décrets qui apporteraient des modifications sérieuses à la discipline générale actuellement en vigueur. Dans cette donnée, y avait-il lieu de presser l'exécution d'un droit commun qui semble devoir être infirmé ? Par exemple, les évêques, que la législation de Trente obligerait à faire accomplir tous les deux ans par des délégués la visite canonique des paroisses, quand ils ne peuvent les visiter personnellement dans ce laps de temps, ne seraient tenus, d'après le *schema* du Vatican, qu'à la visite de tous les quatre ou cinq ans, là où l'étendue des diocèses le commande de la sorte. Sur ce point et sur quelques autres, les nécessités manifestes de notre situation, et l'existence des faits qui en ont résulté, nous ont permis de préjuger les résolutions à intervenir, et nous avons évité de formuler des prescriptions susceptibles d'être prochainement rapportées.

Il y a donc lieu d'espérer que cette œuvre, longtemps mûrie et délibérée, répondra au besoin qui s'en faisait sentir. Publiée après un quart de siècle d'observation, et datée de la vingt-sixième année commençante de notre épiscopat, vous nous permettrez d'emprunter, en vous l'adressant, les paroles d'un de vos vieux évêques ¹, et de vous dire : « *Il m'estoit impossible de recevoir, en cette arrière-saison de ma charge et inclination de mon aage, plus de bonheur que de voir vostre compagnie réduite à un plus grand désir que jamais de florir et fructifier en l'effect de l'observance de vostre estat* » .

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, ma bénédiction d'évêque pour vous et pour les fidèles de vos paroisses, avec l'assurance des sentiments d'estime et d'affection qui m'unissent pour jamais à vous et à eux.

1. Geoffroy de Saint-Belin, mort en 1611.

XXII

HOMÉLIE

PRONONCÉE A LA MESSE PONTIFICALE
DU XXV^e ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXXIV.)

*Et dignum ducis super hujusce modi
aperire oculos tuos, et adducere eum
tecum in judicium?*

Et vous trouvez digne de vous, Seigneur,
d'ouvrir vos yeux sur une telle créature, et
de la faire entrer avec vous en jugement?
(AU LIVRE DE JOB, XIV, 3.)

**MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE ET MES
TRÈS-CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST,**

I. Le prophète royal a posé à deux reprises la même question que le juste de l'Idumée, et il a demandé : « Seigneur, « qu'est-ce donc que l'homme pour que vous lui accordiez « seulement un souvenir, et que vous fassiez attention à ce « qui naît de lui ?¹ » David n'ignorait pas ce que Job avait

1. Ps. VIII, 5. — Ps. CXLIII, 3.

dit avant lui : « L'homme, né de la femme, vit peu de
« temps, et ce court espace est rempli de beaucoup de
« misères. Il est pareil à la fleur, qui n'est pas plus tôt
« éclos qu'elle est foulée aux pieds ; il fuit comme l'ombre
« et ne reste jamais dans un même état ¹. » Voilà ce qu'est
l'homme par sa condition mortelle périssable. « Or, Sei-
« gneur, c'est sur un être de cette sorte que vous daignez
« ouvrir les yeux, c'est avec lui que vous prenez la peine
« de compter » : *Et dignum ducis super hujusce módi aperire
oculos tuos et adducere eum tecum in judicium* ! Convient-il
à la grandeur de Dieu de s'abaisser jusqu'à considérer le
détail des démarches d'une créature aussi basse et aussi
fragile ?

A la vérité, mes Frères, l'homme est peu de chose ; et
toutefois ce peu de chose offre dans sa nature même des
côtés si grands qu'ils touchent à l'infini. Par cela seul qu'il
est doué d'une âme intelligente et libre, ses actes moraux
sont susceptibles de prendre une direction absolument con-
traire, selon que la volonté divine y est observée ou mécon-
nue ; et de ce libre exercice des facultés humaines résulte un
bien ou un mal, un état d'ordre ou de désordre. auquel le
Dieu de toute perfection et de toute justice ne saurait être
indifférent.

Mais cette réponse n'est que la réponse ébauchée. *Quid
est homo quod memor es ejus, aut filius hominis quoniam
reputas eum* ? Ce que c'est que l'homme ? Eh bien ! consi-
dérez-le dans celui de qui il a été dit : « Voici l'homme » :
Ecce homo ². Ce que c'est que le fils de l'homme ? Eh bien !
envisagez-le en celui à qui le Père a dit dans le temps,
comme il le lui avait dit dans l'éternité : « Vous êtes mon
« Fils » : *Filius meus es tu* ³. Comprenez, après cela, que Dieu
se souvienne de l'humanité et qu'il ne la traite pas en étran-

1. JOB, XIV, 1, 2. — 2. Joann., XIX, 5. — 3. Ps. II, 7.

gère. Oui, ô Dieu, dès là qu'il s'agit non-seulement de la personne de votre Christ, mais de tout ce qui représente, de tout ce qui continue et prolonge, dans la race humaine, ce Fils de Dieu devenu le fils de l'homme, oui, il y a là de quoi attirer vos regards, il y a là un légitime objet de vos pensées et de vos attentions. Le plus petit d'entre les baptisés y a un droit rigoureux : quoi d'étonnant que vous fassiez une plus grande part à vos prêtres, à vos pontifes, à ceux en qui revit le royal sacerdoce, la suprême sacrificature de votre Fils incarné ? Oubliez, ô Dieu, oubliez tout ce qui est propre et personnel à votre misérable créature, et regardez en elle la face de votre Christ : *Respice in faciem Christi tui* ¹.

Placé à ce point de vue, chrétiens mes Frères, rien ne m'étonne de tout ce qui s'accomplit aujourd'hui autour de moi. Ce serait une fausse modestie à l'ambassadeur de refuser des manifestations et des hommages qui se rapportent à son maître ; et ni vous ni moi ne sommes assez ingénus pour que je songe à vous rappeler, comme autrefois Paul et Barnabé aux Lycaoniens ², que je suis un homme mortel comme vous, et, par beaucoup d'endroits, inférieur à plusieurs de vous. Mais je gère depuis un quart de siècle auprès de vous la charge d'ambassadeur pour Jésus-Christ ³ ; et, depuis ce même temps, ayant été pris d'entre les hommes et constitué votre chargé d'affaires auprès de Dieu, je remplis le ministère de pontife et de sacrificateur pour la sanctification de vos âmes et l'expiation de vos péchés ⁴. A ce titre je ne récusé aucune de vos marques de respect, d'obéissance et d'affection. Et quand aujourd'hui vous vous pressez autour de cet autel, quand de tous les points m'arrivent des congratulations et des vœux, vous ne faites que vous associer, plus nombreux et plus ardents, en ce vingt-cinquième

1. Ps. LXXXIII, 10. — 2. Act., XIV, 10, 14.

3. II Corinth., v, 20. — 4. Hebr., v, 1.

anniversaire de mon investiture sacrée, à une solennité dont l'Église commande le renouvellement chaque année.

La liturgie catholique, si sévèrement jalouse de l'honneur de Dieu, ne fait pas difficulté, en ce jour-là, de mettre dans les oraisons mêmes du sacrifice le nom de l'évêque avec celui de l'Église qu'il a reçue pour épouse; et si c'est le pontife lui-même qui célèbre, il lui appartient d'appeler les regards de Dieu sur sa propre personnalité, associée au gouvernement divin. « O Dieu, pasteur et gouverneur de tous les fidèles, regardez-moi d'un œil propice, moi votre serviteur indigne, que vous avez voulu donner pour pasteur et pour gouverneur à cette église de Poitiers; accordez-moi, je vous prie, d'être utile par la parole et par l'exemple à ceux sur lesquels je préside, afin qu'avec le troupeau qui m'est confié j'arrive à la vie éternelle¹. » Encore une fois, ô majesté suprême de mon Dieu, vous ne jugez pas indigne de vous un tel spectacle quand il vient s'offrir à vos yeux : *Et dignum ducis super hujusce modi aperire oculos tuos.*

II. Mais le même texte m'apprend, ô mon Dieu, que vous faites entrer avec vous en jugement le mortel que vous honorez ainsi de votre regard : *Et dignum ducis super hujusce modi aperire oculos tuos, et adducere eum tecum in iudicium?* Vous l'appellez à entrer en jugement avec vous, c'est-à-dire d'abord que vous l'appellez à être jugé lui-même dans ses œuvres. Vous l'appellez à entrer en jugement avec vous, c'est-à-dire ensuite que vous l'appellez à juger le siècle avec vous, selon la parole de l'apôtre : *et in vobis iudicabitur mundus*².

Hélas ! mes vénérables Frères dans le sacerdoce, s'il est redoutable pour tous, combien il le sera davantage pour

1. Missal. rom., Missa in anniversar. consecrat. episc.

2. I Corinth., vi, 2.

ceux qui auront eu charge d'âmes, cet examen rigoureux de nos œuvres auquel nul de nous n'échappera ! Pour moi, je l'avoue, à mesure que j'avance vers le terme de la vie, je deviens tremblant et plein de frayeur à la pensée de cette discussion sévère qui se fera, soit à l'heure du trépas, soit au dernier jour parmi le bouleversement des cieux et de la terre : *Tremens factus sum ego et timeo, dum discussio venerit atque ventura ira, quando cæli movendi sunt et terra* ¹. Et pourtant je me rassure dans la même pensée qui m'effraie, je veux dire dans cette longue durée de mon ministère auprès de vous.

Sans nul doute, l'œuvre de Dieu y a été plus d'une fois et en plus d'une façon compromise par la multitude de mes manquements et de mes défauts. Je m'abîme et me confonds à la vue de tous les biens que vous aurait apportés une vie plus fervente, une volonté plus généreuse, une ardeur plus soutenue. Et si mes propres yeux n'ont pu s'aveugler à cet égard, combien moins les vôtres et surtout ceux de Dieu ! « Ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre grande miséricorde ; et, selon l'immensité de vos bontés et de vos pardons, effacez ma faute : car je connais, moi, mon iniquité, et mon péché se dresse sans cesse contre moi ². »

Toutefois, mes bien chers Frères, à côté des profondes lacunes creusées par tant d'imperfections et de misères, dont les effets se sont additionnés durant un quart de siècle, je trouve un précieux soulagement à penser que le peu de bien opéré parmi vous est dû à l'action lente et suivie d'un épiscopat prolongé. Je le sais, il est des natures si extraordinairement douées, qu'elles savent faire beaucoup en peu de temps, imprimer d'un premier choc un mouvement qui ne s'arrête plus, donner un branle puissant après lequel il

1. Responsor. *Libera.* — 2. Ps. L, 1-4.

leur est permis de porter ailleurs le bienfait de leur activité, en laissant à d'autres mains la tâche facile d'achever ce qui a été si énergiquement commencé. Quoi qu'il en soit de ces exceptions, en règle ordinaire, c'est ici-bas le temps qui, après la grâce de Dieu, — et le temps n'est-il pas lui-même une grâce très-signalée ? — c'est le temps, dis-je, qui est l'instrument le plus sûr et le plus efficace de tout bien sérieux et solide. Béni soit donc le Seigneur qui m'a donné de compenser par la quantité des années ce que chacune d'elles ne vous aurait pas apporté de fruit ; et merci à la bonté divine d'avoir uni de prime abord ma destinée à une chrétienté si attachante, à un clergé si sûr et si fidèle, à une Église si glorieuse, qu'en dehors même d'une discipline sacrée, toujours présente à mon esprit, je n'eusse jamais pu raisonnablement aspirer à d'autres noces, n'ayant point, comme Jacob, la perspective d'en trouver de meilleures ¹. Vous savez que je n'ai point attendu d'avoir vieilli pour vous donner cette assurance de fidélité ².

Et maintenant, mes vénérables Frères, c'est à Dieu de juger la valeur des quelques œuvres que nous avons accomplies ; c'est à lui de donner la vitalité et le développement à celles que nous avons entreprises. Si nous pouvions mettre la moindre complaisance à nous les énumérer à nous-même, combien plus à les énumérer aux autres, nous savons de l'Écriture que le seul fait de ce dénombrement nous ravirait le peu de mérite qui s'y attache. Elles sont d'ailleurs si peu de chose, nos œuvres, à côté des peines et des fatigues de nos frères, les évêques apôtres qui vont porter l'évangile jusqu'aux extrémités du monde ³ ! Certes

1. Gen., XXIX, 50.

2. Homélie pour le VII^e anniversaire de notre consécration épiscopale. T. II, p. 583, 584.

3. Mgr Faraud, évêque d'Anemour, vicaire apostolique du Mackenzie, était présent à la solennité.

l'évêque a mieux à faire que d'imiter ces monarques idolâtres (idolâtres surtout d'eux-mêmes), dont la distraction favorite était d'entendre le récit de leurs propres faits et gestes, et de se faire lire, jusque pendant les heures destinées au sommeil, les annales des temps écoulés de leur règne¹. Notre règle est celle que l'apôtre nous a tracée, en se la traçant à lui-même : « Frères, dit-il, je n'estime pas
« avoir atteint le but » : *Fratres, ego me non arbitror comprehendisse* : « Tout ce que j'ai à faire, c'est d'oublier ce qui
« est par derrière, et de m'étendre tout entier vers les
« choses qui s'offrent devant moi » : *Unum autem, quæ quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum*².

Et ce qui est vrai de nos œuvres, ne l'est pas moins des épreuves qui s'y sont mêlées. Si nous imaginions de nous poser en martyr du devoir, nous ne serions pas seulement coupable de vaine suffisance, mais encore de mensonge et d'ingratitude. Car, par la miséricorde de Dieu, les plus grandes douceurs que nous ayons goûtées dans notre vie sont nées de ces grandes contradictions ; et, en consultant aujourd'hui encore le fond de notre âme, nous pouvons dire avec le psalmiste : *Lætati sumus pro diebus quibus nos humiliasti, annis quibus vidimus mala* : « Il ne nous est
« resté qu'un sentiment de joie au souvenir des jours où
« nous avons été humilié et des années où nous avons
« rencontré les maux³ ». A Dieu seul d'apprécier la mesure de profit que laisseront à ses apôtres des outrages qu'ils se sont réjouis d'être trouvés dignes d'endurer pour le nom de Jésus⁴, pour la cause du Christ qui est au ciel, et du Christ qui préside sur la terre. Poursuivons.

III. Le même Dieu qui fera le compte et qui pèsera dans

1. Esther, VI, 1, 2. — 2. Philip., III, 13.
3. Ps. LXXXIX, 15. — 4. Act., V, 41.

sa balance le poids de nos œuvres, de nos souffrances et de nos mérites, a déclaré à ses apôtres qu'étant d'abord ses justiciables, ils étaient en outre ses assesseurs : *sedebitis et vos super sedes, judicantes tribus Israel*¹ : ce qui, d'après saint Paul, se rapporte même au siècle présent : *an nescitis quoniam sancti de hoc mundo judicabunt*² ?

L'évêque ne commet donc pas une usurpation de fonctions, quand, placé comme une sentinelle pour observer l'esprit et la marche des temps, il dit à la génération qui l'entoure ce qu'il faut penser d'elle, ce qu'elle doit craindre, ce qu'on peut espérer. Et parce que nous avons plus d'une fois rempli cet office, aujourd'hui encore, pour être plus sûr d'associer notre jugement au jugement même de Dieu, nous emprunterons notre enseignement aux oracles sacrés,

Sommes-nous donc perdus, perdus sans ressource ? et pourquoi toute porte de salut semble-t-elle se fermer devant nous ? C'est Isaïe qui va faire la réponse, c'est lui qui va caractériser la nature de nos méfaits et mettre en relief l'inanité de nos agitations³.

Qu'on le sache bien, avant tout : « La main du Seigneur n'est point raccourcie pour ne pouvoir plus sauver, et son oreille n'est point devenue plus dure pour ne plus entendre » : *Ecce non est abbreviata manus Domini, ut salvare nequeat, neque aggravata est auris ejus, ut non exaudiat*. Il y a toujours en Dieu la même puissance pour agir, la même facilité pour pardonner : « Mais la nature de vos iniquités a établi une séparation entre vous et votre Dieu, et le caractère de vos péchés le force à cacher son visage pour ne point vous écouter » : *Sed iniquitates vestrae dividerunt inter vos et Deum vestrum, et peccata vestra absconderunt faciem suam a vobis ne exaudiret*. Cette rupture entre vous et Dieu, c'est vous qui l'avez faite en disant à Dieu

1. Matth., XIX, 28. — 2. I Corinth., VI, 2. — 3. Is., LIX, 1 et seq.

de se retirer, et en vous faisant forts d'opérer le salut en dehors de lui. « Vos lèvres se sont obstinées à parler le langage du mensonge, et votre langue à proférer avec emphase des systèmes qui ne sont ni selon la vérité, ni selon la justice » : *labia vestra locuta sunt mendacium, et lingua vestra iniquitatem fatur*. Voyez-les à l'œuvre, poursuit le prophète : dédaigneux envers nos enseignements qui sont les enseignements mêmes de Dieu, la recette dans laquelle ils ont mis leur confiance, c'est le rien, le néant, et leurs aphorismes sont des pauvretés cent fois mises à nu : *sed confidunt in nihilo, et loquuntur vanitates* ; d'où il résulte que leurs conceptions très-laborieuses n'aboutissent qu'à des avortements, ou plutôt qu'à des enfantements sinistres : *conceperunt laborem et pepererunt iniquitatem*. Tout le compte de leur actif se réduit à deux choses : : « ils ont cassé des œufs d'aspic, et ils ont tissé des toiles d'araignées » : *ova aspidum ruperunt, et telas aranæ texuerunt*. Qu'entend par là le prophète ? Ce que nous avons sous les yeux nous en rend l'intelligence trop facile.

Entendez-le, prudents et modérés de ce siècle, qui vous êtes faits les apologistes cauteleux et les manipulateurs avisés d'un principe condamné par la raison et par l'histoire, non moins que par la religion et par l'Église. On ne joue point impunément avec le germe révolutionnaire. Cet œuf d'aspic est toujours funeste : « celui qui en mangera, en mourra » : *qui comederit de ovis eorum, morietur* ; « et si on le couve, il en sortira un basilic » : *et quod confotum est, erumpet in regulum*. Le prophète sait ce qu'il dit ; il n'ignore pas les lois invariables de la nature d'après lesquelles toute espèce d'être engendre un semblable à lui. Mais il veut, par cette hardiesse de langage, nous apprendre qu'un principe mauvais produira des conséquences sociales plus mauvaises encore, et qu'en cette matière les effets enchérissent inévitablement sur la cause. Eh bien ! qui : le dernier mot de ce

que nous voyons, c'est que ceux qui avaient mission de nous sauver ont mangé de cet œuf pernicieux, et qu'ils en meurent ; c'est qu'ils ont couvé cet œuf néfaste, et qu'il en est sorti des serpents dont les morsures n'épargneront personne : *qui comederit de ovis eorum, morietur ; et quod confotum est, erumpet in regulum.*

Disons tout : ils ont fait encore autre chose : *et telas araneæ texuerunt* : « ils ont filé aussi des toiles d'araignée ». Mais, poursuit le prophète, « ce sont là des toiles dont on ne se fait point de vêtements » : *telæ eorum non erunt in vestimentis* ; combien moins s'en fera-t-on des cuirasses contre la dent des ennemis dont on a favorisé l'éclosion et la multiplication ! « Seigneur, a dit le psalmiste, vous avez appelé nos œuvres à comparaître devant votre justice, vous avez placé notre siècle sous l'éclair illuminant de votre visage : *posuisti... sæculum nostrum in illuminatione vultus tui.* Regardés à la lumière de ce flambeau, tous nos jours n'ont été qu'une suite de défaillances ; et nous aurons beaucoup médité pour remplir nos années d'un labeur qui ne nous aura point profité, véritable travail d'araignée » : *Omnes dies nostri defecerunt, et anni nostri sicut aranea meditantur*¹. En fin de compte, poursuit Isaïe, « leurs œuvres, « œuvres inutiles ; leurs conceptions, leurs combinaisons, « conceptions, combinaisons inutiles » : *opera eorum, opera inutilia ; cogitationes eorum, cogitationes inutiles.* Ils n'ont point dirigé leurs pas dans le sentier marqué par le jugement doctrinal de l'Église : *non est iudicium in gressibus eorum* ; ils se sont tracé à eux-mêmes des chemins tortueux et recourbés comme leurs esprits : *semitæ eorum incurvatæ sunt eis* : quiconque foule de pareilles routes, n'arrivera jamais à l'ordre et à la paix : *omnis qui calcet in eis, ignorat pacem.* Aussi voyez : nous attendions la lumière, et nous

1. Ps. LXXXIX, 8, 9, 10.

voilà enfoncés plus que jamais dans les ténèbres ; on nous annonçait le grand jour, et nous marchons à tâtons en palpant le long des murailles, comme des aveugles ; c'était le salut, et il s'est éloigné de plus en plus de nous : *expectavimus lucem, et ecce tenebræ ; splendorem, et palpavimus sicut cæci parietem ; salutem, et elongata est à nobis*¹.

Encore une fois, tout espoir est-il désormais évanoui, et faut-il faire un pacte définitif avec le sépulcre et la mort ? Non, puisque, du côté de Dieu, ni son bras n'est raccourci pour agir, ni son oreille appesantie pour entendre. Renversons le mur que nous avons élevé de nos propres mains entre nous et lui, et ne demandons plus à nos compromis avec l'erreur ce que l'erreur est impuissante à donner. Sur-tout ne confondons pas les choses au point d'assimiler le sage chrétien qui n'attend que de la vérité et de la justice le triomphe du bien, avec le coupable qui commet le mal dans l'espoir que le bien en pourra sortir ; et n'ayons pas le malheur de préluder aux sophismes, plus ou moins prestigieux, au moyen desquels les pseudo-christs, annoncés pour la fin des âges, réussiraient à induire en erreur, s'il était possible, les élus eux-mêmes².

IV. Plus d'une fois déjà, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, nous avons demandé au récit des stations du peuple de Dieu dans le désert la signification mystique du nombre correspondant à celui de l'anniversaire que nous célébrions avec vous. Le vingt-cinquième campement des fils d'Israël portait un nom qui signifie « la nouvelle mort » : *Fixere tentoria in Metcha*³ ; *Metcha autem latine dicitur nova mors*⁴. Et, en vérité, la tente mobile et précaire sous laquelle nous avons abrité l'année qui s'achève, a-t-elle été autre chose sinon une agonie renouvelée, et la mort sous

1. Isa., LIX, 1-11. — 2. Matth., XXIV, 24. — 3. Numer., XXXIII, 28.

4. S. Ambr. Opp., de XLII mansionibus Filior. Israël.

une de ses formes nombreuses ? « De là, dit l'historien sacré, les Israélites passèrent à Esmona ¹ », ce qui veut dire « accélération » : *Esmona latine dicitur acceleratio*. Et vraiment ne pouvons-nous pas craindre, nous aussi, que ce nom ne s'accorde trop bien avec l'année qui va suivre : *quod nomen congrue huic mansioni aptatur* ² ? Ne semble-t-il pas que les crises soient à la veille de se précipiter ? Et la phase qui s'avance n'a-t-elle pas reçu son signalement du prophète, quand il a dit : *Voca nomen ejus : Accelera spolia detrahete, festina prædari* ³ ? N'est-ce pas là ce que vocifèrent les passions ? n'est-ce pas ce qu'amènerait la logique naturelle des choses ? Seigneur, Seigneur, nous avons de meilleures espérances ; et ces espérances, nous les plaçons uniquement en vous. Nous ne vous demandons point de précipiter chez les enfants des hommes la division et la confusion des langues : *præcipita, Domine, divide linguas eorum* ⁴ : l'œuvre est plus que faite. Mais, dans ce désarroi universel, nous vous demandons d'intervenir avec la puissance de votre bras, et d'accélérer pour nous la délivrance ; *accelera ut eruas nos* ⁵.

V. Vierge Marie, c'était sous vos regards maternels, dans le plus religieux et le plus magnifique des sanctuaires élevés à votre gloire par la main des hommes, que je recevais, il y a vingt-cinq ans à cette heure, l'onction du chrême qui fait les pontifes. Vous m'avez permis ce jour-là de vous adjuger le reste de ma vie, comme vous en aviez eu les prémices, et je n'ai voulu d'autre devise que celle qui me proclamait « votre » : *Tuus sum ego*. Ma jeunesse s'était passée à votre école, et jusqu'à mon dernier souffle je publierai les merveilles de votre puissance et de votre amour : *Docuisti me a juventute mea, et usque nunc pronuntiabo mirabilia tua*.

1. Numer., xxxiii, 29. — 2. Opp. S. Ambros., *ibid.*. — 3. Isa., viii, 3.
4. Ps. liv, 10. — 5. Ps, xxx, 3.

Vos mains m'ont conduit, m'ont soutenu jusqu'à présent tout le long de la route ; vous m'avez donné plus d'un gage de votre protection et de votre miséricorde. Maintenant, ô mère, ne m'abandonnez pas jusque dans le temps de la vieillesse et de l'âge avancé : *Et usque in senectam et in senium ne derelinquas me*¹. Gouvernez vous-même cette Église, que mes mains, bientôt affaiblies, ne sauraient plus régir. Bénissez ce clergé et ce peuple que vous m'avez donnés, et qui me multiplient depuis quelques jours les témoignages de leur docilité et de leur amour. Gardez-moi longtemps celle qui, pour moi, porte et partage avec vous le nom et la fonction de mère. Enfin, si les vaillants pontifes dont l'imposition des mains m'a engendré au sacerdoce suprême, sont entrés depuis longtemps déjà dans la voie de toute chair², merci, ô Marie, merci, ô Jésus, prince des pasteurs, de ce que, par un phénomène inouï durant dix-huit siècles, le même pontife romain qui me faisait évêque il y a vingt-cinq ans, a pu bénir aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de ma consécration. Elles seront le plus riche ornement de la fête, ces félicitations paternelles et spontanées de Pie IX qu'une attention délicate me fit parvenir hier au soir ; et sa bénédiction de vicaire du Christ, d'évêque des évêques, venue *ad cautelam* sur l'aile des éclairs dans la crainte que les chars conduits par le feu ne fussent pas assez rapides, sa bénédiction deux fois envoyée sera pour vous et pour moi le complément des grâces de cette journée.

Puisse cette journée, à son tour, être pour vous et pour moi le prélude des jours sans fin, dans cette bienheureuse éternité où il n'y aura plus d'anniversaires, parce qu'il n'y aura plus de temps, mais la possession toujours présente du Dieu que nous aurons toujours aimé et servi ici-bas !

Ainsi soit-il.

1. Ps. LXX, 17, 18. — 2. 111 Reg., 11, 2.

XXIII

HOMÉLIE

PRÊCHÉE

DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE POITIERS,
AU XXV^e ANNIVERSAIRE DE NOTRE INTRONISATION ÉPISCOPALE.

(VIII DÉCEMBRE MDCCLXXIV.)

Æquo animo estote, fratres, et expectemus a Deo misericordiam.

Ayez bon courage, frères, et attendons de Dieu pitié et miséricorde.

JUDITH, VII, 23.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Ainsi parlait aux Béthuliens le prince du peuple, Ozias. Et Judith, avec une foi plus ferme et un abandon plus entier, leur recommandait d'humilier leurs âmes devant Dieu, et d'attendre humblement sa consolation : *Humiliemus illi animas nostras, et expectemus humiles consolationem ejus*¹. A toutes les pages des prophètes, nous lisons cette même exhortation à la patience. L'homme n'a pas plus tôt demandé, qu'il voudrait être exaucé ; et si la délivrance est

1. Judith, VIII, 16, 20.

différée, il perd bientôt tout espoir et tout courage. Or, Dieu n'est pas aux ordres de sa créature. Il est fidèle à sa parole : ce qu'il a promis, il le fera ; mais il le fera à son jour et à son heure, et il n'accepte point d'être assigné à court délai ni à terme fixe. Quoi que nous disions, il ne s'émeut point de nos impatiences et de nos récriminations ; ou, s'il s'en émeut, c'est pour nous en punir en prolongeant davantage notre épreuve.

Les entendez-vous, ces prophètes ? disait-on autrefois en Israël sur un ton railleur : ils nous chantent toujours le même refrain. On dirait que le Seigneur leur a donné pour toute mission de nous répéter et de nous répéter de nouveau, de nous répéter encore et de nous répéter toujours : « Attendez, attendez donc ; attendez, attendez encore : là, là, un peu encore, encore un peu » : *manda, remanda ; manda, remanda : expecta, reexpecta ; expecta, reexpecta : modicum ibi, modicum ibi* ¹.

Mes très-chers Frères, n'en est-il pas ainsi de plusieurs d'entre vous ? A la pensée que c'est aujourd'hui le vingtième anniversaire depuis que le pontife romain, aux acclamations du monde entier, proclamait la définition dogmatique de la conception immaculée de Marie ; au souvenir de toutes les espérances, de tous les pronostics qui s'attachaient à cet acte solennel ; et, finalement, à la vue de toutes les tristesses, de toutes les calamités qui depuis sont venues fondre sur l'Église et sur le monde ; si j'ose encore vous adresser des paroles de confiance et d'espoir, ne vois-je pas errer sur vos lèvres un sourire de doute et d'incrédulité ? C'est toujours, du haut de la chaire de vérité, semblez-vous nous dire, même promesse dépourvue d'effet, même perspective sans résultat ; nous savons par cœur votre thème prophétique cent fois répété : c'est qu'il faut attendre et attendre

¹. Is., XXVIII, 10.

encore, attendre et attendre toujours ; qu'il ne s'agit plus que d'un peu, d'un petit peu de temps : *expecta, reexpecta : modicum ibi, modicum ibi*. Au milieu de ces illusions et de ces mécomptes, notre siècle s'écoule et marche vers sa fin, sans que rien fasse prévoir désormais le secours et la délivrance.

Je ne me dissimule point, M. T. C. F., la gravité de cette objection. Et cependant je vous dis avec le Seigneur Jésus : *Modicæ fidei, quare dubitasti* ¹ : « Hommes de peu de foi, « pourquoi avez-vous douté ? » Vous ne voulez regarder qu'aux maux survenus depuis vingt ans. Voyez donc aussi la protection dont nous avons été couverts au milieu de ces temps orageux, protection qui est le signe de celle que l'avenir nous réserve.

II. Je l'avoue : le dogme de l'immaculée conception venait à peine d'être défini, quand, sous la sommation du poignard, la trame du complot officiel contre le siège apostolique commençait à s'ourdir. Les armées du Piémont étaient admises à combattre avec les nôtres en Orient, dans l'unique but d'ouvrir à cette puissance l'entrée de ce congrès de Paris, qui semblerait le congrès de la paix, et qui serait celui de la déclaration de guerre au souverain de Rome. Là est le point de départ de la longue série de crimes et de malheurs sous lesquels la chrétienté succombe.

Mais est-ce que le pontife-roi, brutalement assailli, criminellement démembré, puis totalement spolié, a fléchi sous les coups de l'orage ? Est-ce que l'adversité ne l'a pas fait plus grand, plus fort, plus éloquent, plus intrépide ? Sur la motte de terre qui le portait encore, quels actes surprenants n'a-t-il pas accomplis ? Le dixième anniversaire de la définition, c'était, au huit décembre mil huit cent soixante-quatre, la promulgation de cette encyclique et de ce *Syllabus*, qui

1. Matth., XIV, 31.

T. VIII.

seront le salut des nations après en avoir été l'épouvantail. Le quinzième anniversaire de la définition, c'était, au huit décembre mil huit cent soixante-neuf, l'ouverture de ce concile du Vatican, qui a frappé à mort les erreurs modernes, et posé comme dans un fort inexpugnable l'autorité infaillible sous les coups de laquelle tomberont toutes les erreurs à venir. Le vingtième anniversaire de cette même définition, c'est aujourd'hui, sur le rocher nu du Vatican, Pie IX toujours debout, toujours parlant, toujours enseignant, et dont la voix nous réserve encore plus d'un fruit de sa féconde et prodigieuse longévité.

Et quand partout la société humaine expie si chèrement ses agressions ou ses défaillances sacrilèges ; quand les nations qui ont péché contre Dieu et contre le Christ, reçoivent de si dures et si sanglantes leçons, et, s'interrogeant elles-mêmes, n'entendent que des réponses de mort : quand l'Église seule tient bon dans la tempête, poursuivant son œuvre à travers toutes les passions débordées, et apparaissant aux yeux de tous comme l'unique phare de salut : est-ce donc pour le chrétien le cas de se livrer au découragement et au désespoir ? D'ailleurs la Vierge proclamée pure et sans tache dans sa conception ne s'est-elle pas montrée plusieurs fois à la terre depuis vingt ans ? Et, en preuve que c'est bien elle qui a parlé, ne multiplie-t-elle pas les miracles de guérison corporelle et spirituelle ? Or, là où le miracle se produit, le miracle manifeste et populaire, le miracle patent et démontré, comment perdre confiance, puisque la toute-puissance exigée pour tout acte miraculeux est apte à guérir le mal public aussi bien que le mal particulier, à remettre sur pied un peuple perclus et impotent aussi promptement qu'un individu boiteux ou paralytique ?

Je reprends donc la parole d'Ozias aux Béthuliens, et je vous dis : *Æquo animo estote, fratres, et expectemus a Deo misericordiam* : « Ayez bon courage, frères, et attendons de

« Dieu la miséricorde » dont il nous a déjà donné tant de gages. Assurément, par beaucoup de côtés, nous en sommes demeurés indignes : c'est pourquoi il faut nous courber devant lui avec grande humilité : *humiliemus illi animas nostras*. Mais si nous apportons devant les saints autels cette disposition d'humilité sincère, Marie, la nouvelle Judith, ne nous aura point trompés en nous promettant de nous faire goûter bientôt la consolation que nous attendons : *et expectemus humiles consolationem ejus*.

Car, écoutez ce que dit le Seigneur des armées : *Quia hæc dicet Dominus exercituum*. « Encore un peu de temps, et « j'ébranlerai le ciel et la terre, la mer et le continent, et « je remuerai toutes les nations » : *Adhuc unum modicum est, et ego commovebo cælum et terram, et mare et aridam, et movebo omnes gentes*¹. Et du sein de cette immense commotion, je ferai sortir le salut de mon Église par des voies qui ne sont connues que de moi. Jusque-là, c'est le devoir de mes prophètes de dire et de redire, de répéter et de réitérer : *manda, remanda; manda, remanda* : « attendez, attendez « encore ; attendez, attendez derechef » : *expecta, reexpecta; expecta, reexpecta* : « là, là, encore un peu, un peu encore » : *modicum ibi, modicum ibi*.

Tant pis pour ceux qui rient de ce qu'ils appellent notre refrain, et qui haussent les épaules de pitié. La parole d'en haut ne nous aura point égarés. « J'ai attendu et attendu « encore le Seigneur, et il a enfin tourné son regard vers « moi. Et il a exaucé mes prières, et il m'a tiré du lac de « la misère, du borbier de l'opprobre. Et il a posé mes « pieds sur la terre ferme, et il a dirigé mes pas Et il a fait « éclater sur mes lèvres un cantique nouveau, un hymne : « à notre Dieu, hymne de reconnaissance et d'amour »².

1. Agg., II, 7, 8.

2. Expectans expectavi Dominum et intendit mihi. Et exaudivit

III. Cette date du huit décembre, qui est l'anniversaire de l'ouverture du concile du Vatican, l'anniversaire de l'encyclique et du *Syllabus*, l'anniversaire de la définition dogmatique de l'immaculée conception, elle se recommande à vous et à moi, M. T. C. F., par un autre souvenir beaucoup moins important sans doute. C'est l'anniversaire de notre arrivée au milieu de vous, il y a vingt-cinq ans.

Quand Samuel se présenta à Bethléem, les anciens de la cité lui posèrent cette question : « Votre entrée est-elle pacifique » : *Pacificusne est ingressus tuus ?* Le grand prêtre répondit : « Mon entrée est pacifique » : *Et ait : pacificus ;* « je viens ici en qualité de pontife et de sacrificateur » : *ad immolandum Domino veni* ¹. Pour moi, en donnant au respectable chef de votre édilité la même assurance, j'en dissimulai point que l'Église d'ici-bas, essentiellement amie de la paix, s'appelait pourtant l'Église militante, et que ses ministres ne pouvaient jamais promettre de ne point faire la guerre pour la défense de la vérité. Mais alors, vous disais-je, ce n'est faire la guerre que pour faire la paix, puisque la paix est le fruit de la vérité ².

Un quart de siècle écoulé peut faire aujourd'hui la réponse : Oui, mon entrée chez vous était une entrée pacifique : *Et ait : pacificus*. A travers les révolutions du temps et des choses, ma conscience me dit que, comme j'en avais promis, j'ai été et je demeure « du parti de Dieu ³ », et qu'étant l'homme de Dieu, j'ai été et je demeure l'homme de tous. Avoir défendu les principes, c'est avoir servi les intérêts de

preces meas, et eduxit me de lacu miseris et de luto facis. Et statuit super petram pedes meos, et direxit gressus meos. Et inmisit in os meum canticum novum, carmen Deo nostro. Ps. XXXIX, 1-4.

1. I Reg., xvi, 4, 5.

2. Discours d'arrivée, prononcé à la suite de l'intronisation solennelle dans la Cathédrale de Poitiers, le 8 décembre 1849. — Voir T. I, p. 118 et suiv.

3. Lettre Pastorale pour la prise de possession du siège épiscopal. — Voir T. I, p. 102 et suiv.

tous, sans combattre en particulier personne. Viennent les jours mauvais : il ne tiendra pas à moi qu'au frontispice de ma maison d'évêque on puisse graver l'inscription que j'y voulus inaugurer dès le premier jour : *Et in tempore iracundiæ, factus est reconciliatio* ¹.

Vierge sainte, en arrivant dans cette cité, c'est par vos mains de mère que j'ai voulu être présenté à l'Église qui m'était donnée pour épouse. Ce qui s'est fait de bien dans l'étendue de ce vaste territoire pendant tout ce laps de temps, c'est à vous qu'il le faut rapporter, c'est de vous qu'il procède. J'ai espéré en vous, ô sainte mère de Dieu, et cette espérance ne sera pas confondue, parce que vous êtes ma forteresse et mon refuge : *In te speravi, non confundar in æternum, ... quoniam firmamentum meum et refugium meum es tu* ². Vous m'avez soutenu aux jours de mes souffrances, et mon espoir a été en vous depuis les jours de ma jeunesse : *quoniam tu es patientia mea, spes mea a juventute mea* ; c'est sur vous que j'ai été appuyé dès mon entrée dans la vie ; à peine sorti du sein de ma mère, vous avez été ma protection : *in te confirmatus sum ex utero, de ventre matris meæ*. J'ai toujours aimé à vous rendre hommage, et vous avez été le sujet incessant de mes cantiques : *in te cantatio mea semper*. Mon élévation, ma vie, a été un prodige aux yeux de plusieurs ; mais c'est de vous que me venait l'aide et la force : *Tanquam prodigium factus sum multis, et tu adjutor fortis*. O Marie, que ma bouche soit toujours remplie de votre louange : *repletur os meum laude* ; et que durant toutes les journées de mon existence mortelle je chante votre gloire et publie vos grandeurs : *ut cantem gloriam tuam, tota die magnitudinem tuam*. Ne me rejetez pas dans le temps de ma vieillesse ; et quand mes forces viendront à défaillir, ne m'abandonnez pas : *Ne projicias me in tempore senectutis : cum defecerit virtus mea, ne derelinquas me*.

1. Eccli. XLIV, 17, — 2 Ps. LXX. 1-9.

O Vierge immaculée, entourez et protégez cette cité qui se glorifie d'être vôtre, et qui vous honore comme sa gardienne, comme son fondement et son mur de défense: *Tuam hanc civitatem, quæ te tanquam turrim ac fundamentum habet, circumcingens, custodito*. Revêtez ses prêtres du lumineux vêtement de la justice, et de cette joie qui naît d'une foi sincère et sans tache: *sacerdotes justitia et immaculatæ ac sinceræ fidei exultatione induito*. Préservez de tout mal et de toute crainte vos serviteurs qui vous louent et qui vous aiment: *laudatores tuos ab omni discrimine et animi angore exime*. Tendez au monde entier votre main secourable et protectrice: *Universo mundo auxiliatricem manum tuam porrige*: et parce que le monde en détresse va périr si votre Église ne le sauve, joignez vous-même votre main à celle du pilote pour diriger le gouvernail de tout l'ordre ecclésiastique, et le conduire au port tranquille: *ecclesiastici ordinis gubernacula fac dirigas, et ad portum tranquillum perducas*. De telle sorte que nous célébrions dans l'allégresse et le tressaillement toutes vos solennités, celle-ci en particulier, la plus belle désormais de toutes; et que, par le plus splendide dénouement, après vous avoir honoré sur la terre, nous entrons avec vous en la société de Jésus votre Fils, le roi universel et notre vrai Dieu, à qui soit la gloire et la force, en même temps qu'à son Père, principe de sa vie, et au Saint-Esprit qui règne avec lui dans une même éternité et une même substance maintenant et toujours et dans les siècles des siècles¹. Amen.

1. Ut in lætitia et exultatione solemnitates tuas, simul cum ista quam modo celebramus, splendidissimo exitu transigamus in Christo Jesu universorum rege ac vero Deo nostro, cui gloria et fortitudo, una cum sancto vitæque principio Patre, et coæterno et consubstantiali et conregnante Spiritu, nunc et semper et in secula seculorum. Amen. S. German. Constantinopol., Orat. in Præsent. Deiparæ.

ÉPILOGUE

VINGT-CINQ ANS D'ÉPISCOPAT

... En annonçant la nouvelle édition et le complément des huit volumes qui forment la première série des œuvres de Monseigneur l'Évêque de Poitiers, que voulons-nous entreprendre ? Un éloge ? Tâche en vérité bien superflue. De tels serviteurs de l'Église ne sont bien loués que par elle, et c'est, croyons-nous, agréer à leur délicatesse que de leur épargner d'autres louanges. Essaierons-nous de la critique littéraire ? Nous en aurions quelque honte, du moins à n'entendre ce mot que dans l'acception habituelle.

1. NOTE DES ÉDITEURS. — Ce huitième volume est la fin d'une première série d'écrits et de discours, où se résument vingt-cinq années l'enseignement épiscopal.

Nous y joignons un double index analytique et scripturaire, dû aux soins des RR. PP. Bénédictins de Ligugé : complément précieux, indispensable pour l'étude.

Mais il semble de plus qu'on doive trouver plaisir et profit à envisager d'ensemble et comme d'un seul coup d'œil l'admirable unité de cette œuvre si multiple et si diverse en apparence, véritable livre écrit au jour le jour, suivant l'heure et le besoin, mais toujours sous l'influence d'une même pensée et à l'honneur d'une même doctrine. Voilà pourquoi Monseigneur l'Évêque de Poitiers a bien voulu nous autoriser à reproduire ici, sous forme d'épilogue, un travail récemment publié par le R. P. Longhayé dans les *Études religieuses* des Pères de la Compagnie de Jésus.

Le neuvième volume des Œuvres de l'illustre prélat va être mis sous presse. — Ce sera le premier de ceux qui se rapporteront à la seconde période de son épiscopat. Dieu veuille mesurer largement à cette nouvelle période des jours si fructueusement consacrés à travailler pour sa gloire !

En présence d'un pareil monument, qui voudrait s'amuser aux détails d'ornementation ? Que l'évêque soit un écrivain de la meilleure veine, orateur précisément comme il convient à son haut ministère ; capable d'ailleurs de tous les tons et de toutes les nuances, depuis la pleine majesté de l'exposition dogmatique jusqu'aux grâces et aux finesses aimables de la causerie, depuis la profondeur du théologien et du philosophe jusqu'à cet esprit qui sert à tout s'il ne suffit à rien : Dieu nous garde de n'apprécier point ces dons magnifiques ou charmants, si bien employés du reste ! Malgré tout, il y a mieux à faire et de plus hautes leçons à recueillir. Le détail les préparait, mais elles ne ressortent bien que de l'ensemble. Eût-on connu dès leur apparition tous les morceaux dont le recueil se compose, encore faudrait-il s'accorder la satisfaction de tout relire, et comme on le doit faire d'après Joseph de Maistre, à tête reposée, la plume à la main. Quelle différence de l'aspect des parties à celui du tout ! Et de combien la valeur des pièces isolées n'est-elle point dépassée par l'intérêt de l'œuvre ainsi envisagée d'un seul regard !

Intérêt historique avant tout ; car cette œuvre épiscopale c'est l'histoire d'un diocèse, l'histoire de la France et de l'Église universelle pendant un quart de siècle. La docte et religieuse cité poitevine, depuis le jour où son jeune évêque lui vient du pied de Notre-Dame de Chartres jusqu'au jour où il célèbre ses *noces d'argent* parmi les acclamations d'une église à laquelle il s'est donné pour la vie ; la France, depuis l'aurore chrétienne qui suit l'orage de 1848 jusqu'à la nuit où nous semblons descendre ; l'Église, Pie IX, depuis l'exil de Gaète jusqu'à la captivité du Vatican : tout est là, tout revit dans ces volumes, avec sa note exacte et sa physionomie vraie. L'évêque

a eu le sens de toutes ces choses, il en a vu le fond, il en a dit le dernier mot. Où donc lisions-nous naguère que les *cléricaux* ne doivent point être admis à écrire l'histoire ? Serait-ce parce qu'ils peuvent seuls la comprendre ? ou parce qu'eux seuls n'ont pas besoin de la faire mentir ?

Et comme il y a unité dans l'histoire de ces vingt-cinq années, il y a unité dans cette œuvre épiscopale si multiple et si diverse en apparence. D'une part, c'est le *naturalisme* croissant, la négation toujours plus radicale du règne de Jésus-Christ, mais par-dessus tout de son règne social, de son droit à inspirer les institutions et les lois. De l'autre, c'est le surnaturel, c'est le même droit de Jésus-Christ revendiqué par une affirmation incessante, variée à l'infini dans ses formes comme les rébellions qu'elle combat, toujours une dans son fond comme la vérité qu'elle proclame. Qu'ont fait les hommes depuis un quart de siècle ? Qu'ont fait les hommes d'État ? Et tout le monde l'est un peu en ce temps de souveraineté populaire. Ils ont dit, écrit, mis en acte le mot des révoltés de l'Évangile : « Nous ne voulons pas que celui-ci règne sur nous ¹ ». Et s'il fallait une épigraphe aux œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers, quelle autre choisir que le cri passionné de saint Paul : « Il faut qu'Il règne ² » ? Tout y est plein de cette pensée. Elle préoccupe dès 1844 le jeune et brillant panégyriste de Jeanne d'Arc ³. Elle inspire, en 1848, le grand vicaire de Chartres appelé, chose piquante, à bénir un arbre de la liberté ⁴. L'évêque lui devra ses plus fiers accents. J'oserais presque dire qu'il lui devra tout ; car

1 Nolumus hunc regnare super nos. Luc, XIX, 14.

2 Oportet autem illum regnare. I Cor., XV, 25.

3 Œuvres de Mgr de Poitiers, t. I, p. 3. — 4. T. I, p. 85.

dans son enseignement répandu selon le jour et le besoin, sans intention d'unité ni de méthode, prédication solennelle, homélies familières, entretiens avec le clergé, polémique avec les ministres, la pensée du règne social de Jésus-Christ reparaît toujours. Là même où elle n'est pas directement en vue, on la sent qui circule pour ainsi dire à fleur des choses, comme un feu latent qui donne à tout chaleur et vie. Ainsi l'œuvre devient une, et en jetant sa parole à tout vent comme une semence, le maître a fait un livre sans y prétendre et sans le savoir.

Il y a plus. La grande pensée a été si puissante, elle a si complètement absorbé tout le reste, qu'elle a pu se conserver durant vingt-cinq ans, libre de toute hésitation, pure de toute alliage, toujours sûre d'elle-même dans ses applications multiples, sans avoir jamais besoin de se reprendre et de se redresser. Voilà l'unité glorieuse entre toutes, unité d'une intelligence et d'un vouloir qui marchent à leur but suivant une ligne inflexible. Qui n'y prétend ? Mais combien peu y atteignent ! Certes il y a grand honneur à écrire humblement et fermement le livre de ses *rétractations*. Mais comme tout cède au privilège de l'innocence persévérante, ainsi doit-on reconnaître dans l'inviolable intégrité de la doctrine, dirai-je un mérite hors de pair ? dirai-je une grâce de choix ? L'un et l'autre sont vrais, je pense.

Il y faut en effet bien des choses : Sénèque, un païen, avait déjà noté la condition indispensable, le sacrifice de la pensée propre toujours changeante à la vérité qui ne change pas. *Si vis eadem semper velle, vera oportet velis*¹.

1. Sénèque, Lettre xcv à Lucilius.

C'est le devoir élémentaire du chrétien ; combien plus, de l'évêque ! « Qu'il aime la vérité, lui dit l'Église en le sacrant, et qu'il ne l'abandonne jamais, vaincu par la flatterie ou par la crainte ¹. » Or le chrétien, l'évêque, sait où la trouver à coup sûr. Elle est dans l'Écriture sainte, dans la tradition, dans l'enseignement rigoureux ou dans la simple direction de l'Église ; car ici le maître, le docteur, n'est point exempt du besoin d'apprendre ni de l'obligation d'être docile ². Écoutez plutôt ses promesses.

« Voulez-vous accommoder, assujettir votre intelligence, votre raison, aux maximes de la sainte Écriture, aux enseignements du Verbe divin ? Juge de la foi et interprète de la parole révélée, voulez-vous identifier votre esprit avec le dépôt de la révélation, n'être plus l'homme de votre sens privé, mais contracter avec les livres saints une relation nouvelle, une alliance éternelle ? — J'ai répondu : Je le veux. »

« Voulez-vous obéir à la tradition catholique, aux décrets du saint-siège, à l'autorité de Pierre et de ses successeurs ? Législateur du peuple, voulez-vous ne point gouverner d'après vos idées, mais d'après les lois ? Voulez-vous vous familiariser avec l'enseignement de tous les siècles chrétiens, témoigner foi, soumission et obéissance en toutes choses envers le vicaire de Jésus-Christ ? — J'ai répondu : Je le veux ³. »

Voilà bien le secret de l'invariable unité dans la doctrine : le sens propre captivé sous l'obéissance du Verbe divin et de l'infaillible magistère de l'Église ; la personnalité disparue, absorbée dans la fonction, l'homme effacé

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. II, p. 595. — 2. T. VI, p. 473. — 3. T. I, p. 124.

par le ministre de Jesus-Christ. « Qui êtes-vous ? » se demandait, au jour même de son intronisation, le nouveau successeur de saint Hilaire : et il répondait par les fières paroles de son modèle : *Episcopus ego sum* : « Je suis évêque. Ce mot contient tout ; ce mot dit tout¹ ». Le programme n'a point menti. Parcourez l'œuvre doctrinale de ces vingt-cinq années : vous y trouverez un évêque, disons mieux, vous y trouverez l'évêque, et, Dieu soit loué ! vous n'y trouverez pas autre chose.

Mais, à tout prendre, l'abnégation du sens propre, l'effacement de la personnalité n'écartent que la déviation volontaire. La méprise innocente reste encore possible. Parmi les applications et complications sans nombre où sont engagés les principes, l'esprit le moins personnel et le plus docile peut encore prendre le change, biaiser, gauchir. Qui lui donnera l'exquise sagacité, le coup d'œil sûr, le sens délicat, le pressentiment infallible ? Dans la correspondance de ses dernières années, le comte de Maistre, « ce voyant d'Israël qu'aucun de nos contemporains n'a dépassé ni atteint² », répétait souvent, avec une intention légèrement détournée, le mot de saint Paul : *Ubi sapiens ? ubi scriba ? ubi conquisitor hujus sæculi* ?³ « Où est le sage ? où est l'écrivain expert ? où est l'exact appréciateur de ce siècle ? » Pour nos contemporains, les œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers ne laissent point place à une question semblable. Tout le siècle est bien là, compris, analysé, deviné. L'Église y est aussi, toujours suivie, devancée quelquefois. Mais que l'on ne se trompe point sur le mot. A Dieu ne plaise que nous prétendions glorifier le prélat d'avoir, à certains moments, conduit l'Église

1. T. I, p. 130. — 2. T. V, p. 267. — 3. I Cor., I, 20.

et regenté le Saint-Esprit ! En présence de l'infaillible vérité, ces attitudes de précurseur et d'inspirateur ne conviennent à personne, et l'évêque de Poitiers y répugnerait plus que tout autre. Mais voici qui restera vrai. Juge particulier de la foi, il n'a dû réformer aucun de ses jugements. Quelques-uns des plus solennels ont même eu cette glorieuse fortune d'être adoptés et sanctionnés presque en propres termes par l'autorité décisive et irréfutable. Nous ne disons pas autre chose. Encore écarterons-nous, si l'on veut, l'idée de gloire. Il semble du reste qu'à ces hauteurs rien d'humain ne doive plus trouver accès. Mgr l'évêque de Poitiers a dit à propos d'un éloquent religieux : « Ce n'est qu'avec le secours très particulier d'en haut qu'on peut tant dépenser sans s'appauvrir¹ ». A plus forte raison faut-il un secours de premier ordre pour livrer pendant vingt-cinq ans sa pensée à toute occasion qui la réclame, sans dévier jamais de la vérité la plus sévère et de l'opportunité la plus exquise. Que l'admiration s'absorbe donc dans la reconnaissance, et que toute gloire soit à Dieu !

La guerre doctrinale si vigoureusement menée dans ces huit volumes contre le naturalisme contemporain présente trois phases assez bien distinguées par la diversité des époques. De 1849 à 1860, le principal ennemi sera le naturalisme rationaliste, éclectique, soi-disant respectueux et modéré, mais conduisant nécessairement, dans l'ordre des doctrines, au naturalisme radical et athée, mais d'ailleurs base logique du naturalisme social. — De 1860 à 1870, l'intérêt suprême est à Rome. Il faut disputer au naturalisme militant et envahisseur, à la révolution, le dernier

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. VIII, p. 425.

asile de la politique chrétienne, du règne social de l'Évangile. — Puis viennent nos désastres. Que faire alors, sinon rappeler sans relâche à qui l'oublie qu'un peuple ne se relève pas sans Dieu, mais qu'en particulier la nation très chrétienne ne se reconstituera jamais sans Jésus-Christ ?

Or, dans ces deux dernières phases de la lutte, les difficultés ne seront pas seulement au dehors. Il y aura au dedans les timides, les effrayés, les illogiques, les rêveurs de conciliation, faibles et complaisants devant l'opinion naturaliste, défiants et superbes devant leurs guides et leurs frères ; quelques-uns généreux mais sans discipline, tous plus gênants, plus redoutés de leurs chefs que les adversaires eux-mêmes¹. Il faudra rallier les siens, tout en repoussant l'ennemi.

Suivons rapidement sur tous ces champs de bataille le chevalier du Christ-Roi.

1.

Ce fut une époque pleine d'intérêt et de vie, que celle où Pie IX exilé instituait évêque de Poitiers le prêtre bien jeune encore dont l'Église de Chartres était fière. Que de menaces, mais que de promesses ! Le pape était à Gaète ; mais la France tenait encore l'épée de Charlemagne. L'Église d'ailleurs avait rompu quelques mailles du réseau de tyrannies savamment ourdi par la main des légistes. Les provinces ecclésiastiques revoyaient leurs conciles. On pressentait une victoire des droits de l'ensei-

1. Discours de Pie IX à la députation française présente à Rome pour le vingt-cinquième anniversaire de son élection, 18 juin 1871.

gnement catholique sur le monopole de l'État. Respectée ou négligée tout d'abord par le nouveau régime, la religion avait paru bientôt l'unique rempart de l'ordre. Une fois de plus, la crainte acheminait les esprits à la sagesse. Pour les ouvriers de Dieu, l'heure était belle ; la moisson paraissait blanchir.

C'est alors que le nouvel évêque arrivait avec une grave émotion dans son diocèse, dans sa terre encore inconnue ¹, dans cette vieille ville de Poitiers, « capitale religieuse d'un pays granitique ² », dans cette cathédrale d'apparence austère, mais de proportions grandioses et harmonieuses, représentation vive et naturelle d'une province où de vraies richesses en tout genre s'enveloppent volontiers sous de modestes dehors ³. Un éloquent manifeste l'y avait précédé ⁴. Déjà l'on pouvait savoir que le nouveau venu estimait l'apostasie sociale comme le signe propre de l'antechrist, et qu'il serait, quant à lui, l'homme de Dieu, l'homme du parti de Dieu ⁵. On avait pu remarquer cette énergique parole : « Le règne des expédients est fini ; il faut que celui des principes commence ». Était-ce un écho de cette autre phrase célèbre : « Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent ⁶ » ? En tous cas, le programme de l'évêque disait plus que celui du politique ; et lui, du moins, devait être fidèlement rempli.

« Si le prêtre ne transforme pas la société, écrivait encore à son peuple le nouveau successeur de saint Hilaire, il faut désespérer de l'avenir ⁷. » Mais le prêtre ne trans-

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. IV, p. 218. — 2. T. VII, p. 411. — 3. T. IV, p. 479. — 4. T. I, p. 96. — 5. Cf. T. VIII, p. 260.

6. Proclamation de Louis-Napoléon, président de la République, 13 mai 1849.

7. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. I p. 116

forme la société qu'en gagnant les individus à la foi vraie, entière, pratique. C'était la grande tâche du moment. Trop de conservateurs appelaient la religion à leur défense, qui n'en voulaient point pour leur usage. Tout d'abord l'évêque alla droit à eux. Il leur dénonçait leur propre inconséquence, il les pressait avec une vigueur de logique et une ardeur d'apostolat qui sont le caractère propre et l'honneur spécial de ses débuts. Aussi rencontrez-vous dans les discours de l'époque nombre de mots qui brillent et frappent comme l'épée. « Il ne s'agit plus d'être honorables; ils'agit d'être vraiment et profondément religieux ¹. » — « Parlez d'ordre tant qu'il vous plaira. Aussi longtemps que vous violerez publiquement la loi de Dieu et de son Église, vous resterez anarchistes au premier chef ². » Ailleurs c'est une sorte d'ultimatum prophétique. « Sachez-le donc bien, hommes d'ordre et de conservation : si le désordre finit par triompher en France, s'il vient un jour de complète ruine, vous serez responsables au tribunal de l'histoire d'avoir opté pour tous ces malheurs plutôt que de revenir à la pratique d'une religion qu'avaient pratiquée vos pères depuis plus de quatorze siècles. LE SALUT ÉTAIT POSSIBLE; VOUS N'AUREZ PAS VOULU L'ACHETER A CE PRIX. Que ces paroles soient écrites pour la génération à venir ³. » Après vingt-cinq ans, la génération nouvelle est venue: qu'elle en soit juge. Aussi bien l'évêque l'annonçait dès lors: les positions intermédiaires et illogiques seraient de plus en plus intenable. Les fils de cette bourgeoisie orgueilleuse et inconséquente ne ressembleraient pas à leurs pères; ils seraient pires ou meilleurs,

1. T. I, p. 318. — 2. T. I. p. 456.

3. T. I, p. 138.

plus franchement révolutionnaires ou plus franchement chrétiens ¹. L'évêque s'est-il trompé?

Dieu bénit les premiers efforts de son zèle, et les deux jubiléés successifs de 1851 et de 1852 furent marqués par de consolants retours. Cependant la situation n'était déjà plus la même. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 avait comprimé le socialisme. Chez un bon nombre les vellétés religieuses s'en allaient avec la crainte évanouie. Les intérêts rassurés inclinaient, suivant leur pente naturelle, au sensualisme égoïste. Il fallait prévoir que la parole épiscopale allait éveiller, comme jadis, les susceptibilités et les défiances ². L'opinion redevenait ombrageuse ; le pouvoir se faisait hautain ; il était clair qu'à certains yeux la religion ne devait être qu'un instrument de règne ou de sécurité matérielle ³. On se rendormait dans cet ordre tout extérieur, dans cette fausse paix, si funeste depuis quarante ans à l'âme de la France ⁴. Pour tout dire, le *naturalisme*, un moment déconcerté, commençait à se reconnaître. Le rationalisme éclectique, ce père légitime de toutes les théories antisociales vaincues hier dans les faits, se croyait quitte pour renier son lignage, et ambitionnait un regain de popularité. Mal rajeuni sous des formules à peine atténuées, il recommençait contre la religion positive, contre le surnaturel, contre le christianisme, sa guerre déloyale, sournoise, élégamment hypocrite. Les corps savants ne lui ménageaient pas leurs sourires ⁵. L'Académie française couronnait *ex æquo* la *Connaissance de Dieu*, par le P. Gratry, et le *Devoir*, par M. Jules Simon, ce livre de morale naturaliste, ce code des vertus « dont l'enfer est

1. T. I, p. 427. — 2. T. I, p. 460, 574. — 3. T. I, p. 607. — 4. T. II, p. 167. — 5. T. II, p. 168.

plein ¹ ». Au reste, une trop nombreuse fraction des classes dirigeantes n'en revenait-elle pas à ce déplorable système de bascule, toujours insultant pour le vrai, toujours profitable au faux, quoi qu'on en dise, à ce libéralisme doctrinal qui n'est que scepticisme au fond et impuissance comme résultat ? Pauvre société, enveloppée dans ses volontaires contradictions, « la plume en main pour enseigner toujours les mêmes principes, l'arme au bras pour en exterminer les conséquences : descendant volontiers le soir dans la rue pour fusiller les actes provoqués par les doctrines et les exemples du matin ² » ! Qui l'éclairerait, sinon les évêques ? Et comment l'éclairer, sinon en affirmant à tout propos le surnaturel, la seule religion vraie, précise, orthodoxe, rigoureuse ; mais aussi en combattant l'orgueil humanitaire qui la repoussait, en démasquant le philosophisme hypocrite, — oui, bien réellement hypocrite, — qui la ruinait de fond en comble avec l'inconcevable prétention de n'y toucher pas !

Pour sa part l'évêque de Poitiers entreprend vaillamment cette double tâche. L'affirmation du surnaturel devient sa préoccupation constante. Ici, que d'autres admirent, s'il leur plaît, la variété des formes et la souplesse du talent. Ce qui nous frappe, nous, plus que tout le reste, c'est la puissance d'une grande pensée, c'est l'inépuisable fécondité de la vérité divine, c'est le sens délicat et ferme des besoins du temps, c'est l'opportunité, cette opportunité supérieure et providentielle, si importune d'ordinaire au sens humain, et jamais si bien prouvée que par les cla-

1. On se rappelle qu'à propos de ce mot, des catholiques crurent devoir adresser à Mgr l'évêque de Poitiers une leçon de tolérance. On eut bientôt la leçon de catéchisme en réponse. Cf. t. II, p. 377.

2. T. II, p. 170

meurs qui la nient. Tout ramène la pensée du prélat au point capital de la lutte, au règne surnaturel de Dieu par Jésus-Christ sur l'humanité réparée. Que la définition dogmatique de l'Immaculée Conception soit un triomphe pour la piété, un gage de bénédictions spéciales, il le dira dans un magnifique langage. Mais il n'oubliera pas d'y montrer la solennelle affirmation de la déchéance originelle, de ce dogme si naturellement hostile au naturalisme ¹. Chaque saint dont l'Église rajeunit ou inaugure le culte apporte à notre temps une pareille leçon. Theodosie est la femme chrétienne qui a seule raison parce qu'elle garde seule l'idée du surnaturel effacée du cœur de l'homme ². Les humbles vertus de Germaine Cousin sont « le triomphe de la vraie sagesse et de la vraie science étudiées au pied du crucifix », tout comme nos crimes et nos malheurs trop vite oubliés sont le fruit naturel de la fausse science et de la fausse philosophie ³. Et que sera Benoît Labre, sinon le vivant défi de la dignité surnaturelle à l'orgueil naturaliste ⁴ ? Renonçons à choisir des exemples. L'affirmation du surnaturel éclate à chaque page de l'œuvre épiscopale. Avec un don merveilleux d'appropriation et d'à-propos, le maître la ramène sans effort comme sans relâche; disons mieux : elle jaillit spontanément de chaque sujet. Après tout, est-ce donc merveille ? Le surnaturel est au fond de toutes choses; il est le dernier mot de l'homme et du monde. Bien aveugle qui le nie, bien distrait qui n'y prend garde, mais heureux qui sait le voir avec cette profondeur et le montrer dans cette lumière !

L'autre tâche est plus ingrate, celle de démasquer l'erreur. En parlant ainsi, nous étonnerons peut-être quel-

1. T. II, p. 226. — 2. T. II, p. 9. — 3. T. II, p. 117. — 4. T. III, p. 663.

ques esprits. Il est assez de mode de supposer dans le polémiste catholique un goût de lutte, une fougue native, un irrésistible besoin de batailler. Vraiment c'est oublier trop de choses. Si par vocation le catholique est conquérant, par situation il n'est point agressif. Il possède, il défend ; l'attaque seule peut le troubler dans la jouissance pacifique d'une vérité qui est pour lui hors de doute. Il le sent trop d'ailleurs : cette vérité perd toujours aux conflits de paroles quelque chose de sa majesté propre, comme une reine obligée de se commettre avec ses suivantes révoltées. Qui a mieux dit que le grand polémiste catholique de notre époque la supériorité de l'exposition sur la discussion ¹ ? Encore faut-il noter que cette escrime aventureuse doit agréer à l'évêque beaucoup moins qu'au journaliste. Chef du peuple et juge de la foi, sa place normale et préférée est sur les hauteurs d'où il dirige et commande, non dans la plaine et parmi les poussières de la mêlée. Osons tout dire. Les adversaires qui le provoquent savent-ils ce qu'il lui en coûte pour descendre jusqu'à eux de ces hauteurs sereines, où il a commerce avec les Pères, ses devanciers illustres, et avec les écrivains sacrés des deux alliances, c'est-à-dire avec les plus hauts génies et avec l'Esprit même de Dieu ? Pour qui a fait de l'Écriture sainte l'aliment continuel de son intelligence ; pour qui, si je puis parler de la sorte, marche et se meut parmi les Pères de l'Église familièrement et comme un d'entre eux, croirons-nous qu'il y ait un plaisir, même le plus médiocre, à feuilleter, pour les combattre, les journaux, les revues, les brochures, les minces livres de la li-

1. Louis Veillot, *Vie de N.-S. J.-C.* introduction.

bre pensée? Ceux qui les écrivent apprécieront mal peut-être la force de cette considération. Du moins comprendront-ils qu'un évêque n'expose pas sans raisons supérieures et sa tranquillité personnelle et « cette renommée de tolérance, de conciliation, cette réputation d'esprit pratique et expérimenté, que les maîtres de l'opinion, les oracles du goût et des convenances, les princes de la science et de la politique ne refuseraient peut-être pas de lui faire ¹ ».

Malgré tout, il y renonce quelquefois ². Des moments viennent où « un silence plus long de la part des pasteurs finirait par autoriser dans l'esprit des peuples ces doctrines perfides, qui font des ténèbres la lumière et de la lumière les ténèbres, et dont les sophismes vont séduisant ce trop grand nombre d'intelligences flottantes et incertaines qui tournent à tout vent de doctrines ³ ».

On en était bien là en juillet 1855, lorsque Mgr l'évêque de Poitiers porta son premier grand coup au naturalisme rationaliste dans la première de ses trois *Instructions synodales sur les principales erreurs du temps présent*.

Un mot d'explication à propos de ce titre. L'homme du monde n'est peut-être pas obligé de savoir que, chaque année, l'évêque s'entoure du plus grand nombre possible de ses prêtres, et tient avec eux, après les exercices de la retraite, son synode ou assemblée. Là se promulguent certains actes plus solennels de l'autorité épiscopale ou pontificale. Là chacun peut apporter ses difficultés et ses doutes sur les matières de discipline pratique. Ce sont les états du diocèse, états pacifiques, mais où règne, avec le respect

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. II, p. 342. — 2. T. IV, p. 539. — 3. T. II, p. 342.

profond de la hiérarchie, une très réelle et très large liberté. Prescrite par le concile de Trente, longtemps interrompue par le malheur des temps, la pratique des synodes reflourissait en France depuis 1850, avec celle des conciles provinciaux. Frappante coïncidence ! A l'heure même où le pays, fatigué de parlementarisme, se rejetait de guerre lasse dans les bras du gouvernement personnel, l'Église revenait avec bonheur à ses traditions délibératives : tant il est vrai qu'elle seule possède le sens, le goût et le secret pratique de toutes les libertés mesurées et légitimes ¹. Pourquoi faut-il que le temps nous manque ici pour une étude souverainement intéressante, celle des relations de l'évêque avec son clergé ? Nous en prendrions l'idée dans les entretiens synodaux, dans les homélies fidèlement renouvelées à chaque anniversaire de la consécration épiscopale. Tout s'y rencontre : épanchements douloureux, encouragements paternels, corrections charitables mais loyales. C'est encore l'instruction avec son ampleur, c'est le jugement avec sa fermeté ; c'est la causerie avec son abandon, c'est l'élan du cœur avec tout ce qu'il peut donner parfois de grâce et même de poésie. Et quelles leçons de prudence en même temps que de zèle ! Hauts et difficiles problèmes de conduite, détails familiers de tenue, voire même de costume ecclésiastique, tout se trouve touché d'une main aussi délicate que sûre. Qu'il s'agisse d'un changement de régime politique ², d'une loi d'enseignement ³, d'une question de pédagogie ⁴, la ligne du devoir chrétien et sacerdotal est tracée avec une prudence et une fermeté lumineuses quelquefois jusqu'à la divination. Nous

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. I, p. 562. — 2. T. I, p. 303. — 3. T. I, p. 362. — 4. T. II, p. 321.

savons. quant à nous, des hommes du monde qui marcheraient d'étonnements en étonnements, s'ils voulaient bien prendre leur part de ces confidences et de ces directions épiscopales. N'en doutons pas du reste : moins remarquées peut-être de la masse des lecteurs contemporains, elles recevront du temps une valeur toujours croissante. L'histoire y viendra prendre sur le vif l'exacte physionomie du clergé français, et tout ensemble les traits immuables du gouvernement honnête, doux et fort de l'Église. Oui, voilà bien l'Église, voilà bien le clergé tel qu'il est, mais combien différent des préjugés qui ont cours ! Par-dessus tout, voilà l'évêque ; le voilà mieux manifesté et, pour ainsi dire, plus complet que dans les parties moins intimes et plus retentissantes de son ministère : gardien très instruit et très jaloux de la législation ecclésiastique et du trésor des traditions locales ; connaissant les prérogatives de son ordre et les soutenant avec une fidélité généreuse ; aussi incapable d'abdiquer par je ne sais quelle complaisance que dévoué de cœur et d'âme à la monarchie spirituelle du vicaire de Jésus-Christ ; mêlé, comme l'Église même, aux choses humaines dont on s'efforce en vain de la séparer, mais n'y entrant qu'avec elle et pour elle, sans goût d'ingérence indiscrete comme sans mollesse devant les appels du devoir ; enseignant de plein droit au nom de son autorité propre, mais heureux surtout de prêter sa voix aux enseignements du pasteur suprême et de les faire passer au peuple par l'entremise des pasteurs secondaires. En sorte que, dans ces communications synodales, on suit des yeux la marche normale de la doctrine descendant du chef aux membres ; on touche de la main, pour ainsi dire, toute la chaîne de la hiérarchie enseignante.

Et de fait, la première *Instruction sur les principales erreurs du temps présent* suit et commente l'allocution pontificale du 9 décembre 1854. Le pape avait dénoncé les attentats du Piémont contre la propriété ecclésiastique; l'évêque met en lumière la folie des prétendus conservateurs qui encouragent ces spoliations sacrilèges, sans voir qu'elles ruinent le principe même de la propriété. Le pape avait réprouvé l'orgueil de la philosophie jalouse d'égaliser la religion, et se targuant de suffire, elle aussi, au bonheur de l'homme; l'évêque la poursuit et la démasque sur le terrain de la théorie et de la pratique. En théorie, c'est le vieil éclectisme essayant de faire peau neuve, et préparant, entre deux exhumations galantes, des rééditions philosophiques un peu plus hypocrites peut-être, à coup sûr aussi radicalement hostiles. Adversaire déloyal ! Il jure qu'il respecte le surnaturel, qu'il n'y touche pas, qu'il se renferme dans un tout autre domaine, celui de la philosophie : comme si cette prétention même n'était point une négation catégorique. Le surnaturel n'est pas tout; mais s'il est quelque chose, il touche à tout, il se mêle à tout, il domine tout, la philosophie comme le reste. Aussi bien voici venir l'attaque ouverte. Ce même christianisme auquel on ne veut pas toucher, on le flétrit poliment du nom de mysticisme. Et pourquoi ? Parce que entre Dieu et l'homme il suppose un médiateur autre que la raison ; parce qu'il fait de Dieu l'objet direct de l'amour ; parce qu'il estime la sainteté réalisable dès cette vie... Que sais-je encore ? — En tout cas, plus d'équivoque ; c'est le surnaturel même qui est mysticisme, entendez illuminisme, rêverie, chimère. Dès lors, que parle-t-on de paix et de respect ? Les respects mentent, et la paix trahit. Cette paix, c'est la guerre qui

recommence entre Jésus-Christ et la déesse Raison. Elle recommence dans la morale comme dans la doctrine spéculative. Au devoir il ne faut, dit-on, qu'une base, la nature; du moins en est-ce assez pour l'élite. Laissez aux privilégiés de l'humanité le droit de s'en tenir à la nature, le droit de récuser tout ce qui prétend l'élever au-dessus d'elle-même, comme la force de résister à tout ce qui la ferait déchoir. Admirons en passant la morgue naïve de ces égalitaires, de ces *humanitaires*, qui parquaient *a priori* le genre humain en deux castes, accordant à la foule le secours grossier des symboles et des lois positives, réservant pour l'élite, c'est-à-dire pour eux et leurs amis, l'honneur et le courage de s'en passer. Injure gratuite et présomption insoutenable; outrage au souverain domaine de Dieu qui impose le surnaturel en droit, s'il le propose en fait; outrage à la dignité de Jésus-Christ dont on ne peut refuser avec ce nonchaloir superbe les bienfaits et le sang; mensonge à la situation vraie de l'homme déchu, blessé dans sa nature, impuissant de fait à rester homme s'il n'accepte la main de Dieu pour monter plus haut que l'homme. En vain déclare-t-on ne se point préoccuper du salut individuel, mais seulement de la conservation sociale. La morale naturelle, impraticable d'ailleurs sans la grâce, ne suffit pas plus au maintien des sociétés qu'au bonheur éternel des âmes. Et devant le *Syllabus*¹ et le concile du Vatican², le vengeur du surnaturel avertit, en terminant, les païens modernes que l'autre vie est pour eux sans espérances. Le dilemme de la destinée se pose clair, simple et terrible : le surnaturel ou l'enfer.

Une tempête s'en suivit. La diplomatie et l'éclectisme

1. *Syllabus*, propos. 17. — 2. Conc. Vatic., *constitutio de fide*, cap. III.

la soulevèrent à la fois. Le Piémont trouva mauvais qu'on eût parlé tout haut de ses faits et gestes. Le naturalisme rationaliste se récria contre l'agression épiscopale. Depuis le déclinatoire poli jusqu'à l'invective absolument inintelligente et grossière, son dépit prit tous les tons et tous les styles. Au fond il avait senti le coup et il appréciait l'adversaire. L'adversaire ne tarda pas à redoubler.

Par malheur, il nous faut courir sur la deuxième *Instruction synodale*, vigoureuse instance aux arguments de la première, et tout ensemble grave dénonciation des progrès du naturalisme dans le sens du radicalisme athée. De vrai, l'orgueil ne sait pas être fier, et le rationalisme se charge d'en administrer la preuve. Ils s'appelle la science, et il refuse avant tout de savoir; il fait profession d'éclairer tout, et il craint par-dessus tout la lumière. Veut-on, par exemple, lui faire lire dans les faits le témoignage convaincant d'une révélation divine? Il ne se prononce pas, il n'examine pas: ce n'est plus de sa compétence, il est laïque, il est philosophe; à ce double titre il revendique le droit d'ignorer. En un mot, la fin de non-recevoir est sa tactique favorite; il fuit, il se refuse, il se dérobe, quitte à lancer son trait du Parthe, ses négations implicites qu'il niera tout à l'heure elles-mêmes avec une candeur imperturbable. A tout prendre, cette façon d'agir n'est pas glorieuse; ténèbres volontaires ou hypocrisie, il est difficile d'y trouver autre chose que des lâchetés à choisir. Et pourquoi ces marches et contre-marches tortueuses? Pour sauver la prétention fondamentale, celle de séparer la philosophie de la religion positive, d'isoler la raison de la foi. Mais la prétention fondamentale est irrationnelle, car elle étouffe la science et mutilé la raison. Elle est chimérique.

voyez plutôt ces philosophies que l'on veut à la fois complètes et purement naturelles, et qui demeurent pleines de lacunes, bien que riches encore des dépouilles de la révélation. Elle est impie, car elle arrache à Jésus-Christ la nature qui est sa conquête ; apostasie ou infidélité persévérante, incompatible en toute hypothèse avec le baptême, vrai paganisme par conséquent. D'autre part, quel amoindrissement déplorable pour l'intelligence humaine ! Est-ce que la foi, tout au contraire, n'assure pas et ne complète pas la philosophie ? Est-ce que la raison ne garde pas dans les limites du dogme une large liberté d'allures, un magnifique champ de labour ? Qu'a-t-elle perdu de ses naturelles appartenances ? Et n'a-t-elle pas de plus l'honneur de recevoir et de vérifier les titres historiques de la révélation divine ? N'est-elle pas admise à sonder respectueusement le mystère lui-même, à en étudier le sens, les relations et les harmonies ? Pour tant de gloire, on ne lui demande que de se reconnaître bornée, c'est-à-dire de confesser que l'homme n'est pas Dieu. Belle et simple doctrine que l'évêque de Poitiers se félicitera plus tard de voir adoptée et sanctionnée presque en propres termes par l'Église universelle. On souffre de retomber de si haut sur les arguties de la libre pensée aux abois. Que viennent faire ici, par exemple, les conquêtes de 89 et la tolérance civile ? Ont-elles supprimé les droits de Dieu ? et la liberté légale d'apostasier rend-elle l'apostasie moins criminelle ? Que vient-on objecter que l'enseignement donné par l'État doit, comme l'État lui-même, faire abstraction des religions positives ? Outre que la loi de l'État dit encore formellement le contraire, le bon sens n'ignore pas que cette prétendue neutralité est en fait une hostilité radicale. Ainsi les sophismes ne tiennent pas, les compromis sont à bout,

les masques tombent. La guerre devient de plus en plus manifeste : étrange guerre entreprise contre le christianisme au nom de la philosophie naturelle, de la loi naturelle, de la religion naturelle, alors que toutes ces grandes choses ne subsistent réellement que dans le christianisme et par lui.

Cependant parmi ces combats de pensée, les événements marchent, le mystère d'iniquité se poursuit ¹. Les antechrists de toute nuance ², ligués surtout contre Rome, accomplissent leur œuvre dans les faits comme dans la doctrine, soigneux d'attester la connexion, tant niée par eux, de la doctrine avec les faits. Voilà pourquoi tout en défendant, et de quel courage ! nous le dirons tout à l'heure, *la motte de terre du temporel*, l'évêque ne perd point un moment de vue les erreurs théoriques, vraies causes de toutes les voies de fait sacrilèges.

On peut examiner à loisir si la *troisième instruction synodale* ³ est, parmi tant d'insignes productions, le chef d'œuvre théologique et littéraire. On nous permettra de nous y intéresser surtout comme au grand effort de la lutte contre le naturalisme. Nous avons vu des combats ; mais c'est ici la vraie bataille ; cette fois l'engagement est sur toute la ligne et à fond.

Avant tout, l'ennemi est reconnu et ses positions signalées. Voici d'abord ces étranges auxiliaires, ces demi-transfuges, qui s'appellent *catholiques sincères et indépendants* : gens pratiques, gens avisés, qui somment respectueusement l'Église de se retirer des affaires humaines et qui évincent Jésus-Christ de la vie sociale. C'est le naturalisme politique. — En seconde ligne marchent les *éman-*

1. Œuvres de Mgr de Poitiers. t. IV, p. 145. — 2. T. IV, p. 585. — 3. T. V, p. 29.

cipateurs, les *sécularisateurs*, plus prononcés dans leur attitude. Ceux-là nous sont déjà connus ; ils se passent du surnaturel comme d'une superfluité brillante, sans lui dire d'injures, mais sans même l'honorer d'une discussion. — Derrière eux, les déistes rationalistes le rejettent bravement comme faux et impossible. — Enfin l'arrière-ban du, si l'on veut, l'élite, se compose des panthéistes, des matérialistes, des athées de toutes armes. Le positivisme n'est pas nommé : en 1862, il ne comptait pas encore. Telle est, avec ces quatre corps principaux, la grande armée du naturalisme, l'armée de la dernière et radicale hérésie, l'armée de Satan, n'en déplaît aux pauvres dupes qui font nombre et qui auraient horreur de leur chef.

Et maintenant il faut combattre. Or, pour la vérité, combattre c'est avant tout se montrer. Les dogmes attaqués vont donc tour à tour être mis en lumière. Dieu tout d'abord, Dieu dont le naturalisme laisse tôt ou tard périr l'idée : preuve manifeste que la raison, si elle prétend se suffire, ne sait pas garder les premières vérités de raison. Et comme on ne défend pas froidement l'existence du bien suprême, après quelques pages vraiment splendides de théodicée chrétienne empruntées au concile provincial d'Agen, la confession solennelle d'une foi inébranlable, « irremédiable », jaillit spontanément du cœur de l'évêque pour se perdre dans un hymne d'adoration et d'amour.

Mais le champion de Dieu et du surnaturel est aussi le vengeur de la nature humaine. S'il lui refuse d'égaliser Dieu par elle-même, il lui reconnaît une aptitude surnaturelle d'union à la divinité, soit dans la gloire de l'unité personnelle, soit dans la gloire de l'adoption. Le premier mode se réalise en Jésus-Christ à la fois unique et premier-

né d'une multitude de frères : tel est le fait capital rejeté ou négligé par le naturalisme, et qui va se déployer avec l'indication de ses preuves dans une grandiose et magistrale exposition. Le dirai-je ? Quand on a lu ces pages, quand on a vu la vérité, soutenue par sa propre force encore plus que par le talent de son interprète, monter, monter toujours, assurée, majestueuse, irrésistible, à la manière des grandes eaux ; quand on s'est laissé avec bonheur emporter à ce mouvement magnifique, on ne peut se défendre d'un retour de tristesse en pensant aux adversaires. Que feront-ils ? Ils refuseront même de lire, ou, si quelque curiosité les y pousse, ils déclareront ne pas comprendre. Après tout, que leur veut-on ? Ils sont laïques, ils sont philosophes, ils ne sont pas théologiens. Incompétents s'il s'agit d'entendre, leur compétence ne va qu'à disputer et à blasphémer. Et ils disputent, et ils blasphèment, répétant sans relâche leurs objections, les sachant réfutées dix fois pour une, mais n'ignorant pas non plus la puissance désespérante de la répétition inepte et obstinée. L'évêque ne désespère pas cependant, il les arguement, il les gourmande, il les presse en toute patience et doctrine. Il rappelle le droit de Jésus-Christ, droit suprême trop cruellement outragé par leurs fins de non-recevoir. Il détruit la fausse hypothèse où s'appuie toute leur sophistique, celle d'un état primitif de nature pure, où il doit être loisible de se borner et possible de se tenir. Non, l'élévation à une destinée surnaturelle est contemporaine de la création même ; et de ce fait, joint à celui de la déchéance originelle, une loi ressort, loi universelle, vérifiée dans l'ordre des connaissances, de la morale et de l'histoire. En pratique, le surnaturel est indispensable au maintien de la nature. Désormais la nature sera inévita-

blement au-dessus ou au-dessous d'elle-même : c'est-à-dire que, sans la révélation et la grâce, ni elle ne garde les vérités, ni elle ne pratique les vertus qui sont pourtant proportionnées en elles-mêmes à sa puissance propre de connaître et d'agir ; c'est-à-dire qu'en fait on ne peut se maintenir dans sa naturelle dignité d'homme sans l'influence surnaturelle du Dieu-homme ; c'est-à-dire que la vérité naturelle, la loi naturelle, la religion naturelle, tout ce qu'on peut appeler d'un mot la nature, ne subsiste en réalité qu'englobé, encadré dans l'ordre supérieur où Dieu nous établit merveilleusement dès l'origine et nous rétablit plus merveilleusement en Jésus-Christ. Cela dit, l'apologiste chrétien peut se taire ; il a touché le fond des choses et le point vital de la doctrine. Voilà le vrai, le pur christianisme ; tranchons le mot : c'est à prendre ou à laisser.

Vienne le concile du Vatican. En commentant la première constitution de l'assemblée œcuménique, l'évêque de Poitiers pourra remercier Dieu de retrouver dans l'enseignement suprême et infaillible tous les traits de son enseignement privé. Digne récompense de cette inaltérable unité de vues, consécration solennelle de cette particulière justesse de coup d'œil qui lui ont été données pour la gloire et la défense de la sainte Église catholique.

Dans une étude comme celle-ci, le plus difficile et le plus méritoire est d'être court. Passons vite à une autre phase de la lutte. Aussi bien l'ennemi restera le même ; le terrain seul aura changé.

II.

En 1862, Mgr l'évêque de Poitiers essayait de faire

comprendre à un ministre de Napoléon III le vrai sens et la portée de la question romaine : « Vers quel but le monde nouveau fait-il hautement profession de tendre, sinon vers une complète *sécularisation*, ce qui veut dire, dans le langage actuel, vers la rupture absolue entre la société et le principe chrétien ?... Et comme notre siècle est hardi à tirer les conséquences, voici que l'alliance du pouvoir civil et de l'orthodoxie est spéculativement et pratiquement attaquée dans son dernier représentant et dans sa suprême personnification, qui est le roi pontife ! La démolition radicale et raisonnée de ce qui reste de la chrétienté européenne, voilà le fait et la théorie qui se dressent en face de nous ¹. »

Et que disait autre chose le comte de Cavour ? Ne dénonçait-il pas comme le vice essentiel de la souveraineté pontificale la subordination du temporel au spirituel ? Il fallait avoir bien complètement oublié ces paroles pour se laisser prendre aux hypocrisies subséquentes. Ainsi donc, ce qu'on voulait faire disparaître, au dire du plus actif et du plus intelligent des conspirateurs, c'était directement et avant tout le dernier type complet de l'ordre chrétien dans la politique ; c'était non pas précisément et uniquement l'union des deux sceptres dans la même main et des deux couronnes sur la même tête, condition exceptionnelle de la royauté papale ; c'était l'alliance et la subordination du temporel au spirituel, seule condition normale de toute souveraineté chrétienne, si laïque soit-elle. Voilà le premier but, l'objectif immédiat des attaques, en attendant qu'on s'en prit au pouvoir spirituel lui-même et au fonde-

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. IV, p. 527.

ment visible de l'Église. Voilà ce que les évêques ont défendu par la parole comme d'autres par le sang.

Écartons la tentation de redire sur pièces quelle fut dans cette admirable défense la part de Mgr l'évêque de Poitiers. A qui apprendrions-nous que, en union parfaite avec ses vénérables collègues ¹ et dans une mesure plus large que d'autres, il a parlé, agi pour l'ordre chrétien, c'est-à-dire pour le principe conservateur de toute société ? Ses œuvres sont là, qui racontent au jour le jour ses efforts, ses luttes, les persécutions inspirées par les rancunes du pouvoir, aggravées dans le détail par le zèle toujours gauche des subalternes. Ici encore, que de curieux détails pour l'histoire, et de quelle valeur ne seront-ils pas après nous ! Isolé dans son palais, faisant ses visites pastorales sous l'œil inquiet de la police, épié dans sa chaire, « sa seule tribune ² », poursuivi par une malignité qui travestit ses plus inoffensives paroles, menacé de voir démembler son diocèse, interné d'ailleurs dans ce même diocèse par la crainte de n'y pouvoir rentrer s'il s'en éloigne ³ ; malgré tout, l'évêque de Poitiers ne semblera jamais à plaindre, et l'on croira sans peine que ses tribulations aient fait « sa meilleure joie ⁴ ». La gloire non plus n'est point pour ses adversaires, et tel puissant d'alors ne devra guère qu'aux écrits du prélat une immortalité d'ailleurs peu flatteuse. En vérité, si les rôles officiels ont leurs moments désagréables, c'est surtout quand ils mettent aux prises avec un évêque et sur une question théologique un homme du monde fort peu théologien. Plaignons ces gens de gouver-

1. T. IV, p. 232, 445 ; T. VI, p. 94. — 2. T. IV, p. 576. — 3. T. V, p. 216. — 4. T. IV, p. 458. — 5. T. VIII, p. 248.

nement obligés de mentir tant bien que mal dans une langue qu'ils n'entendent point ! Que si, par aventure, l'évêque est encore homme d'esprit, c'est le comble, et le ministre fera bien, comme M. Billaut par exemple, de décliner toute controverse épistolaire ¹. Mais ne sourions pas. On inclinerait plutôt vers une pitié grave, au souvenir de ces grands dignitaires, alors si hautains envers l'Église, si jaloux des droits de la couronne et si sûrs de l'éternité du régime qu'ils s'honoraient de servir.

Que sont d'ailleurs les personnes auprès des questions en litige ? Or, ces questions, Mgr l'évêque de Poitiers excelle à les dégager, à leur rendre toute leur lumière et toute leur hauteur. Dès 1856, parlant à ses prêtres de Rome considérée comme siège de la papauté ², il avait tout dit sur l'histoire, sur le droit, sur les objections des politiques ; mais surtout il avait posé le principe inflexible. Rome est, de par Dieu, le siège de la primauté ecclésiastique, primauté nécessairement indépendante et partant nécessairement souveraine. Pas d'intérêt légitime qui soit incompatible avec cet ordre de choses ; nulle difficulté de détail qui puisse infirmer ce droit. Voilà qui était simple, clair, lumineux comme la vérité et la justice.

Mais la justice n'entraît point dans les calculs du naturalisme politique, et ceux qui devaient plus tard se laver les mains du fait accompli disaient volontiers dès lors : « Qu'est-ce que la vérité ? » Voués au complot antichrétien, ils devaient, pour le servir, mettre toute leur étude à égarer l'esprit et à corrompre la conscience publique. L'effort fut immense. Dieu seul pourrait dire combien on a baissé l'in-

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. IV, p. 449. — 2. T. II, p. 466.

telligence française déjà si tristement affaiblie ¹. Et tandis que la séduction conspirait avec la force, que, selon le mot énergique du poète, les canons rayés vomissaient des pamphlets ², l'attaque toute-puissante bâillonnait la défense, écrasait la presse catholique et excluait l'épiscopat du bénéfice commun de la publicité. Malgré tout, la vérité fut dite; elle demeure. On la retrouve dans l'œuvre qui nous occupe, encore vivante et palpitante comme au jour où elle sortait de la conscience indignée de l'évêque. Elle avertit, elle dénonce, elle proteste, elle pleure quelquefois, elle prie toujours, car son dernier recours n'est point sur terre; elle ne sait pas maudire, mais elle a des sévérités calmes qui font trembler, parfois des éclats vengeurs, des cris superbes dont retentit le monde. Par-dessus tout, elle enseigne, elle éclaire. Avec une patience que rien ne décourage, avec une obstination, disons mieux, avec un saint acharnement de zèle, elle recommence à tout moment les mêmes réponses, les mêmes distinctions, les mêmes explications, si élémentaires pour le bon sens que la foi garde, si étonnantes, hélas ! et si hautes pour les politiques incrédules, aventureux enfants qui jouent avec nos destinées sans y rien entendre, aveugles redoutables qui peuvent tant et ne savent rien !

La vérité suit et distingue, en s'y adaptant, les diverses phases des choses. D'abord c'est l'angoisse, l'angoisse dès longtemps prévoyante, disant et redisant le cri d'alarme qu'on ne veut pas écouter ³. Vient plus tard la lutte ouverte, ardente, infatigable, contre les événements qui se précipitent et les attentats qui s'accroissent. Puis, dans

1. T. V, p. 4. — 2. V. de Laprade, *les Muses d'État*.

3. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. II, p. 133; t. III, p. 398, 456, 531.

la période d'affaissement qui succède, alors que la question suprême paraît sommeiller parmi les expédients et les équivoques, la vérité, qui ne s'abandonne et ne s'oublie pourtant jamais, se fait discrète, prudente, mesurée. Elle voit le naturalisme révolutionnaire déborder ceux qui l'ont servi, elle pressent le naufrage du régime impérial. Trop généreuse et trop sage, elle refuse d'ajouter aux embarras de la situation, d'accabler des adversaires qui par ailleurs sont déjà des vaincus ¹. Mais voulez-vous reconnaître le vrai caractère et, pour ainsi dire, le naturel génie de la vérité divine ? Quand l'heure est venue de sa défaite apparente ; quand les attentats sont consommés ; quand la croix excommuniée de Savoie est entrée à Rome et que le Christ est prisonnier dans son vicaire ; quand les âmes de peu de foi, toujours complaisantes au fait, inclinent à croire la question tranchée et la cause perdue : c'est alors que la vérité se redresse de toute sa hauteur, qu'elle retrouve ses plus fiers accents contre la violence triomphante et ses chants les plus enthousiastes pour le captif du Vatican, pour ce vaincu du naturalisme qui, en résistant au siècle, a ravi l'admiration du siècle, pour ce vieillard, le dernier homme et le dernier roi de l'époque ², pour cette Rome toujours fidèle, tombeau d'un mort que ne contiendrait pas le monde ³, ou mieux sépulcre où dort la vie, attendant la gloire prochaine de la résurrection ⁴.

Est-il nécessaire après cela de justifier la vérité de sa résistance aux puissants de la terre, de la montrer exempte d'animosité mesquine, s'inspirant d'elle seule, et non de je

1. T. VI, p. 210. — 2. T. VII, p. 480. — 3. T. VII, p. 362. — 4. T. VII, p. 504.

ne sais quel goût frivole d'opposition et de bruit ? Elle-même l'a fait dans des pages dont rien ne supplée la lecture, et nous plaindrions celui qui n'y reconnaîtrait pas son accent ¹.

III.

Ne l'oublions pas du reste : quoi qu'elle fasse, le naturalisme moderne l'accusera toujours d'indiscrétion, d'empiètement, d'usurpation, [pour peu qu'elle ose toucher aux choses de la terre. Que l'Eglise s'occupe innocemment de théologie spéculative et prêche à petit bruit les vertus privées ; que l'évêque prodigue ses bénédictions à qui en veut et gouverne souverainement pour qui en use les questions de gras et de maigre : soit. Mais que l'Eglise intervienne dans la vie publique ; qu'elle prétende avoir un avis et le dire en matière d'institutions politiques ou sociales ; qu'elle revendique pour son Christ un droit quelconque sur les affaires d'Etat : voilà qui est absolument intolérable. « Les gouvernements sont laïques, et les conseils de l'Europe ont été sécularisés. »

Pareil langage est tout simple chez l'incrédule ; mais qui le conçoit sur des lèvres chrétiennes ? Et comment le naturalisme devrait-il jamais trouver des alliés dans les rangs catholiques ? On a pu voir là tout ce qu'il y a dans les choses humaines d'inattendu et de complexe, combien droite et inflexible est la ligne de la vérité, mais combien brisée et capricieuse, combien *ondoyante* et *diverse* celle

1. Voir en particulier deux lettres au comte de Persigny, décembre 1862, t. IV, p. 508.

des intérêts et des amours-propres. Pour les uns, ce fut séduction et lassitude, faiblesse de caractère venant du manque de convictions profondes ; christianisme appauvri et débilité, sans énergie contre l'opinion, désespérant d'ailleurs de reconquérir la société contemporaine et s'arrangeant une théorie pour se dispenser d'y faire effort. La perversion d'idées sciemment poursuivie d'en haut à propos de la question romaine eut là peut-être son plus notable et son plus fatale succès. Chez d'autres, chez les meilleurs et les plus illustres, ce fut tout au contraire antipathie pour le gouvernement d'alors, aversion politique pour un pouvoir qui, tout en ruinant l'Eglise, la protégeait encore en apparence et précisément de façon à la rendre odieuse. De cette disposition au rejet absolu du régime protecteur, au système de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la pente était glissante. Joignez que plus d'une cause y poussait encore : secrète influence d'erreurs longtemps caressées, bien que loyalement abjurées depuis, prédilections politiques facilement transportées dans un autre domaine, souvenir malentendu de certains triomphes personnels, imperceptible faiblesse qui empêche l'homme de s'avouer que les choses n'ont pas cessé de marcher le jour où il a cessé de les conduire. Nous permettra-t-on d'aller jusqu'au bout de notre pensée ? Volontiers nous dirions que d'illustres champions du catholicisme estimèrent trop peu leurs propres services et comprirent mal leur propre gloire. Les principes ne changent pas, mais les circonstances changent, et avec elles les attitudes et ce qu'on pourrait appeler la dernière forme pratique du devoir. En défendant si noblement l'Eglise sur le terrain du droit commun et de la liberté universelle, le seul ouvert alors, on lui avait

fait peu à peu une situation meilleure ; on avait en réalité rendu moins stérile et moins périlleuse l'affirmation de son droit exclusif. Sans prétendre confisquer jamais des *libertés* dont on avait argumenté vingt ans, on avait disposé les esprits à s'entendre dire que ces *libertés* ne sont point l'idéal ni même le seul régime désormais expédient pour le bien de la cause. Il eût fallu s'en rendre compte. Il eût fallu ne point paraître accepter le désordre comme l'ordre même, ou du moins comme l'indispensable condition des sociétés modernes. Par-dessus tout, il eût fallu écouter l'Église mère et maîtresse, et ne point rêver — déplorable renversement du sens catholique ! — je ne sais quel honneur à défendre contre elle ses propres vues jusqu'à l'heure où elle parle en reine et prend le glaive en main.

Ainsi les timides faiblirent et les ardents s'égarèrent. Mais ni aux uns ni aux autres les avertissements n'avaient manqué. Le plus complet, le plus grave peut-être, remonte encore à cette *Troisième instruction synodale* que nous avons en partie analysée ¹. Tout prêt à l'indulgence pour certains écarts de la polémique religieuse, Mgr l'évêque de Poitiers n'hésitait pas à prédire que, si l'on s'obstinait en des affirmations téméraires, l'Église élèverait la voix. Puis, écartant les personnalités qui, dans ce triste débat, allaient jouer un si grand rôle, il allait droit, suivant sa coutume, au fond même des questions. Que les Pères aient pu condamner dans quelques princes néophytes, leurs contemporains, les excès d'un zèle qui n'était point suivant la science : à la bonne heure ! Mais qu'en conclure en faveur du naturalisme politique et contre l'alliance de

1. T. V, p. 170.

l'Église et de l'État ? Histoire, tradition, Écriture, toutes les autorités, d'accord avec la nature même des choses, proclament légitime et nécessaire le règne social de Jésus-Christ. Toutes les nations sont à lui; mais combien plus la France ! Donc en France, donc partout, « il faut qu'il règne ¹ » : voilà l'ordre, et rien ne le peut changer. Que valent d'ailleurs les pauvres objections qu'on y oppose ? Chimère, dit-on, affirmation inopportune, dangereuse, bonne à écarter les chrétiens de la vie utile et pratique. L'évêque fait justice de tous ces dires, et, en terminant, il laisse la conscience catholique en face des directions et intentions évidentes de l'Église. Il laisse la pauvre et courte sagesse de l'homme en face de la providence spéciale qui toujours mène l'Église, en dehors même des actes souverains et définitifs auxquels est garantie l'infailibilité. On vient d'entendre les seuls termes vrais de la question. L'y ramener c'était la résoudre, c'était d'un mot supprimer la controverse.

La controverse ne fut point supprimée : notre sujet ne nous oblige point de rappeler comment ni pourquoi. Ce qu'il nous appartient de dire, c'est la bonne et loyale guerre que fit l'évêque de Poitiers aux indocilités comme aux faiblesses. Cette guerre, cette croisade à l'intérieur devient, à partir de 1861 ou de 1862, son premier soin et le premier emploi de son zèle. Qui s'en étonnera ? L'ennemi entrait dans la place; par le côté de la politique, le naturalisme se glissait jusque parmi les champions du surnaturel. Dès lors, plus de trêve. L'évêque le poursuit, le dénonce, le démasque; il sonde et met à néant les banalités creuses qui

1. I Cor. xv, 25.

lui servent de mots de passe. L'œil ouvert sur ces congrès catholiques, si féconds en nobles fruits, mais que l'indocilité ferait à tout le moins stériles, il relève avec une grave modération les confusions d'idée et de langage; d'ailleurs plein d'égards pour les services, mais attentif à ramener dans la voie une éloquence plus riche, hélas! de fougue et d'indignation généreuse que de logique et de théologie¹. Bientôt, comme il l'avait annoncé, retentit la parole de l'Église. Le 8 décembre 1864, Pie IX publie l'encyclique *Quanta cura* et le catalogue des principales erreurs du temps présent, le *Syllabus*, objet de toutes les colères. La presse est libre de le travestir; les évêques ne le sont point de le promulguer. Que faire? Adhérer simplement et absolument, sans explications ni commentaire². A quoi bon du reste? Le commentaire existe déjà. Le voilà, lentement élaboré dans cet enseignement épiscopal de vingt-cinq ans, mais surtout dans ces *Instructions synodales* dont le titre même accuse un objet identique, et dont le fonds montre assez l'identité absolue des doctrines. Encore une fois, l'évêque de Poitiers n'a point dicté par avance les jugements de l'Église; mais il a mérité que l'Église adoptât les siens. S'il en renvoie à Dieu la gloire, au moins ne voudrait-il pas répudier, en ce qui le concerne, l'impopularité que soulève l'ombre même d'une part prise à ces jugements si mortels pour le naturalisme de tous les degrés et de toutes nuances. Mortels, disons-nous: car enfin le débat était clos, la question tranchée, la cause finie. Désormais il y avait témérité insoutenable à reprendre les thèses condamnées³. Dût-on renverser de chères

1. T. V, p. 345. — 2. T. V, p. 393. — 3. T. V, p. 436.

idoles, il fallait s'y résoudre, comme Lamoricière par exemple, comme ce glorieux vaincu de toutes les causes par lui servies, encore docile enfant, docile écolier de l'Église, après en avoir été le défenseur et le héros¹.

Malgré tout, la lutte continue ; même le théâtre va s'étendre et s'agrandir. Un concile œcuménique est annoncé. Non qu'il s'agisse de « remettre l'épiscopat en possession de sa puissance et de ses droits² ». Les évêques seront dans l'assemblée du Vatican ce qu'ils furent toujours dans l'Église, vrais juges de la foi, bien qu'isolément faillibles et d'ailleurs sans qualité pour juger Pierre leur chef³. Mais parce que l'évêque doit être docile, Pierre, l'évêque des évêques, se montre docile comme il sied à son magistère suprême ; il étudie, il consulte pour enseigner. Et quel sera l'enseignement de Pierre, l'enseignement de l'Église unie tout entière à son chef ? Sans rien préjuger des questions qui s'imposent comme d'elles-mêmes⁴, il est impossible de douter que le concile ne frappe le naturalisme politique, ce naturalisme « qui n'est rien moins que l'apostasie, s'il n'est pas l'athéisme⁵ », et qui par là menace de mort la société moderne établie par lui.

Telles étaient longtemps d'avance les prévisions de Mgr l'évêque de Poitiers. On sait qu'elles étaient partagées, espérances chez lui, craintes ailleurs. L'infailibilité pontificale définie n'allait-elle point rejeter sur le *Syllabus* comme un nouveau rayon d'autorité ? N'allait-elle point tout de nouveau condamner implicitement, mais évidemment, tout ce qu'il condamne ? On saura de plus en plus com-

1. T. V, p. 493. — 2. T. VI, p. 404. — 3. T. VI, p. 465. — 4. T. VI, p. 415. — 5. T. VI, p. 434.

bien cette pensée eut d'influence pour créer dans le concile ce qu'on nomma l'opposition. Dieu fit son œuvre parmi ces agitations humaines. Le récit en appartient à l'histoire universelle de l'Église ; l'heure viendra de l'écrire. On y verra quel fut dans ces conjectures le rôle du docte et docile évêque. Me trompé-je ? Il me semble qu'on y admirera surtout les vues profondes qui, sept ans auparavant, lui faisaient nous promettre, j'allais dire nous prophétiser « le spectacle de rapprochements qui, pour être inattendus, n'en sont pas moins très explicables », entendez l'étrange mais naturelle alliance du libéralisme et du césarisme sur le terrain du naturalisme politique. A la veille du concile, il la signalait encore comme déjà nouée par la communauté d'intérêts ¹. Personne ne dut être moins étonné quand on vit le libéralisme catholique souffler aux derniers politiques de l'empire ces notes menaçantes qui contribuèrent largement à rendre nécessaire ce qu'elles déclaraient inopportun. La logique des choses va plus loin que l'intention des hommes. Elle les accule parfois à des extrémités où ils devraient ouvrir les yeux. Mais la volonté reste libre de contester l'évidence, et nous ne pouvons que redire le triste refrain du comte de Maistre : *Ubi sapiens ? ubi scriba ? ubi conquistator hujus sæculi* ² ?

IV.

Quelques semaines plus tard, la France livrait Rome à l'Italie, et Dieu livrait la France à la Prusse. N'était-ce

1. T. VI, p. 435. — 2. I Cor., I, 20.

là que le commencement des douleurs ? L'expérience, « la maîtresse impérieuse ¹ », serait-elle mieux écoutée que l'Église, que la mère ? Ou bien faudrait-il reconnaître une fois de plus avec Bonald que les principes sont nécessaires pour acquérir de l'expérience, tout comme le jour pour trouver son chemin ? Les épreuves se sont multipliées ; l'expérience est plus que jamais à venir. Or, c'était l'heure d'affirmer à tort et à travers, *opportune, importune* ², l'heure de crier sur les toits pour qui voudrait et pour qui ne voudrait pas entendre ³, ces mêmes principes que les faits mettent en pleine lumière, mais dont une première lueur est indispensable à l'intelligence des faits. Mgr l'évêque de Poitiers n'a point failli à ce ministère. Il n'a point cessé d'accuser le naturalisme politique, l'athéisme social, comme le péché mortel à l'Europe et particulièrement à la France, de montrer le christianisme social comme l'unique chance de salut. Comment oublier ces fines et profondes analyses de la situation présente ? L'un bâtit, l'autre renverse ; l'un prie, l'autre blasphème ⁴. Quelques-uns ont cette frénésie de refuser positivement tout salut qui viendrait de Dieu ⁵ et qui serait montré par le doigt du prêtre ⁶. D'autres ont la confiance de tout sauver par eux-mêmes, incapables de comprendre la stérilité de leurs expédients, de leur politique, de leur petit savoir-faire. Et « comment seraient-ils des guides sûrs quant aux questions pratiques de second ordre, ceux pour qui la question première et principale n'existe pas encore ⁷ ? » Mais le pire

1. Bossuet, *Oraison funèbre de Marie-Henriette de France*.

2. II Tim. iv. 2.

3. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. VIII, p. 83. — 4. T. VII, p. 58. —

5. T. VII, p. 73. — 6. T. VII, p. 367. — 7. T. VIII, p. 2.

n'est-ce pas, chez plusieurs, le mélange de christianisme et d'instincts révolutionnaires, de surnaturel et de naturalisme, de catholicisme et de libéralisme, qui fait que la même main bâtit et renverse, que le même cœur invoque et renie la vérité ¹? Pauvre France, travaillée, comme le lunatique de l'Évangile, de ce *morbus comitialis* qui est le mal caduc, ou, si l'on veut, le mal parlementaire ²; toute meurtrie de ses chutes, impuissante à se rasseoir, à se tenir, à se constituer ³! Pauvres sages, prudents et modérés du siècle! Ils ont cassé des œufs d'aspic et tissé des toiles d'araignée ⁴. Ils ont déchainé ou flatté le principe révolutionnaire, et ils s'épuisent en conceptions, en combinaisons misérables pour empêcher le monstre de dévorer ses enfants ⁵. Pas de sauveurs, pas d'hommes, parce qu'il n'y a plus de principes ⁶. Pas d'hommes, parce qu'il nous manque Dieu ⁷.

Mais si l'évêque n'est point de ces augures complaisants auxquels on peut dire: « Ayez des visions qui nous plaisent, annoncez-nous des erreurs qui nous agrément ⁸ », il n'est pas non plus un prophète de malheur, encore moins un de ces esprits chagrins et personnels qui se soulagent en récriminant et qui aiment dans les angoisses d'autrui le triomphe de leur sagesse méconnue. Sa plainte instruit, console, encourage: rien n'y sent la faiblesse non plus que l'aigreur et le dépit; tout y est généreux et pratique; tout y est plein, j'oserais dire tout y est chaud de foi et d'espérance. Il a vu, il a noté comme les autres, il a dit plus éloquemment que d'autres le réveil du sens chrétien, la

1. T. VII, p. 65. — 2. T. VIII, p. 19. — 3. T. VII, p. 542.

4. *Ova aspidum ruperunt et telas aranæ texuerunt* (Isaïe, LIX, 5).

5. T. VII, p. 249. — 6. T. VII, p. 260. — 7. T. VII, p. 552.

8. *Loquimini nobis placentia; videte nobis errores* (Isaïe, XXX, 13).

prière redevenue publique et sociale, non pas seulement par le nombre, mais par l'intervention des pouvoirs¹ ; le culte du Sacré Cœur, ce culte si français par toute son histoire², soulevant dans les âmes françaises des tressaillements inattendus. Il annonce avec une fière assurance que l'épreuve aura son terme. Le concile du Vatican est déjà grand ; il le sera plus encore³. Si les conseils divins l'ont interrompu, c'est pour préparer les voies à ce qui lui reste à faire, c'est d'abattre le naturalisme politique comme le naturalisme doctrinal⁴. N'en doutez pas. « Retournez à Rome dans quelques années : vous y verrez le concile du Vatican se poursuivant autour du trône du pontife-roi⁵. » Mais, si quelque chose peut en hâter l'heure, c'est la prière, c'est l'espérance conservée contre l'espérance même, c'est la foi vigoureuse et intègre, c'est l'indépendance devant l'opinion, c'est la rupture absolue avec le libéralisme catholique plus redouté de Pie IX que le radicalisme et ses fureurs⁶. Et dussions-nous laisser en mourant le naturalisme encore maître du monde, abaissant et avilissant toute société, le surnaturel demeurerait notre grandeur et notre joie personnelles. • Chrétiens, chrétiens, consolons-nous : les titres de notre noblesse divine ne seront pas lacérés avec ceux de notre dignité nationale ; les fondements de notre espérance et de notre gloire sont placés trop haut pour être atteints par les grands coupables, j'aime mieux dire par les ambitieux et les téméraires, par les ignorants et les incapables qui ont tout réduit ici-bas à l'impuissance et au déshonneur⁷. »

1. T. VII, p. 582 ; T. VIII, p. 4. — 2. T. III, p. 42. — 3. T. VII, p. 256. — 4. T. VII, p. 7. — 5. T. VII, p. 363. — 6. T. VII, p. 261. — 7. T. VIII, p. 228.

Restons sur une si fière et si fortifiante parole. Ne résume-t-elle pas, avec l'histoire de ce quart de siècle, l'enseignement de ces vingt-cinq premières années d'épiscopat ? Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la société périt, dupe, esclave et victime du naturalisme, du moins l'âme baptisée sera-t-elle toujours maîtresse de trouver dans le surnaturel et l'indispensable condition du bonheur suprême et la seule garantie efficace pour les lumières, pour la dignité, pour l'indépendance de la nature.

Il est des vœux qui cessent d'être des banalités selon le temps et les personnes. Et qui donc, en embrassant du regard cet épiscopat si riche, ne se prend à répéter comme d'instinct l'acclamation liturgique : *Ad multos annos ! Certes, dans l'Église de Dieu il n'y a pas d'homme nécessaire. Ceux-là se trompent misérablement, qui l'estiment perdue ou désarmée quand une grande voix vient à s'éteindre, quand un soldat illustre s'endort dans la gloire de son dernier combat. Et cependant nous avons appris de Mgr l'évêque de Poitiers lui-même que, suivant l'ordre accoutumé de la providence, les longs épiscopats sont un bienfait comme les longs règnes ; que du reste « jamais la disparition des pontifes n'a été plus redoutée des enfants de Dieu et des amis de l'Église »¹. Pourquoi donc lui-même semble-t-il craindre d'égalier par le nombre de ses années épiscopales les quarante-deux stations d'Israël au désert² ? Que plutôt il vive une seconde fois les années de Pierre ! Qu'il vive les années de Pie IX ! Que la seconde série de ses œuvres soit aussi riche et la seconde moitié de son épiscopat aussi féconde ! Il nous sera bon d'entendre longtemps*

1. T. V, p. 469, — 2. T. IV, p. 505.

redire avec cette conviction et cette doctrine, avec un accent si profondément catholique et français, la devise qui nous sauvera si elle ne sauve pas le monde : « Il faut que Jésus-Christ règne » : *Oportet illum regnare* ¹.

G. LONGHAYE.

1. I Cor., xv. 25.



	PAGES.
XVI. — Discours prononcé dans la cérémonie de consécration de l'église Saint-André de Niort, 2 septembre 1874.	209
XVII. — Entretien à la suite de la consécration de la chapelle restaurée du palais épiscopal, 18 septembre 1874.	216
XVIII. — Homélie prononcée le jour de la Toussaint, sur l'identification de Jésus-Christ et des élus dans le mystère de la prédestination éternelle, 1 ^{er} novembre 1874.	222
XIX. — Lettre à Mgr l'évêque de Para, au Brésil, à l'occasion de son emprisonnement, pour la cause de la liberté ecclésiastique, 13 octobre 1874.	230
XX. — Lettre à N. S. P. le pape Pie IX, à l'effet d'obtenir que saint François de Sales soit déclaré docteur de l'Église universelle, 14 octobre 1874.	233
XXI. — Lettre circulaire à l'occasion du 25 ^e anniversaire de notre consécration épiscopale, 4 novembre 1874.	237
XXII. — Homélie prononcée à la messe pontificale du 25 ^e anniversaire de notre consécration épiscopale, 25 novembre 1874.	242
XXIII. — Homélie prêchée dans l'église de Notre-Dame de Poitiers, au 25 ^e anniversaire de notre intronisation épiscopale, 8 décembre 1874.	255
—	
ÉPILOGUE : Vingt-cinq ans d'épiscopat.	263

TABLE DES MATIÈRES

DU HUITIÈME VOLUME.

	PAGES.
I. — Lettre pastorale qui ordonne les prières publiques demandées par l'Assemblée nationale avant la discussion des lois constitutionnelles, 15 octobre 1873.	4
II. — Homélie prononcée dans l'église cathédrale, en la fête de tous les saints, sur l'urgence du secours divin imploré par les prières publiques, 1 ^{er} novembre 1873.	8
III. — Homélie prononcée dans la chapelle du grand séminaire, à la messe du 24 ^e anniversaire de notre consécration épiscopale, 25 novembre 1873.	16
IV. — Lettre pastorale donnant communication de l'encyclique du Saint-Père publiée le 24 novembre 1873, 8 décembre 1873.	34
V. — Homélie prononcée à la messe pontificale du jour de Noël, sur le caractère de l'autorité dans le christianisme, 25 décembre 1873.	44
VI. — Homélie prononcée en la solennité de saint Hilaire, sur l'étendue universelle de la royauté de Jésus-Christ, 18 janvier 1874.	55
VII. — Homélie prononcée dans l'église du Jésus à	
T. VIII.	20

	PAGES
Poitiers, à la messe pontificale de clôture du triduum des fêtes de la béatification du bienheureux Pierre Le Fèvre, 27 janv. 1874.	65
VIII. — Instruction pastorale sur l'obligation de confesser publiquement la foi chrétienne, carême 1874.	77
IX. — Lettre en réponse à la communication de plusieurs articles de journaux, 23 février 1874.	95
X. — Homélie prononcée dans l'église des Frères-Prêcheurs, à Poitiers, en la solennité du sixième centenaire de la mort de saint Thomas d'Aquin, 7 mars 1874.	97
XI. — Allocution prononcée dans la cérémonie de la consécration de l'église de la maison-mère des Filles de la Croix, à la Puye, 49 mars 1874.	140
XII. — Lettre à M. l'abbé Charles Gay, chanoine théologal et vicaire général de Poitiers, au sujet de son livre intitulé : <i>De la vie et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux</i> , 6 juillet 1874.	123
XIII. — Entretiens avec le clergé pendant les exercices de la retraite pastorale et du XIX ^e synode diocésain : sur la constitution relative aux vicaires capitulaires et aux évêques nommés, etc., 8-15 juillet 1874.	125
XIV. — Discours adressé dans l'église de Sainte-Radegonde de Poitiers aux pèlerins de Paris, le 17 août 1874.	166
XV. — Oraison funèbre de Mgr Charles Fillion, évêque du Mans, prononcée dans la cathédrale du Mans, 27 août 1874.	179

TABLE GÉNÉRALE
DES
TEXTES DE L'ÉCRITURE SAINTE.
COMMENTÉS OU CITÉS
DANS LES HUIT PREMIERS VOLUMES DES ŒUVRES
DE MGR L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

T. VIII.

1*

TABLE GÉNÉRALE
 DES
TEXTES DE L'ÉCRITURE SAINTE
 COMMENTÉS OU CITÉS
 DANS LES HUIT PREMIERS VOLUMES DES ŒUVRES
 DE MGR L'ÉVÊQUE DE POITIERS

GENESIS.

CAP.	VERS.	
I	4	Et vidit Deus lucem quod esset bona, et divisit lucem a tenebris. III, 350 ; VII, 65 ; VIII, 467.
	40	Vidit Deus quod esset bonum. III, 185, 350.
	26	Et ait : Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram ; et præsit piscibus maris, et volatilibus cœli. II, 458 ; V, 520.
	28	Crescite et multiplicamini, et replete terram et subjicite eam. II, 20 ; V, 520 ; VII, 347.
II	2, 3	Et requievit Deus die septimo ab omni opere quod patrarat ; et benedixit diei septimo, et sanctificavit illum. — Exponuntur. III, 349, 350.
	7	Et factus est homo in animam viventem. — Exponitur. VIII, 66, 67.
	45	Tulit ergo Dominus Deus hominem, et posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur et custodiret illum. I, 94 ; II, 25, 522 ; III, 351.
	48	Non est bonum esse hominem solum. I, 629 ; III, 334 ; VIII, 475.

- | CAP. | VERS. | |
|------|----------|---|
| | 5 | Et eritis sicut dii. I, 98; VIII, 59. |
| III | 45 | Ipsa conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus. II, 240; VII, 69. |
| | 46 | Mulieri quoque dixit: Multiplicabo ærumnas tuas, et conceptus tuos: in dolore paries filios. VI, 362; VII, 594, 644. |
| | 47 | Maledicta terra in opere tuo; in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ. II, 522, 624; III, 354, 585; VII, 594. |
| | 48 | Spinas et tribulos germinabit tibi, et comedes herbam terræ. II, 52, 522; VII, 594. |
| | 49 | In sudore vultus tui vesceris pane. III, 354; VII, 594. |
| IV | 4 | Eva concepit et peperit Caïn, dicens: Possedi hominem per Deum. — Exponitur. VII, 347 et seqq. |
| | 2 | Fuit autem Abel pastor ovium, et Caïn agricola. II, 522. |
| | 4 | Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui, et de adipibus eorum. V, 523. |
| | 9 | Qui respondit: Nescio: num custos fratris mei sum? I, 440. |
| | 47 | Et ædificavit civitatem, vocavitque nomen ejus ex nomine filii sui, Henoeh. II, 522. |
| | 20-22 | Genuitque Ada Jabel, qui fuit pater habitantium in tentoriis, atque pastorum. Et nomen fratris ejus Jubal: ipse fuit pater canentium cithara et organo. Sella quoque genuit Tubalcain, qui fuit malleator et faber in cuncta operis æris et ferri. — Exponuntur. I, 35, 36; II, 522, 523. |
| | 26 | Sed et Seth natus est filius, quem vocavit Enos: iste cœpit invocare nomen Domini. II, 522. |
| VI | 4, 6 | Cumque cœpissent homines multiplicari super terram et filias procreassent, videntes filii Dei filias hominum quod essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus quas elegerant... I, 36; II, 522. |
| | 3 | Dixitque Deus: Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est. VI, 454. |
| | 6 | Pœnituit eum quod hominem fecisset in terra. V, 74. |
| | 44 | Fac tibi arcam de lignis lævigatis; mansiunculas in arca facies, et bitumino linies intrinsecus et extrinsecus. II, 523. |
| VII | 2, 4, 40 | Ex omnibus animantibus mundis tolle septena, masculum et feminam... et post dies septem ego pluam super terram quadraginta diebus et quadraginta |

CAP.	VERS.	
		noctibus... Cumque transissent septem dies, aquæ diluvii inundaverunt super terram. III, 576.
VII	6-11	Eratque sexcentorum annorum quando diluvii aquæ inundaverunt super terram... Anno sexcentesimo vitæ Noë, mense secundo, septimodecimo mensis, rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ, et cataractæ cœli apertæ sunt. IV, 86.
VIII	10, 12	Expectatis autem ultra septem diebus aliis, rursum dimisit columbam ex arca... Expectavitque nihilominus septem alios dies. III, 576.
	13	Igitur sexcentesimo primo anno, primo mense, prima die mensis, imminutæ sunt aquæ super terram. IV, 88.
	17	Crescite et multiplicamini super terram. I, 408.
	22	Cunctis diebus terræ, sementis et messis, frigus et æstus, æstas et hiems, nox et dies, non requiescent. III, 354.
IX	41-46	Statuam pactum meum vobiscum, et nequaquam ultra interficietur omnis caro aquis diluvii... arcum meum ponam in nubibus eritque arcus in nubibus et videbo illum, et recordabor fœderis sempiterni. V, 384.
	26, 27	Benedictus Dominus Deus Sem, sit Chanaan servus ejus. Dilatet Deus Japhet, et habitet in tabernaculis Sem... — Exponuntur. II, 479, 480.
XI	4	Erat autem terra labii unius, et sermonum eorumdem. II, 565.
	8	Atque ita divisit eos Dominus ex illo loco in universas terras, et cessaverunt ædificare civitatem. III, 353.
	9	Et idcirco vocatum est nomen ejus Babel, quia tibi confusum est labium universæ terræ; et inde dispersit eos Dominus super faciem cunctarum regionum. V, 317.
XII	4	Dixit autem Dominus ad Abram : Egredere de terra tua, et de cognatione tua et de domo patris tui, et veni in terram quam monstravero tibi. — Exponitur. III, 652; VI, 333.
XIV	48, 49, 20	At vero Melchisedech rex Salem, proferens panem et vinum... et benedictus Deus excelsus, quo protegente, hostes in manibus tuis sunt. Et dedit ei decimas ex omnibus. V, 522.
XVII	4, 5, 6	Dixitque ei Deus : Ego sum, et pactum meum tecum, erisque pater multarum gentium... faciam te crescere vehementissime, et ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur. IV, 38.

CAP.	VERS.	
XVIII	25	Absit a te, ut rem hanc facias, et occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impius, non est hoc tuum : qui judicas omnem terram, nequaquam facies iudicium hoc. VII, 67.
XIX	44	Et visus est eis quasi ludens loqui. I, 286.
XXII	46, 47	Quia fecisti hanc rem et non pepercisti filio tuo unigenito propter me, benedicam tibi et multiplicabo semen tuum... VII, 593.
XXIV	42, 44	Domine Deus Domini mei Abraham, occurre, obsecro mihi hodie... igitur puella cui dixerō : Inclina hydriam tuam ut bibam : et illa responderit : Bibe, quin et camelis tuis dabo potum. — Exponuntur. III, 475, 476.
XXVI	4, 5	Et multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli... eo quod obedierit Abraham voci meæ et custodierit præcepta, et mandata mea, et cœremonias legesque servaverit. II, 567.
XXVII	14	Paravit illa cibos, sicut velle noverat patrem illius. I, 299.
	27	Statimque ut sensit vestimentorum illius fragrantiam, benedicens illi, ait : Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus. III, 34; IV, 98, 220.
	39, 40	Motus Isaac, dixit ad eum : In pinguedine terræ ; et in rore cœli desuper, erit benedictio tua. Vives in gladio et fratri tuo servies. III, 2.
XXVIII	42, 43	Viditque in somnis scalam stantem super terram, et cacumen illius tangens cœlum... et Dominum innixum scalæ dicentem sibi : Ego sum Deus Abraham patris tui. II, 460.
	20-22	Vovit etiam votum, dicens : Si fuerit Deus mecum, et custodierit me in via... reversusque fuero prospere ad domum patris mei : erit mihi Dominus in Deum, et lapis iste quem erexi in titulum vocabitur domus Dei : cunctorum quæ dederis mihi, decimas offeram tibi. — Exponuntur. III, 344; V, 359, 523.
XXIX	47, 48	Sed Lia lippis erat oculis : Rachel decora facie, et venusta aspectu, quam diligens Jacob, ait : Serviam tibi pro Rachel filia tua minore, septem annis. II, 584; VII, 445, 448.
	30	Tandemque potitus optatis nuptiis, amorem sequentis priori prætulit, serviens apud eum septem annis aliis. II, 584; VIII, 247.

CAP.	VERS.	
XXXV	3, 8	Surgite, et ascendamus in Bethel, ut faciamus ibi altare Deo... et sepulta est ad radices Bethel subter quercum : vocatumque est nomen loci illius, Quercus fletus. — Exponuntur. IV, 473, 474.
XXXVI	7	Divites enim erant valde, et simul habitare non poterant : nec sustinebat eos terra peregrinationis eorum præ multitudine gregum. III, 654.
XXXVII	4	Videntes autem fratres ejus quod a patre plus cunctis filiis amaretur, oderant eum, nec poterant ei quidquam pacifice loqui. VII, 172.
	7, 8	Putabam nos ligare manipulos in agro... responderunt fratres ejus : Numquid rex noster eris ? aut subjiciemus ditioni tuæ ? IV, 360 ; VII, 172.
	40	Increpavit eum pater suus et dixit : Quid sibi vult hoc somnium quod vidisti ? Num ego et mater tua, et fratres tui, adorabimus te super terram ? IV, 360 ; VII, 172.
	41	Invidebant ei fratres sui : pater vero rem tacitus considerabat. III, 487.
	49, 20	Et mutuo loquebantur : Ecce somniator venit: venite occidamus eum, et mittamus in cisternam veterem... VII, 172.
XXXVIII	9, 40	Ille sciens non sibi nasci filios... et idcirco percussit eum Dominus, quod rem detestabilem faceret.— Exponuntur. III, 56 ; VI, 362.
XXXIX	5	Benedixitque Dominus domui Ægyptii propter Joseph. I, 299.
XLI	2, 18	De quo ascendebant septem boves, pulchræ et crassæ nimis... aliæ quoque septem emergebant de flumine, fœdæ confectæque macie... sed simili macie et squalore torpebant. II, 584.
	42-44	Erat ibi puer Hebræus... protinus ad regis imperium eductum de carcere Joseph totonderunt; ac veste mutata, obtulerunt ei. VIII, 6.
	40-43	Tu eris super domum meam, et ad tui oris imperium cunctus populus obediet : uno tantum regni solio te præcedam... ecce constitui te super universam terram Ægypti ; tulitque annulum de manu sua et dedit eum in manu ejus... fecitque eum ascendere super currum suum secundum. VII, 174.
XLV	26	Et nuntiaverunt ei, dicentes : Joseph filius tuus vivit, et ipse dominatur in omni terra... VII, 600.
XLIX	22	Filius accrescens Joseph, filius accrescens, et decorus aspectu : filiæ discurrerunt super murum.—

CAP. VERS.

- Exponitur. V, 467, 284 ; VII, 447, 474, 472.
- 23 Sed exasperaverunt eum, et jurgati sunt, invideruntque illi habentes jacula. VII, 472.
- 24 Sedit in forti arcus ejus, et dissoluta sunt vincula brachiorum et manuum illius per manus potentis Jacob ; inde pastor egressus est lapis Israël. -- Exponitur. VII, 469 et seqq.
- 29, 31 Sepelire me cum patribus meis in spelunca duplici, quæ est in agro Ephron Hettæi, contra Mambre in terra Chanaan... ibi sepelierunt eum, et Saram uxorem ejus... II, 623, 624.
- L 7-13 Quo ascendente, ierunt cum eo omnes senes domus Pharaonis, cunctique majores natu terre Ægypti... domus Joseph cum fratribus suis... fecerunt ergo filii Jacob sicut præceperat eis ; et portantes eum in terram Chanaan, sepelierunt eum in spelunca duplici. II, 624.

EXODUS.

- I 40 Venite, sapienter opprimamus eum, ne forte multiplicetur. III, 534.
- II 9 Ad quam locuta filia Pharaonis : Accipe, ait, puerum istum, et nutri mihi, ego dabo tibi mercedem tuam. I, 44.
- III 2 Apparuitque ei Dominus in flamma ignis de medio rubi ; et videbat quod rubus arderet, et non combureretur. III, 470 ; VII, 505.
- 3 Dixit ergo Moyses : Vadamet videbo visionem hanc magnam, quare non comburatur rubus. — Exponitur. VII, 504 et seqq.
- 5 At ille : Ne appropries, inquit, huc : solve calceamentum de pedibus tuis : locus enim, in quo stas, terra sancta est. II, 449.
- 44 Dixit Deus ad Moysen : Ego sum qui sum. Ait : Sic dices filiis Israël : Qui est, misit me ad vos. V, 73 ; VI, 554.

- | CAP. | VERS. | |
|------|--------|--|
| III | 45 | Dixitque iterum Deus ad Moysen : ... Hoc nomen mihi est in æternum, et hoc memoriale meum in generationem et generationem. V, 71. |
| IV | 44 | Dixit Dominus ad eum : Quis fecit os hominis ? aut quis fabricatus est mutum et surdum, videntem et cæcum ? Nonne ego ? — Exponitur. III, 330 et seqq. |
| VIII | 49 | Et dixerunt malefici ad Pharaonem : Digitus Dei est hic. VII, 322. |
| IX | 34, 35 | Videns autem Pharaon quod cessasset pluvia, et grando et tonitrua, auxit peccatum : et ingravatum est cor ejus, et servorum illius, et induratum est nimis... I, 460. |
| X | 4 | Ecce ego inducam cras locustam in fines tuos. V, 563. |
| | 5 | Quæ operiat superficiem terræ, nã quidquam ejus appareat. — Exponitur. V, 563, 565, 566, 567. |
| | 46, 47 | Quam ob rem festinus Pharaon vocavit Moysen et Aaron, et dixit eis : Peccavi in Dominum Deum vestrum, et in vos... rogate Dominum Deum vestrum. — Exponuntur. V, 563, 566, 567. |
| | 49 | Qui flare fecit ventum ab occidente vehementissimum, et arreptam locustam projecit in mare Rubrum. — Exponuntur. V, 563, 565, 566, 567. |
| | 22 | Extenditque Moyses manum in cælum, et factæ sunt tenebræ horribiles in universa terra Ægypti tribus diebus. VIII, 466. |
| XII | 44 | Sic autem comedetis illum : renes vestros accingetis, et calceamenta habebitis in pedibus, tenentes baculos in manibus, et comedetis festinanter : est enim phase (id est transitus) Domini. III, 654. |
| | 46 | Dies prima erit sancta atque solemnis, et dies septima eadem festivitate venerabilis. III, 352. |
| | 47 | Et observabitis azyma : in eadem enim ipsa die educam exercitum vestrum de terra Ægypti, et custodietis diem istum in generationes vestras ritu perpetuo. III, 352. |
| XIV | 43 | Et ait Moyses ad populum : Nolite timere : state, et videte magnalia Domini quæ facturus est hodie. V, 29. |
| XV | 25 | At ille clamavit ad Dominum, qui ostendit ei lignum : quod cum misisset in aquas, in dulcedinem versæ sunt. V, 146. |
| XVI | 23, 26 | Qui ait eis : Hoc est quod locutus est Dominus : |

CAP.	VERS.	
		Requies sabbati sanctificata est Domino cras : sex diebus colligite : in die autem septimo sabbatum est Domini. III, 352.
29, 30		Videte quod Dominus dederit vobis sabbatum... maneat unusquisque apud semetipsum, nullus egrediatur de loco suo die septimo : et subbatizavit populus die septimo. III, 352.
	35	Filii autem Israël comederunt Man quadraginta annis. III, 648.
XX	5	Non adorabis ea, neque coles : ego sum Dominus Deus tuus fortis, zelotes, visitans iniquitatem patrum in filios. VII, 572.
	8, 11	Memento ut diem sabbati sanctifices ; sex diebus operaberis, et facies omnia opera tua, septimo autem die sabbatum Domini Dei tui est... idcirco benedixit Dominus diei sabbati, et sanctificavit eum. — Exponuntur. III, 354.
	40	Septimo autem die sabbatum Domini Dei tui est : non facies omne opus in eo... III, 579.
	42	Honora patrem tuum et matrem tuam. VIII, 79.
45, 17		Non furtum facies... Non concupisces domum proximi tui. I, 327.
	49	Dicentes Moysi : Loquere tu nobis, et audiemus : non loquatur nobis Dominus, ne forte moriamur. — Exponitur. VII, 474.
XXI	4	Hæc sunt judicia quæ propones eis. III, 355.
	2	Si emeris servum Hebræum, sex annis serviet tibi, in septimo egredietur liber gratis. II, 429.
	24	Oculum pro oculo, dentem pro dente. VIII, 90.
XXIII	2	Non sequeris turbam ad faciendum malum ; nec in iudicio, plurimorum acquiesces sententiæ, ut a vero devies. VII, 368.
	40, 11	Sex annis seminabis terram tuam, et congregabis fruges ejus. Anno autem septimo dimittes eam, et requiescere facies. II, 429.
XXXI	43, 47	Loquere filiis Israël, et dices ad eos : Videte ut sabbatum meum custodiatis : quia signum est inter me et vos... Sex enim diebus fecit Dominus cælum et terram, et in septimo ab opere cessavit. — Exponuntur. III, 355.
XXXIII	49	Respondit : Ego ostendam omne bonum tibi, et vocabo in nomine Domini coram te : et miserebor cui voluero, et clemens ero in quem mihi placuerit. VII, 299.

CAP.	VERS.	
XXXIV	12	Cave ne umquam cum habitatoribus terræ jungas amicitias. VII, 573.
	4	Noli adorare deum alienum ; Dominus zelotes nomen ejus, Deus est æmulator. VII, 572.
XXXV	1, 2	Igitur congregata omni turba filiorum Israël, dixit ad eos : Hæc sunt quæ jussit Dominus fieri. Sex diebus facietis opus ; septimus dies erit vobis sanctus, sabbatum, et requies Domini : qui fecit opus in eo, occidetur. III, 356.

LEVITICUS.

XIX	44	Non maledices surdo, nec coram cæco pones offendiculum : sed timebis Dominum Deum tuum, quia ego sum Dominus. III, 344.
XXV	4	Septimo autem anno sabbatum erit terræ, requietio nis Domini... III, 584.
	8-11	Numerabis quoque tibi septem hebdomadas annorum, id est septies septem, quæ simul faciunt quadraginta novem... Revertetur homo ad possessionem suam, et unusquisque rediet ad familiam pristinam : quia jubilæus est et quinquagesimus annus. — Exponuntur. I, 258, 447 ; V, 459 ; VI, 260.
XXVI	4-5	Ego Dominus Deus vester : Non facietis vobis idolum et sculptile, nec titulos erigetis... custodite sabbata mea et pavete ad sanctuarium meum... Apprehendet messium tritura vindemiam, et vindemia occupabit sementem... IV, 240.
	42	Ambulabo inter vos, et ero Deus vester, vosque eritis populus meus. VI, 545.
	43-19	Ego Dominus Deus vester, qui eduxi vos de terra Ægyptiorum, ne servieritis eis... conteram superbiam dunitæ vestræ. Daboque vobis cælum desuper sicut ferrum, et terram æneam. IV, 240.

NUMERI

CAP.	VERS.	
III	39	Omnes Levitæ, quos numeraverunt Moyses et Aaron, juxta præceptum Domini per familias suas in genere masculino a mense uno et supra, fuerunt viginti duo millia. VII, 345.
XI	4-21	Interea ortum est murmur populi quasi dolentium pro labore, contra Dominum... non possum solus sustinere omnem hunc populum quia gravis est mihi... sexcenta millia peditum hujus populi sunt. — Exponuntur. IV, 500 et seqq.
	34	Vocatusque ille locus, Sepulchra concupiscentiæ. IV, 504, 505.
XII	1-15	Locutaque est Maria et Aaron contra Moysen propter uxorem Æthiopissam, et dixerunt: Nunc per solum Moysen locutus est Dominus?... Obsecro, Domine mi, ne impones nobis hoc peccatum, quod stulte commisimus; clamavitque Moyses ad Dominum dicens: Obsecro, sanaeam. — Exponuntur. V, 278.
	3	Erat enim Moyses vir mitissimus. VII, 492.
XIII	49-21	Considerate terram, qualis sit, et populum qui habitat est ejus, utrum fortis sit an infirmus: si pauci numero an plures... confortamini, et afferte nobis de fructibus terræ. — Exponuntur. IV, 219, 220.
	28	Et narraverunt dicentes: Venimus ad terram, ad quam misisti nos, quæ revera fluit lacte et melle, ut ex his fructibus cognosci potest. IV, 220.
	34	Ibi vidimus monstra quædam filiorum Enac de genere giganteo, quibus comparati, quasi locustæ videbamus. IV, 221; VIII, 69.
XV	32-36	Factum est autem, cum essent filii Israël in solitudine, et invenissent hominem colligentem ligna in die sabbati... Cumque eduxissent eum foras, obruerunt lapidibus et mortuus est, sicut præceperat Dominus. III, 356.
XVIII	8	Locutusque Dominus ad Aaron: Ecce dedi tibi custodiam primitiarum mearum. Omnia quæ sanctificantur a filis Israël, tradidi tibi et filiis tuis pro officio sacerdotali legitima sempiterna. V, 523.

CAP. VERS.

- XVIII 24-32** Filii autem Levi dedi omnes decimas Israël in possessionem, pro ministerio quo serviunt mihi in tabernaculo fœderis... et non peccabitis super hoc, egregia vobis et pingua reservantes, ne polluat is oblationis filiorum Israël, et moriamini. — Exponuntur. V, 525, 526, 527.
- XXIII 40** Quis dinumerare possit pulverem Jacob, et nosse numerum stirpis Israël? moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia. VI, 284.
- XXV 44** Phinees filius Eleazari filii Aaron sacerdotis avertit iram meam a filiis Israël: quia zelo meo commotus est contra eos, ut non ipse delerem filios Israël in zelo meo. V, 74.
- XXXIII 23** Unde profecti, castra metati sunt in monte Sepher. — Exponitur. VI, 477.
- 24** Egressi de monte Sepher, venerunt in Arada. VI, 477.
- 28** Unde egressi, fixere tentoria in Methca. — Exponitur. VIII, 252.
- 29** Et de Methca, castrameati sunt in Hesmona. — Exponitur. VIII, 253.

DEUTERONOMIUM.

- IV 7** Nec est alia natio tam grandis, quæ habeat duos appropinquantibus sibi, sicut Deus noster adest cunctis obsecrationibus nostris. — Exponitur. VI, 544 et seqq.
- 35** Ut scires quoniam Dominus ipse est Deus, et non est alius præter eum. V, 73.
- VI 5** Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota fortitudine tua. — Exponitur. III, 48; VI, 454.
- VIII 7-9** Dominus enim Deus tuus introducet te in terram bonam, terram rivorum aquarumque et fontium... ubi absque ullâ penuria comedes panem tuum, et rerum omni abundantia perfrueris. — Exponuntur. VII, 456.
- 40** Et cum comederis, et satiatus fueris, benedicas Domino tuo pro terra optima, quam dedit tibi. VII, 457.

CAP.	VERS.	
IX	5	Neque enim propter justitias tuas, et æquitatem cordis tui, ingredieris ut possideas terras earum... sed ut completeret verbum suum Dominus, quod sub juramento pollicitus est patribus tuis. VII, 302.
	6	Scito ergo quod non propter justitias tuas Dominus tuus dederit tibi terram hanc optimam in possessionem, cum durissimæ cervicis sis populus. VII, 302
X	9	Quam ob rem non habuit Levi partem, neque possessionem cum fratribus suis: quia ipse Dominus possessio ejus est. V, 523.
XI	2	Cognoscite hodie quæ ignorant filii vestri, qui non viderunt disciplinam Dei vestri, magnalia ejus, et robustam manum, extantumque brachium. V, 29,
	44	Dabit pluviam terræ vestræ temporaneam et serotinam, ut colligatis frumentum, et vinum, et oleum. III, 465.
XII	48	Sed coram Domino Deo tuo comedes ea, in loco quem elegerit Dominus Deus tuus, tu et filius tuus, et filia tua, et servus, et famula, atque Levites qui manet in urbibus tuis... V, 539.
	49	Cave ne derelinquas Levitem in omni tempore quo versaris in terra. V, 538.
XIV	22	Decimam partem separabis de cunctis fructibus tuis qui nascuntur in terra per annos singulos. V, 524.
	29	Venietque Levites, qui aliam non habet partem nec possessionem tecum, et peregrinus ac pupillus et vidua, qui intra portas tuas sunt, et comedent et saturabuntur... V, 524, 539.
XVII	12	Qui autem superbierit, nolens obedire sacerdotis imperio, qui eo tempore ministrat Domino Deo tuo, et decreto judicis, morietur homo ille, et auferas malum de Israël. VII, 379.
XVIII	4	Non habebunt sacerdotes et Levitæ et omnes qui de eadem tribu sunt, partem et hereditatem cum reliquo Israël. V, 523.
	2	Et nihil aliud accipient de possessione fratrum suorum; Dominus enim ipse est hereditas eorum, sicut locutus est illis. V, 523.
	41, 42	Nec incantator, nec pui pythones consulat, nec divinos, aut quærat a mortuis veritatem: omnia enim hæc abominatur Dominus, et propter istius modi scelera delebit eos in introitu tuo. III, 53.

CAP.	VERS.	
XXIII	7	Non abominaberis Idumæum, quia frater tuus est. nec Ægyptium, quia advena fuisti in terra ejus. I, 6.
XXVIII	42	Aperiet Dominus thesaurum suum optimum, cælum, ut tribuat pluviam terræ tuæ in tempore suo: benedicetque cunctis operibus manuum tuarum. IV, 209; VII, 462.
	43	Constituēt te Dominus in caput, et non in caudam: et eris semper supra et non subter; si tamen audieris mandata Domini Dei tui, quæ ego præcipio tibi hodie, et custodieris et feceris. — Exponitur. VII, 406, 407; VIII, 477.
	38	Sementem multam jacies in terram et modicum congregabis: quia locustæ devorabunt omnia. V, 563.
XXXI	30	Locutus est ergo Moyses, audiente universo cœtu Israël, verba carminis hujus, et ad finem usque complevit. VI, 382.
XXXII	6	Hæccine reddis Domino, popule, stulte et insipiens? numquid non ipse est pater tuus, qui possedit te, et fecit et creavit te? V, 481.
	7	Memento dierum antiquorum, cogita generationes singulas: interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi; majores tuos, et dicent tibi. VII, 486.
	8	Quando dividebat Altissimus gentes, quando separabat filios Adam, constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israël. II, 484; V, 484; VIII, 224.
	9	Pars autem Domini, populus ejus: Jacob funiculus hæreditatis ejus. V, 484.
	43	Constituit eum super excelsam terram: ut comederet fructus agrorum, ut sugeret mel de petra, oleumque de saxo durissimo. II, 422.
	45	Incrassatus est dilectus et recalcitravit. V, 224.
	31	Non est Deus noster ut dii eorum: et inimici nostri sunt judices. IV, 269.
	37	Et dicet: Ubi sunt dii eorum in quibus habebant fiduciam? VII, 76.
	38	Surgent et opitulentur vobis, et in necessitate vos protegant. VII, 76.
	40	Levabo ad cælum manum meam, et dicam: Vivo ego in æternum. V, 67.
XXXIV	7	Moyses centum et viginti annorum erat, quando mortuus est: non caligavit oculus ejus, nec dentes illius moti sunt. VI, 382.

LIBER JOSUE.

CAP.	VERS.	
VI	25	Rahab vero meretricem, et domum patris ejus, et omnia quæ habebat fecit Josue vivere, et habitaverunt in medio Israël usque in præsentem diem: eo quod absconderit nuntios, quos miserat ut explorarent Jericho. V, 26.
VII	8, 9	Mi Domine Deus, quid dicam, videns Israël hostibus suis terga vertentem; audient Chananæi... atque delebunt nomen nostrum de terra: et quid facies magno nomini tuo? VII, 324, 327.
XIV	7, 10, 14	Quadraginta annorum eram quando misit me Moses famulus Domini de Cadesbarne, ut considerarem terram... Illius in me temporis fortitudo usque hodie perseverat, tam ad bellandum quam ad gradiendum. — Exponuntur. V, 466; VI, 383.
XV	48	Quæ cum pergerint simul, suasa esta viro suo ut peteret a patre suo agrum: suspiravit ut sedebat in asino. Cui Caleb: Quid habes, inquit? IV, 220.
	49	At illa respondit: Da mihi benedictionem: terram australem et arentem dedisti mihi, juncæ et irriguam. Dedit itaque ei Caleb irriguum superius et inferius. — Exponitur. IV, 220, 221.
XXIV	45	Sin autem vobis videtur ut Domino serviatis, optio vobis datur. VIII, 7.

LIBER JUDICUM.

II	3	Quam ob rem nolui delere eos a facie vestra: ut habeatis hostes, et dii eorum sint vobis in ruinam. I, 5.
III	4	Dimisitque eos ut in ipsis experiretur Israël, utrum audiret mandata Domini quæ præceperat patribus eorum per manum Moysis, an non. I, 5.

- CAP. VERS.**
- 7 Feceruntque malum in conspectu Domini; et oblitii sunt Dei sui. I, 5.
- 8 Iratusque contra Israël Dominus, tradidit eos in manus Chusan Rasathaim regis Mesopotamiæ, servieruntque ei octo annis. I, 5.
- 9 Et clamaverunt ad Dominum: qui suscitavit eis salvatorem, et liberavit eos, Othoniel videlicet, filium Cenez, fratrem Caleb minorem. I, 5.
- 41 Servieruntque filii Israël Eglon regi Moab decem et octo annis. VI, 442.
- 45 Et postea clamaverunt ad Dominum: qui suscitavit eis Salvatorem vocabulo Aod, filium Gera, filii Jemini, qui utraque manu pro dextera utebatur. VI 442.
- v 2, 9** Qui sponte obtulistis de Israël animas nostras ad periculum, benedicite Domino. Cor meum diligit principes Israël: qui propria voluntate obtulistis vos discrimini, benedicite Domino. — Exponuntur. VI, 442; VII, 444.
- 7 Cessarunt fortes in Israël, et quieverunt: donec surgeret Debbora, mater in Israël. I, 9.
- 8 Nova bella elegit Dominus, et portas hostium ipse subvertit. I, 9.
- 41 Tunc descendit populus Domini ad portas, et obtinuit principatum. VI, 442.
- 42 Surge, surge, Debbora, surge, surge, et loquere canticum. I, 9.
- 43 Salvatæ sunt reliquiæ populi, Dominus in fortibus dimicavit. VI, 442.
- 20 De cælo dimicatum est contra eos: stellæ manentes in ordine et cursu suo, adversus Sisaram pugnauerunt. I, 9, 40; II, 414.
- 23 Maledicite terræ Merotz, dixit Angelus Domini: Maledicite habitatoribus ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini, in adjutorium fortissimorum ejus. VI, 442.
- 34 Sic pereant omnes inimici tui, Domine; qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent. VI, 443.
- XIII 4** Rursumque filii Israël fecerunt malum in conspectu Domini: qui tradidit eos in manus Philistinorum quadraginta annis. I, 5.
- 48 Cui ille respondit: Cur quæris nomen meum, quod est mirabile? II, 203; V, 71.

CAP. VERS.

XVI

30 Ait : Moriatur animea mea cum Philistiim... multoque plures interfecit moriens, quam ante vivus acciderat. I, 27.

LIBER RUTH.

- I 20 Quibus ait : Ne vocetis me Noëmi, id est pulchram, sed vocate me Mara, id est amaram, quia amaritudine valde replevit me Omnipotens. IV, 475.
- III 44 Noli metuere, sed quidquid dixeris mihi, faciam tibi; scit enim omnis populus, qui habitat intra portas urbis meæ, mulierem te esse virtutis. I, 380; IV, 291.
- 45, 47 Et sursum, expande, inquit, pallium tuum quo operiris, et tene utraque manu... Et ait : Ecce sex modios hordei dedit mihi, et ait : Nolo vacuum te reverti ad socrum tuam. — Exponuntur. III, 24, 29, 30.
- IV 44 Respondit omnis populus, qui erat in porta, et majores natu : Nos testes sumus : faciat Dominus hanc mulierem, quæ ingreditur in domum tuam, sicut Rachel et Liam, quæ ædificaverunt domum Israël... VII, 286.
- 46 Susceptumque Noëmi puerum posuit in sinu suo, et nutricis ac gerulæ fungebatur officio. — Exponitur. V, 368.

LIBER I REGUM.

- II 3 Nolite multiplicare loqui sublimia, gloriantes : recedant vetera de ore vestro : quia Deus scientiarum, Dominus est, et ipsi præparantur cogitationes. I, 93; II, 243; VII, 249.
- 6 Dominus mortificat et vivificat, deducit ad inferos et reducit. III, 624; VII, 43.
- 49 Et tunicam parvam faciebat ei mater sua, quam offerebat statutis diebus, ascendens cum viro suo, ut immolaret hostiam solemnem. III, 9, 40.
- III 4 Puer autem Samuel ministrabat Domino coram Heli, et sermo Domini erat pretiosus in diebus illis, non erat visio manifesta. III, 7.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|---|
| | 9 | Et ait : Ecce ego : quia vocasti me... loquere, Domine, quia audit servus tuus. VII, 474. |
| | | Caput citatur. II, 525 ; VII, 3. |
| III | 3 | Et non ambulaverunt filii illius in viis ejus; sed declinaverunt post avaritiam. VI, 483. |
| | 5 | Dixeruntque ei : Ecce tu senuisti, et filii tui non ambulant in viis tuis... VI, 483. |
| | 7 | Dixit autem Dominus ad Samuelem : Audi vocem populi in omnibus quæ loquuntur tibi : non enim te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos. II, 629 ; VII, 376. |
| X | 3 | Cumque abieris inde, et ultra transieris, et veneris ad quercum Thabor, invenient te ibi tres viri ascendentes ad Deum in Bethel... IV, 475. |
| | 23 | Concurrerunt itaque et tulerunt eum inde : stetitque in medio populi, et altior fuit universo populo ab humero et sursum. II, 459. |
| XII | 3 | Loquimini de me coram Domino, et coram Christo ejus, utrum bovem cujusquam tulerim, aut asinum... III, 19. |
| | 4 | Et dixerunt : Non es calumniatus nos, neque oppresisti, neque tulisti de manu alicujus quippiam. III, 20. |
| XIV | 6 | Dixit autem Jonathas ad adolescentem armigerum suum : Veni, transeamus ad stationem incircumcisorum horum, si forte faciat Dominus pro nobis quia non est difficile Domino salvare vel in multis, vel in paucis. VII, 23. |
| | 15 | Et factum est miraculum in castris per agros.. et accidit quasi miraculum a Deo. VII, 23. |
| | 20 | Conclamavit ergo Saül, et omnis populus qui erat cum eo... et ecce versus fuerat gladius uniuscujusque ad proximum suum; et ecce cædes magna nimis. VII, 23. |
| | 23 | Et salvavit Dominus in die illa Israël. VII, 23. |
| XV | 23 | Quoniam quasi peccatum ariolandi est, repugnare; et quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere. I, 442. |
| XVI | 4, 5 | Pacificus-ne est ingressus tuus ? et ait : Pacificus. — Exponuntur. VIII, 260. |
| | 7 | Et dixit Dominus ad Samuelem : Ne respicias vultum ejus, neque altitudinem staturæ ejus... homo enim videt ea quæ parent, Dominus autem intuetur cor. II, 242 ; VI, 609. |

- CAP. VERS.
- 44 Dixitque Samuel ad Isai : Numquid completi sunt filii ?
Qui respondit : Adhuc reliquus est parvulus, et
pascit oves. III, 469.
- XVII 44 Dixitque ad David : Veni ad me, et dabo carnes tuas
volatilibus cœli et bestiis terræ. V, 560.
- 45 Dixit autem David ad Philisthæum : Tu venis ad me
cum gladio, et hasta et clypeo : ego autem venio
ad te in nomine Domini exercituum, Dei agminum
Israël, quibus exprobrasti. V, 560.
- 49 Et misit manum suam in peram, tulitque unum lapi-
dem, et funda jecit et percussit Philisthæum in
fronte; et infixus est lapis in fronte ejus, et ce-
cidit in faciem suam super terram. — Exponitur.
V, 560.
- XVIII 1 Et factum est cum complisset loqui ad Saül : anima
Jonathæ conglutinata est animæ David, et dilexit
eum Jonathas quasi animam suam. I, 54.
- 3 Inierunt autem David et Jonathas fœdus, diligebat
enim eum quasi animam suam. VIII, 207.
- 46 Omnis autem Israël et Juda diligebat David : ipse enim
ingrediebatur et egrediebatur ante eos. — Expo-
nitur. II, 585 et seqq.

LIBER II REGUM.

- I 22 A sanguine interfectorum, ab adipe fortium, sagitta
Jonathæ nunquam rediit retrorsum, et gladius
Saül non est reversus inanis. II, 607.
- 25 Quomodo ceciderunt fortes in prælio ? Jonathas in
excelsis tuis occisus est. II, 607.
- 26 Doleo super te, frater mi, Jonatha. VIII, 207.
- 27 Quomodo ceciderunt robusti, et perierunt arma bel-
lica ? II, 607.
- II 28 Quod cum audisset David rem jam gestam, ait :
Mundus ego sum, et regnum meum, apud Domi-
num, usque in sempiternum, a sanguine Abner,
filii Ner. II, 260.
- 3, 31 Plangensque rex et lugens Abner, ait : Nequaquam
ut mori solent ignavi, mortuus est Abner... Sed
sicut solent cadere coram filiis iniquitatis, sic
corruisti. — Exponuntur. II, 260; VII, 347.

- | CAP. | VERS. | |
|-------|---------|--|
| VI | 6, 7, 8 | Postquam autem venerunt ad aream Nachon, extendit Oza manum ad arcam Dei, et tenuit eam... iratusque est indignatione Dominus contra Ozam et percussit eum super temeritate... et vocatum est nomen loci illius, percussio Ozæ, usque in diem hanc. — Exponuntur. VI, 584, 582, 583. |
| | 2 | Nuntiatum est regi David quod benedixisset Dominus Obedom, et omnia ejus, propter arcam Dei... VII, 302. |
| | 22 | Et ludam et vilior fiam plus quam factus sum: et ero humilis in oculis meis, et cum ancillis, de quibus locuta es, gloriosior apparebo. I, 64. |
| VII | 24 | Propter verbum tuum, et secundum cor tuum fecisti omnia magna hæc, ita ut notum faceres servo tuo. VII, 302. |
| XX | 45-48 | Venerunt itaque et oppugnabant eum in Abela, et in Bethmaacha, et circumdederunt munitionibus civitatem... Rursumque illa, Sermo, inquit, dicebatur in veteri proverbio: Qui interrogant, interrogent in Abela: et sic perficiebant. — Exponuntur. V, 305, 306. |
| XXII | 48 | Liberavit me ab inimico meo potentissimo et ab his qui oderant me: quoniam robustiores me erant. VII, 74. |
| | 30-47 | In te enim curram accinctus: in Deo meo transilium murum... scutum est omnium sperantium in se... salvabis me a contradictionibus populi mei: custodies me in caput gentium... et exaltabitur Deus fortis salutis meæ. — Exponuntur. VII, 74, 72. |
| | 35 | Dedisti mihi clypeum salutis tuæ: et mansuetudo tua multiplicavit me. II, 28. |
| XXIII | 4 | Sicut lux auroræ, oriente sole, mane absque nubibus rutilat, et sicut pluvii germinat herba de terra. I, 43. |
| XXIV | 47 | Dixitque David ad Dominum, cum vidisset angelum cædentem populum: Ego sum qui peccavi, ego inique egi: isti qui oves sunt, quid fecerunt? II, 59. |

LIBER III REGUM.

- | | | |
|----|------|---|
| II | 2, 3 | Ego ingrediar viam universæ terræ: confortar et esto vir: et observa custodias Domini Dei tui. ut |
|----|------|---|

CAP. VERS.

- ambules in viis ejus, ut custodias cæremonias ejus, et præcepta ejus, et judicia, et testimonia...—Exponuntur. I, 550, 551, 552.
- III 26 E contrario illa dicebat: Nec mihi, nec tibi sit, sed dividatur. VII, 216.
- IV 25 Habitabatque Juda et Israël absque timore ullo, unus quisque sub vite sua et sub ficu suo, a Dan usque ad Bersabee cunctis diebus Salomonis. II, 25.
- V 4 Nunc autem requiem dedit Dominus Deus meus mihi per circuitum: et non est satan, neque occursum malus. III, 475.
- VIII 22 Stetit autem Salomon ante altare Domini in conspectu ecclesiæ Israël, et expandit manus suas in cælum. IV, 213.
- 35 Si clausum fuerit cælum, et non pluerit propter peccata eorum, et orantes in loco isto, pœnitentiam egerint nomini tuo, et a peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam. IV, 213.
- 36 Exaudi eos in cælo et dimitte peccata servorum tuorum, et populi tui Israël... et da pluviam super terram tuam. IV, 213.
- 38, 39 Si quis cognoverit plagam cordis sui, et expanderit manus suas in domo hac, tu exaudies in cælo in loco habitationis tuæ, et repropitiaberis. V, 274.
- 40-43 Ut timeant te cunctis diebus, quibus vivunt super faciem terræ, quam dedisti patribus nostris... tu exaudies in cælo, in firmamento habitaculi tui... ut discant universi populi terrarum nomen tuum timere... — Exponuntur. V, 275, 276.
- X 23, 24 Magnificatus est ergo rex Salomon super omnes reges terræ... Et universa terra desiderabat vultum Salomonis. VIII, 45.
- XII 13, 14 Responditque rex populo suo dura, derelicto consilio seniorum, quod ei dederant, et locutus est eis secundum consilium juvenum... I, 303.
- XVIII 24 Accedens autem Elias ad omnem populum, ait: Usquequo claudicatis in duas partes? Si Dominus est Deus, sequimini eum; si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum. I, 161.
- XIX 3, 4 Timuit ergo Elias, et surgens abiit quocumque eum ferebat voluntas... et perrexit in desertum, vias unius diei... et ait: Suffici mihi, Domine, tolle animam meam; neque enim melior sum quam patres mei. IV, 468.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| | 40 | At ille respondit : Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israël. — Exponitur. IV, 465 et seqq. |
| XXI | 29 | Nonne vidisti humiliatum Achab coram me? quia humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus. VII, 450. |

LIBER IV REGUM.

- | | | |
|------|-------|--|
| IV | 20 | Qui cum tulisset, et duxisset eum ad matrem suam, posuit eum illa super genua sua usque ad meridiem et mortuus est. VII, 630. |
| V | 1-14 | Naaman princeps regis Syriæ erat vir magnus apud dominum suum... erat autem vir fortis et dives, sed leprosus... descendit, et lavit in Jordane septies, juxta sermonem servi Dei; et restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli, et mundatus est. — Exponuntur. I, 300, 304. |
| VIII | 49 | Noluit autem Dominus disperdere Judam, propter David servum suum, sicut promiserat ei, ut daret illi lucernam, et filiis ejus cunctis diebus. VII, 286. |
| IX | 6 | Et surrexit et ingressus est cubiculum : at ille fudit oleum super caput ejus, et ait : Hæc dicit Dominus Deus Israël : Unxi te regem super populum Domini Israël. I, 346. |
| | 43 | Festinauerunt itaque, et unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub pedibus ejus, in similitudinem tribunalis, et cecinerunt tuba, atque dixerunt : Regnavit Jehu. — Exponitur. I, 346. |
| XIII | 45-49 | Et ait illi Elisæus : Offer arcum et sagittas... pone manum tuam super arcum... Iratus est vir Dei contra eum, et ait : Si percussisses quinquies, aut sexties, sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem. — Exponuntur. VI, 606. |
| | 23 | Et misertus est Dominus eorum et reversus est ad eos propter pactum suum quod habebat cum Abraham et Isaac et Jacob. VII, 302. |
| XX | 2, 3 | Qui convertit faciem suam ad parietem et oravit Dominum dicens : Obsecro, Domine, memento, quæso, quomodo ambulaverim coram te in veritate. et in |

CAP. VERS.

- corde perfecto, et quod placitum est coram te fecerim. — Exponuntur. V, 384.
- 49 Dixit Ezechias ad Isaiam : Bonus sermo Domini, quem locutus es : sit pax et veritas in diebus meis. V, 382.
- XXIII 7 Destruxit quoque ædículas effeminatorum, quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quasi domunculas luci. — Exponitur. III, 484.
- 22, 23 Nec enim factum est phase tale a diebus Judicum.... Sicut in octavo decimo anno regis Josiæ factum est phase istud Domino in Jerusalem. III, 484.
- 36, 37 Viginti quinque annorum erat Joakim cum regnare cœpisset : et undecim annis regnavit in Jerusalem... et fecit malum coram Domino. IV, 404.
- XXIV 18, 49 Vigessimus et primum annus ætatis habebat Sedecias cum regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem... et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Joakim. IV, 404.

LIBER I PARALIPOMENON

- XV 2 Tunc dixit David : Illicitum est ut a quocumque portetur arca Dei nisi a Levitis, quos elegit Dominus ad portandum eam. VI, 583.
- 42 Et dixit ad eos : Vos qui estis principes familiarum Leviticarum, sanctificamini cum fratribus vestris, et afferte arcam Domini Dei Israël ad locum qui ei præparatus est. VI, 583.
- 43 Ne ut a principio, quia non eratis præsentibus, percussit nos Dominus : sic et nunc fiat, illicitum quid nobis agentibus. — Exponitur. VI, 582, 583.
- XVI 44 Quærite Dominum et virtutem ejus, quærite faciem ejus semper. — Exponitur. VIII, 468, 469.
- 22 Nolite tangere christos meos; et in prophetis meis nolite malignari. IV, 587.
- XXIV 5-18 Divisit utrasque inter se familias sortibus... VIII, 30.

LIBER II PARALIPOMENON.

- | CAP. | VERS. | |
|------|--------|---|
| VII | 43, 44 | Si clausero cœlum, et pluvia non fluxerit, et mandavero et præcepero locustæ, ut devoret terram.. conversus autem populus meus, super quos invocatum est nomen meum, deprecatus fuerit... ego exaudiam de cœlo, et propitius ero peccatis eorum, et sanabo terram eorum. IV, 214. |
| XIV | 2 | Fecit autem Aza quod bonum et placitum erat in conspectu Dei sui, et subvertit altaria peregrini cultus, et excelsa. V, 320. |
| | 6 | Ædificavit quoque urbes munitas in Juda, quia quietus erat, et nulla temporibus ejus bella surrexerant, pacem Domino largiente. V, 320. |
| | 7 | Dixit autem Judæ: Ædificemus civitates istas, et vallemus muris... eo quod quæsierimus Dominum Deum patrum nostrorum, et dederit nobis pacem per gyrum. V, 320. |
| | 44 | Et invocavit Dominum Deum, et ait: Domine, non est apud te ulla distantia, utrum in paucis auxiliis, aut in pluribus... Domine, Deus noster es, non prævaleat contra te homo. I, 99; VII, 23, 24. |
| | 42, 43 | Exterruit itaque Dominus Æthiopes coram Aza et Juda: fugeruntque Æthiopes; et persecutus est eos Asa, et populus qui cum eo erat... VII, 24. |
| XVII | 6 | Cumque sumpsisset cor ejus audacia propter vias Domini, etiam excelsa et lucos de Juda abstulit. III, 393. |
| | 7, 9 | Tertio autem anno regni sui, misit de principibus suis... ut docerent in civitatibus Juda... circuibant cunctas urbes Juda, atque erudiebant populum. III, 393. |
| | 40 | Atque factus est pavor Domini super omnia regna terrarum, quæ erant per gyrum Juda, nec audebant bellare contra Josaphat. III, 393. |
| XX | 42 | Deus noster, ergo non judicabis eos? Sed cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui ut oculos nostros dirigamus ad te. — Expōnitur. V, 483; VII, 536. |
| XXVI | 24 | Et compleretur sermo Domini ex ore Jeremiæ, et celebraret terra sabbata sua: cunctis enim diebus desolationis egit sabbatum, usque dum complerentur septuaginta anni. III, 357, 588. |

LIBER I ESDRÆ.

CAP.	VERS.	
I	5	Et surrexerunt principes patrum de Juda et Benjamin, et sacerdotes et Levitæ, et omnis cujus Deus suscitavit spiritum, ut ascenderent ad ædificandum templum Domini, quod erat in Jerusalem. V, 526.
	6	Universi qui erant in circuitu adjuverunt manus eorum in vasis argenteis et aureis, in substantia et jumentis... V, 526.
III	44	Et concinebant in hymnis, et confessione Domino : Quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus super Israël. III, 24.

LIBER II ESDRÆ.

II	20	Et reddidi eis sermonem, dixique ad eos : Deus cœli ipse nos juvat, et nos ejus servi sumus ; surgamus et ædificemus. III, 326.
IX	2	Et separatum est semen filiorum Israël ab omni filio alienigena, et steterunt et confitebantur peccata sua et iniquitates patrum suorum. III, 404.
	3	Et consurrexerunt ad standum : et legerunt in volumine legis Domini Dei sui, quater in die, et quater confitebantur, et adorabant Dominum Deum suum. III, 404.
XIII	9	Præcepitque et emundaverunt gazophylacia, et retuli ibi vasa domus Dei. — Exponitur. III, 384, 385.
	44	Et egi causam adversus magistratus, et dixi : Quare dereliquimus domum Dei? I, 644.
45,	49	In diebus illis vidi in Juda calcantes torcularia in sabbato, portantes acervos et onerantes super asinos vinum... et de pueris meis constitui super portas ut nullus inferret onus in die sabbati. I, 644; III, 357.

LIBER TOBIÆ.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| I | 5 | Denique cum irent omnes ad vitulos aureos, quos fecerat Jeroboam rex Israël, hic solus fugiebat consortia omnium. I, 307. |
| | 6 | Sed pergebat in Jerusalem ad templum Domini, et ibi adorabat Dominum Deum Israël, omnia primitiva sua, et decimas suas fideliter offerens. I, 307. |
| | 20 | Esurientes alebat, nudisque vestimenta præbebat, et mortuis atque occisis sepulturam sollicitus exhibebat. II, 645. |
| II | 4-6 | Post hæc vero, cum esset dies festus .. memorans illum sermonem quem dixit Dominus, per Amos prophetam : Dies festi vestri convertentur in lamentationem et luctum. — Exponuntur. V, 482, 483. |
| III | 20 | Non est enim in hominis potestate consilium tuum. V, 486. |
| | 21 | Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit quod vita ejus, si in probatione fuerit, coronabitur ; si autem in tribulatione fuerit, liberabitur. V, 486. |
| | 22 | Non enim delectaris in perditionibus nostris : quia post tempestatem tranquillum facis. V, 486. |
| IV | 2-4 | Dixitque ei : Audi, fili mi, verba oris mei, et ea in corde tuo, quasi fundamentum construe... memor enim esse debes, quæ et quanta pericula passa sit propter te in utero suo. V, 300 ; VII, 634. |
| | 9 | Si multum tibi fuerit, abundanter tribue ; si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude. II, 463. |
| | 11 | Quoniam eleemosyna ab omni peccato et a morte liberat, et non patietur animam ire in tenebras. V, 384, 385. |
| | 12 | Fiducia magna erit coram summo Deo eleemosyna omnibus facientibus eam. IV, 385, 387. |
| | 17 | Panem tuum cum esurientibus et egenis comede, de vestimentis tuis nudos tege. II, 490. |
| V | 49 | Et Tobias respondit : Ex magnogenere es tu. III, 423. |
| X | 4 | Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, atque dicebat : Heu, heu me, fili mi, ut quid te misimus peregrinari... spem posteritatis nostræ. I, 407. |
| | 6 | Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere a nobis. V, 430 ; VII, 641. |

CAP. VERS.

- 9 Cui Tobias ait : Ego novi, quia pater meus et mater mea modo dies computant, et cruciatur spiritus eorum in ipsis. III, 534.
- XII 7 Etenim sacramentum regis abscondere bonum est : opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est. I, 434.
- 8 Bona est oratio cum jejunio, et eleemosyna magis quam thesauros auri recondere. IV, 381; VIII, 6.
- 9 Quoniam eleemosyna a morte liberat, et ipsa est quæ purgat peccata, et fecit invenire misericordiam et vitam æternam. IV, 384, 385.
- XIII 1, 20 Canticum Tobie citatur. II, 493; V, 209, 487.
- 5 Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras : et ipse salvabit nos propter misericordiam suam. VII, 304.

LIBER JUDITH.

- I 4-12 Tunc exaltatum est regnum Nabuchodonosor, et cor ejus exaltatum est. V, 401.
- II 4-6 Anno decimo tertio Nabuchodonosor regis... dixitque cogitationem suam in eo esse, ut omnem terram suo subjugaret imperio... V, 401.
- III 4-13 Tunc miserunt legatos suos... Tum descendit de montibus cum equitibus in virtute magna... V, 401.
- IV 2-16 Tremor et honor invasit sensus eorum... Sacerdos etiam Eliachim scripsit ad universos qui erant contra Esdrelon. — Exponuntur. V, 402.
- V 4-29 Et non fuit qui insultaret populo isti, nisi quando recessit a cultu Domini Dei sui. — Exponuntur. 4, 48, 346; V, 403.
- VII 6-23 Æquo animo estote, fratres, et expectemus a Domino misericordiam. — Exponuntur. VIII, 255 et seqq., 261; V, 403.
- VIII 41 Et qui estis vos, qui tentatis Dominum? VI, 605.
- 12 Non est iste sermo, qui misericordiam provocet, sed potius qui iram excitet, et furorem accendat. VI, 605.
- 43 Posuistis vos tempus miserationis Domini, et in arbitrium vestrum diem constituistis ei. VI, 605.
- 14 Sed quia patiens Dominus est, in hoc ipso pœniteamus, et indulgentiam ejus fuis lacrymis postulemus. IV, 446.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|---|
| | 16 | Et ideo humiliemus illi animas nostras. VIII, 255, 264. |
| | 20 | Exspectemus humiles consolationem ejus, et exquiret sanguinem nostrum de afflictionibus inimicorum nostrorum. IV, 446 ; VIII, 255, 264. |
| | 29 | Nunc ergo ora pro nobis quoniam mulier sancta es et timens Deum. — Exponitur. VII, 286, 387. |
| X | 48 | Dixeruntque ad eum satellites ejus : Quis contemnat populum Hebræorum, qui tam decoras mulieres habent, ut non pro his merito pugnare contra eos debeamus ? V, 270. |
| XIII | 47 | Dixit Judith : Laudate Dominum Deum nostrum, qui non deseruit sperantes in se. VII, 485. |
| XVI | | Canticum Judith citatur. I, 44, 42. |
| | 23 | Porro Judith, universa vasa bellica Holofernis, quæ dedit illi populus et conopeum, quod ipsa sustulerat de cubili illius obtulit in anathema oblivionis. VII, 336. |

LIBER ESTHER.

- | | | |
|------|----|---|
| VI | 4 | Noctem illam duxit rex insomnem, jussitque sibi afferri historias et annales priorum temporum. VIII, 248. |
| | 9 | Et primus de regiis principibus ac tyrannis teneat equum ejus, et per plateam civitatis clamet, et dicat : Sic honorabitur quemcumque voluerit rex honorare. V, 494. |
| XI | 9 | Conturbataque est gens justorum timentium mala sua, et præparata ad mortem. V, 8. |
| | 40 | Clamaveruntque ad Deum : et illis vociferantibus, fons parvus crevit in fluvium maximum, et in aquas plurimas redundavit. III, 27. |
| XIII | 9 | Et dixit : Domine, Domine rex omnipotens, in ditione enim tua cuncta sunt posita, et non est qui possit tuæ voluntati resistere, si decreveris salvare Israël. VIII, 3. |
| | 47 | Exaudi deprecationem meam et propitius esto sorti et funiculo tuo, et converte luctum nostrum in gaudium, ut viventes laudemus nomen tuum, Domine, et ne claudas ora te canentium. I, 36. |

CAP. VERS.

- XIV 3 Et deprecabatur Dominum Deum Israël, dicens : Domine mi, qui rex noster es solus, adjuva mesolitariam, et cujus præter te nullus est auxiliator alius. — Exponitur. VII, 545.
- XV 3 Et tu invoca Dominum, et loquere regi pro nobis, et libera nos de morte. VI, 9, 460.

LIBER JOB.

- I 5 Cumque in orbem transissent dies convivii, mittebat ad eos Job, et sanctificabat illos, consurgensque diluculo offerebat holocausta pro singulis. Dicebat enim : Ne forte peccaverint filii mei, et benedixerint Deo in cordibus suis... III, 276.
- 7 Cui dixit Dominus : Unde venis ? Qui respondens, ait : Circuivi terram, et perambulavi eam, I, 94.
- 21 Nudus egressus sum de utero matris meæ, et nudus revertar illuc. VIII 206, 207.
- 22 In omnibus his non peccavit labiis suis, neque stultum quid contra Deum locutus est. VIII, 205.
- II 40 Qui ait ad illam : Quasi una de stultis mulieribus locuta es : si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus ? IV, 305.
- III 6 Noctem illam tenebrosus turbo possideat, non computetur in diebus anni, nec numeretur in mensibus. V, 509.
- 8 Maledicant ei qui maledicunt diei, qui parati sunt suscitare Leviathan. V. 209.
- I^r 3 Ecce docuisti multos, et manus lassas roborasti. VII, 346.
- 4 Vacillantes confirmaverunt sermones tui, et genua trementia confortasti. VII, 346.
- 18, 19 Ecce qui serviunt ei, non sunt stabiles, et in angelis suis reperit pravitatem ; quanto magis hi qui habitant domos luteas, qui terrenum habent fundamentum, consumuntur velut a tineâ ? III, 82.
- VII 4 Militia est vita hominis super terram : et sicut dies mercenarii, dies ejus. — Exponitur. I, 68, 230 ; II, 587.
- IX 4 Sapiens corde est, et fortis robore ; quis restitit ei, et pacem habuit ? V, 327.
- XII 24, 25 Qui immutat cor principum populi terræ, et decipit

- CAP. VERS.
- eos ut frustra incedant per invium: palpabunt quasi in tenebris, et non in luce, et errare eos faciet quasi ebrios. VII, 542; VIII, 467.
- XIII 7 Numquid Deus indiget vestro mendacio, ut pro illo loquamini dolos? II, 207.
- XIV 4 Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis. VIII, 243.
- 2 Qui quasi flos egreditur et conteritur, et fugit velut umbra. VIII, 243.
- 3 Et dignum ducis super hujusce modi aperire oculos tuos, et adducere eum tecum in iudicium?—Exponitur. VIII, 242 et seqq.
- XVI 45 Concidit me vulnere super vulnus, circuit in me quasi gigas. V, 509.
- XVII 46 In profundissimum infernum descendent omnia mea: putasne saltem ibi erit requies mihi? V, 459.
- XX 44 Ossa ejus implebuntur vitis adolescentiæ suæ, et cum eo in pulvere dormient. I, 170.
- XXI 44 Qui dixerunt Deo: Recede a nobis, et scientiam viarum tuarum nolumus. — Exponitur. I, 36, 85, 98, 139; II, 628; VII, 5; VIII, 467.
- XXII 45 Numquid semitam seculorum custodire cupis, quam calcaverunt viri iniqui? V, 333.
- 46 Qui sublatis sunt ante tempus suum, et fluvius subvertit fundamentum eorum. V, 333.
- 47 Qui dicebant Deo: Recede a nobis: et quasi nihil posset facere omnipotens, æstimabant eum. V, 334.
- 48 Cum ille implesset domos eorum bonis: quorum sententia procul sit a me. V, 334.
- 20 Nonne succisa est erectio eorum, et reliquias eorum devoravit ignis? V, 334.
- 21 Acquiesce igitur ei, et habeto pacem, et per hæc habebis fructus optimos. V, 334.
- XXIV 47 Si subito apparuerit aurora, arbitratur umbram mortis; et sic in tenebris quasi in luce ambulat. I, 433.
- XXVIII 1, 2 Habet argentum venarum suarum principia: et auro locus est, in quo conflatur, ferrum de terra tollitur: et lapsis solutus calore, in æs vertitur. VII, 457, 458.
- 24 Ipse enim fines mundi intuetur; et omnia quæ sub cælo sunt, respicit. V, 67.
- XXIX 2 Quis mihi tribuat, ut sim juxta menses Iristinos, secundum dies quibus Deus custodiebat me? VI, 545.

CAP. VERS.

- 4 Sicut fui in diebus adolescentiæ meæ, quando secreto Deus erat in tabernaculo meo? I, 240; VI, 545.
- 8 Videbant me juvenes, et abscondebantur : et senes assurgentes stabant. I, 475.
- 41 Auris audiens beatificabat me, et oculus videns testimonium reddebat mihi. VI, 243.
- 43 Benedictio perituri super me veniebat, et cor viduæ consolatus sum. I, 475.
- 48 Dicebantque : In nidulo meo moriar, et sicut palma multiplicabo dies. VI, 545.
- XXX 4, 2 Nunc autem derident me juniores... quorum virtus manuum mihi erat pro nihilo. VIII, 64.
- XXXI 4 Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. I, 477.
- 23 Semper enim quasi tumentes super me fluctus timui Deum. IV, 386.
- XXXII 47 Respondebo et ego partem meam, et ostendam scientiam meam. V, 32.
- 48 Plenus sum enim sermonibus, et coarctat me spiritus uteri mei. II, 47; III, 134; V, 32; VII, 426.
- XXXIV 29 Ipso enim concedente pacem, quis est qui condemnet? V, 318.
- 30 Qui regnare facit hominem hypocritam propter peccata populi. I, 455.
- XXXVI 5 Deus potentes non objicit, cum et ipse sit potens. I, 456.
- 6 Sed non salvat impios, et iudicium pauperi tribuit. I, 456.
- 26 Ecce, Deus magnus vincens scientiam nostram, numerus annorum ejus inæstimabilis. V, 66.
- XXXVIII 44 Et dixi : Usque huc venies, et non procedes amplius, et hic confringet tumentes fluctus suos. I, 484; V, 598.
- 43 Et tenuisti concutiens extrema terræ, et excussisti impios ex ea? I, 88.
- 35 Numquid mittes fulgura, et ibunt; et revertentia dicent tibi : Adsumus? I, 33; II, 243.
- 37 Quis enarrabit cœlorum rationem, et concentum cœli quis dormire faciet? I, 654.
- XL 4 Et si habes brachium sicut Deus, et si voce similitonas? VII, 541.
- 5 Circumda tibi decorem, et in sublime erigere, et esto gloriosus, et speciosis induere vestibus. VII, 540.

LIBER PSALMORUM

- | PSAL. | VERS. | |
|-------|-------|--|
| I | 4 | Beatus vir, qui non abiit in consilio impiorum, et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentiae non sedit. — Exponitur. V, 204 ; VII, 97. |
| | 4 | Non sic impii, non sic ; sed tanquam pulvis quem projicit ventus a facie terrae. — Exponitur. VII, 540, 541. |
| | 6 | Quoniam novit Dominus viam justorum ; et iter impiorum peribit. — Exponitur. VII, 544. |
| II | 2 | Adstiterunt reges terrae, et principes, convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus. II, 628 ; III, 545 ; V, 474 ; VII, 538. |
| | 3 | Dirumpamus vincula eorum ; et projiciamus a nobis jugum ipsorum. II, 628 ; III, 545. |
| | 4 | Qui habitat in caelis irridebit eos, et Dominus subsannabit eos. — Exponitur. III, 467 ; VII, 538. |
| | 5 | Tunc loquetur ad eos ira sua, et in furore suo conturbabit eos. — Exponitur. V, 74 ; VII, 539. |
| | 6 | Ego autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem sanctum ejus, praedicans praecipuum ejus. VII, 538. |
| | 7 | Dominus dixit ad me . Filius meus es tu, ego hodie genui te. VII, 538 ; VIII, 243. |
| | 8 | Postula a me et dabo tibi hereditatem tuam, et possessionem tuam, terminos terrae. — Exponitur. III, 467, 543 ; IV, 588 ; VII, 539. |
| | 9 | Reges eos in virga ferrea, et tanquam vas figuli confringes eos. — Exponitur. VII, 539, 540. |
| | 40 | Et nunc reges intelligite ; erudimini qui judicatis terram. I, 556. |
| | 42 | Apprehendite disciplinam, nequando irascatur Dominus, et pereatis de via justa. VII, 541. |
| V | 8 | Ego autem in multitudine misericordiae tuae ; adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo. I, 80. |
| VII | 40 | Consumetur nequitia peccatorum, et diriges justum, scrutans corda et renes Deus. I, 603 ; V, 457. |
| | 42 | Deus judex justus, et patiens, numquid irascitur per singulos dies ? V, 459. |
| | 46 | Lacum aperuit, et effodit eum : et incidit in foveam, quam fecit. I, 636. |
| VIII | 3 | Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem propter inimicos tuos, ut destruas inimicum et ultorem. I, 549 ; VI, 358. |

PSAL. VERS

- 5 Quid est homo, quod memor es ejus? aut filius hominis, quoniam reputas eum? — Exponitur. VIII, 242, 243.
- 7 Et constituisti eum super opera manuum tuarum. I, 335.
- 8 Omnia subjecisti sub pedibus ejus, oves et boves universas. I, 335.
- IX 7 Inimici defecerunt frameæ in finem; et civitates eorum destruxisti; periit memoria eorum cum sonitu. V, 494.
- 10 Et factus est Dominus refugium pauperi: adjutor in opportunitatibus, in tribulatione. I, 309; III, 467.
- 20 Exurge, Deus, non confortetur homo: judicentur gentes in conspectu tuo. VII, 402.
- 21 Constitue, Domine, legislatorem super eos; ut sciant gentes, quoniam homines sunt. VII, 402.
- X 4 Quoniam quæ perfecisti, destruxerunt, justus autem quid fecit? V, 536; VII, 321.
- XI 2 Salvum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus, quoniam diminutæ sunt veritates a filiis hominum. III, 259, 678.
- 9 In circuitu impii ambulant: secuudum altitudinem tuam multiplicasti filios hominum. I, 477; V, 78; VII, 542.
- XII 4 Usquequo, Domine, oblivisceris me in finem? usquequo avertis faciem tuam a me? V, 74.
- XIII 4 Dixit insipiens in corde suo: Non est Deus. I, 655; V, 50, 57.
- 3 Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt: non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. V, 203.
- XV 2 Dixit Domino: Deus meus es tu, quoniam honorum meorum non eges. V, 68, 87.
- 6 Funes ceciderunt mihi in præclaris; etenim hereditas mea præclara est mihi. IV, 249, 504.
- XVI 4 Ut non loquatur os meum opera hominum: propter verba labiorum tuorum, ego custodivi vias duras. VII, 392.
- XVII 9 Ascendit fumus in ira ejus: et ignis a facie ejus exarsit: carbones succensi sunt ab eo. VII, 485.
- 14 Et intonuit de cælo Dominus, et Altissimus dedit vocem suam. I, 459.
- 32 Quoniam quis Deus præter Dominum, aut quis Deus præter Deum nostrum? VII, 72.

- | PSAL. | VERS. | |
|-------|-------|---|
| XVIII | 4 | Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum. I, 654 ; VI, 64. |
| | 2 | Dies diei eructat verbum, et nox nocti indicat scientiam. VI, 64. |
| | 3 | Non sunt loquelæ, neque sermones ; quorum non audiantur voces eorum. VI, 64. |
| | 4 | In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum. VI, 64. |
| | 9 | Justitiæ Domini rectæ, lætificantes corda. VII, 444. |
| XX | 40 | Timor Domini sanctus, permanens in sæculum sæculi : judicia Domini justificata in semetipsa. VII, 444, 319. |
| | 4 | Domine, in virtute tua lætabitur rex, et super salutare tuum exultabit vehementer. — Exponitur. V 483. |
| | 4 | Quoniam prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis ; posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso. — Exponitur. V, 280. |
| XXI | 40 | Quoniam tu es, qui extraxisti me de ventre ; spes mea ab uberibus matris meæ. I, 404. |
| | 44 | In te projectus sum ex utero : de ventre matris meæ Deus meus es tu. I, 404. |
| | 23 | Narrabo nomen tuum fratribus meis : in medio ecclesiæ laudabo te. V, 90. |
| | 28 | Remiscentur, et convertentur ad Dominum universi fines terræ, et adorabunt in conspectu ejus universæ familiæ gentium. V, 475. |
| XXIV | 32 | Annuntiabitur Domino generatio ventura ; et annuntiantur cœli justitiam ejus populo qui nascetur, quem fecit Dominus. I, 462. |
| | 4 | Confundantur omnes iniqua agentes supervacue : vias tuas, Domine, demonstra mihi, et semitas tuas edoce me. I, 337. |
| | 7 | Secundum misericordiam tuam memento mei tu : propter bonitatem tuam, Domine. VII, 304. |
| | 45 | Oculi mei semper ad Dominum : quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos. V, 449. |
| | 46 | Respice in me, et miserere mei : quia unicus et pauper sum ego. V, 449. |
| XXV | 5 | Odivi ecclesiam malignantium : et cum impiis non sedebo. VII, 205. |
| | 6 | Lavabo inter innocentes manus meas ; et circumdab altare tuum, Domine. V, 27. |
| | 8 | Domine, dilexi decorem domus tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ. — Exponitur. I, 405 ; III, 8. |

PSAL.	VERS.	
	9	Ne perdas cum impiis, Deus, animam meam, et cum viris sanguinum vitam meam. III, 9.
	40	In quorum manibus iniquitates sunt; dextera eorum repleta est muneribus. III, 9.
XXVI	14	Expecta Dominum, viriliter age: et confortetur cor tuum, et sustine Dominum. V, 488.
XXVII	3	Qui loquuntur pacem cum proximo suo, mala autem in cordibus eorum. V, 328.
XXIX	6	Ad vesperum demorabitur fletus, et ad matutinum lætitia. I, 13.
	40	Quæ utilitas in sanguine meo, dum descendo in corruptionem? VII, 446.
XXX	3	Accelera ut eruas me. VIII, 253.
XXXI	6	Pro hac orabit ad te omnis sanctus, in tempore oppotuno. — Exponitur. VI, 603.
XXXIII	1	Benedicam Dominum in omni tempore; semper laus ejus in ore meo. V, 77.
	3	In Domino laudabitur anima mea; audiant mansueti, et lætentur. — Exponitur. VII, 490.
XXXIV	40	Omnia ossa mea dicent: Domine, quis similis tibi? — Exponitur. I, 475.
	48	Confitebor tibi in ecclesia magna, in populo gravi laudabo te. V, 90.
	49	Qui oderunt me gratis, et annuunt oculis. VII, 453.
XXXV	40	Quoniam apud te est fons vitæ: et in lumine tuo videbimus lumen. V, 444.
	43	Ibi ceciderunt qui operantur iniquitatem: expulsi sunt, nec potuerunt stare. I, 341; VII, 401.
XXXVI	25	Junior fui, etenim senui et non vidi justum derelictum, nec semen ejus quærens panem. I, 473; V, 464; VI, 384.
XXXVII	7	Miser factus sum et curvatus sum usque in finem; tota die contristatus ingrediebar. VI, 443.
	9	Afflictus sum, et humiliatus sum nimis: rugiebam a gemitu cordis mei. VI, 143.
	40	Domine, ante te omne desiderium meum; et gemitus meus a te non est absconditus. VI, 444.
	48	Quoniam ego in flagella paratus sum; et dolor meus in conspectu meo semper. VII, 633.
XXXVIII	4	Concaluit cor meum intra me: et in meditatione mea exardescet ignis. VII, 449.
	6	Ecce mensurabiles posuisti dies meos, et substantia mea tanquam nihilum ante te; verumtamen universa vanitas, omnis homo vivens. — Exponitur. V, 459, 460.

- PSAL. VERS.
- 7 Verumtamen in imagine pertransit homo, sed et frustra conturbatur. V, 459.
- 14 Remitte mihi, ut refrigerer priusquam abeam, et amplius non ero. V, 459.
- XXXIX 4-4 Expectans expectavi Dominum, et intendit mihi... et immisit in os meum canticum novum. VIII, 3, 259.
- 43 Multiplicatæ sunt super capillos capitis mei : et cor meum dereliquit me. VI, 643.
- 48 Ego autem mendicus sum, et pauper : Dominus sollicitus est mei. III, 348.
- XL 2 Beatus qui intelligit super ægenum et pauperem : in die mala liberabit eum Dominus. III, 489 ; IV, 386.
- 10 Etenim homo pacis meæ, in quo speravi : qui edebat panes meus, magnificavit super me supplantationem. V, 224.
- XLI 8 Abyssus abyssum invocat, in voce caractarum tuarum. Omnia excelsa tua et fluctus tui super me transierunt. V, 597 ; VIII, 263.
- XLII 4 Et introibo ad altare Dei : ad Deum qui lætificat juventutem meam. V, 27.
- XLIII 5 Tu es ipse rex meus et Deus meus : qui mandas salutes Jacob. V, 284.
- 23 Exurge, quare obdormis, Domine ? Exurge, et ne repeilas in finem. VIII, 9.
- XLIV 4 Eructavit cor meum verbum bonum : dico ego opera mea regi. V, 258.
- 3 Speciosus forma præ filiis hominum, diffusa est gratia in labiis tuis. propterea benedixit te Deus in æternum. III, 664 ; VI, 83.
- 5 Specie tua et pulchritudine tua intende ; prospere procede et regna. II, 254 ; III, 552. 553 ; VI, 83.
- 7 Sedes tua Deus in sæculum sæculi, virga directionis virga regni tui. VI, 83.
- 8 Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem ; propterea unxit te Deus Deus tuus oleo lætitiæ præ consortibus tuis. V, 430.
- 40 Filia regum in honore tuo. Astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato ; circumdata varietate. VII, 444.
- 41 Audi filia, et vide, et inclina aurem tuam, et ob'ivis cere populum tuum, et domum patris tui. VI, 543.

- | PSAL. | VERS. |
|--------|--|
| | 44 Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus, in fimbriis aureis. III, 388 ; IV, 460 ; VII, 534. |
| XLIV | 45 Adducentur regi virgines post eam : proximæ ejus afferentur tibi. III, 495. |
| | 47, 48 Pro patribus tuis nati sunt tibi filii : constitues eos principes super omnem terram ; memores erunt nominis tui in omni generatione et generationem. — Exponuntur. I, 406 ; VI, 543. |
| XLV | 5 Fluminis impetus lætificat civitatem Dei : sanctificavit tabernaculum suum Altissimus. III, 7. |
| | 7 Conturbatæ sunt gentes, et inclinata sunt regna ; dedit vocem suam, mota est terra. V, 332. |
| | 44 Vacate et videte, quoniam ego sum Deus : exaltabor in gentibus, et exaltabor in terra. VII, 404. |
| XLVII | 9 Sicut audivimus, sic vidimus in civitate Domini virtutum, in civitate Dei nostri ; Deus fundavit eam in æternum. I, 439. |
| XLVIII | 13 Et homo cum in honore esset, non intellexit : comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis. II, 397 ; III, 492 ; V, 92, 455. |
| | 44 Hæc via illorum scandalum ipsis : et postea in ore suo complacerebunt. V, 92. |
| XLIX | 3 Ignis in conspectu ejus exardescet : et in circuitu ejus tempestas valida. I, 236. |
| | 4 Advocabit cælum desursum : et terram discernere populum suum. VIII, 225. |
| | 42 Si esuriero non dicam tibi : meus est enim orbis terræ, et plenitudo ejus. V, 528. |
| | 17-22 Tu vero odisti disciplinam : et projecisti sermones meos retrorsum. Hæc fecisti, et tacui. Existimasti inique quod ero tui similis... intelligite hæc qui obliviscimini Deum, nequando rapiat, et non sit qui eripiat. — Exponuntur. VII, 344, 342, 384. |
| L | 4, 2 Miserere mei, secundum magnam misericordiam tuam : et secundum multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam. I, 448, 489 ; VI, 45. |
| | 4 Amplius lava me ab iniquitate mea. VIII, 246. |
| | 5 Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, et peccatum meum contra me est semper. VI, 43 ; VIII, 246. |
| | 6 Tibi soli peccavi, et malum coram te feci. I, 404 ; IV, 55 ; V, 494 ; VI, 44. |
| | 7 Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum : et in peccatis concepit me mater mea. VI, 44. |

- PSAL. VERS.
- 9 Asperges me hyssopo, et mundabor; lavabis me, et super nivem dealbabor. VI, 45.
- LIV 6 Et contexerunt me tenebræ. VIII, 126.
- 7 Et dixi: Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo et requiescam? II, 423.
- 8 Ecce elongavi fugiens, et mansi in solitudine. V, 579.
- 9 Expectabam eum qui salvum me fecit a pusillanimitate spiritus, et tempestate. II, 423.
- 40 Præcipita, Domine, divide linguas eorum. VIII, 253.
- LVII 5 Furor illis secundum similitudinem serpentis: sicut aspidis surdæ et obturantibus aures suas. III, 399.
- LIX 4 Deus repulisti nos et destruxisti nos: iratus es et misertus es nobis. VII, 92.
- 43 Da nobis auxilium de tribulatione: quia vana salus hominis. VII, 93; VIII, 14.
- 44 In Deo faciemus virtutem, et ipse ad nihilum deducet tribulantes nos. VII, 93.
- LXI 43 Et tibi Domine misericordia: quia tu reddes unicuique juxta opera sua. V, 459.
- LXII 42 Rex vero lætabitur in Deo, laudabuntur omnes qui jurant in eo: quia obstructum est os loquentium iniqua. II, 239.
- LXIV 4 Te decet hymnus Deus in Sion, et tibi reddetur votum in Jerusalem. V, 90.
- 40 Visitasti terram et inebriasti eam: multiplicasti locupletare eam: flumen Dei repletum est aquis, parasti cibum illorum. IV, 210.
- 44 Rivos ejus inebria, multiplica genimina ejus. IV, 240.
- 42, 14 Benedices coronæ anni benignitatis tuæ: et campi tui replebuntur ubertate. Pinguescent speciosa deserti... induti sunt arietes ovium, et valles abundant frumento: clamabunt, etenim hymnum dicent. — Exponuntur. I, 430; V, 277; VI, 322, 323.
- LXV 4 Omnis terra adoret te, et psallat tibi; psalmum dicat nomini tuo. IV, 223; V, 21.
- 20 Benedictus Deus, qui non amovit orationem meam, et misericordiam suam a me. I, 37.
- LXVI 5 Lætentur et exultent gentes: quoniam judicas populos in æquitate, et gentes in terra dirigis. I, 97; VII, 95.
- 7 Benedicat nos Deus, Deus noster. V, 128.
- LXVII Psalmus exponitur. IV, 453 et seqq.
- 4 Exurgat Deus, et dissipentur inimici ejus, et fugiant qui oderunt eum a facie ejus V

- | PSAL. | VERS. |
|--------|---|
| | 6 Patris orphanorum, et iudicis viduarum ; Deus in loco sancto suo. IV, 458. |
| | 7 Deus qui inhabitare facit unius moris in domo. IV, 458. |
| 46, 17 | Mons Dei, mons pinguis; mons coagulatus, mons pinguis... Mons in quo beneplacitum est Deo habitare in eo : etenim Dominus habitabit in finem.— Exponuntur. VI, 524. |
| | 18 Currus Dei decem millibus multiplex, millia lætantium : Dominus in eis in Sina in sancto. I, 338. |
| | 20 Benedictus Dominus die quotidie : prosperum iter faciet nobis Deus salutarium nostrorum. I, 338. |
| | 29 Manda, Deus, virtuti tuæ : confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis. VI, 443. |
| | 30 A templo tuo in Jerusalem, tibi offerent reges munera. VI, 443. |
| | 36 Mirabilis Deus in sanctis suis, Deus Israël ipse dabit virtutem et fortitudinem plebi suæ : benedictus Deus. II, 447 ; VI, 534 ; VII, 388. |
| LXVIII | 7 Non confundantur super me qui quærunt te, Deus Israël. VIII, 45. |
| | 24 Et sustinui qui simul contristaretur, et non fuit, et qui consolaretur, et non inveni. III, 548. |
| | 25 Effunde super eos iram tuam ; et furor iræ tuæ comprehendat eos. IV, 469. |
| LXIX | 1 Deus, in adjutorium meum intende. VII, 545. |
| | 4 Avertantur retrorsum, et erubescant qui volunt mihi mala : avertantur statim erubescences, qui dicunt mihi : Euge, euge. VII, 545. |
| LXX | 1-9 In te, Domine, speravi, non confundar in æternum... Ne projicias me in tempore senectutis. — Exponuntur. VIII, 264. |
| | 46 Introibo in potentias Domini : Domine, memorabor justitiæ tuæ solius. VII, 349. |
| | 48 Et usque in senectam et senium, Deus, ne derelinquas me. VIII, 254. |
| LXXI | 2 Judicare populum tuum in justitia, et pauperes tuos in iudicio. I, 55. |
| | 41 Et adorabunt eum omnes reges terræ : omnes gentes servient ei. V, 477. |
| | 42 Quia liberabit pauperem a potente, et pauperem cui non erat adjutor. I, 59. |
| | 44 Ex usuris et iniquitate redimet animas eorum : et honorabile nomen eorum coram illo. I, 55. |

- | PSAL. | VERS. | |
|--------|-------|---|
| LXXII | 7 | Prodiit quasi ex adipe iniquitas eorum : transierunt in affectum cordis. I, 35. |
| | 10 | Ideo convertetur populus meus hic : et dies pleni invenientur in eis. II, 467 ; VI, 390 ; VII, 426. |
| | 24 | Tenuisti manum dexteram meam ; et in voluntate tua deduxisti me, et cum gloria suscepisti me. I, 424, 422. |
| LXXIII | 4 | Et gloriati sunt qui oderunt te, in medio solemnitatis tuæ : posuerunt signa sua, signa. II, 628. |
| | 6 | Exciderunt januas ejus in idipsum : in securi et ascia dejecerunt eam. II, 628. |
| | 8 | Dixerunt in corde suo cognatio eorum simul : Quiescere faciamus omnes dies festos Dei a terra. I, 398 ; II, 629. |
| | 9 | Signa nostra non vidimus, jam non est propheta ; et nos non cognoscet amplius. II, 629. |
| | 16 | Taus est dies, et tua est nox : tu fabricatus es auro-ram et solem. III, 567. |
| | 23 | Ne obliviscaris voces inimicorum tuorum ; superbia eorum, qui te oderunt, ascendit semper. I, 99 ; V, 49 ; VII, 74. |
| LXXIV | 6 | Liquefacta est terra, et omnes qui habitant in ea : ego confirmavi columnas ejus. I, 464. |
| | 8 | Quoniam Deus judex est : hunc humiliat et hunc exaltat. I, 464. |
| | 9 | Quia calix in manu Domini vini meri, plenus misto ; et inclinavit ex hoc in hoc : verumtamen fœx ejus non est exinanita. I, 464. |
| | 11 | Et omnia cornua peccatorum confringam : et exaltabuntur cornua justi. I, 461. |
| LXXV | 2 | Notus in Judæa Deus ; in Israël magnum nomen ejus. III, 504 ; V, 79 ; VI, 445. |
| | 6 | Turbati sunt omnes insipientes corde : dormierunt somnum suum ; et nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis. I, 86. |
| | 11 | Quoniam cogitatio hominis confitebitur tibi : et reliquæ cogitationis diem iustum agent tibi. — Exponitur. V, 383 et seqq. |
| LXXVI | 6 | Cogitavi dies antiquos : et annos æternos in mente habui. III, 535 ; V, 579. |
| | 7 | Et meditatus sum nocte cum corde meo, et exercitabar et scopebam spiritum meum. III, 535. |
| | 8 | Numquid in æternum projiciet Deus. aut non apponet ut complacitior sit adhuc ? III, 535. |

PSAL. VERS.

- 40 Aut obliviscetur misereri Deus ; aut continebit in ira sua misericordias suas ? III, 535.
- 41 Et dixi : Nunc cœpi ; hæc mutatio dexteræ Excelsi. VII, 305.
- LXXVII 8 Ne fiant sicut patres eorum : generatio prava et exasperans : generatio, quæ non direxit cor suum : et non est creditus cum Deo spiritus ejus. II, 628.
- 40 Non custodierunt testamentum Dei : et in lege ejus noluerunt ambulare. II, 628.
- 46, 47 Et dedit ærugini fructus eorum : et labores eorum locustæ. Et occidit in grandine vineas eorum et moros in pruina. II, 87 ; V, 564.
- 57 Et averterunt se, et non servaverunt pactum. II, 628.
- 72 Et pavit eos in innocentia cordis sui, et in intellectibus manuum suarum deduxit eos. V, 192 ; VII, 174.
- LXXVIII 1 Deus, venerunt gentes in hæreditatem tuam, polluerunt templum sanctum tuum : posuerunt Jerusalem in pomerum custodiam. III, 405.
- 3 Effuderunt sanguinem eorum tanquam aquam in circuitu Jerusalem. III, 405.
- 6 Effunde iram tuam in gentes quæ te non noverunt. III, 405 ; V, 476.
- 9 Adjuva nos, Deus salutaris noster ; et propter gloriam nominis tui, Domine, libera nos. VII, 304, 308.
- 10 Ne forte dicant in gentibus : Ubi est Deus eorum ? VII, 304.
- 41 Introeat in conspectu tuo gemitus compeditorum ; secundum magnitudinem brachii tui, posside filios mortificatorum. II, 647.
- 42 Et redde vicinis nostris septuplum in sinu eorum. III, 405.
- LXXXIX 4-45 Qui regis Israël, intende : qui deducis velut ovem Joseph... excita potentiam tuam et veni, ut salvos facias nos... Deus virtutum, convertere, respice de cælo, et vide, et visita vineam istam. V, 7, 8.
- 12 Extendit palmites suos usque ad mare : et usque ad flumen propagines ejus. V, 370.
- LXXXI 1 Deus stetit in synagoga deorum : in medio autem deos dijudicat. V, 405.
- 6 Ego dixi : Dii estis, et filii Excelsi omnes. I, 268.
- 7 Vos autem sicut homines moriemini : et sicut unus de principibus cadetis. I, 100.

PSAL. VERS.

- LXXXII 6 Quoniam cogitaverunt unanimiter : simul adversum te testamentum disposuerunt. II, 627.
- 47 Imple facies eorum ignominia : et quærent nomen tuum, Domine. I, 490; VII, 74.
- 48 Erubescant et conturbentur in sæculum sæculi, et confundantur et pereant. VII, 74.
- 49 Et cognoscant quia nomen tibi Dominus : tu solus Altissimus in omni terra. VII, 74.
- LXXXIII 4 Altaria tua, Domine virtutum : rex meus, et Deus meus. V, 27.
- 40 Et respice in faciem Christi tui. VIII, 244.
- 44 Quia melior est dies una in atriis tuis super millia. II, 566.
- LXXXIV 43 Etenim Dominus dabit benignitatem : et terra nostra dabit fructum suum. II, 622; V, 470.
- LXXXV 16 Respice in me, et miserere mei; da imperium tuum puero tuo; et salvum fac filium ancillæ tuæ. V, 449.
- LXXXVI 4 Fundamenta ejus in montibus sanctis. VII, 235.
- LXXXVII 46 Pauper sum ego, et in laboribus a juventute mea : exaltatus autem, humiliatus sum et conturbatus. III, 359.
- LXXXVIII 21 Inveni David servum meum : oleo sancto meo unxi eum. VII, 465.
- 24 Et concidam a facie ipsius inimicos ejus : et odientes eum in fugam convertam. VII, 465.
- LXXXIX 8-9 Posuisti iniquitates nostras in conspectu tuo; sæculum nostrum in illuminatione vultus tui. Quoniam omnes dies nostri defecerunt... anni nostri sicut aranea meditabuntur. — Exponuntur. VIII, 254.
- 40 Dies annorum nostrorum in ipsis, septuaginta anni. Si autem in potentatibus, octoginta anni : et amplius eorum, labor et dolor : quoniam supervenit mansuetudo : et corripiemur. II, 38; III, 576; VII, 509.
- 45 Lætati sumus pro diebus quibus nos humiliasti, annis quibus vidimus mala. VIII, 248.
- xc 44-42 Quoniam Angelis suis mandavit de te : ut custodiant te in omnibus viis tuis; in manibus portabunt te : ne forte offendas ad lapidem pedem tuum. — Exponuntur. I, 338; III, 603, 604; VIII, 183.
- 43-45 Super aspidem et basiliscum ambulabis; et conculcabis leonem et draconem... Clamabit ad me, et ego exaudiam eum : cum ipso sum in tribulatione:

PSAL. VERS.

- eripiam eum, et glorificabo eum... — Exponuntur, III, 604, 605; VIII, 460.
- xcI 44-45 Plantati in domo Domini, in atriis domus Dei nostri florebut. Adhuc multiplicabuntur in senecta uberi : et bene patientes erunt. — Exponuntur. V, 456 et seqq. VII, 484.
- xcII 5 Testimonia tua credibilia facta sunt nimis : domum tua decet sanctitudo, Domine, in longitudinem dierum. III, 484.
- xcIII 4-11 Deus ultionum Dominus : Deus ultionum libere egit. Exaltare qui judicas terram, redde retributionem superbis... Populum tuum, Domine humiliaverunt : et hereditatem tuam vexaverunt... Dominus scit cogitationes hominum quoniam vanæ sunt. — Exponuntur. VII, 309; 349, 344.
- 43 Ut mitiges ei a diebus malis : donec fodiat peccatori fovea. VIII, 346.
- 45 Quoadusque justitia convertatur in iudicium : et qui iuxta illam omnes qui recto sunt corde. VII, 346.
- 46 Quis consurget mihi adversus malignantes ? aut quis stabit mecum adversus operantes iniquitatem ? V, 504.
- xcIV 8 Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra. I, 449.
- 9 Ubi tentaverunt me patres vestri, probaverunt me, et viderunt opera mea. III, 25.
- 11 Et isti non conoverunt vias mea . quibus juravi in ira mea : Si introibunt in requiem meam. III, 572.
- xcV 5 Quoniam omnes dii gentium dæmonia : Dominus autem cælos fecit. III, 284.
- 7 Afferte Domino, patriæ gentium ; afferte Domino gloriam et honorem. V, 476.
- 8 Afferte Domino gloriam nomini ejus. V, 476.
- 9 Adorate Dominum in atrio sancto ejus : commoveatur a facie ejus universa terra. V, 476.
- xcVI 7 Confundantur omnes, qui adorant sculptilia ; et qui gloriantur in simulacris suis ; adorete cum omnes Angeli ejus. V, 43.
- xcVII 7, 8 Moveatur mare et plenitudo ejus... flumina plaudent manu, simul montes exultabunt. VIII, 225.
- xcVIII 4 Dominus regnavit, irascantur populi : qui sedet super Cherubim, moveatur terra. I, 86 ; VII, 384.
- xcIX 3 Scitote quoniam Dominus ipse est Deus : ipsa fecit nos, et non ipsi nos. I, 335.

- | PSAL. | VERS. | |
|-------|-------|---|
| c | 1 | Misericordiam, et iudicium cantabo tibi, Domine : psallam et intelligam in via immaculata, quando venies ad me. I, 65. |
| | 2 | Perambulabam in innocentia cordis mei, in medio domus meæ. I, 65. |
| | 5 | Superbo oculo, et insatiabili corde, cum hoc non edebam. I, 65. |
| | 6 | Oculi mei ad fideles terræ ut sedeant mecum. I, 65. |
| ci | 44 | Tu exurgens misereberis Sion : quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus. — Exponitur. VII, 93 ; VIII, 8. |
| | 45 | Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus : et terræ ejus miserebuntur. I, 137. |
| | 49 | Scribantur hæc in generatione altera ; et populus qui creabitur, laudabit Dominum. I, 158, 162. |
| 20-21 | | Quia prospexit de excelso sancto suo ; Dominus de cælo in terram aspexit ; ut audiret gemitus compeditorum : ut solveret filios interemptorum. II, 647 ; VI, 38. |
| | 23 | In conveniendo populos in unum, et reges ut serviant Domino. — Exponitur. I, 49 ; V, 7. |
| 27-29 | | Ipsi peribunt, tu autem permanes ; et omnes sicut vestimentum veterascent... tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient ; filii servorum tuorum habitabunt ; et semen eorum in sæculum dirigetur. III, 484. |
| cii | 5 | Qui replet in bonis desiderium tuum ; renovabitur ut aquilæ juvenus tua. VII, 509. |
| ciii | 3, 4 | Qui ponis nubem ascensum tuum : qui ambulas super pennas ventorum ; qui facis angelos tuos, spiritus ; et ministros tuos ignem urentem. I, 33 ; II, 243 ; VIII, 483. |
| | 9 | Terminum posuisti, quem non transgredientur, neque convertentur operire terram. I, 84. |
| | 43 | Rigans montes de superioribus suis, de fructu operum tuorum satiabitur terra. I, 220. |
| | 45 | Et vinum lætificet cor hominis ; ut exhilaret faciem in oleo. II, 614. |
| | 23 | Exibit homo ad opus suum ; et ad operationem suam usque ad vesperum. III, 585. |
| | 25 | Hoc mare magnum et spatiosum manibus illic reptilia quorum non est numerus. VI, 44. |
| | 29 | Avertente autem te faciem, turbabuntur, auferes spiritum eorum, et deficient, et in pulverem suum revertentur. VIII, 467. |

PSAL.	VERS.
CIV	4 Quærite Dominum et confirmamini, quærite faciem ejus semper. — Exponitur. VIII, 166.
	34 Dixit et venit locusta, et bruchus cujus non erat numerus. V, 564.
CV	1 Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. II, 57.
	3 Beati qui custodiunt iudicium et faciunt justitiam in omni tempore. I, 55.
	24 Obliti sunt Deum, qui salvavit eos, qui fecit magnalia in Ægypto. V, 29; VIII, 2.
	22 Mirabilia in terra Cham; terribilia in mari rubro. V, 29.
CVI	27 Turbati sunt et moti sunt sicut ebrius; et omnis sapientia eorum devorata est. VII, 481.
	40 Effusa est contemptio super principes; et errare fecit eos in invio, et non in via. VII, 542.
	42 Videbunt recti, et lætabuntur; et omnis iniquitas opilabit os suum. II, 239.
CIX	2 Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion; dominare in medio inimicorum tuorum. III, 501.
	4 Juravit Dominus et non pœnitebit eum: Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech. — Exponitur. I, 284; IV, 35.
	5-7 Dominus a dextris tuis, confregit in die iræ suæ reges; iudicabit in nationibus, implebit ruinas... de torrente in via bibet; propterea exaltabit caput. I, 77; IV, 35, 55.
CX	4 Memoriam fecit mirabilium suorum; misericors et miserator Dominus. III, 493.
	9 Redemptionem misit populo suo; mandavit in æternum testamentum suum: sanctum et terribile nomen ejus. V, 74.
CXI	2 Potens in terra erit semen ejus; generatio rectorum benedicetur. V, 26.
CXII	3 A solis ortu usque ad occasum, laudabile nomen Domini. I, 653.
	7 Suscitans a terra inopem, et de stercore erigens pauperem. I, 96.
	8 Ut colloret eum cum principibus, cum principibus populi sui. I, 96.
CXIII	44 Deus autem noster in cælo; omnia quæcumque voluit, fecit. V, 67.
	42 Os habent et non loquentur; oculos habent et non videbunt. VI, 235.

PSAL. VERS.

- 46 Aures habent, et non audient; nares habent, et non odorabunt. VI, 235.
- 45 Manus habent, et non palpabunt; pedes habent, et non ambulabunt. VI, 235.
- 47 Non mortui laudabunt te, Domine, neque omnes qui descendunt in infernum. III, 628.
- 48 Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino, ex hoc nunc et usque in sæculum. III, 629.
- CXVI 2 Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus, et veritas Domini manet in æternum. IV, 202; V, 35; VIII, 90.
- CXVII 17 Non moriar, sed vivam; et narrabo opera Domini. IV, 469.
- 23 A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris. V, 336.
- 24 Hæc est dies, quam fecit Dominus; exultemus et lætemur in ea. III, 360.
- CXVIII 4 Beati immaculati in via, qui ambulant in lege Domini. IV, 500.
- 2 Beati qui scrutantur testimonia ejus: in toto corde exquirunt eum. IV, 500.
- 44 In via testimoniorum tuorum delectatus sum, sicut in omnibus divitiis. IV, 500.
- 45 Et ambulabam in latitudine, quia mandata tua exquisivi. V, 445.
- 47 Et meditabar in mandatis tuis, quæ dilexi. V, 579.
- 50 Hæc me consolata est in humilitate mea: quia eloquium tuum vivificavit me, VIII, 34.
- 94 Tuus sum ego, salvum me fac; quoniam justificationes tuas exquisivi. I, 105.
- 96 Omnis consummationis vidi finem; latum mandatum tuum nimis. V, 445.
- 405 Lucerna pedibus meis verbum tuum, et lumen semitis meis. III, 494; VIII, 426.
- 426 Tempus faciendi, Domine, dissipaverunt legem tuam. VII, 412.
- 434 Os meum aperui, et attraxi spiritum, quia mandata tua desiderabam. V, 579.
- 436 Exitus aquarum deduxerunt oculi mei, quia non custodierunt legem tuam. V, 579.
- 437 Justus es, Domine, et rectum judicium tuum. VII, 349.
- 462 Lætabor ego super eloquia tua; sicut qui invenit spolia multa. VII, 243.

PSAL.	VERS.	
	471	Eructabunt labia mea hymnum, cum docueris me justificationes tuas. V, 579.
	472	Pronuntiabit lingua mea eloquium tuum, quia omnia mandata tua æquitas. V, 579.
CXIX	5	Hœu mihi, quia incolatus meus prolongatus est; habitavi cum habitantibus Cedar. VII, 159.
	7	Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus: cum loquebar illis, impugnabant me gratis. VII, 153.
CXX	4	Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi. I, 423, 656; V, 497.
	8	Dominus custodiat introitum tuum, et exitum tuum, ex hoc nunc, et usque in sæculum. IV, 223.
CXXI	4	Lætatus sum in his, quæ dicta sunt mihi: In domum Domini ibimus. I, 80.
	2	Stantes erant pedes nostri, in atriis tuis Jerusalem. I, 80.
	6	Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem, et abundantia diligentibus te. V, 346.
	9	Propter domum Domini Dei nostri, quæsivi bona tibi. V, 324; VII, 302.
CXXII	2	Ecce sicut oculi servorum, in manibus dominorum suorum... ita oculi nostri ad Dominum Deum nostrum, donec misereatur nostri. I, 297.
CXXV	6	Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua; venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos. I, 489; III, 440.
CXXVI	4	Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam; nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custoditeam. — Exponitur. I, 87, 476; V, 77; VIII, 2.
	3	Ecce hereditas Domini, filii; merces, fructus ventris. I, 585.
CXXVIII	4	Sæpe expugnaverunt me a juventute mea, dicat nunc Israël. II, 533.
CXXIX	7	Quia apud Dominum misericordia; et copiosa apud eum redemptio. V, 254.
CXXXI	4	Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus. I, 58.
	6	Ecce audivimus eam in Ephrata; invenimus eam in campis sylvæ. VIII 547.
	7	Introibimus in tabernaculum ejus, adorabimus in loco, ubi steterunt pedes ejus. III, 26; VII, 547.
CXXXII	1	Ecce quam bonum, et quam jucundum habitare fratres in unum! II, 57; V, 579.

- PSAL. VERS.
- 3 Sicut ros Hermon qui descendit in montem Sion. II, 446.
- 4 Quoniam illic mandavit Dominus benedictionem, et vitam usque in sæculum. VI, 220.
- CXXXV 1 Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus. VII, 298.
- CXXXVI 8 Filia Babylonis misera, beatus qui retribuet tibi retributionem tuam quam retribuisti nobis. V, 560.
- 9 Beatus qui tenebit, et allidet parvulos tuos ad petram. V, 560.
- CXXXVIII 6 Mirabilis facta est scientia tua ex me; confortata est, et non potero ad eam. III, 206.
- 9 Si sumpsero pennas meas diluculo, et habitavero in extremis maris. I, 33.
- 46 Imperfectum meum viderunt oculi tui. VI, 23.
- 47 Mihi autem nimis honorificati sunt amici tui, Deus; nimis confortatus est principatus eorum. IV, 37.
- CXL 3 Pone, Domine, custodiam ori meo; et ostium circumstantiæ labiis meis. I, 478.
- CXLI 5 Considerabam ad dexteram, et videbam, et non erat qui cognosceret me. IV, 232.
- CXLII 2 Et non intres in iudicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. VII, 61.
- 41 Propter nomen tuum, Domine, vivificabis me, in æquitate tua. VII, 304.
- CXLIII 4 Benedictus Dominus Deus meus qui docet manus meas ad prælium et digitos meos ad bellum. VI, 596.
- 2 Protector meus, et in ipso speravi, qui subdit populum meum sub me. I, 67.
- 3 Domine, quid est homo quia innotuisti ei? VIII, 242.
- 9 Deus canticum novum cantabo tibi in psalterio decachordo psallam tibi. IV, 543; VI, 44.
- 42 Quorum filii, sicut novellæ plantationes in juventute sua. I, 314.
- 43 Promptuaria eorum plena, eructantia ex hoc in illud. I, 314.
- 14 Boves eorum crassæ; non est ruina maceriæ, neque transitus. I, 314.
- 45 Beatum dixerunt populum, cui hæc sunt: beatus populus, cujus Dominus Deus ejus. I, 38, 341; V, 475.
- CXLIV 9 Suavis Dominus universis, et miserationes ejus super omnia opera ejus. VII, 300.
- 45 Oculi omnium in te sperant, Domine, et tu das escam illorum in tempore opportuno. III, 467.

PSAL.	VERS.	
	46	Aperis tu manum tuam, et imple omne animal benedictione. II, 24, 84; V, 77.
	48	Prope est Dominus omnibus invocantibus eum in veritate. VII, 485.
CXLVII	20	Non fecit taliter omni nationi, et judicia sua non manifestavit eis. IV, 289, 370.
CXLVIII	42	Juvenes et virgines, senes cum junioribus laudent nomen Domini; quia exaltatum est nomen ejus soli. I, 468.
CXLIX	4	Cantate Domino canticum novum; laus ejus in ecclesia sanctorum. V, 90.
CL	3-6	Laudate eum in sono tubæ; laudate eum in psalterio et cithara... laudate eum in chordis et organo; laudate eum in cymbalis benesonantibus... omnis spiritus laudet Dominum. — Exponuntur. VI, 40 et seqq.

I	21	In capite turbarum clamitat, in foribus portarum urbis profert verba sua. VII, 235.
	26	Ego quoque in interitu vestro ridebo et subsannabo, cum vobis id, quod timebatis, advenerit. II, 449.
II	4	Si quæsieris eam quasi pecuniam, et sicut thesauros effoderis illam. III, 491.
III	9, 40	Honora Dominum de tua substantia; et de primitiis omnium frugum tuarum da ei; et implebuntur horrea tua saturitate, et vino torcularia tua redundabunt. V, 524; VIII, 245.
	47	Via ejus, via pulchræ, et omnes semitæ illius pacificæ. I, 46.
IV	8, 9	Arripe illam, et exaltabit te; glorificaberis ab ea, cum eam fueris amplexatus, dabit capiti tuo augmenta gratiarum, et corona inclyta proteget te. — Exponuntur. V, 280, 284.
	48	Justorum autem semita, quasi lux splendens, procedit et crescit usque ad perfectam diem. — Exponuntur. IV, 344; V, 492; VII, 478; VIII, 206.
	49	Via impiorum tenebrosa; nesciunt ubi corruant. V 492.
V	48, 49	Sit vena tua benedicta; et lætare cum muliere adolescentiæ tuæ; cerva charissima et gratissimus

- | CAP. | VERB. | |
|------|-------|---|
| | | hinnullus; ubera ejus inebrient te in omni tempore, in amore ejus delectare jugiter. — Exponuntur. IV, 148 et seqq. |
| VI | 42 | Homo apostata, vir inutilis, graditur ore perverso. III, 243. |
| VIII | 4 | Numquid sapientia clamitat, et prudentia dat vocem suam? II, 183; VII, 425. |
| | 3 | Juxta portas civitatis in ipsis foribus loquitur. II, 183. |
| | 6 | Audite, quoniam de rebus magnis locutura sum. II, 183. |
| | 40 | Accipite disciplinam meam, et non pecuniam; doctrinam magis quam aurum eligit. VII, 425. |
| | 42 | Ego sapientia habito in consilio, et eruditus intersum cogitationibus. VI, 409. |
| | 45 | Per me reges regnant, et legum conditores justa decernunt. IV, 249; V, 477. |
| | 22 | Dominus possedit me in initio viarum suarum, antequam quidquam faceret a principio. V, 244. |
| | 27 | Quando præparabat cælos, aderam, quando certa lege, et gyro vallabat abyssos. II, 483. |
| | 28 | Quando æthera firmabat sursum, et librabat fontes aquarum. II, 483. |
| | 30 | Cum eo eram cuncta componens; et delectabar per singulos dies, ludens coram eo omni tempore. II, 483. |
| | 34 | Ludens in orbe terrarum; et deliciæ meæ esse cum filiis hominum. V, 465; VII, 593. |
| | 35 | Qui me invenerit, inveniet vitam, et hauriet salutem a Domino. III, 475. |
| IX | 4 | Sapientia ædificavit sibi domum, excidit columnas septem. III, 577. |
| | 7 | Qui erudit derisorem, ipse injuriam sibi facit, et qui arguit impium sibi maculam generat. II, 394. |
| | 8 | Noli arguere derisorem, ne oderit te. Argue sapientem, et diliget te. II, 394. |
| | 48 | Et ignoravit quod ibi sint gigantes, et in profundis inferni convivæ ejus. V, 459. |
| XII | 44 | Qui operatur terram suam, satiabitur panibus; qui autem sectatur otium, stultissimus est. II, 453. |
| XIII | 40 | Inter superbos semper jurgia sunt; qui autem agunt omnia cum consilio, reguntur sapientia. VI, 409. |
| | 42 | Spes quæ differtur, affligit animam; lignum vitæ desiderium veniens. VII, 484. |
| XIV | 34 | Justitia elevat gentem; miseros autem facit populos peccatum. I, 3, 57, 343. |

CAP.	VERS.	
xvi	4	Universa propter semetipsum operatus est Dominus, impium quoque ad diem malum. — Exponitur. V, 35. 93; VI, 2.
	32	Melior est patiens viro forti, et qui dominatur animo suo expugnatore urbium. I, 20; VII, 334.
	33	Sortes mittuntur in sinum, sed a Domino temperantur. VII, 463.
xviii	3	Impius cum in profundum venerit peccatorum, contemnit; sed sequitur eum ignominia et opprobrium. V, 64, 159.
	17	Justus prior est accusator sui; venit amicus ejus, et investigabit eum. — Exponitur. VII, 61.
	24	Vir amabilis ad societatem, magis amicus erit quam frater. II, 603.
xix	17	Fœneratur Domino qui miseretur pauperis; et vicissitudinem suam reddet ei. III, 440.
xx	29	Exultatio juvenum, fortitudo eorum, et dignitas senum, canities. I, 168.
xxi	28	Testis mendax peribit: vir obediens loquetur victoriam. III, 42.
xxii	11	Qui diligit cordis munditiam propter gratiam labiorum suorum habebit amicum regem. VI, 239.
	28	Ne transgrediaris terminos antiquos quos posuerunt patres tui. I, 415.
xxiii	26	Præbe, fili mi, cor tuum mihi; et oculi tui vias meas custodiant. VI, 613.
xxiv	5	Vir sapiens, fortis est; et vir doctus, robustus et validus. — Exponitur. IV, 441 et seqq.
xxv	14	Nubes et ventus, et pluviae non sequentes; vir gloriosus, et promissa non complens. IV, 212.
	23	Ventus aquilo dissipat pluvias, et facies tristis linguam detrahentem. IV, 242.
	27	Sicut qui mel multum comedit, non est ei bonum; sic qui scrutator est majestatis, opprimetur a gloria. IV, 282.
xxvii	1	Ne glorieris in crastinum, ignorans quid superventura pariat dies. I, 402.
	18	Qui servat ficum, comedet fructus ejus; et qui custos est Domini sui, glorificabitur. — Exponitur. V, 554 et seqq.
	23	Diligenter agnosce vultum pecoris tui, tuosque greges considera. I, 434, 484.
	24	Non enim habebis jugiter potestatem; sed corona tribuetur in generationem et generationem. I, 283.

- | CAP. | VERS. | |
|--------|-------|--|
| xxviii | 2 | Propter peccata terræ multi principes ejus : et propter hominis sapientiam et horum scientiam quæ dicuntur, vita ducis longior erit. — Exponitur. V, 463 ; VI, 377, 378. |
| | 12 | In exultatione justorum, multa gloria est ; regnantibus impiis ruinæ hominum. I, 86 ; V, 3. |
| | 24 | Qui subtrahit aliquid a patre suo et a matre ; et dicit hoc non esse peccatum, particeps homicidæ est. III, 544 ; VII, 38. |
| xxx | 41 | Generatio quæ patri suo maledicit, et quæ matri suæ non benedicit. V, 301. |
| | 47 | Oculum qui subsannat patrem, et qui despicit partum matris suæ, effodiant eum corvi de torrentibus, et comedant eum filii aquilæ. V, 304. |
| xxxii | 40 | Mulierem fortem quis inveniet ? Procul, et de ultimis finibus pretium ejus. VII, 493. |
| | 43 | Quæsit lanam et linum, et operata est consilio manuum suarum. II, 644. |
| | 44 | Facta est quasi navis institoris, de longe portans panem suum. II, 644. |
| | 45 | Et de nocte surrexit, deditque prædam domesticis suis, et cibaria ancillis suis. IV, 345. |
| | 19 | Manum suam misit ad fortia, et digiti ejus apprehenderunt fusum. — Exponitur. II, 190, 623. |
| | 20 | Manum suam aperuit inopi, et palmas suas extendit ad pauperem. II, 490. |
| | 23 | Nobilis in portis vir ejus, quando sederit cum senatoribus terræ. II, 617. |
| | 27 | Consideravit semitas domus suæ, et panem otiosa non comedit. II, 645. |
| | 28 | Surrexerunt filii ejus, et beatissimam prædicaverunt ; vir ejus, et laudavit eam. V, 474. |
| | 34 | Laudent eam in portis opera ejus. V, 462 ; VII, 333 |

ECCLESIASTES.

- 9 Quid est quod fuit ? ipsum quod futurum est ; quid est quod factum est ? ipsum quod faciendum est. VII, 59.
- 40 Nihil sub sole novum, nec valet quisquam dicere : Ecce hoc recens est ; jam enim præcessit in sæculis, quæ fuerunt ante nos. III, 386 ; VII, 59.
- 43 Hanc occupationem pessimam dedit Deus filiis minum, ut occuparentur in ea. II, 498.

- CAP. VERS.
- 45 Perversi difficile corriguntur, et stultorum infinitus est numerus. IV, 52 ; VII, 368.
- 48 Eo quod in multa sapientia, multa sit indignatio ; et qui addit scientiam, addit et laborem. I, 422.
- II 2 Risum reputavi errorem, et gaudio dixi : Quid frustra deciperis ? I, 495 ; III, 598.
- III 7 Tempus tacendi, et tempus loquendi. IV, 265.
- 41 Cuncta bona in tempore suo, et mundum tradidit disputationi eorum, ut non inveniatur homo opus, quod operatus est Deus ab initio usque ad finem. II, 443 ; III, 335.
- IV 40 Si unus deciderit, ab altero fulciatur ; vae soli, quia cum ceciderit, non habet sublevantem se. I, 629.
- 43 Melior est puer pauper sapiens rege sene et stulto, qui nescit praevidere in posterum. I, 559.
- 47 Multo enim melior est obedientia quam stultorum victimae, qui nesciunt quid faciunt mali. I, 538.
- V 4 Deus enim in caelo, et tu super terram ; idcirco sint pauci sermones tui. I, 559.
- 5 Neque dicas coram angelo : Non est providentia ; ne forte iratus Deus contra sermones tuos, dissipet cuncta opera manuum tuarum. I, 559.
- VII 44 Ne dicas : Quid putas causae est quod priora tempora meliora fuere quam nunc sunt ? stulta enim est hujuscemodi interrogatio. VII, 64.
- 42 Utilior est sapientia cum divitiis, et magis prodest videntibus solem. V, 544.
- 29 Quam (rationem) adhuc quaerit anima mea, et non inveni. Virum de mille unum reperi, mulierem ex omnibus non inveni. VII, 315.
- VIII 6 Omni negotio tempus est, et opportunitas, et multa hominis afflictio. III, 465.
- IX 2 Sed omnia in futurum servantur incerta, eo quod universa eveniant justo et impio, bono et malo... I, 5.
- 5 Viven'es enim sciunt se esse morituros, mortui vero nihil noverunt amplius, nec habent ultra mercedem, quia oblivioni tradita est memoria eorum. V, 494.
- XI 2 Da partem septem, nec non et octo : quia ignoras quid futurum sit mali super terram. V, 381.
- 3 Si ceciderit lignum ad austrum, aut ad aquilonem, in quocumque ceciderit, ibi erit. III, 235.
- 4 Qui observat ventum, non seminat ; et qui considerat nubes, nunquam metet. III, 408.
- XII 43 Deum time, et mandata ejus observa ; hoc est enim omnis homo. IV, 294.

CANTICUM CANTICORUM.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|---|
| I | 3 | Trahe r̄ae; post te curremus in odorem unguentorum tuorum... recti diligunt te. V, 208. |
| | 44 | Ecce tu pulchra es, amica mea, ecce tu pulchra es, oculi tui columbarum. VI, 446. |
| | 45 | Ecce tu pulcher es, dilecte mi, et decorus. VI, 446. |
| II | 2 | Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias. III, 470. |
| | 3 | Sicut malus inter ligna sylvarum, sic dilectus meus inter filios. Et fructus ejus dulcis gutturi meo. IV, 220. |
| III | 44 | Egredimini et videte, filiæ Sion, regem Salomonem in diademate, quo coronavit illum mater sua in die desponsationis illius, et in die lætitiæ cordis ejus. — Exponitur. VII, 630 et seqq. |
| IV | 8 | Veni de Libano, sponsa mea, veni de Libano, veni; coronaberis de capite Amanæ, de vertice Sanir et Hermon, de cubilibus leonum, de montibus pardorum. — Exponitur. II, 266 et seqq. |
| V | 14 | Manus illius tornatiles aureæ, plenæ hyacinthis. VII, 493. |
| VI | 4 | Dilectus meus descendit in hortum suum ad areolam aromatum, ut pascatur in hortis, et lilia colligat. IV, 220. |
| | 3 | Pulchra es, amica mea, suavis et decora sicut Jerusalem, terribilis ut castrorum acies ordinata. VII, 70. |
| | 8 | Viderunt eam filiæ et beatissimam prædicaverunt. V, 474. |
| VIII | 6 | Pone me ut signaculum super cor tuum, ut signaculum super brachium tuum, quia fortis est ut mors dilectio, dura sicut infernus æmulatio... I, 405; II, 642; IV, 494; V, 562. |
| | 7 | Aquæ multæ non potuerunt extinguere charitatem, nec flumina obruent illam. V, 562, 596. |
| | 13 | Quæ habitas in hortis, amici auscultant: fac me audire vocem tuam. IV, 204. |

LIBER SAPIENTIÆ.

- 44 Creavit enim, ut essent omnia; et sanabiles fecit nationes orbis terrarum. I, 502; II, 127.

- CAP. VERS.
- III 7, 8 Fulgebunt justi, et tanquam scintillæ in arundineto discurrunt. Judicabunt nationes et dominabuntur populis et regnabit Dominus illorum in perpetuum. — Exponuntur. IV, 36 et seqq.
- 43 Et incoinquinata quæ nescivit thorum in delicto, habebit fructum in respectione animarum sanctarum. IV, 38.
- IV 4 O quam pulchra est casta generatio cum claritate! et in perpetuum coronata triumphat incoinquinatorum certaminum præmium vincens. — Exponuntur. I, 4 et seqq.
- 49, 29 Et erunt post hæc decedentes sine honore, et in contumelia inter mortuos in perpetuum. Venient in cogitatione peccatorum suorum timidi, et traduent illos ex adverso iniquitates ipsorum. — Exponuntur. III, 532; VII, 482.
- V 1, 2 Tunc stabunt justii in magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt et qui abstulerunt labores eorum... videntes turbabuntur timore horribili. — Exponuntur. VII, 483.
- 3 Dicentes intra se, pœnitentiam agentes, et præ angustia spiritus gementes: Hi sunt quos habuimus aliquando in derisum et in similitudinem improperii. VII, 483.
- 4, 6 Nos insensati vitam illorum æstimabamus insaniam, et finem illorum sine honore... ergo erravimus a via veritatis, et justitiæ lumen non luxit nobis, et sol intelligentiæ non est ortus nobis. — Exponuntur. II, 40; VII, 483.
- 8 Quid nobis profuit superbia? aut divitiarum jactantia quid contulit nobis? VII, 483.
- 24 Acuet autem duram iram in lanceam, et pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos. IV, 491; VIII, 225.
- VI 6 Horrende et cito apparebit vobis; quoniam durissimum judicium his qui præsumunt, fiet. III, 244.
- 7 Exiguo enim conceditur misericordia; potentes autem potenter tormenta patientur, I, 57, 59; VII, 540.
- 44 Præoccupat qui se concupiscunt, ut illis prior se ostendat. III, 492.
- 47 Quoniam dignos se ipsa circuit quærens, et in viis ostendit se illis hilariter et in omni providentia occurrit illis. — Exponitur. II, 464; III, 458 et seqq.
- VII 7 Optavi, et datus est mihi sensus; invocavi et venit in me spiritus sapientiæ. — Exponitur. VIII, 98.

- | CAP. | VERS | |
|------|--------|--|
| VII | 8, 40 | Et præposui illam regnis et sedibus, et divitias esse duxi in comparatione illius... et proposui pro luce habere illam, quoniam inextinguibile est lumen illius. — Exponuntur. VIII, 404, 405, 406, 474. |
| | 13 | Quam sine fictione didici, et sine invidia communico, et honestatem illius non abscondo. V, 434. |
| | 16 | In manu enim illius, et nos, et sermones nostri, et omnis sapientia et operum scientia et disciplina. I, 438. |
| | 22, 24 | Est enim in illa spiritus intelligentiæ unicus, multiplex... omnibus enim mobilibus nobilior est sapientia; attingit autem ubique proptersuam munditiam. II, 464. |
| | 26 | Candor est enim lucis æternæ, et speculum sine macula Dei majestatis, et imago bonitatis illius. V, 72, 244. |
| VIII | 2 | Hanc amavi et exquisivi a juventute mea, et quæsi sponsum mihi eam assumere, et amator factus sum formæ illius. I, 305. |
| | 3 | Generositatem illius glorificat, contubernium habens Dei; sed et omnium Dominus dilexit illam. I, 305; VI, 516. |
| | 9 | Proposui ergo hanc adducere mihi ad convivendum... I, 305. |
| | 16 | Intrans in domum meam, conquiescam cum illa; non enim habet amaritudinem conversatio illius, nec tædium convictus illius, sed lætitiâ et gaudium. I, 305. |
| IX | 4 | Da mihi sedium tuorum assistricem sapientiam, et noli me reprobare a pueris tuis. I, 337. |
| | 5 | Quoniam servus tuus sum ego et filius ancillæ, homo infirmus, et exigui temporis, et minor ad intellectum judicii et legum. V, 73. |
| | 6 | Nam et si quis erit consummatus inter filios hominum, si ab illo abfuerit sapientia tua, in nihilum computabitur. VII, 229. |
| | 40 | Mitte illam de cœlis sanctis tuis et a sede magnitudinis tuæ, ut mecum sit et mecum laboret, ut sciam quid acceptum sit apud te. I, 305. |
| | 48 | Et sic correctæ sint semitæ eorum qui sunt in terris, et quæ tibi placont didicerint homines? I, 305. |
| X | 40 | Hæc profugum iræ fratris justum deduxit per vias rectas, et ostendit illi regnum Dei et dedit illi scientiam sanctorum. VII, 484. |

- | CAP. | VERS. | |
|------|--------|--|
| X | 11, 14 | In fraude circumvenientium illum affuit illi, et honestum fecit illum. Hæc venditum justum non dereliquit... et vinculis non dereliquit illum, donec afferret illi sceptrum regni... et dedit illi claritatem æternam. — Exponuntur. VII, 481. 482, 484. |
| | 20 | Et decantaverunt, Domine, nomen sanctum tuum, et victricem manum tuam laudaverunt pariter. VI, 237, 238. |
| | 21 | Quoniam sapientia aperuit os mutorum, et linguas infantium fecit disertas. VI, 237, 238. |
| XI | 24 | Sed et sine his uno spiritu poterant occidi persecutionem passi ab ipsis factis suis... Sed omnia in mensura et numero et pondere disposuisti. III, 575; V, 67. |
| | 25 | Diligis enim omnia quæ sunt, et nihil odisti eorum quæ fecisti. V, 77. |
| XII | 48 | Tu autem, Dominator virtutis, cum tranquillitate iudicas, et cum magna reverentia disponis nos; subest enim tibi, cum voluerit, posse. I, 164; III, 377. |
| XIII | 4 | Vani autem sunt homines, in quibus non subest scientia Dei... neque operibus attendentes agnoverunt quis esset artifex. V, 66; VII, 207. |
| | 5 | A magnitudine enim speciei et creaturæ, cognoscibiliter poterit creator horum videri. — Exponitur. VII, 215, 217. |
| | 40 | Infelices autem sunt, et inter mortuos spes illorum est, qui appellaverunt deos opera manuum hominum... VII, 207. |
| XIV | 2 | Illud enim cupiditas acquirendi excogitavit, et artifex sapientia fabricavit sua. V, 67. |
| | 3 | Tua autem, Pater, providentia gubernat. VII, 144. |
| | 6 | Sed et ab initio cum perirent superbi gigantes, spes orbis terrarum ad ratem confugiens, remisit sæculo semen nativitatis, quæ manu tua erat gubernata. I, 162; II, 44. |
| | 21 | Quoniam aut affectui aut regibus deservientes homines, incommunicabile nomen lapidibus et lignis imposuerunt. V, 74. |
| | 22 | Et non succerat errasse eos circa Dei scientiam, sed et in magno viventes inscientiæ bello, tot et tam magna mala pacem appellant. — Exponitur. I, 69, 70; V, 330. |
| | 25, 26 | Et omnia commista sunt, sanguis, homicidium... turbatio et perjurium, tumultus bonorum, Dei immemoratio, animorum inquinatio... I, 69; V, 330. |

CAP.	VERS.	
XV	3	Nosse enim te, consummata justitia est ; et scire justitiam, et virtutem tuam, radix et immortalitatis. V, 77.
XVI	24	Creatura tibi factori deserviens, exardescit in tormentum adversus injustos, et lenior fit ad benefaciendum pro his, qui in te confidunt. II, 460.
	25	Propter hoc et tum in omnia transfigurata omnium nutritrici gratiæ tuæ deserviebat, ad voluntatem eorum, qui a te desiderabant. II, 460.
	26	Ut scirent filii tui quos dilexisti, Domine, quoniam non nativitatis fructus pascunt homines, sed sermo tuus hos, qui in te crediderint, conservat. II, 460.
	29	Ingrati enim spes, tanquam hibernalis glacies tabescet, et disperiet tanquam aqua supervacua. IV, 95.
XVIII	24	In veste enim poderis, quam habebat, totus erat orbis terrarum... et magnificentia tua in diademate capitis, illius sculpta erat. II, 279.

LIBER ECCLESIASTICI.

	7	Disciplina sapientiæ cui revelata est ? Et multiplicationem ingressus illius qui intellexit ? VII, 234.
	8	Unus est Altissimus Creator omnipotens, et rex potens et metuendus nimis, sedens super thronum illius, et dominans Deus. V, 66.
	15	Quibus autem apparuerit in visu, diligunt eam in visione, et in agnitionem magnalium suorum. V., 30.
III	5	Et sicut qui thesaurizat, ita et qui honorificat matrem suam. — Exponitur. III, 535 ; V, 300 et seqq.
	6	Qui honorat patrem suum, jucundabitur in filiis, et in die orationis suæ exaudietur. III, 534.
	44	Benedictio patris firmat domos filiorum ; maledictio autem matris eradicat fundamenta. V, 304.
	48	Quam malæ famæ est qui derelinquit patrem, et est maledictus a Deo, qui exasperat matrem. V, 552.
	27	Cor durum habebit male in novissimo ; qui amat periculum, in illo peribit. III, 46.
	33	Ignem ardentem extinguit aqua, et eleemosyna resistit peccatis. IV, 385, 386.
	34	Et Deus protector est ejus qui reddit gratiam ; meminit ejus in posterum et in tempore casus sui inveniet firmamentum. IV, 385, 386.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| IV | 4 | Fili, eleemosynam pauperis ne defraudes, et oculos tuos ne transvertas a paupere. IV, 386. |
| | 4 | Rogationem contribulati ne abjicias, et non avertas faciem tuam ab egeno. IV, 386. |
| | 5 | Ab inope ne avertas oculos tuos propter iram. IV, 386. |
| | 7 | Congregationi pauperum affabilem te facito, et presbytero humilia animam tuam, et magnato humilia caput tuum. IV, 386 ; VI, 273 ; VII, 378. |
| | 10 | In iudicando esto pupillis misericors ut pater, et pro viro matri illorum. IV, 387. |
| | 11 | Et eris tu velut filius Altissimi obediens, et miserabitur tui magis quam mater. — Exponitur. IV, 489 et seqq., 387. |
| | 32 | Noli resistere contra faciem potentis, ne coneris contra ictum fluvii. V, 333; VIII, 46. |
| | 33 | Pro justitia agonizare pro anima tua, et usque ad mortem pro justitia, et Deus expugnabit pro te inimicos tuos. VIII, 47. |
| | 36 | Non sit porrecta manus tua ad accipiendum, et ad dandum collecta VII, 499. |
| | V | 4 |
| 8 | | Non tardes converti ad Dominum, et ne differas de die in diem. I, 402. |
| 11 | | Non ventiles te in omnem ventum, et non eas in omnem viam ; sic enim omnis peccator probatur in duplici lingua. I, 550. |
| 12 | | Esto firmus in via Domini, et in veritate sensus tui et scientia, et prosequatur te verbum pacis et justitiæ. V, 348. |
| VI | 6 | Multi pacifici sint tibi, et consiliarius sit tibi unus de mille. VII, 345 ; VIII, 498. |
| | 14 | Amicus fidelis, protectio fortis ; qui autem invenit illum, invenit thesaurum. VIII, 498. |
| | 35 | In multitudine presbyterorum prudentium sta, et sapientiæ illorum ex corde conjungere, ut omnem narrationem Dei possis audire, et proverbia laudis non effugiant a te. VII, 262. |
| VII | 6 | Noli quærere fieri iudex, nisi valeas virtute irrumperere iniquitates. IV, 424. |
| | 16 | Non oderis laboriosa opera, et rusticationem creatam ab Altissimo. II, 453. |
| | 29 | Honora patrem tuum, et gemitus matristuæ neobliviscaris. VII, 634. |

- | CAP. | VERS. | |
|-------|-------|--|
| | 30 | Memento quoniam nisi per illos natus non fuisses; et retribue illis, quomodo et illi tibi. III, 312. |
| x | 4 | In manu Dei potestas terræ; et utilem rectorem suscitabit in tempus super illam. I, 554. |
| | 41 | Omnis potentatus brevis vita. Languor prolixior gravat medicum. VII, 509. |
| | 42 | Brevem languorem præcidit medicus; sic et rex hodie est, et cras morietur. VII, 509. |
| xi | 5 | Multi tyranni sederunt in throno, et insuspicabilis portavit diadema. VII, 279. |
| | 30 | Ante mortem ne laudes hominem quemquam, quoniam in filiis suis agnoscitur vir. V, 462. |
| xiii | 2 | Pondus super se tollet, qui honestiori se communicat. Et ditiori te ne socius fueris. — Exponitur. V, 143. |
| | 3 | Quid communicabit cacabus ad ollam? quando enim se colliserint, confringetur. V, 143. |
| | 12 | Advocatus a potentiore discede; ex hoc enim magis te advocabit. I, 218. |
| xiv | 14 | Non defrauderis a die bono, et particula boni doni non te prætereat. I, 275; III, 465. |
| xv | 2 | Et obviabit illi quasi mater honorificata. V, 303. |
| | 5 | Et in medio Ecclesiæ aperiet os ejus, et adimplebit illum spiritu sapientiæ et intellectus. — Exponitur. VIII, 462, 463. |
| | 9 | Non est speciosa laus in ore peccatoris. VII, 449. |
| xvi | 8 | Non exoraverunt pro peccatis suis antiqui gigantes qui destructi sunt confidentes suæ virtuti. I, 36. |
| xvii | 6 | Creavit illis scientiam spiritus, sensu implevit cor illorum. VIII, 67. |
| | 12 | Et mandavit illis unicuique de proximo suo. I, 440. |
| xviii | 22 | Non impediaris orare semper, et ne verearis usque ad mortem justificari; quoniam merces Dei manet in æternum. V, 435. |
| | 23 | Ante orationem præpara animam tuam; et noli esse quasi homo qui tentat Deum. V, 435; VII, 253. |
| xix | 4 | Qui credit cito, levis corde est, et minorabitur. III, 189. |
| xxi | 40 | Stuppa collecta synagoga peccantium, et consummatio illorum flamma ignis. VII, 442. |
| | 46 | Scientia sapientis tanquam inundatio abundabit. VIII, 400. |
| xxiii | 29 | Domino enim Deo antequam crearentur, omnia sunt agnita; sic et post perfectum respicit omnia. V, 67. |
| xxiv | 5-16 | Ego ex ore Altissimi prodivi, primogenita ante omnem creaturam, et omnium excellentium et humilium |

CAP. VERS.

- corda virtute calcavi .. et in civitate sanctificata similiter requievi. II, 269.
- 43 Et dixit mihi: In Jacob inhabita, et in Israël hereditare, et in electis meis mitte radices. VI, 453.
- 24 Ego mater pulchræ dilectionis, et timoris et agnitionis, et sanctæ spei. — Exponitur. VI, 447, 450, 453.
- 47 Vide quoniam non soli mihi laboravi, sed omnibus exquirentibus veritatem. V, 434; VIII, 424.
- xxv 3-4 Tres species odit anima mea, et aggravor valde animæ illorum... pauperem superbum; divitem mendacem; senem fatuum et insensatum. I, 474; III, 683.
- 6 Quam speciosum canitiei iudicium, et presbyteris cognoscere consilium! I, 474.
- 7 Quam speciosa veteranis sapientia, et gloriosis intellectus, et consilium! I, 474.
- 8 Corona senum multa peritia, et gloria illorum timor Dei. I, 474.
- xxix 45 Conclude eleemosynam in corde pauperis, et hæc pro te exorabit ab omni malo. — Exponitur. IV, 379, 380.
- 28 Initium vitæ hominis, aqua et panis, et vestimentum et domus protegens turpitudinem. III, 658.
- 34 Vita nequam hospitandi de domo in domum: et ubi hospitatur, non fiducialiter aget, nec aperiet os. III, 659.
- xxx 24 Miserere animæ tuæ placens Deo et contine; congrega cor tuum in sanctitate ejus, et tristitiam longe repelle a te. I, 287.
- xxxi 10 Qui probatus est in illo, et perfectus est, erit illi gloria æterna; qui potuit transgredi, et non est transgressus, facere mala et non fecit. III, 332.
- xxxii 13 In medio magnatorum non præsumas; et ubi sunt senes, non multum loquaris. I, 473.
- xxxiii 18 Respiciate quoniam non mihi soli laboravi, sed omnibus exquirentibus disciplinam. V, 434.
- xxxiv 28, 29 Unus ædificans, et unus destruens; quid prodest illis, nisi labor? unus orans, et unus maledicens: cujus vocem exaudiet Deus? — Exponuntur. VII, 58 et seqq.
- 30 Qui baptizatur a mortuo, et iterum tangit eum, quid proficit lavatio illius? VII, 68.
- xxxv 4 Retribuet gratiam, qui offert similaginem; et qui facit misericordiam offert sacrificium. IV, 383.
- 21-25 Oratio humiliantis se nubes penetrabit, et donec propinquet non consolabitur, et non discedet donec

CAP. VERS.

- Altissimus aspiciat... donec iudicet iudicium plebis suæ et oblectabit justos misericordia sua. IV, 246.
- 26 Speciosa misericordia Dei, in tempore tribulationis, quasi nubes pluviae in tempore siccitatis. IV, 246.
- XXVI 44 Et qui pessimant plebem tuam, inveniant perditionem. I, 86.
- 6-18 Innova signa, et immuta mirabilia; glorifica manum et brachium dextrum... Miserere plebi tuæ super quam invocatum est nomen tuum, et Israël quem coæquasti primogenito tuo... ut prophetæ tui fideles inveniantur. — Exponuntur. III, 30, 34.
- XXXVIII 5 Nonne a ligno indulcata est aqua amara? V, 446.
- 25-39 Sapientia scribæ in tempore vacuitatis; et qui minoratur actu, sapientiam percipiet: qua sapientia replebitur qui tenet aratrum... Sed creaturam ævi confirmabunt, et deprecatio illorum in operatione artis, accommodantes animum suam, et conquirentes in lege Altissimi. — Exponuntur. VII, 459 et seqq.
- XLII 21 Magnalia sapientiæ suæ decoravit: qui est ante sæculum et usque in sæculum, neque adjectum est. V, 30.
- XLIII 42,43 Vide arcum et benedic eum qui fecit illum; valde speciosus est in splendore suo, gravavit cælum in circuitu gloriæ suæ, manus Excelsi aperuerunt illum. — Exponuntur. III, 46.
- 26 Qui navigant mare, enarrant pericula ejus; et audientes auribus nostris admirabimur. III, 46.
- XLIV 4 Laudemus viros gloriosos et parentes nostros in generatione sua. IV, 93.
- 2 Multam gloriam fecit Dominus magnificentia sua a sæculo. — Exponuntur. V, 474 et seqq.
- 3, 4 Dominantes in potestatibus suis, homines magni virtute, et prudentia sua præditi... et imperantes in præsentī populo et virtute prudentiæ populis sanctissima verba. IV, 93; VII, 62.
- 6 Homines divites in virtute, pulchritudinis studium habentes, pacificantes in domibus suis. II, 425; VI, 257.
- 7 Omnes isti in generationibus gentis suæ gloriam adepti sunt, et in diebus suis habentur in laudibus. IV, 93.
- 8 Qui de illis nati sunt reliquerunt nomen narrandi laudes eorum. IV, 93.

CAP. VERS.

- 9 Et sunt quorum non est memoria et perierunt quasi qui non fuerint. V, 491.
- 42 Hereditas sancta nepotes eorum, et in testamentis stetit semeneorum. — Exponitur. VI, 483 et seqq.
- 45 Sapientiam ipsorum narrent populi, et laudem eorum nuntiet ecclesia. VI, 453.
- 47 Et in tempore iracundiæ, factus est reconciliatio. VIII, 264.
- 20 Et non est inventus similis illi in gloria. — Exponitur. III, 279 et seqq.
- 27 Homines misericordiæ, inveniunt gratiam in oculis omnis carnis. I, 496.
- XLVI 44 Et dedit Dominus ipsi Caleb fortitudinem, et usque ad senectutem permansit illi virtus, ut ascenderet in excelsum terræ locum. VI, 383.
- 44 Ut sit memoria illorum in benedictione, et ossa eorum pullulent de loco suo. I, 496; VI, 233.
- XLVII 43 Dominus purgavit peccata ipsius, et exaltavit in æternum cornu ejus; et dedit illi testamentum regni, et sedem gloriæ in Israël. IV, 479.
- XLVIII 9 Qui receptus es in turbine ignis, in curru equorum igneorum. I, 336.
- 44 Beati sunt qui te viderunt, et in amicitia tua decorati sunt. VI, 275.
- XLIX 4 Memoria Josiæ in compositionem odoris facta opus pigmentarii. I, 408.
- 2 In omni ore quasi mel inducabitur ejus memoria, et ut musica in convivio vini. I, 408.
- 4 Et gubernabit ad Dominum cor ipsius, et in diebus peccatorum corroboravit pietatem. VII, 492.
- 7 Dederunt enim regnum suum aliis, et gloriam suam alienigenæ genti. V, 288.
- 42 Et duodecim prophetarum ossa pullulent de loco suo; nam corroboraverunt Jacob et redemerunt se in fide virtutis. III, 320.
- 43-45 Quomodo amplificemus Zorobabel? nam et ipse quasi signum in dextera manu... Et Nehemias in memoria multi temporis, qui erexit nobis muros eversos, et stare fecit portas et seras, qui erexit domos nostras. — Exponuntur. III, 622, 623; IV, 94.
- L 4 Simon Oniæ filius, sacerdos magnus, qui in vita sua suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum. III, 623; VII, 355.
- 6 Quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis lucet. VII, 425.

- CAP.** **VERS.**
- 24** Et nunc orate Deum omnium qui magna fecit in omni terra, qui auxit dies nostros a ventre matris nostræ... V, 315, 324.
- 25** Det nobis jucunditatem cordis, et fieri pacem in diebus nostris in Israël per dies sempiternos. V, 324.
- 26** Credere Israël nobiscum esse Dei misericordiam, ut liberet nos in diebus suis. V, 315.
- Lr** **31** Appropiate ad me, indocti, et congregate vos in domum disciplinæ. II, 483.
- 32** Quid adhuc retardatis? et quid dicitis in his? animæ vestræ sitiunt vehementer. II, 484.
- 33** Aperui os meum, et locutus sum: Comparate vobis sine argento. II, 484.
- 34** Et collum vestrum subjicite jugo; et suscipiat anima vestra disciplinam; in proximo est enim invenire eam. II, 484.
- 35** Videte oculis vestris, quia modicum laboravi, et inveni mihi multam requiem. II, 484.
- 38** Operamini opus vestrum ante tempus, et dabit vobis mercedem vestram in tempore suo. I, 334.

ISAIAS.

- I** **2** Audite, cæli, et auribus percipe, terra, quoniam Dominus locutus est. Filios enutrivit, et exaltavit; ipsi autem spreverunt me. VII, 208.
- 3** Cognovit bos possessorem suum, et asinus præsepe domini sui; Israël autem me non cognovit, et populus meus non intellexit. III, 469
- 5** Super quo percutiam vos ultra, addentes prævaricationem? omne caput languidum, et omne cor mœrens. V, 6.
- 6** A planta pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas. I, 438.
- II** **2** Et erit in novissimis diebus præparatus mons domus Domini in vertice montium, et elevabitur super colles, et fluent ad eum omnes gentes. — Exponitur. II, 424; VI 525; VII, 235.
- 3** Et ibunt populi multi, et dicent: Venite et ascendamus ad montem Domini... II, 484.

CAP.	VERS.	
	4	Et iudicabit gentes, et arguet populos multos... II, 484.
	5	Domus Jacob, venite et ambulemus in lumine Domini. II, 484.
III	1-4	Ecce enim dominator Dominus exercituum auferet a Jerusalem, et a Juda validum et fortem... fortem et virum bellatorem, iudicem, et prophetam... et senem... et honorabilem vultu, et consiliarium... et dabo pueros principes eorum. II, 608.
	5	Et irruet populus, vir ad virum, et unusquisque ad proximum suum; tumultuabitur puer contra senem, et ignobilis contra nobilem. I, 556.
	6	Apprehendet enim vir fratrem suum domesticum patris sui: Vestimentum tibi est, princeps esto nos- ter, ruina autem hæc sub manu tua. I, 556.
	12	Popule meus qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt, et viam gressuum tuorum dissipant. V, 3.
	13	Propterea captivus ductus est populus meus, quia non habuit scientiam, et nobiles ejus interierunt fame, et multitudo ejus siti exaruit. VII, 208.
	14	Propterea dilatavit infernus animam suam, et aperuit os suum absque termino; et descendent fortes ejus, et populus ejus, et sublimes, gloriosique ejus ad eum. VII, 208.
	20	Væ qui dicitis malum bonum, et bonum malum; ponentes tenebras lucem, et lucem tenebras; ponentes amarum in dulce, et dulce in amarum. II, 342.
VI	5	Et dixi: Væ mihi, quia tacui, quia vir pollutus labiis ego sum... VIII, 29.
VII	2-45	Et nuntiaverunt domui David, dicentes: Requievit Syria super Ephraim; et commotum est cor ejus, et cor populi ejus, sicut moventur ligna sylvarum a facie venti... Propter hoc dabit Dominus ipse vobis signum: Ecce Virgo concipiet, et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel; butyrum et mel comedet, ut sciat reprobare malum et eligere bonum. — Exponuntur. V, 387, 388, 389.
VIII	3	Voca nomen ejus, accelera spolia detrahere, festina prædari. — Exponitur. VIII, 253.
IX	6	Parvulus enim natus est nobis... vocabitur nomen ejus Admirabilis, Consiliarius, Deus, Fortis, Pater futuri seculi, Princeps pacis. V, 348; VII, 348.
X	5	Væ Assur, virga furoris mei et baculus ipse est, in manu eorum indignatio mea. VII, 442.

- | CAP. | VERS. | |
|-------|-------|--|
| | 15 | Quomodo si elevetur virga contra elevantem se, et exaltetur baculus qui utique lignum est. VII, 442. |
| XI | 40 | In die illa radix Jesse, qui stat in signum populorum, ipsum gentes deprecabuntur, et erit sepulchrum ejus gloriosum. VI, 577; VII, 347. |
| | 42 | Et levabit signum in nationes, et congregabit profugos, et dispersos Juda colliget a quatuor plagis terræ. VII, 235. |
| XIV | 4 | Prope est ut veniat tempus ejus, et dies ejus non elongabuntur. Miserebitur enim Dominus Jacob, et eriget adhuc de Israël. V, 386; VII, 43. |
| | 5-41 | Contrivit Dominus baculum impiorum, virgam dominantium, cædentem populos in indignatione, plaga insanabili... Detracta est ad inferos superbia tua, concidit cadaver tuum; subter te sternetur tineæ, et operimentum tuum erunt vermes. — Exponuntur. V, 387; VII, 43. |
| | 44 | Ascendam super altitudinem nubium, similis ero Altissimo. I, 236; VIII, 59. |
| XVIII | 2 | Qui mittit in mare legatos, et in vasis papyri super aquas... ad gentem expectantem et conculcatam, cujus diripuerunt flumina terram ejus. V, 600. |
| XXII | 2 | Clamoris plena, urbs frequens, civitas exultans; interfecti tui, non interfecti gladio, nec mortui in bello. IV, 59. |
| | 22 | Et dabo clavem domus David super humerum ejus; et aperiet, et non erit qui claudat, et claudet et non erit qui aperiat. I, 482. |
| XXIII | 8 | Quis cogitavit hoc super Tyrum quondam coronatam, cujus negotiatores principes, institores ejus inclyti terræ? I, 400. |
| XXIV | 2 | Et erit sicut populus, sic sacerdos; et sicut servus, sic dominus ejus. VI, 328. |
| | 5 | Et terra infecta est ab habitatoribus suis, qui transgressi sunt leges; mutaverunt jus. II, 86. |
| | 6 | Propter hoc maledictio vorabit terram, et peccabunt habitatores ejus... II, 86. |
| | 7, 9 | Luxit vindemia, infirmata est vitis... cum cantico non bibent vinum; amara erit potio bibentibus eam. II, 86. |
| | 46 | Et dixi: Secretum meum mihi; secretum meum mihi: vae mihi; prævaricantes prævaricati sunt, et prævaricatione transgressorum prævaricati sunt. I, 5 9. |
| | 43 | Domine Deus noster, possederunt nos domini absque te, tantum in te recordemur nominis tui. VI, 576. |
| XXVI | 44 | Morientes non vivant, gigantes non resurgant; prop- |

- CAP. VERS.**
- terea visitasti et contrivisti eos, et perdidisti omnem memoriam eorum. VII, 389.
- 49 Vivent mortui tui, interfecti mei resurgent. IV, 59; VI, 82.
- 20 Vade, populus meus, intra in cubicula tua, claude ostia tua super te, abscondere modicum ad momentum, donec pertranseat indignatio. IV, 267; VI, 542.
- XXVII** 4 In die illa visitabit Dominus in gladio suo duro, et grandi, et forti. VII, 485.
- XXVIII** 40 Quia manda, remanda; manda, remanda; exspecta, reexpecta; exspecta, reexpecta; modicum ibi, modicum ibi. — Exponitur. VIII, 256, 257, 259.
- 45 Dixistis enim : Percussimus fœdus cum morte, et cum inferno fecimus pactum. Flagellum inundans cum transierit, non veniet super nos, quia posuimus mendacium spem nostram, et mendacio protecti sumus. I, 462; IV, 409.
- 46 Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego mittam in fundamentis Sion lapidem, lapidem probatum, angularem, pretiosum, in fundamento fundatum : qui crediderit non festinet. — Exponitur. II, 473 et seqq.
- 47 Et ponam in pondere iudicium, et justitiam in mensura, et subvertet grando spem mendacii; protectionem aquæ inundabunt. IV, 409.
- 48 Et delebitur fœdus vestrum cum morte... flagellum inundans cum transierit, eritis ei in conculcationem. IV, 409.
- 24 Sicut enim in monte divisionum stabit Dominus... ut operetur opus suum, peregrinum est opus ejus ab eo. — Exponitur, VII, 304, 305.
- XXX** 1 Væ filii desertores, dicit Dominus, ut faceretis consilium et non ex me. VII, 482.
- 9 Populus enim ad iracundiam provocans est, et filii mendaces, filii nolentes audire legem Dei. VI, 574.
- 10 Qui dicunt videntibus : Nolite videre; et aspicientibus : Nolite aspicere nobis ea quæ recta sunt; loquimini nobis placentia; videte nobis errores. VI, 574.
- 29 Canticum erit vobis sicut nox sanctificatæ solemnitatis, et lætitia cordis sicut qui pergit cum tibia, ut intret in montem Domini ad fortem Israël. VI, 481.
- XXXII** 17 Et erit opus justitiæ pax, et cultus justitiæ silentium et securitas usque in sempiternum. V, 318.

CAP.	VERS.	
	20	Beati, qui seminatis super omnes aquas, immittentes pedem bovis et asini. III, 626.
XXXIII	4	Væ qui prædaris, nonne et ipse prædaberis? et qui spernis, nonne et ipse sperneris? eum consummaveris deprædationem, deprædaberis; cum fatigatus desieris contemnere, contemneris. III, 48.
	7	Ecce videntes clamabunt foris, angeli pacis amare flebunt. III, 490.
	48	Cor tuum meditabitur timorem; ubi est lit'eratus? ubi legis verba ponderans? ubi doctor parvulorum? VII, 586.
	21	Quia solummodo ibi magnificus est Dominus noster. — Exponitur. V, 44 et seqq.
XXXIV	8	Quia dies ultionis Domini, annus retributionum iudicii Sion. — Exponitur. VII, 309 et seqq.
XXXV	4-6	Lætabitur deserta et invia, et exultabit solitudo, et florebit quasi liliū... tunc aperientur oculi cæcorum, et aures surdorum patebunt, tunc saliet sicut cervus claudus, et aperta erit lingua mutorum... — Exponuntur. III, 341; VI, 236, 237.
	4	Dicite pusillanimis: Confortamini et nolite timere: ecce Deus vester ultionem adducet retributionis; Deus ipse veniet, et salvabit nos. I, 276.
XXXVII	35	Et protegam civitatem istam, ut salvem eam propter me, et propter David servum meum. VII, 304.
XXXVIII	4	In diebus illis agrotavit Ezechias usque ad montem... hæc dicit Dominus: Dispone domui tuæ, quia mortuus tu, et non vives. IV, 438; VII, 425.
	47	Ecce in pace amaritudo mea amarissima. III, 324.
XXXIX	8	Et dixit Ezechias ad Isaiam: Bonum verbum Domini quod locutus est. Et dixit: Fiat tantum pax et veritas in diebus meis. V, 348.
XL	2	Loquimini ad cor Jerusalem, et advocate eam; quoniam completa est malitia ejus, dimissa est iniquitas illius. VII, 550.
	47	Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo, et quasi nihilum et inane reputatæ sunt ei. V, 68.
29 31		Qui dat lassō virtutem, et his qui non sunt, fortitudinem et robur multiplicat. Qui autem sperant in Domino mutabunt fortitudinem, assument pennas sicut aquilæ, current et non laborabunt, ambulabunt et non deficient. — Exponuntur. V, 468.
XLII	4	Ecce servus meus, suscipiam eum; electus meus, complacuit sibi in illo anima mea; dedi spiritum meum super eum, iudicium gentibus proferet. V, 430.

CAP. VERS.

- 46 Et ducam cæcos in viam quam nesciunt, et in semitis, quas ignoraverunt, ambulare eos faciam; ponam tenebras coram eis in lucem, et prava in recta. VII, 79.
- XLV** 4 Hæc dicit Dominus Christo meo Cyro, cujus apprehendi dexteram ut subjiciam ante faciem ejus gentes, et dorsa regum vertam, et aperiam corameo januas, et portæ non claudentur: I, 453.
- 2 Ego ante te ibo; et gloriosos terræ humiliabo. I, 453.
- 6 Ut sciant hi, qui ab ortu solis, et qui ab occidente, quia absque me non est. Ego Dominus, et non est alter. V, 73; VIII, 45.
- 7 Formans lucem, et creans tenebras, faciens pacem, et creans malum; ego Dominus faciens omnia hæc. V, 348; VIII, 45.
- 44 Hæc dicit Dominus Sanctus Israël, plastes ejus. V, 67.
- 46 Confusisunt, et erubuerunt omnes; simul abierunt in confusionem fabricatores errorum. II, 419.
- 20 Nescierunt qui levant lignum sculpturæ suæ, et rogant Deum non salvantem. I, 453; VII, 77.
- 21 Numquid non ego Dominus, et non est ultra Deus absque me? Deus justus, et salvans non est præter me. I, 454.
- XLVI** 3, 4 Audite me, domus Jacob, et omne residuum domus Israël, qui portamini a meo utero, qui gestamini a mea vulva. Usque ad senectam ego ipse, et usque ad canos ego portabo: ego feci, et ego feram; ego portabo, et salvabo. — Exponuntur. IV, 492, 493; VII, 550.
- 8 Mementote istud, et confundamini; redite prævaricatores ad cor. VI, 643; VII, 550.
- 43 Prope feci justitiam meam, non elongabitur, et salus mea non morabitur. Dabo in Sion salutem, et in Israël gloriam meam. VII, 550.
- XLVIII** 44 Propter me, propter me faciam, ut non blasphemet et gloriam meam alteri non dabo. VII, 302.
- XLIX** 8, 9 Et servavi te, et dedi te in fœdus populi, ut suscitates terram, et possideres hæreditates dissipatas. VIII, 55.
- 45 Numquid oblivisci potest mulier infantem suum, ut non misereatur filio uteri sui? et si illa oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui. IV, 492.
- 20 Adhuc dicent in auribus tuis filii sterilitatis tuæ.

- CAP. VERS.**
- angustus est mihi locus, fac spatium mihi ut habitem. III, 527.
- LI** **23** Et erunt reges nutritii tui, et reginæ nutrices tuæ : vultu in terram demisso adorabunt te, et pulverem pedum tuorum lingent. V, 477.
- 4** Attendite ad petram unde excisi estis. VIII, 418.
- 3** Gaudium, et lætitia inveniatur in ea, gratiarum actio et vox laudis. VI, 484.
- 23** Et ponam illum in manu eorum, qui te humiliaverunt, et dixerunt animæ tuæ : Incurvare ut transeamus ; et posuisti ut terram corpus tuum, et quasi viam transeuntibus. VI, 140.
- LII** **44** Recedite, recedite, exite inde ; pollutum nolite tangere. V, 204.
- LIII** **4** Despectum et novissimum virorum, virum dolorum et scientem infirmitatem ; et quasi absconditus vultus ejus et despectus ; unde nec reputavimus eum. III, 664.
- 42** Et ipse peccata multorum tulit, et pro transgressoribus rogavit. IV, 204.
- LV** **4, 2** Omnes sitientes, venite ad aquas... VIII, 424.
- 7** Revertatur ad Dominum, et miserebitur ejus, et ad Deum nostrum ; quoniam multus est ad ignoscendum. VII, 485.
- 40** Et quomodo descendit imber, et nix de cælo, et illuc ultra non revertitur, sed inebriat terram, et infundit eam, et germinare eam facit, et dat semen serenti, et panem comedenti. IV, 209.
- LVIII** **4** Clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam. II, 595.
- 3** Quare jejunavimus, et nen aspexisti.. ? — Exponitur. VIII, 29.
- 4** Ecce ad lites et contentiones jejunatis, et percutitis pugno impie. I, 500.
- 9** Tunc invocabis, et Dominus exaudiet ; clamabis et dicet : Ecce adsum. IV, 384.
- LIX** **4** Ecce non est abbreviata manus Domini ut salvare nequeat, neque aggravata est auris ejus, ut non exaudiat. — Exponitur. V, 444 ; VIII, 249.
- 2** Sed iniquitates vestræ diviserunt inter vos et Deum vestrum. — Exponitur. I, 342 ; VIII, 249.
- 3, 4** Labia vestra locuta sunt mendacium, et lingua vestra iniquitatem fatur... conceperunt laborem, et pepererunt iniquitatem. — Exponuntur. VIII, 250.
- 5** Ova aspidum ruperunt et telas aranæ texerunt ;

- et quod confotum est erumpet in regulum. — Exponitur. VIII, 250.
- 8 Viam pacis nescierunt, et non est iudicium in gressibus eorum; semitæ eorum incurvatæ sunt eis; omnis qui calcet in eis, ignorat pacem. V, 332; VIII, 251.
- 40 Palpavimus sicut cæci parietem. VIII, 252.
- 44 Expectavimus iudicium, et non est; salutem, et elongata est a nobis. V, 332; VIII, 252.
- 44 Et conversum est retrorsum iudicium, et justitia longe stetit; quia corrui in platea veritas, et æquitas non potuit ingredi. VII, 260.
- 46 Et vidit quia non est vir; et aporiatus est, quia non est qui occurrat. VII, 260.
- 24 Hoc fœdus meum cum eis, dicit Dominus: Spiritus meus, qui est in te, et verba mea quæ posui in ore tuo, non recedent de ore tuo... amodo et usque in sempiternum. VII, 202.
- LX 3 Et ambulabunt gentes in lumine tuo, et reges in splendore ortus tui. V, 477.
- 42 Gens enim et regnum, quod non servierit tibi, peribit; et gentes solitudine vastabuntur. V, 176.
- LXI 7 Spiritus Domini super me, eo quod unxerit Dominus me; ad annuntiandum mansuetis misit me; ut mederer contritis corde, et prædicarem captivis indulgentiam et clausis apertionem. I, 259, 525.
- 2 Ut prædicarem annum placabilem Domino, et diem ultionis Deo nostro, ut consolarer omnes lugentes. I, 259.
- LXII 1 Propter Sion non tacebo et propter Jerusalem non quiescam, donec egrediatur ut splendor justus ejus, et salvator ejus ut lampas accendatur. I, 433; VII, 302.
- 6, 7 Super muros tuos Jerusalem constitui custodes, tota die et tota nocte in perpetuum non tacebunt... et ne detie silentium ei, donec stabiliat, et donec ponat Jerusalem laudem in terra. — Exponuntur. VII, 29.
- LXIII 47 Convertere propter servos tuos, tribus hereditatis tuæ. — Exponitur. VII, 306.
- LXIV 44 Domus sanctificationis nostræ, et gloriæ nostræ, ubi laudaverunt te patres nostri, facta est in exustionem ignis, et omnia desiderabilia nostra versa sunt in ruinas. II, 294; III, 25.

CAP,
LIV VERS.

4 Quæsierunt me qui ante non interrogabant, invenerunt qui non quæsierunt me; dixi: Ecce ego; ecce ego ad gentem quæ non invocabat nom en meum. VII, 79.

JEREMIAS.

- I 6 Et dixi: A, a, a, Domine Deus: ecce nescio loqui, quia puer ego sum. VI, 245, 508.
- 7 Et dixit Dominus ad me: Noli dicere, puer sum; quoniam ad omnia quæ mittam te, ibis. VI, 245.
- 10 Ecce constitui te hodie super gentes et super regna, ut evellas, et destruas, et disperdas, et dissipes, et ædifices, et plantes. IV, 120, 293.
- 44 Et dixit Dominus ad me: Ab Aquilone pandetur malum super omnes habitatores terræ. VI, 247.
- II 5, 10, 11 Hæc dicit Dominus: Quid invenerunt patres vestri in me iniquitatis, quia elongaverunt se a me, et ambulaverunt post vanitatem, et vani facti sunt? considerate vehementer; et videte si factum est hujusmodi. Si mutavit gens deos suos, et certe ipsi non sunt dii: populus vero meus mutavit gloriam suam in idolum. — Exponuntur. VII, 403; VIII, 94, 92.
- 42 Obstupescite, cæli, super hoc, et portæ ejus desolamini vehementer. VII, 403.
- 44, 46, 47, 49, 25, 34, 32, 33, 34. — Exponuntur. VIII, 94, 92, 93.
- 47 Numquid non istud factum est tibi, quia dereliquisti Dominum Deum tuum eo tempore, quo ducebat te per viam? I, 439.
- 49 Arguet te malitia tua et aversio tua increpabit te. VII, 376.
- 20 A seculo confregisti jugum meum, rupisti vincula mea, et dixisti: Non serviam. VII, 376.
- 28 Ubi sunt dii tui, quos fecisti tibi? surgant et liberent te in tempore afflictionis. VII, 76.
- III 1, 2, 4, 23-25. — Exponuntur. VIII, 92, 93.
- 45 Et dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientia et doctrina. — Exponitur. VI, 398; VII, 164.
- 22 Convertimini, filii revertentes, et sababo aversiones vestras. VII, 406.

- | CAP. | VERS. | |
|-------|-------|---|
| v | 3 | Domine, oculi tui respiciunt fidem; percussisti eos, et non doluerunt; attrivisti eos, et renuerunt accipere disciplinam I, 491; IV, 460; VII, 74. |
| vi | 14 | Et curabant contritionem filiae populi mei cum ignominia, dicentes: Pax, pax, et non erat pax. I, 329; V, 334. |
| vii | 4 | Nolite confidere in verbis mendacii, dicentes: Templum Domini, templum Domini est. IV, 409. |
| viii | 11 | Et sanabant contritionem filiae populi mei ad ignominiam. V, 334. |
| | 15 | Exspectavimus pacem, et non erat bonum, tempus medelæ, et ecce formido. V, 332. |
| | 22 | Numquid resina non est in Galaad? aut medicus non est tibi? quare igitur non est obducta cicatrix filiae populi mei? I, 473. |
| ix | 21 | Quia ascendit mors per fenestras nostras, ingressa est domos nostras, disperdere parvulos de foris, juvenes de plateis. I, 477. |
| xiv | 8 | Expectatio Israël, salvator ejus in tempore tribulationis; quare quasi colonus futurus es in terra, et quasi viator declinans ad manendum? III, 671. |
| | 40 | Hæc dicit Dominus populo huic qui dilexit movere pedes suos et non quievit, et Domino non placuit: nunc recordabitur iniquitatum eorum, et visitabit peccata eorum. III, 671. |
| xvii | 43 | Expectatio Israël, Domine: omnes qui te derelinquunt, confundentur; recedentes a te, in terrascribentur, quoniam dereliquerunt venam aquarum viventium Dominum. VII, 534. |
| | 44 | Sana me, Domine, et sanabor; salvum me fac, et salvus ero, quoniam laus mea tu es. VII, 552. |
| | 46 | Et ego non sum turbatus, te pastorem sequens; et diem hominis non desideravi, tu scis. — Exponitur. VII, 462, 554. |
| | 48 | Paveant illi, et non paveam ego; induc super eos diem afflictionis, et duplici contritione contere eos. I, 487. |
| xviii | 2-40 | Surge et descende in domum figuli, et ibi audies verba mea... Ecce sicut lutum in manu figuli, sic vos in manu mea, domus Israël... VII, 540. |
| | 43 | Ideo hæc dicit Dominus: Interrogate gentes: Quis audivit ta'ia horribilia, quæ fecit nimis virgo Israël? VII, 452. |
| | 46 | Ut fieret terra eorum in desolationem et in sibilum sempiternum: omnis qui præterierit per eam |

- | CAP. | VERS. | |
|--------|-------|--|
| | | obstupescet, et movebit caput suum. VII, 452. |
| XIX | 3 | Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israël: Ecce ego inducam afflictionem super locum istum, ita ut omnis, qui audierit illam, tinniant aures ejus. I, 99. |
| XXII | 22 | Omnes pastores tuos pascet ventus, et amatores tui in captivitatem ibunt; et tunc confunderis, et erubesces ab omni malitia tua. VII, 466. |
| | 30 | Hæc dicit Dominus: Scribe virum istum sterilem, virum qui in diebus suis non prosperabitur. VII, 404. |
| XXIII | 20 | In novissimis diebus intelligetis consilium ejus. I, 73. |
| | 32 | Cum ego non misissem eos, nec mandassem eis, qui nihil profuerunt populo huic. VI, 245. |
| XXV | 3 | A tertio decimo anno Josiæ filii Ammon regis Juda usque ad diem hanc: et locutus sum ad vos de nocte consurgens, et loquens, et non audistis. VII, 475. |
| | 42 | Cumque impleti fuerint septuaginta anni, visitabo super regem Babylonis... Et super terram Chaldæorum, et ponam illam in solitudines sempiternas. III, 357; VII, 475. |
| | 28 | Cumque noluerint accipere calicem de manu tua ut bibant, dices ad eos: Hæc dicit Dominus exercituum: Bibentes bibetis. VII, 476. |
| | 29 | Quia ecce in civitate in qua invocatum est nomen meum, ego incipiam affligere... Non eritis immunes: gladium enim ego voco super omnes habitatores terræ. VII, 476. |
| | 30 | Et tu prophetabis ad eos omnia verba hæc, et dices ad illos: Dominus de excelso rugiet, et de habitaculo sancto suo dabit vocem suam: rugiens, rugiet super decorem suum. — Exponitur. VII, 476. |
| | 34 | Pervenit sonitus usque ad extrema terræ: quia iudicium Domino cum gentibus; judicatur ipse cum omni carne, impios tradidi gladio, dicit Dominus. VII, 476. |
| XXVIII | 2 | Hæc dicit Dominus exercituum Deus Israël: Contrivi jugum regis Babylonis. III, 385. |
| | 3 | Adhuc duo anni dierum, et ego referri faciam ad locum istum omnia vasa domus Domini quæ tulit Nabuchodonosor rex Babylonis de loco isto, et transtulit ea in Babylonem. — Exponitur. III, 385. |
| | 6 | Et ait propheta Jeremias: Amen, sic faciat Dominus: suscitet Dominus verba tua quæ prophetasti; ut |

CAP. VERS.

- referantur vasa in domum Domini, et omnis transmigratio de Babylone ad locum istum. — Exponitur. III, 385, 386.
- XXXIX 7 Et quærite pacem civitatis, ad quam transmigrare vos feci; et orate pro ea ad Dominum; quia in pace illius erit pax vobis. V, 347.
- XXXI 21 Statue tibi speculam, pone tibi amaritudines; dirige cor tuum in viam rectam in qua ambulasti: revertere virgo Israël, revertere ad civitates tuas istas. — Exponitur. V, 604 et seqq.
- XXXII 4 Verbum quod factum est ad Jeremiam a Domino in anno decimo Sedeciæ, regis Juda: ipse est annus decimus octavus Nabuchodonosor. VI, 260.
- 3 Ecce ego dabo civitatem istam in manus regis Babylonis, et capiet eam. VI, 260.
- 49 Magnus consilio, et incomprehensibilis cogitatu. V, 66.
- XXXIII 6 Ecce ego obducam eis cicatricem et sanitatem, et curabo eos; et revelabo illis deprecationem pacis et veritatis. V, 334.
- 20 Hæc dicit Dominus: Si irritum potest fieri pactum meum cum die, et pactum meum cum nocte, ut non sit dies et nox in tempore suo. VII, 287:
- 21 Et pactum meum irritum esse poterit cum David servo, ut non sit ex eo filius qui regnet in throno ejus, et Levitæ et Sacerdotes ministri mei. VII, 287.
- L 44 Præparamini contra Babylonem per circuitum omnes qui tenditis arcum, debellate eam, non parcatis jaculis; quia Domino peccavit. I, 400.
- 45 Clamate adversus eam, ubique dedit manum, ceciderunt fundamenta ejus... I, 400.
- 24 Illaqueavi te, et capta es Babylon, et nesciebas; inventa es et apprehensa: quoniam Dominum provocasti. I, 400.
- LI 9 Curavimus Babylonem, et non est sanata; quoniam pervenit usque ad cælos iudicium ejus et elevatum est usque ad nubes. — Exponitur. I, 453.

THRENI JEREMIÆ.

- 1 4 Quomodo sedet sola civitas plena populo; facta est quasi vidua domina gentium: princeps provinciarum facta est sub tributo. — Exponitur. V, 538; VII, 507

- CAP. VERS.**
- 4 Viæ Sion lugent, eo quod non sint qui venient ad solemnitatem : omnes portæ ejus destructæ : sacerdotes ejus gementes ; virgines ejus squalidæ, et ipsa oppressa amaritudine. VII, 507.
- 5 Facti sunt hostes ejus in capite, inimici ejus locupletati sunt... VII, 507.
- 8 Peccatum peccavit Jerusalem, propterea instabilis facta est. Omnes qui glorificabant eam, spreverunt illam quia viderunt ignominiam ejus.. — Exponitur. VII, 405, 406.
- 9 Vide, Domine, afflictionem meam. VIII, 9.
- 10 Manum suam misit hostis ad omnia desiderabilia ejus : quia vidit gentes ingressas sanctuarium suum, de quibus præceperat ne intrarent in ecclesiam tuam. VII, 507.
- 41 Vide, Domine, et considera, quoniam facta sum vilis VII, 508.
- 42 O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus. VII, 508.
- 44 Infirmata est virtus mea, dedit me Dominus in manu, de qua non potero surgere. VII, 406.
- II 43 Cui comparabo te ? vel cui assimilabo te, filia Jerusalem... magna est enim velut mare contritio tua, quis medebitur tui? VII, 508, 595 ; VIII, 44.
- 45 Hæccine est urbs, dicentes, perfecti decoris, gaudium universæ terræ? VII, 507.
- III 22 Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti ; quia non defecerunt miserationes ejus. III, 77.
- 51 Oculus meus deprædatus est animam meam in cunctis filiabus urbis meæ. I, 477.
- IV 7 Candidiores Nazaræi ejus nive, nitidiores lacte, rubicundiores ebore antiquo, saphiro pulchriores. II, 308, 309.
- 42 Non crediderunt reges terræ, et universi habitatores orbis, quoniam ingrederetur hostis et inimicus per portas Jerusalem. VII, 508.
- V 46 Facies Domini divisit eos, non addet ut respiciat eos ; facies sacerdotum non erubuerunt, neque senum miserti sunt. I, 474.
- 16 Cecidit corona capitis nostri ; væ nobis quia peccavimus. V, 289.
- 48 Propter montem Sion quia disperit, vulpes ambulaverunt in eo. VII, 302, 304.
- 24 Convertite nos, Domine, ad te, et convertemur : innova dies nostros sicut a principio. VII, 305.

BARUCH

CAP.	VERS.	
II	5	Et facti sumus subtus et non supra; quia peccavimus Domino Deo nostro, non obediendo voci ipsius. VII, 407.
III	35	Vocatæ sunt et dixerunt: Adsumus, et luxerunt ei cum jucunditate, qui fecit illas. — Exponitur. II, 409 et seqq.; VI, 84.
IV		Caput exponitur. VII, 108, 409.
	46	Qui non sunt reveriti senem, neque puerorum miserti sunt. I, 474.
	26	Delicati mei ambulaverunt vias asperas; ducti sunt enim ut grex direptus ab inimicis. I, 429.
V	4	Exue te, Jerusalem, stola luctus, et vexationis tuæ; et indue decore, et honore ejus, quæ a Deo tibi est, sempiternæ gloriæ. VII, 455.

EZECHIEL

II	3	Fili hominis, mitto ego te ad filios Israël, ad gentes apostatrices quæ recesserunt a me; et ipsi et patres eorum prævaricati sunt pactum meum usque ad diem hanc. V, 7, 480; VII, 402.
III	5-6	Non enim ad populum profundi sermonis et ignotæ linguæ, tu mitteris ad domum Israël... Et si ad illos mittereris, ipsi audirent te.— Exponuntur. VI, 244 et seqq.
	7	Domus Israël, nolunt audire te, quia nolunt audire me; omnis quippe domus Israël attrita fronte est, et duro corde. VI, 254; VII, 376.
	47	Fili hominis, speculatorem dedi te domui Israël: et audies de ore meo verbum, et annuntiabis eis ex me. I, 429.
	48	Si dicente me ad impium: Morte morieris, ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram. I, 429.
	49	Si autem tu annuntiaveris impio, et ille non fuerit conversus ab impietate sua... ipse quidem in iniquitate sua morietur: tu autem animam tuam liberasti. II, 344.

- CAP. VERS.
- 21 Si tu autem annuntiaueris justo ut non peccet justus, et ille non peccaverit, vivens vivet, quia annuntiaſti ei, et tu animam tuam liberasti. VI, 475.
- III 6 Et dixit ad me : Fili hominis, putasne, vides tu quid isti faciunt, abominationes magnas...? Et adhuc conversus videbis abominationes majores. VI, 227.
- X 2 Ingredere in medio rotarum quæ sunt subtus cherubim, et imple manum tuam prunis ignis, quæ sunt inter cherubim, et effunde super civitatem. III, 428.
- XI 49 Et dabo eis cor unum, et spiritum novum tribuam in visceribus eorum; et auferam cor lapideum de carne eorum, et dabo eis cor carneum. VII, 170.
- XIII 2,3 Fili hominis, vaticinare ad prophetas Israëli qui prophetant... Hæc dicit Dominus Deus: Væ prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum, et nihil vident. VII, 300.
- 5 Ut staretis in prælio in die Domini. VIII, 36.
- 40 Eo quod deceperint populum meum, dicentes: Pax, et non est pax. II, 342; V, 332.
- 45 Et complebo indignationem meam in pariete, et in his qui liniunt eum absque temperamento, dicamque vobis: Non est paries, et non sunt qui liniunt eum. V, 332.
- XIV Caput exponitur. II, 390, 391.
- XVIII 34 Et quare moriemini, domus Israëli? I, 439.
- XX 44 Et scietis quia ego Dominus, cum benefecero vobis propter nomen meum, et non secundum vias vestras malas, neque secundum scelera vestra pessima, domus Israëli, ait Dominus Deus. VII, 303.
- XXXIII 2, 4 Fili hominis, loquere ad filios populi tui et dices ad eos... audiens autem quisquis ille est sonitum buccinæ, et non se observaverit, veneritque gladius, et tulerit eum; sanguis ipsius super caput ejus erit. I, 429.
- 9 Ipse in iniquitate sua morietur; porro tu animam tuam liberasti. III, 369, 401.
- 41 Dicad eos: Vivo ego, dicit Dominus Deus: nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua et vivat. Convertimini, convertimini a viis vestris pessimis: et quare moriemini, domus Israëli. — Exponitur. I, 439, 440, 463.
- 42-20 Tu itaque, fili hominis, dic ad filios populi tui: Justitia justi non liberabit eum in quacumque die peccaverit... Et dicitis: Non est recta via Domini. Unum-

- quemque juxta vias suas judicabo de vobis, domus Israël. — Exponuntur. III, 266.
- 30 Et tu, fili hominis: filii populi tui, qui loquuntur de te juxta muros, et in ostiis domorum, et dicunt.. Venite et audiamus quis sit sermo egrediens a Domino. I, 286.
- 34 Et veniunt ad te, quasi si ingrediatur populus, et sedent coram te populus meus; et audiunt sermones tuos, et non faciunt eos... I, 286.
- 32 Et es eis quasi carmen musicum, quod suavi dulcique sono canitur; et audiunt verba tua. et non faciunt ea. I, 286.
- xxxiv 2 Vae pastoribus Israël, qui pascabant semetipsos; nonne greges a pastoribus pascentur? I, 59; VI, 384.
- 4 Quod infirmum fuit non consolidastis, et quod ægrotum non sanastis... et quod perierat non quæstistis; sed cum austeritate imperabatis eis, et cum potentia. — Exponitur. III, 493, 494, 495.
- 23 Et suscitabo super eas pastorem unum, qui pascat eas, servum meum David: ipse pascet eas, et ipse erit eis in pastorem. — Exponitur. VI, 384.
- xxxvi 40 Et multiplicabo in vobis homines, omnemque domum Israël; et habitabuntur civitates, et ruinosas instaurabuntur. — Exponitur. III, 624 et seqq.
- 44 Et replebo vos hominibus et jumentis; et multiplicabuntur et crescent; et habitare vos faciam sicut a principio... III, 628.
- 30 Et multiplicabo fructum ligni, et gemmina agni, ut non portetis ultra opprobrium famis in gentibus. III, 628.
- 32 Non propter vos ego faciam, ait Dominus Deus, nuntum sit vobis: confundimini et erubescite super viis vestris, domus Israël. VII, 303.
- 34 Et terra deserta fuerit exulta, quæ quondam erat desolata in oculis omnis viatoris. III, 628.
- 36 Et scient gentes quæcumque derelictæ fuerint in circuitu vestro, quia ego Dominus ædificavi dissipata, plantavique inculta. III, 628.
- xl 26 Et in gradibus septem ascendebatur ad eam: et vestibulum ante fores ejus. V, 384.
- 34 Et vestibulum ejus ad atrium exterius, et palmas ejus in fronte: et octo gradus erant, quibus ascendebatur per eam. V, 384.
- 32 Et introduxit me in atrium interius per viam orienta-

- | CAP. | VERS. | |
|--------|-------|--|
| | | lem ; et mensus est portam secundum mensuras superiores. V, 384. |
| XLV | 46 | Limina, et fenestras obliquas, et ethecas in circuitu per tres partes, contra uniuscujusque limen, stratumque ligno per gyrum in circuitu ; terra autem usque ad fenestras, et fenestræ clausæ super ostia. — Exponitur. I, 460. |
| XLVII | 4 | Et convertit me ad portam domus, et ecce aquæ egrediebantur subter limen domus ad orientem... aquæ autem descendebant in latus templi dexterum ad meridiem altaris. V, 438. |
| | 8 | Et ait ad me : Aquæ istæ egrediuntur ad tumulos sabuli orientalis, et descendunt ad plana deserti, intrabunt mare, et exibunt, et sanabuntur aquæ. V, 438. |
| | 9 | Et omnis anima vivens, quæ serpit, quocumque venerit torrens, vivet : et erunt pisces multi satis postquam venerint illuc aquæ istæ, et sanabuntur, et vivent omnia, ad quæ venerit torrens. — Exponitur. V, 439. |
| XLVIII | 35 | Per circuitum, decem et octo millia, et nomen civitatis ex illa die, Dominus ibidem. V, 90. |

DANIEL.

- | | | |
|-----|----|---|
| I | 20 | Et omne verbum sapientiæ et intellectus, quod sciscitatus est ab eis rex, invenit in eis decuplum super omnes ariolos et magos, qui erant in universo regno ejus. III, 344. |
| II | 35 | Lapis autem qui percusserat statuam, factus est moas magnus, et implevit universam terram. I, 407. |
| III | 33 | Et nunc non possumus operire os : confusio et opprobrium facti sumus servis tuis, et his qui colunt te. VII, 289 ; VIII, 63. |
| | 34 | Ne, quæsumus, tradas nos in perpetuum propter nomen tuum, et ne dissipet testamentum tuum. VII, 286. |
| | 35 | Neque auferas misericordiam tuam a nobis, propter Abraham dilectum tuum, et Isaac servum tuum, et Israël sanctum tuum. VII, 286. |
| | 37 | Quia, Domine, imminuti sumus plus quam omnes gentes, sumusque humiles in universa terra hodie, propter peccata nostra. III, 26 ; VII, 289. |

CAP. VERB.

- III 38, 39 Et non est in tempore hoc princeps, et dux et propheta... ut possimus invenire misericordiam tuam; sed in animo contrito, et spiritu humilitatis suscipiamur. VII, 289.
- 57 Benedicite, omnia opera Domini, Domino : laudate et superexaltate eum in sæcula. I, 335.
- 66 Benedicite, ignis et æstus, Domino : laudate et superexaltate eum in sæcula. I, 335.
- 73 Benedicite, fulgura et nubes, Domino : laudate et superexaltate eum in sæcula. II, 243.
- 77 Benedicite, fontes, Domino... — Exponitur. III, 4 et seqq.
- IV 14 In sententia vigilum decretum est, et sermo sanctorum, et petitio... et cuicumque voluerit, dabit illud, et humillimum hominem constituet super eum. I, 555 ; V, 494.
- 22 Septem quoque tempora mutabuntur super te, donec scias quod dominetur Excelsus super regnum hominum, et cuicumque voluerit, det illud. IV, 264 ; V, 494 ; VII, 412.
- 23 Quod autem præcepit ut relinqueretur germen radicum ejus, id est, arboris : regnum tuum tibi manebit ; postquam cognoveris potestatem esse cælestem. IV, 261 ; V, 494 ; VII, 412.
- 30 Eadem hora sermo completus est super Nabuchodonosor... donec capilli ejus in similitudinem aquilarum crescerent, et ungues ejus quasi avium. VII, 412.
- V 27 Thecel : appensus es in statera, et inventus es minus habens. V, 435.
- VI 40 Et fenestris apertis in cœnaculo suo contra Jerusalem tribus temporibus in die flectebat genua sua, et adorabat, confitebaturque coram Deo suo, sicut et ante facere consueverat. V, 5.
- 42 Et accedentes locuti sunt regi super edicto : Rex, numquid non constituisti, ut omnis homo, qui rogaret quemquam de diis et hominibus, usque ad triginta dies, nisi te, rex, mitteretur in locum leonum ? V, 405.
- VII 43 Aspiciebam ergo in visione noctis, et ecce cum nubibus cæli quasi filius hominis veniebat, et usque ad antiquum dierum pervenit, et in conspectu ejus obtulerunt eum. VI, 548.
- 44 Et dedit ei potestatem, et honorem, et regnum, et om-

CAP. VERS.

- nes populi, tribus, et linguæ ipsi servient... regnum ejus, quod non corrumpetur. VI, 548.
- VIII 43, 44 Et audivi unum de sanctis loquentem : Usquequo visio ?... et dixit ei : Usque ad vesperam et mane : dies duo millia trecenti ; et mundabitur sanctuarium. — Exponuntur. III, 482 et seqq. ; VIII, 217.
- IX 4-9 Et oravi Dominum Deum meum et confessus sum et dixi : Obsecro, Domine Deus magne et terribilis... Tibi autem Domino Deo nostro misericordia, et propitiatio, quia recessimus a te. — Exponuntur. VII, 344, 345.
- 48 Inclina, Deus meus, aurem tuam et audi : aperi oculos tuos, et vide desolationem nostram, et civitatem, super quam invocatum est nomen tuum. VII, 485.
- 24 Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt super populum tuum, ... ut finem accipiat peccatum, et deleatur iniquitas et adducatur justitia sempiterna. — Exponitur. I, 348 ; VII, 340 et seqq.
- 25 Et rursum ædificabitur platea, et muri in angustia temporum. I, 345 ; VIII, 416.
- XI 28-29 Et revertetur in terram suam cum opibus multis. Statuto tempore revertetur, et veniet ad austrum ; et non erit priori simile novissimum. — Exponuntur. II, 1 et seqq.
- XII 3 Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti ; et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates. — Exponuntur. I, 467.
- XIII 9 Et everterunt sensum suum, et declinaverunt oculos suos ut non viderent cælum, neque recordarentur judiciorum justorum. I, 470.
- 52 Cum ergo divisi essent alter ab altero, vocavit unum ex eis, et dixit ad eum : Inveterate dierum malorum, nunc viderunt peccata tua, quæ operaberis prius. I, 470.
- XIV 35 Et apprehendit eum Angelus Domini in vertice ejus et portavit cum capillo capitis sui, posuitque eum in Babylone supra lacum in impetu spiritus sui. II, 464.

OSEE.

CAP.	VERS.	
II	8	Et hæc nescivit, quia ego dedi ei frumentum, et vinum, et oleum, et argentum multiplicavi ei, et aurum, quæ fecerunt Baal. II, 85.
	9	Idcirco convertar, et sumam frumentum meum in tempore suo. II, 85.
	42	Et corrumpam vineam ejus et ficum ejus : de quibus dixi : Mercedes hæc, meæ sunt, quas dederunt mihi amatores mei. II, 85.
	22	Et terra exaudiet triticum, et vinum, et oleum : et hæc exaudient Jezrahel. II, 89.
	23	Et seminabo eam mihi in terra, et miserebor ejus, quæ fuit absque misericordia. II, 89.
IV	2	Maledictum, et mendacium, et homicidium, et furtum, et adulterium inundaverunt, et sanguis sanguinem tetigit. VII, 456.
	4	Verumtamen unusquisque non judicet, et non arguatur vir : populus enim tuus, sicut hi qui contradicunt sacerdoti. VI, 573 ; VII, 366.
	5	Et corruet hodie, et corruet etiam propheta tecum : nocte tacere feci matrem tuam. VII, 366.
	9	Et erit sicut populus, sic sacerdos. VIII, 20.
XIII	4	Ipsi regnaverunt, et non ex me : principes extiterunt, et non cognovi : argentum suum et aurum suum fecerunt sibi in idola, ut interirent. I, 86 ; V, 476.
XIII	4	Ego autem Dominus Deus tuus ex terra Ægypti : et Deum absque me nescies, et salvator non est præter me. I, 237.
	9	Perditio tua ex te, Israël : tantummodo in me auxilium tuum. I, 323.

JOEL.

I	4	Residuum erucæ comedit locusta, et residuum locustæ comedit bruchus. V, 564, 565.
II	42	Nunc ergo dicit Dominus : Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejuniis, et in fletu, et in planctu. VII, 449.
	43	Et scindite corda vestra, et non vestimenta vestra. et

CAP. VERS.

- convertimini ad Dominum Deum vestrum : quia benignus et misericors est, patiens et multæ misericordiæ, et præstabilis super malitia. VII, 300.
- 15-16 Canite tuba in Sion, sanctificate jejunium, vocate cœtum; congregate populum, sanctificate ecclesiam, coadunate senes. — Exponuntur. I, 467 et seqq.
- 25 Et reddam vobis annos, quos comedit locusta, bruchus, et rubigo, et eruca: fortitudo mea magna, quam misi in vos. V, 568.
- 25 Et comedetis vescentes, et saturabimini, et laudabitis nomen Domini Dei vestri, qui fecit mirabilia vobiscum, et non confundetur populus meus in sempiternum. V, 568.
- 28 Et erit post hæc: Effundam Spiritum meum super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri, et filiæ vestræ; senes vestri omnia somniabunt, et juvenes vestri visiones videbunt. IV, 452; V, 420.

AMOS.

- I 5 Et conteram vectem Damasci, et disperdam habitatorem de campo idoli, et tenentem sceptrum de domo voluptatis I, 78.
- III 45 Et percutiam domum hiemalem cum domo æstiva, et peribunt domus ehurneæ, et dissipabuntur ædes multæ, dicit Dominus. I, 429; II, 425; VI, 256.
- V 43 Ideo prudens in tempore illo tacebit, quia tempus malum est. II, 79.
- VI 7 Quapropter nunc migrabunt in capite transmigrantium; et auferetur factio lascivientium. I, 29.
- VII 4 Hæc ostendit mihi Dominus Deus: et ecce fictor locustæ in principio germinantium serotini imbris, et ecce serotinus post tonsionem regis. V, 564.
- 2 Et factum est, cum consummasset comedere herbam terræ, dixi Domine Deus, propitius esto, obsecro: Quis suscitabit Jacob, quia parvulus est? V, 564.
- VIII 7-40 Juravit Dominus in superbiam Jacob: Si oblitus fuero usque ad finem omnia opera eorum. Et convertam festivitates vestras in luctum, et omnia cantica vestra in planctum. — Exponuntur. V, 484 et seqq.

JONAS.

- CAP. VERS.
 III 4 Et cœpit Jonas introire in civitatem itinere diei unius : et amavit, et dixit : Adhuc quadraginta dies, et Ninive subvertetur. — Exponitur. I, 462.
-

MICHÆAS.

- V 5 Et erit iste pax: cum venerit Assyrius in terram nostram, et quando calcaverit in domibus nostris. V, 348.
-

NAHUM.

- II 3 Clypeus fortium ejus ignitus, viri exercitus in coccineis : igneæ habenæ currus in die præparationis ejus, et agitatores consopiti sunt. I, 336.
 III 47 Custodes tui quasi locustæ; et parvuli tui quasi locustæ locustarum, quæ considunt in sepibus in die frigoris. V, 566.
-

HABACUC.

- II 44 Quia lapis de pariete clamabit. VII, 549
 III 44 Maledixisti sceptris ejus, capiti bellatorum ejus, venientibus ut turbo ad dispergendum me. V, 509.
-

AGGÆUS.

- I 6 Seminastis multum et intulistis parum, et non estis satiati. VI, 575.
 7 40 Hæc dicit Dominus exercituum: Ponite corda vestra super vias vestras. Respexistis ad amplius, et ecce factum est minus... Propter hoc prohibiti sunt cœli ne darent rorem, et terra prohibita est ne daret germen suum. — Exponuntur. VII, 380.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| I | 7-8 | Adhuc unum modicum est, et ego commovebo cœlum, et terram et mare, et aridam, et movebo omnes gentes. — Exponuntur. VIII, 259. |
| | 40 | Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ. I, 345; VI, 490. |
-

ZACHARIAS.

- | | | |
|------|-------|--|
| I | 3 | Convertimini ad me, dicit Dominus exercituum, et convertar ad vos. VII, 449. |
| | 42 | Et respondit Angelus Domini, et dixit: Domine exercituum, usquequo tu non misereberis Jerusalem, et urbium Juda, quibus iratus es? iste jam septuagesimus annus est. — Exponitur. III, 536; VII, 480. |
| | 43 | Et respexit Dominus Angelo, qui loquebatur in me verba bona, verba consolatoria. — Exponitur. III, 536. |
| | 44 | Et dixit ad me Angelus, qui loquebatur in me: Clama, dicens: Hæc dicit Dominus exercituum: Zelatus sum Jerusalem et Sion zelo magno. VII, 442. |
| | 45 | Et ira magna ego irascor super gentes opulentas. VII, 443. |
| | 46 | Propterea hæc dicit Dominus: Revertar ad Jerusalem in misericordiis; et domus mea ædificabitur in ea. VII, 443. |
| | 47 | Adhuc clama, hæc dicit Dominus exercituum... et consolabitur adhuc Dominus Sion, et eliget adhuc Jerusalem. VII, 43. |
| IV | 14-14 | Et respondi, et dixi ad eum: Quid sunt duæ olivæ istæ ad dexteram candelabri, et ad sinistram ejus? et dixit: Isti sunt duo filii olei qui assistunt Dominatori universæ terræ. — Exponuntur. II, 548; VII, 90. |
| VIII | 19 | Hæc dicit Dominus exercituum: Veritatem tantum, et pacem diligite. I, 433. |
| | 23 | Hæc dicit Dominus exercituum: In diebus illis, in quibus apprehendent decem homines ex omnibus linguis gentium, et apprehendent fimbriam viri Judæi, dicentes: Ibimus vobiscum: audivimus enim quoniam Deus vobiscum est. — Exponitur. I, 237. |
| IX | 9 | Ecce rex tuus veniet tibi justus. VIII, 44. |

CAP.	VERS.	
X	1	Petite a Domino pluviam in tempore serotino, et Dominus faciet nives, et pluviam imbris dabit eis, singulis herbam in agro. IV, 215.
	2	Vane consolabantur; idcirco abducti sunt quasi grex: affligentur, quia non est eis pastor. VII, 164, 166.
XII	10	Et effundam super domum David, et super habitatores Jerusalem, spiritum gratiæ et precum, et aspicient ad me, quem confixerunt. I, 405; IV, 380.
XIII	4	In die illa erit fons potens domui David, et habitantibus Jerusalem, in ablutionem peccatoris et menstruati. I, 290; VI, 612.
	5	Sed dicet: Non sum propheta, homo agricola ego sum: quoniam Adam exemplum meum ab adolescentia mea. — Exponitur. IV, 275, 283.
	6	Et dicetur ei: Quid sunt plagæ istæ in medio manuum tuarum? et dicet: His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me. III, 525.

MALACHIAS.

I	1	Onus verbi Domini ad Israël in manu Malachiæ. VI, 383.
II	7	Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus: quia Angelus Domini exercituum est. I, 486.
III	3	Et sedebit conflans, et emundans argentum, et purgavit filios Levi, et erunt Domino offerentes sacrificia in justitia. III, 82.
	4	Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem, sicut dies sæculi, et sicut anni antiqui. VII, 43.
	6	Ego enim Dominus, et non mutor; et vos filii Jacob non estis consumpti. V, 445.
	40	Inferte omnem decimam in horreum, et sit cibus in domo mea, et probate me super hoc, dicit Dominus: si non aperuero vobis cataractas cæli. V, 525.
IV	6	Et convertet cor patrum ad filios, et cor filiorum ad patres eorum, ne forte veniam, et percutiam terram anathemate. I, 304.

I MACHABÆORUM

- | CAP. | VERS. | |
|--------|-------|---|
| I | 42 | In diebus illis exierunt ex Israël filii iniqui, et suaserunt multis, dicentes: Eamus, et disponamus testamentum cum gentibus quæ circa nos sunt. VI, 278. |
| | 43 | Et bonus visus est sermo in oculis eorum. VI, 278. |
| | 45 | Et ædificaverunt gymnasium in Jerosolymis, secundum leges nationum. VI, 278. |
| | 42 | Secundum gloriam ejus multiplicata est ignominia ejus, et sublimitas ejus conversa est in luctum. III, 489. |
| | 67 | Et facta est ira magna super populum valde. VI, 279. |
| II | 7-43 | Væ mihi! ut quid natus sum videre contritionem populi mei, et contritionem civitatis sanctæ?... et ecce sancta nostra, et pulchritudo nostra, et claritas nostra, desolata est... quo ergo nobis adhuc vivere? — Exponuntur. III, 390, 394; VII, 485; VIII, 43. |
| | 46 | Et multi de populo Israël consentientes, accesserunt ad eos; sed Mathathias et filii ejus constantes steterunt. — Exponuntur. I, 625, 626. |
| 49, 20 | | Et respondit Mathathias, et dixit magna voce: Et si omnes gentes regi Antiocho obedunt, ut discedat unusquisque a servitute legis patrum suorum, et consentiat mandatis ejus; ego et filii mei, et fratres mei, obediemus legi patrum nostrorum. I, 466. |
| | 34 | Et dixerunt: Non exhibimus, neque faciemus verbum regis, ut polluamus diem sabbatorum. III, 357. |
| | 41 | Et cogitaverunt in illa die dicentes: Omnis homo quicumque venerit ad nos in bello die sabbatorum, pugnemus adversus eum: et non moriemur omnes, sicut mortui sunt fratres nostri in occultis. III, 357. |
| | 50 | Nunc ergo, o filii, æmulatores estote legis, et date animas vestras pro testamento patrum vestrorum. VI, 279. |
| | 51 | Et mementote operum patrum quæ fecerunt in generationibus suis, et accipietis gloriam magnam, et nomen æternum. VI, 279. |
| | 61 | Et ita cogitate per generationem... quia omnes qui sperant in eum, non infirmantur. VI, 279. |
| | 62 | Et a verbis viri peccatoris ne timueritis: quia gloria ejus, stercus et vermis est. IV, 65; VI, 279. |

CAP. VERS.

- II 63, 64 Hodie extollitur, et cras non inveniatur, quia conversus est in terram suam et cogitatio ejus periit. Vos ergo, filii, confortamini, et viriliter agite in lege, quia in ipsa gloriosi eritis. — Exponuntur. VI, 279, 280.
- III 47 Ut autem viderunt exercitum venientem sibi obviam, dixerunt Judæ: Quomodo poterimus pauci pugnare contra multitudinem tantam, et tam fortem, et nos fatigati sumus jejuniis hodie? VII, 24.
- 48 Et ait Judas: Facile concludi multos in manus paucorum; et non est differentia in conspectu Dei cœli liberare in multis et in paucis. VII, 24.
- 19, 20, 21 Quoniam non in multitudine exercitus victoria belli, sed de cœlo fortitudo est; ipsi veniunt ad nos in multitudine contumaci... nos vero pugnabimus pro animabus nostris, et legibus nostris. VII, 24.
- 28 Ut cessavit loqui, insiluit in eos subito, et contritus est Seron. VII, 24.
- 51, 52, 53 Et sancta tua conculcata sunt... quomodo poterimus subsistere, nisi tu, Deus, adjuves nos? VIII, 13.
- 59 Quoniam melius est, nos mori in bello, quam videre mala gentis nostræ, et sanctorum. VIII, 32.
- IV 37-55 Exponuntur. III, 24, 491.
- 47, 56, 58 Et acceperunt lapides integros secundum legem, et ædificaverunt altare novum secundum illud quod fuit prius... Et fecerunt dedicationem altaris diebus octo, et obtulerunt holocausta cum lætitia... et facta est lætitia in populo magna valde, et aversum est opprobrium gentium. — Exponuntur. V, 477 et seqq.
- V 62 Ipsi autem non erant de semine virorum, illorum per quos salus facta est in Israël. IV, 94; VII, 114.
- VII 8 Et elegit rex ex amicis suis Bacchidem... IV, 57.
- 9 Sed et Alcimum impium constituit in sacerdotium... IV, 57.
- VIII 3 Et possederunt omnem locum consilio suo, et patientia. — Exponitur. II, 505.
- IX 6 Et viderunt multitudinem exercitus, quia multi sunt, et timuerunt valde. IV, 57.
- 44 Et vidit Judas quod firmior est pars Bacchidis in dextris., et convenerunt cum ipso omnes constantes corde. I, 625.
- 48 Et Judas cecidit, et cæteri fugerunt. IV, 57.
- XII 9 Nos, cum nullo horum indigeremus, habentes solatio

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| | | sanctos libros, qui sunt in manibus nostris. — Exponitur. III, 522; VII, 20, 470. |
| xii | 44 | Nos ergo in omni tempore sine intermissione in diebus solemnibus... sicut fas est, et decet meminisse fratrum. V, 510. |
| xiii | 3-6 | Vos scitis quanta ego, et fratres mei, et domus patris mei, fecimus pro legibus et pro sanctis prælia... Et relictus sum ego solus. Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis; non enim melior sum fratribus meis. — Exponuntur. VI, 264 et seqq. |
| | 8, 9 | Et responderunt voce magna dicentes: Tu es dux noster loco Judæ, et Jonathæ fratris tui; pugna prælium nostrum; et omnia quæcumque dixeris nobis, faciemus. VI, 277. |
| xvi | 23-24 | Et cætera sermonum Joannis, bellorum ejus, et bonarum virtutum quibus fortiter gessit, et ædificii murorum quos extruxit, et rerum gestarum ejus: ecce hæc scripta sunt in libro dierum sacerdotii ejus. II, 545. |

LIBER II MACHABÆORUM.

- | | | |
|-----|---------------------|--|
| i | 2-5 | Beneficiat vobis Deus, et meminerit testamenti sui, quod locutus est ad Abraham... et det vobis cor omnibus ut colatis eum et faciatis ejus voluntatem corde magno et animo volenti. Exaudiat orationes vestras et reconcilietur vobis, nec vos deserat in tempore malo. — Exponuntur. VII, 292, 293. |
| | 49-23 | Nam cum in Persidem ducerentur patres nostri, sacerdotes, qui tunc cultores Dei erant, acceptum ignem de altari occulte absconderunt in valle, ubi erat puteus altus et siccus... utque hoc factum est, et tempus affuit quo sol refulsit, qui prius erat in nubilo, accensus est ignis magnus. — Exponuntur. III, 392, 393. |
| iii | 1, 2 | Igitur cum sancta civitas habitaretur in omni pace, leges etiam adhuc optime custodirentur, fiebat ut et ipsi reges et principes locum honore dignum ducerent, et templum maximis muneribus illustrarent. V, 320, 526. |
| | 42, 43, 45, 46, 47. | — Exponuntur. VIII, 42. |

- | CAP. | VERS. | |
|--------|--------|---|
| | 34 | Tu autem a Deo flagellatus, nuntia omnibus magnalia Dei, et potestatem. V, 30. |
| IV | 9 | Super hæc promittebat et alia centum quinquaginta, si potestati ejus concederetur gymnasium et ephediam sibi constituere. VI, 278. |
| | 42 | Etenim ausus est sub ipsa arce gymnasium constituere, et optimos quosque ephedos in lupanaribus ponere. VI, 278. |
| | 43 | Erat autem hoc non initium, sed incrementum quoddam, et profectus gentilis. VI, 278. |
| 15, 16 | | Et patrios quidem honores nihil habentes, græcas glorias optimas arbitrabantur... quarum gratia periculosa eos contentio habebat, et eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes et peremptores habuerant. VI, 278, 279. |
| | 47 | In leges enim divinas impie agere impune non cedit; sed hoc tempus sequens declarabit. VII, 44. |
| | 25 | Animos crudelis tyranni, et feræ belluæ iram gerens. VII, 44. |
| V | 47 | Propter peccata habitantium civitatem, modicum Deus fuerat iratus; propter quod et accidit circa locum despectio. IV, 496. |
| | 49 | Verum non propter locum, gentem, sed propter gentem, locum Deus elegit. IV, 496. |
| | 20 | Ideoque et ipse locus particeps factus est populimulorum; postea autem fiet socius bonorum, et qui derelictus in ira Dei omnipotentis est, iterum in magni Domini reconciliatione cum summa gloria exaltabitur. IV, 496. |
| VI | 6 | Neque autem sabbata custodiebantur, neque dies solemnes patrii servabantur, nec simpliciter Judæum se esse quisquam confitebatur. VI, 278. |
| | 12-16 | Obsecro autem eos, qui hunc librum lecturi sunt ne abhorrescant propter adversos casus... Propter quod nunquam quidem a nobis misericordiam suam amovet: corripiens vero in adversis, populum suum non derelinquit. I, 472; VII, 9. |
| | 24, 27 | Non enim ætatis nostræ dignum est, inquit, fingere... Quamobrem fortiter vita excedendo, senectute quidem dignus apparebo. -- Exponuntur. I, 472, 288. |
| | 31 | Et iste quidem hoc modo vita decessit, non solum juvenibus, sed et universæ genti memoriam mortis |

- CAP. VERS.
- suæ ad exemplum virtutis, et fortitudinis derelinquens. — Exponitur. IV, 44.
- VII 6 Quemadmodum in protestatione cantici decaravit Moyses : Et in servis suis consolabitur. IV, 460.
- XII 27 Arma autem ipsorum et spolia congregantes, sabbatum agebant; benedicentes Dominum, qui liberavit eos in isto die, misericordiæ initium stillans in eos. VI, 410, 444.
- IX 44 Hinc igitur cœpit ex gravi superbia deductus ad agnitionem sui venire, divina admonitus plaga... I, 402.
- 12 Et cum nec ipse jam fœtorem suum ferre posset, ita ait : Justum est subditum esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire. — Exponitur. I, 402; IV, 261; VII, 74.
- XII 39-45 Et sequenti die venit cum suis Judas, ut corpora prostratorum tolleret, et cum parentibus poneret in sepulchris paternis... quia considerabat quod hi qui cum pietate dormitionem æceperant, optimam haberent repositam gratiam. — Exponuntur. VI, 334; VII, 443.
- 43 Et facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, bene et religiose de resurrectione cogitans. VI, 443; VII, 445.
- 46 Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis orare, ut a peccatis solvantur. — Exponitur. VI, 443; VII, 445.
- XIII 45 Et dato signo suis Dei victoriæ, juvenibus fortissimis electis, nocte aggressus aulam regiam. I, 464.
- XIV 36 Et nunc, Sancte sanctorum omnium Domine, conserva in æternum impollutam domum istam, quæ nuper mundata est. III, 492.
- XV 3 Ille infelix interrogavit, si est potens in cœlo, qui imperavit agi diem sabbatorum. III, 588.
- 4 Et respondentibus illis : Est Dominus vivus ipse in cœlo potens, qui jusit agi septimam diem III, 588.
- 42 Erat autem hujuscemodi visus : Oniam qui fuerat summus sacerdos, virum bonum et benignum, verendum visu, modestum moribus... VII, 89.
- 44 Respondentem vero Oniam dixisse : Hic est qui multum orat pro populo, et universa sancta civitate, Jeremias propheta Dei. VII, 89.
- 46 Accipe sanctum gladium munus a Deo, in quo dejicies adversarios populi mei Israël. II, 608.

- 35 Suspensit autem Nicanoris caput in summa arce, ut evidens esset et manifestum signum auxilii Dei. VII, 87.

SANCTUS MATTHÆUS.

- I 4 Liber Generationis Jesu Christi filii David, filii Abraham. — Exponitur. II, 200 et seqq.
- 46 Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ, de qua natus est Jesus, qui vocatur Christus. VI, 457.
- 24 Pariet autem filium; et vocabis nomen ejus Jesum; ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum. I, 452.
- 23 Ecce virgo in utero habebit, et pariet filium: et vocabunt nomen ejus Emmanuel, quod est interpretatum: Nobiscum Deus. — Exponitur. II, 494; IV, 47; VI, 514.
- 25 Et non cognoscebat eam donec peperit Filium suum primogenitum. V, 135.
- II 2 Dicentes: Ubi est qui natus est rex Judæorum? III, 544.
- 44 Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus, et procidentes adoraverunt eum. — Exponitur. VI, 443; VII, 348.
- 43 Futurum est enim ut Herodes quærat puerum ad perdendum eum. V, 45.
- III 40 Jam enim securis ad radicem arborum posita est. V, 557.
- 41 Ipse vos baptizabit in spiritu sancto, et igni. V, 32.
- 47 Et ecce vox de cælis dicens: Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui. V, 130, 149.
- IV 4 Tunc Jesus ductus est in desertum a Spiritu, ut tentaretur a diabolo. VI, 54.
- 2 Et cum jejunasset quadraginta diebus et quadraginta noctibus, postea esuriit. V, 528; VI, 51.
- 3 Et accedens tentator dixit ei: Si Filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant. V, 528.
- 4 Qui respondens dixit: Scriptum est: Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei. VI, 385.
- 6 Et dixit ei: Si Filius Dei es, mitte te deorsum. — Exponitur. III, 597, 59^c

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| IV | 9 | Et dixit ei : Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me. — Exponitur. III, 547. |
| | 44 | Tunc reliquit eum diabolus : et ecce Angeli accesserunt, et ministrabant ei. III, 547, 548. |
| | 3 | Beati pauperes spiritu ; quoniam ipsorum est regnum cœlorum. I, 425 ; III, 649. |
| | 4 | Beati mites ; quoniam ipsi possidebunt terram. — Exponitur. I, 57 ; II, 28, 34 ; VII, 494. |
| | 5 | Beati qui lugent ; quoniam ipsi consolabuntur. — Exponitur. V, 6. |
| | 6 | Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam ; quoniam ipsi saturabuntur. — Exponitur. I, 57. |
| | 7 | Beati misericordes : quoniam ipsi misericordiam consequentur. — Exponuntur. I, 57 ; VII, 297. |
| | 8 | Beati mundo corde ; quoniam ipsi Deum videbunt. VIII, 406. |
| | 13 | Vos estis sal terræ. I, 204 ; VIII, 426. |
| | 14 | Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita. V, 259 ; VII, 320. |
| | 45 | Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt. — Exponitur. I, 445 ; VII, 349, 320. |
| | 47 | Nolite putare quoniam veni solvere legem aut prophetas : non veni solvere, sed adimplere. III, 224, 357. |
| | 49 | Qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum. IV, 444. |
| | 26 | Amen dico tibi, non exies inde donec reddas novissimum quadrantem. — Exponitur. III, 82. |
| | 29 | Quod si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum, et projice abs te. III, 675. |
| | 34 | Ego autem dico vobis, non jurare omnino, neque per cœlum, quia thronus Dei est. II, 460. |
| | 35 | Neque per terram, quia scabellum est pedum ejus ; neque per Jerosolymam, quia civitas est magni regis. II, 460, 493, 494. |
| | 44 | Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros ; benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persecutibus et calumniantibus vos. III, 639 ; IV, 354 ; V, 279. |
| | 45 | Ut sitis filii Patris vestri, qui in cœlis est ; qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. IV, 244. |
| VI | 2, 5 | Cum ergo facis eleemosynam, noli tuba canere ante te, sicut hypocritæ faciunt... et cum oratis, non |

CAP.

VERS.

- eritis sicut hypocritæ... Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. — Exponuntur. V, 456.
- 6 Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora Patrem tuum... et Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi. III, 498.
- 9 Sic ergo vos orabitis: Pater noster qui es in cœlis... — Exponitur. III, 498, 499; VIII, 28.
- 40 Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra. III, 499; V, 166; VIII, 28.
- 44 Panem nostrum supersubstantialiæ da nobis hodie. — Exponitur. III, 647, 650.
- 43 Et ne nos inducas in tentationem; sed libera nos a malo. Amen. — Exponitur. III, 499, 529.
- 21 Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum. — Exponitur. I, 187.
- 22 Lucerna corporis tui est oculus tuus. VIII, 426.
- 25 Nonne anima plus est quam esca, et corpus plus quam vestimentum? — Exponitur. II, 189; III, 380, 674.
- 32 Hæc enim omnia gentes inquirunt. Scit enim Pater vester, quia his omnibus indigetis. VI, 363.
- 33 Quærite ergo primum regnum Dei, et justitiam ejus; et hæc omnia adjicientur vobis. II, 513, 592, VII, 553.
- VII 6 Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos, ne forte conculcent eas pedibus suis, et conversi dirumpant vos. III, 62.
- 7 Petite, et dabitur vobis; quærite, et invenietis; pulsate, et aperietur vobis. VI, 607; VIII, 169.
- 21 Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum; sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est. — Exponitur. II, 348; III, 213.
- 22 Multi dicent mihi in illa die: Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo dæmonia ejecimus, et in nomine tuo virtutes multas fecimus? — Exponitur. V, 494.
- 23 Et tunc confitebor illis: Quia numquam novi vos; discedite a me, qui operamini iniquitatem. V, 494.
- 25 Et descendit pluvia... Fundata enim erat super petram. VIII, 203.
- 27 Et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et cecidit, et fuit ruina illius magna. IV, 127, 128.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| | 29 | Erat enim docens eos sicut potestatem habens, et non sicut scribæ eorum, et pharisæi. V, 365. |
| VIII | 20 | Et dicit ei Jesus : Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos ; Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. III, 649. |
| | 22 | Jesus autem ait illi : Sequere me, et dimitte mortuos sepelire mortuos suos. VII, 675. |
| | 25 | Domine, salva nos, perimus. VII, 549. |
| | 34 | Et ecce tota civitas exiit obviam Jesu, et viso eo rogabant ut transiret a finibus eorum. — Exponitur. III, 244, 245. |
| IX | 2 | Et videns Jesus fidem illorum, dixit paralytico : Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua. I, 349. |
| | 6 | Tunc ait paralytico : Surge, tolle lectum tuum, et vade in domum tuam. I, 349. |
| | 7 | Et surrexit, et abiit in domum suam. I, 349. |
| | 24 | Dicebat enim intra se : Si tetigero tantum vestimentum ejus, salva ero. — Exponitur. III, 389. |
| | 35 | Et circuibat Jesus omnes civitates et castella, docens in synagogis eorum, et prædicans evangelium regni, et curans omnem languorem, et omnem infirmitatem. — Exponitur. III, 408 et seqq. |
| | 36 | Videns turbas, misertus est eis : quia erant vexati, et jacentes sicut oves non habentes pastorem. I, 389 ; III, 444 ; VII, 5, 462. |
| | 37 | Tunc dicit discipulis suis : Messis quidem multa, operarii autem pauci. II, 24 ; III, 444. |
| X | 6 | Sed potius ite ad oves quæ perierunt domus Israël. IV, 285. |
| | 8 | Infirmos curate, mortuos suscite. IV, 467. |
| | 40 | Dignus est enim operarius cibo suo. VII, 646. |
| | 44 | In quamcumque autem civitatem aut castellum intraveritis, interrogate quis in ea dignus sit. — Exponitur. IV, 369 ; V, 534. |
| | 42 | Intrantes autem in domum, salutate eam, dicentes : Pax huic domui. V, 328. |
| | 43 | Et si quidem fuerit domus illa digna, veniet pax vestra super eam. — Exponitur. IV, 369 ; V, 327, 328. |
| | 44 | Et quicumque non receperit vos, neque audierit sermones vestros, exeuntes foras de domo, vel civitate, excutite pulverem de pedibus vestris. II, 530 ; IV, 369. |
| | 46 | Estote ergo prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. V, 394. |

CAP. VERS.

- 47, 48 Cavete autem ab hominibus. Tradent enim vos in conciliis, et in synagogis suis flagellabunt vos ; et ad præsides, et ad reges ducemini propter me. V, 394.
- 49 Cum autem tradent vos, nolite cogitare quomodo, aut quid loquamini ; dabitur enim vobis in illa hora, quid loquamini. IV, 363.
- 24 Non est discipulus super magistrum, nec servus super dominum suum. VII, 369.
- 25 Sufficit discipulo, ut sit sicut magister ejus, et servo, sicut dominus ejus. Si patrem familias Beelzebub vocaverunt, quanto magis domesticos ejus. IV, 539 ; VII, 369.
- 28 Et nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere ; sed potius timeate eum, qui potest et animam, et corpus perdere in gehennam. VI, 247.
- 32, 33 Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo, qui in cœlis est ; qui autem negaverit me coram hominibus, negabo eum et ego coram Patre meo, qui in cœlis est. — Exponuntur. III, 446, 447, 242 ; VIII, 77, 90.
- 34 Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram ; non veni pacem mittere, sed gladium. — Exponitur. I, 70 ; VIII, 79, 80.
- 37 Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus ; et qui amat filium, aut filiam super me, non est me dignus. — Exponitur. II, 587 ; III, 60, 287.
- 38 Et qui non accipit crucem suam et sequitur me, non est me dignus. — Exponitur. I, 592 ; VIII, 79.
- 40 Qui recipit vos, me recipit ; et qui me recipit, recipit eum qui me misit. IV, 587.
- 42 Et quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantum in nomine discipuli ; amen dico vobis, non perdet mercedem suam. IV, 264 ; V, 549.
- x1 4 Et respondens Jesus ait illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis. III, 446.
- 5 Cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt... III, 446, 342.
- 7 Illis autem abeuntibus, cœpit Jesus dicere ad turbas de Joanne : Quid existis in desertum videre ? III, 934

- CAP. VERS.
- 42 A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud. II, 645; III, 60; VI, 363; VIII, 78.
- 25 In illo tempore respondens Jesus dixit: Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. VII, 242.
- 28 Venite ad me, omnes qui laboratis, et onerati estis, et ego reficiam vos. III, 579.
- 29 Tollite jugum meum super vos, et discite a me quia mitis sum et humilis corde. II, 28; VII, 494.
- XII 8 Dominus enim est Filius hominus etiam sabbati. — Exponitur. III, 358.
- 30 Qui non est mecum, contra me est; et qui non congregat mecum, spargit. III, 242.
- 34 Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cum sitis mali? ex abundantia enim cordis os loquitur. III, 134; V, 259.
- 35 Bonus homo de bono thesauro profert bona. IV, 364.
- 44 Tunc dicit: Revertar in domum meam, unde exivi. Et veniens invenit eam vacantem, scopis mundatam, et ornatam. — Exponitur. V, 446.
- XIII 42 Qui enim habet, dabitur ei, et abundabit; qui autem non habet, et quod habet auferetur ab eo. VI, 59.
- 44 Et adimpletur in eis prophetia Isaiæ dicentis: Auditu audietis, et non intelligetis; et videntes videbitis, et non videbitis. VI, 239.
- 25 Cum autem dormirent homines, venit inimicus ejus et superseminavit zizania in medio tritici, et abiit. II, 25; IV, 420.
- 34-32 Aliam parabolam proposuit eis dicens: Simile est regnum cœlorum grano sinapis... Cum autem creverit, majus est omnibus oleribus, et fit arbor ita ut volucres cœli veniant, et habitent in ramis ejus. — Exponuntur. I, 407; III, 475.
- 52 Ait illis: Ideo omnis scriba doctus in regno cœlorum, similis est patrifamilias qui profert de thesauro suo nova et vetera. — Exponitur. II, 542, 625; IV, 84.
- 55 Nonne hic est fabri filius? Nonne mater ejus dicitur Maria? Et fratres ejus, Jacobus, et Joseph, et Simon, et Judas? IV, 358.
- 57 Et scandalizabantur in eo. Jesus autem dixit eis:

CAP. VERS.

- Non est propheta sine honore, nisi in patria sua, et in domo sua. IV, 358 ; VIII, 493.
- XIV 45 Vespere autem facto, accesserunt ad eum discipuli ejus, dicentes : Desertus est locus, et hora jam præteriit ; dimitte turbas, ut euntes in castella, emant sibi escas. VI, 385.
- 49 Et cum jussisset turbam discumbere super fœnum, acceptis quinque panibus et duobus piscibus, aspiciens in cœlum, benedixit, et fregit, et dedit discipulis panes, discipuli autem turbis. VI, 385.
- 20 Et manducaverunt omnes, et saturati sunt. VI, 385.
- 34 Modicæ fidei, quare dubitasti ? VIII, 257.
- XV 43 At ille respondens ait : Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cœlestis, eradicabitur. I, 84.
- 44 Cæcus autem si cæco ducatum præset, ambo in foveam cadunt. VIII, 467.
- 49 De corde enim exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria... VI, 609.
- 22 Et ecce mulier Chananæa a finibus illis egressa clamavit, dicens ei : Miserere mei, Domine, fili David ; filia mea male a dæmonio vexatur. — Exponitur. IV, 490.
- 26 Non est bonum sumere panem filiorum, et mittere canibus. III, 60.
- XVI 43 Venit autem Jesus in partes Cæsareæ Philippi ; et interrogabat discipulos suos, dicens : Quem dicunt homines esse Filium hominis ? VII, 357.
- 44 At illi dixerunt : Alii Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii vero Jeremiam, aut unum ex prophetis. VII, 357.
- 45 Dixit illis Jesus : Vos autem quem me esse dicitis ? — Exponuntur. II, 470 ; VII, 357.
- 46 Respondens Simon Petrus, dixit : Tu es Christus Filius Dei vivi. — Exponitur. I, 223 ; II, 470 ; VII, 357.
- 47 Respondens autem Jesus, dixit ei : Beatus es, Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus, qui in cœlis est. — Exponitur. I, 223 ; II, 470 ; IV, 498 ; VII, 357.
- 48 Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. — Exponitur. I, 223, 344 ; II, 470 ; III, 484 ; IV, 586 ; VII, 40, 357 ; VIII, 42.
- 49 Et tibi dabo claves regni cœlorum. Et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis ; et

CAP. VERS.

- quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis. — Exponitur. I, 223, 260, 344 ; II, 350, 470 ; IV, 586 ; V, 524 ; VI, 405 ; VII, 40, 357.
- 21-23 Exinde cœpit Jesus ostendere discipulis suis, quia oporteret eum in Jerosolymam, et multa pati a senioribus... Et assumens eum Petrus, cœpit increpare illum dicens: Absit ate, Domine, non erit tibi hoc. Qui conversus dixit Petro: Vade post me, satana, scandalumes mihi... Exponuntur. I, 78 ; II, 429, 430.
- 24 Tunc Jesus dixit discipulis suis: Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. II, 430, 368 ; VI, 50.
- 26 Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur? VIII, 495.
- xvii 5 Et ecce vox de nube, dicens: Hic est Filius meus, dilectus, in quo mihi bene complacui ; ipsum audite. V, 246 ; VII, 644.
- 44, 45 Domine, miserere filio meo, quia lunaticus est, et male patitur: nam sæpe cadit in ignem, et crebro in aquam; et obtuli eum discipulis tuis, et non potuerunt curare eum. — Exponuntur. VIII, 46 et seqq.
- 18, 49 Quare nos non potuimus ejicere illum?... Propter incredulitatem vestram... si habueritis fidem, sicut granum sinapis, dicetis monti huic: Transi hinc illuc, et transibit; et nihil impossibile erit vobis. IV, 495; VIII, 25.
- 20 Hoc autem genus non ejicitur, nisi per orationem et jejunium. — Exponitur. I, 449 ; VI, 53 ; VIII, 28.
- 26 Ut autem non scandalizemus eos, vade admare, et mitte hamum; et eum piscem qui primus ascenderit, tolle: et aperto ore ejus, invenies staterem: illum sumens, da eis pro me et te. — Exponitur. VII, 40.
- xviii 1, 5 In illa hora accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes: Quis, putas, major est in regno cœlorum...? Quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste, hic est major in regno cœlorum; et qui suscepit unum parvulum talem in nomine meo, me suscipit. — Exponitur. V, 366.
- 6 Qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris. VII, 444.

CAP. VERS.

- 7 Væ mundo a scandalis. Necessè est enim ut veniant scandala : verumtamen væ homini illi, per quem scandalum venit. — Exponitur. V, 35, 454, 223 ; VII, 444.
- 10 Videte ne contemnatis unum ex his pusillis : dico enim vobis, quia Angeli eorum in cœlis semper vident faciem Patris mei, qui in cœlis est. — Exponitur. I, 516, 517.
- 12 Quid vobis videtur ? Si fuerint alicui centum oves, et erraverit una ex eis, nonne relinquit nonaginta novem in montibus, et vadit quærere eam quæ erravit ? III, 493.
- 17 Quod si non audierit eos, dic ecclesiæ ; si autem ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus. — Exponitur. II, 36, 260 ; III, 434 ; IV, 255. 425 : VI. 440.
- 18 Amen dico vobis : Quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo ; et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo. — Exponitur. — V, 246 ; VI, 405.
- 20 Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum. — Exponitur. I, 205 ; II, 444, 445 ; III, 276, 434 ; VI, 477, 440 ; VIII, 163.
- 21 Tunc accedens Petrus ad eum, dixit : Domine, quoties peccabit in me frater meus, et dimittam ei ? Usque septies † — Exponitur. I, 499 ; III, 276, 277.
- 22 Dicit illi Jesus : Non dico tibi usque septies ; sed usque septuagies septies. I, 499 ; III, 276, 277.
- xix 5 Propter hoc dimittet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una. I, 653.
- 44 Qui dixit illis : Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est. V, 269 ; VI, 239.
- 44 Jesus autem ait eis : Sinite parvulos, et nolite eos prohibere ad me venire : talium est enim regnum cœlorum. I, 514.
- 16, 49 Et ecce unus accedens, ait illi : Magister bone, quid boni faciam, ut habeam vitam æternam...? Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata... Non homicidium facies ; Non facies furtum... Honora patrem tuum et matrem tuam ; et diliges proximum tuum sicut teipsum. II, 643 ; III, 223 ; VII, 297.

- CAP. VERS.
- 20, 24 Dicit illi adolescens : Omnia hæc custodivi a juventute mea ; quid adhuc mihi deest ? Ait illi Jesus : Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cælo : et veni, sequere me. — Exponitur. IV, 650 ; V, 515.
- 26 Aspiciens autem Jesus, dixit illis : Apud homines hoc impossibile est ; apud Deum autem omnia possible sunt. III, 524.
- 28 Jesus autem dixit illis : Amen dico vobis, quod vos qui secuti estis me, in regeneratione cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israël. II, 477 ; VIII, 249.
- Et omnis qui reliquerit domum... propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit. III, 314.
- xx 2 Conventione autem facta cum operariis ex denario diurno, misit eos in vineam suam. — Exponitur. III, 310.
- 45 An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum ? I, 460.
- 46 Sic erunt novissimi primi, et primi novissimi ; multi enim sunt vocati, pauci vero electi. I, 295 ; IV, 52.
- 26 Non ita erit inter vos. VIII, 47.
- 28 Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam redemptionem pro multis. — Exponitur. I, 295 ; III, 377 ; VIII, 50, 52.
- xxi 4 Et cum appropinquassent Jerosolymis, et venissent Bethphage ad montem Oliveti, tunc Jesus misit duos discipulos. — Exponitur. VI, 539.
- 5 Ecce rex tuus venit tibi mansuetus. VIII, 44, 47.
- 42 Dicit illis Jesus : Numquam legistis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli ? VI, 584.
- 44 Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur ; super quem vero ceciderit, conteret eum. — Exponitur. VI, 583, 584.
- 45 Et cum audissent principes sacerdotum et Pharisæi parabolam ejus, cognoverunt quod de ipsis diceret. VI, 584.
- xxii 42, 43 Et ait illi : Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem reptilem ? At ille obmutuit. Tunc dixit rex ministris : Ligatis manibus et pedibus ejus,

CAP. VERS.

- mittite eum in tenebras exteriores ; ibit erit fletus et stridor dentium. — Exponuntur. II, 384.
- 37 Ait illi Jesus : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua. I, 508, 607 ; III, 48.
- 38 Hoc est maximum et primum mandatum. I, 607 ; III, 295, 632.
- XXIII 2 Dicens : Super cathedram Moysi sederunt Scribæ et Pharisei. I, 455, 456.
- 3 Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate et facite. I, 456.
- 4 Alligant enim onera gravia, et importabilia, et impo-
nunt in humeros hominum : digito autem suo nolunt ea movere. I, 455.
- 9, 40 Et patrem nolite vocare vobis super terram : unus est enim pater vester, qui in cœlis est. Nec vocemini magistri ; quia Magister vester unus est, Christus. — Exponuntur. VI, 552.
- 25 Væ vobis Scribæ, et Pharisei hypocritæ, quia mundatis quod deforis est calicis et paropsidis ; intus autem pleni estis rapina et immunditia. I, 347.
- 26 Phariseæ cæce, munda prius quod intus est calicis, et paropsidis, ut fiat id quod deforis est, mundum. — Exponitur. I, 348.
- 28 Sic et vos a foris quidem paretis hominibus justi : intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate. I, 348.
- 37 Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti ? V, 327.
- XXIV 4 Et egressus Jesus de templo, ibat. Et accesserunt discipuli ejus, ut ostenderent ei ædificationes templi. IV, 74.
- 4 Et respondens Jesus, dixit eis : Videte ne quis vos seducat. IV, 584.
- 5 Multi enim venient in nomine meo, dicentes : Ego sum Christus, et multos seducent. IV, 584.
- 6 Audituri enim estis prælia, et opiniones bellorum. Videte ne turbemini ; oportet enim hæc fieri, sed nondum est finis. — Exponitur. II, 469 ; VII, 343.
- 7 Consurget enim gens in gentem, et regnum in regnum... II, 469 ; VII, 343.
- 8 Hæc autem omnia initia sunt dolorum. II, 469 ; VII, 343.

- CAP. VERS.**
- 42 Et quoniam abundavit iniquitas, refrigescet charitas multorum. III, 538 ; VII, 450.
- 44 Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe. II, 469 ; IV, 355.
- 45 Cum ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est a Daniele propheta, stantem in loco sancto, qui legit, intelligat. III, 490 ; VII, 343.
- 46 Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes. VIII, 468.
- 21, 22 Erit enim tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio mundi, usque modo, neque fiet ; et nisi breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro ; sed propter electos breviabuntur dies illi. — Exponitur. I, 460 ; VII, 342.
- 23 Tunc si quis vobis dixerit : Ecce hic est Christus, aut illic ; nolite credere. III, 445.
- 24 Surgent enim pseudochristi et pseudoprophetae ; et dabunt signa magna et prodigia, ita ut in errorem inducantur (si fieri potest), etiam electi. — Exponitur. III, 445, 539 ; IV, 584 ; VIII, 252.
- 27 Sicut enim fulgur exit ab oriente, et paret usque in occidentem, ita erit et adventus Filii hominis. I, 93.
- 35 Cælum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt. II, 644 ; III, 235 ; VIII, 42.
- 39 Et non cognoverunt donec venit diluvium, et tulit omnes. I, 645.
- 45 Fidelis servus et prudens, quem constituit dominus suus super familiam suam... VIII, 447.
- 46 Beatus ille servus, quem cum venerit dominus ejus, invenerit sic facientem. IV, 345.
- 47 Amen dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum. IV, 345.
- 48-54 Si autem dixerit malus servus ille in corde suo : Moram facit dominus meus venire : et cœperit percutere conservos suos... Veniet dominus servi illius... et dividet eum, partemque ejus ponet cum hypocritis. — Exponuntur. III, 309.
- 50 In die, qua non sperat, et hora, qua ignorat. IV, 403.
- XXV** 4-42 Parabola decem virginum exponitur. II, 478 et seqq.
- 20 Et accedens qui quinque talenta acceperat, obtulit alia quinque talenta, dicens : Domine, quinque talenta tradidisti mihi ; ecce alia quinque superlucratus sum. I, 284.
- 21 Ait illi dominus ejus : Euge, serve bone, et fidelis :

CAP. VERS.

- quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam, intra in gaudium domini tui. I, 416, 298
- 21 Domine, scio quia homo durus es, metis ubi non seminasti. I, 284.
- 34 Tunc dicet rex his qui a dextris ejus erunt: Venite, benedicti Patris mei; possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. — Exponitur. I, 628; II, 490; III, 40; VIII, 223.
- 35 Esurivi enim, et dedistis mihi manducare; sitivi, et dedistis mihi bibere; hospes eram, et collegistis me. — Exponitur I, 628; II, 190, 645; IV, 382; V, 549; VI, 257.
- 36 Nudus, et cooperuistis me; infirmus, et visitastis me... — Exponitur. I, 628; II, 490; III, 40; V, 549; VI, 258.
- 37, 38, 39 Tunc respondebunt ei justi, dicentes: Domine, quando te vidimus esurientem, et pavimus te: sitientem, et dedimus tibi potum... I, 628; II, 490; III, 40; V, 549.
- 40 Et respondens rex, dicet illis: Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. — Exponitur. I, 628; II, 490; IV, 382; V, 549.
- 41 Tunc dicet et his qui a sinistris erunt: Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus. — Exponitur. I, 628; II, 490; III, 234.
- 42-46 Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare; sitivi, et non dedistis mihi potum... Et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam. — Exponuntur. I, 628; II, 490; III, 234; V, 549.
- XXVI 44 Nam semper pauperes habetis vobiscum, me autem non semper habetis. — Exponitur. II, 416, 649; III, 40.
- 24 Filius hominis vadit sicut scriptum est de illo: vae autem homini illi, per quem Filius hominis tradetur. V, 255.
- 39 Et progressus pusillum, procidit in faciem suam, orans et dicens: Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste; verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu. — Exponitur. I, 25, 97; VII, 640.
- 45, 46 Tunc venit ad discipulos suos et dicit illis: Dormite jam et requiescite; ecce appropinquavit hora, et

CAP. VERS.

- Filius hominis tradetur in manus peccatorum. Surgite, eamus : ecce appropinquavit qui me tradet. — Exponuntur. II, 25, 26.
- xxvii 24, 26 Videns autem Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret, accepta aqua, lavit manus coram populo dicens : Innocens ego sum a sanguine justii hujus ; vos videritis... Tunc dimisit illis Barabbam : Jesum autem flagellatum tradidit eis ut crucifigeretur. — Exponuntur. IV, 463 ; VII, 324.
- 45 A sexta hora tenebræ factæ sunt super universam terram usque ad horam nonam VIII, 467.
- 46 Et circa horam nonam, clamavit Jesus voce magna dicens : Eli, Eli, lamma sabacthani ? hoc est : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me ? I, 26 ; VII, 640.
- 50 Jesus autem iterum clamans voce magna, emisit spiritum. VII, 540.
- 51 Et ecce velum templi scissum est in duas partes a summo usque deorsum, et terra mota est, et petrae scissæ sunt. — Exponuntur. VII, 362.
- xxviii 2 Et ecce terræ motus factus est magnus. — Exponitur. VII, 363.
- 40 Tunc ait illis Jesus : Nolite timere. Ite, nuntiate fratribus meis ut eant in Galilæam, ibi me videbunt. V, 44.
- 48 Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cælo et in terra. — Exponitur. I, 243 ; II, 482 ; III, 467, 543 ; V, 246, 247, 363 ; VI, 406 ; VII, 377.
- 49, 20 Euntes ergo, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti ; docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis : et ecce vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. — Exponuntur. I, 205, 206, 385, 408 ; II, 435, 386 ; III, 148 ; IV, 47, 467, 534, 587 ; V, 415, 204 ; VI, 427, 406.

 SANCTUS MARCUS.

- ii 27 Et dicebat eis : Sabbatum propter hominem factum est ; et non homo propter sabbatum. III, 357.
- iii 45 Et dedit illis potestatem curandi infirmitates, et ejiciendi dæmonia. — Exponitur. V, 367.

- | CAP. | VERS. | |
|--------|-------|--|
| | 17 | Et Jacobum Zebedæi, et Joannem fratrem Jacobi, et imposuit eis nomina Boanerges, quod est, filii tonitruï. VII, 494. |
| VI | 46 | Quo audito, Herodes ait : Quem ego decollavi Joannem, hic a mortuis resurrexit. IV, 257. |
| | 34 | Et ait illis : Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillum. VIII, 426. |
| VII | 37 | Et eo amplius admirabantur, dicentes : Bene omnia fecit : et surdos fecit audire et mutos loqui. III, 342 ; VI, 235. |
| VIII | 1-9 | In diebus illis iterum cum turba multa esset... Et præcepit turbæ discumbere super terram. Et accipiens septem panes, gratias agens fregit, et dabat discipulis suis ut apponerent... et manducaverunt et saturati sunt. — Exponuntur. I, 645 et seqq. |
| | 48 | Oculos habentes non videtis? et aures habentes, non auditis? V, 222. |
| | 34 | Et convocata turba cum discipulis suis, dixit eis : Si quis vult me sequi, deneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. I, 592. |
| | 38 | Qui enim me confusus fuerit, et verba mea, in generatione ista... et Filius hominis confundetur eum... VIII, 78. |
| IX | 43-27 | Et veniens ad discipulos suos, vidit turbam magnam circa eos, et Scribas conquirentes cum illis... respondens unus de turba, dixit : Magister, attuli filium meum ad te, habentem spiritum mutum... — Exponuntur. VIII, 20, 24, 22, 24, 25. |
| X | 13-16 | Et offerebant illi parvulos ut tangeret illos... Sinite parvulos venire ad me, et ne prohibueritis eos; talium enim est regnum Dei... et complexans eos, et imposens manus super illos, benedicebat eos. — Exponuntur. I, 544, 515. |
| | 47 | Et cum egressus esset in viam, procurrens quidam genu flexo ante eum rogabat eum : Magister bone, quid faciam ut vitam æternam percipiam? — Exponuntur. V, 543. |
| | 20 | At ille respondens, ait illi : Magister, hæc omnia observavi a juventute mea. — Exponitur. V, 543. |
| 24, 23 | | Jesus autem intuitus eum, dilexit eum... et circumspiciens Jesus, ait discipulis suis : Quam difficile qui pecunias habent, in regnum Dei introibunt! — Exponuntur. I, 465 ; V, 545 ; VI, 640. |
| | 42 | Principes eorum potestatem habent ipsorum. VIII, 46. |

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| | 43 | Non ita est autem in vobis, sed quicumque voluerit fieri major, erit vester minister. VIII, 49. |
| | 45 | Nam et Filius hominis non venit ut ministraretur ei, sed ut ministraret. — Exponitur. I, 294 et seqq. |
| XII | 44-44 | Et sedens Jesus contra gazophylacium... cum venisset autem vidua una pauper... ait illis : Amen dico vobis, quoniam vidua hæc pauper plus omnibus misit, qui miserunt in gazophylacium... II, 618 ; VII, 82, 83. |
| XIII | 4 | Et cum egrederetur de templo, ait illi unus ex discipulis suis : Magister, aspice quales lapides, et quales structuræ. IV, 74. |
| | 8 | Exsurget enim gens contra gentem... initium dolorum hæc. I, 129. |
| | 40 | Et in omnes gentes primum oportet prædicari Evangelium. IV, 355. |
| | 49-20 | Erunt enim dies illi tribulationes tales, quales non fuerunt ab initio creaturæ... sed propter electos quos elegit, breviabit dies. — Exponuntur. VII, 344. |
| | 33 | Videte, vigilate, et orate; nescitis enim quando tempus sit. III, 307. |
| | 34 | Sicut homo qui peregre profectus reliquit domum suam, et dedit servis suis potestatem cujusque operis, et janitori præcepit ut vigilet. III, 307. |
| | 35 | Vigilate ergo, nescitis enim quando dominus domus veniat : sero, an media nocte, an galli cantu, an mane. — Exponitur. III, 307 ; IV, 400 et seqq. |
| | 36 | Ne cum venerit repente, inveniat vos dormientes. III, 307. |
| | 37 | Quod autem dico vobis, omnibus dico : Vigilate. — Exponitur. III, 306 et seqq. |
| XIV | 3 | Et cum esset Bethaniæ in domo Simonis leprosi, et recumberet. V, 529. |
| | 33 | Et assumit Petrum, et Jacobum, et Joannem secum : et cœpit pavere et tædere. III, 46. |
| XV | 37 | Jesus autem emissa voce magna expiravit. VII, 540. |
| | 39 | Videns autem centurio, qui ex adverso stabat, quia sic clamans expirasset, ait : Vere hic homo Filius Dei erat. III, 553. |
| XVI | 7 | Sed ite, dicite discipulis ejus, et Petro, quia præcedit vos in Galilæam : ibi eum videbitis, sicut dixit vobis. VII, 363. |
| | 45 | Et dixit eis : Ante in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ. — Exponitur. II, 277, 278. |

CAP. VERS.

- 46 Qui crediderit, et baptizatus fuerit, salvus erit ; qui vero non crediderit, condemnabitur. II, 358, 386 ; III, 219 ; VII, 363.
- 48 Serpentes tollent ; etsi mortiferum quid biberint, non eis nocebit ; super ægros manus imponent, et bene habebunt. II, 258.
- 20 Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante, et sermonem confirmante sequentibus signis. — Exponitur. IV, 450, 584 ; V, 444, 252 ; VII, 228.

SANCTUS LUCAS.

- 6 Erant autem justi ambo ante Deum, incedentes in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela. — Exponitur. VII, 623 et seqq.
- 47 Et ipse præcedet ante illum in spiritu et virtute Eliæ, ut convertat corda patrum in filios, et incredulos ad prudentiam justorum, parare Deo plebem perfectam. I, 304.
- 27 Et nomen virginis, Maria. — Exponitur. I, 120 et seqq.
- 28 Et ingressus Angelus ad eam dixit : Ave, gratia plena ; Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus. I, 383.
- 48 Quia respexit humilitatem ancillæ suæ ; ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. II, 269.
- 55 Sicut locutus est ad patres nostros, Abraham, et semini ejus in sæcula. VII, 287.
- 64 Apertum est autem illico os ejus, et lingua ejus, et loquebatur benedicens Deum. III, 341.
- 72 Ad faciendam misericordiam cum patribus nostris, et memorari testamenti sui sancti. VII, 287.
- 73 Jusjurandum, quod juravit ad Abraham patrem nostrum, daturum se nobis. VII, 287.
- 76-79 Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis ; præibis enim ante faciem Domini parare vias ejus... Illuminare his qui in tenebris, et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis. — Exponuntur. I, 430 ; IV, 588 ; VI, 508 et seqq. ; VIII, 479.

- | CAP. | VERS. | |
|--------|-------|--|
| II | 2 | Hæc descriptio prima facta est a præside Syriæ Cyrino. II, 485. |
| | 7 | Et peperit Filium suum primogenitum. V, 135. |
| | 40 | Et dixit illis Angelus : Nolite timere ; ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum. I, 452. |
| | 41 | Quia natus est vobis hodie salvator qui est Christus Dominus, in civitate David. — Exponitur. I, 454 et seqq. ; VII, 73. |
| | 42 | Et hæc vobis signum : Invenietis infantem pannis involutum, et positum in præsepio. VII, 348. |
| | 44 | Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. III, 569. |
| | 49 | Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferrans in corde suo. — Exponitur. VII, 594, 629. |
| | 29 | Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace... VII, 457. |
| | 34 | Et benedixit illis Simeon, et dixit ad Mariam matrem ejus : Ecce positus est in ruinam et in resurrectionem multorum in Israël, et in signum cui contradicatur. VII, 594, 596. |
| | 35 | Et tuam ipsius animam pertransibit gladius, ut revelentur ex multis cordibus cogitationes. — Exponitur. II, 229 et seqq. ; VII, 593, 594. |
| 36, 38 | | Et erat Anna prophetissa... et hæc, ipsa hora superveniens, confitebatur Domino, et loquebatur de illo omnibus, qui expectabant redemptionem Israël. VII, 629, 630. |
| | 49 | Et ait ad illos : Quid est quod me quærebatis? nesciebatis quia in his, quæ Patris mei sunt, oportet me esse ? III, 45. |
| III | 8 | Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ, et ne cœperitis dicere : Patrem habemus Abraham : dico enim vobis, quia potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. II, 80, 529. |
| | 14 | Respondens autem dicebat illis : Qui habet duas tunicas, det non habenti, et qui habet escas, similiter faciat. II, 80. |
| | 44 | Interrogabant autem eum et milites, dicentes : Quid faciemus et nos ? Et ait illis : Neminem concutiat, neque calumniam faciatis ; et contenti estote stipendiis vestris. — Exponitur. IV, 45. |
| | 38 | Qui fuit Henos, qui fuit Seth, qui fuit Adam, qui fuit Dei — Exponitur. II, 200, 201. |
| VI | 46-24 | Et venit Nazareth ubi erat nutritus, et intravit secundum consuetudinem suam die sabbati in syna- |

- gogam, et surrexit legere... invenit locum ubi scriptum erat : Spiritus Domini super me, propter quod unxit me... Quia hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris. — Exponuntur. I, 259.
- 22 Mirabantur in verbis gratiæ, quæ procedebant de ore ipsius, et dicebant : Nonne hic est filius Joseph ? IV, 358 ; VIII, 494.
- 42-43 Et venerunt usque ad ipsum : et detinebant illum ne discederet ab eis ; quibus ille ait : Quia et aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum Dei : quia ideo missus sum. — Exponuntur. II, 34 ; IV, 285.
- v 8 Quod cum videret Simon Petrus, procidit ad genua Jesu, dicens : Exi a me, quia homo peccator sum, Domine. V, 555.
- 9 Stupor enim circumdederat eum, et omnes qui cum illo erant, in captura piscium quam ceperant. V, 555.
- 40 Et ait ad Simonem Jesus : Noli timere ; ex hoc jam homines eris capiens. — Exponitur. V, 554.
- 41 Et subductis ad terram navibus, relictis omnibus, secuti sunt eum. V, 555.
- vi 49 Et omnis turba quærebat eum tangere ; quia virtus de illo exibat, et sanabat omnes. III, 389.
- 24 Verumtamen vae vobis divitibus, quia habetis consolationem vestram. 4, 427.
- 37 Nolite judicare et non judicabimini ; nolite condemnare, et non condemnabimini ; dimittite, et dimittimini. IV, 387.
- 38 Date, et dabitur vobis ; mensuram bonam, et confertam, et coagitatam, et supereffluentem dabunt in sinum vestrum. IV, 387.
- 44 Unaquæque enim arbor de fructu suo cognoscitur : neque enim de spinis colligunt ficus, neque de rubo vindemiant uvam. III, 475.
- 45 Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum. VI, 609.
- vii 4, 5 At illi cum venissent ad Jesum, rogabant eum sollicite, dicentes ei : Quia dignus est ut hoc illi præstes ; diligit enim gentem nostram ; et synagogam ipse ædificavit nobis. IV, 292.
- 22 Et respondens dixit illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis : quia cæci vident, surdi audiunt, pauperes evangelizantur. — Exponitur. VI, 274 et seqq.

CAP. VERS.

24-26 Et cum discessissent nuntii Joannis, cœpit de Joanne
 licere ad turbas : Quid existis in deserto videre?
 arundinem vento agitatam? sed quid existis vi-
 dere? hominem mollibus vestimentis indutum...
 sed quid existis videre? prophetam? utique dico
 vobis, et plus quam prophetam. — Exponuntur.
 I, 428 et seqq.

VIII 2, 3 Et mulieres aliquæ, quæ erant curatæ a spiritibus
 malignis et infirmitatibus... et aliæ multæ quæ
 ministrabant ei de facultatibus suis. V, 529.

36 Nuntiaverunt autem illis, et qui viderant, quomodo
 sanus factus esset a legione. IV, 67.

IX 4, 2 Convocatis autem duodecim apostolis, dedit illis vir-
 tutem, et potestatem super omnia dæmonia, et ut
 languores curarent. Et misit illos prædicare regnum
 Dei, et sanare infirmos. — Exponuntur. II, 306 et
 seqq. ; III, 409.

6 Egressi autem circuibant per castella evangelizantes,
 et curantes ubique. III, 409.

23 Dicebat autem ad omnes : Si quis vult post me venire,
 abneget semetipsum, et tollat crucem suam quo-
 tidie, et sequatur me. I, 592.

26 Qui me erubuerit et meos sermones, hunc Filius
 hominis erubescet. VIII, 90.

39-43 Et ecce spiritus apprehendit eum, et subito clamat,
 et elidit... Adduc huc filium tuum... et increpavit
 Jesus spiritum immundum, et sanavit puerum. —
 Exponuntur. VIII, 48 et seqq.

50 Et ait ad illum Jesus : Nolite prohibere ; qui enim
 non est adversum vos, pro vobis est. II, 33.

60 Dixitque ei Jesus : Sine ut mortui sepeliant mortuos
 suos ; tu autem vade, et annuntia regnum Dei.
 VII, 575.

62 Ait ad illum Jesus : Nemo mittens manum suam ad
 aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei.
 I, 409.

X 4 Post hæc autem Dominus designavit et alios septua-
 ginta duos ; et misit illos binos ante faciem suam
 in omnem civitatem, et locum, quo erat ipse ven-
 turus. III, 409.

7 In eadem autem domo manete, edentes et bibentes
 quæ apud illos sunt : dignus est enim operarius
 mercede sua. — Exponitur. V, 530, 534.

8 Et in quamcumque civitatem intraveritis, et susce-

CAP. VERS.

- perint vos, manducate quæ apponuntur vobis. III, 409.
- 9 Et curate infirmos, qui in illa sunt, et dicite illis : Appropinquavit in vos regnum Dei. III, 409, 424.
- 16 Qui vos audit, me audit; et qui vos spernit, me spernit. III, 434.
- 17 Reversi sunt autem septuaginta duo cum gaudio, dicentes : Domine, etiam dæmonia subjiciuntur nobis in nomine tuo. III, 420.
- 18 Et ait illis : Videbam Satanam sicut fulgur de cælo cadentem. III, 420.
- 20 Verumtamen in hoc nolite gaudere, quia spiritus vobis subjiciuntur; gaudete autem quod nomina vestra scripta sunt in cælis. III, 420.
- 22 Omnia mihi tradita sunt a Patre meo. III, 543.
- 28 Dixitque illi : Recte respondisti : hoc fac et vives. III, 282.
- 37 At ille dixit : Qui fecit misericordiam in illum. Et ait illi Jesus : Vade, et tu fac similiter. — Exponitur. I, 522 et seqq.
- 38 Factum est autem, dum irent, et ipse intravit in quoddam castellum; et mulier quædam, nomine Martha, excepit illum in domum suam V, 529.
- 40 Domine, non est tibi curæ quod soror mea reliquit me solam ministrare? dic ergo illi, ut me adjuvet. — Exponitur. V, 4 et seqq.
- 44 Et respondens dixit illi Dominus : Martha, Martha, sollicita es, et turbaris ergo plurima. VI, 36.
- 42 Porro unum est necessarium. — Exponitur. III, 632; VI, 37, 392.
- x1 23 Qui non est mecum, contra me est : et qui non colligit mecum, dispergit. I, 397; III, 219, 255.
- 24, 26 Cum immundus spiritus exierit de homine, ambulat per loca inaquosa. . . Tum vadit, et assumit septem alios spiritus secum. nequiores se, et ingressi habitant ibi. Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus. — Exponuntur. V, 413 et seqq.
- 41 Verumtamen quod superest, date eleemosynam; et ecce omnia munda sunt vobis. II, 616.
- 42 Hæc autem oportuit facere, et illa non omittere. V, 457.
- xii 4 Dico autem vobis amicis meis : Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, et post hæc non habent amplius quid faciant. VI, 247.
- 8 Dico autem vobis : Omnis quicumque confessus fuerit

P. VERS.

- me coram hominibus, et Filius hominis confitebitur illum coram Angelis Dei. II, 259 ; III, 447, 243 ; VIII, 77.
- 9 Qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram Angelis Dei. III, 147, 243.
- 44 Cum autem inducent vos in synagogas, et ad magistratus, et potestates, nolite solliciti esse qualiter aut quid dicatis. V, 394.
- 42 Spiritus enim sanctus docebit vos in ipsa hora quid oporteat vos dicere. V, 394.
- 21 Sic est qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives... V, 542.
- 34 Verumtamen quærite primum regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis. I, 330 ; III, 575.
- 37 Beati servi illi, quos cum venerit dominus, invenerit vigilantes. — Exponitur. V, 490 ; VI, 393.
- 38 Et si venerit in secunda vigilia, et si in tertia vigilia venerit, et ita invenerit, beati sunt servi illi. — Exponitur. II, 474.
- 40 Et vos estote parati : quia qua hora non putatis, Filius hominis veniet. — Exponitur. IV, 403.
- 43 Beatus ille servus, quem cum venerit dominus, invenerit ita facientem. V, 500.
- 47 Ille autem servus qui cognovit voluntatem domini sui, et non præparavit, et non fecit secundum voluntatem ejus, vapulabit multis. — Exponitur. III, 472 ; V, 458.
- 48 Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo ; et cui commendaverunt multum, plus petent ab eo. — Exponitur. I, 277.
- 49 Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur ? III, 428.
- xiii 3-5 Non, dico vobis : sed nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis. VI, 33, 43.
- 44-43 Et ecce mulier, quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo ; et erat inclinata... Quam cum videret Jesus, vocavit eam ad se, et ait illi : Mulier, dimissa es ab infirmitate tua ; et imposuit illi manus, et confestim erecta est, et glorificabat Deum. — Exponitur. VI, 438 et seqq.
- 45 Respondens autem ad illum Dominus, dixit : Hypocritæ, unusquisque vestrum sabbato non solvit bovem suum aut asinum a præsepio, et ducit adquare ? I, 240.

CAP. VERS.

- 46 Hanc autem filiam Abrahæ quam alligavit satanas, ecce decem et octo annis, non oportuit solvi a vinculo isto die sabbati? III, 504.
- 47 Et cum hæc diceret, erubescabant omnes adversarii ejus; et omnis populus gaudebat in universis, quæ gloriose fiebant ab eo. VI, 442.
- 26-27 Tunc incipietis dicere: Manducavimus coram te, et bibimus, et in plateis nostris docuisti; et dicet vobis: Nescio vos unde sitis: discedite a me omnes operarii iniquitatis. — Exponuntur. III, 243; V, 477, 493.
- 32 Et ait illis: Ite, et dicite vulpi illi. IV, 257.
- 33 Verumtamen oportet me hodie, et cras, et sequenti die ambulare; quia non capit prophetam perire extra Jerusalem. IV, 320.
- xiv 5 Et respondens ad illos dixit: Cujus vestrum asinus aut bos in puteum cadet, et non continuo extrahet illum die sabbati? — Exponitur, III, 504.
- 40 Ut cum venerit qui te invitavit, dicat tibi: Amice, ascende superius. I, 357.
- 27 Et qui non bajulat crucem suam et venit post me, non potest meus esse discipulus. I, 592.
- 28 Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non prius sedens computat sumptus, qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum? VII, 20.
- 29, 30 Ne posteaquam posuerit fundamentum, et non potuerit perficere, omnes qui vident, incipiant illudere ei, dicentes: Quia hic homo cepit ædificare, et non potuit consummare. VII, 20.
- 31 32 Aut quis rex iturus committere bellum adversus alium regem, non sedens prius cogitat, si possit cum decem millibus occurrere ei qui cum viginti millibus venit ad se? Alioquin, adhuc illo longe agente, legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt. — Exponuntur. VII, 48 et seqq.
- xv 4 Quis ex vobis homo, qui habet centum oves; et si perdiderit unam ex illis; nonne dimittit nonaginta novem in deserto, et vadit ad illam quæ perierat, donec inveniat eam? — Exponuntur. I, 387.
- 8 Aut quæ inulier habens drachmas decem, si perdiderit drachmam unam, nonne accendit lucernam, et everrit domum, et quærit diligenter, donec inveniat? I, 387.
- 40 Ita dico vobis, gaudium erit coram Angelis Dei super uno peccatore pœnitentiam agente. I, 388.

- | CAP. | VERS. | |
|-------|--------|---|
| | 32 | Epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus mortuus erat, et revixit; perierat, et inventus est. I, 450. |
| xvi | 45 | Et ait illis: Vos estis, qui justificatis vos coram hominibus: Deus autem novit corda vestra: quia quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum. I, 56. |
| | 22 | Factum est autem ut moreretur mendicus, et portaretur ab Angelis in sinum Abrahæ. Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno. IV, 271. |
| xvii | 4, 2 | Et ait ad discipulos suos: Impossibile est ut non veniant scandala; vae autem illi per quem veniunt. Utilius est illi, si lapis molaris imponatur circa collum ejus, et projiciatur in mare. V, 36. |
| | 4 | Et si septies in die peccaverit in te, et septies in die conversus fuerit ad te, dicens: Pœnitet me: mitte illi. I, 499. |
| | 5 | Et dixerunt Apostoli Domino: Adauge nobis fidem. VIII, 30. |
| | 40 | Sic et vos cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite: Servi inutiles sumus; quod debuimus facere, fecimus. — Exponitur. I, 446, 464; II, 430; VI, 497. |
| | 26 | Et sicut factum est in diebus Noë, ita erit et in diebus Filii hominis. I, 645. |
| | 27 | Edebant, et bibebant... et venit diluvium, et perdidit omnes. I, 645. |
| | 28, 29 | Similiter sicut factum est in diebus Lot: edebant, et bibebant; emebant, et vendebant... pluit ignem et sulphur de cælo, et omnes perdidit. I, 645. |
| xviii | 4-5 | Dicebat autem et parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare et non deficere, dicens: Judex quidam erat in quadam civitate... Vidua autem quædam erat in civitate illa, et veniebat ad eum, dicens: Vindica me de adversario meo. Et nolebat per multum tempus... tamen quia molesta est mihi hæc vidua, vindicabo eam... — Exponuntur. VI, 604, 606, 607. |
| | 8 | Verumtamen Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terra? III, 527. |
| | 43 | Et Publicanus a longe stans, nolebat nec oculos ad cælum levare: sed percutiebat pectus suum, dicens: Deus, propitius esto mihi peccatori. I, 500. |

- SAP.** **VERS.**
- 49 Dixit autem ei Jesus : Quid me dicis bonum ? nemo bonus nisi solus Deus. V, 76.
- 27 Ait illis : Quæ impossibilia sunt apud homines, possibilia sunt apud Deum. VI, 378.
- XIX** 5 Et cum venisset ad locum, suspiciens Jesus vidit illum, et dixit ad eum : Zachæe, festinans descende; quia hodie in domo tua oportet me manere. V, 529.
- 8 Stans autem Zachæus, dixit ad Dominum : Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus; et si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum. — Exponitur. II, 647.
- 9 Ait Jesus ad eum : Quia hodie salus domui huic facta est; eo quod et ipse filius sit Abrahæ. II, 647.
- 40 Venit enim Filius hominis quærere, et salvum facere quod perierat. IV, 284.
- 44 Cives autem ejus oderant eum; et miserunt legationem post illum, dicentes : Nolumus hunc regnare super nos. III, 548.
- 16, 17 Venit autem primus, dicens : Domine, mna tua decem mnas acquisivit. Et ait illi : Euge, bone serve, quia in pauca fuisti fidelis, eris potestatem habens super decem civitates. I, 284.
- 20-23 Et alter venit, dicens : Domine, ecce mna tua... timui enim te, quia homo austerus es..., dicit ei : De ore tuo te judico, serve nequam... et quare non dedisti pecuniam ad mensam, ut ego veniens cum usuris utique exegissem illam ? I, 284.
- 26 Dico autem vobis, quia omni habenti dabitur, et abundabit. I, 426
- 40 Quibus ipse ait : Dico vobis, quia hi si tacuerint, lapides clamabunt. I, 137; VII, 549.
- 41, 42 Et ut appropinquavit, videns civitatem, flevit super illam, dicens : Quia si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi! Nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis. — Exponuntur. III, 465; V, 327; VI, 8.
- 44 Et non relinquent in te lapidem super lapidem, eo quod non cognoveris tempus visitationis tuæ. I, 204, 276, 483.
- XX** 48 Omnis qui ceciderit super illum lapidem, conquassabitur : super quem autem ceciderit, comminuet illum. — Exponitur. VI, 584.
- 49 Et quærebant principes sacerdotum et Scribæ, mittere in illum manus illa hora, et timuerunt populum... IV, 393.

- CAP. VERS.
- 20 Et observantes miserunt insidiatores, qui justos se
simularent, ut caperent eum in sermone. IV, 393.
- 24 Ostendite mihi denarium : cujus habet imaginem et
inscriptionem? respondentes dixerunt ei : Cæsaris.
— Exponitur. III, 530, 537.
- xxi 5 Et quibusdam dicentibus de templo quod bonis lapi-
dibus, et donis ornatum e-sset. IV, 74.
- 12 Sed ante hæc omnia injicient vobis manus suas, et
persequentur, tradentes in synagogas et custodias.
IV, 393.
- 18 Et capillus de capite vestro non peribit. III, 75.
- 20 Arescentibus hominibus præ timore, et expectatione,
quæ supervenient universo orbi; nam virtutes cœ-
lorum movebuntur. I, 464.
- 35 Attendite autem vobis, ne forte graventur corda
vestra in crapula, et ebrietate. III, 206.
- xxii 47, 49 Et accepto calice, gratias egit, et dixit : Accipite, et
dividite inter vos. Et accepto pane, gratias egit, et
fregit, et dedit eis. — Exponuntur. VI, 167.
- 25, 26 Reges gentium dominantur eorum; et qui potestatem
habent super eos, benefici vocantur. Vos autem non
sic. — Exponuntur. VIII, 44.
- 27 Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat?
nonne qui recumbit? Ego autem in medio vestrum
sum, sicut qui ministrat. I, 295.
- 28 Vos autem estis, qui permansistis mecum in tenta-
tionibus meis. IV, 68.
- 29 Et ego dispono vobis, sicut disposuit mihi Pater meus
regnum. IV, 69.
- 34, 32 Ait autem Dominus : Simon, Simon, ecce satanas
expetivit vos ut cribaret sicut triticum : ego
autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua; et tu
aliquando conversus, confirma fratres tuos. — Ex-
ponuntur. IV, 586; V, 397; VI, 87.
- 53 Cum quotidie vobiscum fuerim in templo, non
extendistis manus in me : sed hæc est hora vestra,
et potestas tenebrarum. — Exponitur. I, 24; IV,
493; VII, 205, 597.
- 61-62 Et conversus Dominus respexit Petrum .. Et egressus
Petrus foras flevit amare. III, 265.
- xxiii 28 Conversus autem ad illas Jesus, dixit : Filiæ Jerusa-
lem, nolite flere super me, sed super vos ipsas flete,
et super filios vestros. II, 534; VI, 8.
- 30 Tunc incipient dicere montibus : Cadite super nos;
et collibus : Operite nos. VII, 430.

CAP. VERS.

- 34 Jesus autem dicebat : Pater, dimittite illis : non enim sciunt quid faciunt. V, 256.
- 43 Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso. I, 450, 631.
- XIV 5 Cum timerent autem, et declinarent vultum in terram, dixerunt ad illas : Quid quæritis viventem cum mortuis ? — Exponitur. VII, 363.
- 44 Et ipsi loquebantur ad invicem de his omnibus, quæ acciderant. VI, 84.
- 48 Et respondens unus, cui nomen Cleophas, dixit ei : Tu solus peregrinus es in Jerusalem, et non cognovisti quæ facta sunt in illa his diebus ? VI, 84.
- 24 Nos autem sperabamus, quia ipse esset redempturus Israël. I, 24.
- 34 Dicentes : Quod surrexit Dominus vere, et apparuit Simoni. III, 563.
- 36 Dum hæc loquuntur, stetit Jesus in medio eorum, et dicit eis : Pax vobis ; ego sum, nolite timere. V, 319.
- 45 Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas. VII, 474.
- 49 Et ego mitto promissum Patris mei in vos ; vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto. V, 489.

SANCTUS JOANNES.

- 1 4 In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. — Exponitur. V, 72 ; VI, 554.
- 9 Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. III, 485 ; VIII, 426.
- 10-13 In mundo erat, et mundus per ipsum factus est... Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus... — Exponuntur. III, 78 ; V, 99, 138.
- 44 Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. Et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti a Patre, plenum gratiæ et veritatis. — Exponitur. V, 435 ; VI, 385, 455.
- 46 Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus, et gratiam pro gratia. VI, 385.

- | CAP. | VERS. | |
|--------|-------|---|
| | 18 | Deum nemo vidit unquam ; Unigenitus filius qui est in sinu Patris, ipse enarravit. II, 364. |
| | 49 | Et hoc est testimonium Joannis, quando miserunt Judæi ab Jerosolymis sacerdotes et levitas ad eum, ut interrogarent eum : Tu quis es ? — Exponitur. I, 428 et seqq. |
| | 22 | Dixerunt ergo ei : Quis es, ut responsum demus his qui miserunt nos ? quid dicis de te ipso ? I, 434. |
| | 42 | Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus eum Jesus, dixit : Tu es Simon filius Jona : tu vocaberis Cephas, quod interpretatur Petrus. II, 474 ; IV, 586. |
| II | 1 | Et die tertia nuptiæ factæ sunt in Cana Galilææ ; et erat mater Jesu ibi. — Exponitur. VI, 457. |
| | 2 | Vocatus est autem et Jesus, et discipuli ejus ad nuptias. V, 529. |
| | 40 | Tu autem servasti bonum vinum usque adhuc. VII, 447. |
| 19, 21 | | Respondit Jesus, et dixit eis : Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud. Ille autem dicebat de templo corporis sui. — Exponuntur. IV, 493. |
| | 20 | Dixerunt ergo Judæi : Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc, et tu in tribus diebus excitabis illud ? IV, 75. |
| | 24 | Ipse autem Jesus non credebat semetipsum eis, eo quod ipse nosset omnes. IV, 267. |
| | 25 | Et quia opus ei non erat, ut quis testimonium perhiberet de homine ; ipse enim sciebat quid esset in homine. II, 505. |
| III | 3 | Respondit Jesus, et dixit ei : Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit denuo, non potest videre regnum Dei. III, 632. |
| | 4 | Dicit ad eum Nicodemus : Quomodo potest homo nasci, cum sit senex ? numquid potest in ventrem matris suæ iterato introire, et renasci ? — Exponitur. III, 633. |
| | 8 | Spiritus ubi vult, spirat ; et vocem ejus audis, sed nescis unde veniat, aut quo vadat : sic est omnis qui natus est ex Spiritu. II, 478. |
| | 46 | Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret. III, 48. |
| | 49 | Hoc est autem judicium : quia lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras quam lucem ; erant enim eorum mala opera. V, 444. |
| | 36 | Qui credit in Filium, habet vitam æternam ; qui autem |

CAP. VERS.

- incrēdulus est Filio non videbit vitam; sed ira Dei manet super eum. II, 364; III, 219.
- IV 6 Erat autem ibi fons Jacob. Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem. Hora erat quasi sexta. I, 413.
- 14 Sed aqua, quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam. I, 308.
- 35 Nonne vos dicitis quod adhuc quatuor menses sunt, et messis venit? Ecce dico vobis: Levate oculos vestros, et videte regiones, quia albæ sunt jam ad messem. I, 417; IV, 97.
- 36 Et qui metit, mercedem accipit, et congregat fructum in vitam æternam; ut et qui seminat, simul gaudet, et qui metit. — Exponitur. III, 440; IV, 96, 97.
- 37 In hoc enim est verbum verum, quia alius est qui seminat, et alius est qui metit. — Exponitur. IV, 89, 96.
- 38 Ego misi vos metere, quod vos non laborastis; alii laboraverunt, et vos in labores eorum introistis. — Exponitur. II, 297, 542; IV, 96, 97.
- 42 Et mulieri dicebant: Quia jam non propter tuam loquelam credimus; ipsi enim audivimus, et scimus, quia hic est vere Salvator mundi. VII, 73, 78.
- V 17 Jesus autem respondit eis: Pater meus usque modo operatur, et ego operor. — Exponitur. II, 22, 429; VI, 390.
- 19 Quæcumque enim ille fecerit, hæc et Filius similiter facit. V, 246.
- 21 Sicut enim Pater suscitatur mortuos, et vivificat; sic et Filius, quos vult, vivificat. V, 246.
- 22 Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne iudicium dedit Filio. II, 386.
- 23 Ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem. II, 386.
- 26 Sicut enim Pater habet vitam in semetipso; sic dedit et Filio habere vitam in semetipso. II, 204.
- VI 42 Ut autem impleti sunt, dixit discipulis suis: Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant. I, 298, 649.
- 35 Dixit autem eis Jesus: Ego sum panis vitæ. I, 648.
- 42 Et dicebant: Nonne hic est Jesus filius Joseph, cujus nos novimus patrem et matrem? IV, 358.
- 45 Est scriptum in Prophetis: Et erunt omnes docibiles Dei. — Exponitur. VI, 471.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|---|
| | 59 | Qui manducat hunc panem vivet in æternum. I, 87. |
| | 69 | Respondit ergo ei Simon Petrus : Domine, ad quem ibimus ? Verba vitæ æternæ habes. VII, 550. |
| VII | 42 | Et murmur multum erat in turba de eo. Quidam enim dicebant : Quia bonus est. Alii autem dicebant : Non, sed seducit turbas. — Exponitur. II, 29. |
| | 46 | Responderunt ministri : Numquam sic locutus est homo, sicut hic homo. II, 166. |
| VIII | 7 | Et dixit eis : Qui sine peccato est vestrum, primus in illam lapidem mittat. VII, 543. |
| | 42 | Iterum ergo locutus est Jesus, dicens : Ego sum lux mundi. III, 462 ; VII, 542. |
| | 46 | Et si judico ego, judicium meum verum est, quia solus non sum ; sed ego, et qui misit me, Pater. VI, 409. |
| | 23 | Et dicebat eis : Vos de deorsum estis, ego de supernis sum. Vos de mundo hoc estis, ego non sum de hoc mundo. III, 602 ; V, 153. |
| | 32 | Et cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos. I, 59 ; VI, 352 ; VIII, 54. |
| | 36 | Si ergo vos Filius liberaverit, vere liberi eritis I, 59 ; VI, 352 ; VIII, 54. |
| | 39 | Responderunt, et dixerunt ei : Pater noster Abraham est. Dicit eis Jesus : Si filii Abraham estis, opera Abraham facite. I, 80. |
| | 44 | Vos ex patre diabolo estis ; et desideria patris vestri vultis facere. Ille homicida erat ab initio, et in veritate non stetit. — Exponitur. III, 579 ; V, 43, 44, 46 ; VII, 219. |
| | 46 | Quis ex vobis arguet me de peccato ? Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi ? V, 248. |
| | 56 | Abraham pater vester exultavit ut videret diem meum ; vidit, et gavisus est. V, 497. |
| IX | 2, 3 | Et interrogaverunt eum discipuli ejus : Rabbi, quis peccavit, hic, aut parentes ejus, ut cæcus nasceretur ? Respondit Jesus : Neque hic peccavit, neque parentes ejus : sed ut manifestentur opera Dei in illo. — Exponuntur. III, 338. |
| | 4 | Me oportet operari opera ejus qui misit me, donec dies est ; venit nox, quando nemo potest operari. III, 234 ; VIII, 126. |
| | 22 | Hæc dixerunt parentes ejus, quoniam timebant Judæos ; jam enim conspiraverant Judæi, ut si quis eum confiteretur esse Christum, extra synagogam fieret. III, 170. |

CAP. VERS.

x

- 1 Amen, amen dico vobis : Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est, et latro. — Exponitur. II, 56, 394 ; VI, 386.
- 2 Qui autem intrat per ostium, pastor est ovium. VI, 386.
- 9 Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur ; et ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet. — Exponitur. II, 394, 443 ; V, 99 ; VI, 386.
- 40 Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat. Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant. — Exponitur. I, 390 ; II, 394, 443 ; VII, 246 ; VIII, 36.
- 44 Ego sum pastor bonus. Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis. — Exponitur. VI, 379.
- 44 Ego sum pastor bonus ; et cognosco meas, et cognoscunt me meæ. — Exponitur. I, 484, 386 ; VI, 395.
- 45 Sicut novit me Pater, et ego agnosco Patrem ; et animam meam pono pro ovibus meis. — Exponitur. I, 386 ; VI, 395.
- 46 Et alias oves habeo, quæ non sunt de hoc ovili ; et illas oportet me adducere ; et vocem meam audient, et fiet unum ovile, et unus pastor. I, 386.
- 22 Facta sunt autem Encænæ in Jerosolymis ; et hiems erat. — Exponitur. IV, 70, 73, 87.
- 23 Et ambulabat Jesus in templo, in porticu Salomonis. — Exponitur. IV, 70, 73.
- 25 Respondit eis Jesus : Loquo vobis, et non creditis. Opera quæ ego facio in nomine Patris mei, hæc testimonium perhibent de me. IV, 584.
- 28 Et ego vitam æternam do eis ; et non peribunt in æternum, et non rapiet eas quisquam de manu mea. I, 390.
- 29 Pater meus quod dedit mihi, majas omnibus est ; et nemo potest rapere de manu Patris mei. III, 424.
- 30 Ego et Pater unum sumus. — Exponitur. V, 402.
- 33 Responderunt ei Judæi : De bono opere non lapidamus te, sed de blasphemia ; et quia tu homo cum sis, facis te ipsum Deum. — Exponitur. V, 404.
- 34 Respondit eis Jesus : Nonne scriptum est in lege vestra quia : Ego dixi, dii estis ? V, 402.
- 35, 36 Si illos dixit deos, ad quos sermo Dei factus est, et non potest solvi Scriptura ; quem Pater sanctificavit, et misit in mundum, vos dicitis : Quia blasphemias, quia dixi, Filius Dei sum ? V, 402.

- CAP. VERS.**
- 37 Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi.
— Exponitur. IV, 584 ; V, 402, 410.
- 38 Si autem facio, et si mihi non vultis credere operibus, credite, ut cognoscatis et credatis quia Pater in me est, et ego in Patre. — Exponitur. IV, 584 ; V, 401, 410, 258.
- XI**
- 25 Ego sum resurrectio et vita ; qui credit in me, etiamsi mortuus fuerit, vivet. VIII, 414.
- 35 Et lacrymatus est Jesus. VI, 8.
- 44 Tulerunt ergo lapidem : Jesus autem, elevatis sursum oculis, dixit : Pater, gratias ago tibi quoniam audisti me. I, 425.
- 44 Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes et manus institis, et facies illius sudario erat ligata. VI, 8.
- 48 Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum ; et venient Romani, et tollent nostrum locum, et gentem. II, 494.
- XII**
- 6 Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum, sed quia fur erat, et loculos habens, ea quae mittebantur, portabat. V, 311, 529.
- 49 Pharisæi ergo dixerunt ad semetipsos : Videtis quia nihil proficimus ? ecce mundus totus post eum abiit. II, 44.
- 31 Nunc iudicium est mundi ; nunc princeps hujus mundi ejicietur foras. III, 516 ; VII, 31.
- XIII**
- 4 Surgit a cœna, et ponit vestimenta sua, et cum accepisset linteum, præcinxit se. I, 295.
- 5 Deinde mittit aquam in pelvim, et cœpit lavare pedes discipulorum, et extergere linteo quo erat præcinctus. I, 295.
- 12, 13, 14, 17 Postquam ergo lavit pedes eorum... dixit eis : Scitis quid fecerim vobis ? vos vocatis me, Magister et Domine ; et bene dicitis, sum etenim. Si ergo lavi pedes vestros, Dominus et Magister ; et vos debetis alter alterius lavare pedes. Si hæc scitis, beati eritis si feceritis ea. — Exponuntur. I, 286.
- 18 Sed ut adimpleatur Scriptura : Qui manducat mecum panem, levabit contra me calcaneum suum. V, 224.
- 24 Innuit ergo huic Simon Petrus, et dixit ei : Quis est, de quo dicit ? — Exponitur. V, 311, 424.
- 26 Respondit Jesus : Ille est cui ego intinctum panem porrexero. Et cum intinxisset panem, dedit Judæ Simonis Iscariotæ. V, 311, 424.

- | CAP. | VERS. |
|------|--|
| | 27 Et post buccellam, introivit in eum satanas. Et dixi ei Jesus : Quod facis, fac citius. VII, 444. |
| | 29 Quidam enim putabant, quia loculos habebat Judas quod dixisset ei Jesus : Eme ea quæ opus sunt nobis ad diem festum ; aut egenis ut aliquid daret. V, 529. |
| XIV | 2 In domo Patris mei mansiones multæ sunt ; si quominus dixissem vobis. V, 157. |
| | 6 Dicit ei Jesus : Ego sum via, et veritas, et vita ; nemo venit ad Patrem, nisi per me. — Exponitur. II, 364 ; V, 99 ; VI, 385, 455 ; VII, 542. |
| | 8-14 Dicit ei Philippus : Domine, ostende nobis Patrem, et sufficit nobis. Dicit ei Jesus : Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me ? Philippe, qui videt me, videt et Patrem... non creditis quia ego in Patre, et Pater in me est ? — Exponitur, V, 75, 104. |
| | 42 Amen, amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora horum faciet, quia ego ad Patrem vado. IV, 584 ; V, 440. |
| | 27 Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis, non quomodo mundus dat, ego do vobis. Non turbetur cor vestrum, neque formidet. — Exponitur. V, 349 ; VIII, 79. |
| | 30 Jam non multa loquar vobiscum. Venit enim princeps hujus mundi, et in me non habet quidquam. III, 516. |
| XV | 4-5 Ego sum vitis vera, et Pater meus agricola est ; omnem palmitem in me non ferentem fructum, tollet eum... qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum ; quia sine me nihil potestis facere. — Exponuntur. II, 255 et seqq., 389. |
| | 6 Si quis in me non manserit, mittetur foras sicut palmes ; et arescet, et colligent eum, et in ignem mittent, et ardet. — Exponitur. II, 389. |
| | 43 Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis ? VI, 532 ; VII, 343. |
| | 44 Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis. V, 44. |
| | 45 Jam non dicam vos servos, quia servus nescit quid faciat dominus ejus. Vos autem dixi amicos ; quia omnia quæcumque audivi a Patre meo, nota feci vobis. — Exponitur. VI, 72, 73. |
| | 46 Non vos me elegistis ; sed ego elegi vos, et posui vos ut eatis, et fructum afferatis. III, 148. |

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|---|
| | 48 | Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit. IV, 494. |
| | 49 | Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret : quia vero de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus. IV, 494. |
| | 20 | Mementote sermonis mei, quem ego dixi vobis : Non est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, et vos persequentur. II, 429 ; VII, 369. |
| | 22 | Si non venissem, et locutus fuissetis eis, peccatum non haberent ; nunc autem excusationem non habent de peccato suo. II, 402. |
| | 24 | Si opera non fecissem in eis, quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent ; nunc autem et viderunt, et oderunt et me, et Patrem meum. II, 402. |
| | 25 | Sed ut adimpleatur sermo, qui in lege eorum scriptus est : Quia odio habuerunt me gratis. VII, 370. |
| XVI | 42 | Adhuc multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modo. VII, 250. |
| | 43 | Cum autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem. III, 252 ; IV, 200 ; VI, 574 ; VII, 440. |
| | 20 | Amen, amen dico vobis : quia plorabitis et flebitis vos, mundus autem gaudebit. V, 6. |
| | 21 | Mulier cum parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus ; cum autem pepererit puerum, jam non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum. — Exponitur. I, 652 ; VII, 351. |
| | 22 | Et vos igitur nunc quidem tristitiam habetis, iterum autem videbo vos, et gaudebit cor vestrum, et gaudium vestrum nemo tollet a vobis. VI, 362. |
| | 33 | Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis. V, 349. |
| XVII | 3 | Hæc est autem vita æterna, ut cognoscant te, solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum. II, 364 ; V, 84. |
| | 6 | Manifestavi nomen tuum hominibus quos dedisti mihi de mundo. — Exponitur. V, 79. |
| | 9 | Ego pro eis rogo, sed pro his quos dedisti mihi, quia tui sunt. III, 285. |
| | 43 | Ut habeant gaudium meum impletum in semetipsis. VIII, 228. |
| | 49 | Et pro eis ego sanctifico meipsum ; ut sint et ipsi sanctificati in veritate. II, 37 ; IV, 494. |
| | 23 | Ego in eis, et tu in me, ut sint consummati in unum, et cognoscat mundus quia tu me misisti, et di- |

CAP. VERS.

- lexisti eos, sicut et me dilexisti. — Exponitur. I, 386; VIII, 222 et seqq.
- 24 Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum VIII, 228.
- xviii 36 Respondit Jesus: Regnum meum non est de hoc mundo; si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent, ut non traderer Judæis; nunc autem regnum meum non est hinc. — Exponitur. I, 206; III, 513.
- 37 Dixit itaque ei Pilatus: Ergo rex es tu? Respondit Jesus: Tu dicis quia rex sum ego. Ego in hoc natus sum, et ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati: omnis qui est ex veritate, audit vocem meam. — Exponitur. III, 514; VII, 204.
- 38 Dicit ei Pilatus: Quid est veritas? I, 446.
- xix 5 (Exivit ergo Jesus portans coronam spineam, et purpureum vestimentum.) Et dicit eis: Ecce homo. — Exponitur. VII, 349, 352; VIII, 243.
- 48 Et bajulans sibi crucem, exivit in eum, qui dicitur Calvariæ locum, Hebræice autem Golgotha. VI, 539.
- 49-22 Scripsit autem et titulum Pilatus, et posuit super crucem. Erat autem scriptum: Jesus Nazarenus, Rex Judæorum... Noli scribere, Rex Judæorum; sed quia ipse dixit: Rex sum Judæorum. Respondit Pilatus: Quod scripsi, scripsi. — Exponuntur. III, 514.
- 25 Stabant autem juxta crucem Jesu mater ejus, et soror matris ejus, Maria Cleophæ, et Maria Magdalene. — Exponitur. VI, 458; VII, 638.
- 26 Cum vidisset ergo Jesus matrem, et discipulum stantem quem diligebat, dicit matri suæ: Mulier, ecce filius tuus. — Exponitur. VII, 546, 638.
- 27 Deinde dicit discipulo: Ecce mater tua. Et ex illa hora accepit eam discipulus in sua. — Exponitur. VII, 546, 599, 638, 639, 644.
- xx 4-8 Currebant autem duo simul, et ille alius discipulus præcurrit citius Petro, et venit primus ad monumentum... Venit ergo Simon Petrus sequens eum, et introivit in monumentum... tunc introivit et ille discipulus qui venerat primus ad monumentum. — Exponuntur. II, 243, 244; V, 311, 425.
- 43 Dicunt ei illi: Mulier, quid ploras? Dicit eis: Quia tulerunt Dominum meum; et nescio ubi posuerunt eum. I, 636.
- 47 Dicit ei Jesus: Noli me tangere... vade autem ad

CAP. VERS

- fratres meos, et dic eis : Ascendo ad Patrem meam et Patrem vestrum, Deum meum et Deum vestrum. I, 636.
- 24 Dicit ergo eis iteram : Pax vobis. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. IV, 587 ; VII, 377.
- 28 Respondit Thomas, et dixit ei : Dominus meus et Deus meus. — Exponitur. V, 428.
- XXI Caput exponitur. I, 222 et seqq.
- 45 Cum ergo prandissent, dicit Simoni Petro Jesus : Simon Joannis, diligis me plus his? Dicit ei : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos. II, 434 ; IV, 448 ; V, 344.
- 46 Dicit ei iterum : Simon Joannis, diligis me? Ait illi : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos. — Exponitur. I, 449, 484 ; IV, 448 ; V, 344, 524.
- 47 Dicit ei tertio : Simon Joannis, amas me? Contristatus est Petrus, quia dixit ei tertio, Amas me? et dixit ei : Domine, tu omnia nosti ; tu scis quia amo te. Dixit ei : Pasce oves meas. — Exponitur. I, 449, 484 ; II, 434 ; IV, 448 ; V, 344, 524.
- 48, 49 Amen, amen dico tibi : Cum esses junior, cingebas te, et ambulabas ubi volebas : cum autem senueris, extendes manus tuas, et alius te cinget, et ducet quo tu non vis. Hoc autem dixit, significans qua morte clarificaturus esset Deum. — Exponuntur. I, 436 ; II, 434.
- 20 Conversus Petrus vidit illum discipulum, quem diligebat Jesus, sequentem, qui et recubuit in cœna super pectus ejus. VII, 330.
- 21 Hunc ergo cum vidisset Petrus, dixit Jesu : Domine, hic autem quid? VII, 457.
- 22 Dicit ei Jesus : Sic eum volo manere donec veniam, quid autem te? tu me sequere. VII, 457.
- 23 Exiit ergo sermo iste inter fratres, quia discipulus illis non moritur. VII, 457.

ACTUS APOSTOLORUM.

- 1 4 Primum quidem sermonem feci de omnibus, o Theophile, quæ cœpit Jesus facere et docere. I, 455 ; III, 354 ; IV, 443 ; VIII, 495.

T. VIII.

9*

CAP. VERS.

- 3 Per dies quadraginta apparens eis, et loquens de regno Dei. III, 358.
- 5 Quia Joannes quidem baptizavit aqua, vos autem baptizabimini Spiritu sancto, non post multos dies. V, 32.
- 7 Dixit autem eis : Non est vestrum nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in sua potestate. III, 465 ; VII, 516.
- 8 Sed accipietis virtutem supervenientis Spiritus sancti in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa, et Samaria, et usque ad ultimum terræ. III, 520 ; V, 32.
- 41 Qui et dixerunt : Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cælum? Hic Jesus qui assumptus est a vobis in cælum, sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cælum. II, 536.
- 44 Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, et Maria matre Jesu, et fratribus ejus. — Exponitur. VI, 418.
- 45 In diebus illis, exurgens Petrus in medio fratrum dixit. — Exponitur. VI, 418.
- 24 Et orantes dixerunt : Tu, Domine, qui corda nosti omnium, ostende quem elegeris ex his duobus unum. VIII, 185.
- II 4 Et cum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco. — Exponitur. V, 30, 31.
- 2 Et factus est repente de cælo sonus, tanquam advenientis Spiritus vehementis, et replevit totam domum ubi erant sedentes. — Exponitur. V, 30, 31.
- 3 Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum. — Exponitur. V, 30, 31.
- 44 Judæi quoque, et Proselyti, Cretes et Arabes; audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei. V, 30.
- 44 Stans autem Petrus cum undecim, levavit vocem suam, et locutus est eis. V, 30, 33.
- 47 Et erit in novissimis diebus (dicit Dominus) effundam de Spiritu meo super omnem carnem... et juvenes vestri visiones videbunt, et seniores vestri somnia somniabunt. — Exponitur. IV, 452 ; V, 420.
- 30 Propheta igitur cum esset, et sciret quia jurejurando jurasset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus. V, 267.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|---|
| | 32 | Hunc Jesum resuscitavit Deus, cujus omnes nos testes sumus. V, 33. |
| III | 4 | Petrus autem et Joannes ascendebant in templum, ad horam orationis nonam. III, 312. |
| IV | 44 | Hic est lapis, qui reprobatus est a vobis ædificantibus, qui factus est in caput anguli. II, 388. |
| | 42 | Et non est in alio aliquo salus. Nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri. — Exponitur. I, 48, 403; III, 499, 248; V, 400; VI, 584; VII, 78; VIII, 64. |
| | 46 | Dicentes: Manifestum est, et non possumus negare. V, 440, 248. |
| | 47 | Sed ne amplius divulgetur in populum, comminemur eis, ne ultra loquantur in nomine hoc ulli hominum. III, 543. |
| | 48 | Et vocantes eos, denuntiaverunt ne omnino loquerentur, neque docerent in nomine Jesu. III, 543. |
| | 20 | Non enim possumus quæ vidimus, et audivimus non loqui. III, 543; VIII, 234. |
| | 24 | Qui cum audissent, unanimiter levaverunt vocem ad Deum, et dixerunt: Domine, tu es qui fecisti cœlum, et terram, mare, et omnia quæ in eis sunt. V, 67. |
| | 27 | Convenerunt enim vere in civitate ista adversus sanctum puerum tuum Jesum, quem unxisti, Herodes, et Pontius Pilatus, cum gentibus, et populis Israël, V, 427. |
| | 32 | Multitudinis autem credentium erat cor unum, et anima una: nec quisquam eorum quæ possidebat aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia. I, 88; VII, 533. |
| | 34 | Neque enim quisquam egens erat inter illos. Quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, vendentes afferebant pretia eorum quæ vendebant. |
| | 35 | Et ponebant ante pedes Apostolorum. — Exponuntur. V, 534, 532. |
| | 36 | Joseph autem, qui cognominatus est Barnabas ab Apostolis, quod est interpretatum filius consolationis, Levites, Cyprius genere. I, 96. |
| V | 4 | Nonne manens tibi manebat? et venundatum in tua erat potestate? V, 534. |
| | 44 | Et factus est timor magnus in universa Ecclesia, et in omnes qui audierunt hæc. V, 532. |
| | 45 | Ita ut in plateas ejicerent infirmos, et ponerent in |

CAP. VERS.

- lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, et liberarentur ab infirmitatibus suis. — Exponitur. V, 207, 208.
- 29 Respondens autem Petrus et Apostoli dixerunt: Obedire oportet Deo magis quam hominibus. II, 634.
- 40 Et convocantes Apostolos, cæsis denunciaverunt, ne omnino loquerentur in nomine Jesu, et dimiserunt eos. I, 22; IV, 497.
- 44 Et illi quidem ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. I, 22; VIII, 248.
- VI 4 In diebus autem illis, crescente numero discipulorum, factum est murmur Græcorum adversus Hebræos, eo quod despicerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum. V, 532.
- 2 Convocantes autem duodecim multitudinem discipulorum, dixerunt: Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare mensis. V, 532.
- 3 Considerate ergo, fratres, viros ex vobis boni testimonii septem, plenos Spiritu sancto, et sapientia, quos constituamus super hoc opus. V, 532.
- 4 Nos vero orationi, et ministerio verbi instantes erimus. VII, 445; VIII, 496.
- 6 Hos statuerunt ante conspectum Apostolorum; et orantes imposuerunt eis manus. — Exponuntur. V, 364, 365.
- VII 54 Duræ cervice, et incircumcisis cordibus et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis: sicut patres vestri, ita et vos. VI, 47.
- VIII 20 Pecunia tua tecum sit in perditionem; quoniam donum Dei existimasti pecunia possideri. VII, 647.
- 23 In felle enim amaritudinis, et obligatione iniquitatis video te esse. VII, 374.
- 27, 28, 29 Et surgens abiit. Et ecce vir Æthiops, eunuchus potens Candacis reginæ Æthiopum, qui erat super omnes gazas ejus, venerat adorare in Jerusalem... II, 464.
- 35 Aperiens autem Philippus os suum, et incipiens a Scriptura ista, evangelizavit illi Jesum. II, 464.
- 36, 37 Et dum iret per viam, venerunt ad quamdam aquam; et ait eunuchus: Ecce aqua; quid prohibet me baptizari? — Exponuntur. III, 478.
- 40 Philippus autem inventus est in Azoto, et pertransiens

CAP. VERS.

evangelizabat civitatibus cunctis, donec veniret Cæsaream. II, 464.

- IX 4, 2 Saulus autem adhuc spirans minarum et cædis in discipulos Domini, accessit ad principem sacerdotum... V, 507.
- 3, 4 Et cum iter faceret, contigit & appropinquaret Damascus; et subito circumfulsit eum lux de cælo... V, 506, 507.
- 5 Qui dixit: Quis es, Domine? Et ille: Ego sum Jesus, quem tu persequeris; durum est tibi contra stimulum calcitrare. V, 506, 507.
- 44 Ecce enim orat. VIII, 5.
- 45 Dixit autem ad eum Dominus: Vade, vas electionis est mihi iste, ut portet nomen meum coram gentibus, et regibus, et filiis Israël. III, 401, 544; V, 507.
- 46 Ego enim ostendam illi quanta oporteat eum pronomine meo pati. I, 20.
- 31 Ecclesia quidem per totam Judæam, et Galilæam, et Samariam, habebat pacem, et ædificabatur ambulans in timore Domini, et consolatione sancti Spiritus replebatur. — Exponitur. III, 407 et seqq.
- 39 Exsurgens autem Petrus venit cum illis... ostendentes ei tunicas et vestes, quas faciebat illis Dorcas. II, 645.
- X 3 Is vidit in visu manifeste, quasi hora nona, Angelum Dei introeuntem ad se, et dicentem sibi: Corneli. III, 342.
- 4 At ille intuens eum, timore correptus, dixit: Quid est, Domine? Dixit autem illi: Orationes tuæ, et elemosynæ tuæ, ascenderunt in memoriam in conspectu Dei. IV, 381; VI, 53; VII, 465.
- 42 In quærant omnia quadrupedia, et serpentina terræ, et volatilia cæli. IV, 596.
- 43 Et facta est vox ad eum: Surge, Petre, occide, et manduca. — Exponitur. IV, 595, 599, 600.
- 34, 35 Aperiens autem Petrus os suum, dixit: In veritate comperi, quia non est personarum acceptor Deus: sed in omni gente, qui timet eum, et operatur justitiam, acceptus est illi. — Exponuntur. IV, 595 et seqq.
- 38 Jesus a Nazareth; quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto, et virtute, qui pertransiit beneficiendo et sanando omnes oppressos a diabolo. V, 248; VIII 493.

CAP. VERS.

- 45 Et obstupuerunt ex circumcisione fideles, qui venerant cum Petro... IV, 597.
- XI 47 Si ergo eandem gratiam dedit illis Deus... Ego quis eram, qui possem prohibere Deum ? IV, 597.
- 48 Glorificaverunt Deum dicentes : Ego et gentibus penitentiam dedit Deus ad vitam. IV, 597.
- 26 Et docuerunt turbam multam, ita ut cognominarentur primum Antiochiæ discipuli, christiani. II, 485.
- XII Caput exponitur. II, 434 et seqq. ; IV, 256 et seqq.
- 5 Et Petrus quidem servabatur in carcere. Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo. III, 478 ; VI, 605 ; VII, 583.
- XIII 22 Et amoto illo, suscitavit illis David regem... VII, 464.
- 27 Qui enim habitabant Jerusalem, et principes ejus, hunc ignorantes... judicantes impleverunt. IV, 394.
- 33 Quoniam hanc Deus adimplevit filiis nostris, resuscitans Jesum, sicut et in psalmo secundo scriptum est : Filius meus est tu, ego hodie genui te. — Exponitur. III, 542.
- 46 Tunc constanter Paulus et Barnabas dixerunt : Vobis oportebat primum loqui verbum Dei... ecce convertimur ad gentes. — Exponitur. I, 494, 492.
- XIV 44 Et nos mortales sumus ; similes vobis homines. VIII, 244.
- 7 Cum autem magna conquisitio fieret, surgens Petrus dixit ad eos. II, 245.
- 9 Et nihil discrevit inter nos et illos, fide purificans corda eorum. VII, 245.
- 25 Placuit nobis collectis in unum, eligere viros, et mittere ad vos, cum charissimis nostris Barnaba et Paulo. VI, 440.
- 28 Visum est enim Spiritui sancto, et nobis, nihil ultra imponere vobis oneris quam hæc necessaria. — Exponitur. III, 432 ; VI, 440, 585 ; VII, 254.
- VII 14 Hi autem erant nobiliores eorum qui sunt Thessalonicæ, qui susceperunt verbum cum omni aviditate, quotidie scrutantes Scripturas, si hæc ita se haberent. IV, 500.
- 23 Præteriens enim, et videns simulachra vestra, inveni aram in qua scriptum erat : Ignoto Deo. VII, 208.
- 26 Fecitque ex uno omnè genus hominum inhabitare super universam faciem terræ, definiens statuta tempora, et terminos habitationis eorum. V 434.

- | CAP. | VERS. | |
|-------|--------|--|
| | 27 | Quærere Deum, si forte attréctenteum, aut invenient, quamvis non longe sit ab unoquoque nostrum. VII, 394. |
| | 28 | In ipso enim vivimus, et movemur et sumus; sicut et quidam vestrorum poetarum dixerunt: Ipsius enim et genus sumus. I, 460, 335. |
| | 29 | Genus ergo cum simus Dei, non debemus æstimare, auro, aut argento... Divinum esse simile. V, 440. |
| | 34 | Eo quod statuit diem, in quo iudicaturus est orbem in æquitate, in viro, in quo statuit, fidem præbens omnibus, suscitans eum a mortuis. V, 484. |
| XVIII | 3 | Et quia ejusdem erat artis, manebat apud eos, et operabatur. VII, 500. |
| XIX | 40, 41 | Hoc autem factum est per biennium, ita ut omnes qui habitabant in Asia, audirent verbum Domini, Judæi atque gentiles. I, 443. |
| | 24 | Dicens: Quoniam postquam fuero ibi, oportet me et Romam videre. — Exponitur. II, 432; V, 580. |
| XX | 7 | Una autem sabbati, cum convenissemus ad frangendum panem... III, 360. |
| | 48 | Qui cum venissent ad eum, et simul essent, dixit eis: Vos scitis, a prima die qua ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim. III, 397. |
| | 24 | Sed nihil horum vereor: nec facio animam meam pretiosiorē quam me. VIII, 39. |
| 26, | 27 | Quapropter contestor vos hodierna die, quia mundus sum a sanguine omnium. VII, 30; VIII, 204. |
| | 28 | Attendite vobis, et universo gregi, in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo. — Exponitur. I, 402, 344, 347; III, 364, 460; VI, 578. |
| 29, | 30 | Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lubi rapaces in vos, non parcentes gregi. VI, 579. |
| 34-32 | | Propter quod vigilate, memoria retinentes, quoniam per triennium nocte et die non cessavi, cum lacrymis monens unumquemque vestrum. — Exponitur. I, 570 et seqq. |
| | 34 | Ipsi scitis; quoniam ad ea quæ mihi opus erant, et his qui mecum sunt, ministraverunt manūs istæ. V, 532. |
| | 35 | Omnia ostendi vobis, quoniam sic laborantes, oportet suscipere infirmos, ac meminisse verbi Domini Jesu, quoniam ipse dixit: Beatius est magis dare, quam accipere. — Exponitur. I, 248; V, 548. |

CAP.	VERS.	
XXII	3	Et dicit: Ego sum vir Judæus, natus in Tarso Ciliciæ, nutritus autem in ista civitate, secus pedes Gamaliel eruditus juxta veritatem paternæ legis... I, 404.
	25	Et cum astrinxissent eum loris, dicit astanti sibi centurioni Paulus: Si hominem Romanum, et indemnatum licet vobis flagellare? III, 543.
XXVI	48	Aperire oculos eorum, ut convertantur a tenebris ad lucem, et de potestate satanæ ad Deum. II, 406.
XXVIII	49	Contradicentibus autem Judæis, coactus sum appellare Cæsarem, non quasi gentem meam habens aliquid accusare. V, 495.
	30	Mansit autem biennio toto in suo conducto; et suscipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum. I, 443.

AD ROMANOS.

I	7, 8	Omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo. V, 348; VII, 546.
	41	Desidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos. IV, 48.
	42	Id est, simul consolari in vobis, per eam quæ invicem est, fidem vestram, atque meam. IV, 48.
	44	Græcis et Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum. II, 436; III, 547; VI, 498; VII, 475.
	48	Revelatur enim ira Dei de cælo, super omnem impietatem, et injustitiam hominum eorum qui veritatem Dei in injustitia detinent. II, 396; III, 243.
	20	Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur: sempiterna quoque ejus virtus, et divinitas; ita ut sint inexcusabiles. — Exponitur. II, 396; V, 66; VII, 244, 245, 247.
	24	Quia cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt. — Exponitur. II, 396.
	24	Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum. II, 396.
	28	Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea quæ non conveniunt. III, 284.
	32	Qui cum justitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt, digni sunt morte. II, 397.

- | CAP. | VERS. | |
|------|--------|--|
| II | 42 | Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt, et quicumque in lege peccaverunt, per legem judicabuntur. V, 458. |
| | 44, 45 | Cum enim gentes quæ legem non habent, naturaliter ea quæ legis sunt faciunt; ejusmodi legem non habentes, ipsi sibi sunt lex... VI, 348; VIII, 52. |
| IV | 48 | Qui contraspem in spem credidit, ut fieret pater multarum gentium. III, 526; VIII, 468. |
| V | 4 | Justificati ergo ex fide, pacem habeamus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum. V, 318; VII, 439. |
| | 2 | Per quem et habemus accessum per fidem in gratiam istam, in qua stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei. V, 348. |
| | 20 | Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia. I, 201; IV, 377. |
| VI | 6 | Hoc scientes, quia vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruat corpus peccati, et ultra non serviamus peccato. VI, 44. |
| | 9 | Scientes quod Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur. III, 620. |
| VII | 49 | Non enim quod volo bonum, hoc facio, sed quod nolo malum, hoc ago. VI, 44. |
| | 21 | Invenio igitur legem, volenti mihi facere bonum, quoniam mihi malum adjacet. VI, 45. |
| | 23 | Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ. II, 395; VI, 44. |
| VIII | 4 | Nihil ergo nunc damnationis est iis qui sunt in Christo Jesu, qui non secundum carnem ambulant. VII, 400. |
| | 3 | Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, et de peccato damnavit peccatum in carne. VI, 44. |
| | 6, 7 | Nam prudentia carnis mors est; prudentia autem Spiritus, vita et pax... VII, 585. |
| | 44 | Quod si Spiritus ejus qui suscitavit Jesum a mortuis, habitat in vobis... vivificabit et mortalia corpora vestra, propter inhabitantem Spiritum in vobis. IV, 493. |
| | 45 | Non enim accepistis Spiritum servitutis iterum in timore, sed accepistis Spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus: Abba (Pater). V, 410, 411. |
| | 46 | Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod sumus filii Dei. V, 411. |

CAP. VERS.

- 47 Si autem filii, et hæredes; hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi; si tamen compatimur, ut et conglorificemur. V, 140; VII, 633.
- 48 Existimo enim quod non sunt condignæ passionæ hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis. II, 587; V, 564.
- 49 Nam expectatio creaturæ revelationem filiorum Dei expectat. V, 453, 561; VIII, 224.
- 20 Vanitati enim creatura subjecta est non volens, sed propter eum qui subjectit eam inspe. V, 453, 564.
- 24 Quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis. V, 453.
- 22, 23 Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit, et pariturit usque adhuc... III, 569; V, 564; VIII, 224.
- 26, 27 Similiter autem et Spiritus adjuvat infirmitatem nostram... V, 442.
- 28 Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, iis qui secundum propositum vocati sunt sancti. III, 524; VI, 2.
- 29 Nam quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, sit ipse primogenitus in multis fratribus. V, 434; VIII, 495.
- 34 Quid ergo dicemus ad hæc? Si Deus pro nobis, quis contra nos? VII, 440, 381.
- IX 2 Quoniam tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo. I, 246; IV, 562.
- 44 Quid ergo dicemus? Numquid impietas ad Deum? Absit. VII, 299.
- 45 Moysi enim dicit: Miserebor cujus misereor; et misericordiam præstabo cujus miserebor. VII, 299.
- 46, 48 Igitur non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei... III, 493; VII, 300.
- 20, 24 O homo, tu quis es, qui respondeas Deo? Numquid dicit figmentum ei qui se finxit: Quid me fecisti sic? — Exponuntur. II, 384, 479.
- 29 Et sicut prædixit Isaias: Nisi Dominus Sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti essemus, et sicut Gomorrha similes fuissetis. I, 462, 657; II, 41.
- X 9 Quia si confitearis in ore tuo Dominum Jesum, et in corde tuo credideris, quod Deus illum suscitavit a mortuis, salvus eris: III, 445.
- 40 Corde enim creditur ad justitiam; ore autem fit ad salutem. III, 445, 236; VII, 230; VIII, 78.

- CAP. VERS.
- 42 Non est enim distinctio Judæi et Græci : nam idem Dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum. II, 496.
- 44, 47 Quomodo ergo invocabunt, in quem non crediderunt? Aut quomodo credent ei quem non audierunt? Quomodo autem audient sine prædicante?... III, 334, 343.
- 20 Isaias autem audet, et dicit: Inventus sum a non quærentibus me; palam apparui iis qui me non interrogabant. VII, 79.
- XI 25 Nolo vos enim ignorare, fratres, mysterium hoc... quia cæcitas ex parte contigit in Israël, donec plenitudo gentium intraret. V, 480; VII, 320.
- 29 Sine pœnitentia enim sunt dona et vocatio Dei. III, 275.
- 36 Quoniam ex ipso, et per ipsum, et in ipso sunt omnia, ipsi gloria in sæcula. Amen. V, 67, 120.
- XII 2 Et nolite conformari huic sæculo; sed reformamini in novitate sensus vestri; ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, beneplacens, et perfecta. I, 306; III, 124, 235; VII, 607.
- 48 Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes. V, 316.
- 49 Non vosmetipsos defendentes, charissimi, sed date locum iræ. IV, 334.
- 24 Noli vinci a malo, sed vince in bono malum. I, 635; II, 463, 621.
- XIII 1 Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit; non est enim potestas nisi a Deo: quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt. I, 556; VI, 435; VIII, 54, 482.
- 2 Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt. I, 556; VI, 435; VIII, 482.
- 6 Dei enim minister est tibi in bonum. Si autem malum fecerit, time: Dei enim minister est, vindex in iram ei qui malum agit. — Exponitur. I, 66; II, 528; III, 367; VIII, 54.
- 5 Ideo necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam. VI, 435.
- 7 Reddite ergo omnibus debita: cui tributum, tributum; cui vectigal, vectigal; cui timorem, timorem; cui honorem, honorem. II, 540.
- 8 Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis;

CAP. VERS.

- qui enim diligit proximum legem implevit. I, 442, 443.
- 44 Et hoc scientes tempus ; quia hora est jam nos de somno surgere. Nunc enim prior est nostra salus, quam cum credimus. — Exponitur. II, 494, 495.
- 42, 43 Nox præcessit, dies autem appropinquavit. Abjiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis. — Exponuntur. II, 496 et seqq.
- 14 Sed induimini Dominum Jesum Christum, et curam carnis ne feceritis in desideriis. — Exponitur. II, 499 ; III, 44.
- XIV 7 Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur. VI, 35.
- 8 Sive enim vivimus, Domino vivimus ; sive morimur, Domino morimur. IV, 49.
- 9 In hoc enim Christus mortuus est, et resurrexit, ut et mortuorum et vivorum dominetur. III, 542.
- 47 Non est enim regnum Dei, esca et potus, sed justitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto. III, 380.
- 49 Itaque quæ pacis sunt, sectemur ; quæ ædificationis sunt, in invicem custodiamus. V, 333.
- XV 4 Quæcumque enim scripta sunt, adnostram doctrinam scripta sunt ; ut per patientiam, et consolationem Scripturarum, spem habeamus. I, 247 ; III, 624 ; VII, 20, 470.
- 6 Ut unanimes, uno ore honorificetis Deum et Patrem Domini nostri Jesu Christi. II, 566.
- 12 Et rursus Isaias ait : Erit radix Jesse, et qui exsurget regere gentes, in eum gentes sperabunt. VI, 577.
- 26 Probaverunt enim Macedonia et Achaia, collationem aliquam facere in pauperes Sanctorum qui sunt in Jerusalem. V, 532.
- 27 Placuit enim eis ; et debitores sunt eorum. V, 545.
- 29 Scio autem quoniam veniens ad vos, in abundantia benedictionis Evangelii Christi veniam. I, 443.
- XVI 3 Salutate Priscam et Aquilam, adjutores meos in Christo Jesu. — Exponitur. IV, 383 ; V, 22 ; VII, 500, 532.
- 4 Qui pro animamea suas cervices supposuerunt ; quibus non solus ego gratias ago. sed et cunctæ Ecclesiæ gentium. — Exponitur. IV, 383 ; V, 24, 23 ; VII, 500.
- 5 Et domesticam Ecclesiam eorum. — Exponitur. V, 22, 23.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| | 6-12 | Salutate Mariam, quæ multum laboravit in vobis... VII, 503. |
| | 48 | Hujusmodi enim Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri. I, 608. |

AD CORINTHIOS PRIMA.

- | | | |
|----|--------|---|
| I | 4, 5-8 | Gratias ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei, quæ data est vobis in Christo Jesu. V, 344; VI, 176. |
| | 40 | Obsecro autem vos, fratres, per nomen Domini nostri Jesu Christi, ut idipsum dicatis omnes, et non sint in vobis schismata. VI, 388. |
| | 13 | Divisus est Christus? III, 2. |
| | 47 | Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare; non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi. III, 213. |
| | 20 | Ubi sapiens? ubi scriba? ubi conquisitor hujus sæculi? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi? VII, 585. |
| | 24 | Ipsis autem vocatis Judæis atque Græcis, Christum Dei virtutem, et Dei sapientiam. V, 5. |
| | 25 | Quia quod stultum est Dei, sapientius est hominibus, et quod infirmum est Dei, fortius est hominibus. III, 422; VII, 586. |
| | 26 | Videte enim vocationem vestram, fratres, quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles. I, 514. |
| | 28-29 | Et ignobilia mundi, et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrucet... II, 420. |
| II | 2 | Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum. I, 624, 658; II, 434; V, 420. |
| | 4, 5 | Et sermo meus, et prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis... — Exponuntur. III, 298; V, 444. |
| | 6 | Sapientiam enim loquimur inter perfectos; sapientiam vero non hujus sæculi, neque principum hujus sæculi, qui destruuntur. III, 669. |

- | CAP. | VERS. | |
|--------|-------|--|
| | 8 | Quam nemo principum hujus sæculi cognovit; si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent. I, 26, 636; III, 516; VII, 242. |
| | 9 | Sed sicut scriptum est: Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum. II, 267; III, 232; VII, 242, 245. |
| | 40 | Nobis autem revelavit Deus per Spiritum suum; Spiritus enim omnia scrutatur etiam profunda Dei. VII, 242. |
| | 41 | Ita et quæ Dei sunt, nemo cognovit, nisi Spiritus Dei. V, 66. |
| 44, 45 | | Animalis homo non percipitea quæ sunt Spiritus Dei; stultitia enim est illi, et non potest intelligere, quia spiritualiter examinatur... — Exponuntur. III, 424, 454; V, 464; VI, 343. |
| | 46 | Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum? Nos autem sensum Christi habemus. V, 464; VI, 235. |
| III | 7 | Itaque neque qui plantat et aliquid, neque qui rigat; sed qui incrementum dat, Deus. I, 84, 445. |
| | 9 | Dei enim sumus adjutores; Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis. — Exponitur. V, 520. |
| | 10 | Secundum gratiam Dei, quæ data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui; alius autem superædificat. III, 526; V, 440. |
| | 44 | Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus. — Exponitur. I, 403; II, 469, 476; V, 400; VII, 78. |
| | 45 | Si cujus opus arserit, detrimentum patietur; ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem. VII, 400. |
| | 47 | Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos. V, 34; VII, 243. |
| | 49 | Sapientia enim hujus mundi, stultitia est apud Deum. VI, 527. • |
| | 22 | Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephas... V, 469; VIII, 223. |
| | 23 | Vos autem Christi; Christus autem Dei. V, 469. |
| IV | 1 | Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei. I, 403; V, 520. |
| | 3 | Mihi autem pro minimo est ut a vobis judicer, aut ab humano die; sed neque me ipsum judico. III, 424. |
| | 8 | Jam saturati estis, jam divites facti estis; sine nobis |

CAP. VERS.

- regnatis, et utinam regnetis, ut et nos vobiscum regnemus ! VII, 373, 374.
- 45 Nam si decem millia pedagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres. III, 414.
- 3 Ego quidem absens corpore, præsens autem spiritu, jam judicavi ut præsens eum qui sic operatus est. VII, 43.
- 4 In nomine Domini nostri Jesu Christi congregatis vobis et meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu. VII, 43.
- 5 Tradere hujusmodi satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi. — Exponitur. II, 59 ; III, 649 ; VII, 43.
- VI 2 An nescitis quoniam sancti de hoc mundo judicabunt ? etsi in vobis judicabitur mundus ? III, 424 ; VIII, 245, 249.
- 40 Neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures... regnum Dei possidebunt. I, 327 ; III, 64, 269.
- 43 Esca ventri, et venter escis ; Deus autem et hunc, et has destruet. III, 380.
- VII 14 Sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem. II, 43.
- 29 Hoc itaque dico, fratres, tempus breve est. VIII, 246.
- 30 Et qui flent, tanquam non flentes, et qui gaudent, tanquam non gaudentes... I, 593 ; VIII, 246.
- 34 Et qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur ; præterit enim figura hujus mundi. I, 593 ; VIII, 246.
- 37, 38 Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens suæ voluntatis, et hoc judicavit in corde suo servare virginem suam, bene facit. — Exponuntur. V, 262 et seqq.
- 40 Puto autem quod et ego Spiritum Dei habeam. VII, 299.
- IX 5 Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut et cæteri Apostoli, et fratres Domini, et Cephas ? V, 532.
- 9, 40 Scriptum est enim in lege Moysi : Non alligabis os bovi trituranti... Nam propter nos scripta sunt : Quoniam debet in spe, qui arat, arare, et qui triturat, in spe fructus percipiendi. — Exponuntur. II, 497 ; VII, 646.
- 44 Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus ? III, 644.

CAP. VERBS.

- 42 Sed omnia sustinemus, ne quod offencilum demus Evangelio Christi. V, 532, 535.
- 13, 44 Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt, edunt... ita et Dominus ordinavit iis qui Evangelium annuntiant de Evangelio vivere. VII, 646, 647.
- 46 Nam si evangelizavero, non est mihi gloria; necessitas enim mihi incumbit; væ enim mihi est, si non evangelizavero. — Exponitur. II, 445; VI, 497.
- 26 Ego igitur sic curro, non quasi in incertum; sic pugno, non quasi aerem verberans. IV, 128.
- x 4 Et omnes eundem potum spiritalem biberunt, bibebant autem de spiritali, consequente eos petra; petra autem erat Christus. — Exponitur. I, 87; II, 469; V, 560; VIII, 54.
- 42 Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat. VII, 441.
- 43 Tentatio vos nos apprehendat nisi humana. III, 602.
- 46, 47 Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est...? VII, 533.
- 31 Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis; omnia in gloriam Dei facite. — Exponitur. III, 376 et seqq.
- xi 3 Volo autem vos scire, quod omnis viri caput Christus est; caput autem mulieris, vir; caput vero Christi, Deus. V, 284.
- 49 Nam oportet et hæreses esse, ut et qui probati sunt, manifesti fiant in vobis. V, 35.
- 22 Quid dicam vobis? Laudo vos? in hoc non laudo. I, 584, 586.
- 32 Dum judicamur autem, a Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur. VII, 64, 262.
- xii 2 Scitis quoniam cum gentes essetis, ad simulachra muta prout ducebamini euntes. II, 59.
- 3 Ideo notum vobis facio, quod nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema Jesu. II, 348.
- 4, 5 Divisiones vero gratiarum sunt, idem autem Spiritus... VI, 333.
- 6 Et divisiones operationum sunt, idem vero Deus; qui operatur omnia in omnibus. VI, 333.
- 40 Alii operatio virtutum... alii interpretatio sermonum. VII, 473.
- 41 Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult. II, 478; IV, 127, 506; VIII 71. 72.

- | CAP. | VERS. | |
|------|--------|---|
| | 27 | Vos autem estis corpus Christi, et membra de membro. V, 440. |
| | 31 | Emulamini autem charismata meliora. V, 269. |
| | 4 | Si linguishominum loquar, et angelorum, charitatem autem non habeam, factus sum velut æs sonans, aut cymbalum tinniens. IV, 428. |
| | 5 | Non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum. — Exponitur. IV, 345. |
| | 7 | Omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet. — Exponitur. III, 470. |
| | 44 | Quando autem factus sum vir, evacuavi quæ erant parvuli. V, 488. |
| | 42 | Videmus nunc per speculum in ænigmate; tunc autem facie ad faciem. VII, 229. |
| XIV | 34, 35 | Mulieres in ecclesiis taceant: non enim permittitur eis loqui, sed subditas esse, sicut et lex dicit. I, 397. |
| | 38 | Si quis autem ignorat, ignorabitur. V, 74, 476. |
| | 40 | Omnia autem honeste, et secundum ordinem fiant. VI, 69. |
| XV | 40 | Gratia autem Dei sum id quod sum; et gratia ejus in me vacua non fuit... non ego autem, sed gratia Dei mecum. — Exponitur. IV, 278, 279. |
| | 24 | Deinde finis; cum tradiderit regnum Deo et Patri, cum evacuaverit omnem principatum, et potestatem, et virtutem. III, 528. |
| | 25 | Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus. III, 504. |
| | 44 | Stella enim a stella differt in claritate. V, 457; VIII, 497. |
| | 47 | Primus homo de terra, terrenus; secundus homo, de cælo, cælestis. V, 6. |
| XVI | 4, 2 | De collectis autem quæ fiunt in sanctos, sicut ordinavi Ecclesiis Galatiæ, ita et vos facite. Per unam sabbati unusquisque vestrum apud se reponat... — Exponuntur. I, 542; III, 360; V, 533. |
| | 48, 14 | Vigilate, state in fide, viriliter agite et confortamini. VII, 427, 442. |
| | 45 | Obsecro vos, fratres, nostis domum Stephanæ, et Fortunati, et Achaici, quoniam sunt primitiæ Achæie et in ministerium sanctorum ordinarunt seipos. — Exponitur. IV, 383; V, 532; VII, 504. |
| | 46 | Ut et vos subditi sitis ejusmodi, et omni cooperanti, et laboranti. VII, 504, 503. |

CAP. VERS.

- 17, 18 Gaudeo autem in præsentia Stephanæ, et Fortunati..
V, 303 ; VII, 503.
- 19 Salutant vos in Domino multum Aquila et Priscilla,
cum domestica sua ecclesia, apud quos et hospitor.
V, 22.
- 23, 24 Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum... VII,
427, 442.

AD CORINTHIOS SECUNDA.

- I 3, 4 Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi,
Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis.
IV, 196 ; VI, 604 ; VII, 316.
- 8 Non enim volumus vos ignorare, fratres, de tribula-
tione nostra, quæ facta est in Asia... III, 46 ;
VII, 562.
- 18 Fidelis autem Deus, quia sermo noster qui fuit apud
vos, non est in illo est et non. VI, 268.
- 19 Dei enim Filius Jesus Christus... non fuit est et non,
sed est in illo fuit. VI, 268.
- II 41 Ut non circumveniamur a Satana, non enim ignora-
mus cogitationes ejus. III, 54.
- 45 Quia Christi bonus odor sumus Deo, in iis qui salvi
fiunt, et in iis qui pereunt. IV, 120.
- III 4, 2 Incipimus iterum nosmetipsos commendare ? aut
numquid egemus, sicut quidam, commendatitii
epistolis ad vos, aut ex vobis ?... I, 350.
- 3 Manifestati quod epistola estis Christi... non in tabulis
lapideis, sed in tabulis cordis carnalibus. I, 350 ; V,
167.
- 4 Fiduciam autem talem habemus per Christum ad
Deum. III, 23.
- 5, 6 Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis,
quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est...
III, 23.
- 18 Nos vero omnes, revelata facie gloriam Domini spe-
culantes, in eandem imaginem transformamur a
claritate in claritatem, tanquam a Domini Spiritu.
— Exponitur, IV, 36 ; V, 448.
- IV 5 Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Chri-

CAP. VERS.

- stum Dominum nostrum; nos autem servos vestros per Jesum. I, 220 ; VI, 498.
- 40 Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus vestris. III, 633 ; V, 467.
- 44 Ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali. V, 467.
- 43 Habentes autem eundem Spiritum fidei, sicut scriptum est : Credidi, propter quod locutus sum, et nos credimus, propter quod et loquimur. — Exponitur. VI, 547.
- 47, 48 Id enim quod in præsenti est momentaneum, et leve tribu ationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriae pondus operatur in nobis... — Exponuntur. II, 587 ; V, 446.
- v 4 Scimus enim quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quod ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, æternam in cœlis. VII, 263 ; VIII, 206.
- 4 Eo quod nolumus exspoliari, sed supervestiri. V, 452.
- 6, 8 Audentes igitur semper, scientes quoniam dum sumus in corpore, peregrinamur a Domino. — Exponuntur. III, 657 ; VI, 263.
- 44 Charitas enim Christi urget nos. I, 487.
- 47 Si qua ergo in Christo nova creatura, vetera transierunt ; ecce facta sunt omnia nova. III, 483.
- 48 Omnia autem ex Deo, qui nos reconciliavit sibi per Christum, et dedit nobis ministerium reconciliationis. IV, 204.
- 49 Quoniam quidem Deus erat in Christo reconcilians sibi mundum, non reputans illis delicta ipsorum, et posuit in nobis verbum reconciliationis. IV, 204.
- 20 Pro Christo ergo legatione fungimur. VIII, 244.
- 4 Adjuvantes autem exhortamur, ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. VII, 240.
- 2 Ait enim : Tempore accepto exaudi vi te, et in dies salutis adjuvi te. Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis. I, 308.
- 3 Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum. I, 445 ; VII, 382.
- 4 Sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos, sicut Dei ministros, in multa patientia. — Exponitur. IV, 578.
- 7 In verbo veritatis, in virtute Dei, per arma justitiæ,

CAP. VERS.

- a dextris et a sinistris. — Exponitur. IV, 578 ; VII, 383.
- 8 Per gloriam, et ignobilitatem, per infamiam, et bonam famam. — Exponitur. IV, 579.
- 41, 42 Os nostrum patet ad vos, o Corinthii; cor nostrum dilatatum est. I, 415 ; VII, 383.
- 13 Eandem autem habentes remunerationem, tamquam filiis dico : Dilatamini et vos. VII, 383.
- 44 Nolite jugum ducere cum infidelibus; quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate? aut quæ societas luci ad tenebras? V, 204 ; VI, 2 ; VII, 65.
- 45 Quæ autem conventio Christi ad Belial? aut quæ pars fidei cum infidei? VII, 65.
- 46 Quoniam inhabitabo in illis, et inambulabo inter eos, et ero illorum Deus, et ipsi erunt mihi populus. VI, 545.
- 47 Propter quod exite de medio eorum, et separamini, dicit Dominus, et immundum ne tetigeritis. V, 201 ; VII, 65, 395.
- 18 Et ego recipiam vos, et ero vobis in patrem, et vos eritis mihi in filios et filias, dicit Dominus omnipotens. VII, 65.
- VII 4 Has ergo habentes promissiones, charissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus, perficientes sanctificationem in timore Dei. V, 446.
- VIII 9 Scitis enim gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cum esset dives ut illius inopia vos divites essetis. — Exponitur. III, 649 ; IV, 594 ; V, 528.
- 42 Si enim voluntas prompta est, secundum id quod habet, accepta est, non secundum id quod non habet. VII, 82.
- 43 Non enim ut aliis sit remissio, vobis autem tribulatio; sed ex æqualitate. II, 648.
- IX 6 Hoc autem dico : Qui parce seminat, parce et metet; et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet. I, 542.
- 7 Unusquisque prout destinavit in corde suo, non ex tristitia, aut ex necessitate; hilarem enim datorem diligit Deus. I, 542; III, 410.
- 45 Gratias Deo super inenarrabili dono ejus. — Exponitur. II, 64 et seqq.
- X 4 Ipse autem ego Paulus obsecro vos, per mansuetudinem, et modestiam Christi. VII, 268.
- 4 Nam arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| | | potentia a Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentes. II, 387; VII, 312. |
| | 5 | Et omnem altitudinem extollentem se adversu scientiam Dei, ut in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi. II, 387; III, 234; V, 228, 229. |
| | 6 | Et in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, cum impleta fuerit vestra obedientia. II, 387; VII, 42. |
| | 8 | Nam si amplius aliquid gloriatus fuero de potestate nostra, quam dedit nobis Dominus in ædificationem, non erubescam. VI, 27. |
| XI | 4 | Utinam sustineretis modicum quid insipientiæ meæ sed et supportate me. I, 586. |
| | 14 | Et non mirum : ipse enim satanas transfiguratur se in angelum lucis. III, 53. |
| | 21 | In quo quis audet, in insipientia dico, audeo et ego. I, 186. |
| | 23 | Ministri Christi sunt, ut minus sapiens dico, plus ego. I, 186. |
| | 28 | Præter illa quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium Ecclesiarum. VI, 578. |
| | 29 | Quis infirmatur, et ego non infirmor? quis scandalizatur, et non uror? VII, 174. |
| XII | 4 | Si gloriari oportet, non expedit quidem, veniam autem ad visiones et revelationes Domini. I, 186. |
| | 7 | Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus satanæ, qui me colaphizet. VI, 44. |
| | 9 | Et dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate perficitur. I, 77. |
| | 10 | Cum enim infirmor, tunc potens sum. I, 24. |
| | 14 | Factus sum insipiens, vos me coegistis. II, 525. |
| | 14 | Nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiis. — Exponitur. VIII, 65 et seqq. |
| | 15 | Ego autem libentissime impendam, et superimpendam ipse pro animabus vestris : licet plus vos diligens, minus diligar. VII, 184, 384. |
| XIII | 1 | Ecce tertio hoc venio ad vos. In ore duorum vel trium testium stabit omne verbum. I, 172. |
| | 2 | Prædixi, et prædico, ut præsens... quoniam si venero iterum, non parcam. I, 172. |
| | 8 | Non enim possumus aliquid adversus veritatem, sed pro veritate. V, 34. |

CAP. VERS.

42 Gratia Domini nostri Jesu Christi, et charitas Dei, et communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen. VII, 84.

AD GALATAS

- I
- 6, 7 Miror quod sic tam cito transferimini, ab eo qui vos vocavit in gratiam Christi, in aliud evangelium. IV, 590.
- 8 Sed licet nos, aut Angelus de cœlo evangelizet vobis præterquam quod evangelizavimus vobis, anathema sit. III, 236, 416; IV, 590.
- 40 Modo enim hominibus suadeo, an Deo? An quæro hominibus placere? Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem. IV, 590; VII, 268.
- 42 Neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi. IV, 590; V, 134.
- 47 Neque veni ad Jerosolymam ad antecessores meos apostolos: sed abii in Arabiam, et iterum reversus sum Damascum. II, 431.
- 48 Deinde post annos tres veni in Jerosolymam videre Petrum, et mansi apud eum diebus quindecim. II, 434; VI, 366; VII, 555.
- 20 Quæ autem scribo vobis; ecce coram Deo, quia non mentior. I, 445.
- II
- 40 Tantum ut pauperum memores essemus; quod etiam sollicitus fui hoc ipsum facere. II, 434.
- 49 Ego enim per legem legi mortuus sum, ut Deo vivam; Christo confixus sum cruci. VII, 393.
- 20 Vivo autem, jam non ego; vivit vero in me Christus. III, 632; V, 168.
- III
- 4 O insensati Galatæ, quis vos fascinavit non obedire veritati, ante quorum oculos Jesus Christus præscriptus est, in vobis crucifixus? II, 53.
- 4 Tanta passi estis sine causa? si tamen sine causa. VII, 146.
- 46 Non dicit: Et seminibus, quasi in multis; sed quasi in uno. VIII, 227.
- 26 Omnes enim filii Dei estis per fidem, quæ est in Christo Jesu. — Exponitur. III, 440.

CAP. VERS.

- 28 Non est Judæus, neque Græcus; non est servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. — Exponitur. II, 496; III, 140.
- IV 6 Quoniam estis filii, misit Spiritum Filii sui in corda vestra clamantem: Abba, Pater. VIII, 3, 227.
- 8 Sed tunc quidem ignorantes Deum, iis qui natura non sunt dii, serviebatis. I, 498.
- 9 Nunc autem cum cognoveritis Deum, immo cognitis a Deo; quomodo convertimini iterum ad infirma et egena elementa, quibus denuo servire vultis? — Exponitur. I, 498.
- 14 Non sprevistis, neque respuistis; sed sicut Angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum. I, 434.
- 15,16 Ubi est ergo beatitudo vestra? Testimonium enim perhibeo vobis quia, si fieri posset, oculos vestros eruissetis, et dedissetis mihi. I, 575.
- 19 Filioli mei, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis. III, 428; V, 468.
- 20 Vellem autem esse apud vos modo, et mutare vocem meam; quoniam confundor in vobis. I, 332.
- 25 Sina enim mons est in Arabia, qui conjunctus est ei quæ nunc est Jerusalem, et servit cum filiis suis. II, 432.
- 26 Illa autem quæ sursum est Jerusalem, libera est, quæ est mater nostra. V, 537.
- 34 Itaque, fratres, non sumus ancillæ filii, sed liberæ: qua libertate Christus nos liberavit. V, 537.
- V 4 State, et nolite iterum jugo servitutis contineri. — Exponitur. I, 497.
- 4 Evacuati estis a Christo, qui in lege justificamini: a gratia excidistis. III, 243.
- 17 Caro enim concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem; hæc enim sibi invicem adversantur: ut non quæcumque vultis, illa faciatis. I, 68.
- 22 Fructus autem Spiritus est: charitas, gaudium, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas. — II, 507.
- 23 Adversus hujusmodi non est lex. VIII, 52.
- VI 3 Nam si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit. II, 358.
- 6 Communicet autem is qui catechizatur verbo, ei qui se catechizat, in omnibus bonis. I, 544; V, 533.

- 7 Nolite errare; Deus non irridetur. I, 329; III, 167; VIII, 2.
- 8 Quæ enim seminaverit homo, hæc et metet... qui autem seminat in spiritu, de spiritu metet vitam æternam. I, 330, 544; III, 440.
- 9 Bonum autem facientes, non deficiamus; tempore enim suo metemus non deficientes. I, 495.
- 40 Ego dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei. III, 453; VI, 334.

 AD EPHESIOS.

- 3 Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali, in cœlestibus in Christo. V, 432, 244; VIII, 226.
- 4 Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus in charitate. V, 74.
- 40 In dispensatione plenitudinis temporum, instaurare omnia in Christo, quæ in cœlis, et quæ in terra sunt, in ipso. — Exponitur. I, 403; II, 296, 387; IV, 493; V, 432, 244.
- 44 In quo etiam et nos sorte vocati sumus, prædestinati secundum propositum ejus qui operatur omnia secundum consilium voluntatis suæ. V, 74.
- 44 Qui est pignus hereditatis nostræ, in redemptionem acquisitionis. V, 446.
- 48 Illuminatos oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus, et quæ divitiæ gloriæ hereditatis ejus in sanctis. VI, 235.
- 20, 21 Suscitans illum a mortuis, et constituens ad dexteram suam in cœlestibus; supra omnem principatum... et omne nomen quod nominatur non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro. V, 71, 439; VIII, 60.
- 22 Et omnia subiecit sub pedibus ejus; et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam. II, 387; III, 543; V, 430; VIII, 64.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| | 23 | Quæ est corpus ipsius, et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur. V, 254; VIII, 227. |
| i | 3 | Et eramus natura filii iræ, sicut et cæteri. — Exponitur, V, 453. |
| | 4 | Deus autem, qui dives est in misericordia, propter nimiam charitatem suam, qua dilexit nos. II, 374; III, 452; V, 65. |
| | 8 | Gratia enim estis salvati per fidem; et hoc non ex vobis, Dei enim donum est. III, 489. |
| | 40 | Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis, quæ præparavit Deus ut in illis ambulemus. V, 452. |
| | 42 | Quia eratis illo in tempore sine Christo, alienati a conversatione Israël, et hospites testamentorum... VII, 260, 447. |
| | 44 | Ipse enim est pax nostra, qui fecit utraque unum, et medium parietem maceriæ solvens, inimicitias in carne sua. IV, 589; V, 452. |
| | 45 | Legem mandatorum decretis evacuans, ut duos condat in semetipso in unum novum hominem, faciens pacem. V, 452. |
| | 19 | Ergo jam non estis hospites, et advenæ; sed estis cives sanctorum, et domestici Dei. III, 660. |
| | 20 | Superædificati super fundamentum apostolorum et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu. V, 424. |
| III | 6 | Gentes esse coheredes, et concorporales, et participes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium. V, 480. |
| | 40 | Ut innotescat principatibus et potestatibus in cælestibus per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei. II, 464. |
| | 44 | Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi. VI, 425. |
| | 45 | Ex quo omnis paternitas in cælis et in terra nominatur. V, 263; VI, 425. |
| | 47 | Christum habitare per fidem in cordibus vestris; in charitate radicati, et fundati. IV, 495; V, 5, 468; VI, 425. |
| | 24 | Ipsi gloria in Ecclesia, et in Christo Jesu, in omnes generationes sæculi sæculorum. VI, 425. |
| IV | 5 | Unus Dominus, una fides, unum baptisma. II, 409; VII, 559. |
| | 7 | Unicuique nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi. VII, 482. |

CAP. VERS.

- 8 Propter quod dicit: Ascendens in altum captivam duxit captivitatem; dedit dona hominibus. VIII, 497.
- 40 Qui descendit, ipse est qui ascendit super omnes cœlos, ut impleret omnia. — Exponitur. V, 466.
- 44 Et ipse dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios autem pastores et doctores. IV, 427; VIII, 497.
- 42 Ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi. III, 528; V, 467; VIII, 497.
- 43 Donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi. V, 467, 258; VII, 229, 350.
- 44 Ut jam non simus parvuli fluctuantes et circumferamur omni vento doctrinæ in nequitia hominum... IV, 64, 590; V, 489.
- 45 Veritatem autem facientes in charitate, crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus. V, 468, 489.
- 46 Ex quo totum corpus compactum... augmentum corporis facit in ædificationem sui in charitate. I, 396.
- v 6 Nemo vos seducat inanibus verbis: propter hæc enim venit ira Dei in filios diffidentiae. III, 432.
- 8 Eratis aliquando tenebræ; nunc autem lux in Domino. Ut filii lucis ambulate. V, 258.
- 45 Videte itaque, fratres, quomodo caute ambuletis, non quasi insipientes. VII, 427, 442.
- 46 Sed ut sapientes, redimentes tempus, quoniam dies mali sunt. VII, 427, 442.
- 25 Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea. — Exponitur. I, 229.
- 26 Ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquæ in verbo vitæ. — Exponitur. I, 229; IV, 585.
- 32 Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia. I, 402; V, 263.
- 71 2 Honora patrem tuum et matrem tuam, quod est mandatum primum et in promissione. III, 442.
- 3 Ut bene sit tibi, et sis longævus super terram. III, 442.
- 5 Servi, obedite dominis carnalibus cum timore et tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo. — Exponitur. I, 297; III, 583.
- 6 Non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes,

CAP. VERS.

- sed ut servi Christi facientes voluntatem Dei ex animo. — Exponitur. I, 297; III, 583.
- 9 Et vos, domini, eadem facite illis, remittentes minas; scientes quia et illorum et vester Dominus est in cœlis; et personarum acceptio non est apud eum. I, 297.
- 10 De cætero, fratres, confortamini in Domino, et in potentia virtutis ejus. VII, 563.
- 12 Quoniam non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem... adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiae, in cœlestibus. II, 309; VII, 602.
- 16,17 In omnibus amentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere... V, 34.
- 20 Pro quo legatione fungor in catena, ita ut in ipso audeam, prout oportet me loqui. II, 23.
- 23 Pax fratribus, et charitas cum fide a Deo Patre, et Domino Jesu Christo. V, 216, 318.
- 24 Gratia cum omnibus qui diligunt Dominum nostrum Jesum Christum in corruptione. Amen. V, 216.

AD PHILIPPENSES.

- I 15,18 Quidam quidem et propter invidiam et contentionem; quidam autem et propter bonam voluntatem Christum prædicant... V, 216.
- 21 Mihi autem vivere Christus est, et mori lucrum. — Exponitur. I, 52; V, 468, 258; III, 634.
- 23 Coarctor e duobus: desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo, multo magis melius. VI, 242.
- 27 Tantum digne Evangelio Christi et conversamini... quia statis in uno spiritu unanimes, collaborantes fidei Evangelii. IV, 48.
- 30 Idem certamen habentes, quale et vidistis me, et nunc audistis de me. IV, 48.
- II 4-5 Si qua ergo consolatio in Christo, si quod solatium charitatis, si qua societas spiritus, si qua viscera miserationis... VI, 222.
- 7 Sed semetipsum exinanivit formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus, et habitu inventus ut homo. I, 295; VIII, 58.

CAP. VERS.

- 9 Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen, quod est super omne nomen. II, 387; III, 74; VIII, 58.
- 10,14 Ut in nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium... Et omnis lingua confiteatur, quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris. — Exponuntur. II, 387; VI, 548; VIII, 56.
- 18 Idipsum autem et vos gaudete, et congratulamini mihi. V, 269.
- III 42 Sequor autem si quo modo comprehendam in quo et comprehensus sum a Christo Jesu. VII, 350.
- 43 Fratres, ego me non arbitror comprehendisse; unum autem, quæ quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero, quæ sunt priora, extendens meipsum. II, 582; VIII, 248.
- 44 Ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu. II, 582.
- 46 Verumtamen ad quod pervenimus, utidem sapiamus; et in eadem permaneamus regula. II, 582; III, 23.
- 48 Multi enim ambulant, quos sæpe dicebam vobis, nunc autem et flens dico, inimicos crucis Christi. I, 590; VI, 475.
- 49 Quorum finis interitus; quorum deus venter est, et gloria in confusione ipsorum; qui terrena sapiunt. I, 590; VI, 42.
- IV 4 Itaque, fratres mei charissimi et desideratissimi, gaudium meum et corona mea: sic state in Domino, charissimi. II, 583.
- 5 Modestia vestra nota sit omnibus hominibus; Dominus prope est. III, 564.
- 6 Nihil solliciti sitis; sed in omni oratione, et obsecratione, cum gratiarum actione, petitiones vestræ innotescant apud Deum. I, 425.
- 7 Et pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra, et intelligentias vestras in Christo Jesu. V, 349.
- 41 Non quasi propter penuriam dico: ego enim didici, in quibus sum, sufficiens esse. V, 543.
- 42 Scio et humiliari, scio et abundare... et saturari, et esurire, et abundare, et penuriam pati. V, 543.
- 43,44 Omnia possum in eo qui me confortat... IV, 448; V, 543.
- 47 Non quia quæro datum, sed requiro fructum abundantem in ratione vestra. V, 543.

AD COLOSSENSES.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|---|
| 9, | 40 | Postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni sapientia et intellectu spiritali... IV, 49. |
| 44 | | In omni virtute confortati secundum potentiam claritatis ejus, in omni patientia et longanimitate cum gaudio. IV, 19. |
| 45 | | Qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturæ. V, 72, 432, 244. |
| 46 | | Quoniam in ipso condita sunt universa in cœlis, et in terra. V, 432. |
| 47 | | Et ipse est ante omnes, et omnia in ipso constant. V, 432, 244; VII, 5. |
| 48 | | Et ipse est caput corporis Ecclesiæ, qui est principium, primogenitus ex mortuis, ut sit in omnibus ipse primatum tenens. — Exponitur. III, 543; V, 432, 244. |
| 19 | 20 | Quia in ipso complacuit, omnem plenitudinem inhabitare. Et per eum reconciliare omnia in ipsum... V, 432. |
| 24 | | Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi, in carne mea. I, 20; V, 446; VII, 447. |
| 26 | | Mysterium quod absconditum fuit a sæculis et generationibus, nunc autem manifestatum est sanctis ejus. IV, 585. |
| ii | 5 | Nam etsi corpore absens sum, sed spiritu vobiscum sum; gaudens, et videns ordinem vestrum, et firmamentum ejus quæ in Christo est fidei vestræ. I, 249; IV, 48. |
| | 8 | Vide ne quis vos decipiat per philosophiam, et inanem fallaciam... et non secundum Christum. — Exponitur. I, 234; VI, 557; VII, 247. |
| | 9 | Quia in ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter. IV, 493, 584; V, 244, 284. |
| | 10 | Et estis in illo repleti, qui est caput omnis principatus et potestatis. III, 543. |
| | 42 | Consepulti ei in baptismo, in quo et resurrexistis per fidem operationis Dei, qui suscitavit illum a mortuis. III, 633. |
| | 43 | Et vos, cum mortui essetis in delictis, et præputio carnis vestræ, convivificavit cum illo, donans vobis omnia delicta. V, 437. |

CAP. VERS.

- 14 Delens quod adversus nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci. V, 437.
- 22, 23 Quæ sunt omnia in interitum ipso usu, secundum præcepta et doctrinas hominum... V, 463.
- 4 Cum Christus apparuerit, vita vestra. VIII, 227.
- 41 Ubi non est Gentilis et Judæus, circumcisio et præputium, Barbarus et Scythæ, servus et liber; sed omnia, et in omnibus Christus. II, 496; V, 420.
- 45 Et pax Christi exultet in cordibus vestris, in qua et vocati estis in uno corpore; et grati estote. V, 549.
- 22 Servi, obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes. III, 583.
- IV 4 Domini, quod justum est et æquum, servis præstate; scientes quod et vos dominum habetis in cælo. I, 297.

AD THESSALONICENSES PRIMA.

- II 4 Nam ipsi scitis, fratres, introitum nostrum ad vos, quia non inanis fuit. I, 573, 574.
- 7 Cum possemus vobis oneri esse ut Christi apostoli; sed facti sumus parvuli in medio vestrum. I, 573; IV, 492; V, 535.
- 9 Memores enim estis, fratres, laboris nostri, et fationis. I, 573; V, 532.
- III 3 Ut nemo moveatur in tribulationibus istis; ipsi enim scitis quod in hoc positi sumus. II, 530.
- 8 Quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino. IV, 48.
- IV 7 Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem. VI, 229.
- 9, 40 De charitate autem fraternitatis non necesse habemus scribere vobis: ipsi enim vos a Deo didicistis ut diligatis invicem... IV, 378.
- 46 Deinde nos, qui vivimus, qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera, et sic semper cum Domino erimus. III, 476; IV, 47; VII, 42.
- V 4 De temporibus autem et momentis, fratres, non indigetis ut scribamus vobis. I, 402; VII, 263.

CAP VERS.

- 3 Cum enim dixerint, pax et securitas : tum repentinus eis superveniet interitus, sicut dolor in utero nati; et non effuient. V, 330.
- 5 Omnes enim vos filii lucis estis, et filii diei; non sumus noctis, neque tenebrarum. III, 488; VII, 242.
- 48 In omnibus gratias agite; hæc est enim voluntas Dei in Christo Jesu, in omnibus vobis. I, 424.
- 19, 20 Spiritum nolite extinguere... V, 424.
- 21 Omnia autem probate; quod bonum est tenete. V, 424.
- 23 Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia, ut integer spiritus vester, et anima et corpus sine querela, in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur. V, 435.
- 28 Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. V, 435.

AD THESSALONICENSES SECUNDA.

- 1 3 Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres... et abundat charitas uniuscujusque vestrum in invicem. IV, 378.
- 4 Ita ut et nos ipsi in vobis gloriemur in Ecclesiis Dei, pro patientia vestra... IV, 378.
- 10 Cum venerit glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt : quia creditum est testimonium nostrum super nos in die illo. VII, 389.
- 2 Ut non cito moveamini a vestro sensu, neque terreamini... quasi instet dies Domini IV, 405.
- 3 Ne quis vos seducat ullo modo; quoniam nisi venerit discessio primum, et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis. I, 99; V, 209.
- 4 Qui adversatur, et extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat ostendens se tanquam sit Deus. — Exponitur. I, 99, 236, 388.
- 7 Nam mysterium jam operatur iniquitatis. I, 208; IV, 239.
- 8 Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destruet illustratione adventus sui eum. I, 400.

CAP. VERS.

- 9 Cujus est adventus secundum operationem satanæ, in omni virtute, et signis et prodigiis mendacibus. III, 539.
- 40 Et in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt. III, 539.
- III 4 De cætero, fratres, orate pro nobis; ut sermo Dei currat, et clarificetur, sicut et apud vos. I, 444.
- 8 Neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore et in fatigatione, nocte et die operantes, ne quem vestrum gravaremus. V, 532.

AD TIMOTHEUM PRIMA.

- I 4 Neque intenderent fabulis, et genealogiis interminatis. VII, 608.
- 45 Fidelis sermo, et omni acceptione dignus, quod Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum. VII, 415.
- 47 Regi autem sæculorum immortalis, invisibili, soli Deo, honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen. IV, 76; V, 66.
- 48 Hoc præceptum commendo tibi, fili Timothee, secundum præcedentes in te prophetias, ut milites in illis bonam militiam. — Exponitur. IV, 325, 327.
- II 4 Obsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus. — Exponitur, III, 39; VII, 604.
- 2 Pro regibus, et omnibus qui in sublimitate sunt, ut quietam et tranquillam vitam agamus, in omni pietate et castitate. — Exponitur. I, 224; III, 39; VII, 604.
- 4 Qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire. I, 387; II, 409; III, 248.
- 5 Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus. II, 362; III, 348.
- 8 Volo ergo viros orare in omni loco, levantes puras manus, sine ira et disceptatione. V, 598.
- 44 Mulier in silentio discat cum omni subjectione. I, 397.

CAP. VERS.

- III 1 Fidelis sermo : Si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat. I, 97.
- 2, 4, 5 Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitem, doctorem, suæ domui bene præpositum... — Exponuntur. I, 373; VI, 252 et seqq.
- 7 Oportet autem illum et testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt. VIII, 490.
- 9 Habentes mysterium fidei in conscientia pura. — V, 258.
- 40 Et hi autem probentur primum; et sic ministrent, nullum crimen habentes, V, 580.
- 45 Si autem tardavero, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis. V, 207, 579.
- IV 4 Spiritus autem manifeste dicit, quia in novissimis temporibus discedent quidam a fide. III, 5, 9; V, 393.
- 2 In hypocrisi loquentium mendacium, et cauteriatam habentium suam conscientiam, III, 540.
- 8 Pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est, et futuræ. II, 513; III, 175; VII, 416, 550, 553; VIII, 127.
- 42 Nemo adolescentiam tuam contempnas; sed exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione. I, 445.
- 43 Dum venio, attende lectioni, exhortationi et doctrinæ. — Exponitur. VII, 467.
- 44 Noli negligere gratiam quæ in te est, quæ data est tibi per prophetiam, cum impositione manuum presbyterii. IV, 326; VIII, 237.
- 46 Attende tibi et doctrinæ; insta in illis. Hoc enim faciens, et te ipsum salvum facies, et eos qui te audiunt. VII, 468.
- 4 Seniores ne increpaveris; sed obsecra ut patrem; juvenes, ut fratres. I, 468.
- 47 Qui bene præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur: maxime qui laborant in verbo et doctrina. I, 446.
- VI 4 Superbus est, nihil sciens, sed languens circa quæstiones, et pugnas verborum. I, 624.
- 8 Habentes autem alimenta, et quibus tegamur, his contenti sumus. V, 544.
- 44 Tu autem, o homo Dei, hæc fuge. I, 402; IV, 430; V, 87.

CAP. VERS.

- 12 Certa bonum certamen fidei; apprehende vitam æternam, in qua vocatus es. IV, 430.
- 43, 44, 45 Præcipio tibi coram Deo, qui vivificat omnia, et Christo Jesu, qui testimonium reddidit sub Pontio Pilato, bonam confessionem... — Exponuntur. IV, 434.
- 16 Qui solus habet immortalitatem, et lucem inhabitat inaccessibilem... cui honor et imperium sempiternum. VII, 391.
- 17 Divitibus hujus sæculi præcipe non sublime sapere... sed in Deo vivo, qui præstat nobis omnia abunde ad fruendum. V, 542.
- 48 Bene agere, divites fieri in bonis operibus, facile tribuere, communicare. V, 544, 542.
- 49 Thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam. V, 544, 542.
- 20, 21 O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ... — Exponuntur. V, 573 et seqq.

Te

AD TIMOTHEUM SECUNDA.

- 6 Propter quam causam admoneo te ut resuscites gratiam Dei, quæ est in te per impositionem manuum mearum. — Exponitur. I, 407; IV, 324 et seqq.; VI, 253; VIII, 237.
- 9 Qui nos liberavit, et vocavit vocatione sua sancta. V, 433.
- 40 Manifestata est autem nunc per illuminationem salvatoris nostri Jesu Christi, qui destruxit quidem mortem. V, 433.
- 43 Formam habe sanorum verborum, quæ a me audisti in fide et in dilectione in Christo Jesu. IV, 434; V, 258, 374.
- 44 Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum, qui habitat in nobis. II, 595; IV, 430; V, 374.
- 45 Scis hoc quod aversi sunt a me omnes qui in Asia sunt. V, 374.
- 11 1, 2 Tu ergo, fili mi, confortare in gratia quæ est in Christo Jesu. V, 374.
- 3 Labora sicut bonus miles Christi Jesu. V, 374.

GAP. VERS.

- 40 Ideo omnia sustineo propter electos, ut et ipsi salutem consequantur, quæ est in Christo Jesu, cum gloria cælesti. III, 524; VIII, 323.
- 44, 42 Fidelis sermo... si sustinebimus, et conregnabimus; si negaverimus, et ille negabit nos. VIII, 78.
- 44 Noli contendere verbis; ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium. V, 580.
- 46 Profana autem, et vaniloquia devita, multum enim proficiunt ad impietatem. V, 580.
- 22 Juvenilia autem desideria fuge, sectare vero justitiam, fidem, charitatem, et pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro. V, 318.
- 23 Stultas autem, et sine disciplina quæstiones devita; sciens quia generant lites. VII, 608.
- 24 Servum autem Domini non oportet litigare; sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem. — Exponitur. V, 65; VI, 471 et seqq.
- 4 Hoc autem scito, quod in novissimis diebus instabunt tempora periculosa. I, 605; III, 539; V, 393.
- 2 Erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemii, parentibus non obedientes, ingrati, scelesti. I, 605; III, 539; IV, 89.
- 4 Proditores, protervi, timidi, et voluptatum amatores magis quam Dei. I, 608.
- 5 Habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. Et hos devita. I, 606; III, 540.
- 8 Quemadmodum autem Jannes et Mambres restiterunt Moysi; ita et hi resistunt veritati, homines corrupti mente, reprobi circa fidem. III, 236; IV, 593.
- 9 Sed ultra non proficient; insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut et illorum fuit. IV, 593.
- 43 Mali autem homines, et seductores proficient in pejus, errantes, et in errorem mittentes. III, 527, 540; IV, 593; V, 230.
- 15 Et quia ab infantia sacras litteras nosti, quæ te possunt instruere ad salutem, per fidem quæ est in Christo Jesu. — Exponitur. VII, 467, 468.
- 16 Omnis scriptura divinitus inspirata, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia. III, 622; VII, 468.
- 47 Ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus. — Exponitur. I, 448; V, 427 et seqq.; VII, 468.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|---|
| IV | 5 | Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple. Sobrius esto. III, 544; V, 579. |
| | 7 | Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi. I, 443; III, 326; VII, 61. |
| | 8 | In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus iudex. I, 443; II, 608; III, 80; V, 440; VII, 64. |

AD TITUM.

- | | | |
|-----|--------|---|
| I | 44, 43 | Quos oportet redargui; qui universas domos subvertunt, docentes quæ non oportet, turpis lucri gratia... I, 649. |
| | 46 | Confitentur se nosse Deum, factis autem negant. I, 649. |
| II | 2 | Senes ut sobrii sint, pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientia. — Exponitur. I, 468 et seqq. |
| | 7, 8 | In omnibus te ipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate... III, 36. |
| | 9 | Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes. III, 583. |
| | 10 | Non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes; ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus. III, 36. |
| | 44, 42 | Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus. Erudiens nos, ut abnegantes impietatem... — Exponuntur. III, 222, 223. |
| | 44 | Qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et mundaret sibi populum acceptabilem... III, 224. |
| III | 4 | Cum autem benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei. VII, 494; VIII, 495. |
| | 8 | Fidelis sermo est: et de his volo te confirmare: Ut curent bonis operibus præesse qui credunt Deo. Hæc sunt bona, et utilia hominibus. — Exponitur. IV, 593; VII, 444 |
| | 9 | Stultas autem quæstiones, et genealogias, et conten- |

CAP. VERS.

- tiones, et pugnas legis, devita; sunt enim inutiles et vanæ. VII, 608.
- 44 Discant autem et nostri bonis operibus præesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi. — Exponitur. VII, 419, 421, 422.
- 45 Salutant te qui mecum sunt omnes: saluta eos qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen. VII, 423.
-

AD PHILEMONEM.

- 46 Jam non ut servum, sed pro servo charissimum fratrem, maxime mihi; quanto autem magis tibi, et in carne, et in Domino! III, 583.
- 47 Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me. III, 583.
- 20 Ita frater. Ego te fruar in Domino; refice viscera mea in Domino. V, 303.
- 23 Concaptivus meus in Christo Jesu. VIII, 234.
-

AD HEBRÆOS

- I 4, 2 Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis, novissime diebus istis locutus est nobis in Filio... II, 364; V, 84, 244; VII, 248.
- 3 Qui cum sit splendor gloriæ et figura substantiæ ejus... sedet ad dexteram majestatis in excelsis. — Exponitur. V, 72, 244, 250, 460.
- 5 Cui enim dixit aliquando Angelorum: Filius meus es tu? VIII, 483.
- 6 Et cum iterum introducit primogenitum in orbem terræ, dicit: Et adorent eum omnes Angeli Dei. V, 43, 435.
- 44 Nonne sunt administratorii Spiritus, in ministerium missi propter eos qui hæreditatem capient salutis? VIII, 483.
- II 4 Propterea abundantius oportet observare nos ea quæ audivimus, ne forte perefluamus. VII, 6.

CAP. VERS.

- 8 Omnia subiecisti sub pedibus ejus. In eo enim quod omnia ei subjecit, nihil dimisit non subjectum ei. II, 387; III, 433, 543; IV, 588; V, 480; VIII, 64.
- 10 Decebat enim eum, propter quem omnia, et per quem omnia, qui multos filios in gloriam adduxerat, auctorem salutis eorum per passionem consummare. V, 420, 437.
- 44 Propter quam causam non confunditur fratres eos vocare. V, 440.
- 44 Quia ergo pueri communicaverunt carni et sanguini, et ipse similiter participavit ei-dem. VIII, 484.
- 16 Nusquam enim Angelos apprehendit, sed semen Abraham apprehendit. V, 42, 524; VI, 48; VIII, 484.
- 17 Unde debuit per omnia fratribus similari... ut reprobaret delicta populi. VIII, 484.
- III
IV
Caput exponitur. III, 572, 573.
- 9 Itaque relinquitur Sabbatismus populo Dei. III, 352.
- 45 Non enim habemus pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris, tentatum autem per omnia pro similitudine, absque peccato. VI, 24, 382.
- 16 Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ; ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno. I, 404; III, 467; VI, 456.
- V
Caput exponitur. VI, 45 et seqq.
- 1 Omnis namque pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis. — Exponitur. III, 272; VI, 437; VII, 647; VIII, 484, 244.
- 2 Qui condolere possit iis qui ignorant et errant, quoniam et ipse circumdatus est infirmitate. — Exponitur. II, 445; III, 272; VI, 437, 358; VIII, 484.
- 6 Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron. IV, 416; VIII, 455.
- 7 Qui in diebus carnis suæ, preces supplicationesque ad eum, qui possit illum salvum facere a morte... exauditus est pro sua reverentia. II, 464; VI, 9.
- 44 Perfectorum autem est solidus cibus, eorum qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni et mali. III, 524; IV, 498.
- VI
4 Impossibile est enim, eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cælestis, et participes facti sunt Spiritus sancti. V, 418.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|---|
| | 5 | Gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum, virtutesque sæculi venturi. V, 418. |
| | 6 | Et prolapsi sunt; rursus renovari ad pœnitentiam, rursus crucifigentes sibimetipsis Filium Dei, et ostentui habentes. III, 476; V, 418. |
| | 7 | Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem... accipit benedictionem a Deo. I, 490; V, 418. |
| | 8 | Proferens autem spinas ac tribulos, reprobata est, et maledicto proxima; cujus consummatio in combustionem. I, 490; V, 418. |
| | 48 | Ut per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deum. V, 242. |
| VII | 3 | Sine patre, sine matre, sine genealogia... Exponitur. VIII, 185. |
| | 4 | Intuemini autem quantus sit hic, cui et decimas dedit de præcipuis Abraham patriarcha. — Exponitur. V, 522. |
| | 42 | Translatio enim sacerdotio, necesse est ut et legis translatio fiat. II, 74. |
| | 49 | Nihil enim ad perfectum adduxit lex. III, 225, 344. |
| | 45 | Unde et salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum; semper vivens ad interpellandum pro nobis. III, 492; V, 254. |
| | 26 | Talis enim decebat ut nobis esset pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus, et excelsior cœlis factus. III, 350; VI, 20; VII, 364. |
| | 27 | Qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi; hoc enim fecit semel, seipsum offerendo. III, 272; VI, 24. |
| | 28 | Lex enim hominēs constituit sacerdotes infirmitatem habentes. VI, 20. |
| VIII | 2 | Sanctorum minister, et tabernaculi veri, quod fixit Dominus, et non homo. V, 250. |
| | 3 | Omnis enim pontifex ad offerendum munera et hostias constituitur; unde necesse est et hunc habere aliquid quod offerat. III, 273. |
| IX | 41 | Christus autem assistens pontifex futurorum bonorum. II, 608. |
| | 43 | Si enim sanguis hircorum et taurorum, et cinis vitulæ aspersus, inquinatos sanctificat ad emundationem carnis. V, 438. |
| | 44 | Quanto magis sanguis Christi... emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis, ad serviendum Deo viventi! V, 438. |

CAP. VERS.

- 46 Ubi enim testamentum est, mors necesse est intercedat testatoris. VII, 389.
- 47 Testamentum enim in mortuis confirmatum est; alioquin nondum valet, dum vivit qui testatus est. VII, 389.
- 22 Et omnia pene in sanguine secundum legem mundantur; et sine sanguinis effusione non fit remissio. V, 438; VI, 542; VII, 446.
- 24 Non enim in manufacta sancta Jesus introivit, exemplaria verorum; sed in ipsum cœlum, ut appareat nunc vultui Deo pro nobis. V, 250.
- x 5, 6 Ideo ingrediens mundum dicit: Hostiam et oblationem nolui; corpus autem aptasti mihi. VII, 640.
- 7 Tunc dixi: Ecce venio: in capite libri scriptum est de me: Ut faciam, Deus, voluntatem tuam. III, 349; VI, 459; VII, 640.
- 43 De cætero expectans donec ponantur inimici ejus scabellum pedum ejus. V, 250.
- 44 Una enim oblatione, consummavit in sempiternum sanctificatos. III, 74.
- 49 Habentes itaque, fratres, fiduciam in introitu sanctorum in sanguine Christi. V, 140.
- 23 Teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem: fidelis enim est qui repromisit. V, 487.
- 24 Et consideremus invicem in provocationem charitatis, et bonorum operum. V, 487.
- 25 Non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem. — Exponitur. V, 487.
- 26, 29 Voluntarie enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia... III, 472.
- 34 Horrendum est incidere in manus Dei viventis. V, 69.
- 33 Et in altero quidem, opprobriis et tribulationibus spectaculum facti; in altero autem, socii taliter conversantium effecti. VII, 637.
- 34 Cognoscentes vos habere meliorem et manentem substantiam. I, 593.
- 35 Nolite itaque amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet remunerationem. VII, 637.
- 36, 39 Patientia enim vobis necessaria est, ut voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem... nos autem non sumus subtractionis filii in perditionem, sed

- CAP. VERS.**
 fide in acquisitionem animæ. — Exponuntur. V, 488
 VII, 637.
- 37** Adhuc enim modicum aliquantulum qui venturus es
 veniet, et non tardabit. VII, 637.
- 38** Justus autem meus ex fide vivit. — Exponitur
 VII, 67, 68
- XI 6** Sinu fide autem impossibile est placere Deo. II, 258
 V, 494.
- 9-15** Exponitur. I, 597; III, 654, 652.
- 46** Ideo non confunditur Deus vocari Deus eorum; para-
 vit illis civitatem. V, 55.
- 26** Majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum,
 improprium Christi. I, 594; V, 447.
- 34** Extinxerunt impetum ignis, effugerunt aciem gladii
 I, 34.
- 37** Lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione
 gladii mortui sunt. I, 20, 594.
- XII 2** Aspicientes in auctorem fidei et consummatorem Je-
 sum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem
 confusione contempta. — Exponitur. VIII, 59.
- 4** Nondum enim usque ad sanguinem restitistis adver-
 sus peccatum repugnantes. II, 43.
- 5-44** Et obliti estis consolationis, quæ vobis tanquam filiis
 loquitur, dicens : Fili mi, noli negligere disciplinam
 Domini; neque fatigeris dum ab eo argueris... I, 493,
 494; VI, 423.
- 45** Contemplantes ne quis desit gratiæ Dei, ne qua radix
 amaritudinis sursum germinans impediatur, et per
 illam inquinentur multi. IV, 280.
- 46** Ne quis fornicator, aut profanus, ut Esau, qui propter
 unam escam vendidit primitiva sua. III, 380.
- 25** Videtis ne recusetis loquentem... multo magis nos
 qui de cœlis loquentem nobis avertimus. V, 460,
 464.
- 29** Etenim Deus noster ignis consumens est. VII, 455.
- XIII 4** Charitas fraternitatis maneat in vobis. VI, 85.
- 4** Honorabile connubium in omnibus, et thorus imma-
 culatus. III, 469.
- 7** Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti
 sunt verbum Dei : quorum intuentes exitum con-
 versationis, imitamini fidem. — Exponitur. III, 412
 et seqq. ; VI, 452 et seqq.
- 40** Habemus altare, de quo edere non habent potesta-
 tem, qui tabernaculo deserviunt. V, 27; VI, 383.

CAP. VERS.

- 43 Exeamus igitur ad eum extra castra, improprium
ejus portantes. I, 620.
- 44 Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futu-
ram inquirimus. I, 94.
- 45,16 Peripsum ergo offeramus hostiam laudis semper Deo...
— Exponuntur. IV, 384, 382.
- 47 Obedite præpositis vestris, et subjacete eis... Ut cum
gaudio hoc faciant, et non gementes; hoc enim
non expedit vobis. I, 374; III, 36.
- 48 Orate pro nobis: confidimus enim quia bonam cons-
cientiam habemus, in omnibus benevolentes con-
versari. I, 374.
- 20 Deus autem pacis, qui eduxit de mortuis pastorem
magnum ovium... Dominum nostrum Jesum Chris-
tum. VI, 85.
- 24 Aptet vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem;
faciens in vobis quod placeat coram se per Jesum
Christum... VI, 85.

EPISTOLA CATHOLICA S. JACOBI.

- 47 Omne datum optimum... descendens a Patre lumi-
num, apud quem non est transmutatio... II, 304,
450; V, 77.
- 27 Religio munda et immaculata apud Deum et patrem,
hæc est: Visitare pupillos... IV, 379; VII, 392.
- 5 Audite, fratres mei dilectissimi: Nonne Deus elegit
pauperes in hoc mundo, divites in fide, et heredes
regni, quod repromisit Deus diligentibus se? —
Exponitur. I, 241 et seqq.
- 40 Quicumque autem totam legem servaverit, offendat
autem in uno, factus est omnium reus. III, 347.
- 43 Superexaltat autem misericordia judicium. II, 624;
VII, 300.
- 45,16 Si autem frater et soror nudi sint, et indigeant victu
quotidiano... non dederitis autem eis quæ neces-
saria sunt corpori: quid proderit? II, 624.
- 49 Tu credis quoniam unus Deus; benefacias; et
dæmones credunt, et contremiscunt. II, 338;
VIII, 64.
- 8 Linguam autem nullus hominum domare potest;
inquietum malum, plena veneno mortifero. I, 35.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|---|
| | 47 | Quæ autem desursum est sapientia, primum quidem pudica est, deinde pacifica. II, 498, 400. |
| V | 7, 8 | Patientes igitur estote, fratres, usque ad adventum Domini. Patientes i titor estote et vos, et confirmate corda vestra; quoniam adventus Domini appropinquavit. I, 490; III, 465; IV, 290. |

EPISTOLA S. PETRI PRIMA.

- | | | |
|-----|------|---|
| I | 4, 2 | Petrus apostolus Jesu Christi, electis advenis... gratia vobis et pax multiplicetur. V, 433, 580. |
| | 45 | Sed secundum eum qui vocavit vos, sanctum, et ipsi in omni conversatione sancti sitis. II, 366. |
| | 46 | Quoniam scriptum est: Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum. II, 366. |
| | 47 | Et si patrem invocatis eum qui sine acceptione personarum judicat. VIII, 498. |
| | 48 | Scientes quod non corruptibilibus auro vel argento redempti estis de vana vestra conversatione paternæ traditionis. IV, 383. |
| | 49 | Sed pretioso sanguine quasi agni immaculati Christi, et incontaminati. V, 433. |
| | 20 | Præcogniti quidem ante mundi constitutionem, manifestati autem novissimis temporibus propter vos. V, 433. |
| II | 5 | Et ipsi tanquam lapides vivi superædificamini, domus spiritualis. V, 440. |
| | 7 | Vobis igitur honor credentibus. VIII, 83. |
| | 8 | Et lapis offensionis, et petra scandali, his qui offendunt verbo, nec credunt in quo et positi sunt. II, 475. |
| | 9 | Vos autem genus electum, regale sacerdotium... Ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum. Exponitur. II, 406; III, 440, 489; V, 9, 409. |
| | 25 | Eratis enim sicut oves errantes, sed conversi estis nunc ad pastorem et episcopum animarum vestrarum. I, 385; VII, 462. |
| III | 6 | Sicut Sara obediebat Abrahæ, dominum eum vocans. I, 299. |
| | 45 | Parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos |

CAP.	VERS.	
		rationem de ea, quæ in vobis est, spe. II, 404 ; III, 494.
IV	42	Charissimi, nolite peregrinari in fervore qui ad tentationem vobis fit. VIII, 40.
	45	Nemo autem vestrum patiatutur ut homicida, aut fur, aut maledicus, aut alienorum appetitor. IV, 263.
	46	Si autem ut christianus, non erubescat; glorificet autem Deum in isto nomine. IV, 269; VIII, 40.
	2	Pascite qui vobis est gregem Dei. III, 363.
	6	Humiliamini igitur sub potenti manu Dei, ut vos exaltet in tempore visitationis. V, 598; VIII, 64.
	40	Deus autem omnis gratiæ, qui vocavit nos in æternam suam gloriam in Christo Jesu, modicum passor ipse perficiet, confirmabit, solidabitque. V, 580.
	44	Ipsi gloria et imperium in sæcula sæculorum. V, 580.

EPISTOLA S. PETRI SECUNDA.

1	4, 2	Simon Petrus, servus et apostolus Jesu Christi, is qui coæqualem nobiscum sortiti sunt fidem in justitia Dei nostri et salvatoris Jesu Christi. IV, 464.
	4	Per quem maxima et pretiosa nobis promissa donavit; ut per hæc efficiamini divini consortes naturæ... III, 452; V, 469; VII, 220.
	44	Certus quod velox est depositio tabernaculi mei, secundum quod et Dominus noster Jesus Christus significavit mihi. II, 488; VII, 509.
	46	Non enim doctas fabulas secuti... sed speculatores facti illius magnitudinis. I, 434, 446.
	48	Et hanc vocem nos audivimus de cælo allatam, cum essemus cum ipso in monte sancto. I, 446.
	49	Et habemus firmiorem propheticum sermonem; cui benefacitis attendentes, quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco, donec dies elucescat, et lucifer oriatur in cordibus vestris. V, 497.
	24	Non enim voluntate humana allata est aliquando prophetia: sed Spiritu sancto inspirati, locuti sunt sancti Dei homines. IV, 585.
	28	Si enim refugientes coinquinationes mundi in cognitione Domini nostri... facta sunt eis posteriora deteriora prioribus. III 474.

- CAP VERS.
- 21 Melius enim erat illis non cognoscere viam justitiæ, quam post agnitionem, retrorsum converti ab eo, quod illis traditum est, sancto mandato. III, 474.
- 22 Contigit enim eis illud veri proverbii: Canis reversus ad suum vomitum; et sus lota in volutabro luti. III, 472.
- III 3 Hoc primum scientes, quod venient in novissimis diebus in deceptione illusores, juxta proprias concupiscentias ambulantes. III, 539.
- 40 Adveniet autem dies Domini ut fur; in quo cœli magno impetu transient, elementa vero calore solventur, terra autem, et quæ in ipsa sunt opera, exurentur. III, 527.

EPISTOLA S. JOANNIS PRIMA.

- I 1 Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, et manus nostræ contrectaverunt de verbo vitæ. I, 446; V, 253.
- 3 Quod vidimus et audivimus, annuntiamus vobis... et societas nostra sit cum Patre, et cum Filio ejus Jesu Christo. V, 580.
- 8 Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est. II, 468; V, 158; VI, 44; VII, 25.
- 9 Si confiteamur peccata nostra, fidelis est et justus, ut remittat nobis peccata nostra, et emundet nos ab omni iniquitate. VII, 25.
- 40 Si dixerimus quoniam non peccavimus, mendacem facimus eum. V, 444.
- II 1 Filioli mei, hæc scribo vobis ut non peccetis. Sed si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem, Jesum Christum justum. — Exponitur. I, 288.
- 14 Scribo vobis, juvenes, quoniam fortes estis, et verbum Dei manet in vobis, et vicistis malignum. — Exponitur. I, 164, 165.
- 45 Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. — Exponitur. IV, 342, 343.
- 48 Filioli, novissima hora est; et sicut audistis quia antichristus venit; et nunc antichristi multi facti sunt. — Exponitur. III, 249; IV, 582, 583.

CAP. VERS.

- 22, 23 Hic est antichristus qui negat Patrem et Filium. IV, 583.
- III 4 Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus. — Exponitur. V, 134, 135, 136, 137, 440 et seqq.
- 2 Charissimi, nunc filii Dei sumus; et nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus. — Exponitur. V, 147; VIII, 226.
- 3 Et omnis qui habet hanc spem in eo, sanctificat se, sicut et ille sanctus est. V, 447; VII, 245.
- 8 Qui facit peccatum, ex diabolo est; quoniam ab initio diabolus peccat. V, 43.
- IV 4 Charissimi, nolite omni spiritui credere, sed probate Spiritus si ex Deo sint. V, 422.
- 2 Omnis Spiritus qui confitetur Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est. II, 372.
- 3 Et omnis spiritus qui solvit Jesum, ex Deo non est, et hic est antichristus, de quo audistis quoniam venit, et nunc jam in mundo est. — Exponitur. II, 372; III, 468; IV, 589; V, 445.
- 4 Vos ex Deo estis, filioli, et vicistis eum, quoniam major est qui in vobis est, quam qui in mundo. III, 424; V, 260.
- 8 Qui non diligit, non novit Deum, quoniam Deus charitas est. VII, 297.
- 42 Deum nemo vidit unquam. VII, 245.
- 46 Et nos cognovimus, et credidimus charitati quam habet Deus in nobis. III, 48.
- 20 Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt, quomodo potest diligere? II, 84, 620.
- V 3 Hæc est enim charitas Dei, ut mandata ejus custodiamus: et mandata ejus gravia non sunt. V, 445.
- 4 Et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra. III, 289.
- 40 Qui credit in Filium Dei, habet testimonium Dei in se. IV, 584.
- 20-24 Et scimus quoniam Filius Dei venit, et dedit nobis sensum ut cognoscamus verum Deum, et simus in vero Filio ejus. Hic est verus Deus, et vita æterna. Filioli, custodite vos a simulacris. V, 435.

EPISTOLA S. JOANNIS SECUNDA.

CAP. VERS.

- 7 Quoniam multi seductores exierunt in mundum, qui non confitentur Jesum Christum venisse in carnem: hic est seductor et antichristus. — Exponitur. II, 392; IV, 584.
- 9,10 Omnis qui recedit, et non permanet in doctrina Christi, Deum non habet... si quis venit ad vos et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec Ave ei dixeritis. II, 372.

EPISTOLA S. JOANNIS TERTIA,

- 43 Multa habui tibi scribere, sed nolui per atramentum et calamum scribere tibi. IV, 49.
- 44 Spero autem protinus te videre, et os ad os loquemur. IV, 49.

EPISTOLA CATHOLICA S. JUDÆ.

- 3 Charissimi, omnem sollicitudinem faciens scribendi vobis de communi vestra salute... VI, 579.
- 4 Subintrierunt enim quidam homines... et solum dominatorem et Dominum nostrum Jesum Christum negantes. I, 608; VI, 229.
- 8-12 Similiter et hi carnem quidem maculant, dominationem autem spernunt, majestatem autem blasphemant... I, 606.
- 43, 46 Fluctus feri maris, despumantes suas confusiones... I, 606.
- 19 Hi sunt qui segregant semetipsos, animales, Spiritum non habentes. I, 605, 606.
- 20, 24 Vos autem, charissimi, superædificantes vosmetipsos.. in dilectione Dei servate... VIII, 427.
- 22, 23 Et hos quidem arguite judicatos; illos vero salvate, de igne rapientes. I, 606.

APOCALYPSIS S. JOANNIS.

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|---|
| I | 5, 6 | Et a Jesu Christo, qui est testis fidelis... et fecit nos regnum et sacerdotes Deo et Patri suo. III, 440; V, 242. |
| | 40 | Fui in Spiritu in dominica die, et audivi post me vocem magnam tanquam tubæ. — Exponitur. III, 360. |
| | 43 | Et in medio septem candelabrorum aureorum similem Filio hominis. V, 458. |
| | 14 | Caput autem ejus et capilli erant candidi tanquam lana alba, et tanquam nix. V, 458. |
| | 48 | Et vivus et fui mortuus... et habeo claves mortis et inferni. V, 246. |
| | 20 | Sacramentum septem stellarum quas vidisti in dextera mea... septem stellæ, Angeli sunt septem Ecclesiarum. VI, 64. |
| II | 4-7 | Exponuntur. IV, 325 et seqq. |
| | 5 | Movebo candelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris. II, 492. |
| | 9 | Et blasphemaris ab his qui se dicunt Judæos esse, et non sunt, sed sunt synagoga Satanæ. VII, 205. |
| | 47 | Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis. — Exponitur. IV, 499 et seqq. |
| III | 9 | Ecce dabo de synagoga Satanæ, qui dicunt se Judæos esse et non sunt, sed mentiuntur. VII, 205. |
| | 14 | Ecce venio cito; tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam. II, 42, 264; V, 288. |
| | 47 | Quia dicis: Quod dives sum, et locupletatus, et nullius egeo; et nescis quia tu es miser, et miserabilis, et pauper, et cæcus, et nudus. V, 4. |
| IV | 4 | Et in circuitu sedis sedilia viginti quatuor; et super thronos viginti quatuor seniores sedentes, circumamicti vestimentis albis, et in capitibus eorum coronæ aureæ. — Exponitur. VI, 479; VIII, 30. |
| | 6 | Et in conspectu sedis tanquam mare vitreum simile crystallo. VI, 455. |
| | 40 | Et adorabant viventem in sæcula sæculorum. VI, 479; VIII, 30. |
| | 42 | Dignus est Agnus, qui occisus est, accipere virtutem, et divinitatem, et sapientiam, et fortitudinem, et honorem, et gloriam, et benedictionem. — Exponitur VIII 60. |

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| VI | 9 | Et cum aperuisset sigillum quintum, vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei, et propter testimonium quod habebant. I, 375. |
| | 16 | Et dicunt montibus et petris: Cadite super nos, et abscondite nos a facie sedentis super thronum, et ab ira Agni. VII, 450. |
| VII | 9 | Stantes ante thronum, et in conspectu Agni, amicti stolis albis, et palmæ in manibus eorum. IV, 60. |
| | 43 | Et respondit unus de senioribus, et dixit mihi: Hi qui amicti sunt stolis albis, qui sunt? et unde venerunt? — Exponitur. VII, 455, 443. |
| | 44 | Et dixit mihi: Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni. II, 542; IV, 60; VII, 455. |
| IX | 1, 2 | Et quintus Angelus tuba cecinit: et vidi stellam de cœlo cecidisse in terram, et data est ei clavis putei abyssi... II, 627. |
| | 3-12 | Exponuntur. V, 568 et seqq. |
| X | 6 | Et juravit per viventem in sæcula sæculorum... quia tempus non erit amplius. III, 234. |
| | 44 | Et dixit mihi: Oportet te iterum prophetare gentibus, et populis, et linguis, et regibus multis. II 496. |
| XII | 1 | Et signum magnum apparuit in cœlo: Mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim. — Exponitur. II, 268; VI, 458. |
| | 2 | Et in utero habens, clamabat parturiens, et cruciatur ut pariat. VI, 458. |
| | 3 | Et visum est aliud signum in cœlo... et in capitibus ejus diademata septem. VI, 424. |
| | 4 | Et draco stetit aute mulierem quæ erat paritura. V, 45; VI, 424. |
| | 5 | Et peperit filium masculum, qui rectorus erat omnes gentes in virga ferrea; et raptus est filius ad Deum, et ad thronum ejus. V, 45. |
| | 9 | Et projectus est draco ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus et Satanas, qui seducit universum orbem. V, 44. |
| | 12 | Væ terræ et mari, quia descendit diabolus ad vos, habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet. IV, 65. |
| | 44 | Et datæ sunt mulieri alæ duæ aquilæ magnæ, ut volaret in desertum in locum suum, ubi alitur... V, 45. |

- | CAP. | VERS. | |
|------|-------|--|
| | 17 | Et iratus est draco in mulierem, et abiit facere prælium cum reliquis de semine ejus, qui custodiunt mandata Dei. V, 45. |
| XIII | 4 | Et adoraverunt draconem quidedit potestatem bestię. III, 516. |
| | 7 | Et datum est illi bellum facere cum Sanctis, et vincere eos. III, 302, 527; IV, 492. |
| | 8 | Quorum non sunt scripta nomina in libro vitę Agni, qui occisus est ab origine mundi. VI, 452. |
| | 44 | Et vidi aliam bestiam ascendentem de terra, et habebat cornua duo similia Agni, et loquebatur sicut draco. — Exponitur. III, 204. |
| | 42 | Et potestatem prioris bestię omnem faciebat in conspectu ejus. — Exponitur. III, 204. |
| | 44 | Et seduxit habitantes in terra. III, 539. |
| XIV | 3 | Et nemo poterat dicere canticum, nisi illa centum quadraginta quatuor millia qui empti sunt de terra. IV, 52. |
| | 4 | Hi empti sunt ex hominibus primitię Deo et Agno. IV, 52; VI, 239. |
| | 40 | Et cruciabitur igne et sulphure in conspectu Angelorum sanctorum et ante conspectum Agni. III, 234. |
| XVI | 13 | Et vidi de ore draconis, et de ore bestię, et de ore pseudoprophetę, spiritus tres immundos in modum ranarum. III, 204. |
| XVII | 3 | Et vidi mulierem sedentem super bestiam coccineam, plenam nominibus blasphemię. VII, 204. |
| | 5 | Et in fronte ejus nomen scriptum: <i>Mysterium: Babylon magna</i> . VII, 205. |
| | 8 | Et mirabuntur inhabitantes terram, quorum non sunt scripta nomina in libro vitę a constitutione mundi... VI, 452. |
| | 45 | Et dixit mihi: <i>Aquę quas vidisti ubi meretrix sedet, populi sunt, et gentes, et linguę</i> . I, 504. |
| XIX | 44 | Et vidi cælum apertum, et ecce equus albus, et qui sedebat super eum, vocabatur <i>Fidelis, et Verax</i> ... VI, 269. |
| | 16 | Et habet in vestimento et in femore suo scriptum: <i>Rex regum, et Dominus dominantium</i> . V, 244. |
| | 20 | Et apprehensa est bestia, et cum ea pseudopropheta. III, 204. |
| XX | 3 | Et misit eum in abyssum, et clausit, et signavit super illum, ut non seducat amplius gentes, donec consummentur mille anni, et post hæc oportet illum solvi modico tempore. III, 539; VI, 594. |

- | CAP. | VERS. | |
|--------|-------|--|
| | 5 | Hæc est resurrectio prima. — Exponitur. VII, 388. |
| | 6 | Sed erunt sacerdotes Dei et Christi, et regnabunt cum illo mille annis. VII, 389. |
| | 9, 40 | Ubi et bestia et pseudopropheta cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum. III, 204. |
| XXI | 4 | Et vidi cælum novum, et terram novam. IV, 494; VI, 394. |
| | 4 | Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum; et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt. III, 234. |
| | 8 | Timidis autem et incredulis... pars illorum erit in stagno ardenti. VIII, 79. |
| | 44 | Et murus civitatis habens fundamenta duodecim, et in ipsis duodecim nomina duodecim Apostolorum Agni. II, 474. |
| 15, 47 | | Et qui loquebatur mecum, habebat mensuram arundineam auream, ut metiretur civitatem, et portas ejus et murum... — Exponuntur. VI, 394. |
| XXII | 44 | Qui nocet, noceat adhuc, et qui in sordibus est, sordescat adhuc. III, 214; VII, 444. |
| | 42 | Ecce venio cito, et merces mea mecum est, reddere unicuique secundum opera sua. III, 214. |
| | 45 | Foris canes, et venefici, et impudici, et homicidæ... III, 214. |

FINIS.

TABLE ANALYTIQUE

DES HUIT PREMIERS VOLUMES DES ŒUVRES

DE Mgr LÉVÊQUE DE POITIERS

TABLE ANALYTIQUE

DES HUIT PREMIERS VOLUMES DES OEUVRES

DE Mon L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

A

- Abbé.** Bénédiction de l'abbé de Fontgombaud, discours, III, 621 et suiv. ; devoirs de la prélature abbatiale, 638.
- Abéla,** ville d'Israël. Analogie entre le rôle de cette cité et celui de la ville de Rome, V, 303, 306.
- Abre** (sainte), fille de saint Hilaire. Lettre de son père pour l'exhorter à embrasser la virginité, V, 265, 266 ; VII, 365 ; sa sépulture dans la basilique des saints Jean-et-Paul, III, 316.
- Absolution sacramentelle.** Ses effets dans une âme pénitente, I, 274 ; sa vertu toute-puissante élève l'attrition au niveau de la charité qui ouvre l'entrée de la demeure céleste, V, 502, 503.
- Absolution** du complice au tribunal de la pénitence. Péché réservé au saint-siège ; peines et censures encourues par le coupable, VI, 224-229. *Voir* Pénitence.
- Absolutisme.** Combattre le naturalisme sous toutes ses formes, c'est n'est pas défendre la cause de l'absolutisme, V, 199 ; l'absolutisme le plus redouté est celui d'un État qui repousse le contrôle de la religion, IV, 254 ; VIII, 37, 38 ; il amène la rébellion, et la rébellion amène la corruption des mœurs et de l'esprit, IV, 252 ; le césarisme moderne, comme le césarisme antique, serait le régime de toutes les oppressions et de toutes les corruptions, I, 558.
- Abstention.** De l'abstention religieuse et politique, I, 455, 456.
- Abstinence.** Causes pour lesquelles l'Église nous défend l'usage d'aliments licites en eux-mêmes, VI, 46 et suiv. ; lettre circulaire au clergé diocésain relativement à l'abstinence du samedi, 26 et suiv. ; sentiment de saint Ives sur la dispense, 28 ; l'abstinence n'est pas abrogée en principe par les rescrits apostoliques ; elle ne s'étend pas à tous les samedis et n'est pas perpétuelle, 29 et suiv. ; le pape exhorte les personnes qui en useront à faire quelque offrande, 33 ; exemples d'une abstinence chrétienne, VI, 275 et suiv. ; développement de cet adage des anciens : *Abstine, sustine*, 49 et suiv.
- Académie française.** En vue de maintenir l'équilibre entre le bien et le mal, elle couronne *ex æquo* des livres de morale naturaliste et philosophie chrétienne, II, 458, 377 ; rapport de M. Ville

- main où il confond toutes les notions religieuses, et sanctionne les doctrines les plus contraires, 377.
- Acclamations** pour la clôture du couronnement de la Vierge des Clefs à Poitiers, V, 291 et suiv. ; pour la clôture des 1^{er} et 2^o synodes diocésains, I, 563 ; II, 336 ; du concile d'Agen, III, 472, 473 ; de Poitiers, VI, 458, 480.
- Achard** (saint), abbé de Saint-Benoit de Quinçay, II, 549, 551.
- Acte. Actions.** Tout acte honnête, tout mérite humain est un titre à une certaine récompense ; en quoi peut consister cette récompense, V, 456, 457 ; toutes les actions des hommes constitués en état de grâce ont deux propriétés et renferment deux valeurs, celle du mérite et celle de la satisfaction, I, 272.
- Action de grâces.** Elle est placée par les livres saints en tête des pratiques de la vertu de religion ; elle est obligatoire pour tous les hommes envers Dieu, I, 424, 425 ; VI, 166 et suiv.
- Adam.** Il apprend de l'action et de la parole divine le précepte de la sanctification du septième jour, III, 354, 357 ; pourquoi a-t-il été créé parfait quant au corps et quant à l'âme, VIII, 66, 67 ; doctrine de saint Thomas sur les qualités corporelles et spirituelles du premier Adam, *ibid.*
- Adèle d'Angleterre** (la princesse). Elle donne ses soins à la restauration de la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers, III, 322.
- Adelelme** (Guillaume), évêque de Poitiers. Fidèle au pape Innocent II, il encourt la colère du comte de Poitiers, II, 553.
- Adelmannus**, disciple de saint Fulbert, compose une pièce de vers à la louange de ses condisciples de l'école de Chartres, I, 444.
- Administrateur.** L'esprit des affaires n'est pas incompatible avec l'éminence du savoir : l'élévation de l'esprit, la poésie de la pensée n'excluent pas le talent administratif, II, 593.
- Administration.** Lettre pastorale au clergé du diocèse, concernant plusieurs points d'administration ecclésiastique, I, 483 ; prudence nécessaire au prêtre dans l'exercice de l'administration pastorale, II, 34. *Voir* Prêtre.
- Adoption divine.** Dieu adopte tous les chrétiens comme ses enfants dans le sacrement du baptême, V, 436 et suiv. ; supériorité de l'adoption divine sur les adoptions humaines, 139 ; droits et biens acquis par notre titre d'enfants adoptifs de Dieu, 140. *Voir* Baptême.
- Aerius**, hérésiarque. Il enseigne que les prêtres ont le même pouvoir que les évêques, I, 347.
- Affre** (Mgr), archevêque de Paris. Son sentiment sur les appels comme d'abus, IV, 174 ; sa mort glorieuse, I, 620.
- Agapit** (saint), abbé de Saint-Maixent, II, 254.
- Agen** (concile d') *Voir* Concile.
- Agnès** (sainte), abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, I, 248 ; VI, 493.
- Agnès de Bourgogne** (la princesse). Elle fait travailler à la restauration de la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers, III, 322.

- Agon** (saint), évêque de Poitiers, II, 547, 562.
- Alaric**, roi des Goths, I, 232; II, 285; III, 349, 324.
- Alcuin**. Il dit que Poitiers se glorifie bien plus de son grand pontife Hilaire, que du développement de son commerce, III, 379.
- Alexandre IV**, pape, II, 294; IV, 78.
- Alexandre VII**, pape. Sa conduite au traité de paix de Westphalie, où il assiste en qualité de nonce, avant son pontificat, VII, 364.
- Alexandre VIII**, pape. Il condamne la proposition qui soutenait que les païens et les juifs ne reçoivent aucune grâce de Jésus-Christ, II, 396.
- Algérie**. Mandement ordonnant une quête et des prières en faveur de l'Algérie ravagée par le fléau des sauterelles, V, 562 et suiv.; lettre au clergé prescrivant une quête en faveur de la population algérienne décimée par la famine, VI, 492 et suiv.; tableau des misères des Arabes; zèle des évêques et du clergé de l'Algérie à lessecourir; la charité attire les infidèles à notre religion; exemple remarquable cité par Bossuet, 493, 494.
- Aliénor**, duchesse d'Aquitaine, II, 554.
- Allemagne**. Pie IX loue la fidélité du clergé et du peuple allemands aux lois de l'Église, VIII, 36, 39; le gouvernement germanique favorise les novateurs, dits les vieux-catholiques, 40; l'unité monarchique de l'Italie a été le prélude de l'unité allemande, VII, 440, 444; elle était prête pour la guerre de 1870, VII, 21. Voir Prusse.
- Aloges**, nom donné aux hérétiques qui nient le Verbe de Dieu: nouveaux Aloges, V, 340.
- Alphonse**, comte de Poitiers, I, 64.
- Alsace et Lorraine**. Lettre-circulaire qui ordonne une quête en faveur des émigrants, VII, 464 et suiv.; articles d'attachement, 437, 438.
- Altieri** (Louis), cardinal, évêque d'Albano. Sa lettre aux évêques par laquelle il leur notifie le pouvoir d'agir, comme délégués du saint-siège, dans la condamnation des livres contraires à la foi ou aux mœurs, V, 439; il meurt victime de son zèle à soigner les pestiférés de sa ville épiscopale, VI, 232.
- Amand** (saint), évêque de Maëstricht, Poitevin, II, 550.
- Amand** (saint), évêque de Bordeaux, VI, 389, 398.
- Amboise** (la bienheureuse Françoise d'), duchesse de Bretagne, religieuse du Carmel. Elle est l'honneur du Carmel français antérieurement à la réforme de sainte Thérèse, IV, 466; son culte reconnu par un décret apostolique, V, 219, 224; homélie pour la clôture de sa béatification, 474, 478; allocution prononcée à la suite de l'inauguration de son culte à Thouars, 604 et suiv.
- Amboise** (Pierre d'), évêque de Poitiers. Il construit le château épiscopal de Dissay, II, 424, 557.
- Ambroise** (saint), archevêque de Milan, I, 467, 470; II, 38, 563; III, 33, 522; IV, 357; V, 483, 259, 544; VI, 477; VII, 64, 224. Lettres apostoliques au sujet de l'invention de son corps, VIII,

144, 149 ; son histoire, par M. l'abbé Baunard, offre la réfutation de théories qui se croient modernes, mais sont renouvelées du iv^e siècle, 145 ; rôle et mission de saint Ambroise dans l'Église et la société au iv^e siècle ; il fut donné pour établir le règne public de Jésus-Christ, et conquérir à l'Église sa part légitime d'action dans la protection des peuples, 146, 147 ; voir *Brogliè (le duc de)* ; comment saint Ambroise mérite éminemment le nom de Père de l'Église, 146 et suiv. ; Boniface VIII le place authentiquement au nombre des docteurs de l'Église, I, 466.

Saint Ambroise stigmatise le faux patriotisme des ennemis du Christ, III, 522 ; V, 483 ; son témoignage concernant la tradition : *Quo vadis ?* II, 488 ; sur le sacerdoce mystique et la royauté spirituelle des simples fidèles, III, 144 ; explication mystique sur le denier de l'Évangile et le nombre dix, 340 ; si saint Jean a excellé sur tous les autres à énoncer les divins mystères, c'est qu'il pouvait consulter Marie, le dépôt vivant des secrets éternels, 464 ; combien il est digne de la majesté impériale de laisser aux évêques la liberté de parler, 554, 555 ; propriétés physiques et surnaturelles de l'eau, 3, 4 ; les avantages de la vieillesse, V, 464 ; commentaire de ces paroles du Psaume xxxviii : *Ecce palmarès posuisti dies meos*, 460, 464 ; l'évêque est le hiérarque suprême qui récapitule en lui toutes les ordinations, 482 ; les décisions des conciles sont des scellés authentiques apposés sur l'héritage de la foi, VI, 413 ; avantage de la transmission héréditaire de la foi et de la vertu, VII, 623, 624 ; sa lettre à Vigile, évêque de Trente, qu'il avait consacré ; conseils qu'il lui donne pour l'administration de son Église, 529, 530, 534.

Âme. L'âme qui s'allie à Dieu par le baptême prend un poids sur elle, mais un poids glorieux et très doux, V, 444, 445 ; l'âme du chrétien a reçu dans le baptême une marque intime, une empreinte ineffaçable ; la vie de cette âme, c'est la vie communiquée du Verbe fait chair, I, 279 ; elle ne perdra pas dans le ciel son originalité distinctive et sa physionomie individuelle, V, 148 ; l'intégrité de l'orthodoxie, l'entière subordination de l'entendement et de la volonté à l'autorité de l'Église composent la plus belle parure d'une âme, III, 417 ; le fond d'une âme, c'est le sentiment qu'elle a de Dieu, le sentiment qu'elle a du devoir, IV, 294 ; l'âme du chrétien est souvent comparée à une ville, ses abords sont toujours compromis, quand ils ne sont gardés que par nous-mêmes, I, 477 ; la culture de l'âme comparée à celle d'un jardin, IV, 279 ; ravages que le démon cause dans une âme où il rentre après en avoir été chassé, V, 415 et suiv. ; l'état des âmes après la mort est irrévocable ; elles ne peuvent plus mériter ou démériter ; développement de cette doctrine par le concile de Périgueux, III, 234.

Amour. Il est la condition nécessaire du ministère pastoral, I, 224.

- Amour de Dieu.** L'acte d'amour de Dieu pour lui-même doit être produit de temps à autre par le chrétien; Marie est notre plus puissant secours pour remplir ce devoir, VI, 454, 455, 456; pourquoi Dieu exige notre amour; le fruit de cet amour, selon l'enseignement de saint Hilaire, n'est pas pour Dieu, mais pour nous, V, 93; VII, 209, 210; le cœur a besoin d'aimer, l'objet de son amour doit être Dieu lui-même, VI, 612, 643.
- André (saint), apôtre.** Une relique de ce saint est donnée à sainte Radegonde, et déposée plus tard à l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, VI, 484, 506; un fragment du bois de la croix de saint André est placé dans l'autel majeur de l'église des Filles-de-la-Croix à la Puye, VIII, 447.
- Angebault (Guillaume), évêque d'Angers.** Discours prononcé dans l'église cathédrale d'Angers en la solennité du cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale, V, 456 et suiv.
- Angèle de Mérici (sainte), fondatrice des Ursulines.** Elle peut être considérée comme l'initiatrice des familles religieuses répandues dans les villes et les campagnes pour l'éducation des enfants, V, 370; sa canonisation par Pie VII, 374; la célébration de sa fête est rendue obligatoire par Pie IX, 463, 464; V, 374.
- Anges.** Pourquoi le sacerdoce ne convient pas à la nature angélique, VI, 20; VIII, 483, 484, 485; préférence accordée à la nature humaine sur la nature angélique pour le sacerdoce, VI, 47, 48; en quoi a consisté l'épreuve des anges, V, 41 et suiv.; en quel sens les anges gardiens des enfants voient toujours la face de Dieu, I, 546.
- Angleterre.** Elle fut, entre les mains de Dieu, pendant plusieurs siècles, un instrument de justice contre la France, I, 6; son culte pour Notre-Dame de Chartres, II, 287; avantages sociaux qui résultent pour elle du maintien de l'Église établie, V, 485; ses projets de conquête sur les bords de la mer Rouge, VI, 212.
- Angoulême (la duchesse d'),** fille de Louis XVI, II, 592.
- Annates.** Quel fut le principal effet de la suppression des annates et des autres redevances envers le saint-siège, V, 539, 540.
- Anne (sainte), mère de la très sainte Vierge.** Le chef de cette sainte est envoyé de Constantinople à l'église de Chartres; honneurs qui lui sont rendus par les princes et autres illustres personnages, II, 277; IV, 84, 85.
- Anne d'Autriche, reine de France.** Elle fait couvrir d'un pavillon et d'un dôme la relique de sainte Anne, conservée dans la cathédrale de Chartres, IV, 85; elle attribue la naissance de Louis XIV à l'intercession de saint Fiacre, IV, 276; elle bâtit le Carmel de Poitiers, V, 337; elle fonde une lampe devant le tombeau de sainte Radegonde, VIII, 478.
- Anneau.** Sa signification; les clercs ne peuvent pas le porter, I, 355, 356.
- Anneau épiscopal.** Usage qu'ont les fidèles de venir le baiser, I, 404; il est le symbole de l'alliance perpétuelle de l'évêque avec l'épouse du Christ, IV, 477.
- Anniversaire.** L'Église commande de célébrer chaque année ave

pompe la solennité anniversaire de la consécration des églises et des évêques, I, 277 ; II, 478 ; IV, 72, 437 ; l'usage de célébrer avec solennité les jours des grands anniversaires repose sur l'autorité de l'ancien Testament et de l'Église, VI, 426 et suiv. ; la commémoration annuelle de la consécration d'un évêque est la fête de tout le sacerdoce diocésain, I, 278 ; V, 482 ; l'anniversaire du sacre épiscopal est la commémoration de ce qu'il y a de plus élevé dans le sacerdoce ; le jour de cette ordination s'appelle le jour natal de l'évêque, VI, 462, 463.

Homélies prêchées chaque année au jour anniversaire de sa consécration épiscopale, I, 277, 443, 579 ; II, 64, 478, 428, 584 ; III, 32, 306, 530 ; IV, 400, 324, 499 ; V, 373, 484 ; VI, 45, 437, 252, 464 ; VII, 48, 309, 466 ; VIII, 46, 237 ; au xx^e anniversaire de sa promotion à l'épiscopat, VI, 464 et suiv. ; au xxv^e anniversaire de son intronisation épiscopale, VIII, 255.

Homélies, discours, etc., prononcés aux solennités de divers anniversaires. Voir Angebault (Mgr), Carmélites, Chartres, Donnet (Mgr), Hilaire (saint), Immaculée-Conception, Pierre et Paul (saints), Thomas d'Aquin (saint), Vincent de Paul (saint).

Anselme (saint), archevêque de Cantorbéry. Vrai sens de son texte tant de fois cité, sur l'amour que Dieu porte à la liberté de l'Église, V, 355.

Antechrist. Instruction pastorale sur cette parole de saint Jean : Il y a déjà beaucoup d'antechrists, IV, 584 et suiv. ; l'antechrist est celui qui nie que Jésus soit Dieu, qu'il soit homme, qu'il soit Dieu et homme tout ensemble, 583 ; identité du naturalisme et de l'antichristianisme, V, 44 ; préfiguration de l'antechrist à certaines époques, 393, 394 ; son signalement dans les saints livres, I, 98 ; opposition du parti de Jésus-Christ et du parti de l'antechrist, IV, 455 ; langage timide des chrétiens de son temps, VI, 574 ; les fonctions publiques mises entre les mains d'hommes tarés seront un des signes de son approche ; témoignage de saint Hilaire, VI, 573 ; le caractère de la génération contemporaine de l'antechrist sera d'être anti-sacerdotale ; tendances qui ne sont pas étrangères à notre époque, 573.

Anthème (saint), évêque de Poitiers, II, 549, 562.

Antiquaires de l'Ouest (Société des). Discours prononcé à une séance publique, I, 435 ; un de ses bulletins donne la description des reliquaires de Charroux, IV, 546, 555 et suiv. ; notice sur M. de Barante et les mémoires de Madame de La Rochejaquelein, lue à la séance publique du 28 décembre 1868, VI, 283 et suiv.

Antonelli (le cardinal), secrétaire d'État de Pie IX. Il écrit aux évêques de France à propos de la question des classiques, II, 325 ; il envoie une note aux puissances catholiques en 1855 sur le pouvoir temporel du pape, V, 544 ; Lettre de Pie IX au cardinal Antonelli à propos du projet de suppression des ordres religieux à Rome, VII, 432

- Apostolat.** Il se compose d'une série de générations dont les unes sèment et les autres moissonnent, IV, 95 et suiv. ; les deux conditions essentielles de tout apostolat sont la prédication et l'exercice de la charité, III, 409 ; les œuvres de l'apostolat chrétien ne se soutiennent que par l'esprit chrétien ; esprit du siècle opposé à cet apostolat, 414 ; apostolat des laïques dans les villes, III, 410 et suiv. ; dans les campagnes, 417 et suiv. ; parallèle entre un apôtre selon Jésus-Christ et un apôtre selon le monde, I, 445 et suiv.
- Apôtres.** Le Verbe rédempteur a déposé dans leur âme, par des espèces infuses, toutes les lumières et toutes les grâces destinées à être transmises aux générations chrétiennes, VIII, 67 ; la sainte Vierge a été leur conseillère et leur institutrice, III, 460, 464 ; reconnaissance, amour envers les apôtres qui ont évangélisé nos pays, 413 et suiv. ; Dieu seul envoie les apôtres, et partout où ils vont, leur ministère n'est jamais stérile, VI, 244, 245. Voir *Voyage ad limina apostolorum*.
- Appel comme d'abus.** Voir Conseil d'État.
- Arbre de la liberté.** Bénédiction de l'arbre de la liberté à Chartres ; discours, I, 84.
- Archangela Giralani** (la Bienheureuse), carmélite. Homélie pour la clôture de la fête de béatification, V, 474, 478.
- Archéologie.** Presque toujours les monuments qui attirent l'attention des sociétés savantes sont les œuvres de la foi ; l'archéologie, c'est encore de la théologie, I, 436. Rapports de l'administration épiscopale avec l'archéologie, VI, 283, 284.
- Archidiacre.** La création de plusieurs archidiacres dans le même diocèse n'est pas contraire aux prescriptions du concile de Trente, I, 543 ; visite des paroisses des villes principales par les archidiacres, II, 332, 333 ; la dignité archidiaconale, telle qu'elle subsiste en France, n'est guère que le maintien d'une qualification honorifique, I, 544.
- Archiprêtres.** Leur office principal est de faire à l'évêque une relation semestrielle sur l'état de l'archiprêtre ; ils sont les vicaires forains de l'évêque, et remplissent les fonctions attribuées par le droit aux témoins synodaux, I, 545 ; ils doivent signaler à l'évêque les infractions et les violations des décrets conciliaires et des ordonnances synodales, 546.
- Arianisme.** Cette secte s'inscrivait en faux contre la divinité de Jésus-Christ envisagé dans sa propre personne et dans sa nature la plus relevée, I, 475 ; VI, 559 ; elle était la négation de tous les mystères de la religion, VI, 559, 560 ; la foi devenait une chose humaine, si le Verbe de Dieu n'était qu'une créature, comme l'enseignait l'arianisme, I, 476 ; il n'était lui-même qu'une philosophie indocile et irréligieuse, une orgueilleuse prétention de la raison à s'élever au-dessus de la foi, 230 ; subtilité de ses sectateurs modérés, qui, tout en demandant qu'une légère concession en apparence, renouvelaient toute la perversité arienne. II. 344

- l'arianisme et le rationalisme moderne ont le même but : chercher à abaisser le Verbe divin pour s'égaliser à lui, I, 477, 479 ; l'arianisme sous le nom de naturalisme est la grande hérésie actuelle, 470, 471 ; VI, 342, 560 ; une de ses phases caractérisée par saint Hilaire, et dans laquelle on retrouve la conduite des philosophes modernes, II, 368 et suiv.
- Arius**, hérésiarque, I, 479 ; II, 446 ; V, 342 ; VI, 446, 559, 562.
- Arméniens**. L'immixtion malheureuse de certains patrons imprudents vient d'en conduire une fraction au schisme, VII, 479.
- Arnauld** (Antoine), III, 207. Son sentiment sur les diverses translations épiscopales pendant la vacance des sièges, occasionnée par la controverse de la régale, VIII, 437.
- Arnohe**. Il dévoile les incriminations des païens contre les chrétiens, II, 242.
- Arnould de Bonneval**. Ses écrits ont rendu célèbre l'abbaye de Bonneval, I, 46, 47 ; il reconnaît Marie exempte du péché originel, II, 211, 212.
- Arts** (les). Comment ils ont été tout d'abord cultivés par les enfants de Dieu et par les enfants des hommes, I, 35, 36 ; II, 522, 523 ; ils sont trop souvent tributaires des hommes les plus asservis à diverses passions, I, 376 ; V, 495 ; Rome est la mère-patrie des arts, l'école la plus riche et la plus féconde des temps modernes, II, 544, 524 ; l'Église, protectrice des arts, VII, 249 ; développement des arts libéraux et des sciences sous le règne de saint Louis, I, 436.
- Assemblées générales** du clergé de France. Elles ne remplaçaient que très imparfaitement les conciles provinciaux, II, 444 ; IV, 319 ; lettre de l'Assemblée (an. 4650) à tous les archevêques des Gaules sur l'utilité des conciles et sur la nécessité de les rétablir, III, 445, 457 ; remontrance au roi (an. 4670) concernant la tenue des synodes provinciaux, 442, 445, 446, 454 ; les assemblées conciliaires préservées des écarts de la plupart des assemblées délibérantes, I, 645 ; II, 443, 444 ; VI, 585, 586.
- Assemblée nationale** (1874). Lettres circulaires qui prescrivent des prières publiques demandées par l'Assemblée nationale, VII, 448, 464 ; VIII, 4 ; devoirs des nouveaux mandataires de la France, VII, 409 et suiv. ; pourquoi cette Assemblée est-elle frappée d'impuissance politique, VII, 259, 260, 264 ; VIII, 2, 3 ; c'est en vain que le pouvoir collectif a succédé au pouvoir personnel, si on veut gouverner en dehors du principe chrétien, VII, 290 et suiv. ; le mal des assemblées ou des comices et le *morbis comitalis*, VIII, 49.
- Astros** (le cardinal d'). Passages de ses écrits relatifs à l'intrusion des évêques nommés, VIII, 432, 433.
- Athanase** (saint), patriarche d'Alexandrie. Sa gloire fut d'avoir aperçu la ruse des Ariens, et d'avoir démêlé l'erreur jusque dans ses plus secrets replis, II, 341 ; exilé à Trèves, il est reçu par l'évêque saint Maximin, originaire du Poitou, II, 547 ; il dit que

le dimanche est le commencement de la création nouvelle, comme le sabbat était la fin de la création première, III, 360 ; il demande comment on peut appeler raisonnable celui qui interdit à sa raison de connaître le Verbe qui est la raison du Père, V, 465 ; du symbole qui porte le nom de saint Athanase, V, 426, 427 ; son apologie : *De fuga sua*, IV, 267.

Athéisme. Le violateur de la loi du dimanche porte le sceau de l'athéisme pratique, III, 574 ; athéisme ou panthéisme de plusieurs écrits contemporains ; il est dans la loi et dans les institutions modernes, VII, 400 ; il est enseigné officiellement dans les chaires publiques, 63 ; il est la conséquence du naturalisme, 495 ; il est condamné par le concile du Vatican, 214 ; athéisme social déguisé sous le nom d'incompétence ou de neutralité religieuse inconnu aux peuples anciens, 402, 403 ; effets fâcheux de cet athéisme par rapport aux œuvres sociales de zèle et de charité, 415.

Augustin (saint), évêque d'Hippone. Il n'est aucun docteur de l'Église qui ait plus sainement parlé que lui de l'affaiblissement de la raison et de l'altération de la nature de l'homme par suite de la faute originelle, II, 394 ; c'est en vain que la philosophie séparée invoque son autorité ; passages des écrits du saint docteur qui réfutent la doctrine naturaliste, 392 et suiv. ; son sentiment sur la nécessité de la foi et de la grâce surnaturelle pour parvenir au bonheur éternel, 388 ; il explique ces paroles de saint Jean : Je suis la vigne et vous êtes les branches ; je suis la porte, etc. ; il montre la nécessité de notre union à Jésus-Christ pour porter de bons fruits ; l'impuissance de la nature séparée de la grâce à produire le bien, l'inutilité des bonnes œuvres, si on les fait hors du bercail de Jésus-Christ, 388 et suiv. ; sa doctrine sur la dignité de la nature raisonnable ; elle est un si grand bien que Dieu seul est au-dessus ; il combat ceux qui voulaient la déifier, V, 95, 96.

Il réfute la doctrine impie de Porphyre sur la personne de Jésus-Christ, V, 423 ; il donne la signification du mot *Aloges*, hérétiques qui niaient le Verbe de Dieu, 340.

Son sentiment sur l'interprétation des livres saints, VII, 472, 473 ; ils offrent à ceux qui les scrutent des interprétations pré-vues et voulues par l'Esprit Saint, III, 467, 468 ; sens de ces paroles des Proverbes : Le juste s'accuse d'abord lui-même, VII, 62 ; commentaire du passage de saint Matthieu : Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, III, 648 ; et de diverses paroles de saint Jean : *hiems erat*, IV, 87 ; *latus ejus aperuit*, VI, 641 ; et du texte du même évangéliste : Satan fut homicide dès le commencement et ne se tint pas dans la vérité, V, 43 ; et de ces autres paroles : J'ai manifesté votre nom à ceux que vous m'avez donnés, 80 ; ni cet homme n'a péché, ni ses parents, III, 338 ; il faut que le diable soit délié quelque temps, IV, 591, 592.

Il enseigne que les corps des saints sont révélés au moment voulu par le Créateur, II, 3; que l'octave est le complément de toute solennité, l'emblème de la béatitude éternelle, III, 33, 34; que dans le ciel la volonté délivrée de tout mal est remplie de tout bien, 233; qu'on s'y nourrira de la vérité dans le rassasiement de l'immortalité, VII, 560; que les saints dans le ciel conserveront les nuances variées de leurs qualités naturelles, V, 448; il raconte l'invocation du corps de saint Étienne VI, 535; selon le saint docteur, tout le bien qui se fait dans l'Eglise est dû aux prières des âmes simples, cachées aux yeux des hommes, 529; II, 450.

Sa doctrine sur l'unité et la centralisation du pastoral accordé à saint Pierre, VI, 387, 388; il exprime, en présence des fidèles, au jour anniversaire de sa consécration, ses craintes sur les devoirs de sa charge, I, 570, 571; III, 32, 33, 444; il dit que l'évêque doit non seulement enseigner les autres, mais se laisser instruire lui-même, VI, 65, 474, 472; il commente ces paroles d'Ézéchiel: Vous n'avez pas cherché ceux qui se perdaient; le saint docteur expose l'obligation des évêques à défendre la vraie doctrine, III, 429, 494, 496, 497; devoirs de l'évêque touchant l'hospitalité, VI, 255; explication de ces paroles de saint Jean: Je suis le bon Pasteur, 386 et suiv.; il appelle saint Hilaire le grand docteur des Eglises, I, 442.

Il expose les motifs qui le portent à entreprendre des controverses escontre des personnages obscurs ou sur des sujets médiocres, IV, 540, 544; son sentiment sur les louanges données à un homme indigne, mais dont la fausse vertu avait trompé les gens de bien, 347, 348; il déclare qu'il ne gardera pas le silence en face de l'erreur, et qu'il aura même recours aux organes de la publicité, III, 428, 429; il soutient contre les Donatistes une polémique presque quotidienne, VIII, 83; ceux qui se proclament les défenseurs de la science et qui méprisent la foi, ne possèdent même pas la science; développement de cette doctrine, III, 464 et suiv.; possibilité et existence des miracles établies contre les incrédules, V, 447 et suiv.; schismatiques exhortés à l'union, I, 413.

Comment les rois, en entrant au sein de l'Eglise, ont purifié les lois des souillures païennes, et comment ils doivent servir Dieu par des ordonnances justes, V, 477, 479; caractère du pouvoir souverain dans les sociétés chrétiennes, VIII, 48; conduite que doit tenir un soldat dans une guerre qui n'est pas manifestement injuste, III, 403, 404; entre le soldat et le prêtre il y a une alliance étroite, IV, 44; c'est une grande honte pour un soldat invincible devant l'ennemi, d'être vaincu par la passion, 45.

Définition de la paix et de l'ordre, V, 347; la paix temporelle

que cherche la cité terrestre, utile à la cité céleste ou Église, 322 et suiv. ; son jugement sur les arts libéraux, I, 376 ; V, 495 ; il enseigne que les caractères de la peine correspondent aux caractères mêmes du péché, III, 46, 372 ; que toutes les peines de ce monde ne sont presque rien, comparées à celles du purgatoire, 394 ; éternité du feu de l'enfer et de la peine qu'il fera endurer aux damnés, 235 ; comment le chiffre onzième est demeuré le signe sacramentel du péché, IV, 403, 404 ; là où les hommes de mal abondent il ne reste d'autre ressource aux fidèles que la prière, VII, 584 ; fausse et pernicieuse modération de beaucoup de gens de bien, 403, 406.

Conduite des Romains à l'époque des invasions des barbares, I, 609 et suiv. ; comment, à l'exemple de Ninive, une ville, une nation peuvent être détruites par le feu ou par la conversion des mœurs, 462, 463 ; qu'il est juste que celui qui ne veut pas obéir au souverain maître soit méprisé de son propre esclave, III, 373 ; les lettrés du paganisme attribuaient à la religion chrétienne les fléaux qui affligeaient la terre, IV, 244 ; erreur de ceux qui croyaient apaiser la justice divine par leurs aumônes sans cesser de pécher, 384, 385 ; les attaques injustes dont nous sommes les victimes tournent au profit de notre sanctification, 578, 579 ; la philosophie a pour objet nécessaire la béatitude de l'homme, V, 165, 166 ; les sociétés publiques participent aux mêmes devoirs que les simples particuliers, 476 ; avantages de la véritable règle de mœurs établie par l'Église, VI, 354 ; pourquoi on se prive pendant le carême de choses licites en elles-mêmes, 49.

Extraits du livre de ses Confessions sur la jeunesse chrétienne de sa mère, IV, 295, 300 ; ses entretiens avec sainte Monique sur la philosophie, 342, 345.

Aumône. Première instruction sur l'urgente nécessité de l'aumône dans les temps de détresse publique, II, 80 ; seconde instruction, 644 ; troisième instruction, IV, 377 ; l'aumône constitue toute une religion ; elle est une prière, 379 ; un sacrifice, 384 ; une rédemption, 383 ; un sacrement, 384 ; un jubilé, une rémission, 385 ; confiance des âmes charitables à l'heure de la mort, 386 ; l'aumône exigée par la justice de Dieu et la misère du pauvre, II, 80 ; préoccupation égoïste qui fait oublier le précepte de l'aumône, 84 ; objections des riches du monde contre l'aumône, 89 et suiv., 644 et suiv. ; l'aumône, en prolongeant la vie du pauvre, peut être le moyen de sa félicité éternelle en lui procurant le temps de faire pénitence, 98 ; la substitution absolue de l'aumône publique à l'aumône privée serait une atteinte au principe de la charité, 95, 96 ; l'Écriture sainte nous apprend que les aumônes sont un principe d'ennoblissement pour les familles qui les répandent avec profusion, 647 ; elle fait partie de la péni-

tence quadragésimale, VI, 53; faite dans un esprit de foi, elle a souvent une valeur supérieure à celle des actes et des exercices de piété, 53. *Voir* Bienfaisance.

Ausone. Il compare Bordeaux à Rome, VI, 394.

Austérité. Les habitudes s'en effacent de plus en plus au milieu même des familles qui ont conservé quelques autres traditions, I, 600.

Autel. Consécration de l'autel de la cathédrale de Poitiers; discours, IV, 477; de l'autel de l'église de Notre-Dame de Poitiers, V, 274; de l'autel de l'église du grand-séminaire, 338; de l'autel d'une chapelle particulière, allocution, 21; VI, 516; il n'est pas permis de changer le vocable d'un autel, II, 574; l'autel est la meilleure partie du temple, il en est le centre, il en est l'âme, I, 378, 379; IV, 480; ce qui distingue un autel fixe d'un autel mobile; l'érection fixe dans un oratoire particulier est une grâce extraordinaire, un privilège exceptionnel, V, 25; travailler à l'embellissement des autels, procurer les ornements et les linges du sacrifice, c'est imiter Marie, mère de Dieu, III, 9.

Authon (le baron d'), sénéchal de Saintonge. Il fait amende honorable de ses actes irréguliers devant les Pères du concile de Bordeaux, en 1644, II, 242.

Autorité. L'Église travaille partout et toujours à sauvegarder le principe de l'autorité, essentiel au repos du monde et au maintien de l'ordre, IV, 248, 521; l'autorité même temporelle la plus respectable et la plus nécessaire, c'est sans contredit celle du vicaire de Jésus-Christ, I, 203, 348; la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception a été l'exercice de l'autorité la plus élevée qui puisse exister sous le soleil, II, 228; il faut partout un pouvoir, une autorité, I, 340; le mal des temps modernes, c'est le mépris de l'autorité, 202, 345, 346; II, 228.

Homélie sur le caractère de l'autorité dans le christianisme, VIII, 44 et suiv.; Notre-Seigneur, au chap. xxii, 25, 26, de saint Luc, constate que chez les peuples infidèles l'autorité souveraine était appuyée sur la force, et que cette autorité était un bienfait, 45, 46; à l'avènement du Sauveur, la loi des sociétés et la condition des peuples changent totalement, 47, 48; efforts des hommes pour obvier aux inconvénients de la puissance souveraine, mais le seul remède à y opposer c'est l'Évangile, 48 et suiv.

Aviau (Charles d'), archevêque de Bordeaux, ancien chanoine de Saint-Hilaire et grand-vicaire de Poitiers. Il fut le type du courage sacerdotal en face de la tyrannie, le soutien des vraies doctrines, et mourut en odeur de sainteté, I, 292; II, 559; VI, 389.

Axa, fille de Caleb. Analogie entre le territoire que son père lui avait donné en dot, et la configuration du diocèse de Poitiers, II, 220, 224.

Azévédo (le B. Ignace d'), jésuite. Solennité de sa béatification célébrée dans l'église du Jésus à Poitiers, homélie, II, 255.

B

Bailly (Luc), évêque de Poitiers. Il préside, après le concordat de 1804, à la réorganisation du diocèse de Poitiers; difficultés immenses à vaincre, exigences des anti-concordataires; pression du pouvoir civil; il y meurt à la peine, II, 542; IV, 94.

Baius. Saint Pie V condamne ses propositions touchant les actions des païens, les vertus des philosophes, et le mérite des actes surnaturels, II, 380, 409.

Baptême. Effets de ce sacrement dans l'âme; un des principaux est de l'exonérer de toute expiation personnelle, soit dans ce monde, soit dans l'autre, III, 79, 80; par l'action sacramentelle du baptême, l'homme acquiert la qualité d'enfant de Dieu; il est incorporé à Jésus-Christ, V, 438, 439, 440; l'adhésion de l'entendement à l'autorité enseignante de l'Église est un devoir pour le baptisé, 496; par le baptême le chrétien a contracté une vie nouvelle, spécifiquement et génériquement distincte de celle de la nature, I, 279; le baptême a droit d'imposer une doctrine, III, 473 et suiv.; l'âme, en s'alliant à Dieu par le baptême, prend sur elle un poids très glorieux et très doux, V, 444, 445; le rempart le plus assuré que saint Hilaire opposait aux doctrines des novateurs, c'était la foi du baptême, VI, 555 et suiv.; l'aptitude à croire reste adhérente à l'âme, même après l'oubli des devoirs qu'impose ce sacrement, 556, 557; sentiment que l'on doit conserver pour le jour anniversaire de son baptême et le lieu où l'on a reçu ce sacrement, I, 53; IV, 297; VI, 549, 520; le malheur de notre époque vient de ce que les chrétiens n'ont plus conscience des grandeurs et des énergies de leur baptême, III, 521, ses effets signifiés par les eaux que vit le prophète Ézéchiël dans le temple, V, 438, 439; sentiments de saint Augustin et de saint Louis, roi de France, sur la dignité de ce sacrement, III, 444; son administration parmi les dissidents, I, 399.

En rejetant le péché originel, les protestants nient la nécessité du baptême et ses suites, II, 231, 232; doctrine du concile de Périgueux et du concile du Vatican sur les obligations contractées par la réception du baptême; les fidèles ne peuvent plus s'y soustraire sans apostasier, III, 488 et suiv.; VII, 236 et suiv.; ce sacrement oblige également le prêtre et le laïque à croire et à professer la doctrine catholique, III, 443 et suiv.

Au temps de l'antechrist, les faveurs seront pour les chrétiens qui

renieront leur baptême, VI, 572 ; avoir reçu le baptême et faire profession pure et simple de philosophie, c'est apostasier, c'est retomber dans l'infidélité, III, 469 et suiv.

Gravité de l'omission ou du retard des cérémonies baptismales, I, 399, 540. *Voir* Ondoïement.

Bar (Louis de), cardinal, évêque de Poitiers, II, 557.

Barante (de) père, préfet de Genève. Sismondi fait l'éloge de ses qualités, VI, 287.

Barante (Prosper de), fils du précédent, sous-préfet de Bressuire.

Ses premières relations avec Madame de La Rochejaquelein, VI, 285 et suiv. ; comment la rédaction de ses mémoires lui fut confiée, et dans quelle mesure il a participé à leur publication, 293 et suiv.

Barberin (le cardinal). Il est nommé par Louis XIV évêque de Poitiers, et mis en possession du temporel, quoique le pape lui refuse l'institution canonique, VIII, 435, 436.

Barèges. Homélie prononcée dans l'église des Eaux-Bonnes, en faveur de l'hospice de Barèges, I, 646.

Baroche, ministre des cultes. Il s'honore, comme président du conseil d'État, d'avoir présidé l'assemblée qui a condamné comme d'abus le mandement de l'évêque de Poitiers, IV, 235, 236 ; lettre à ce ministre concernant la défense faite aux évêques de publier l'encyclique du 8 décembre 1864, V, 390, 391 ; il proclame devant le corps législatif le droit des évêques de se rendre au concile général, et l'indépendance dont ils doivent jouir dans leurs décisions, VI, 427 et suiv.

Baronius (le cardinal), IV, 432, 407. Il dit que l'empire des Francs, fondé sur le culte des saints, durera aussi longtemps que ses fondements resteront posés sur ce même culte, II, 270, 577 ; il fait l'éloge de saint Fulbert, évêque de Chartres, IV, 83 ; il place la mort de saint Hilaire en l'an 369, VI, 423.

Basile (saint), évêque de Césarée, docteur de l'Église, I, 468. Sa doctrine sur les degrés divers de la peine éternelle, V, 458, 459 ; sa fermeté devant le préfet impérial : il lui déclare qu personnellement il se laissera volontiers traiter comme le dernier de tous, mais qu'on le trouvera inexorable lorsqu'il s'agira de la cause de Dieu, VI, 123 ; son éloge par saint Grégoire de Naziance, IV, 430, 440.

Baudonvie, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, biographe de sainte Radegonde ; divers extraits de la vie de sainte Radegonde, I, 247 ; VI, 484, 485, 487, 491, 600.

Baunard (l'abbé). Éloge de son histoire de saint Ambroise, VIII, 445, 446, 447.

Béatitude éternelle. Le sabbat ou le dimanche est la figure d'un dernier sabbat qui est la béatitude éternelle ; le repos même de Dieu, III, 573. *Voir* Ciel, Saints.

Beauchêne (chapelle de Notre-Dame de). Origine de ce sanctuaire ;

- la marquise de La Rochejaquelein en transmet la propriété aux évêques de Poitiers ; consécration de l'autel ; indulgences accordées par Pie IX, V, 589, 590 ; homélie prononcée à la cérémonie d'installation des chanoines réguliers de Latran dans l'église de Notre-Dame-de-Beauchêne, VII, 443, et suiv. *Voir* Chanoines réguliers.
- Beauregard** (Brumaud de), poitevin, évêque d'Orléans, I, 292 ; II, 543 ; IV, 488.
- Bellarmin** (le cardinal), III, 443, 432 ; IV, 552. Il emprête ces paroles d'Isaïe : *Ecce ego ponam in fundamentis Sion lapidem*, II, 474, 476 ; c'est dans la religion chrétienne que Dieu est connu, et il y a plus de savoir chez les enfants chrétiens que chez les philosophes païens, V, 80, 81.
- Bellator**, évêque de Poitiers, II, 547.
- Belles-Mains** (Jean de), évêque de Poitiers. Il prend la défense de saint Thomas Becket, II, 554.
- Bénédictins** de Ligugé, II, 407, 336, 337, 463, 579 ; III, 392 ; VI, 343, 365 ; homélie à l'occasion de leur établissement dans le monastère de Ligugé, II, 64 et suiv. *Voir* Ligugé.
- Bénédiction**. La sainte liturgie a des formules de bénédiction pour les divers aliments de l'homme, elle en a aussi pour les édifices où ces aliments se préparent, III, 378 : les ministres de Dieu ont en leur pouvoir les bénédictions qui se rapportent à l'ordre surnaturel et celles qui se rapportent à l'ordre de la nature, 2 ; so lennité de la bénédiction donnée par le pape le jour de Pâques, II, 536.
- Discours prononcés à l'occasion de diverses cérémonies de bénédiction. *Voir* Abbé ; arbre de la liberté ; Bonneval (abbaye de) ; chapelle ; chemin de fer ; cloches ; fourneaux (hauts) ; Hilaire (marché de Saint-), à Poitiers ; prison cellulaire, à Niort ; salle d'asile ; viaduc.
- Benoît** (saint), évêque, patron de l'ancienne abbaye qui portait son nom, près de Poitiers, II, 449 ; l'église a été dépossédée indument de son titre patronal, II, 573.
- Benoît** (saint), patriarche des moines en Occident, I, 248 ; II, 66, 579 ; III, 660 ; prédiction faite à son ordre, VIII, 202.
- Benoît d'Aniane** (saint), II, 449.
- Benoît XIII**, pape. Il convoque le concile particulier de Rome et celui d'Avignon pour donner l'exemple de l'obéissance aux décrets du concile de Trente, III, 447 ; il ordonne que le nom de saint Joseph soit inséré dans les litanies des saints, après celui de saint Jean-Baptiste, VII, 426.
- Benoît XIV**. Il pose les règles relatives au titre liturgique de docteur de l'Église, I, 466 ; le pape seul ou le concile général peuvent accorder ce titre, 467 ; différence entre les docteurs de l'Église et les docteurs qui sont dans l'Église, VIII, 235 ; on

n'exige pas de chaque synode d'établir de nouvelles lois, mais de veiller à l'observation des anciennes, I, 528 ; concours aux nominations des paroisses vacantes, 542 ; la double obligation pour les évêques de visiter la ville sainte, et de rendre compte au pape de l'état de leurs églises, remonte aux siècles les plus reculés, II, 434 ; concession d'indulgences à Notre-Dame de Pitié dans le diocèse de Poitiers, 454 ; celui qui est appelé à succéder à saint Pierre sur le siège de Rome, est, par cela même et de droit divin, investi de la primauté de saint Pierre sur toute l'Église, 510 ; un des principaux avantages des synodes, c'est la facilité de donner au clergé une notification prompte et authentique des lettres apostoliques, III, 38 ; il est utile que l'évêque donne dans le synode des explications en langue vulgaire, V, 215 ; c'est un devoir pour les pasteurs des âmes d'offrir le saint sacrifice de la messe à leur intention, III, 272 273 ; les conciles généraux et les synodes ne sont pas absolument nécessaires au gouvernement de l'Église, 447 ; il n'y a pas lieu à discuter la sainteté, lorsque la certitude du martyre est constatée par des documents légitimes, IV, 357 ; l'Église possède le droit et le pouvoir de canoniser, et il est avantageux qu'elle en fasse usage, V, 472 et suiv. ; la canonisation est un des faits culminants d'un pontificat, VI, 60 ; Gerson et Isidore de Isolani figurent parmi les écrivains qui ont le plus contribué à étendre le culte de saint Joseph, VII, 424 ; travaux de Benoît XIV avant et pendant son pontificat pour propager la gloire de saint Joseph, 423, 430 ; gravité du crime des sollicitants au tribunal de la pénitence, VI, 224, 225 ; conduite des curés à l'égard des catholiques obligés de se présenter devant les magistrats civils pour la célébration du mariage, 361 ; le gouvernement d'une Église variante était autrefois déferé à l'évêque de l'Église voisine, VIII, 429 ; constitution *Ad honorandum*, par laquelle les églises affiliées à la basilique de Saint-Pierre de Rome participent à ses privilèges, VII, 555, et suiv. ; dans quel but a été composé le *Traité du synode diocésain*, I, 549.

Berchmans (le B. Jean), jésuite. Homélie pour la clôture du *triduum* de sa béatification, V, 512 et suiv. ; il est le modèle des jeunes chrétiens, 513, 514 ; le modèle des jeunes religieux, 515, 516 ; son amour pour la compagnie de Jésus, 516, 547.

Bernard (saint), abbé de Clairvaux. Passage de son commentaire sur le psaume xc, III, 602, 603, 604 ; éloge des soldats qui meurent pour la cause de Jésus-Christ dans les croisades, IV, 49, 50 ; extraits de la vie de saint Malachie, 422, 423 : ses relations avec Arnould, abbé de Bonneval, et son biographe, I, 46 ; il assure avoir appris du ciel que des milliers de croisés français ont mérité la vie éternelle, 75 ; exhortation à recourir à Marie dans les tentations, 474 ; VII, 45 ; les méchants s'irritent devant tout ce qui est favo-

nable à la religion ou au salut, I, 433, 434; ses dispositions par rapport à la doctrine de l'immaculée conception, II, 175, 211; il dit avoir acquis la science divine des Écritures au milieu des champs et des bois, 422; il se déclare redevable à son frère Girard du loisir qui lui a permis d'écrire et de parler, 426; son sentiment sur l'éternité des peines de l'enfer, III, 235; embarras qu'il éprouve de parler de saint Martin en présence d'un nombreux clergé, 280; son enseignement touchant l'obligation des règles monastiques, 636; touchant les différents sens de l'Écriture, VII, 473; secours que Dieu donne à son Église dans les persécutions, 46; conversion de Guillaume, comte de Poitiers, et réfutation des erreurs de Gilbert de la Porée, II, 554; Pie VIII élève saint Bernard au rang des docteurs, I, 468.

Bernard de Tiron (saint). Son intrépidité au concile de Poitiers; il est l'honneur du monachisme poitevin; le diocèse de Poitiers est autorisé à lui rendre un culte public, II, 553, 563.

Bernard, disciple de saint Fulbert de Chartres, écolâtre d'Angers. Son zèle pour le culte de sainte Foy; il écrit la relation de ses miracles, III, 486 et suiv.

Bernardin de Sienne (saint). Son zèle à propager le culte de saint Joseph, VII, 119.

Berneux (Simon-François), évêque de Capse. Éloge de ses vertus par l'évêque du Mans, VIII, 186.

Bernier, abbé de Bonneval, diocèse de Chartres, I, 46; II, 599.

Berteaud (J.-B.-Léonard), évêque de Tulle, II, 20; III, 95, 186, 433, 619; VI, 444; VIII, 169. Passages de son instruction sur le jubilé; les satisfactions des saints, III, 73, 74; de l'usage des indulgences au commencement de l'Église moins fréquent que de nos jours, 95; raison des énergies sacerdotales qui sont traditionnelles sur le siège de Poitiers, VIII, 169.

Bérulle (Pierre de), cardinal, II, 289; V, 339.

Bichier des Ages (Elisabeth), fondatrice des Sœurs de La Puye, II, 543; VIII, 114, 115, 120.

Bien (le) et le mal. Homélie prononcée à la messe pontificale de la fête de l'Immaculée-Conception sur l'action simultanée du bien et du mal (ann. 1870); exposition des versets 28 et 29 du chapitre 34^e de l'Écclésiastique: *unus œdificans, et unus destruens; unus orans, et unus maledicens...*, appliquée à notre époque, VII, 58 et suiv.

Bienfaisance. C'est sous le règne de la bienfaisance sociale la plus développée que sont nés les plus grands dangers sociaux: pourquoi? I, 196; comment le naturalisme entend la bienfaisance, IV, 593.

Billault, ministre. Lettre à ce ministre relative à l'affaire de l'homélie prêchée le dimanche en la solennité de saint Pierre 1861,

- IV, 388 et suiv.; 464, 462; sa réponse, 449; théorie de ce ministre sur la suprématie de l'État, 543.
- Binage.** Lorsqu'il est fréquent, il porte une atteinte grave à la santé spirituelle et corporelle des prêtres; motifs qui peuvent seuls le faire tolérer dans la même église, I, 504, 539.
- Bismarck** (le comte de). Il exerce d'abord sa séduction sur Napoléon III, VII, 444; sa haine contre l'Église catholique, VIII, 44, 42; il proclame le roi de Prusse arbitre souverain et sans contrôle, même des choses spirituelles, et ressuscite ainsi le pontificat des Césars païens dans le césarisme moderne, 37, 38.
- Blanche de Castille**, reine de France, mère de saint Louis, I, 53, 54; II, 287; IV, 76, 77, 356; si elle n'a pas eu les honneurs de la canonisation, elle porte sa tête toute rayonnante de l'aurole de son fils saint Louis, VIII, 472.
- Blandines** (Association dite des). Exhortation adressée aux membres de cette association pour la clôture d'une retraite, I, 294.
- Blasphème.** Parmi les libertés réclamées à notre époque se trouve la liberté du blasphème; diverses espèces de blasphèmes, VII, 65, 205, 206; ce qu'il en est de la peine portée par saint Louis contre le blasphème, I, 65.
- Blois** (Louis comte de). Sa piété envers Notre-Dame de Chartres; ses libéralités envers sa basilique à laquelle il envoie de Constantinople le chef de sainte Anne; sa mort en Palestine; son éloge dans le nécrologe du chapitre de Chartres, IV, 84, 85.
- Bobola** (le B. André), jésuite. Solennité de sa béatification célébrée dans l'église du Jésus à Poitiers; homélie, II, 255; la béatification de ce martyr des Cosaques au moment où nos armées marchent contre la Russie n'est pas une coïncidence fortuite, mais toute providentielle, 412.
- Bocage** (le). Description du Bocage et des mœurs de ses habitants, VI, 289, 290; la noblesse de cette contrée se concilie le respect et l'affection du peuple par une condescendance toute chrétienne, II, 644 et suiv.; elle veut que le peuple ait la principale gloire de la guerre de la Vendée, 642.
- Bonald** (Maurice de), cardinal, archevêque de Lyon. Extrait d'une lettre pastorale dans laquelle il flétrit la conduite de ces philosophes qui tendent une main au rationalisme et l'autre au catholicisme, III, 254; il attribue à la violation du dimanche le fléau des inondations, 590; sa lettre au conseil d'État à l'occasion d'un mandement condamné comme d'abus, IV, 207.
- Bonald** (le vicomte de), père du précédent, II, 517, 592; V, 483; VII, 409, 440, 444, 544.
- Bonaparte** (Louis), roi de Hollande. Sous son règne, l'Église catholique retrouve sa liberté, I, 598.
- Bonaventure** (saint), cardinal, VI, 452; VII, 238. Célébration du sixième centenaire de sa mort, son éloge, VIII, 463 et suiv.;

- il meurt à Lyon le 15 juillet ; pourquoi sa fête est-elle anticipée au 44, 462 ; son panégyrique par le cardinal d'Ostie, 207.
- Bongo.** Son explication mystique des nombres, III, 314, 577 ; VI, 23.
- Boniface** (saint), martyr et apôtre d'Allemagne. Motif d'un décret par lequel Pie IX étend à toute l'Église l'obligation de célébrer sa fête, VIII, 449.
- Boniface** (le comte). Saint Augustin lui écrit une lettre sur les devoirs des princes, V, 179.
- Bonjean**, sénateur. Réfutation de ses erreurs sur le pouvoir temporel des papes, qu'il regarde comme contradictoire à l'enseignement de l'Évangile, IV, 434, 435.
- Bonneval** (abbaye de), diocèse de Chartres. Bénédiction de la chapelle de la colonie agricole, discours, I, 39.
- Bordeaux** (conciles de). Voir Concile. Michel (église de Saint-), consécration de cette église, homélie, V, 44 ; fête de l'inauguration de Notre-Dame d'Aquitaine, homélie prononcée dans l'église primatiale de Saint-André, 4 et suiv. ; homélie prêchée le jour de la fête patronale dans l'église de Saint-Pierre, II, 428 ; IV, 392 ; éloge de cette ville, V, 44 ; rapprochement entre Bordeaux et Rome par le poète Ausone, VI, 394.
- Bossuet**, évêque de Meaux. Son sentiment sur l'unité du pastorat de saint Pierre, sur la plénitude de la puissance apostolique accordée à la chaire de saint Pierre, I, 347, 348 ; VI, 403, 406, 407 ; extraits de la Politique sacrée, I, 29, 60, 80 ; VI, 596, 597 ; du sermon sur l'unité de l'Église, II, 454, 494 ; III, 445 ; IV, 249, 253 ; V, 229 ; VI, 407, 466 ; il félicite l'Église de son principat temporel et demande qu'il soit maintenu à jamais et en toutes façons sauf et intact, III, 559 ; il déclare que toute atteinte portée à ce principat est un sacrilège, III, 542 ; violences de Henri II, roi d'Angleterre, contre le pouvoir temporel et spirituel de l'Église, II, 354, 355 ; pensées de Bossuet sur les inconvénients de la puissance des rois, VIII, 49 ; il proclame saint Thomas de Cantorbéry martyr de la discipline ecclésiastique III, 560 ; pour affermir ses droits, il faut que l'Église répande du sang, IV, 56 ; éloge de Charlemagne, I, 77 ; panégyriques de saint Joseph, chefs-d'œuvre les plus accomplis d'éloquence, de théologie et de morale, VII, 421 ; en quoi consiste la vraie dévotion au milieu du monde, I, 604, 605 ; pour nous faire devenir enfants de Dieu, il a fallu que le Fils unique se fit homme, VIII, 226 ; pourquoi l'indulgence plénière d'un jubilé est plus certaine et plus efficace, III, 99 ; panégyrique de sainte Catherine d'Alexandrie, II, 481 ; extrait du panégyrique de saint Pierre de Nolasque, dont la charité opéra la conversion d'un Maure, VI, 494, 495 ; le privilège de la maternité divine a donné à Marie le droit de dispensation de toutes les grâces.

- III, 466 ; opposer aux esprits légers qui se glorifient de suivre des routes nouvelles, la pierre sur laquelle nous sommes fondés, VIII, 439 ; extraits de ses œuvres théologiques et philosophiques contre la philosophie naturelle et profane, III, 200 et suiv. ; réponse aux objections des riches touchant l'aumône, II, 93, 94.
- Bouchet** (Jean), poitevin, II, 72 ; VI, 346.
- Bouillé** (Jean-Baptiste de), évêque de Poitiers, II, 207 ; IV, 224 ; VI, 204, 290 ; VIII, 140, 240. Il établit et entretient les écoles chrétiennes, IV, 473 ; il consacre le diocèse au Sacré Cœur de Jésus, VI, 608 ; il fonde la maison du Bon-Pasteur, 244 ; il fut le type du pontife des temps anciens ; son épiscopat fut un épiscopat réparateur ; ses principales œuvres, II, 544 ; il insiste sur la résidence des curés, observant que le clergé paroissial n'a pas de vacances de droit, 348 ; il déclare l'apparition de la Croix de Migné miraculeuse, I, 432 ; il réconcilie l'ancienne église des Carmélites, aujourd'hui église du grand-séminaire, V, 338.
- Boulangier** (François-Isaïe), poitevin, préfet apostolique au Sénégal, IV, 374.
- Bourbon** (Gabrielle de), femme de Louis de La Trémouille. Ses vertus, ses qualités de cœur et d'esprit ; elle fonde l'église du château de Thouars ; elle favorise les lettres, II, 298, 299.
— (Louise de), duchesse de Parme. *Voir* Parme.
- Bourdaloue**, jésuite. Sa réponse aux objections des riches touchant l'aumône, II, 90, 92 ; sa doctrine sur la puissance d'opportunité de la grâce, III, 464.
- Bourgeoisie**. Motifs d'espérer le retour vers Dieu de cette classe si importante de notre pays, I, 427 ; sa conversion fléchit dès que le terrain semble se raffermir, 459 et suiv. ; exhortations particulières à cette classe de la société, 489 et suiv., 605 et suiv. ; elle a reçu beaucoup de l'Église, elle est tenue de lui rendre quelque chose, elle ne saurait faire un acte plus important de conciliation comme de justice que de lui offrir ses fils, 508 ; l'éducation vraiment catholique peut seule la sauver, II, 300, 304 ; elle demande, après 1848, les frères enseignants qu'elle avait repoussés auparavant : un exemple, I, 370 et suiv. ; ascendant de cette classe de la société sur le peuple ; son éloignement de la pratique de la religion, I, 324, 322 ; sa conversion remédierait aux calamités causées par le péché, II, 470 et suiv. ; comment le B. Benoît-Joseph Labre est un des siens, III, 667 et suiv. ; la bourgeoisie des cités du Poitou au 16^e siècle s'oppose à la noblesse engagée dans les nouvelles erreurs, II, 557. *Voir* Conservateurs.
- Bourry** (Augustin), poitevin, missionnaire apostolique dans le Tibet. Lettre à l'occasion de son martyre, II, 251.
- Bouvier** (Jean-Baptiste), évêque du Mans, II, 1 ; III, 57 ; IV, 474, 560, 562 ; VIII, 487, 489.

- Brault** (Mgr), évêque de Bayeux, depuis archevêque d'Alb. poitevin, I, 202.
- Briey** (A. de), vicaire général de Poitiers, supérieur des religieuses de La Puye, V, 454; VIII, 455.
- Brito** (Guillelmus), Guillaume Lebreton. Extraits de son poème *La Philippide*, I, 95, 105; II, 272, 293; IV, 76.
- Britto** (le B. Jean de), jésuite. Solennité de sa béatification célébrée dans l'église du Jésus à Poitiers, homélie, II, 255.
- Brochure politique**. Son caractère semi-officiel, sa puissance sur l'opinion publique; ses effets comparés aux effets du chloroforme sur un malade, IV, 457, 458, 240.
- Brogie** (le duc de). Les théories exposées dans son ouvrage: *l'Église et l'Empire* au iv^e siècle, combattues à bon droit par le R. P. Abbé de Solesmes, V, 408; sa fausse appréciation de la personne et du rôle de saint Ambroise, ainsi que des temps nouveaux, VIII, 447, 448, 449; la lecture de son livre ne peut être conseillée qu'avec beaucoup de réserve, 449.

C

- Cadore** (le marquis de), secrétaire d'ambassade à Rome, IV, 397, 398.
- Caisse de retraite** pour les prêtres âgés ou infirmes, I, 492; ses avantages, 493.
- Calamités**. Au milieu des calamités publiques et privées, la grâce divine frappe à la porte des cœurs, I, 447; effets merveilleux de la prière dans les calamités qui désolent le monde, II, 459, 460; le principe de nos calamités est le mépris de la divinité, 85 et suiv.; un des remèdes est l'aumône, 87 et suiv.; la prière et le jeûne, IV, 245, 246; elles nous servent à satisfaire à Dieu, si nous les endurons avec patience, III, 400 et suiv.; la prévoyance humaine doit travailler à les arrêter, mais c'est d'abord à Dieu qu'on doit en demander la préservation, II, 84, 82, 85; IV, 244; V, 597, 598.
- Calétric**, évêque de Chartres, disciple et successeur de saint Lubin. Saint Fortunat compose son épitaphe, I, 140.
- Calmet** (Dom). Son jugement sur la musique ancienne et moderne, VI, 44.
- Calvin**, I, 347, 404, 657; III, 210, 325, 374. Il rejette toute distinction entre les clercs et les laïques, 440; il s'élève contre le privilège de l'immaculée conception de Marie, II, 240; ses sectateurs pillent l'Église de Saint-Hilaire de Poitiers et la démolissent, 324; leur haine contre les jésuites qui contrarient leur pro-

- sélytisme dans les Indes ; le B. Azevedo et ses compagnons massacrés par le calviniste Jacques Sourie, II, 263, 264.
- Canisius** (le B. Pierre), jésuite. Homélie pour la clôture des fêtes de sa béatification, V, 427 et suiv. ; ce qu'il pensait de l'immixtion des princes dans les affaires intimes de l'Eglise, 429 ; il désire voir se former une compagnie d'hommes d'élite de diverses nations sous le nom de chevaliers de saint Pierre, pour la défense de l'Eglise romaine, 429, 430 ; il est le modèle et l'exemple de la jeunesse, 431.
- Canonisation.** Elle est une affaire plutôt divine qu'humaine, elle implique un exercice très sublime de l'autorité spirituelle, VI, 60 ; infailibilité du Pape dans la canonisation des saints ; le droit de canoniser appartient à lui seul, III, 678 ; V, 474 et suiv. ; VI, 76, 366 ; avant l'établissement de la congrégation des Rites, la discussion du procès a été souvent confiée par le pape aux évêques réunis en concile, VI, 64 ; les évêques sont toujours consultés, et leur suffrage est loin d'être superflu, selon le témoignage de Benoît XIV, 64, 76 : avantages qu'ont apportés à l'Eglise les canonisations accomplies sous le pontificat de Pie XI, 366, 367 ; la canonisation de nouveaux saints ne nuit pas au culte des anciens, mais rapproche de nous la sainteté, V, 476 ; idées vraies sur le mode employé dans la canonisation des saints, VI, 79, 80 ; description des solennités qui accompagnent la promulgation de la décision pontificale, 80, 84.
- Capitale d'une nation.** Elle est trop souvent le gouffre d'où sortent toutes les erreurs, toutes les séditions, et au lieu d'entretenir la vie, elle vomit la mort, II, 504.
- Caprais** (saint), martyr, III, 473, 486, 494.
- Caprara** (le card.). Il décrète que la solennité des Patrons du diocèse et de la paroisse sera transférée au dimanche, II, 569, 570.
- Caractères.** Affaiblissement des caractères, conséquence de l'affaiblissement des croyances, III, 519, 520, V, 4.
- Carême.** Homélie sur la seconde tentation de Jésus-Christ dans le désert ; fêtes mondaines qui précèdent le carême ; ce que doit faire un chrétien pendant ce saint temps, III, 597, 598, instruction et mandement sur l'observation quadragésimale, VI, 40 et suiv. ; passage de saint Jean Chrysostome sur la pieuse conduite des chrétiens d'Antioche dans les premiers jours de carême, 40, 41, 43 ; le carême parmi nous a perdu son caractère public, 42 ; la pénitence du carême peut être envisagée et comme le remède des péchés et comme l'école des vertus, 43, 46, 49 ; elle doit se produire par la mortification dans les sens, 47 ; relâchement de la discipline en France pour les observances quadragésimales, 48 ; conseils de saint Jean Chrysostome au peuple d'Antioche sur la manière de passer saintement le carême, 54 ; il doit être un temps de retraite ; en quoi consiste cette retraite ; fruits qu'elle

produit, 54, 52 ; dispense du gras pour le carême et le samedi autorisée par un indult pontifical dans le diocèse de Poitiers, VII, 279, 280, 283 ; règle à suivre dans le cas de mitigation de la discipline du jeûne ; laxisme à éviter sur ce point, 280, 284 ; les stations sont une des dévotions les plus chères à la ville de Rome ; détails sur les origines de ces stations, VI, 55, 56.

Carmélites de Poitiers. Fête du 3^e anniversaire séculaire de la réforme du Carmel par sainte Thérèse ; homélie prêchée dans leur chapelle de Poitiers, IV, 465 ; esprit propre du Carmel, 469 et suiv. ; discours prononcé à la cérémonie de la profession religieuse de sœur Xaverine de Maistre, V, 262 et suiv. ; fondation du Carmel de Poitiers par Louis XIV et Anne d'Autriche, 337 ; les Carmélites prennent possession de l'ancienne abbaye de Saint-Hilaire de la Celle, 337 ; état florissant de ce monastère, 269 ; réimpression des livres liturgiques à l'usage des Carmélites de France ; rescrit du pape approuvant cette réimpression, 603, 605.

Lettre pastorale adressée aux monastères de Poitiers et de Niort, concernant un livre qui excite les Carmélites de France à quitter leurs constitutions pour prendre celles de Saint-Élie ; réfutation de ce livre, VII, 604 et suiv. ; approbation laudative de cette lettre pastorale par la congrégation du Concile, VIII, 155, 156.

Carné (L. de). Citations empruntées au compte-rendu de l'*Histoire du gouvernement représentatif*, II, 403 (note).

Cars (Charles Pérusse des), évêque de Poitiers, II, 557.

Cars (Jean, vicomte des). Une mort prématurée l'arrête dans l'exécution de son désir de s'enrôler dans l'armée pontificale, IV, 62.

Cas réservés. Droit du chef de l'Église de se réserver l'absolution de certains crimes ; l'évêque dans son diocèse jouit du même droit ; décret et canon du concile de Trente concernant ce droit, II, 333 ; VI, 223 ; VII, 428.

Catacombes de Rome. Elles occupent une grande place dans les annales du christianisme ; elles sont le berceau du corps mystique de Jésus-Christ, la crèche de l'Église naissante, III, 66 ; les découvertes faites dans les catacombes deviendront un arsenal contre les négations des protestants et les prétentions des rationalistes ; c'est là que git la tradition chrétienne, 67 ; restauration de la catacombe de Saint-Alexandre à Rome, 65.

Catalano, commentateur du Pontifical, I, 278, 545 ; II, 179 ; IV, 78, 79, 554 ; V, 275. Voir Pontifical romain.

Catéchisme du Concile de Trente. Clément XIII recommande aux évêques de le prescrire aux curés comme texte ordinaire de leurs instructions ; avantages qu'on peut retirer de ce catéchisme, admirable par le fond et par la forme, I, 546, 547 ; les

- conciles de Bordeaux, de Poitiers et de La Rochelle renouvellent aux curés la recommandation de Clément XIII, II, 443 ; VI, 356, 357 ; explication des premières demandes du *Pater*, d'après ce catéchisme, III, 478, 504, 648.
- Cathares** (les), hérétiques ; exposition de leur doctrine, I, 208 ; croisades prêchées par les conciles contre les hérésies du midi, 209 ; III, 439.
- Cathelineau**, généralissime de l'armée vendéenne, II, 642.
- Catherine** (sainte), vierge et martyre. Parabole des dix vierges appliquée à cette sainte ; elle surpasse à l'âge de 48 ans par son savoir et sa dialectique les professeurs les plus renommés ; elle convertit les philosophes et ses bourreaux, etc. ; son corps après sa mort est transporté sur le mont Sinai ; sainte Catherine est honorée et invoquée comme la patronne des philosophes chrétiens, II, 480, 481, 482 ; elle apparaît à Jeanne d'Arc et l'assiste de ses conseils, I, 24.
- Cavalleti** (François), sénateur de Rome. Lettre à l'évêque de Poitiers, pour le féliciter de son homélie pascale de 1873, VII, 549.
- Cavour** (le comte de), ministre du roi de Sardaigne. Sa conduite dans la question italienne, II, 433, 437, 543 ; IV, 483, 239, 433, 444, 545, 546 ; VII, 40, 441.
- Cécile** (sainte). La fécondité du christianisme, dès son origine, prouvée par l'histoire de sainte Cécile, VIII, 68 ; abbaye de Sainte-Cécile de Solesmes, 499.
- Celle-l'Évêcau**, maison de campagne des anciens évêques de Poitiers. Saint Hilaire y compose quelques-uns de ses commentaires sur les Écritures, II, 424.
- Censures ecclésiastiques**. Constitution apostolique limitant et précisant les censures *lata sententia*, portées par le saint siège, VII, 268 et suiv. : développement de la constitution *Apostolica sedis*, 430, 431 ; réponse aux objections contre cette constitution ; à quelle peine s'exposent ceux qui se les permettent, 427, 428 ; les censures restreintes dans certains cas, à cause des institutions modernes, 428, 429 ; publication d'une nouvelle feuille des censures et des cas réservés pour le diocèse de Poitiers, 434.
- Centenaire**. Voir Croix (sainte) ; Hilaire (saint) ; Pierre et Paul (saints) ; Thomas (saint) ; Carmélites ; Chartres ; Vincent de Paul (saint).
- La période centenaire a eu chez tous les peuples un caractère solennel ; elle l'aura de plus en plus à mesure qu'avanceront les siècles, V, 427.
- Cercle catholique de Poitiers**. Discours prononcés à ce cercle, I, 464, 303 ; bref de Pie IX aux cercles de Belgique et de Milan contre les doctrines catholico-libérales, VII, 568 et suiv. Voir Ouvriers (cercle des). Le concile de Périgueux signale les abus des réunions d'hommes connues sous le nom de cercles, III, 268.

Cérémonial. L'observation du cérémonial sacré est un principe de fécondité pour le sacerdoce, II, 567 ; le retour à la liturgie romaine doit être l'occasion d'un redoublement de zèle pour les cérémonies sacrées, 334, 566 ; les prêtres doivent initier les laïques aux chants et aux cérémonies religieuses, 444, 445 ; VI, 357.

Césaire (saint), évêque d'Arles, II, 248, 549.

Césarisme. Sa définition ; les Césariens unis avec les libéraux contre l'Église, VI, 435, 436 ; l'absolutisme religieux des Césars païens ressuscité en Allemagne par le césarisme moderne, VIII, 37, 38.

Chabot (de). Ancienne famille du Poitou, IV, 53, 57.

Chabot (J.-Baptiste de), poitevin, évêque de Mende, I, 292 ; VII, 533.

Chaire de saint Pierre. Le symptôme le plus consolant, au milieu des désordres de la société, c'est le lien étroit d'obéissance et d'affection qui attache le clergé et les fidèles à la chaire de saint Pierre, II, 349, 320 ; Pierre est assis, témoin ce mot de saint-siège ou de chaire apostolique, III, 96. *Voir* Papauté, Rome.

Chaire épiscopale. Les noms de siège, de chaire, d'église cathédrale, rappellent à l'évêque que sa magistrature spirituelle est une magistrature assise, IV, 424.

Chalcédoine (Concile de). Lettres des Pères de ce concile à saint Léon, VI, 414. *Voir* Concile.

Champagny (Franz de). Citation d'un passage de son livre *Les Césars*, III, 432.

Chanoines réguliers de Latran. Homélie prononcée à la cérémonie de leur installation dans l'église de Notre-Dame de Beauchêne, diocèse de Poitiers, VII, 443 et suiv. ; bref apostolique relatif à cette fondation, 451, 452 ; félicitations de la congrégation du concile à ce sujet, VIII, 454, 455 ; origine des chanoines réguliers de Saint-Augustin ; leur propagation en France ; leur restauration par saint Ives, VII, 444, 445.

Chant ecclésiastique. Le concile de Poitiers renouvelle les prescriptions des conciles précédents sur la nécessité d'associer les fidèles au chant des offices de l'Église, VI, 357.

Chapelle. Origine du nom de chapelle, III, 303 ; il n'est pas permis de changer le vocable qu'une chapelle a reçu dans la consécration même de l'église, etc., II, 574 ; entretien à la suite de la consécration de la chapelle restaurée du palais épiscopal, VIII, 216 et suiv. ; allocution prononcée à la suite de la consécration d'une chapelle domestique, VI, 544. *Voir* Autels, Oratoires.

Chapitre des cathédrales. La situation des chapitres en France susceptible d'être améliorée et régularisée sur plusieurs points essentiels ; difficultés que présente actuellement cette amélioration, I, 544 ; l'harmonie entre l'évêque et son chapitre importe beaucoup au bon gouvernement du diocèse, VI, 205 ; la constitution *Romanus Pontifex* règle la nomination des vicaires capitul-

lares, VIII, 428 et suiv. Voir Vicaires capitulaires, Chapitre de la cathédrale de Poitiers. Voir Poitiers.

Charette, général vendéen. Ses petits-fils, IV, 57 ; le général Athanase de Charette à Loigny, VII, 327, 335.

Charité. Exposition de ces paroles de Jésus-Christ : *Beatius est magis dare quam accipere*, V, 548, 519 ; lettre pastorale pour la formation d'un vestiaire de la société de Saint-Vincent-de-Paul, II, 486 et suiv. ; en pratiquant cette vertu on sauve les âmes et on conjure les maux qui menacent la société, II, 620 et suiv. ; l'absence de la charité est la cause des malheurs publics, 88, 89 ; saint Hilaire considère les œuvres de charité comme des ambassades députées vers Dieu, IV, 380 ; elle est multiple dans son action et diversifiée dans ses formes, III, 333. Voir Aumône.

Les saints se sont servis de l'arme du ridicule et de l'indignation dans les discussions religieuses, et ils n'ont pas cru blesser la charité, V, 53.

Charlemagne, I, 39, 207 ; II, 528, 534, 550, 554, 564, 576 ; III, 367, 522, 559 ; IV, 54 ; V, 577. Parallèle entre ce prince et saint Louis, roi de France, I, 76, 77 ; Bossuet et Fénelon en font une appréciation différente, 77 ; le grand Calife lui envoie les clefs du saint-sépulchre avec des reliques, III, 387 ; IV, 548 ; son zèle pour le culte des saintes reliques, et en particulier pour celles du Sauveur ; il donne une relique de Notre-Seigneur à l'abbaye de Charroux, III, 387, 388 ; IV, 547, 550, 554, 556, 558 ; il est le fondateur ou le principal bienfaiteur de plusieurs abbayes du Poitou, I, 252 ; II, 550 ; III, 387 ; IV, 547 et suiv.

Charles II dit le Chauve, roi de France. Il donne des reliques à l'abbaye de Charroux, IV, 548, 554 ; et à l'église de Chartres la sainte tunique de la Vierge, II, 274.

Charles VII, roi de France, I, 8, 44, 47 ; II, 273, 556 ; IV, 550. Poitiers reste fidèle à ce prince, qui demande à Eugène IV l'érection de l'université, II, 556.

Charles Borromée (saint), cardinal, archevêque de Milan. Il fait remonter à Jésus-Christ lui-même l'institution des conciles particuliers, III, 432, 437 ; il dit que la prescription de ces conciles dérive de l'autorité des apôtres, 435 ; que la tenue en avait été fréquente pendant longtemps dans l'Église, 439 ; que la discipline ecclésiastique a eu beaucoup à souffrir de leur interruption, 444 ; sa réponse aux objections contre la multiplicité des conciles, 449 ; il établit la congrégation des oblats de Saint-Ambroise à Milan, et il lui donne des constitutions, VI, 329, 334, 337 ; prière de saint Charles, avant le 5^e concile provincial, pour demander les lumières du ciel, 448, 449. Voir Conciles de Milan.

Charroux. Origine, fondation et célébrité de ce monastère, I, 252 et suiv. ; découverte et inhumation du corps de Girald, évêque de Limoges, *ibid.* ; découverte et réintégration des reliques et reli-

quaires de cette abbaye, III, 384 et suiv. ; controverse élevée à ce sujet, IV, 539 et suiv. ; texte d'un concile de Charroux sur l'inconvénient du délai pour la tenue des conciles, III, 444.

Chartres. Couronnement de Notre-Dame de Chartres, discours, II, 266 ; fête du rétablissement de la statue de la sainte Vierge dans la crypte de la cathédrale, discours, III, 24 ; solennité du six-centième anniversaire de la consécration de Notre-Dame, discours, IV, 70 ; discours prononcé dans la solennité du pèlerinage national à Notre-Dame de Chartres, VII, 536 et suiv.

Son église cathédrale est le témoignage vivant de la foi qui anima toute une grande époque de notre histoire, le brillant sommaire des doctrines et des espérances chrétiennes, I, 92, 405 ; Chartres, la ville privilégiée de Marie, II, 274 ; origines, vicissitudes et grandeurs historiques de son sanctuaire, 272 et suiv. ; il est le plus national entre tous ceux de la France, VII, 548, 549 ; dévotion principale à la statue de son église de Sous-Terre, III, 24 et suiv. ; solennité de sa dédicace, IV, 78 ; vocables de ses autels, 84 et suiv. ; accents de reconnaissance envers cette Église, I, 404 ; relations qui existaient anciennement entre les Églises de Chartres et de Poitiers, 409 et suiv. ; discours d'adieu prononcé au prône de la messe paroissiale de la cathédrale de Chartres, I, 420.

Église de Sainte-Foy. Solennité de la réconciliation de cette église, discours, III, 432 ; détails historiques sur cette église avant la révolution ; son état actuel, 488, 489. *Voir Foy (sainte).*

Chasse. Ce que pensaient Platon et les philosophes anciens de l'exercice de la chasse, VI, 274 ; abus qu'on peut en faire, 274, 275 ; textes de saint Ambroise, de saint Augustin et de Jean de Sarisbery à ce sujet ; conduite du général de La Rochejaquelein dans l'exercice de la chasse, 273 et suiv.

Chastel (le P.), jésuite, III, 254.

Chateaubriand (de), II, 593. Il signale la vente des biens ecclésiastiques comme devant entraîner la violation de la propriété privée, II, 352 ; passage du Génie du Christianisme sur l'institution du dimanche ; impossibilité de la décade établie par la Terreur, III, 580.

Chemins de fer. Discours prononcés à la bénédiction des chemins de fer de Chartres, I, 32 et suiv., 90 ; de Poitiers, 334 ; de Niort, II, 458 ; prière spéciale autorisée dans le diocèse de Poitiers pour la bénédiction des chemins de fer, 464, 465 ; funestes effets qu'ils pourraient produire dans la société religieuse et civile par la facilité du déplacement et du transport, I, 35 ; ils peuvent devenir un auxiliaire pour la propagation de l'Évangile, II, 460 ; secours fournis aux œuvres de charité et à la science par les compagnies de chemins de fer, 462, 463.

Cheron (saint), fils d'un sénateur de Rome. Converti à la foi chrétienne, il est conduit à Chartres par une inspiration divine ; ses

travaux apostoliques dans cette ville; il s'arrête près de Chartres sur la montagne qui depuis a pris son nom; il est martyrisé; honneurs rendus à ses reliques; invention et translation de son corps, VI, 528 et suiv.; miracles et guérisons opérés sur son tombeau, 536, 537; ses reliques, conservées pendant la révolution, rendues au culte, 543, 544.

Discours prononcé à la suite de la consécration de l'église du petit séminaire, VI, 524 et suiv.; saint Pappol, évêque de Chartres, établit un monastère à Saint-Cheron, 534; il devient un lieu de pèlerinage, 536; exposé des diverses phases par lesquelles ce monastère est passé, 537, 538; la montagne de Saint-Cheron assimilée à celle des Oliviers par les seigneurs chartrains, 539; un premier essai de séminaire est fait à Saint-Cheron, 544; éloge de M. Louis Chouet, premier supérieur du petit séminaire, 545; accents de reconnaissance et d'amour envers cette maison, 545, 546.

Chevalier chrétien. Prière de l'Église pour la bénédiction de son épée, V, 557, 558; serment du chevalier de l'ordre angevin du Croissant, VI, 271, 272; origine du mot *chevalier* ou *chevalerie*, 273.

Chrétien. Vie admirable des premiers chrétiens; ils sont soumis à de grandes épreuves, I, 70, 71, 593, 594, 595; V, 406, 407; portrait du véritable chrétien, IV, 64; il est adoptivement l'enfant de Dieu, le frère de Jésus-Christ, le membre de l'Église qui le nourrit de son lait, c'est-à-dire des sacrements, I, 268, 279; il est ce composé admirable, d'un corps, d'une âme et du Saint-Esprit, V, 465; c'est un homme public, social par excellence, il est catholique, c'est-à-dire universel, III, 500.

Peinture de la vie du chrétien qui n'observe pas la loi du dimanche, bonheur de celui qui l'observe, III, 570, 574; la qualité de chrétien oblige à croire du fond du cœur et à confesser de bouche la foi, VIII, 78; fermeté du chrétien dans les questions de la foi, de la tradition de l'Église; sa condescendance envers les faibles dans les questions purement humaines et scientifiques, III, 423, 424; il est du devoir du chrétien de travailler aux intérêts de la société; sa supériorité sur l'incroyant, 523, 554; chrétiens honnêtes, mais timides et pusillanimes; quelle sera leur conduite au temps de l'antechrist, VI, 574; l'origine du peuple chrétien remonte aux patriarches; il a reçu sa loi du Verbe de Dieu; son histoire est une alternative de prospérités et de revers, V, 406 et suiv.

Demi-chrétiens. Ce qu'on entend par cette classe de chrétiens; leurs objections pour justifier leur faiblesse; *il faut être de son pays et de son temps; il ne faut pas se heurter à des impossibilités*; réponse à ces prétendues difficultés, III, 524 et suiv.; 570 et suiv., 677 et suiv.

Christianisme. Il n'est autre chose que la vie de Jésus-Christ reproduite dans ses disciples, I, 594, 603; énumération des

principes constitutifs du christianisme; la philosophie rationaliste nie ces principes, II, 364 et suiv.; admettre le christianisme c'est fermer toute entrée aux erreurs modernes, parce qu'il est le gardien le plus incorruptible des vérités divines et humaines, 228; pour quoi, dans les premiers âges de l'Église on lui donnait le nom de philosophie, 444; son établissement, sa propagation et sa conservation sont uniquement l'œuvre de Dieu, ainsi que l'enseigne le concile d'Agén, V, 444; l'institution du christianisme personnifiée dans le pontife romain, 556, 557; tout ce qui subsiste aujourd'hui de vraie civilisation, de vraie liberté, de vraie égalité, a été le produit du christianisme européen, 489; il est la vie intérieure des nations, le lien nécessaire entre elles; à quelle condition il peut unir, II, 169; seul il conserve la dignité humaine et la noblesse morale, III, 634; devenu libre sous Constantin, il commence dans l'empire romain l'exercice de son rôle social et public; thèse doctrinale démontrée par le rôle et la mission de saint Ambroise, VIII, 145 et suiv.

Partout et toujours l'humanité baissera dans la mesure où baissera le christianisme, III, 635; VII, 352; il a été entier et complet à partir de la Pentecôte, en tout ce qu'il a d'essentiel et de constitutif, VIII, 67; jamais il n'a été plus fécond qu'aux premiers temps de l'Église par la connaissance soudaine et improvisée des mystères de la foi, 67, 68; la pratique ostensible du christianisme exige parfois un grand courage, 78; réfutation de ceux qui objectent que l'accomplissement du devoir religieux peut être préjudiciable à leurs intérêts, 79; de ceux qui prétendent qu'il faut se plier aux exigences des temps, aux nécessités des positions, 81, 82; affaiblissement du christianisme de nos jours sous le rapport de la pratique, III, 294, 295, 629 et suiv., 677 et suiv.; il est la loi de l'homme collectif, comme de l'homme individuel, VI, 434. *Voir Société.*

Cicéron, III, 577; VI, 349.

Ciel. Un ciel plus haut et plus désirable que le firmament visible, c'est le ciel dont le sacerdoce tient la clef, le ciel de la gloire, etc., II, 635; comment le chrétien marche vers sa dernière fin qui est la béatitude éternelle; objection des moralistes indépendants réfutée par le concile de Poitiers, VI, 353. *Voir Béatitude, Saints.*

Ciel et terre. Livre de Jean Raynaud dont les erreurs ont été condamnées par le concile de Périgueux, III, 227 et suiv.

Cité. Craintes que la facilité du déplacement par les chemins de fer n'altère l'esprit de cité, I, 35; l'âme comparée à une cité, I, 477 et suiv.; III, 6.

Civilisation. La religion admet le progrès matériel, mais celui-ci ne peut valoir quelque chose qu'en s'appuyant sur la religion, I, 90 et suiv.; le prosélytisme non chrétien est condamné à la

stérilité, IV, 599; le dimanche au point de vue de la civilisation, III, 578 et suiv., 294; l'islamisme ennemi de la civilisation, II, 227; III, 504 et suiv.; l'Église, loin de s'opposer à la civilisation, s'intéresse aux progrès matériels de cette terre qui a été le séjour du Fils de Dieu, II, 459, 460, 521 et suiv.; l'introduction de la vraie civilisation dans le monde est l'œuvre de l'Église, IV, 499; c'est sous la primauté plus immédiate du siège romain que l'Occident a été maintenu à la tête de la civilisation; comment au moyen de son domaine temporel l'Église savait nourrir et civiliser les peuples, 280, 284; II, 495 et suiv.; depuis que l'Évangile n'est plus la règle des individus, ni la charte des peuples, la civilisation est en décadence dans toutes les classes de la société, III, 634 et suiv.; la langue latine a été à toutes les époques, comme elle l'est aujourd'hui, la dépositaire de la civilisation, II, 501 et suiv.; l'œuvre des sourds-muets, inconnue à la civilisation antique, est l'œuvre de la civilisation chrétienne, III, 340 et suiv.

La civilisation du moyen âge, comparée à celle de notre époque, VII, 434 et suiv.; l'égalité dans une société est une utopie; pour faire marcher la civilisation, il faut apprendre à chacun à vivre selon sa condition, I, 40 et suiv.; la véritable civilisation pour un gouvernement c'est de laisser l'intérieur de la conscience libre, en faisant la guerre au mal, 63 et suiv.; influence des croisades pour la civilisation, 72 et suiv.; II, 227; civilisation des temps primitifs, I, 35, 36; elle peut et doit être l'œuvre de tous ceux qui ont quelque autorité, quelque influence sur leurs semblables, 444; principaux défauts de ceux qui travaillent à cette œuvre, 443 et suiv.; quand elle n'a pour objet que la matière, elle peut être plus dangereuse qu'utile; la vraie civilisation repose sur l'amélioration des mœurs, 32 et suiv.; la déclaration des droits de l'homme est une base ruineuse, la reconnaissance des droits de Dieu peut seule civiliser un peuple, II, 314; ruine certaine de notre civilisation, si les hommes croient se suffire à eux-mêmes, I, 36.

Influence de la femme française sur la civilisation à toutes les époques de notre histoire, II, 5 et suiv.; on ne doit pas sacrifier à la civilisation matérielle le goût et la culture des lettres et des arts, le sens moral et l'esprit chrétien, III, 380, 384; au ^ve siècle, les foules étaient en souffrance dans les Gaules au sein de la civilisation romaine, VI, 550, 551; la civilisation païenne était un mélange hideux d'obscénités et de barbarie, comme le prouvent les restes qui en subsistent encore, V, 329, 330.

Classiques. La question des classiques ne peut se résoudre qu'en s'aidant de certaines distinctions de temps et de lieux, II, 324, 325.

Clausal de Montals (Claude-Hippolyte), évêque de Chartres, I, 39; II, 266; III, 225; IV, 485; VI, 542. Oraison funèbre de ce prélat,

- II**, 585 et suiv. ; son séjour à Paris pour achever son éducation littéraire, 588 ; il se livre à l'étude de la science ecclésiastique pendant la révolution, 589, 590 ; son zèle pour les intérêts de la religion, 590, 594 ; il est élevé sur le siège de Chartres, sa fidélité dans l'accomplissement de sa charge, 592 et suiv. ; ses luttes pour la défense de la vérité, 595 et suiv. ; comment il voulait qu'on entendit le premier article de la déclaration de 1682, IV, 485, 486 ; son sentiment à propos de la nouvelle loi sur l'enseignement, I, 362, 363 ; II, 597 ; ses aimables qualités dans la vie privée, II, 603 et suiv. ; ses démêlés avec l'archevêque de Paris concernant l'intervention du clergé dans les affaires politiques, 322, 323 ; lettres à Pie IX, dans lesquelles il lui exprime son dévouement à l'Église et au saint-siège, 640 ; sentiments de reconnaissance envers ce prélat, I, 406, 407, 426 ; II, 292.
- Claver** (le B. Pierre). Solennité de sa béatification célébrée dans la chapelle du séminaire de Poitiers, homélie, I, 522 ; apôtre des nègres, il est placé sur les autels vers l'époque de l'affranchissement des esclaves de nos colonies, II, 444.
- Clefs**. Le pouvoir spirituel que Jésus-Christ a donné à ses prêtres et à ses pontifes, la théologie le nomme le pouvoir des clefs, I, 480 ; miracle de Notre-Dame des Clefs à Poitiers. *Voir* Poitiers.
- Clément** (saint), pape, III, 444, 448 ; IV, 84, 355 ; VI, 528. Il rapporte ces paroles de Jésus-Christ : *Si vous venez à moi obliquement, moi aussi j'irai à vous obliquement*, I, 459.
- Clément V**, pape, IV, 435. Son séjour à Poitiers et à Ligugé, II, 72, 556.
- Clément VI**, pape. Il expose dans la bulle *Unigenitus Dei filius* la doctrine théologique sur les indulgences, I, 264, 272, 273, 274 ; III, 88, 89.
- Clément XI**, pape, VI, 62. Il proteste contre l'érection de la Prusse en royaume par Frédéric de Brandebourg ; il écrit à tous les princes pour les engager à ne pas laisser avilir la dignité royale par l'introduction irrégulière d'une royauté hérétique, VII, 27, 28, 30 ; VIII, 44 ; il compose l'office de saint Joseph et élève sa fête au degré double de 2^e classe, VII, 124.
- Clément XIII**, pape. Il recommande aux évêques de prescrire aux curés de prendre le catéchisme du concile de Trente pour texte ordinaire de leurs instructions, I, 546 ; il dit que l'Église n'improove pas l'usage de réciter les noms des souverains à la messe, s'ils sont catholiques, III, 44 ; il autorise la fête du Sacré-Cœur de Jésus, III, 44.
- Clercs**. C'est le nom que l'Église donne à tous ceux qui choisissent le Seigneur pour héritage, et se vouent par état au service de Dieu et des âmes, III, 437 ; développement de cette prière à la sainte Vierge : *Interveni pro clero* ; dignité et noblesse des clercs, V, 8 et suiv. ; devoir pour les jeunes clercs d'étudier les sciences sa-

créés, II, 480 et suiv. ; sentiments d'émotion que fait naître dans les cœurs la collation des Ordres moindres, V, 461, 462 ; les protestants rejettent toute distinction entre les laïques et les clercs, III, 439, 440.

Clergé. Entretiens sur la nature du gouvernement ecclésiastique, I, 339 et suiv. ; prétendre que le clergé secondaire, même assemblé en synode, partage avec l'évêque l'autorité législative et administrative, est une proposition condamnée comme fautive, attentatoire à l'autorité épiscopale, I, 347 ; décret du concile de Paris sur l'intervention du clergé dans les affaires politiques mal interprété par la presse, II, 321 ; règles de conduite pour le clergé dans le changement du gouvernement en 1852, I, 530 et suiv. ; le clergé subit les conditions sociales imposées par les régimes nouveaux, mais il ne les déclare ni bonnes ni normales, etc., IV, 253 ; allocution sur les habitudes de régularité et de respect dans le corps ecclésiastique, III, 14 et suiv. ; de quelques accusations récentes portées contre le clergé, IV, 33, 34 ; un clergé national est impossible dans l'état présent de nos sociétés ; privé du soutien pratique de la papauté, il ne tiendrait pas contre les éléments de dissolution répandus partout, II, 503 ; devoirs qu'impose au clergé, la gravité des circonstances (juillet 1871), VII, 257 et suiv. ; haine et hostilités contre le clergé 261, 263 ; quelle peut être la part de chaque prêtre dans le mal de la société, 264 et suiv. ; conduite admirable du clergé régulier et séculier pendant la guerre, 312, 313, 344, 346 ; VIII, 154 ; opposition systématique au clergé, VII, 366 et suiv. ; il n'est plus mêlé aux affaires publiques, 371 et suiv. ; c'est comme prêtres qu'on nous hait, c'est comme les représentants de Dieu, 374 ; avantages de l'œuvre de la Sainte-Enfance pour la formation d'un clergé indigène, III, 65. *Voir* Prêtre, Sacerdoce.

Clérical. Le nom de clerc était autrefois synonyme du savoir et de l'instruction libérale ; il est devenu de nos jours une appellation outrageante à l'adresse des hommes de foi, IV, 587 ; V, 8 ; les honnêtes gens acceptent ce mot et s'en honorent ; le baptême leur a conféré un sacerdoce mystique, et les a rendus participants de l'apostolat du prêtre dans les bonnes œuvres, V, 9 ; la qualification de clérical attribuée à tout séculier qui n'est pas renégat de son baptême, 47 ; l'homme public qui s'est montré digne de cette qualification voit sa carrière compromise, VII, 367.

Cloches. Bénédiction de deux cloches ; discours, I, 650 ; la cloche est un prédicateur, un ministre de Dieu qui parle toujours de lui, 654 et suiv. ; elle porte mille bonnes inspirations dans le cœur de l'homme ; elle est comme le canal de la grâce, 656 ; elle est odieuse à l'impie, elle est suspecte au novateur, 657 ; la destination de la cloche ne saurait être changée, 656.

Clovis I, roi des Francs, I, 89 ; II, 528, 548, 550, 625 ; VI, 248.

- Un globe de feu, sorti de la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers, apparaît à ce prince avant la bataille contre Alaric, III, 318, 319 ; sa victoire contre les Visigoths, attribuée à la protection de saint Hilaire, I, 232 ; il commande à ses soldats de respecter les terres de l'Eglise et du monastère de Saint-Hilaire, III, 320 ; sa confiance dans le puissant secours de saint Martin, 300.
- Cœur.** Dans l'organisation physique de l'homme et dans l'ordre moral, le cœur est tout, VI, 609 ; le cœur a besoin d'aimer ; l'objet de son amour doit être Dieu lui-même, 612, 613.
Sacré-Cœur de Jésus. Voir Jésus.
- Colonie agricole.** Voir Bonneval (abbaye de).
- Colonies françaises.** Création de trois évêchés dans ces colonies ; ils sont réunis à la province de Bordeaux, II, 444, 440, 450 ; les fidèles sont soumis aux décrets du concile provincial, 451 ; conseils des Pères du concile de La Rochelle aux anciens possesseurs du territoire colonial, aux nouveaux affranchis et aux prêtres pour l'admission des enfants à la participation des sacrements, 452, 453 ; concours que le clergé et les fidèles de nos diocèses doivent aux évêques des colonies, devenus nos comprovinciaux, 318 ; V, 510.
- Commerce.** Passage de saint Hilaire sur le commerce déloyal, les transactions obliques ou équivoques ; la perte de la foi et de l'honneur des familles en est le fruit, III, 382, 383.
- Comités catholiques.** Les membres de ces comités déclarent, dans une adresse au saint-père, adhérer aux décrets du concile du Vatican et au Syllabus, VII, 554.
- Communautés religieuses.** Lettre aux supérieurs de ces communautés à l'occasion d'une réclamation de la société pharmaceutique, IV, 316 ; attaques dirigées contre ces institutions, 362, 363, 371. Voir Couvents, Ordres religieux.
- Communes.** Saint Louis, roi de France, favorise l'établissement des communes ; il ne se montre pas moins jaloux de leurs franchises que de ses propres droits, I, 62 ; résistances locales à leur établissement justifiées par des abus et des excès de la liberté naissante, 64 ; Gaudry, évêque de Laon, massacré au cri de : *La Commune, la Commune*, VII, 452 ; horreurs de *la Commune* à Paris en 1871, *ibid.* et suiv.
- Communion.** Rien de plus moralisateur que la communion ; rien qui relève plus haut la dignité humaine et fasse mieux sentir aux petits combien Dieu les honore, I, 456 ; le concile de Bordeaux insiste pour que l'examen préparatoire à la première communion se fasse en présence de plusieurs prêtres, II, 35.
- Communion des saints.** C'est la communication mutuelle des bonnes œuvres entre les membres de l'Eglise ; elle n'est pas la cessation des mérites, III, 84 et suiv. ; avantages de cette communion, 86

Complice. L'absolution du complice est un cas réservé au pape, motifs des sévérités de la discipline sur ce point ; cas où l'évêque aurait obtenu un indult, VI, 222 et suiv. ; VII, 427.

Concile général. Le type du concile c'est l'adorable Trinité, VI, 403 ; identification de l'Esprit-Saint et de l'Eglise assemblée, 409, 410 ; nécessité de la prière ; présence de Marie, VI, 445 et suiv. ; le concile n'est pas absolument nécessaire pour le gouvernement de l'Eglise universelle ; témoignage de Bellarmin, de Benoit XIV et des canonistes, III, 432, 433 ; il n'existe pas de loi pour la tenue régulière des conciles généraux, 434 ; l'institution des conciles fait cependant partie de l'organisation de l'Eglise, VI, 407, 409 ; pourquoi la souveraineté religieuse ne peut pas reposer seulement dans le concile général, 404 ; avantages du concile général, 408 ; l'infaillibilité lui appartient, s'il est approuvé par le pape, 411 ; nul ne peut refuser son obéissance aux décisions du concile sans être ennemi de la foi, 412 ; conditions requises par le droit pour la convocation d'un concile général, 65, 66 ; motifs qui porteraient à désirer un concile général à notre époque ; réponses à quelques objections des ennemis de l'Eglise touchant la tenue d'un concile général, 67, 68, 76 et suiv., 424 et suiv. ; le pape seul convoque et dissout le concile général, en détermine et en circonscrit l'objet, 404 ; erreur de ceux qui croient que l'autorité du pape est suspendue pendant le concile, 404 ; Jésus-Christ assiste d'une manière spéciale les évêques réunis en concile ; témoignage du concile de Chalcédoine, 410, 411 ; le concile général est pour les chrétiens le tribunal le plus incontesté pour les choses de la foi, des mœurs et de la discipline, 412, 413 ; ses définitions ont, une fois promulguées, un caractère obligatoire, 594 ; attributions du concile général, VII, 484, 485. Voir Concile du Vatican.

Concile provincial Instruction pastorale sur l'importance religieuse et sociale des conciles, I, 204 et suiv. ; lettre pastorale adressée au clergé du diocèse sur les avantages des conciles provinciaux, II, 440 et suiv. ; institution divine des conciles, III, 429 et suiv. ; Marie, mère de Dieu, lumière, sagesse et soutien des évêques réunis en concile, 428, 429 ; V, 419 ; l'enseignement des conciles est la formule de plus en plus précise des dogmes, l'exposition de la morale évangélique dans toute sa pureté, I, 205 ; ils sont le principal instrument et le canal authentique de la tradition, 465 ; l'œuvre d'un concile, c'est de répandre la lumière, la vérité, la grâce ; de flétrir et de condamner l'erreur, III, 462 ; importance des conciles provinciaux, VI, 447 ; prières publiques et supplications solennelles ordonnées avant et pendant les conciles, 447, 449, 450 ; prière de saint Charles Borromée pour demander à Dieu les lumières afin de bien célébrer le cinquième concile provincial, 448, 449 ; acclamations des Pères à la fin du

concile de Poitiers, 458 et suiv. ; lettre de Pie IX aux évêques de l'empire d'Autriche sur les avantages du concile provincial, II, 442, 449 ; il reste dans les limites de ses attributions en rétablissant les vraies notions doctrinales sur la constitution de l'Église et sur les bases mêmes de la morale, VI, 355 ; sentiment de saint Hilaire sur l'utilité des conciles pour le développement de la doctrine évangélique, VI, 563 ; il ne les regarde pas comme nécessaires, 564, 565 ; mais comme un sûr moyen de remédier au mal et de terminer les différends, 566 ; difficultés et troubles soulevés dans plusieurs conciles, 567.

La collection des conciles offre non seulement un des plus précieux monuments de la tradition doctrinale, mais encore un miroir historique où chaque époque vient se refléter, II, 440 ; quelle fut la part des conciles dans la formation et la conservation de l'unité européenne ? I, 207 et suiv. ; l'impulsion des conciles fit échapper l'Europe aux ignominies du sérail, en même temps qu'elle rendit l'Évangile victorieux du Coran, 208 ; ils sont une garantie et un élément de liberté et de nationalité pour les diverses provinces catholiques, II, 442 ; avantages immenses que les conciles particuliers apportaient à l'Église et à la société civile, III, 436 et suiv. ; détails sur les conciles provinciaux aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles, III, 441 et suiv. ; effets salutaires produits sur les fidèles par les pompes extérieures des conciles, 456, 457 ; VI, 478, 479.

La tenue de ces conciles n'est pas d'une nécessité absolue, III, 432, 433 ; elle n'est pas cependant arbitraire et facultative, car elle est prescrite par les lois de l'Église, 434 et suiv., 449, 450 ; réclamations du clergé français depuis deux cents ans auprès des pouvoirs civils pour faire cesser l'interruption des conciles, 444 et suiv. ; diverses causes de cette interruption, 435 et suiv. ; les conciles depuis celui de Trente ont conservé jusqu'à la fin un reste d'empire sur la société extérieure, I, 224 ; énumération des principaux fruits qu'ils peuvent produire à notre époque, I, 220, 644 ; VI, 585 ; si la société moderne n'a pas recueilli tout le fruit des nouveaux conciles, c'est qu'elle repousse leur compétence en beaucoup de points, 217, 248 ; ils ont eu un double objet : rappeler les arrêts rendus par l'Église contre de vieilles erreurs aujourd'hui renaissantes ; préciser la nouvelle discipline introduite en France par le concordat, etc., 217 ; réponse de saint Charles Borromée aux objections sur la tenue suivie et périodique des conciles, III, 429 ; réfutation des reproches adressés aux nouveaux conciles ; matière des travaux conciliaires, 453 et suiv. ; épreuve de la révision par le siège apostolique à laquelle doivent être soumis les actes d'un concile provincial ; nécessité de cette révision, en quoi elle consiste, I, 360, 361 ; II, 442 ; soumises à des règles sagement déterminées par le droit, assistées de grâces spéciales, les assemblées conciliaires sont préservées des dangers de la plupart des assemblées délibérantes, II, 443.

- Conciles de la province de Bordeaux.** Voir plus loin, Agen, Bordeaux, Périgueux, Poitiers, Rochelle (La).
- Conciles romains.** Autorité particulière de ces conciles, lors même qu'ils ne sont pas œcuméniques ; il ne s'agit pas d'un concile de ce genre à l'occasion du dix-huitième centenaire du martyr des saints apôtres, VI, 66, 67.
- Concile national.** Projet d'un concile national proposé à Pie IX par des évêques français en 1849 ; réponse du Pape, I, 644.

NOMS DES LIEUX DES CONCILES

- Agde** (an. 506). Il recommande la tenue annuelle des conciles provinciaux, III, 436.
- Agen** (an. 1859). Quatrième concile de la province de Bordeaux. Instruction pastorale adressée au clergé du diocèse, annonçant la prochaine réunion de ce concile, III, 427 et suiv. ; entretien synodal pour la publication des décrets du concile d'Agde, IV, 46, 49 et suiv. ; le concile expose, condamne et réfute les erreurs modernes, concernant la nature divine, V, 56 et suiv. ; VII, 475 ; il démontre la possibilité et l'existence des miracles dans l'ancien et le nouveau Testament, V, 409 et suiv. ; il enseigne que le pèlerinage par sa nature implique un ensemble d'actes très parfaits de mortification et de pénitence, III, 652 ; vœux pour l'expédition de l'armée française en Syrie, IV, 8 ; devoir de l'évêque envers son Église pendant sa vie et à sa mort, 478 ; le Christ a apparu dans le plein midi de l'histoire, V, 454 ; l'absence de Dieu, c'est la nuit, c'est la mort, c'est l'enfer, VII, 5.
- Aix-la-Chapelle** (an. 816). Il demande qu'on retienne les jeunes clercs sous la discipline et qu'on les forme de telle sorte qu'ils satisfassent à tous les besoins de la religion, II, 483.
- Alexandrie** (an. 400). Il condamne les Origénistes qui enseignaient la réhabilitation des démons et des impies, III, 232.
- Amiens** (an. 1853). Il recommande l'association de la Sainte-Enfance, III, 63 ; importance d'un chapitre de ce concile sur les rapports de la foi et de la raison, 455.
- Arles** (an. 452). Il ordonne au métropolitain de convoquer le concile tous les deux ans, III, 436 ; le canon septième de ce concile déclare qu'il y a des fonctions publiques incompatibles avec la qualité de chrétien, V, 200.
- Baltimore** (an. 1852). Concile plénier de tous les évêques d'Amérique ; plusieurs conciles provinciaux depuis 1829 à 1849, III, 454.
- Bordeaux** (an. 1582), I, 534 ; III, 437. Il dit qu'il n'y a rien de plus utile et de plus honorable pour un gouvernement que de plaiser

avant toutes choses le culte divin et la religion, III, 369 ; tout prêtre qui n'assistera pas au synode, sans une raison légitime, sera soumis à des peines, 407 ; ses décrets contribuent puisamment à réparer les maux occasionnés par l'hérésie et les guerres civiles, à ramener la foi dans les fidèles..., 443 ; son influence pour faire pénétrer l'esprit du concile de Trente dans les lois ecclésiastiques de la province d'Aquitaine, I, 212 ; VI, 447 ; les Pères de ce concile et du suivant soumettent leurs décrets au vicaire de Jésus-Christ en terre afin qu'il daigne les examiner, les corriger, y retrancher, y ajouter, III, 444 ; règles pour les séminaires, V, 336.

Bordeaux (an. 1624), I, 534, 643 ; III, 369, 437, 443 ; VI, 447. Le baron d'Authon, sénéchal de Saintonge, vient faire amende honorable de ses actes irréligieux devant les membres du concile, I, 211, 212.

Bordeaux (an. 1850). Discours prononcé à la troisième session solennelle, tenue dans l'église de Saint-Michel, I, 235 ; le concile condamne les erreurs de la philosophie naturaliste et rationaliste, II, 356, 357, 370 ; énumération des travaux du concile, I, 239 ; décrets sur les crèches et les salles d'asile, 518 ; les évêques de la province doivent rétablir l'usage de la liturgie romaine dans leurs diocèses le plus tôt possible, 364, 468, 534 ; supplique au pape pour qu'il confirme à saint Hilaire le titre de docteur, et l'étende à l'Église universelle, 468, 469, 471 ; obligation pour tout prêtre appelé à une fonction ou dignité ecclésiastique de réciter devant l'évêque ou son délégué la profession de foi de Pie IV ; exhortation aux confesseurs d'imposer quelquefois aux pénitents la récitation de cette formule solennelle, 536 ; règles pour la célébration des fêtes supprimées ou transférées, 536 ; sur le binage, 538 ; sur l'ondoiement, I, 540 ; pour l'examen sexennal des prêtres nouvellement ordonnés, 544 ; dénomination des circonscriptions administratives des diocèses, 543 ; courte exhortation prescrite là où il y aura une première messe ; obligation de prendre pour texte ordinaire des instructions pastorales le catéchisme du concile de Trente, 546 ; décret qui fixe à tous les trois ans la convocation du concile provincial, suivant la règle tracée par le concile de Trente, I, 642, 643 ; II, 139 ; profession du dévouement le plus entier de la part du concile au siège de Pierre et au pontife romain, II, 441 ; V, 397 ; divertissements scandaleux, inconciliables avec la réception des sacrements, II, 448 ; vœux pour la définition dogmatique de l'immaculée conception de la Mère de Dieu, 455 ; décret qui défend aux curés l'exercice de la médecine et de la chirurgie, II, 344 ; IV, 347 ; le concile s'élève fortement contre la violation incessante de la loi du dimanche ; il signale aux pasteurs les moyens de faire aimer et pratiquer cette sainte loi, et encourage les pieuses associations, III, 364 ;

- les évêques s'emploient à obtenir du pouvoir civil de transférer à un autre jour de la semaine les foires fixées au dimanche, 369, un jour de jeûne est prescrit aux membres du concile, VI, 451, juridiction du métropolitain sur ses comprovinciaux, 380; la province est placée sous la protection du Sacré Cœur de Jésus, 609; causes du délai de la publication des actes de ce concile, I, 364; lettre circulaire accompagnant l'envoi de la lettre synodale des Pères du concile de Bordeaux, 472.
- Bourges* (an. 1584). Il parle des avantages des conciles provinciaux, III, 438.
- Chalcédoine* (an. 451), III, 435; VI, 467. Les Pères du concile écrivent à saint Léon le Grand; ils basent l'autorité du concile œcuménique sur la promesse de Jésus-Christ d'être au milieu de ses disciples assemblés, VI, 444.
- Charroux*. Premier concile (990). Les évêques de la province constatent que les mœurs se sont corrompues à la faveur du trop long retard du concile, III, 444; troisième concile (1082), les précieuses reliques de l'abbaye sont exposées avant le concile, IV, 549.
- Clermont* (an. 535), III, 436.
- Cologne* (an. 4549). Il expose les immenses avantages que procure à toute l'Église la tenue régulière des synodes, V, 344.
- Constance* (an. 1444). Décret pour la convocation des conciles œcuméniques décennaux, III, 434; condamnation des erreurs de Wiclef, IV, 434; Gerson y prononce un discours sur les prérogatives de saint Joseph, VII, 420, 423.
- Constantinople* (an. 384). Premier concile, III, 435; deuxième et troisième concile. Ils condamnent les Origénistes, III, 232.
- Elvire*. Ce concile signale certaines fonctions comme incompatibles avec la qualité de chrétien, V, 200.
- Éphèse* (an. 431). Il proclame le dogme de la maternité divine de Marie, II, 240; saint Cyrille affirme devant le concile que c'est par Marie que les nations infidèles ont été conquises à la foi chrétienne, VI, 448; acclamations à la ville d'Éphèse après le concile, III, 472, 473.
- Florence* (an. 1432), V, 67. Définition dogmatique de ce concile sur les prérogatives du siège apostolique du pontife romain, V, 397.
- Jérusalem*. Ce concile offre le type et la forme des assemblées œcuméniques, VI, 409.
- Langres* (an. 959), III, 436.
- Latran* (an. 1512). Le 5^e concile déclare et définit que toute assertion contraire à la vérité révélée est absolument fausse, VII, 247.

Lyon (an. 1274). Travaux de saint Bonaventure dans ce concile, pour la réunion de l'Église grecque à l'Église latine; sa mort avant la fin des sessions, VIII, 462, 464; décret de ce concile sur l'ingérence des évêques élus, occasionné par un cas particulier du diocèse de Poitiers, 432 et suiv.

Mâcon (an. 585), III, 436.

Milan. Conciles tenus par saint Charles Borromée, 1^{er} concile, III, 435, 437, 444; VI, 448; 4^e concile, III, 429; VI, 372; 5^e concile, V, 246; VI, 449.

Nicée (an. 325). Saint Hilaire déclare n'avoir connu la foi de Nicée qu'au moment de son départ pour l'exil; il dit qu'après avoir condamné l'hérésie des ariens, les Pères ont mis l'unité de la foi catholique dans une lumière parfaite, VI, 564, 566.

Orange, III, 489.

Orléans (an. 538), 3^e concile. Il déclare que les fidèles éviteront une observance plutôt judaïque que chrétienne, en continuant comme par le passé à vaquer à certains travaux le jour même du dimanche, III, 362; il décrète que, si le métropolitain laisse passer deux ans sans convoquer le concile en temps de paix, il lui sera interdit de célébrer la messe, et que ceux qui négligeront de se trouver au concile seront soumis à la même peine, VII, 437. — (An. 549) 5^e concile; il ordonne la tenue du concile provincial tous les ans, 450.

Paris (an. 1849), III, 449. Il avertit les fidèles qu'ils connaîtront l'esprit, la doctrine de l'Église, non par des écrits particuliers, mais par les actes et les décrets authentiques émanés du saint-siège et de l'épiscopat, II, 327; il déclare recevoir toutes les constitutions dogmatiques émanées du siège apostolique, ainsi que toutes celles qui concernent la discipline générale de l'Église, spécialement celles qui ont paru depuis le concile de Trente, et enseigne qu'on doit les tenir comme règle de foi et de morale, sans attendre la sanction du pouvoir séculier qui n'est pas nécessaire, V, 397.

Périgueux (an. 1365). Concile dont les résultats sont inconnus, II, 444.

— (an. 1856). Lettre pastorale au sujet de la convocation de ce concile, II, 440 et suiv.; entretiens avec le clergé sur quelques décrets ayant rapport à la morale et à la discipline; titres de plusieurs chapitres dont la lecture est spécialement recommandée au clergé, III, 267, 268, 269; décrets à propos des abus des réunions d'hommes, connues sous le nom de *cercles*, 268; exhortations aux associations établies pour veiller à l'observa-

tion de la loi du dimanche, 366, 367; condamnation du livre intitulé : *Ciel et terre*; erreurs de ce livre touchant la condition future des bons et des méchants, 230 et suiv.; développement des décrets doctrinaux du concile, 431 et suiv.; la vraie doctrine sur les obligations contractées par les enfants dans la réception du sacrement du baptême, 488 et suiv.; si la théologie et la philosophie sont des sciences distinctes, il n'y a pas cependant entre elles séparation ou opposition, 459 et suiv.; la prétention impie de vouloir élever l'édifice de la philosophie et de la morale sans le secours de la religion révélée, 454, 460, 464, 217, 218, 255; dans quel sens on doit entendre cette proposition : L'usage de la raison précède-t-il la foi? 488 et suiv., 455; VII, 229, 230; déclarations en faveur des ordres religieux, auxquels on n'entend contester aucun de leurs privilèges justement acquis, V, 582, 583, 584.

Poitiers (an. 1867). Mandement qui ordonne des prières à l'occasion de la prochaine célébration de ce concile, VI, 445 et suiv.; il est fixé au 13 janvier, anniversaire centenaire de la mort de saint Hilaire, 135; décret louant la sollicitude avec laquelle sont réparés dans la ville de Poitiers les monuments qui rappellent le souvenir de saint Hilaire et de saint Martin, 345, 349; vœu des Pères du concile pour la restauration de la grande église de Saint-Hilaire, 349; description de l'imposante manifestation religieuse déployée après le concile, et de la variété des actes qui se sont accomplis pendant les séances, 478, 479, 480, 229.

Lettre synodale portant promulgation des décrets du concile de Poitiers, et analyse de ces décrets, VI, 340 et suiv., 440; l'ensemble des prescriptions des cinq conciles de la province forme un manuel approprié à tous les besoins de notre époque, 354, 355, 356; moyens prescrits pour obtenir la pratique des décrets disciplinaires, 356; acclamations à la fin du concile, 458; lettre du cardinal préfet de la congrégation du Concile à l'archevêque de Bordeaux, le félicitant de son zèle et de celui de ses suffragants à tenir les conciles provinciaux, et louant en particulier plusieurs décrets du concile de Poitiers, 341, 342, 344, 355; promulgation, pour le diocèse de Poitiers, des décrets de ce concile, approuvés par le saint-siège; obligation pour tous les ecclésiastiques et les maisons conventuelles, même de femmes, ayant le privilège d'une église propre, de se procurer un exemplaire desdits décrets, 440.

Port d'Espagne dans les Antilles anglaises. Concile provincial, III, 452.

Reims (an. 1564). Il fut le premier concile provincial, tenu après le concile de Trente qui avait été clos l'an 1563, III, 437.

Rennes (an. 1849). Il avertit les fidèles que c'est par les docu-

- ments authentiques émanés du saint-siège ou de l'épiscopat, qu'ils reconnaîtront la doctrine de l'Église, et non par des écrits particuliers, périodiques ou non périodiques, II, 327.
- Rochelle** [*La*] (an. 1853). Lettre pastorale au sujet de la prochaine réunion de ce concile, I, 640 et suiv. ; lettre synodale des Pères du concile portant promulgation de ces décrets, avec une exposition succincte de ses principaux chapitres dogmatiques et disciplinaires, II, 439-455 ; promulgation spéciale pour le diocèse de Poitiers, faite en synode, suivie de quelques explications sur le chapitre *De moribus et conversatione cleri*, sur les décrets relatifs à la création des nouveaux diocèses dans les colonies françaises ; sur le chapitre qui promulgue et venge l'encyclique *Inter multiplices*, adressée aux évêques de France au sujet de quelques controverses nées dans ce pays, 347, 330 ; apologie de la société Saint-Sulpice, 325, 326 ; sanction donnée à l'association de la Sainte-Enfance, III, 63 ; insistance sur les avertissements du concile de Bordeaux à propos de la violation du dimanche, 364, 365, 366.
- Rome** (an. 1725). Concile particulier de l'Église de Rome tenu par Benoît XIII, III, 447 ; caractère particulier de plusieurs conciles non œcuméniques tenus à Rome, VI, 66.
- Sens** (an. 1528). Il déclare que résister à l'autorité des conciles généraux, c'est être ennemi de la foi, VI, 412.
- Strigonie** (an. 1859), V, 56.
- Toul** (an. 959), III, 436.
- Tours** (an. 567), III, 436.
- Trente** (an. 1545-1563), I, 260, 526 ; III, 406 ; VI, 254 ; VII, 236. Il trace aux évêques les règles de leur conduite envers leur clergé, I, 353 ; dans l'approbation des nouveaux miracles, 432 ; il veut qu'on admette surtout dans les séminaires les enfants des pauvres, sans cependant exclure ceux des riches, 509 ; tout prêtre nommé à une fonction ou dignité ecclésiastique doit lire devant l'évêque ou son délégué la profession de foi de Pie IV, 536 ; le concours prescrit pour la nomination aux paroisses vacantes, 542 ; il est enjoint aux curés d'annoncer la parole de Dieu avec concision et facilité, I, 548 ; VIII, 96 ; obligation pour les évêques de faire la visite de leur diocèse au moins une fois tous les deux ans, par eux-mêmes ou par leurs délégués, I, 578 ; VIII, 244 ; il appartient aux chapitres cathédraux de nommer un vicaire capitulaire dans les huit jours qui suivront la mort de l'évêque, VIII, 429, 431 ; pouvoirs extraordinaires accordés aux évêques dans le cours de leur visite, I, 584 ; le pape dans toute l'Église et l'évêque dans son diocèse ont le droit de se réserver l'absolution de certains crimes, II, 333, 334 ; VII, 428 ; décret et canon du

concile sur les cas réservés au pape, VI, 223; VII, 428; anathème contre quiconque met le chrétien au niveau du païen ou même du catéchumène, II, 440; différence qui existe entre le baptême et la pénitence, III, 80; anathème contre ceux qui prétendent que les indulgences sont inutiles, ou que la puissance de les accorder n'est pas dans l'Église, 84; recommandation aux confesseurs d'imposer des pénitences médicinales et satisfaitoires, s'ils ne veulent pas participer aux fautes d'autrui, 93; on peut satisfaire à Dieu par les fléaux temporels qu'il envoie, s'ils sont endurés avec patience, 100; anathème contre quiconque prétendrait que les enfants baptisés parvenus à l'adolescence sont libres de ne pas ratifier les promesses faites en leur nom, 190; à l'Église seule il appartient de juger du véritable sens des divines Écritures, 234; tout prêtre qui a charge d'âmes est tenu par un précepte divin à offrir le sacrifice pour elles, 272; le métropolitain et à son défaut le plus ancien évêque de la province est tenu d'assembler en concile tous les évêques de la circonscription une fois au moins tous les trois ans, 436; injonction aux pasteurs de commenter fréquemment quelques-uns des textes des livres saints qui ont été lus pendant la messe, IV, 390; défense de détourner ou de refuser le tribut auquel a droit le ministre de Dieu, V, 350; exhortation aux fidèles de subvenir généreusement aux besoins des évêques et des curés, 311; la révélation divine se trouve dans les saintes Écritures et dans la tradition parvenue jusqu'à nous depuis Jésus-Christ, VII, 224, 222; il recommande la fondation des séminaires, VI, 544; effets particuliers du concile de Trente, VII, 487; ils n'ont pas profité à tous ni partout, 488; jugement des hommes d'État contemporains du concile de Trente concernant ce concile; d'après eux, il n'a rien fait de sérieux ni d'efficace depuis son ouverture, VI, 567 et suiv.; au contraire, il est appelé à juste titre le grand concile; les fruits qu'il a produits durent toujours, 569; contraste entre l'histoire de ce concile et le texte de ses canons et de ses décrets, 436, 437; discours violents de Pibrac et du Ferrier, orateurs du roi de France, durant les sessions du concile, V, 576; sa portée politique fut à peu près annulée, mais sa portée religieuse fut immense, incalculable, I, 244; ce concile semble n'avoir laissé aucun nouveau canon à faire, parce que le protestantisme avait achevé de remuer tout le champ des erreurs et des négations, I, 214; il est demeuré comme en permanence au moyen des congrégations romaines chargées d'en perpétuer l'application, 215; troisième anniversaire séculaire de la clôture de ce concile; cérémonie religieuse à Poitiers, V, 299.

Vatican (an. 1869). Pie IX fait interroger secrètement quelques évêques sur ce qu'ils jugeraient le plus expédient à traiter dans

le futur concile, VI, 97; motifs qui ont porté le pape à convoquer le concile, 98, 99; les évêques y adhèrent et offrent au pape leur concours, 99; s'il y a des intrigues politiques ou des cabales ambitieuses, Dieu saura les faire avorter, 400, 404; il est un des plus grands événements de notre époque, 423; le gouvernement reconnaît le droit des évêques français d'assister au concile, 427 et suiv.; l'Église a toujours donné une place d'honneur dans les conciles aux princes chrétiens ou à leurs représentants; une police secrète au service de César dans les conciles serait une chose indigne, 434; la présence des ambassadeurs n'a pas la même raison d'être et peut créer des difficultés, 432; l'œuvre principale du concile sera la condamnation du naturalisme politique, raisons qui le porteront à attaquer cette erreur dominante, 433, 434; les libéraux seront les principaux adversaires que le concile aura à combattre, 434; les attaques du dehors contre le concile sont prévues, mais les embarras créés au dedans par la ténacité de plusieurs sont plus à craindre, 509; lettre pastorale et mandement indiquant des prières publiques, et promulguant une indulgence en forme de jubilé à l'occasion du prochain concile général, 400 et suiv.

Paroles d'adieu adressées au clergé de la ville épiscopale avant le départ pour le concile, 507 et suiv.; exposition du cantique *Benedictus* appliquée aux circonstances, 508 et suiv.; lettre pastorale adressée de Rome pendant le concile du Vatican; carême de 1870, 578 et suiv.; l'utilité et la nécessité de ce concile démontrées par les attaques des adversaires, 579, 580; allocution dans l'église cathédrale de Poitiers, au retour du concile, 592; il a fermé la source des schismes en déclarant la permanence d'un tribunal infailible dans l'Église; il posera dans la deuxième période les principes qui doivent servir de base aux relations régulières de la société humaine avec l'Église, VII, 8; lettre et mandement portant publication de la Bulle apostolique qui annonce la suspension du concile œcuménique, 1 et suiv.; plusieurs Pères du concile demandent que saint Joseph soit déclaré patron de l'Église universelle, 431; *Schema* du concile concernant la nomination des vicaires capitulaires, VIII, 430, 444; autre *Schema* concernant la visite canonique des paroisses, 240, 241.

Instruction synodale sur la première constitution du concile du Vatican intitulée: *Constitutio dogmatica de fide catholica*. et commençant par ces mots: *Dei Filius*, VII, 477 et suiv.; détails sur les travaux préparatoires de cette constitution, VII, 252 et suiv. *Vienne en Autriche* (an. 1859), III, 452. Décrets de ce concile sur la nature et la personnalité de Dieu, V, 86, 98; il enseigne que la nature d'une âme raisonnable implique la faculté de pouvoir arriver à la connaissance de Dieu, au moyen des créatures et du témoignage de sa propre conscience, V, 94.

Westminster (an. 1859), V, 452.

Concordat de 1801. Légitimité et heureux résultats de ce concordat, I, 216; les dissidents de la Petite-Église refusent de l'admettre, 388, 392, 394, 537, 538; II, 39, 40, 49; vice des articles additionnels; moyen de le réparer en partie, 247; II, 240; le saint-siège et l'épiscopat français protestent contre l'addition de ces articles au concordat, IV, 474, 207.

Concordat de l'Autriche avec Pie IX; ce traité de paix entre la religion et la société mérite d'être approfondi dans toutes ses parties, II, 520; III, 424; V, 357.

Condescendance en fait de doctrine. L'Église se prête volontiers à la condescendance, lorsque le dépôt de la foi ou des mœurs n'est pas atteint; dans le cas contraire, elle ne le fera jamais, III, 259 et suiv.; pensée de saint Gélase sur la condescendance que réclamaient certains hérétiques, 264.

Conférences ecclésiastiques. Origine de l'institution de ces conférences dans le diocèse de Poitiers, I, 185; modification apportée au règlement et au programme de ces réunions, 489; leur utilité en tout temps, surtout à notre époque, 486 et suiv. — Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Voir Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Confesseurs. Le concile de Bordeaux exhorte les confesseurs à imposer quelquefois aux pénitents, comme œuvre satisfactoire, la récitation de la profession de foi de Pie IV, I, 536; ils sont excités par les évêques à insister sur la fuite de certains plaisirs mondains, III, 435.

Confession. Elle est un moyen infaillible de moraliser les peuples; rien de comparable pour réhabiliter l'âme dégradée, rien de plus préventif pour l'avenir, I, 456; les enfants parvenus à l'âge de discernement doivent être admis à la confession deux fois par an, VI, 358. Voir Pénitence (sacrement de).

Confirmation. Effets et caractère de ce sacrement; il y aura pour ceux qui l'auront reçu plus de gloire ou plus d'ignominie pendant l'éternité, selon qu'ils auront mis à profit ou non ce second caractère imprimé dans l'âme, I, 280.

Confréries. Approuvées par l'Église, elles ont une puissance merveilleuse sur les âmes; fruits qu'elles produisent, IV, 277.

Congrégations enseignantes. Leur situation après la loi de 1852 sur l'enseignement. Conduite du clergé à leur égard; les conservateurs les demandent après les avoir repoussées, I, 369 et suiv.

Congrégations romaines :

Du Concile. Lettre du cardinal préfet aux Pères du concile de la Rochelle, II, 440, 444; lettre du même au cardinal de Bordeaux concernant le concile de Poitiers, VI, 344, 342, 344, 355, 363,

- 369; réponses du préfet de la sacre congrégation du concile concernant *les relations de l'état de l'Eglise de Poitiers*, II, 560; V, 214 et suiv., 579 et suiv.; VII, 274 et suiv.; 452 et suiv.
- De l'Index.** 1825, 26 mars. Décret sur la compétence des évêques pour la condamnation des mauvais livres, V, 439.
- 1844, 8 août. Décret qui condamne les œuvres philosophiques de M. Cousin, III, 249.
1856. Décret qui condamne le livre de M. Jules Simon intitulé : « De la liberté de conscience », III, 216 (note).
- Des Indulgences.** 1873, 8 mai. Décret par lequel des indulgences sont accordées à perpétuité aux fidèles qui sanctifient le mois de juin par des pratiques pieuses en l'honneur du Sacré-Cœur, VIII, 451, 452.
- Des Rites.** 1851, 29 mars. Décret *Quod potissimum* qui confirme et étend à l'univers entier le titre de docteur donné à saint Hilaire, évêque de Poitiers, I, 469, 470.
- 1854, 18 juillet. Rescrit qui autorise l'évêque de Poitiers à insérer dans la préface de la messe et dans les Litanies de la sainte Vierge la croyance à la conception immaculée de Marie, I, 415.
- 1856, 6 mars. Rescrit qui attribue aux chanoines de l'Église cathédrale de Poitiers la faculté de porter une distinction honorifique, VI, 202.
- 1856, 3 avril. Décret approuvant, à l'usage du diocèse de Poitiers, une formule pour la bénédiction des chemins de fer, II, 465.
- 1856, 23 août. Décret par lequel est prescrite pour le monde entier la célébration annuelle de la messe et de l'office du Sacré-Cœur de Jésus, III, 45.
- 1857, 14 septembre. Décret qui règle la forme et le mode de la prière pour le chef de l'État, III, 42.
- 1859, 12 mai. Décret par lequel la fête de saint Patrice est élevée du rit semi-double à celui de double, IV, 32.
- 1864, 9 juillet. Décret qui rend obligatoire la célébration de la fête de la bienheureuse Angèle de Mérici, IV, 463, 464; V, 371.

- 1864, 11 juillet. Décret qui prononce la béatification équipollente de la bienheureuse Françoise d'Amboise, V, 219, 221.
- 1862, 8 juin. Décret qui ordonne de rendre aux vingt-sept martyrs japonais les honneurs dus aux saints, IV, 464.
- 1864, 19 août. Décret de béatification de Marguerite-Marie Alacoque, V, 223, 225.
- 1869, 14 janvier. Décret portant obligation pour le clergé régulier et séculier de célébrer la fête de saint Paul de la Croix le 28 avril de chaque année, VI, 439.
- Réponse qui lève la défense de donner la communion à la messe de *Requiem* avec des hosties consacrées dans le ciboire, VI, 439.
- 1870, 8 décembre. Décret *Quemadmodum Deus* qui proclame saint Joseph patron de l'Église universelle et élève sa fête au rit double de première classe, VII, 432, 270, 282.
- 1871, 22 avril. Décret qui déclare la béatification équipollente de Jeanne-Marie de Maillé, VII, 282.
- 1871, 23 mai. Décret par lequel saint Alphonse de Liguori est placé au nombre des docteurs de l'Église, VII, 270, 282.
- 1872, 24 novembre. Décret qui autorise pour le diocèse de Poitiers la fête avec l'office et la messe de la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, VII, 284.
- Du Saint-Office.* 1854, 24 mai. Décret contre les abus dans le mariage, III, 55, 57.
- 1856, 30 juillet. Décret contre les abus des tables tournantes, III, 51.
- Congrès catholique réuni à Munich.** Bref de Pie IX à l'archevêque de Munich, concernant plusieurs opinions erronées émises dans ce congrès sur l'autorité doctrinale de l'Église, V, 342 et suiv. ; congrès de Malines; réfutation de quelques assertions, 349 et suiv.
- Homélie prononcée à la messe d'ouverture du congrès des directeurs d'associations catholiques ouvrières à Poitiers, VII, 413 et suiv. ; le premier objet du congrès, c'est d'opérer et de cimenter l'union des œuvres, 420; le congrès est un apprentissage où l'on doit apprendre à choisir les œuvres les plus utiles aux besoins présents, 424. *Voir Ouvriers* (cerclés des):
- Congrès de Paris (1856).** Il assure au Grand-Turc l'intégrité de son territoire et s'élève contre le gouvernement pontifical, VIII, 96.

Consécration d'une église. Vertu efficace et féconde des rites de la consécration d'une église; comment les chrétiens doivent achever cette consécration, VIII, 420, 421; description des cérémonies de la dédicace de l'église de Notre-Dame de Chartres, IV, 78, 79.

Discours et homélies prononcés en cette solennité. Voir *Bon-Encontre* (église de Notre-Dame), diocèse d'Agen, III, 458.

Bordeaux (église de Saint-Michel), V, 44.

Chartres (église de Notre-Dame de), six centième anniversaire de la consécration de cette église, IV, 70.

Larnay (église des sourdes-muettes), VI, 234.

Mauroc (chapelle de), II, 418.

Niort (église de Saint-André), VIII, 209.

Id. (église de Saint-Hilaire), VI, 496.

Paizay-le-Chapt (église de), IV, 284.

Poitiers (église de Sainte-Croix), VI, 497.

Id. (église des Jésuites), II, 405.

Port-de-Piles (église de), IV, 247.

Puye (La), église des Filles-de-la-Croix, VIII, 440.

Saint-Cheron (église du petit-séminaire), diocèse de Chartres, VI, 524.

Salvert (église des sœurs de Sainte-Philomène), V, 594.

Torfou (église des sœurs de), diocèse d'Angers, V, 359.

Voir Pontifical.

Consécration épiscopale. La grâce principale de l'épiscopat résulte de l'ordination sacrée, VI, 462; différence entre la consécration et l'élection épiscopale, 463.

Homélies prononcées le jour anniversaire d'une consécration épiscopale. Voir Anniversaire, Pontifical.

Conseil d'État. Mandement du 22 février 1864 portant condamnation de la brochure intitulée : *La France, Rome et l'Italie*, par M. A. de la Guéronnière, déferé au conseil d'État; pièces relatives à la déclaration d'abus prononcée contre ce mandement, -IV, 445 et suiv., 471 et suiv., 206 et suiv., 228 et suiv.; incompétence du conseil d'État pour la déclaration de ces appels, 474.

Conservateurs. Lettre pastorale sur le retour à Dieu considéré comme devoir particulier de tous les hommes qui ont intérêt à la conservation de l'ordre, I, 438 et suiv.; combien ils ont été coupables sous le gouvernement de 1830 en établissant l'hostilité entre l'école et le presbytère, 366, 367; corrélation providentielle entre la proclamation du dogme de l'immaculée Conception et les nécessités de notre temps démontrée aux hommes positifs et conservateurs, II, 226 et suiv.; la révolution trouve en eux des auxiliaires, parce que les remèdes du mal les effraient encore plus que le mal lui-même, III, 43; leurs craintes en 1848 à la vue des conséquences sociales des mauvaises doctrines, II, 448.

influence de la presse irrégieuse sur l'esprit des conservateurs, *ibid.* 344 et suiv. ; ils préparent la ruine de leur pays en patronnant et propageant les livres impies des écrivains modernes, III, 246.

Il est une classe d'hommes qui font profession d'aimer et d'estimer l'Église, mais à condition que l'Église agira selon leurs idées ; s'ils ne respectent pas sur ce point l'ordre établi, pourquoi veulent-ils que la révolution les respecte eux-mêmes ? ils lui prêtent des armes contre eux, II, 348 et suiv. ; dangers de l'esprit de concession, 427 et suiv. ; mal qu'ils font à la société en voulant l'ordre sans la religion ; leur portrait, I, 321 et suiv. ; leur résistance savante contre la religion, IV, 63 ; leurs enfants seront chrétiens ou franchement impies ; mais, en attendant, ces hommes de milieu sont le fléau de la société, et la cause de tous ses maux, I, 427-429 ; combien leur retour importe à eux-mêmes et à la société, 490 ; leur influence mauvaise sur l'enseignement, 366 ; l'esprit de notre époque est l'esprit d'égoïsme, opposé à l'esprit de sacrifice ; on cherche dans la société le calme et la richesse, nullement la vertu, 595, 624.

La faiblesse est leur cachet : c'est ce cachet qu'ils donnent à la société moderne, V, 4 ; les affaires et le plaisir, c'est leur vie, 5 ; combien leur religion est pâle et insuffisante, 493.

Comment des politiques et des écrivains, prétendus conservateurs, ont conduit la France à une ruine effroyable, au mépris des avertissements des évêques, VIII, 89, 90.

Les conservateurs sont impies presque sans le savoir, VII, 75 ; la part qu'ils ont dans le naturalisme, 497 ; ils veulent agir sans le Christ ; leurs œuvres, 260 ; ils blâment la pratique des pèlerinages comme une nouveauté, 584 et suiv. ; après nos désastres, ils n'ont pensé qu'à leurs intérêts personnels, 258, 259.

Constance, empereur. Extraits des écrits de saint Hilaire contre cet empereur, I, 443 ; IV, 66, 67 ; V, 204 ; VI, 574.

Constantin, empereur, I, 435, 447, 450 ; III, 348, 367 ; V, 533 ; VI, 247, 434. Il porte des édits pour l'observation du dimanche, III, 367.

Constantinople. Le saint-siège finit par sanctionner, dans une pensée de pacification, la prééminence que cette ville avait usurpée sur les patriarcats apostoliques de l'Orient, II, 497.

Constitution politique. La meilleure pour un peuple est celle qui répond mieux à son caractère, à ses qualités et à sa mission dans le monde, VII, 3, 4 ; la condition essentielle d'une constitution, c'est la subordination à la loi divine, 4 ; différence essentielle entre la constitution divine de l'Église et les constitutions modernes, 544, 542.

Controverse. La perte des traités de controverse serait peut-être

- plus nuisible à la tradition catholique que la perte des catéchèses et des homélies pastorales, V, 52.
- Coorland** (Watter), architecte saxon qui donna les plans de la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers, III, 322.
- Joquerel** (Athanase), ministre protestant. Il enseigne que le péché originel est une erreur aussi contraire à l'Évangile qu'à la conscience et à la raison, II, 231.
- Corps humain.** Ses organes comparés aux jeux de l'orgue ; il peut devenir un merveilleux instrument de musique à la gloire de Dieu, VI, 42, 43. Voir Adam.
- Correspondant**, revue catholique. Il soutient sur le mérite des vertus naturelles un sentiment opposé à la vraie doctrine, II, 378 ; son manifeste à propos du prochain concile général dans lequel on s'opiniâtre à parler des questions les plus importantes, comme si l'épiscopat et le saint-siège n'avaient rien dit, VI, 514 ; ce langage est une offense pour l'Église, à laquelle on persiste de vouloir donner sur toutes choses la leçon la plus téméraire ; à quel précipice peut conduire une pareille conduite, 512, 513.
- Courrin** (Pierre), poitevin, II, 543 ; VII, 532.
- Courlay**, paroisse du diocèse de Poitiers, où les dissidents ont placé le siège de leur schisme, II, 44.
- Cousin** (Jean), artiste ; ses peintures dans la chapelle du château d'Anet, I, 377.
- Cousin** (Victor), philosophe, II, 375, 376, 399, 400, 404, 405 ; III, 242. Ce qu'il faut penser de ses écrits ; ses erreurs sur l'ensemble de la doctrine surnaturelle ; il substitue sans cesse les droits de la raison à ceux de la révélation ; réfutation, II, 359, 370 ; ses prétendues rétractations ; il continue à enseigner les mêmes erreurs, III, 249, 255 ; ses écrits sont condamnés par un décret de la congrégation de l'Index en 1844, 249.
- Cousseau** (Antoine Charles), évêque d'Angoulême, I, 235, 255, 284, 282, 484 ; II, 4, 105, 297, 424, 425, 549, 570 ; III, 458, 497, 624, 647 ; IV, 321, 436, 516 ; V, 1, 280, 456 ; VII, 255. Lettre au clergé du diocèse à l'occasion de son sacre, I, 294 ; il reçoit du pape Grégoire XVI un exemplaire de l'exhortation de Léon XII aux anti-concordataires de France, 391.
- Coutumier** (le droit) en France. Le pape blâme sévèrement un livre anonyme intitulé : « De la situation présente de l'Église gallicane relativement au droit coutumier », II, 325, 326.
- Cramaud** (Simon de), cardinal, évêque de Poitiers, II, 557.
- Création.** La création n'est qu'un temple, et l'exemplaire de ce temple est l'humanité du Verbe, IV, 489 et suiv. ; rapport essentiel de la création avec Dieu ; le concile du Vatican condamne l'erreur de ceux qui nient la création, VII, 240, 244.
- Créature.** Dieu tient compte à la créature de ce qu'elle entreprend pour lui, comme si elle agissait par elle-même, alors qu'elle ne

fait qu'user de ses dons, I, 200 ; les créatures sont faites pour Dieu, mais en même temps pour les élus, qui sont chargés de les faire remonter jusqu'à leur auteur, VIII, 223 ; les créatures inanimées ont reçu de Dieu l'inclination de servir ses élus ; elles manifesteront une grande jubilation au jour du jugement, 224.

Crèches. Voir Salles d'asile.

Crépon (Julien), procureur impérial. Son réquisitoire dans un procès contre un ancien zouave pontifical, V, 340, 345.

Crétin (Martial), archiprêtre de la cathédrale de Poitiers. Allocution prononcée à la cérémonie de son installation, VI, 414, 418 et suiv.

Critique. La critique indépendante d'après M. Renan, III, 240, 242.

Croisades. Expéditions qui seront l'éternelle gloire des nations chrétiennes, I, 596 ; elles sont l'énergique résistance d'un peuple qui vit de la vie de l'esprit contre les envahissements d'un peuple charnel, 74 ; elles ont toujours existé depuis Charles-Martel jusqu'à Sobieski, 72 ; le droit des croisés a été celui de tout peuple pour la défense de sa religion, 70, 74 ; les croisades sont l'œuvre de la papauté et des conciles ; l'œuvre des saints, l'œuvre de Dieu, tranchant la question par des miracles, 72, 73 ; III, 508 ; immenses résultats des croisades pour la religion et la société civile, I, 73 et suiv. ; II, 277 ; les guerres entreprises sous l'étendard de la croix ne peuvent se comprendre que par leur conformité avec le grand œuvre du crucifié, 78 ; le parti des croisades était le grand parti de l'ordre, enrôlé par l'Église pour la triple défense de la religion, de la famille et de la société, I, 208 ; c'est à la perfidie des Grecs qu'on doit attribuer l'insuccès des croisades, II, 498 ; fruits de la croisade prêchée par les conciles contre les hérésies du midi de la France, I, 209 ; la défense des droits du saint-siège à notre époque mérite le nom de croisade, III, 653 ; saint François de Sales veut engager les ligueurs et ceux du parti royaliste dans une croisade contre les Turcs, VII, 495.

Croisés. Saint Louis, roi de France, les regarde comme de vrais martyrs, qui dans le ciel plaident la cause de la foi contre les infidèles, VI, 490, 494 ; saint Bernard fait l'éloge des soldats qui meurent pour la cause de Jésus-Christ dans les croisades, III, 602, 603 ; il assure avoir appris du ciel que des milliers de croisés français ont mérité la vie éternelle, I, 75 ; passages de l'exhortation de saint Bernard aux croisés partant pour la délivrance de Jérusalem, IV, 49, 50 ; éloge des anciennes familles des croisés français, 52, 53.

Croissant (ordre du). Serment des chevaliers de cet ordre, VI, 274, 272.

Croix. Elle a été l'instrument de notre réconciliation avec Dieu, V, 145 et suiv. ; le mystère de la croix est tellement fondamental

dans le christianisme que Jésus-Christ a voulu le mêler à tout, II, 429 ; tout ce qui sert aux desseins de Dieu porte l'empreinte de la croix, I, 4 ; la croix est la seule arche d'alliance entre les grands et les petits, 43 ; affinité entre la croix et saint Pierre, exposition de cette doctrine, II, 129 et suiv. ; la croix reste toujours debout au milieu des révolutions, VI, 522 ; ce qu'entend la philosophie moderne par la folie de la croix, II, 368, 370.

Lettre pastorale annonçant une indulgence jubilaire à l'occasion du treizième anniversaire séculaire de la réception d'un fragment insigne de la vraie croix de Notre-Seigneur dans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers, VI, 480 et suiv. ; honneurs dus aux reliques de la vraie croix, 482 ; culte rendu à la vraie croix par les Poitevins, 494 et suiv. ; détails historiques sur la réception de la relique de la vraie croix par sainte Radegonde à Poitiers, 484 et suiv.

Abbaye de Sainte-Croix. *Voir* Poitiers.

Apparition de la croix à Migné. *Voir* Migné.

Institut des Filles-de-la-Croix, diocèse de Poitiers. *Voir* Puy (La).

Culte. La louange et, comme parle l'Écriture, la confession fait partie intégrante du culte, II, 226 ; l'effort le plus sublime du culte intérieur est de remercier Dieu de ce qu'il fait dans l'intérêt de son propre nom et de sa propre cause, VI, 467, 468.

Cultes. Conséquences extrêmes qui découlent de la liberté des cultes, surtout pour l'enseignement public, III, 208, 209, 242 ; en matière de religion et de morale, 240 ; cette liberté ne peut être un prétexte à l'inobservation du dimanche, 373, 374.

Curés. La résidence des curés est un devoir impérieux du ministre pastoral, II, 348 ; règles de conduite pour les curés touchant la loi de 1850 sur l'enseignement ; avantages des écoles libres, charité envers les instituteurs laïques, I, 366 et suiv. ; zèle que les curés doivent apporter à découvrir les vocations ecclésiastiques parmi les enfants de leurs paroisses, 542, 543 ; leurs obligations envers les malades et les mourants, VI, 359 ; il leur est ordonné de prendre pour thème de leurs prédications le catéchisme du concile de Trente, I, 546 ; II, 443 ; VI, 356, 357. *Voir* Clergé, Prêtres.

Custine (de). Son caractère, ses malheurs, sa mort sur l'échafaud révolutionnaire, IV, 294, 296, 304.

Cyprien (saint). Il enseigne que, pour qu'il y ait une Église, il faut un évêque, I, 395 ; qu'on n'est pas autorisé à errer toujours parce qu'on a erré dans le passé, 587 ; que les chrétiens prient pour les empereurs afin que Dieu les conduise à la connaissance des véritables biens, III, 40 ; que les œuvres satisfactoires deviennent des œuvres rédemptrices qui complètent la vertu du sacrement de pénitence, 81 ; que celui-là n'a rien à demander au

siècle qui est plus grand que le siècle, 425; comment il définit l'Église, III, 438; il loue le pape saint Corneille de son courage en face des puissances terrestres, IV, 63; il recommande de noter les jours où les fidèles donnaient leur vie pour la foi, 372; il enseigne que l'épiscopat est un, et que chacun de ses membres devient solidaire des autres, V, 229; quoique docte, il reconnaît qu'il a besoin d'être enseigné, VI, 65, 471, 472, 473.

Cyrille (saint), patriarche d'Alexandrie. Extraits de ses homélies prononcées en l'honneur de la mère de Dieu au début du concile d'Éphèse, III, 459, 462; acclamations à la ville d'Éphèse après le concile, 472, 473, 474; texte allégué par saint Thomas, d'après lequel tous les évêques doivent obéissance au pape comme à Jésus-Christ lui-même, VI, 343; Jésus-Christ, pour assister ses brebis, les regarde non seulement des yeux de sa divinité, mais aussi de son humanité, 395; c'est par Marie que les nations infidèles ont été conquises à la foi, 448.

D

Daillé, ministre protestant. Il reconnaît que si le culte des saints est légitime, il faut admettre au sein de l'Église une autorité compétente pour déclarer ceux qui méritent cet honneur, V, 474, 472.

Dalgairns (le Père), oratorien de Londres. Éloge de son ouvrage intitulé : *La dévotion au Sacré Cœur de Jésus*, III, 50 (note); VII, 445.

Darboy (Mgr), archevêque de Paris. Lettre pastorale à l'occasion du meurtre de l'archevêque de Paris (an. 1874), VII, 451 et suiv.; détails sur les circonstances de ce meurtre, 453, 454, 455.

David. Parallele entre le roi David et saint Louis, roi de France, tous deux rapprochés par un même sentiment de foi et de justice, I, 54, 55.

Décalogue. L'Église le présente comme le principal code de morale; l'homme est traité avec respect dans ce code et y occupe une place d'honneur, VI, 352.

Déclaration du clergé de France en 1682. Ce qu'on doit penser du premier article, IV, 485, 486, 246. Voir Gallicanisme.

Dédicace du temple de Salomon. Les Juifs appelaient la fête de la dédicace la fête des lumières; origine de ce nom, IV, 80; combien l'anniversaire de cette fête était cher au peuple juif, 72 et suiv. Voir Consécration.

Défenseur, moine de Ligugé, auteur d'un recueil de sentences des Pères, II, 67, 449.

- Définitions de foi.** Les hérésies les ont rendues nécessaires, VII, 359.
- Déification.** La déification de l'homme en Jésus-Christ et par Jésus-Christ est une vérité fondamentale du christianisme, exposition de cette doctrine, V, 435 et suiv. ; VIII, 222 et suiv.
- Déisme.** Le Dieu que nous devons proclamer et adorer, c'est Jésus-Christ, et non pas le Dieu vague dont se couvrent les incrédules, I, 403 ; danger de considérer simplement l'Évangile comme un beau livre, 444 ; stérilité des efforts de ceux qui veulent faire du bien sans avoir une religion formelle et bien déterminée, 448 et suiv. ; comment le christianisme des hommes de ce siècle n'est souvent qu'un déisme à peine enveloppé de formules chrétiennes, IV, 489, 490 ; du naturalisme déiste, V, 48 et suiv. ; il n'a pas été unanime à repousser le miracle, 405, 406.
- Delorme** (Philibert). Ses travaux d'art au château d'Anet, I, 377.
- Démon.** Pouvoir des exorcistes sur les démons, II, 309 et suiv.
Voir Satan.
- Denier.** de Saint-Pierre. Mandement et ordonnance concernant l'œuvre dite du denier de Saint-Pierre, IV, 408 ; instruction pastorale sur l'œuvre du denier de Saint-Pierre, V, 518 et suiv. ; un tribut a été payé en tout temps aux ministres de Dieu sous la loi de nature, 522 ; sous la loi mosaïque, 523 et suiv. ; sous la loi évangélique, 527 et suiv. ; moyens pratiques de généraliser cette œuvre, 548 et suiv. ; archiconfrérie de Saint-Pierre, établie à Rome pour les membres de cette œuvre, 552, 553.
- Denys** l'Aréopagite (saint). Il est envoyé à Paris par saint Clément, IV, 84 ; sa doctrine sur les perfections de Dieu, V, 68, 70, 75, 76 ; sur la dignité du sacerdoce, 524 ; il explique ce que c'est que la hiérarchie et ses effets, VIII, 192.
- Denys** le Chartreux. Il dit que c'est de la bouche de Marie que saint Luc a recueilli tant de particularités sur la naissance et l'enfance de Notre-Seigneur, III, 464.
- Descartes**, II, 376 ; III, 207.
- Deshayes**, fondateur des Frères de Saint-Gabriel, III, 343.
- Jespotisme.** Le droit chrétien seul est profondément antipathique au despotisme, et les institutions chrétiennes sont le plus sûr rempart de la liberté et de la dignité des peuples, V, 499 ; le despotisme révolutionnaire a tout renversé, tout absorbé dans son autocratie centralisatrice, 404, 405 ; les droits de Dieu méconnus, les droits secondaires le sont bientôt, et le despotisme naît de cette confusion, VIII, 2 ; comment on n'a le despotisme que parce qu'on l'a mérité, où qu'on l'a rendu nécessaire, 53.
- Devoir.** Devoirs imposés aux chrétiens vis-à-vis l'Église, la religion et la société, IV, 244, 245 ; les devoirs du citoyen, relevant de la conscience, relèvent à ce titre de l'autorité divinement constituée, régulatrice suprême des consciences, 247.

Dévotion. Définition de la dévotion d'après la théologie et l'histoire du christianisme; ce qu'on entend par le mot dévotion nouvelle, VII, 115, 119; toute dévotion éclairée doit marcher de pair avec la doctrine, 119.

Diacres. Ils ont été établis par l'autorité apostolique pour l'organisation des aumônes, II, 186.

Dieu. Troisième instruction synodale sur les principales erreurs de notre temps, dans laquelle est exposée la doctrine catholique sur la nature de Dieu, V, 54-98; unité de Dieu dans sa nature et dans ses œuvres, III, 347; il est le principe et le terme nécessaire de toutes choses, I, 101; il est le saint par excellence parce qu'il est absolument séparé de tout ce qui n'est pas lui, VII, 394; triple déclaration dogmatique sur la vraie nature des attributs de Dieu, de l'acte créateur et du rapport essentiel de la création avec Dieu; doctrine du concile du Vatican, VII, 208, 209, 210; système des philosophes allemands sur la notion de Dieu, V, 232, 233; notre Dieu n'est pas ce Dieu vague et complaisant dont le matérialisme invoque l'autorité; c'est lui qui a donné sa loi aux hommes, I, 103; Dieu, de toute éternité, se suffisait à lui-même, il a voulu ajouter à sa gloire essentielle une gloire accessoire dans le temps, II, 19; dans l'ordre de la nature, Dieu pourvoit à tout au moyen des lois générales qu'il a établies, 20, 21; le concile du Vatican prononce anathème contre quiconque nie rait que la raison finale des œuvres créées soit la gloire de Dieu, VII, 304; la notion exacte de Dieu est le premier de tous les dépôts confiés à l'Église, V, 54; VI, 180, 181; Dieu créateur de toutes choses, devoir et besoin de l'Église de confesser Dieu en face de tous les blasphèmes modernes, VII, 204; altération et falsification de la notion de Dieu, 206, 207; les récentes erreurs sur la nature divine condamnées par le concile d'Agen, V, 57 et suiv., 204.

Il daigne faire des traités d'alliance avec les enfants des hommes; exemples du peuple juif et du peuple français; comment Dieu est fidèle à son serment, VII, 285, 286, 287; les droits souverains de sa miséricorde, 297, 298; comment il les exerce, 299 et suiv., 304, 305.

Le naturalisme va jusqu'à attaquer la notion de Dieu, V, 54; la condamnation par l'Église assemblée à Rome en 1862, et par l'encyclique du pape, 57 et suiv.; idées catholiques sur Dieu considéré en lui-même, 58, 65; nécessité de la connaissance de Dieu, 76; l'Église seule nous donne sur lui des notions claires, 78; richesse de sa doctrine sur ce point, 81.

Tout son être n'est que bonté, le bien qui le constitue bon, c'est lui-même, V, 76; la bonté de Dieu reluit dans toutes les parties intérieures des églises chrétiennes, 17, 48, 49; Dieu ne dépend que de lui-même dans la répartition de ses faveurs, II, 478; sa patience à supporter ses ennemis, I, 99, 101; sa grandeur, il

est cette majesté souveraine qui se complait dans l'excellence et la dignité de ses tributaires, II, 459 ; son repos, il s'est reposé le septième jour de son œuvre extérieure ; mais il ne se repose jamais de cette opération secrète par laquelle il gouverne et vivifie tous les êtres, 429 ; son règne ; prêcher le règne de Dieu, c'est le devoir du prêtre, comme c'est le besoin de l'époque présente, 342.

Le règne visible de Dieu sur la terre, c'est le règne visible du Dieu incarné ; et le règne du Dieu incarné, c'est le règne permanent de l'Église, III, 504 ; le devoir des vrais chrétiens, des hommes de foi et de courage, c'est de travailler au triomphe du règne de Dieu sur la terre, IV, 6 ; c'est un outrage à sa souveraine sagesse, de penser qu'en traçant des règles pour le salut des particuliers, il a mis des entraves au développement des nations, II, 543 ; son domaine est aussi absolu sur les peuples que sur les individus, VII, 4 ; il est le principe de toute cohésion ; hors de lui tout est confusion, anarchie, 5 ; il veut être loué non seulement dans le secret des âmes, mais dans la vie publique, dans les institutions terrestres, 404 ; un seul parti pourra sauver le monde, le parti de Dieu ; nécessité de combattre la substitution de l'homme à Dieu, 4, 98, 403 ; comment Dieu met la confusion parmi les hommes qui cherchent à ébranler son trône, 236 ; il laisse le plus souvent aux passions le soin d'exécuter ses volontés, il convertit en moyens les obstacles, 4 ; Dieu père des hommes ; il n'y a de paternité sur la terre que parce qu'il y a une paternité céleste, 268 ; Dieu n'est pas seulement père, mais il est encore mère, IV, 492, 493 ; quand on appartient à Dieu, on domine le monde ; quand on se détache de Dieu, on a le front dans la boue, I, 497 ; par quels actes on s'approche de Dieu, VI, 546.

Dimanche. Première instruction pastorale sur la loi du dimanche ; autorité divine sur laquelle repose la loi du dimanche, son origine ; transposition du sabbat au dimanche, III, 347 et suiv. ; seconde instruction ; la violation calculée du dimanche est un acte formel de rébellion comme d'impiété ; but, utilité et admirable fécondité de la loi du dimanche, 564 et suiv.

L'origine de la loi qui ordonne la sanctification du dimanche remonte aux premiers jours de la création, 349 et suiv. ; cette loi appartient au domaine de la foi, elle résume la pratique de tous les devoirs de la vie chrétienne, 367 et suiv. ; zèle des premiers chrétiens et des princes depuis Constantin, pour l'observation de cette loi, 360, 367 ; décrets des conciles de Bordeaux, de Périgueux, sur l'obligation de garder le précepte du dimanche, 363 et suiv. ; du concile de La Rochelle, II, 443 ; III, 360, 364 ; gravité de cette obligation, III, 374 ; le repos du dimanche, nécessaire aux forces du corps et aux facultés intellectuelles de l'homme,

- 579, 584 et suiv. ; avantages de cette loi pour la conservation de l'esprit de famille et des rapports intimes des habitants de la paroisse, au moyen des offices de l'Église, 585, 586 ; réponse à diverses objections contre l'observation de cette loi, 587 et suiv. ; le dimanche est le chef-d'œuvre de la législation sociale ; pourquoi est-il mieux observé chez les nations hérétiques ? 594 ; la liberté des cultes ne peut être un prétexte à l'inobservation du dimanche, 373, 374 ; le dimanche est le moyen moralisateur par excellence ; effets merveilleux que produirait sur le peuple la parfaite observance de ce jour de la part des hommes influents de la société, I, 456.
- Dime.** La dime n'est pas de précepte divin dans la loi nouvelle ; l'Église a pu, dans tous les temps, changer la forme du tribut que les fidèles doivent aux ministres des autels ; que doit-on penser du système actuel en France ? V, 350, 354, 518 et suiv. Voir Denier de Saint-Pierre.
- Diocèse.** Le diocèse est lui-même une monarchie dont le chef unique est l'évêque, sous la dépendance du pasteur universel, I, 344, 346, 354 ; chaque diocèse est une étoile qui appartient au planétaire dont Rome est le soleil, II, 539 ; dire que l'évêque peut, dans son diocèse, tout ce que le pape peut dans l'Église, c'est professer une erreur condamnée, I, 342.
- Diplomatie.** C'est une négociation incessante : on ne doit jamais se reposer sur les apparences de paix, sur les garanties des traités, II, 23. Voir Politique.
- Discipline.** Les diversités d'origine, de langues, de gouvernement et de climat s'opposent à l'existence d'un droit commun absolu dans un grand nombre de points qui intéressent la discipline ecclésiastique, II, 443 ; la débilitation de la discipline ne ramènerait pas les mondains dans les limites de l'honnête, tandis qu'elle ouvrirait la porte de la damnation plus large aux demi-chrétiens, IV, 433 ; la discipline devait avoir ses martyrs comme la foi, II, 355.
- Discussion religieuse.** Les saints n'ont pas craint de se servir de l'arme du ridicule, de l'indignation, dans les discussions religieuses contre les incrédules, V, 53.
- Dispense.** Doctrine de saint Ives de Chartres touchant la dispense des lois canoniques ; la dispense est une concession faite à la faiblesse, et non un prix décerné à la vertu, VI, 28 ; elle est la marque de l'affaiblissement de la foi, 26 ; la dispense cesse avec la cause qui l'a occasionnée, 29.
- Dissay,** ancienne maison de campagne des évêques de Poitiers, II, 424.
- Dissidents (les).** Voir Petite-Église.
- Divination.** Elle consiste dans le recours au démon pour la découverte des choses cachées, III, 50.

- Divinité.** Quand un homme tolère qu'on lui attribue l'essence incommunicable de la divinité, il est à la veille d'un châtement; Nabuchodonosor, Hérode, Antiochus punis pour ce crime, IV, 260, 261. *Voir* Dieu.
- Docteurs de l'Église.** A quelles conditions l'Église leur attribue ce nom; honneur qu'elle leur rend dans la liturgie, I, 466; ils jouiront dans le ciel d'une gloire spéciale, 467; noms des premiers docteurs que l'Église ait honorés d'un culte particulier, 467, 468; le docteur est placé au centre de l'Église, il parle sa langue; explication du verset 5 du chap. 45 de l'Écclésiastique, VIII, 463; l'antiquité et l'usage de la langue latine dans les écrits ne sont pas une condition expresse pour décerner le titre de docteur, comme le prouve l'exemple de saint A'phonse de Liguori, VII, 272; différence entre un docteur de l'Église et un docteur dans l'Église, VIII, 235 et suiv.
- Doctrines.** Nécessité de la doctrine pour le prêtre, I, 482; si, en donnant au pauvre le pain matériel, nous ne lui donnons aussi le pain de la doctrine, nous lui aurons procuré à peine un premier soulagement, 42; lorsque la doctrine se fait complice des plus mauvais penchants, elle enfante des monstres, II, 447; l'affaiblissement des caractères dont on se plaint vient de l'affaiblissement de la doctrine, III, 519; les sauterelles dont parle saint Jean représentent les fausses doctrines de nos temps, ravages qu'elles font dans les âmes, V, 559, 560; la science crée des mots nouveaux pour les découvertes scientifiques, mais les vrais chrétiens s'en tiennent pour la doctrine au vocabulaire des écoles anciennes et autorisées, 377.
- Dogmes.** Ils procèdent de la révélation surnaturelle que Dieu fait aux hommes d'une vérité qui peut être écrite ou confiée à la tradition; l'Église ne crée pas le dogme, elle le conserve, le professe, l'explique, le définit, II, 206; le dogme est susceptible de développement au sein de l'Église, 208, 209, 229; tout le dogme chrétien repose sur le mystère de la croix, I, 592; l'Église impose les jugements à la foi et à l'intelligence des chrétiens; mais elle laisse dans le domaine de la controverse les préliminaires et les considérants de la définition, IV, 338, 339; paroles de saint Basile au ministre de l'empereur pour le maintien de l'intégrité des dogmes; importance que les hommes d'Église ont toujours attachée aux questions doctrinales, V, 375.
- Dominicains de Poitiers.** Ils viennent exercer leur bienfaisant ministère dans le diocèse de Poitiers, dès l'origine de leur ordre, II, 555; VI, 325; leur rétablissement à Poitiers; éloge de leur zèle dans la prédication de la parole de Dieu pendant le centenaire de saint Hilaire, VI, 475, 343; appréciation du talent de l'un d'entre eux à la suite d'une retraite pastorale, VIII, 425, 426; homélie prononcée dans l'église des Frères-Prêcheurs à

Poitiers en la solennité du sixième centenaire de la mort de saint Thomas d'Aquin, VIII, 98 et suiv.

Donat, schismatique africain, III, 495, 497.

Donnet (Ferdinand), cardinal, archevêque de Bordeaux, I, 235, 244, 643; II, 428, 266; III, 458; V, 4, 44; VI, 464; VIII, 56, 57, 209. Il convoque à Poitiers le 5^e concile provincial dont la tenue doit coïncider avec les fêtes du centenaire de saint Hilaire, VI, 435; lettre du comte de Persigny adressée au cardinal de Bordeaux sur les associations, IV, 509; homélie prononcée dans l'église de Saint-André de Bordeaux en la solennité de son 50^e anniversaire de l'ordination sacerdotale, VI, 379 et suiv.

Doyens. La relation semestrielle sur l'état du doyenné est un des points importants de leur office, I, 545.

Dreux-Brezé (Adélaïde-Anne-Philippine de Custine, marquise de). Son éloge funèbre, IV, 294; son éducation austère dans un couvent de Paris; fruits qu'elle en retire, 296 et suiv.; son mariage avec le marquis de Brezé, 300 et suiv.; sa grande intelligence des choses de la religion, 304 et suiv.; ses aumônes, 308, 309, 340; son amour pour l'Église, 344; comment elle savait user du monde, 342, 343; ce qu'elle est pour son fils évêque, et ce qu'il est pour elle, 307, 308.

Dreux-Brezé (Henri-Évrard, marquis de), pair et grand-maître des cérémonies de France. Son vrai rôle à la dernière séance de la Chambre sous Louis XVI; il rentre dans la fonction de ses aïeux après la chute de l'Empire, IV, 300, 302.

Dreux-Brezé (Pierre de), fils du précédent, évêque de Moulins, III, 279; IV, 305, 306, 307, 308; V, 280; VI, 443.

Dreux-Brezé (Scipion de), frère du précédent. Ses qualités oratoires, IV, 303, 304.

Droit chrétien. Il a été pendant mille ans le droit général de l'Europe; instabilité des pouvoirs humains depuis l'affaiblissement de ce droit, V, 489; droit commun: il admet comme élément du droit lui-même le principe des exceptions, des dérogations, des modifications, faites dans des conditions régulières, II, 443; droit coutumier. Voir Coutumier.

Droits ecclésiastiques. Les peines canoniques atteignent ceux qui défèrent les causes ecclésiastiques aux juges laïques, et non les juges eux-mêmes, VII, 429, 430.

Droits de l'homme, La déclaration des droits de l'homme est une base ruineuse sur laquelle on ne peut rien appuyer, II, 342; de puis quatre-vingts ans, la France est sortie des voies du christianisme et a proclamé les droits de l'homme en opposition avec les droits de Dieu, ce qui a causé son humiliation, V, 391; VI, 48; VII, 409, 542; comment les droits de la multitude et ceux du pouvoir doivent s'abaisser devant les droits de Dieu, I, 49

- et suiv. ; en naissant, l'homme apporte le droit à la mort et à l'enfer, V, 454.
- Dualisme.** L'Église a réprouvé ce dualisme pratique qui tendrait à décréter le divorce entre l'esprit de l'Évangile et le développement régulier des forces intellectuelles et matérielles de l'humanité, II, 524 ; dire qu'il y a deux ordres de doctrine, deux ordres de morale, l'un relevant de la religion, l'autre de l'État, c'est enseigner le dualisme, VI, 434.
- Dudon**, historien normand. Il attribue la défaite de Rollon à la tunique auguste de la sainte Vierge vénérée dans l'église de Chartres, II, 274, 275.
- Dulau**, archevêque d'Aix. Il défend la propriété des biens ecclésiastiques devant l'assemblée constituante de 1789, II, 350 (note).
- Dupanloup** (Mgr), évêque d'Orléans, II, 585. Lettre à ce prélat à l'occasion d'un article du *Constitutionnel*, III, 606 et suiv.
- Dupin aîné**, procureur général à la cour de cassation et sénateur. La raillerie et la satire sont les seuls arguments qu'il emploie pour combattre le pouvoir temporel du saint-siège, III, 619 ; IV, 34, 35, 425, 446.
- Dupin** (le baron), frère du précédent. Il fait l'éloge de l'association de Saint-Vincent-de-Paul à la chambre du sénat, IV, 412.
- Dupin**, préfet des Deux-Sèvres sous Napoléon I^{er}, VI, 293 (note).
- Dupont** (Charles), clerc minoré, membre du conseil général de la Vienne. député à l'Assemblée nationale. Sa généreuse initiative facilite la création du collège des jésuites à Poitiers ; éloge rendu à sa mémoire, II, 437.
- Durand** (Paul), savant archéologue, II, 445 ; IV, 546, 547, 558.

E

- Éanne** (saint), honoré dans le diocèse de Poitiers, II, 575.
- Eau.** Discours prononcé à l'inauguration de nouvelles machines hydrauliques, II, 4 et suiv. ; rôle de l'eau dans les mystères de l'ancienne loi et dans la sanctification des âmes ; c'est par elle que commencent et finissent tous les mystères dans la religion chrétienne, 3, 4 ; une eau limpide et jaillissante vivifie une ville, comme la grâce vivifie notre âme, 6.
- Ébionites** (les), hérétiques, III, 468.
- Ébroin**, évêque de Poitiers, II, 554.
- Écoles chrétiennes de Poitiers.** Allocution prononcée avant la distribution des prix aux enfants des écoles chrétiennes, IV, 272 et suiv.

Écoles. Discipline sévère dans les écoles publiques avant la révolution française, II, 590. *Voir* Enseignement.

Écriture sainte. Le concile du Vatican déclare qu'il faut tenir pour vrai sens de l'Écriture celui que tient l'Église, juge suprême de l'interprétation des saintes Écritures, VII, 222, 223 ; interprétation mystique de l'Écriture sainte ; son usage licite et voulu de Dieu ; règles posées par les Pères à cet égard ; témoignage de saint Augustin, de saint Grégoire et de saint Bernard, 472, 473 ; son interprétation est placée par saint Paul au nombre des grâces gratuites, 473 ; le concile du Vatican dit anathème à ceux qui restreignent l'inspiration des livres saints, soit en elle-même, soit dans son extension, 222 ; ils sont pleins d'enseignements pratiques ; c'est une manne cachée dont la possession exige toujours un travail, IV, 499 ; l'évêque prend l'engagement, le jour de sa consécration, de subordonner son propre sens au sens de l'Écriture, VII, 466 et suiv. ; l'étude de l'Écriture est très utile pour enseigner la vérité, corriger les vices, diriger les âmes, 468 ; saint Grégoire le Grand appelle l'Écriture sainte une lettre de Dieu à sa créature, 469 ; le cœur et l'esprit trouvent leur aliment et leur soutien dans l'étude des livres saints, 470 ; l'Écriture a la vertu de nous calmer et de nous soulager au milieu des maux de la vie présente, 470, 474, 472 ; les plus célèbres travaux scripturaires datent des siècles les plus tourmentés, *ibidem*. *Voir* Livres saints, Révélation.

Édouard (saint), roi d'Angleterre. Son amour pour saint Jean l'Évangéliste, V, 344.

Édouard III, roi d'Angleterre, I, 7, 28 ; II, 287.

Éducation. Effets pernicieux produits dans l'âme d'un jeune homme par une mauvaise éducation ; témoignage de saint Jean Chrysostome, I, 616, 617 ; l'éducation de la jeunesse revient, comme de droit, aux prêtres et surtout aux religieux, II, 435 ; influence de la mère sur l'éducation des enfants, IV, 494. *Voir* Enseignement.

Église. L'Église se compose du clergé et des fidèles laïques, c'est-à-dire d'une hiérarchie de chefs qui commandent et de sujets qui obéissent, III, 438 ; Jésus-Christ a aimé l'Église, cette grande société des âmes qu'il était venu créer sur la terre, et qu'il a fondée sur la foi et l'amour, I, 229 ; elle est ici-bas la personnification de la sagesse éternelle qui est incarnée dans le Christ, IV, 428 ; épouse du Verbe créateur et rédempteur, tout est soumis à son empire, III, 2, 4 ; Dieu aime son Église, il rapporte tout à son Église, à cette Église qui traverse les siècles, sauvant les âmes et recrutant les légions de l'éternité, I, 47 ; VII, 304 ; Jésus-Christ l'a fondée sur l'unité, il lui a donné une constitution monarchique, III, 557 ; son unité n'est pas détruite par la pluralité des Églises particulières, VII, 559 ; la passion de Jésus-Christ renouvelée dans son corps mystique qui est l'Église, 597 ;

sa double mission est de procurer la gloire de Dieu et de sauver les âmes, 303; on la trouve placée quelquefois dans les conditions identiques à celles de l'ancien Israël; application à l'Église du verset 14 du psaume 104, VIII, 9, 14, 15; fermeté de l'épiscopat pour définir la constitution divine de l'Église dans le concile général, VII, 2; ses enseignements méprisés par ceux qui exercent une action sur la pensée publique, 6; la grande nappe qui fut montrée à saint Pierre, à Joppé, figurait l'Église qui ambitionne de s'incorporer tous les éléments rebelles, IV, 600; celui-là est l'antechrist qui nie l'institution et la mission divine de l'Église, car le terme des œuvres et de la mort de Jésus-Christ a été la fondation de son Église, 585; Dieu suscite de temps en temps des personnages éminents pour la défendre, VII, 355, 356; la mission de saint Ambroise fut d'introniser l'Église dans la société, de lui conquérir sa part légitime d'action dans la protection des peuples, etc., VIII, 446, 447; elle ne ferme à personne l'accès d'aucune de ses dignités, VII, 462, 463; passage de saint Jean Chrysostome sur la force de l'Église au milieu des tempêtes et des persécutions; témoignage de l'histoire, VIII, 41, 42.

Son pouvoir divin touchant la définition et la conservation du dogme, II, 206; l'adhésion de notre entendement à l'autorité de l'Église enseignante est une nécessité de la vertu théologique de foi, V, 496, 497; la direction de l'Église est une direction à la fois dogmatique et pratique, I, 550; en matière de dogme et de discipline générale, l'Église n'a aucune démarche, aucune mesure à regretter, II, 224; elle ne sait rien acheter, pas même les âmes, au prix de l'altération et de l'appauvrissement des vérités, IV, 432; nécessité de se soumettre à l'autorité et à l'enseignement de l'Église, III, 445, 446; son droit de se réunir en concile, 434; on peut dire qu'elle est un concile en permanence; l'infailibilité lui a été promise réunie ou dispersée; développement de cette doctrine, IV, 401 et suiv.; la souveraineté est un droit inhérent à l'Église, le concile au contraire est un fait transitoire, 407; erreur des chrétiens dégénérés qui voudraient que l'Église se prêtât à des accommodements, aux progrès du temps pour le dogme, la discipline et la morale, III, 677, 679; elle peut et veut être toujours logique, éclairée, charitable; elle tient compte des principes qui ne varient pas et des conjonctures qui en font varier l'application, V, 189, 192, 204; elle est juge de la morale publique comme de la morale privée et domestique, sans quoi elle ne serait pas divine, VI, 434; à la différence des autres institutions, elle ne fixe pas aux consciences la quotité du tribut que ses enfants lui doivent, I, 544.

Son pouvoir dans la concession des indulgences; on ne peut la lui refuser sans encourir ses censures, III, 83, 84; sa fécondité; elle enfante encore des pénitents dignes de ses plus belles années,

684 ; elle a mission d'en haut pour nous donner l'enseignement qui convient à chaque jour, à chaque époque, V, 496 ; le pouvoir de proclamer les saints existe nécessairement dans l'Église, 474, 472 ; avantages qui résultent de l'exercice de ce pouvoir pour les chrétiens ; la gloire de Dieu et des saints y est intéressée, 473, 474 ; c'est aux prières de la famille chrétienne que l'Église et son chef sont redevables des grandes grâces que Dieu leur accorde, 485.

Entretien avec le clergé sur les prières indiquées pour les besoins de l'Église, IV, 265 et suiv. ; il est dans les traditions de l'Église de bénir tout ce qui est à l'usage de ses enfants, I, 90 ; tentations qu'elle peut avoir à subir de Satan et de ses suppôts sous le rapport du pouvoir temporel, III, 547 ; l'histoire de l'Église est le calvaire en permanence, 432 ; c'est un vaisseau que les orages conduisent au port ; la dernière catastrophe du monde sera pour elle le triomphe définitif, IV, 437 ; elle n'a été jamais vaincue, 55 ; c'est le propre de l'Église de vaincre quand elle est blessée, d'être mieux comprise quand elle est accusée, de tout gagner quand elle est abandonnée ; développement de ces paroles de saint Hilaire, IV, 4 ; V, 39 ; elle ne craint pas de se séparer de ses propres défenseurs lorsqu'ils embrassent des principes qui ne sont pas les siens, I, 362, 363.

Elle participe à la double nature de l'Homme-Dieu : elle est divine et humaine ; de là pour elle la nécessité d'avoir un point d'appui sur la terre ; c'est à Rome que saint Pierre l'a placée, développement de cette doctrine, IV, 47, 48 ; elle est un grand et immense édifice ; son fondement : c'est le siège de Pierre, VI, 88 ; la spoliation de l'Église est la plus grave atteinte qu'on puisse porter à la propriété privée, II, 350 et suiv. ; elle est la protectrice des droits de la propriété, I, 324 et suiv. ; elle est le type le plus élevé de conservation, III, 603 ; sa puissance de restauration, sa passion de relever tout ce qui est abattu ; mais elle veut être aidée par ses enfants, IV, 495 ; invulnérable dans son essence purement spirituelle, c'est surtout par son côté humain et temporel qu'elle peut être atteinte, III, 556 ; elle exerce son action sur la terre, et dans les conditions inséparables des choses terrestres, 557.

L'immixtion politique des princes dans les affaires intimes de l'Église non moins funeste à la religion que l'excès de l'hérésie ; témoignage du B. Canisius, V, 428, 429.

Conduite de l'Église à l'égard des princes qui gouvernent les sociétés modernes, IV, 429, 430 ; les grandes questions qui décident du sort des sociétés ne la sauraient trouver indifférente ; c'est à elle de refaire les sociétés et les peuples, I, 206, 240 ; elle ne viole pas l'indépendance de l'État, lorsqu'elle cherche à éclairer les consciences des fidèles sur leurs devoirs, IV, 247 ; ses en-

seignements sont méprises par ceux qui exercent une action sur la pensée publique, VII, 6 ; entretien avec le clergé sur l'état actuel (1868) des intérêts de la société et de l'Église, VI, 208 et suiv. ; vouloir s'ingérer dans les affaires de l'Église, dans ses décisions, c'est commettre un crime que Dieu ne laisse pas impuni, VI, 584 et suiv. ; elle apporte son obéissance et son concours aux nouveaux pouvoirs ; mais elle ne contribue jamais au renversement d'aucun pouvoir, IV, 522, 523 ; elle ne s'ingère qu'après de mûres réflexions dans les questions intérieures du gouvernement public ou privé, IV, 248 ; elle use toujours de son indépendance et de ses droits à l'avantage des sociétés qui lui en maintiennent le libre exercice, II, 439 ; non seulement elle peut se concilier avec la liberté, avec le progrès, mais elle seule peut conserver au monde tous ces biens, V, 495 ; il ne lui est pas loisible de se gouverner d'après ses affections ou ses répugnances, ni même d'après les simples règles de la prudence humaine, I, 327 ; son autorité étant méconnue par les nations, elle se renferme volontiers dans les choses de la foi et de la discipline, 240 et suiv. ; le pouvoir civil au contraire intervient trop facilement dans les affaires intérieures de l'Église, 246 217.

Ses ennemis sont maintenant surtout des séducteurs ; on lui enlève le temporel sous prétexte que ce n'est rien pour elle, III, 538 ; elle doit accepter tous les sacrifices, mais défendre d'abord ses droits, 600 et suiv. ; secourir l'Église, ce n'est pas de la politique, c'est de la religion, 640 ; haine de la révolution contre l'Église ; jamais elle n'eut à souffrir aucune épreuve plus raffinée (1859), 534, 532 ; la guerre soutenue par l'Église ne finira jamais 325 ; raison de ses épreuves continuelles, III, 501 et suiv. ; les hommes chassent l'Église du milieu d'eux, le devoir de ses fidèles enfants est de lutter sans cesse contre cet ostracisme, sans découragement, 523 ; sa mission divine est de nous donner l'enseignement qui convient à chaque jour, à chaque époque, V, 496 ; comment il est impossible que ceux qui en sont détachés portent du fruit, II, 260 ; quelle doit être l'étendue de notre attachement pour elle, 264.

Refutation de cette assertion que l'Église soit absorbée tout entière dans le pape, IV, 485 et suiv. ; triomphes de l'Église marqués dans la vision de saint Pierre à Joppé (Act. des Ap., x, 34, 35), 595 et suiv. ; application du chap. XII à l'Église dans la personne de saint Pierre délivré de la prison, 256 et suiv. ; l'Église ne peut être amoindrie ni par les erreurs ni par les fautes de ses enfants, 345 ; elle triomphe par ses apôtres et ses missionnaires, 450 et suiv. ; le but de la révolution est de la chasser de la société, V, 6 ; l'Église rend tout stable même au milieu de notre désorganisation, elle est l'image de Dieu, 25 ; après l'avoir

outragée, on est toujours forcé de revenir à elle, 304; à elle seule appartient l'enseignement, les fidèles ne peuvent se l'arroger sous aucun prétexte, 344; courage qu'il faut avoir en face de ses apparentes défaites, 408.

Selon la signification du mot Église, elle est par elle-même une assemblée, un concile en permanence, VI, 403; identification de l'Église et de l'Esprit-Saint, selon cette formule des conciles: *Visum est Spiritui sancto et nobis*, 409, 440; action lente et salutaire des conciles particuliers sur l'état de l'Église, à notre époque spécialement, II, 444; le peuple romain a été choisi pour la garde de l'Église; quels ont été les motifs de ce choix, 504 et suiv.; l'Église est inspirée et ne se trompe jamais dans sa manière d'agir, 220 et suiv.; rôle élevé et consolant de l'Église à notre époque, 164 et suiv.

Devoirs des chrétiens envers l'Église, I, 205; elle est comparée à une mère outragée par ses enfants; son silence devant la critique injuste de ses pensées et de ses actes, VI, 542, 543; pourquoi la prière pour l'Église est toujours placée en tête de toutes les autres, IV, 269; la prière et le jeûne deviennent inutiles à quiconque soutient des systèmes condamnés par la définition de l'Église, VIII, 29; aimer l'Église, prier pour l'Église est un gage de prédestination, II, 433; elle a sauvé jadis les lettres de la barbarie inculte; elle voudrait les protéger contre la barbarie moderne, 302; avoir foi au Saint-Esprit, c'est avoir foi à l'Église; attaquer l'Église, c'est un péché contre le Saint-Esprit, VI, 584; vouloir empêcher ses définitions, c'est commettre le crime d'Oza, 584, 582, 583; l'Église figurée par l'arche sainte, 583, 584; l'Église est le grand moyen extérieur pour parvenir à la foi, VII, 234. Les intérêts de la France unis à ceux de l'Église. Voir France.

Églises orientales. La papauté a toujours montré une attention et une sollicitude constantes pour les intérêts sacrés de ces Églises, II, 497, 498, 499; la substitution de la puissance de leurs patriarches à celle du pape a été un grand malheur pour elles, 500: elles sont asservies à l'empire de Mahomet, II, 444; Pie IX invite au concile général les évêques des divers rites d'Orient séparés de l'Église romaine, VI, 404.

Église de France. Ce qu'il faut penser des maximes et des libertés de l'ancienne Église de France touchant le pouvoir du pape, I, 343; elle s'est prononcée dans le siècle présent pour les doctrines les plus favorables à l'autorité du souverain pontife; causes de ce changement, 344 et suiv.; la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception est en parfait accord avec les saines traditions de l'Église gallicane, II, 238; l'Église universelle a emprunté beaucoup d'usages liturgiques aux Églises de France, III, 46, 47; éta

des Eglises de France après la Révolution jusqu'à la Restauration, I, 246 et suiv. ; IV, 91, 92. *Voir* Gallicanisme.

Eglise des Gaules. *Voir* Gaules. Eglise de Poitiers. *Voir* Poitiers, Petite-Eglise.

Soin et tendresse que l'évêque doit avoir pour l'église cathédrale, sa véritable épouse, IV, 478 ; VI, 340, 344 ; les biens appartenant aux églises n'en peuvent être distraits sans sacrilège, III, 357 ; lorsqu'il est question de bâtir une église, l'évêque doit lui-même choisir l'emplacement, et prendre possession du lieu pour la plantation d'une croix, la veille de la bénédiction, II, 477 ; les lois ecclésiastiques ne permettent pas la consécration d'une église sans que sa dotation soit assurée par le fondateur, V, 362 ; la vue d'une église offre à notre esprit des magnificences bien supérieures à celles de la nature ; tout dans son intérieur publie la bonté de Dieu, V, 46 et suiv. ; loin de se séparer de la nature, l'Eglise l'embrasse tout entière, se l'approprie et la divinise, tous les règnes sont représentés dans la construction de ses basiliques ; réfutation des impies à cet égard, II, 278 et suiv.

La destruction des églises est un effet de la haine de Satan contre la matière sanctifiée, IV, 492 ; les pierres, les autels de ces églises détruites, conservent le principe de la grâce, 494 ; relever les ruines des églises, c'est un très bon emploi du don de la foi ; c'est étendre le royaume de Dieu, 495 ; l'aliénation de l'emplacement des églises détruites ne doit se faire que sous certaines réserves, II, 574 ; obligation pour les fidèles de visiter les églises, elles sont le vestibule du ciel, V, 49, 20 ; exhortation en faveur de l'œuvre des églises pauvres, III, 8 et suiv. ; consécration d'une église. *Voir* Consécration.

Egoïsme. On ne doit pas réduire la religion à être l'auxiliaire de l'égoïsme, I, 608 ; l'esprit de notre époque est l'esprit d'égoïsme, opposé à l'esprit de sacrifice qui est celui de l'Évangile, 624.

Elie, prophète, fondateur de l'Ordre du Carmel, IV, 464, 472 ; VII, 604 et suiv.

Emery, supérieur de Saint-Sulpice. Son sentiment sur la conservation des biens temporels du saint-siège, et sur la validité de l'excommunication lancée par Pie VII contre les usurpateurs, IV, 421, 422 ; Napoléon I^{er} et le cardinal Pacca font l'éloge de sa fermeté dans la défense des vrais principes, 422, 423.

Émilien (saint), évêque de Nantes. Solennité de la réception de ses reliques ; discours, III, 497 et suiv. ; envahissement de l'Europe par l'islamisme ; saint Émilien part à la tête d'une armée de Bretons pour le combattre dans la Bourgogne, 502 ; sa mort glorieuse, 503 et suiv. ; conséquences de cette expédition pour les siècles suivants, 507 et suiv. ; enseignement à tirer de cette vie et de cette mort, 517 et suiv.

Emmeran (saint), évêque de Poitiers, martyr, II, 550, 562 ; IV, 484 ; V, 339 ; VIII, 418.

Emprunt pontifical. Lettre circulaire relative à cet emprunt. III, 640.

Encyclique du 8 décembre 1864. Lettre au ministre des cultes concernant la défense de publier cette encyclique, suivie du Syllabus de toutes les erreurs condamnées par Pie IX, V, 390 ; premier mandement au sujet de cette encyclique dans lequel sont condamnés les journaux qui l'avaient attaquée, 393 ; deuxième mandement, 399 ; entretien avec le clergé sur les attaques dont cet acte pontifical a été l'objet, 443 et suiv. ; l'encyclique combat surtout le naturalisme politique érigé en dogme des temps modernes et accepté même par une école sincèrement croyante, 436, 437 ; promulgation solennelle, faite en synode, de cette encyclique, 450. *Voir* Pie IX, pour les autres encycliques.

Encyclique (l') et la liberté, etc. Décret synodal portant condamnation de cet écrit, V, 447 et suiv. ; propositions extraites de ce livre, 439, 451.

Enfance (Association de la Sainte-). Son but ; œuvre encouragée et enrichie de biens spirituels par deux papes, et enfin approuvée par un bref solennel, qui lui donne rang parmi les institutions canoniques, III, 62, 63, 64 ; le concile de la Rochelle la recommande aux fidèles, II, 446.

Enfant. L'exercice de son intelligence et de sa liberté doit être préparé par la direction des instincts, il fera sous l'empire de la raison ce qu'il aura fait de bien ou de mal sous l'empire des sens, I, 549 ; les sœurs instruisant les enfants sont considérées comme les coadjutrices des prêtres dans l'enseignement de la doctrine chrétienne, V, 364 ; combien cette fonction est importante et méritoire, 365 et suiv. ; éducation chrétienne dans les colonies agricoles, I, 44 et suiv. ; conseils du B. Canisius aux enfants, V, 431, 432 ; nécessité du repos du dimanche pour les enfants employés dans les usines, III, 582 ; parvenus à l'âge de discernement, les enfants doivent être confessés au moins deux fois par an, VI, 358. *Voir* Éducation, Salles d'asile.

Enfer. La justice divine a établi dans les enfers, comme dans le ciel, différentes demeures selon le mérite ou le démérite des âmes : doctrine de saint Basile sur le degré de la gravité du supplice éternel, V, 457, 458, 459 ; le concile de Périgueux condamne les erreurs de Jean Reynaud sur l'enfer, et expose la vraie doctrine de l'Église, III, 233 et suiv. *Voir* Satan.

Ennemis de l'Église. Pourquoi nous prions Dieu de les humilier, IV, 270, 274.

Enseignement. Loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement ; appréciation de cette loi ; divergence de sentiments parmi les catholiques ; lettre du nonce du pape blâmant plusieurs prescriptions

de cette loi ; usage que l'on en peut faire, I, 364, 365 ; conduite de l'Église envers ses propres défenseurs, lorsqu'ils embrassent des principes qui ne sont pas les siens, 362, 363.

Enseignement primaire. La loi de 1850 reconnaît aux ecclésiastiques le droit d'ouvrir une école primaire ; comment ils doivent en user, I, 365, 366, 368, 369 ; position critique créée aux instituteurs laïques ; ils sont abandonnés par ceux qui auparavant les avaient égarés ; conduite coupable des hommes d'État qui ont favorisé ce mal ; jugement sévère de la postérité contre eux, 366, 367.

Enseignement congréganiste. Avantages de la loi de 1850 pour les congrégations enseignantes ; exposition des moyens dont on peut se servir pour en profiter, I, 369 et suiv.

Enseignement de l'État. Selon le philosophe naturaliste, l'État aujourd'hui sécularisé doit donner un enseignement basé sur des principes généraux de morale et de religion ; quelles seraient les conséquences anti-religieuses et anti-sociales d'un pareil enseignement, II, 401, 402 ; III, 499 et suiv. ; V, 47, 48 ; l'application de cette méthode est rendue impossible dans la pratique par la diversité des dogmes des différentes religions, et surtout de la religion catholique, qui exclut absolument tous les autres cultes, III, 240 et suiv. ; depuis 1830, l'État, dispensateur de toute instruction, cherchait à se substituer à l'Église dans l'enseignement, II, 447 ; sous le premier et le second empire français, l'enseignement de l'État était encore déclaré devoir être chrétien, III, 209.

Épée (l'abbé de l'). Son dévouement pour l'œuvre des sourds-muets, III, 343.

Ephrem (saint). Il appelle la sainte Vierge la serrure du ciel, I, 482 ; il rapporte les paroles remarquables d'un homme qui, au lit de la mort, se recommande aux prières des prêtres, VI, 282.

Épilepsie Cette maladie était appelée par les Latins *morbus comitialis*, VIII, 49 ; les gouvernements atteints de ce mal depuis un siècle, V, 490.

Épiphanie. Saint Hilaire et saint Remi sont appelés à la vie éternelle le jour de l'octave de l'Épiphanie, V, 434 ; rapprochement du mot Épiphanie avec le rôle providentiel de ces saints, 430.

Épiscopat. Il est la suprême plénitude de l'ordre, il est l'apogée de la force spirituelle et de la résistance sacrée, IV, 412 ; réuni conciliairement, il a autorité pour apporter ou proposer des tempéraments légitimes au droit commun, II, 443 ; l'indépendance de conduite, d'attitude et d'enseignement est un attribut nécessaire de l'épiscopat, IV, 454, 456 ; l'immunité de l'épiscopat et du reste du corps ecclésiastique a son fondement dans le droit divin ; le droit positif l'a formulé et développé, V, 352, 354, 355 ; unanimité de l'épiscopat sur la question romaine, III, 609, 610 ; IV,

444 et suiv., 520; l'épiscopat français est en butte aux poursuites du gouvernement et aux attaques de la presse irréligieuse à l'occasion du pouvoir temporel du saint-siège, III, 543, 544 606 et suiv.; IV, 33 et suiv., 453 et suiv., 229, 230, 508 et suiv.; opposition qu'on cherche à établir entre l'épiscopat d'aujourd'hui et l'ancien épiscopat français, touchant ses rapports avec le saint-siège et le pouvoir civil, IV, 485 et suiv. *Voir* Evêque.

Épreuves. Elles peuvent être abrégées par la prière des saints, VII, 340; épreuves des derniers jours du monde; la prière de Marie et des saints les abrégera, 342, 343.

Erreur. Encyclique du 8 décembre 1864, suivie du Syllabus de toutes les erreurs condamnées par Pie IX dans ses lettres apostoliques, depuis le commencement de son pontificat, V, 393 et suiv. *Voir* Pie IX. Le principal bénéfice à tirer de l'erreur, c'est la mise en lumière du point même de doctrine qui est nié et combattu, V, 36, 37; elle est condamnée à s'amoindrir dans la discussion, à se restreindre, II, 344; c'est une plante qui doit être coupée dans sa racine, III, 446; conduite de saint Augustin en présence de l'erreur; il dit qu'il aura même recours aux organes de la publicité pour la combattre, III, 428, 429.

Erreurs du temps. *Première instruction synodale* sur les principales erreurs du temps, II, 340 et suiv.; elle développe l'allocution pontificale du 9 décembre 1854, dans laquelle sont flétries et condamnées les erreurs suivantes: 1° les machinations occultes de ces hommes qui, unis par un lien infernal, tendent incessamment à la violation de tout droit public ou privé, au bouleversement de toute société sacrée et séculière, II, 343 et suiv.; 2° la conduite des personnes qui, chargées de la direction des affaires publiques, veulent se mêler de régler la discipline de l'Église, de diriger ses ministres, etc., 348 et suiv.; 3° la philosophie qui veut égaler ses droits à ceux de la religion révélée, 356 et suiv.; réfutation des erreurs de Cousin, J. Simon, Rigault, Ad. Garnier, 359 et suiv.; observations à propos d'une lettre du ministre des cultes, relatives à la première instruction synodale, 536 et suiv. — *Seconde instruction.* Elle est le développement des décrets doctrinaux du concile de Périgueux, III, 427, 434; déclinatoires des écrivains naturalistes; ils sont laïques, disent-ils, et non évêques ni prêtres; ils sont philosophes et non théologiens, 433 et suiv.; cette philosophie séparée est anti-rationnelle, 448 et suiv.; elle est impossible et purement imaginaire, 462 et suiv.; elle est impie, 465 et suiv.; doctrine du concile de Périgueux sur cette proposition: L'usage de la raison précède la foi, 488 et suiv.; Bossuet, théologien et philosophe, défenseur de la saine doctrine contre le naturalisme, 499 et suiv. *Voir* Cousin, Edgard Quinet,

Renan, J. Simon, Reynaud, dont les erreurs sont condamnées et réfutées dans cette instruction.

- *Troisième instruction*, V, 29 et suiv. Définition du naturalisme, 39, 40, 41 ; Satan, père du naturalisme, 41 et suiv. ; divers degrés du naturalisme, 49 et suiv. ; erreurs sur la nature divine condamnées par le concile d'Agén, 54 et suiv. ; erreurs sur la nature créée, exposition de la doctrine chrétienne, 94 et suiv. ; mystère de l'incarnation ; Jésus-Christ a prouvé sa divinité par ses paroles et ses miracles, 99 et suiv. ; doctrine du concile d'Agén sur les miracles, 109 et suiv. ; prolongement de l'union déifiq. dans toute la race humaine par l'ordre de la grâce et de l'adoption divine, 129 et suiv. ; conséquences de cette union et de cette adoption par rapport à l'homme social, 170 et suiv. *Voir* Naturalisme, Philosophie, Religion naturelle.
- Esclavage.** L'Église a toujours agi avec prudence et justice dans l'affranchissement des esclaves, II, 114 ; dévouement du B. Claver pour le soulagement des esclaves nègres, I, 522, 523 ; II, 114 ; partout et toujours en dehors du christianisme l'esclavage sera un fait inévitable, en même temps qu'une impérieuse nécessité dans l'ordre social, I, 60, 61 ; VIII, 46 ; il renaît tous les jours parmi nous ; il est dans les mœurs, I, 82 ; par l'inobservation du dimanche, la classe ouvrière retombe sous l'esclavage, III, 583, 584.
- Espérance.** L'espérance chrétienne, c'est l'attente du ciel ; Marie puissant soutien de cette vertu, VI, 450, 454.
- Esprits.** La communication avec les esprits, ou l'évocation des morts, est réprouvée par la loi de Dieu et celle de l'Église, II, 52 ; décisions récentes du saint-siège contre ces pratiques condamnables, 54 ; les prêtres doivent s'opposer avec zèle à ce mal, et éclairer les âmes trop crédules, 54, 53, 54.
- Estoile** (Pierre de l'), fondateur de l'abbaye de Fongombaud, III, 625, 626, 627 ; VI, 324.
- État.** Que doit-on penser de ce qu'on appelle doctrine, enseignement de l'État ; absurdités qui découlent des principes des philosophes rationalistes à ce sujet, III, 208 et suiv. ; la puissance, l'indépendance d'un État ne sont pas violées par l'Église, lorsque celle-ci éclaire les consciences des citoyens sur leurs devoirs, IV, 247, 248 ; théorie de M. Billault sur la suprématie et le droit de l'État, IV, 513. *Voir* Enseignement de l'État, Société.
- État de vie.** Le droit de paternité subordonné à celui de Dieu et au libre arbitre de l'enfant lui-même dans l'élection d'un état de vie, V, 262, 263 ; considération sur la diversité des états : tout homme qui excelle dans sa profession concourt au bien public, VII, 458 et suiv.
- États temporels du saint-siège.** Lettre pastorale à l'occasion de quelques appréciations touchant le bref d'excommunication con-

tre les usurpateurs des États temporels du pape, III, 644 et suiv.; lettre pastorale et mandement par suite du retrait des troupes françaises de l'État pontifical, novembre 1866, VI, 4 et suiv.; paroles du ministre Ricasoli touchant la convention du 15 septembre, VI, 3; quel sera le sort du pape privé de ses États, sans finances et sans armées? 4, 5; passages de son allocution demandant des prières à l'univers catholique, 5, 6, 7, 8; trois lettres circulaires à propos de la nouvelle agression contre les États pontificaux (octobre 1864), VI, 105, 106, 111; dans la première, il est demandé aux fidèles des prières et des offrandes en faveur du pape; dans la seconde, il est donné connaissance d'une encyclique de Pie IX contre les envahisseurs de ses États; et la troisième annonce un succès de l'armée pontificale à Mentana et à Monte-Rotondo, 105 et suiv. *Voir* Pie IX, Pouvoir temporel, Rome.

Étienne, évêque de Tournai. Il fait l'éloge de l'Église de Chartres, I, 406, 408; II, 207; il dit combien les prérogatives de l'Église de Tours étaient chères aux princes français, III, 301.

Études ecclésiastiques. Restauration des anciennes traditions des écoles théologiques dans la province de Bordeaux; décret du concile de La Rochelle et bref de Pie IX, relatif à la nouvelle institution, II, 447; décret du concile de Poitiers sur les études ecclésiastiques; éloge de ce décret par le cardinal préfet de la congrégation du concile de Trente, VI, 368, 369.

Eucharistie. Effets de ce sacrement dans tout notre être, III, 499, V, 438, 439, 440; le sacrifice eucharistique est le motif aussi bien que l'objet de nos actions de grâces incessantes, VI, 467; Pie IX recommande aux évêques réunis à Rome de faire aimer et honorer Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel, 91, 92; mandement qui ordonne des prières expiatoires à l'occasion d'un sacrilège, 4, 632 et suiv., 635 et suiv..

Eucher (saint), évêque de Lyon. Il dit que, dans les grands sacrifices de la patrie, le pasteur offre au Seigneur une nouvelle hostie en sa propre personne, VII, 453, 454.

Eugène IV, pape. Il érige l'université de Poitiers, à la demande du roi de France, II, 556; IV, 401.

Euphrone (saint), évêque de Tours, II, 549; VI, 487.

Europe. État moral et politique de l'Europe en 1868; sa faiblesse depuis qu'on a ébranlé la papauté qui était sa clef de voûte, VI, 214 et suiv.; le remède à tant de maux serait entre les mains de l'Église, 214 et suiv..

Eusèbe, évêque de Césarée. Il dit que Dieu conduisit à Rome, sous Claude, saint Pierre, le plus grand des apôtres et le chef de tous, II, 486.

Évangile. Il doit servir de règle à l'homme public aussi bien qu'à l'homme privé, I, 54; il est l'unique traité de paix entre les riches

et les pauvres, 44 ; on voudrait réformer la société avec la morale de l'Évangile, sans accepter ses mystères et ses miracles, 442, 443 ; si par impossible les hommes venaient à perdre l'Évangile de Jésus-Christ, les pierres qui restent sur notre sol nous en rendraient encore la substance, 437 ; nos sociétés ne peuvent se passer de l'Évangile pour assurer l'équilibre et fixer les rapports entre les divers citoyens, I, 40 ; IV, 273.

Évêque. Le prêtre qui est vraiment et pleinement un autre Christ, c'est le prêtre complet ; et le prêtre complet c'est l'évêque, I, 281 ; il n'a au-dessus de lui que l'humanité du Verbe fait chair et la dignité de la maternité divine ; la perfection est l'essence même de son état, 282 ; l'âme des évêques est le tabernacle du Saint-Esprit où il réside, et d'où il veille sur le précieux dépôt de la vérité révélée, V, 378 ; l'évêque est une personne collective, le représentant de tous les êtres intelligents en ce qui se réfère à Dieu, VI, 48 ; il est le sacrificateur dans toute la plénitude du mot et de la chose, 48 ; toutes les ordinations subalternes sont éminemment dans l'évêque, voilà pourquoi, aux jours solennels, il s'avance vers l'autel couvert de tous les vêtements sacrés, 49, 20 ; saint Ambroise l'appelle l'hierarque suprême, qui récapitule en lui toutes les ordinations, V, 482.

Le jour de l'ordination de l'évêque est appelé son jour natal, grandeur du caractère imprimé dans son âme par la grâce de la consécration, 462, 463 ; l'élection de l'évêque appartient au seul pontife romain ; témoignages des saints Pères, 463, 464, 465 ; l'évêque est constitué juge ; cette judicature s'exerce de trois façons, 465, 466, 467 ; homélie sur l'engagement pris par l'évêque de subordonner son propre sens aux sens de l'Écriture, VII, 466 et suiv. ; l'ordre de saint Paul à Timothée de s'adonner à l'étude des Écritures regardait surtout les évêques, VII, 467, 468 ; sublimité de leur rôle auprès des peuples ; ils sont le canal, des grâces divines, VIII, 492 ; difficulté d'exercer le ministère au milieu des siens, 493 ; avantages et dangers d'un long épiscopat, 237 ; comment Dieu prépare un évêque à son Église, et comment un évêque ainsi préparé répond aux des-seins de Dieu sur lui, 479 et suiv. ; le premier soin d'un nouvel évêque, c'est de connaître l'Église qui lui est confiée, VII, 530 et suiv. ; le premier devoir d'un évêque, c'est la contemplation, la prière ; sans elles il ne peut suffisamment vivifier son peuple, III, 292 ; il est conjoint à perpétuité à l'Église entière par le caractère indélébile de l'épiscopat, et d'une manière spéciale à une Église particulière, IV, 477 ; les discussions d'évêque à évêque, dans les grands intérêts de la religion, sont un indice de la vitalité de cette même religion, etc., III, 604.

Obligation pour l'évêque de défendre la doctrine catholique, pour convertir les méchants et préserver les bons, III, 428, 429,

193 et suiv. ; s'il erre dans l'enseignement, dans la conduite de son troupeau, c'est à l'Église seule qu'il appartient d'en juger, IV, 252, 253 ; on ne peut admettre de distinction entre les fidèles et les peuples, lorsqu'il s'agit du droit dont jouit l'évêque d'enseigner, 247 ; prétendre qu'un jugement d'un évêque sur la foi ou les mœurs n'a aucune autorité en dehors de son diocèse, c'est une opinion inconnue des siècles précédents, V, 229 ; c'est son devoir de signaler aux fidèles tout écrivain qui par ses écrits porte atteinte à la religion, 396.

Les évêques sont les prophètes de la loi nouvelle ; les sentinelles, les avocats des peuples auprès de Dieu, IV, 401 ; l'évêque doit être surtout fort et vaillant, vigoureux et résolu, 412 ; il doit aimer l'Église universelle ; soldat, il doit combattre ; docteur, il doit enseigner, etc., II, 544, 595 ; vigilance des évêques dans l'accomplissement des devoirs de leur charge ; application de ces paroles de saint Marc : *Quod autem dico vobis, omnibus dico, vigilate*, III, 306 et suiv. ; comme son nom le proclame, l'évêque est essentiellement inspecteur, I, 432 ; il est le principal ornement d'une Église, I, 406 ; il doit aimer son Église, s'appliquer à l'orner et à l'établir héritière d'une partie de son mobilier sacré, selon l'enseignement du concile d'Agén, IV, 478 ; il est le consul, l'ambassadeur de la majesté divine, etc., I, 432 ; la compassion est un devoir du pontife ; il est caution pour les péchés de tous, VI, 20, 21, 22 ; mission de l'évêque d'après le pontifical romain, I, 424.

Serment de fidélité que l'évêque prête le jour de son sacre à l'Église romaine et au pape, obligations qu'entraîne ce serment, III, 478 ; l'institution de Jésus-Christ et les décrets de l'Église ont posé des limites à son autorité, I, 344 ; l'évêque est lié par le serment d'observer les constitutions apostoliques, 342 ; l'union des fidèles et des prêtres se produit dans la proportion exacte de l'union de l'évêque avec le pape, II, 247 ; l'un des plus grands fruits des solennelles réunions d'évêques autour du pape, c'est d'exprimer la tradition totale et plénière de l'Église universelle, VI, 63, 64, 86, 88 ; le but de la réunion des évêques, c'est de rétablir la paix sur la base qui est la vérité ; de resserrer les liens de la charité et de la discipline, 435 ; déception des méchants qui avaient annoncé des dissidences au sein de l'épiscopat réuni à Rome en 1867, 93 ; quelle flétrissure mériterait celui qui dans ces réunions d'évêques accepterait le rôle d'agent secret de la puissance séculière, 94 ; discours des évêques réunis à Rome, adressé au pape, et dans lequel ils déclarent adhérer collectivement à tous les actes d'autorité doctrinale du saint-siège depuis la précédente réunion, 94 et suiv. ; leur assentiment tacite n'est pas nécessaire pour donner aux décisions pontificales la valeur d'infailibilité, 468 ; l'évêque doit toujours

se montrer docile à se laisser instruire; témoignage de saint Augustin, 64, 471, 472; les évêques sont les ruisseaux, et Pierre est à l'entrée de la source; les eaux que les évêques distribuent doivent venir de la source, II, 166; honneurs que les évêques reçoivent à Rome, 539.

Nécessité pour les évêques de conformer aux règles et coutumes établies par l'Église la forme des actes émanant du corps épiscopal, II, 325; malgré l'autorité législative dont il est investi par rapport à son diocèse, l'évêque reste soumis aux lois générales de l'Église, à l'autorité des concordats, etc. III, 38; les saints canons reconnaissent aux évêques le droit ordinaire, et non délégué, de concéder l'indulgence dans une mesure restreinte, 90; du rôle des évêques dans la canonisation des saints, dans l'ancienne discipline de l'Église et depuis l'établissement de la congrégation des rites, VI, 64; ils ne sont pas juges, mais consultants; cependant leur suffrage est loin d'être superflu, 64; conduite de l'évêque envers les prêtres; il doit les avertir, I, 339; mettre en pratique l'enseignement du concile de Trente, traçant les règles de l'évêque à cet égard, I, 352 et suiv.; le clergé doit le respect et l'obéissance à son évêque, 347 et suiv.; douleur d'un évêque à la vue d'un prêtre insoumis, III, 45; joie qu'il éprouve au contraire lorsqu'il est repentant, 264, 265; comment il doit exhorter les vieillards et les jeunes gens, I, 168 et suiv., 287 et suiv.; condition et sort d'un évêque; il n'est le maître de tous que pour être le serviteur de tous, 227; il est débiteur de tous, et sous ce rapport il est, sans restriction, successeur des apôtres, VI, 498; en France, la vie d'un évêque, depuis la révolution, est celle d'un missionnaire, IV, 125, 126.

Qualités d'un évêque pour bien régir sa maison; code parfait pour le gouvernement spirituel et temporel d'une maison épiscopale donnée par le concile de Trente et saint Charles Borromée, VI, 253, 254, raisons pour lesquelles l'Église avait pourvu les évêques de maisons spacieuses et largement dotées, 254, 255; l'évêque doit exercer l'hospitalité, il ne peut aliéner ses biens, 255; en vivant dans leurs villas, les évêques ont pu provoquer la spoliation de leurs palais de la ville épiscopale devenus presque déserts et inhabités, 256; l'intervention de l'évêque en matière de politique religieuse a été de tout temps appréciée diversement par les intelligences honnêtes, mais timides et flottantes, IV, 232; son devoir est de proclamer les droits imprescriptibles de Dieu au sein des sociétés, VIII, 88; de prétendus conservateurs dénoncent les évêques et soulèvent les passions contre eux, 89, 90; si les évêques reprochent si souvent à la France l'affaiblissement de sa foi, c'est que le mal dure toujours; exemple de saint Augustin contre les donatistes, 83, 84.

Saint Ambroise déclare à l'empereur Théodose qu'il n'est pas

digne de la majesté impériale de refuser aux évêques la liberté de parler, ni digne de l'évêque de taire ce qu'il pense, III, 554, 555 ; saint Hilaire enseigne que la conscience de l'évêque ne peut accepter indistinctement toutes les lois du prince ; que le silence serait quelquefois un crime de sa part, II, 77, 78, 383 ; III, 430 ; IV, 265 ; sentiment de saint Augustin, III, 429.

Accusations injustes contre les évêques de vouloir intervenir dans le gouvernement général du pays, VII, 372 ; le pouvoir civil doit à l'évêque, dans les actes de sa charge, une protection analogue à celle qui est acquise à l'exercice des autres fonctions publiques, IV, 576 ; les princes devraient craindre les complaisances funestes des évêques, loin de leur en savoir gré, II, 596 ; ils se trompent, s'ils croient pouvoir isoler un évêque du reste de la hiérarchie ecclésiastique, IV, 252, 253 ; services rendus à la France par les évêques à d'autres époques, et qui seraient incompatibles avec l'état actuel de la société, VII, 373, 374 ; il n'est jamais plus apte de se rendre utile à la religion et à la société que quand il est seulement évêque, II, 604 ; VII, 374 ; l'évêque est placé comme sentinelle pour observer la marche des temps, il doit dire à la génération qui l'entoure ce qu'il faut penser d'elle, VIII, 249 ; les visites pastorales des évêques utiles en même temps à l'intérêt religieux et à l'intérêt social, IV, 422, 426 ; il est des hardiesses que l'évêque peut et doit avoir ; il faut que les prêtres lui en laissent la responsabilité et abritent leur conscience sous la sienne, II, 30.

Evêques élus ou nommés. Publication de la constitution *Romanus Pontifex*, concernant les prétendus droits des évêques élus ou nommés, avant l'institution canonique, VIII, 431 et suiv. ; moyens dont se servait le pouvoir civil pour attribuer la juridiction à l'évêque nommé, 432 ; différence entre l'élection par le chapitre et la nomination par le pouvoir temporel ; le pape confirme le choix dans le premier cas, et dans le second il élit le candidat nommé, 441, 442, 443 ; détails historiques sur la controverse soulevée par la nomination du cardinal Maury au siège archiépiscopal de Paris, 431 et suiv. ; divers exemples d'évêques élus ou nommés dans l'Église de Poitiers sans avoir pu obtenir l'institution canonique, 434 et suiv.

L'institution canonique des évêques appartient au pape seul ; témoignages des docteurs de l'Orient comme de l'Occident, VI, 463, 464.

Examen sexennal des nouveaux prêtres. Motifs qui ont porté le concile de Bordeaux à établir cet examen ; programme des six années, I, 541, 542.

Excommunication. Bulle d'excommunication de Pie VII contre Napoléon I^{er} ; la validité de cette sentence soutenue par

- Émery**, IV, 421, 422 ; lettre pastorale à l'occasion du Bref d'excommunication publié par Pie IX contre les usurpateurs des États temporels de l'Église, III, 614 et suiv. ; IV, 31 ; l'Église a prononcé la peine d'excommunication contre les usurpateurs des États temporels du saint-siège, IV, 420. *Voir* États temporels.
- Exemple**. Combien est puissant, pour la moralisation du peuple, l'exemple pratique de la religion sur les personnes influentes de la société, I, 155 et suiv.
- Exercices spirituels** de saint Ignace. Éloge de celivre ; comment le bienheureux Lefèvre s'en servit pour attirer les âmes à Dieu, et former des aspirants à la compagnie, VIII, 73.
- Exorciste**. Son pouvoir sur les démons, II, 309 et suiv.
- Expiation**. Elle tire toute sa vertu de la croix, I, 48 ; le christianisme repose tout entier sur le dogme de l'expiation, de la rédemption par la douleur, 49.

F

- Faber** (le Père). Divers passages de ses écrits sur l'Église, V, 205, 393, 394 ; il enseigne que c'est un péché contre le Saint-Esprit que de nier son habitation personnelle dans l'Église, VI, 584.
- Fabrique**. Obligation pour les fabriques de concourir au soulagement des prêtres âgés ou infirmes, I, 493, 494.
- Faillon**, Sulpicien, III, 489 ; IV, 446.
- Famille** Parallèle entre les familles chrétiennes d'autrefois et celles de nos temps ; les mœurs n'ont plus la même simplicité, les prescriptions de l'Église sont méconnues ; le christianisme semble amoindri, III, 629 et suiv. ; grandeur d'une famille dont les enfants ne dégèrent pas, VI, 484 ; le concile de La Rochelle exhorte les fidèles à faire revivre dans chaque maison tout ce qui constitue la religion de la famille ; détails sur les pieux usages des anciennes familles chrétiennes ; avantages qu'elles en retireraient, II, 449, 450 ; V, 24.
- Farre**, médecin anglais. Extrait de son rapport fait, au parlement anglais, sur les avantages du repos du dimanche, III, 580, 584.
- Faye-l'Abbesse**, paroisse dans le diocèse de Poitiers. Elle conserve la pierre portative qui servait d'autel à saint Hilaire dans ses voyages ; son église devient un pèlerinage en l'honneur de saint Hilaire ; nécessité urgente de restaurer cette église, VI, 314, 315 ; oratoire dédié à saint Symphorien où saint Hilaire allait prier, 314.
- Fayet** (Mgr), évêque d'Orléans. Il signale le débordement des fleuves comme un châtiment de Dieu de la violation du dimanche,

- III**, 590; divers extraits de ses instructions pastorales sur l'état présent de l'Église, dans lesquelles il rappelle les vrais principes concernant les devoirs des sociétés publiques envers Dieu, VIII, 84 et suiv.
- Félix** (saint), pape. Il écrit à l'empereur Zénon qu'il n'y a rien de plus utile aux princes que de laisser l'Église suivre ses lois, II, 349.
- Félix** (saint), évêque de Nantes, II, 549.
- Femme**. La femme païenne se transforme sous l'influence de la religion chrétienne, II, 5; caractère de la femme française: son rôle glorieux depuis un demi-siècle dans la société envahie par le matérialisme; sa supériorité sur les hommes par l'énergie de sa foi et la pureté de sa morale, 6, 7, 8; c'est pour elle que les temples restent debout et que le culte et le nom de Dieu se conservent en France, 40; l'Église n'a rencontré durant cette époque qu'une puissance sérieusement conservatrice; c'est la femme française, 44, 42; dangers que des habitudes nouvelles ne viennent se substituer à ces nobles qualités, 42, 43; modèle d'une femme chrétienne au milieu du monde, 643 et suiv.; IV, 342, 343; il y a, de nos jours, des femmes qui tendent à corrompre le christianisme, en voulant concilier ce qui est inconciliable, I, 618, 649.
- Fénelon**, archevêque de Cambrai, V, 306. Ses missions dans le Poitou contre les protestants: il refuse l'évêché de Poitiers, II, 558; VI, 325; son discours pour le jour de l'Épiphanie, IV, 370; il fait un mérite à Charlemagne d'avoir été plus heureux que saint Louis, I, 77.
- Ferrier** (Du), orateur du roi de France. Son langage au concile de Trente, V, 576.
- Ferrière** (paroisse de La), diocèse de Poitiers. Récit des tracasseries auxquelles furent en butte les habitants de cette paroisse de la part des autorités civiles, à propos d'une visite de leur évêque, IV, 529 et suiv.; V, 214.
- Fêtes**. Motifs qui avaient porté l'Église à établir un grand nombre de fêtes chômées dans les siècles passés, et qui l'ont portée plus tard à les diminuer seulement quant au chômage, I, 536 et suiv.; les fêtes du peuple auraient quelque chose d'incomplet, si l'Église n'y faisait entendre sa voix, III, 4.
- Fiacré** (saint), patron et protecteur des jardiniers. Homélie prêchée à la messe de ce saint, IV, 275; il était d'une origine royale; il se retira dans un ermitage où il se livra à la culture d'un jardin; prodiges arrivés autour de sa tombe: Anne d'Autriche obtient la naissance de Louis XIV par son intercession, 276.
- Fidélisme**, II, 259 (note). Sa condamnation implicite ou indirecte par le concile du Vatican, VII, 245.

Filbert ou Philibert (saint), abbé de Saint-Benoît de Quinçay, II, 419, 451.

Filleau, poitevin, VI, 486, 492, 493.

Fillion (Charles), évêque du Mans. Son oraison funèbre prononcée dans la cathédrale du Mans; comment la providence surnaturelle de Dieu prépare un évêque à son Église, et comment un évêque ainsi préparé répond aux desseins de Dieu sur lui, VIII, 179 et suiv.; il est nommé évêque de Saint-Claude; bien qu'il opère dans ce diocèse; il est appelé au siège du Mans, 192 et suiv.; pureté de son enseignement, 195 et suiv.; sa sagesse dans les conseils, dans la direction des âmes, 198; sa conduite droite et ferme au concile du Vatican, 200; ses souffrances pendant la guerre, 204; sa mort, 206.

Fisher (J.), évêque anglais sous Henri VIII. Il enseigne que le peuple fidèle est dirigé par le Saint-Esprit dans ses croyances, II, 217 (note).

Fléaux. C'est une impiété de les attribuer à des causes aveugles ou capricieuses, IV, 214; les païens les attribuaient à la religion chrétienne, 214. Voir Calamités.

Fléchier, évêque de Nîmes. Il prêche dans le Poitou pour la conversion des protestants, II, 558; extraits d'une de ses oraisons funèbres, VI, 269, 273, 281.

Florence (sainte), fille spirituelle de saint Hilaire, se retire dans le monastère de Comblé, 424.

Florentin (saint), I, 47.

Foi. Instruction synodale sur la première constitution du concile du Vatican intitulée : *Constitutio dogmatica de fide catholica*, VII, 177 et suiv.; développement de la doctrine du concile du Vatican sur la foi; la foi à la parole de Dieu est commandée par la raison elle-même, 223; quoique raisonnable, elle est avant tout surnaturelle et repose sur l'autorité infaillible de Dieu, 224; elle repose en même temps sur des motifs de crédibilité qui sont à la portée de tous, 194; la foi n'est pas un mouvement aveugle, elle reste libre malgré la force des arguments qui l'appuient, 228, 229, 230, 231; étendue de l'objet de la foi divine et catholique, 232; la foi étant de nécessité absolue pour tous a été facilitée à tous, 233; le grand moyen pour parvenir à la foi c'est l'Église, 234, 235; la grâce attire les âmes à la foi et les y confirme, 236; distinction de deux ordres de connaissance; excellence de l'ordre de la foi, 239, 240, 241; la raison éclairée par la foi peut faire de grands et utiles progrès dans l'intelligence des vérités révélées, 212, 213. Voir Raison.

La foi est une vertu théologique, parce qu'elle a Dieu lui-même pour objet; ce qu'enseignent les rationalistes touchant la foi, II, 362 et suiv.; elle est le fondement de tout l'édifice chrétien; définition de la vraie foi, VI, 457; la foi, non plus que la grâce,

n'est pas un être subsistant en lui-même, c'est un accident divin qui se produit dans un être capable de le recevoir, III, 466 ; c'est dans la raison de l'homme que la foi veut et doit pousser avant tout ses racines, 467 ; elle ne resserre pas les limites de l'ordre rationnel, 456 ; elle ne procède pas de la science, mais de la révélation ; elle n'est pas une question de philosophie, mais une doctrine révélée, I, 480 ; c'est une grande force réparatrice ; son efficacité, IV, 495.

L'avantage des générations anciennes sur la nôtre, c'était la puissance de la foi, VII, 399 ; elle est la racine première de la grâce, elle est le fondement posé en nous par le baptême ; elle est la mère du repentir, 400.

Ce sont les hérésies qui ont rendu nécessaires la pratique des définitions des articles de foi, et l'obligation d'adhérer à ces formulaires, comme le démontre saint Hilaire, VII, 359 ; un article de foi présuppose la parole de Dieu écrite ou traditionnelle, IV, 449 ; le domaine de la foi s'agrandit de siècle en siècle par les travaux des doctes, les méditations des saints, et surtout par les enseignements de l'Église, VII, 443, 444 ; la foi est la condition première de la justification, mais elle ne confère pas seule la puissance de devenir enfant de Dieu, V, 438 ; un enseignement pernicieux n'enlève pas toujours la foi aux peuples, parce que les oreilles de ceux qui entendent sont plus saintes que les lèvres de ceux qui les enseignent, IV, 296 ; avantages que la vraie philosophie retire de la foi, II, 443 ; l'homme n'atteindra pas la fin pour laquelle il a été créé, s'il n'agit pas au nom de la foi, 381 ; doctrine de saint Augustin sur la nécessité de la foi pour parvenir au bonheur éternel, 388 et suiv.

Instruction pastorale sur l'obligation de confesser publiquement la foi chrétienne, VIII, 77 et suiv. ; ce que c'est que l'acte de foi pour le chrétien, II, 362, 363 ; la foi existait avant les conciles, elle existe pour chaque chrétien avant son baptême, VI, 563, 564 ; un seul atome de foi vaut mieux que toutes les conquêtes de la science, si la science est séparée de la foi, III, 422 ; bonheur du chrétien qui a toujours conservé la foi ; comment on parvient à la foi par la science et l'examen ; exemple de saint Hilaire, VI, 549, 550 ; il n'y a qu'une foi, la foi de saint Pierre ; doctrine développée par saint Hilaire, 565 et suiv. , loin d'être l'anéantissement de la raison, la foi en est l'exercice le plus sublime, III, 423 ; l'extension de la foi et de la doctrine catholique est le principe efficace du bonheur et de la vraie prospérité des nations, II, 470 ; l'acte de foi, qui est la racine même de la religion, a été extirpé de la société européenne, V, 494 ; obligation de professer ouvertement la foi ; circonstances où cette profession devient obligatoire, III, 443 et suiv. ; V, 87 ; doctrine de saint

- Hilaire sur la nécessité d'unir les œuvres à la foi, VI, 432, 433; modèle d'une foi vive, III, 288 et suiv.; V, 492, 493.
- Fonctions publiques.** Le chrétien ne doit les ambitionner qu'avec modération, VII, 446, 447; une protection analogue à celle qui est accordée à l'exercice des fonctions publiques semble devoir être accordée aux actes de la charge épiscopale, IV, 576, 577; elles présentent à la conscience chrétienne, dans une société saturée de naturalisme, les mêmes obstacles qu'elles présentaient sous les empereurs païens, V, 200, 201, 203; responsabilité de ceux qui, exerçant ces fonctions, s'éloignent de la pratique de la religion, I, 455, 456; II, 474.
- Fonctionnaires publics.** Avantages pour le pouvoir lorsque le fonctionnaire public joint à ses autres aptitudes le mérite littéraire, VI, 284, 285; Napoléon I^{er} n'approuvait pas la conduite querelleuse de plusieurs de ses fonctionnaires, 286; saint Hilaire montre combien il est difficile pour les fonctionnaires publics de rester dans la sainteté de la loi chrétienne malgré leur bon vouloir, 574, 572; V, 499 et suiv.; les fonctions publiques seront entre les mains d'hommes mauvais et tarés, au temps de l'antechrist, VI, 573.
- Fondateur d'une église.** Privilèges qui lui sont accordés, ainsi qu'à ses héritiers, V, 362.
- Fontevrault** (Ordre de). Saint Pierre II, évêque de Poitiers, considéré comme le fondateur de Fontevrault avec le B. Robert d'Arbrissel, VII, 442; ses monastères placés sous l'invocation de Marie, 443. Voir Robert d'Arbrissel.
- Fontgombaud** (abbaye de). Détails historiques sur ce monastère: sa restauration, III, 624 et suiv.; bénédiction de l'abbé. Voir Abbé.
- Fortoul**, ministre des cultes. Lettre à ce ministre relativement au décret qui organise l'inspection de l'État dans les pensionnats des couvents et des maisons cloîtrées, II, 400; observations adressées à M. Fortoul à propos de sa lettre, relative à la première synodale, sur les principales erreurs du temps, II, 436, 439; IV, 545.
- Fortunat** (saint), évêque de Poitiers, I, 249; II, 562, 564, 565; III, 302; VI, 488, 493, 504, 599. Il est l'auteur des hymnes de la sainte Croix, I, 248; II, 549; VI, 489; VIII, 474; il fait l'éloge du clergé de Paris, II, 307; il dit que saint Hilaire brillait parmi les évêques des Gaules, comme l'étoile du matin parmi les astres, VIII, 56; extraits de la vie de saint Hilaire, I, 233; III, 349; VI, 342, 444, 558; VII, 88, 89, passage de la vie de saint Maurille, évêque d'Angers, V, 466; de saint Martin, III, 302; il envoie un hymne de remerciement, au nom de sainte Radegonde, à l'empereur de Constantinople, VI, 490; il est honoré d'une vénération particulière dans la chapelle épiscopale de Poitiers, VIII, 220.

Fourneau (Hauts-). Discours prononcé à la cérémonie de la bénédiction des Hauts-Fourneaux dans la vallée de la Gartempe près Montmorillon, VII, 456 et suiv. ; commentaire des versets 23, 39 du chap. 38 de l'Écclésiastique, appliqué à l'objet de cette cérémonie, 458 et suiv.

Fournet (André), fondateur des Sœurs de La Puye. Cause de sa béatification ; ordonnance pour la recherche de ses écrits, VII, 277, 385, 386 ; son séjour à La Puye où il s'adonne à la pratique des plus admirables vertus, VIII, 414, 415.

Foy (sainte), vierge d'Agen, martyre. Histoire de son martyre ; Dieu lui envoie saint Caprais pour la soutenir dans le combat ; Bernard, disciple de saint Fulbert de Chartres, écrit la relation de ses miracles, III, 458 et suiv. ; son culte à Agen, III, 473 ; à Chartres, 485 et suiv. ; réconciliation de l'église de Sainte-Foy, à Chartres. *Voir* Chartres.

France. Prédésination catholique de la France, V, 483 ; c'est la nation chrétienne par excellence, parce qu'elle a fait de l'Évangile la base de son organisation, I, 6, 47, 136, 314 et suiv. ; III, 297 ; Dieu a adopté le peuple de France dès sa naissance ; il a signé avec lui un pacte dans le baptistère de Reims, VII, 287, 320, le ciel l'a frappée pour avoir oublié ce pacte, 288, 289, 290, 319, 320, 321, 364 ; la France est à la tête du monde chrétien, 406, 407 ; liberté donnée aux évêques pour la réunion des conciles ; depuis 60 ans le pouvoir a beaucoup fait pour l'Église. pourquoi a-t-elle été impuissante pour soutenir ces gouvernements ? II, 446 et suiv.

Dieu a constitué la France protectrice des droits du saint-siège, I, 47 ; II, 529 ; V, 506, 576 ; VI, 246, 614 ; VII, 42, 43, 407, 440, 287, 291, 295, 320, 324, 324, 327, 409, 547 ; VIII, 44, 45, 43 ; elle a fait beaucoup pour l'Église en tous les temps, I, 47 ; sa mission dans le monde, 345 ; cette mission énoncée à saint Louis par le pape Grégoire IX, 436, 497, 498 ; elle a une vocation spéciale pour l'extension de la foi ; elle ne peut se soutenir lorsque l'incrédulité règne chez elle, 313 ; IV, 370 ; son ardeur et sa mobilité la rendent moins propre à garder le dépôt de la doctrine confiée aux Romains, II, 509 ; elle a été établie l'appui et le soutien du temporel de la papauté ; cette mission fait sa fortune, si elle y reste fidèle, VI, 597 ; VII, 42, 43 ; son histoire est comme un glorieux complément de l'Épiphanie de Jésus-Christ, VI, 434 ; elle défend les États pontificaux à Mentana, 470, 215 ; elle reprendra sa mission de protectrice de l'Église qu'elle a semblé avoir oubliée un moment, 215, 216 ; témoignages d'affection de Pie IV et de Pie IX pour la France, V, 576 et suiv.

Benoit XIV proclame la France impériissable parce qu'elle est le royaume de Marie, II, 270 ; Baronius assure que cet empire,

fondé sur le culte des saints, durera aussi longtemps que ses fondements resteront posés sur le même culte, 577 ; le nom de saint Martin intimement lié à l'histoire de la France, III, 296 ; IV, 425 et suiv. ; sainte Clotilde et sainte Radegonde, protectrices de la France, VIII, 475 ; part glorieuse que les évêques ont prise à la formation et à la conservation de la France, IV, 425 ; VII, 292, 293 ; VIII, 475 ; caractère du peuple français, II, 342 ; IV, 352.

- An. 1850. Mandement qui ordonne un *Te Deum* à l'occasion de la rentrée de Pie IX dans Rome, I, 497 et suiv. ; appréciation de l'expédition française pour la délivrance de Rome, 498 et suiv. ; entretiens avec le clergé sur quelques questions du moment présent, I, 339 et suiv.
4851. État prospère de la France sous le rapport matériel ; craintes au milieu de la paix ; opposition à Dieu, I, 310 et suiv., 453 et suiv., 459 et suiv. ; de l'abstention religieuse et politique, 455, 456.
4852. Entretiens avec le clergé sur la conduite à garder dans la nouvelle phase politique qui va s'ouvrir en France, I, 550 et suiv. ; maux de l'époque, II, 443, 457.
4854. Lettre pastorale qui ordonne des prières à l'occasion de la guerre, II, 402 et suiv. ; la paix de 40 ans (1814-1854) dont a joui la France lui a été funeste ; elle a été envahie par le naturalisme, et l'État s'est substitué à l'Église, I, 447, 448 ; II, 466 et suiv. ; raisons pour lesquelles la guerre d'Orient fut entreprise, III, 540 ; témoignages de piété envers Marie par les soldats français pendant cette guerre, II, 248, 249.
4859. Entretiens avec les archiprêtres et les doyens au sujet de l'indiction des prières pour la guerre d'Italie, III, 396 et suiv. ; cette guerre prévue et annoncée, 398, 399 ; caractères des deux princes en hostilité ; dangers que courent les États temporels du pape ; ces dangers signalés à diverses reprises au chef de l'État, 400 et suiv. ; IV, 437.
4864. En attaquant les associations chrétiennes, le gouvernement français devient le complice de la révolution et des sociétés secrètes, IV, 322, 323.
4867. Analogie entre l'état actuel de la France et celui de la femme courbée de l'Évangile (Luc, XIII, 42, 43), VI, 438 et suiv.
4868. L'impiété domine partout ; blasphèmes du journa-

- lisme; excitation à la haine du clergé, VI, 210, 244; pourquoi les uns demandent la paix, et les autres la guerre, 242, 243.
- An. 1869.** Une crise inévitable menace la France; causes qui doivent la produire prochainement; rien ne peut durer de ce qui est assis sur le mensonge, VI, 422, 439 et suiv.; VII, 257, 258.
- 1870.** Mandement qui ordonne des prières publiques à l'occasion de la guerre contre la Prusse, VI, 595 et suiv.; homélie sur la guerre actuelle, jugée d'après les principes de l'Évangile (S. Luc, xiv, 31, 32), VII, 48 et suiv.; homélie prononcée le 8 décembre sur l'action simultanée du bien et du mal, appliquée à l'état de la France, 58 et suiv.; homélie prononcée le jour de Noël sur les motifs de craindre et d'espérer, VII, 74 et suiv.; homélie prononcée à la messe pontificale célébrée pour la clôture de la neuvaine au Sacré-Cœur de Jésus à l'intention de l'Église et de la France, VI, 603 et suiv.; la France conservatrice et libérale après 1870; impuissante à se reconstituer, VII, 290, 294.
- 1871.** Lettres circulaires relatives à de nouvelles quêtes et de nouvelles prières à l'intention de l'armée, VII, 84 et suiv.; instruction pastorale (carême) sur les malheurs actuels de la France, 94 et suiv.; lettre pastorale au sujet de la paix conclue avec la Prusse, et pour la célébration d'un service funèbre à l'intention des victimes de la guerre, 134 et suiv.; lettre pastorale à l'occasion du meurtre de Monseigneur l'archevêque de Paris; appréciation des forfaits de la Commune, VII, 454 et suiv.; lettre circulaire qui prescrit les prières publiques, demandées par l'Assemblée nationale, 448; entretiens ecclésiastiques sur les devoirs qu'impose au clergé la gravité des circonstances, 257 et suiv.; homélie prononcée en la fête de sainte Radegonde, sur les alliances de Dieu avec les peuples, 285 et suiv.; homélie sur les droits souverains de la miséricorde divine, 297 et suiv.; homélie sur les représailles de la justice divine, 309 et suiv.; éloge funèbre des soldats français glorieusement morts pour la patrie dans la journée du 2 décembre 1870, VII, 317 et suiv.; homélie prononcée en la fête de l'Immaculée Concep-

tion sur l'abrègement des épreuves par la prière des saints, 340 et suiv.

- An. 1873.** Discours prononcé dans la solennité de clôture du pèlerinage national à Notre-Dame de Chartres, VII, 536 et suiv.; lettre pastorale qui ordonne des prières publiques demandées par l'assemblée nationale avant la discussion des lois constitutionnelles; périls qui menacent la France par la faute de ceux qui la dirigent, VIII, 4 et suiv.; homélie prononcée en la fête de tous les saints sur l'urgence du secours divin imploré par les prières publiques, 8 et suiv.; inquiétude de la France par suite du provisoire, 43, 44; explication de la guérison de l'enfant épileptique de l'Évangile (Matth. xvii, 44, 45) appliquée à l'état de la France; cette maladie est celle de notre pays depuis qu'il est possédé par l'esprit révolutionnaire, 48 et suiv.

- 1874.** Exposition de quelques versets du 59^e chapitre d'Isaïe appliquée à l'état de la France, VIII, 249 et suiv.

Devoirs de la France après ses malheurs dans la guerre contre la Prusse, VII, 440, 443, 444; exposé des motifs qui font espérer que Dieu sauvera la France, après l'avoir châtiée; devoirs des nouveaux mandataires de la France, 409 et suiv.; VIII, 3 et suiv.; aucun régime qu'il lui plaira de se donner ne pourra durer tant qu'elle marchera dans les voies de l'infidélité et de l'apostasie, VII, 404; elle a perdu son rang pour avoir abandonné les intérêts dont elle s'était constituée la gardienne et la protectrice, 407; les désastres de la France et les excès de la guerre civile n'ont produit aucun changement dans les esprits, 258; ses humiliations présentes lui sont venues pour avoir refusé de reconnaître la royauté de Jésus, VIII, 63, 64; état de la France sous le rapport religieux et politique; comment elle est tombée dans cette humiliation; moyen efficace d'en sortir, VII, 289 et suiv., 340, 344, 320 et suiv., 343, 344, 353, 354, 544 et suiv.; causes pour lesquelles tant de bonnes œuvres qui s'opèrent en France produisent si peu de fruits pour l'amélioration de la chose publique, VII, 25, 26, 27; le mal de la France est le libéralisme qui préconise comme nécessaire une doctrine sociale condamnée par l'Église, 27; elle n'ose plus aujourd'hui reconnaître son Dieu; conduite religieuse de nos ancêtres après leurs malheurs, VII, 404, 405, 406; elle n'a pas confessé Jésus-Christ devant les hommes, et Jésus-Christ l'a reniée à la face du ciel, VIII, 20 et suiv., 90 et suiv.; elle est venue à ce point de regarder la neutralité

religieuse comme essentielle à son droit public, 83 ; Dieu, par la bouche du prophète Isafe, lui promet de lui rendre sa gloire, si elle revient à lui, en le proclamant pour son Dieu, 92, 93.

La France, Rome et l'Italie, brochure contre le pouvoir temporel du saint-siège. Mandement du 22 février 1861 au sujet des accusations portées contre le pape et le clergé français dans cette brochure, IV, 145 et suiv. ; réponse au ministre des cultes notifiant les poursuites dirigées contre le précédent mandement, 171 ; observations adressées au même à propos de son rapport à l'empereur dans l'affaire du mandement du 22 février, 173 et suiv. ; réponse au même qui notifie la déclaration d'abus prononcée par le Conseil d'État, 206 ; lettre au même au sujet du rapport présenté au Conseil d'État par M. Suin dans l'affaire du mandement du 22 février, 228 et suiv. ; V, 212, 213.

Franciscains de Poitiers. Ils s'établissent dans le diocèse de Poitiers dès les premiers temps de leur fondation, II, 555.

François d'Assise (saint). Son amour pour la pauvreté ; il distribue sa fortune aux malheureux, I, 147 ; le bienheureux Benoît-Joseph Labre le prend pour patron et pour modèle, III, 660.

François de Sales (saint), I, 65, 470, 606, 657 ; II, 133, 554, 557 ; V, 472 ; VI, 393, 455 ; VII, 17, 121. Son éloge, VII, 491 et suiv. ; il est la personnification de la douceur chrétienne, VII, 491 ; il montre dans sa personne l'alliance de la douceur avec l'énergie de la volonté ; il déploie une admirable force dans le gouvernement pratique de sa propre vie, 492 ; il est fort dans le gouvernement des âmes, dans le gouvernement des affaires, 493 ; ses qualités comme missionnaire, comme évêque, comme homme politique, comme théologien et controversiste, comme écrivain, son discernement des esprits, VII, 493 et suiv. ; il a ramené la dévotion au milieu du monde, non en la déguisant, mais en la montrant avec son habit naturel, sa croix, ses épines, etc., I, 604, 605 ; son influence sur les générations modernes pour la conservation de l'esprit religieux, VII, 45 ; il fait l'éloge des Français dans la guerre contre les Turcs, et pense que ce sera la France qui portera le dernier coup à l'empire de Mahomet, I, 72, 73 ; il loue les vertus de Françoise de Lorraine, duchesse de Vendôme, I, 376 ; il dit que Dieu permet les apparitions de la croix pour consoler ses amis et effrayer ses ennemis, 431 ; que l'Église et le pape c'est tout un, II, 535 ; il explique les paroles de saint Paul : « La charité croit volontiers toutes choses », III, 470 ; vifs reproches aux protestants au sujet de leurs attaques contre les Pères de l'Église, I, 470 ; extraits de l'oraison funèbre d'Emmanuel de Mercœur, V, 500 et suiv.

Lettre à notre S. P. le Pape Pie IX à l'effet d'obtenir que saint François de Sales soit déclaré docteur de l'Église universelle,

- VIII, 233, 234, 235; aucun obstacle n'empêche le saint-siège de l'élever au titre de docteur de l'Église universelle, VII, 242; il a vraiment enseigné l'Église, 497; l'étude de ses œuvres éloigne les esprits des préjugés d'école du dernier siècle, VIII, 236; Pie IX, dans le décret de confirmation du culte du serviteur de Dieu, s'appuie sur le témoignage de sa vénération publique pour le B. Lefèvre, VIII, 75.
- Association de Saint-François-de-Sales. Lettre de félicitation au président central de cette association, IV, 442; exhortation adressée aux membres de l'association de Saint-François-de-Sales, VII, 490; combien est utile l'association pour soutenir les ministres de Dieu dans les contrées protestantes, 498; fruits qu'elle a déjà portés, 499.
- François Xavier** (saint), II, 257, 265; IV, 454; VI, 245, 448. Il n'a pas exercé sur l'organisation intérieure de la compagnie de Jésus une action aussi directe que saint Ignace et le B. Lefèvre, VIII, 70, 74.
- Frayssinous** (Denys), évêque d'Hermopolis, II, 588, 592.
- Fridebert**, évêque de Poitiers, II, 554.
- Fridolin** (saint), abbé de Saint-Hilaire de Poitiers. Il apprend dans une révélation l'emplacement du tombeau de saint Hilaire; son zèle à restaurer l'église de ce saint, III, 324.
- Frohschammer** (Jacques), professeur à l'Université de Munich. Pie IX condamne ses erreurs sur les attributions exagérées accordées à la raison, V, 442, 443.
- Froissard**. Extraits de ses chroniques concernant la bataille de Poitiers; contraste entre la conduite des Anglais et des Allemands envers les vaincus, VII, 435, 436, 437, 439.
- Fulbert** (saint), évêque de Chartres, I, 95; II, 108, 593. Serviteur illustre et hymnographe de Marie, lumière de son siècle, précepteur des évêques; sa fermeté évangélique louée par Baronius, IV, 82; il est nommé par Guillaume, comte de Poitiers, trésorier du chapitre de Saint-Hilaire; il envoie un mandataire à cette collégiale; relations qu'il entretient avec l'Église de Poitiers, I, 440, 444, 252; il fait bâtir l'église cathédrale de Notre-Dame de Chartres, I, 46; VI, 526; il préside à une école florissante, qualifiée souvent d'académie, III, 637; il écrit sur le mystère de l'Immaculée Conception avec toute la précision d'un théologien expérimenté, et il enseigne que Marie a été exempte du péché originel, II, 243, 244; le diocèse de Poitiers l'honore d'un culte public, 563; il énumère les bienfaits qu'il a reçus de Jésus-Christ depuis son enfance jusqu'à son élévation à l'épiscopat, I, 121; il écrit à Canut, roi de Danemark, pour le remercier des présents qu'il a envoyés à l'église de Chartres, II, 287; il se plaint des évêques de son temps, qu'il accuse de manquer de zèle pour la défense de l'Église, 608; il dit que la ville de Poitiers est beaucoup plus heureuse par le

patronage de ses saints que par son opulence, III, 380; il écrit à Leuthéric, archevêque de Sens, son métropolitain, et lui adresse des plaintes remplies d'une liberté apostolique, II, 322, 323; VI, 379; il fait l'éloge de saint Cheron, VI, 529; son zèle dans la défense des droits ecclésiastiques, IV, 83, 529; son affection pour les religieux, II, 408; IV, 83.

Fulgence (saint), évêque de Ruspe en Afrique. Il écrit à un prince hérétique de ne pas traiter de rébellion la liberté qu'il met dans ses paroles, III, 402.

Fustaie (Raoul de La), compagnon du B. Robert d'Arbrissel. Son zèle pour le salut des âmes, III, 625, 626.

C

Gaillard (Adolphe), fondateur de l'Institut des Sœurs de Sainte-Philomène à Salvert. Éloge de ses vertus; son zèle pour l'éducation et la formation des enfants, V, 592, 593.

Gaillardin. Il déclare qu'il n'y a pas de gouvernement plus libéral et plus constitutionnel que celui de Cîteaux, III, 637.

Gallicanisme. Erreur de ceux qui disent que l'évêque peut dans son diocèse tout ce que peut le pape dans l'Église, I, 344, 342; circonstances atténuantes en faveur des anciens gallicans, 343; les maximes gallicanes ne font plus loi en France, I, 645; VII, 8; causes qui ont reporté l'Église de France vers la doctrine contraire, 344; importance de cet esprit de soumission pour résister aux principes révolutionnaires qui devaient prendre le dessus dans notre siècle, 345; obligation de se serrer aussi de plus près autour de son évêque, 347; comment les politiques de nos jours interprètent les articles de 1682, IV, 483 et suiv., 207, 243, 244, 246; fermeté de Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux, devant les exigences du gallicanisme pour éluder ou suppléer en certains cas l'institution canonique du pape, IV, 92; VIII, 434 et suiv.; les partisans du gallicanisme n'ont jamais contesté le pouvoir temporel du saint-siège; Bossuet regarde comme un sacrilège la violation de ce pouvoir, III, 532, 559, 640, 642.

Garnier (Ad.), professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris. Il réclame pour l'État le droit de diriger l'éducation publique; quelle place il donne à la religion dans l'enseignement, II, 404 et suiv.; son appréciation de la morale des philosophes anciens, qu'il regarde comme étant presque aussi précise que celle des Pères de l'Église, 405.

- Garnier** (Louis), curé de la cathédrale de Poitiers, IV, 562. Éloge de ses vertus sacerdotales ; ses qualités d'administrateur ; son amour pour la papauté, son pèlerinage à Rome, comment il se préparait à bien mourir, VI, 444, 445, 446.
- Gaudry**, évêque de Laon. Il est massacré par les habitants de Laon, au cri de : *La Commune, la Commune*, VII, 452.
- Gaules**. Origines des églises des Gaules, III, 444, 445, 297. Elles sont fondées par des envoyés de saint Pierre, 445 ; elles avaient l'usage des processions et des stations solennelles à certains jours de l'Avent et du Carême, VI, 57 ; il importe de ne pas laisser périr la dernière trace de tant de saints et glorieux souvenirs, 58 ; état florissant des Gaules à l'époque de saint Hilaire, 550, 554. Voir Églises de France.
- Gauthier de Bruges**, Franciscain, évêque de Poitiers. Prêlat d'une activité et d'un courage égal à sa sainteté, il est persécuté par Philippe le Bel, et déposé par Clément V, II, 555, 562, 576.
- Gay** (Charles), vicaire général de Poitiers, IV, 562. Lettre au sujet de son livre intitulé : *De la vie et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux*, VIII, 423, 424 ; il prêcha le jubilé à Niort, I, 439 ; il suppléa avantageusement un prédicateur de la retraite pastorale, V, 335.
- Gelais** (saint), évêque de Poitiers, II, 562.
- Gélase** (saint), pape. Passage saillant au sujet de la condescendance que certains hérétiques demandaient par rapport aux vérités de la religion, III, 264.
- Génard** (saint), honoré dans le diocèse de Poitiers, II, 575.
- Généalogie**. La généalogie de Jésus-Christ d'après saint Matthieu et saint Luc, II, 200 et suiv. ; pourquoi l'Évangile ne donne pas la généalogie de Marie, 203 ; lorsque les hommes ne font pas remonter jusqu'à Dieu leur origine, ils oublient le plus glorieux anneau de leur généalogie, I, 268.
- Généroux** (saint), abbé d'Anson, II, 554.
- Geneviève** (sainte), patronne de Paris, II, 427.
- Gentilhomme**. Modèle du gentilhomme chrétien, VI, 270 et suiv.
- Gentils**. Leur admission dans le sein de l'Église est un des instants les plus solennels de l'histoire du genre humain, un fait majeur dans les annales de notre race, IV, 595 et suiv. ; le mépris de la divinité fut toujours un crime à leurs yeux ; pourquoi le démon ne les portait pas à nier certaines vérités premières, VII, 403.
- Geoffroy**, abbé de Vendôme. Sa lettre à Bernier, abbé de Bonneval, I, 46 ; II, 600.
- George-Massonnais** (J.-B.-A.), évêque de Périgueux. Son oraison funèbre, IV, 444 et suiv. ; il fait ses études au collège des Jésuites de Sainte-Anne d'Auray, 444 ; il est formé aux vertus et

- à l'administration ecclésiastique par le cardinal de Cheverus, son oncle, 445 et suiv. ; il est élevé à l'épiscopat ; détails sur son gouvernement, 447 et suiv. ; ses qualités ; sa doctrine sûre et vigoureuse, 426 et suiv. ; son zèle pour l'observance de la discipline, 433 et suiv. ; son amour pour l'Église romaine, 436 et suiv.
- Gerbet** (l'abbé), depuis évêque de Perpignan, III, 600. Il dit que les reliques ont la mission d'évangéliser partout où elles voyagent, II, 42.
- Germain** (saint), patriarche de Constantinople, II, 204, 480. Prière à la sainte Vierge pour la conservation de Constantinople, VIII, 262.
- Germain** (saint), évêque de Paris, II, 549 ; VI, 537.
- Germaine Cousin** (sainte). Son éloge prononcé à la fête de sa béatification, II, 409 et suiv. : ce n'est pas le hasard, mais la volonté du Créateur qui, après la mort des saints, détermine l'époque de leur glorification, 444 et suiv. ; par l'exaltation de Germaine Cousin, Dieu a voulu donner à notre siècle un double enseignement : celui d'une vie sanctifiée dans la pauvreté et la souffrance, 445, 446 ; et celui de la vraie sagesse et de la vraie science apprises au pied de la croix, 447 et suiv. ; son triomphe est celui des petits, du peuple ; la joie des communautés de vierges, 421 et suiv. ; vote pour sa canonisation, VI, 79, 80.
- Geronimo** (le vénérable), Maure converti, martyrisé par les Musulmans. Desseins de la divine Providence dans l'invention de son corps, faite au moment où les armées chrétiennes portaient du secours aux Turcs, II, 443.
- Gerson**, chancelier de l'université de Paris. Il enseigne que la papauté est une primatie monarchique et royale ; que la piénitude de la puissance ecclésiastique de l'ordre et de la juridiction ne peut résider que dans le pape, VIII, 420 ; son discours au concile de Constance sur les prérogatives de saint Joseph est un traité de théologie, 420, 423 ; Benoit XIV le place au nombre de ceux qui ont le plus travaillé à la gloire du saint époux de Marie, 121, 425, 429, 430 ; il s'emploie à établir le culte de saint Joseph dans l'Église de Chartres, IV 34.
- Gertrude** (sainte). Saint Jean l'Évangéliste lui apparaît et lui dit que l'amour du Cœur Sacré du Sauveur sera manifesté dans les derniers temps, III, 43.
- Gervais** (saint), martyr, VI, 476, Lettres apostoliques au sujet de l'invention des corps des saints Ambroise, Gervais et Protais, VIII, 444 et suiv.
- Girald**, trésorier de saint-Hilaire de Poitiers, évêque de Limoges. Translation des restes mortels de cet évêque ; discours prononcé dans l'église paroissiale de Charroux, I, 251 et suiv.
- Girard** (Antoine), évêque de Poitiers. Il consacre l'église des

- carmélites**, aujourd'hui l'église du grand séminaire de Poitiers, V, 338.
- Girardin** (Émile de). Comment il définit la presse quotidienne, IV, 520.
- Giraud** (Mgr), cardinal archevêque de Cambrai. Extraits de son discours en faveur de l'œuvre des sourds-muets et des aveugles, III, 344.
- Glaber** (Raoul), moine de Cluni, II, 274. Il dit que l'attitude de Jésus-Christ sur la croix, tourné vers l'occident, était pleine de mystères, III, 484.
- Glaive**. Quel est le glaive dont parle l'Évangile, et que Notre Seigneur est venu apporter sur la terre: sentiment de saint Hilaire, VIII, 79, 80.
- Gloire**. En quoi consiste la véritable gloire, I, 58.
- Goliath**. Figure de la révolution; la pierre qui doit l'abattre, c'est la papauté, V, 559, 560.
- Goto** (saint Jean de), Japonais, jésuite. Son martyre, sa canonisation, IV, 595, 598.
- Gonjon** Jean), religieux. Ses sculptures remarquables dans la chapelle du château d'Anet, I, 377.
- Gousset** (Mgr), archevêque de Reims. Son sentiment sur les appels comme d'abus, IV, 474; sur la question des classiques, II, 325.
- Gouvernement**. En quoi consiste la pratique du gouvernement ecclésiastique; son système n'est pas de création humaine; sa charte est placée au-dessus de tous les propos discordants d'avocats et de légistes, etc., I, 344; tout gouvernement qui tient compte de la vérité évangélique et de la doctrine de l'Église est, en principe, un bon gouvernement, II, 543; influence des gouvernements sur les âmes, VI, 247; ce qu'est le gouvernement qui se pose socialement en dehors de Dieu, VIII, 2, 3; tous les gouvernements veulent régier la discipline de l'Église, etc., II, 348 et suiv.; l'hostilité d'un ministre de l'Église envers un gouvernement établi n'est pas possible, l'esprit de l'Église étant un esprit éminemment conservateur, IV, 524; gouverner, c'est placer chacun avec discernement, I, 356 et suiv.; c'est avertir, 354 et suiv.; c'est aimer, 359; si Dieu ne gouverne les hommes, les formes de gouvernement sont également mauvaises; mettre la souveraineté dans le nombre, c'est toucher de près à l'anarchie du pouvoir personnel et du pouvoir collectif, VII, 259, 290, 291. Voir Politique, Société.
- Grâce**. La grâce divine, c'est l'eau qui purifie, c'est l'eau qui désaltère, c'est l'eau qui réjouit la cité intérieure de l'esprit, III, 6; l'héritage patrimonial du chrétien, c'est la grâce qui fait la vie et la beauté de son âme ici-bas, et lui donne droit aux richesses de la gloire éternelle, I, 266; la grâce la plus victorieuse respecte toujours la liberté; son action sur l'âme; la coopération de l'homme

à la grâce est un effet même de la grâce, III, 464; opportunité de la grâce, 465, 466; facilité accordée aux hommes pour recevoir la grâce, 88; un seul atome de grâce vaut infiniment plus que tous les plus riches attributs de la nature, si la nature est isolée de la grâce, 122, 123; la grâce a fait une alliance indissoluble avec la doctrine, 415, 417; Dieu la donne pour attirer les âmes à la foi et les y confirmer, VII, 236.

La grâce n'est pas une seconde substance qui élimine la nature et qui se substitue à elle; c'est une addition, c'est un surcroît divin qui l'élève, l'ennoblit, III, 122, 123; c'est une valeur ou décuple ou centuple, et au delà, qui vient s'ajouter à la nature. comme dans le nombre dix un second signe, sans subsistance par lui-même, ajouté au premier, lui apporte un large surcroît, 340, 344, 342; Dieu, qui est à la fois le principe de la nature et de la grâce, a voulu que celle-ci, comme une reine, eût dans celle-là une servante toujours à ses ordres, II, 460; la grâce est pour la nature une auxiliaire libérale, une amie généreuse, V, 445, 453, 454; elle s'accommode dans les rapports avec l'homme à sa double nature, revêtant les conditions de temps et de lieu, V, 285; les divers règnes de la grâce et de la nature unis par un lien étroit se prêtent un mutuel secours, et conspirent harmonieusement à leur fin commune, III, 575; le christianisme est l'édifice de la grâce s'élevant sur les ruines de la nature, III, 663.

Grandeur chrétienne. Elle est compatible avec la condition de serviteur; exposition de la doctrine évangélique sur la prééminence chrétienne, I, 294, 295.

Granguillot. Réfutation de ses assertions erronées touchant la bulle d'excommunication de Pie IX contre les envahisseurs des États de l'Église, III, 560, 607, 609, 647.

Gratry (le Père), oratorien, II, 458; III, 170; VI, 579.

Grecs (les). Efforts de la papauté pour les arracher à la domination de Mahomet, II, 498. Voir Églises orientales.

Grégoire le Grand (saint), pape, I, 465, 467; II, 423, 434; III, 404; IV, 554; V, 75; VI, 390, 444. Il est proclamé docteur de l'Église par Boniface VIII, I, 466; il dit que les péchés sont un poids qui accable les États, I, 342, 343; il commente ces paroles de saint Marc: « Allez, prêchez l'Évangile à toute créature », et montre que l'homme a quelque chose de chaque créature, II, 278; ces paroles de saint Matthieu: « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi », III, 287; ces autres de Jésus-Christ dans saint Luc: « Vous êtes guérie de votre infirmité », et les applique au pécheur d'habitude, VI, 439, 440, 441; il défend de faire évêque celui qui ne pratique pas l'hospitalité, 255; il déclare révéler les conciles généraux à l'égal des quatre Évangiles, 443; il décrit l'état florissant de la société romaine au 1^{er} siècle, VI, 554. Il explique la parabole du

roi qui avec dix mille hommes marche contre un autre roi s'avancant à la tête d'une armée de vingt mille hommes ; il dit que ce dernier prince est Jésus-Christ, avec lequel nous devons faire la paix avant notre mort, VII, 31, 32, 34 ; il déclare qu'à mesure que la fin du monde avance, la science divine se développe plus largement, 255 ; il reproche à un homme du monde de ne pas lire chaque jour l'Évangile ; il appelle les livres saints une lettre de Dieu à sa créature, 469 ; sa doctrine sur les diverses interprétations des Écritures par les docteurs, 473 ; il dit que le Verbe a épousé la nature humaine à Nazareth et l'Église au Golgotha, 632 ; que souvent le royaume des cieux dans l'Évangile signifie l'Église d'ici-bas, 636 ; en expliquant le mystère des présents offerts à Jésus par les Mages, il condamne ceux qui nient autorité sociale du christianisme, VIII, 62, 63 ; il écrit à l'impératrice Constance que les objets qui ont touché les tombeaux des saints ont souvent une vertu égale à celle des corps eux-mêmes, IV, 554.

Grégoire VII (saint), pape, II, 434, 553. Il place sous sa juridiction immédiate le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers, III, 323.

Grégoire de Nazianze (saint), I, 468 ; II, 423, 445, 598, 607 ; IV, 54, 113, 346, 352 ; V, 469. Conseils à un évêque qui prenait possession de sa charge en des jours mauvais, IV, 330, 334 ; éloge du philosophe Héron, connu sous le nom de Maxime le Cynique, IV, 334 et suiv. ; il se défend de l'avoir loué, avouant qu'il avait été trompé, 340 et suiv. ; il décrit la fermeté des bons évêques dans la défense de la religion, I, 406, 407 ; II, 598 ; la mort des serviteurs de Dieu est, selon lui, un mauvais signe pour le monde, 607 ; extraits de l'éloge de saint Athanase, 586 ; IV, 113, 115, 116 ; VIII, 191 ; de celui de son père, évêque de Nazianze, IV, 128, 129, 298, 303, 305 ; V, 469, 470 ; VIII, 191, 212, 213 ; de saint Basile, IV, 139, 140 ; VIII, 180, 187, 188, 191 ; de sainte Gorgonie, IV, 292, 293 ; de sa mère, 303, 305, 310 ; il reproche à certains évêques de vouloir rivaliser avec les préfets par leur état de maison, VI, 262 ; il dit que ceux qui sont appelés à l'épiscopat doivent y être préparés par une forte et pieuse éducation, IV, 115, 116 ; qu'un sacre épiscopal exige quelques paroles de circonstance. VII, 528 et suiv.

Grégoire (saint), évêque de Nysse, V, 70. Il dit que c'est par saint Pierre que Jésus-Christ a donné aux évêques la clef des biens célestes, VI, 464 ; passage du panégyrique de saint Théodote, II, 140.

Grégoire (saint), évêque de Tours, I, 233, 249 ; II, 579 ; III, 300 ; VI, 129, 338, 504. Récit de son pèlerinage à Saint-Martin de Ligugé, II, 70, 579 ; il raconte la dispute des Tourangeaux et des Poitevins sur la possession du corps de saint-Martin, 25, 69 ; il rapporte le miracle arrivé à la basilique de Saint-Hilaire en fa-

- veur de Clovis contre les Goths, I, 233; III, 349; VII, 88; il raconte plusieurs miracles opérés à Poitiers par l'intervention de la vraie croix, VI, 488, 490, 494.
- Grégoire IX**, pape, II, 597. Il enseigne que la nature, si elle est dépouillée des dons gratuits, est par là même blessée dans ce qui lui est propre, V, 452; il dit que la France a reçu de Dieu une prérogative d'honneur et de grâce au-dessus de tous les autres royaumes de la terre; que le Seigneur a choisi le peuple français pour le spécial exécuteur de ses volontés divines, I, 497, 498; charme particulier des écrits de ce pape nonagénaire, II, 597.
- Grégoire XIII**, pape. Il érige par une bulle l'institution des Oblats de Saint-Ambroise de Milan, VI, 334.
- Grégoire XV**, pape, VI, 225; VII, 423.
- Grégoire XVI**, pape. Il publie de nouveau l'exhortation de Léon XII aux dissidents, ou anti-concordataires de France, I, 394; son sentiment sur la cause de Germaine Cousin, II, 445; il condamne par l'encyclique *Mirari* le libéralisme et le système philosophique lamennaisien, III, 246; V, 204, 669.
- Grégoire de Valence**. Il enseigne que le sentiment unanime des fidèles, dans une question controversée, doit être considéré comme l'indice suffisant de la croyance infallible de l'Église, II, 217.
- Guadeloupe** (La). Mandement ordonnant une quête à l'occasion des désastres de La Guadeloupe, V, 508 et suiv.
- Guéranger** (Dom Prosper), abbé de Solesmes, III, 68; V, 280. Il dit que le culte des saints, qui est un des grands besoins de la piété demande à être ranimé au temps présent, II, 67; que le Fils de Dieu ne brisera pas un monde tout retentissant de la gloire de sa mère, 235; il combat la tendance de quelques écrivains modernes à amoindrir l'influence des miracles dans la fondation et la propagation du christianisme, V, 408; éloge de son histoire de sainte Cécile, VIII, 68; et de ses écrits pour le concile du Vatican, 202.
- Guéronnière** (Arthur de la), auteur de la brochure: *La France, Rome et l'Italie*. Mandement qui condamne cette brochure, IV, 445 et suiv., 478, 479, 480, 484, 237, 240, 244. Voir les pièces relatives aux poursuites contre ce mandement à l'article: *France, Rome, etc.*
- Guerre**. Lettre pastorale qui ordonne des prières à l'occasion de la guerre (an. 1854), II, 402 et suiv.; sentiment de l'Église concernant toute guerre entre princes catholiques, III, 400; conduite d'un soldat dans une guerre où l'injustice du prince n'est pas manifeste, ni la défense de Dieu expresse, 403, 404; les soldats qui succombent dans une guerre chrétienne peuvent avoir des péchés à expier; conduite de Judas Machabée, VII, 445; obligations en pareille circonstance de prier pour les défenseurs de la patrie, 446. Voir France

- Guibert** (Mgr), archevêque de Tours, puis de Paris, III, 279; V, 456, 554; VIII, 155.
- Guibert de Gembloux.** Il raconte dans une lettre à l'archevêque de Cologne les anciens et les nouveaux prodiges opérés par saint Martin dans le monastère de Ligugé, II, 65, 72.
- Guibert de Nogent.** Il dit que tout l'Occident vénérât Notre-Dame de Chartres I, 92, 406; II, 283; IV, 88; VII, 548.
- Guibert de Tournai,** Franciscain. Il donne les motifs pour lesquels les prêtres se réunissent en synode, I, 534.
- Guillaume I,** Tête-d'Étoupe, comte de Poitiers, II, 552.
- Guillaume II,** Fier-à-Bras, comte de Poitiers, II, 552.
- Guillaume III,** dit le Grand, comte de Poitiers, I, 252, 253, 289; II, 552.
- Guillaume VII,** dit le Troubadour, comte de Poitiers, II, 553.
- Guillaume VIII** (saint), comte de Poitiers, duc d'Aquitaine. Converti par saint Bernard, il parvient à une haute sainteté; l'Église de Poitiers lui rend un culte public, II, 554, 563.
- Guittou** (André), évêque de Poitiers. Éloge de ses vertus et de ses qualités, I, 443; il organise les conférences ecclésiastiques et l'œuvre des prêtres âgés ou infirmes, 486, 494; II, 545.
- Guizot.** Réfutation de ces paroles: *Nous ne sommes plus au temps des croisades*, I, 84, 82; et de ces autres paroles: *Il y a un degré de mauvais gouvernement qui ne se fait plus accepter aujourd'hui*, III, 644; il attaque les institutions de l'Église, IV, 433; après avoir proclamé que l'Église est la plus grande école de respect, on n'est pas dispensé de se montrer disciple de cette école, 433; notice sur M de Barante, sur son séjour à Bressuire, et sur ses relations avec la famille de La Rochejaquelein, VI, 290, 294, 299; appréciation des Mémoires de madame de La Rochejaquelein, 306.

H

- Hallier,** théologien. Son enseignement sur la distinction des clercs et des laïques, III, 138, 441.
- Haroun-al-Raschid,** grand calife d'Orient. Il envoie des reliques à Charlemagne avec les clefs du saint-sépulcre, III, 387; IV, 548.
- Héliand** (Georges d'), volontaire pontifical, mort à Castelfidardo. Son éloge, IV, 43, 46, 58, 59.
- Héliodore.** Applcation de son histoire aux Piémontais, spoliateurs sacrilèges de Rome, VIII, 42, 43.
- Henri IV,** roi de France, I, 72, 74. Il est sacré dans l'église de Notre-Dame de Chartres, II, 286; il favorise l'établissement du

- collège des Jésuites à Poitiers, II, 405, 434; il assiste en habit de chœur à l'office des chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers dont les rois de France portaient le titre d'abbé, III, 324; saint François de Sales veut l'engager dans une croisade contre les Turcs, VII, 495.
- Henri II.** roi d'Angleterre. Il attaque l'Église au spirituel et au temporel, II, 354.
- Héraye** (saint), honoré dans le diocèse de Poitiers, II, 575.
- Hérésie.** L'unité des esprits étant la garantie de l'unité des cœurs, le prince peut se servir du glaive contre l'hérésie qui trouble la paix publique, I, 66; pourquoi l'hérésie ne veut-elle pas de cloches? I, 657; elle rend nécessaire la définition des articles de foi, VII, 359.
- Hérétiques.** La loi du dimanche est réputée chez eux l'une des plus graves et des plus inviolables; pourquoi cette loi est-elle mieux observée par les protestants que par les catholiques, III, 594; état des hérétiques dans le Bas-Poitou; l'établissement des conférences de Saint-Vincent-de-Paul est un très grand secours aux prêtres de ces contrées, 418, 419. Voir Protestants.
- Hérode Agrippa,** fils d'Aristobule, roi des Juifs, fait mettre saint Pierre en prison, II, 434; IV, 257 et suiv., 402.
- Hérode Antipas** ordonne la décollation de saint Jean-Baptiste, IV, 257, 402.
- Hérode l'Ascalonite,** dit le Grand, fait mourir les saints Innocents, IV, 257, 402; il reconstruit le temple de Jérusalem, 75.
- Héron,** philosophe, connu sous le nom de Maxime le Cynique. Il se donne comme persécuté par les païens; il trompe saint Grégoire de Nazianze, qui fait son éloge; le saint se disculpe de l'avoir loué, IV, 334 et suiv.
- Hérarchie ecclésiastique.** C'est une armée toujours placée en face de l'ennemi, IV, 444; sa définition par saint Denis, VIII, 492.
- Hilaire** (saint), évêque de Poitiers, I, 47, 465, 468, 469, 547; II, 61, 250, 425, 461, 562, 564, 578, 596, 634; III, 462, 285, 360, 399, 407, 418; IV, 296; V, 55, 82, 91, 316.
- Homélies prêchées à la messe pontificale le jour de sa fête, I 229; VII, 355 et suiv.; VIII, 56 et suiv.; le concile de Bordeaux demande au pape de confirmer le titre de docteur dont jouissait saint Hilaire, et de l'étendre à l'Église universelle, I, 468; décret de la congrégation des Rites; Bref apostolique qui accorde cette confirmation, 469; saint Hilaire est le plus ancien de tous les Pères qui ait reçu la qualification authentique de docteur de l'Église, VI, 434; prière à saint Hilaire, VII, 365; homélie prononcée le jour de la promulgation solennelle du bref apostolique conférant le titre de docteur à saint Hilaire, I, 475; lettre pastorale promulguant le décret qui attribue à saint Hilaire le titre de docteur de l'Église, 458; discours prononcé dans l'église de Saint-

André della Valle à Rome, le jour de sa fête, pendant le concile du Vatican, VI, 547 et suiv.

Saint Hilaire a cru, il a été homme de foi ; il a parlé, il a été homme de doctrine et d'action, VI, 549 et suiv. ; par quels moyens il parvient à la foi, 550, 552 ; il repousse le sensualisme et le rationalisme pour ne s'adonner qu'à l'étude de la connaissance de Dieu, 552, 553, 554 ; grandeur et fermeté de sa foi, 555 ; il oppose toujours aux novateurs la foi de son baptême, 557, 558 ; ses luttes contre l'arianisme et les autres hérésies, I, 476 ; VI, 153, 559 et suiv. ; il écrit ses livres de la Trinité en exil, VI, 563 ; son sentiment sur l'utilité des conciles, 563, 564, 565.

Saint Hilaire a aimé l'Église, et il a combattu pour la foi, pour la vérité, qui sont le trésor de l'Église, I, 230, 232 ; VII, 356 ; il déclare qu'il n'a pas d'autre cause à défendre que celle du Christ, I, 474 ; II, 374 ; VI, 563 ; il était l'âme, l'oracle des conciles, I, 230 ; son zèle à assister aux conciles d'Orient et d'Occident, VI, 567 ; son respect et sa soumission envers les puissances de la terre, joints à une grande fermeté dans la défense de la vérité, 570, 571, 572 ; saint Augustin invoque son autorité décisive ; il l'appelle le grand docteur des Églises, I, 412 ; saint Jérôme l'appelle le Rhône de l'éloquence latine, renonce à toute interprétation différente de la sienne, et ne donne à sa renommée d'autres limites que celles du nom romain, 412 ; il le proclame le confesseur de son temps, II, 78 ; le porte-étendard des Latins, I, 470 ; Sulpice-Sévère déclare que saint Hilaire délivra la chrétienté entière de l'hérésie arienne, 476 ; les écrits de saint Hilaire, et surtout son commentaire sur les psaumes, sont une source de jouissances intellectuelles et de consolations dans les souffrances, VII, 564, 562.

Son séjour au monastère de Ligugé, II, 65 ; comment il appréciait l'importance des monastères dans le christianisme, et la place qu'ils y devaient occuper, 63 ; ses rapports avec saint Martin, 63, 64 ; il est au-dessus de saint Martin comme docteur, mais il lui est inférieur comme thaumaturge, III, 298 ; lettre à sa fille sur l'excellence de la virginité, 265 ; il élève à Poitiers une église en l'honneur des saints Jean et Paul, récemment martyrisés, 317 ; précieux souvenirs de la vie de saint Hilaire qui se rattachent à l'emplacement qu'occupe la chapelle des carmélites, et où était la maison natale de saint Hilaire, VI, 314, 312.

Il a été l'ornement de notre patrie, et sous plus d'un rapport, son très puissant protecteur, VII, 87 ; VIII, 169, 170 ; il a délivré les Gaules de la honte et du malheur de l'hérésie, VII, 88 ; il a favorisé Clovis contre le roi des Goths ariens, et dans le ciel il garde toute sa sollicitude pour la conservation de notre foi et de notre dignité nationale, 89 ; il est la gloire de la ville de Poitiers, l'apôtre de la province ; ses travaux pour étendre la

foi dans le Poitou, I, 547, 548; VI, 453, 454; sur la fin de sa vie, il administre en paix le diocèse de Poitiers, il instruit ses disciples, en particulier saint Martin, et travaille à ses commentaires sur les psaumes, VI, 455, 456.

Mandement qui annonce une indulgence en forme de jubilé à l'occasion du quinzième anniversaire séculaire de la mort de saint Hilaire, VI, 424 et suiv.; supplique adressée au pape pour demander une indulgence plénière pendant l'année 1868 en faveur des églises du diocèse de Poitiers placées sous le vocable de saint Hilaire, 424, 422; lettres apostoliques octroyant la précédente demande, 423; cette solennité doit ranimer dans les Poitevins l'amour de la vérité, le dévouement à l'Église; doctrine de saint Hilaire sur la nécessité d'unir les œuvres à la foi, 432, 433; homélie prononcée dans l'église cathédrale de Poitiers pour l'ouverture du jubilé accordé à l'occasion du xv^{me} anniversaire séculaire de la mort de saint Hilaire, 452 et suiv.; éclaircissements sur la manière de gagner l'indulgence accordée par le pape, 433, 434; discussion historique sur l'année de la mort de saint Hilaire, 429, 340; le jour de sa mort est connu, le 13 janvier; pourquoi l'Église romaine célèbre sa fête le 14 janvier, 430; rapprochement entre saint Hilaire et le jour de l'octave de l'Épiphanie où il est mort; Épiphanie, manifestation de Jésus; Hilaire *manifestateur* de Jésus, par sa vie, ses discours et ses travaux, 430, 434; fruits importants de salut qu'a produits le jubilé dans la ville de Poitiers; éloge du zèle des fidèles à profiter de cette grâce, 474, 475, 476; lettre pastorale sur les résultats du jubilé du centenaire de saint Hilaire et sur l'approbation apostolique accordée à la congrégation des oblats de Saint-Hilaire, 309 et suiv.; décret du concile provincial de Poitiers à la gloire de saint Hilaire, 341.

Saint Hilaire commente ces paroles de saint Matthieu: « Qu'êtes-vous allés voir dans le désert? » I, 430; il dit qu'il n'y a rien de si calamiteux pour le monde que de n'avoir pas reçu Jésus-Christ, 433; il exhorte les chrétiens à ne pas se laisser séduire par une vaine philosophie, 234; il expose le tableau des diverses innovations faites dans le dogme par les hérétiques de son temps; il exhorte les fidèles à s'en tenir au symbole de leur baptême, 477, 480; il découvre la perfidie des Ariens qui répandaient leur hérésie en la cachant sous le voile de l'orthodoxie. II, 368, 369; et composaient des symboles annuels et mensuels, III, 252, 253; vive apostrophe de saint Hilaire contre Arius; il lui demande où il a puisé sa doctrine sur le dogme de l'incarnation du Fils de Dieu V, 242, 243; il prouve contre Arius que la nature du Fils est la même que celle du Père, V, 342, 313.

Il explique comment ceux qui se retirent de la foi, après la venue de Jésus-Christ sur la terre, ne peuvent apporter au monde

aucun élément de salut. VIII, 25, 26 ; comment l'hérésie a introduit la nécessité de définir les articles de foi et l'obligation d'y sonser, VII, 359 ; il enseigne qu'il est conforme à l'ordre que toutes les causes des provinces soient portées au siège apostolique de saint Pierre, II, 246, 247, 433 ; passages de son livre contre Constance appliqués aux ennemis de l'Église en 4860, IV, 67 ; avantages que la vérité retire de l'hérésie par les démonstrations plus éclatantes auxquelles elle donne lieu, V, 38 ; ce que doit être la vigilance d'un évêque, III, 308 ; supériorité des vertus de l'homme sur celles de l'homme animal, V, 462 ; dangers que les clercs rencontrent dans les fonctions publiques, V, 204, 202 ; V, 172 ; son sentiment sur les jeux de l'amphithéâtre ; combien la divine psalmodie dans nos temples est au-dessus de ces représentations profanes, III, 384, 382 ; la peinture de l'affaiblissement de la foi de son temps convient à notre société, I, 477, 478, 479.

Saint Hilaire déclare que Jésus-Christ aime ceux qui s'enrôlent de bonne heure à son service et veut des guerriers capables d'un long combat, I, 481 ; IV, 53 ; que la conscience de l'évêque ne peut accepter indistinctement toutes les lois du prince ; que le silence serait quelquefois un crime de sa part, II, 77, 78, 343 ; III, 430 ; IV, 265 ; VIII, 38 ; explication du psaume 132^e ; extraits de ce commentaire, II, 249 ; prérogatives de saint Pierre, II, 468, 469, 474 ; VI, 343 ; VII, 356, 357 ; Jésus-Christ apparaîtra pour le jugement dernier sur la montagne où il a souffert la mort, II, 480 ; c'est Dieu lui-même qu'il en faut croire sur ses propres attributs, III, 288 ; commentaire de ces paroles de saint Matthieu : « Veillez donc, car vous ne savez pas quand le maître de la maison viendra » ; application aux évêques, 308, 309 ; suites fâcheuses de la passion d'accroître sa fortune, et du gain acquis par un commerce déloyal, 382, 383 ; réflexions sur la tentation de Jésus-Christ dans le désert, 604, 604 ; c'est le propre de l'Église de vaincre lorsqu'elle est attaquée ; développement de cette pensée, IV, 4, 5 ; V, 38, 39 ; VI, 395 ; saint Hilaire reproche à l'empereur Constance ses persécutions cachées contre l'Église, et déclare que pour lui il saura unir une sainte liberté à la soumission qu'il doit au prince, IV, 66, 330 ; il préfère la mort plutôt que de laisser corrompre la vraie doctrine, 432 ; il a refusé les offres de la cour, parce qu'il n'a pas voulu plier sa conscience à une dissimulation criminelle, 234 ; les œuvres de charité sont comme des ambassades députées vers Dieu, 380 ; il combat dans les évêques l'amour des constructions, 478, 479 ; comment il y a déjà plusieurs antechrists, 582 ; pourquoi Dieu exige notre amour, V, 93, 94 ; le fruit de cet amour est pour nous et non pour lui, 93, 94 ; VII, 240 ; explication des paroles de saint Jean : « Moi et mon Père nous ne sommes qu'un » ; les hérétiques sont plus coupables

de nier la divinité de Jésus-Christ que les Juifs d'avoïr voulu le lapider, V, 402, 403.

Saint Hilaire décrit les avantages de la connaissance du dogme de la Trinité pour le chrétien, V, 83, 84, 85; il exhorte l'esprit humain à chercher l'infini par la foi, mais sans avoir la présomption d'atteindre une compréhension totale, VII, 245; il s'élève contre ceux qui prétendaient que Jésus-Christe ne s'était pas affirmé Dieu; il en appelle au témoignage même de Jésus-Christ, V, 403, 404; par quelle voie on peut arriver et s'unir à Dieu, VII, 350, 351; comment les Juifs vénéraient les choses auxquelles ils ne croyaient pas, V, 461; saint Jean l'Évangéliste est le docteur des plus hautes spéculations surnaturelles, 309; commentaire sur le psaume 2, VII, 538, 540; sur le psaume 118. 562, 563; sur ces paroles de saint Matthieu: *Omnis ergo qui confitebitur me... nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram*, VIII, 78 et suiv.; commentaire de ces paroles de saint Matthieu: « Lorsque vous entrerez dans quelque maison », V, 530, 534; et de ces autres: « Lorsque l'esprit immonde est sorti d'un homme, etc. », 417; comparaison des organes de l'homme avec un instrument de musique très agréable à Dieu, VI, 42; la foi contient un remède à tous nos maux, si elle est accompagnée des bonnes œuvres, de l'obéissance et du respect, 432, 433; une sorte d'identification s'établit entre les lieux et ceux qui les habitent, 455; avantages de la paix et de la concorde dans les réunions des fidèles; biens que procure une vie retirée des soins du monde, 220, 224; on ne doit pas plus craindre les rois que les voleurs, la fièvre ou l'incendie, puisqu'ils n'ont de pouvoir que sur nos corps, 247; pourquoi la terre trembla à l'heure de la mort de l'Homme-Dieu, VII, 362; l'erreur se meut toujours dans un même cercle, ramenant sans cesse les mêmes négations, VI, 342; la colère de Dieu est toujours accompagnée de miséricorde, VII, 92; différence entre l'impiété et le péché, et combien l'impie offense plus grièvement Dieu que le pécheur, 97, 98, 99, 100.

Église de Saint-Hilaire de Poitiers. Lettre pastorale faisant appel à la piété et à la charité des fidèles pour sa restauration, III, 344; but de cette restauration; moyens pour l'atteindre, 327, 328; concours du gouvernement et de la ville, VI, 320, 324; trois choses dignes de remarque dans l'histoire de cette basilique, l'antiquité de son origine, 316 et suiv.; son intervention dans la victoire de Clovis sur Alaric, 348 et suiv.; enfin une espèce de communauté d'humiliations comme de grandeur, qui l'a fait passer en quelque sorte par toutes les phases de la religion elle-même, 320 et suiv.; description de la basilique, 322, 323.

Abbaye de Saint-Hilaire-la-Celle, oratoire de Saint-Hilaire-entre-les-Églises, Oblats de Saint-Hilaire. Voir Oblats, Poitiers. **Hildegare.** Saint Fulbert l'envoie à la collégiale de Saint-Hilaire

de Poitiers, comme son mandataire dans la charge de trésorier; leur correspondance, I, 444.

Histoire. Éléments essentiels qui manquent à l'homme pour écrire l'histoire; la connaissance des cœurs, et la connaissance des conseils de Dieu dans le gouvernement des peuples, I, 4; l'histoire est le flambeau de la philosophie, III, 157; c'est en vain que l'historien prétendrait s'émanciper des lois de l'Église, V, 348.

Hoguette (Hardouin Fortin de la), évêque de Poitiers. Il établit les conférences ecclésiastiques, I, 185; il est transféré sur le siège de Sens; détails historiques et canoniques sur cette translation, VIII, 436, 437.

Homme. Il est posé ici-bas entre le temps et l'éternité, les pieds sur la terre et les yeux au ciel, I, 91; puissance que Dieu a mise de nos jours entre les mains de l'homme, 32, 33; de l'inégalité des hommes, mystère inexplicable, inégalité nécessaire, 44; l'homme du siècle a le vernis brillant de l'éducation; mais il est creux et vide de la vérité, etc.; 130; il ne cherche dans les emplois qu'un intérêt purement humain, II, 48; le repos du dimanche est un besoin de l'homme physique et de l'homme moral, de l'homme individuel et de l'homme social, III, 566 et suiv.; bassesse et fragilité de l'homme par sa condition mortelle et périssable; sa grandeur et sa force, par l'intelligence de son âme et son union avec Jésus-Christ, VIII, 242 et suiv.

Honoré (saint), titulaire de l'église de Thénézay. Il rentre en possession d'un culte diocésain, II, 562.

Honorius, évêque d'Autun. Il donne la véritable notion de l'ordre, I, 334, 332.

Hôpitaux. Introduction des représentants des divers cultes dans l'administration des hôpitaux, VII, 573 et suiv.; lettre concernant les graves inconvénients du projet de loi sur les hôpitaux, 576, 577. Voir Barèges, Niort.

Horace, I, 67, 404; VI, 362.

Hugo (Victor). Allusion à ces paroles: *Comment ceci tuera cela*, I, 93, 94; ses récits fantastiques sur Notre-Dame de Paris, II, 280.

Hugues, archevêque de Rouen. Il parle, dans une lettre, des confréries qui partaient de la Normandie pour aller à Chartres achever l'église et ses tours, II, 288.

Humanité. Adam a été créé à l'état d'âme vivante et parlante, en pleine possession de la vie; réfutation anticipée de tous les systèmes modernes sur le perfectionnement de l'humanité par ses propres forces, VIII, 66, 67.

Hyacinthe (le père), ex-carême. A propos de sa chute, VI, 544; il prétend rester catholique et vouloir remplir le ministère du sacerdoce contre les volontés et les lois de l'Église; il fait l'apologie

- de son apostasie; il encourt les censures des conciles et des papes contre les religieux mariés, VII, 436 et suiv.
- Hybridation**, ou croisement végétal. Considérations à ce sujet, IV, 280, 281.
- Hypocrisie**. C'est le pire de tous les vices. le plus étranger à notre caractère national, I, 455; vouloir s'assurer les bénéfices de la doctrine chrétienne, quand on la repousse pour soi, c'est de l'hypocrisie, 454.

I

- Ignace** (saint), évêque d'Antioche, V, 447. Il exhorte les Magnésiens à respecter leur évêque et à lui obéir, sans considérer sa jeunesse, I, 350; il dit qu'il faut choisir ou la grâce de Dieu dans cette vie, ou son courroux éternel dans l'autre, V, 455.
- Ignace** (saint), fondateur de la compagnie de Jésus. Ses rapports avec le B. Lefèvre dont il est en même temps le disciple et le directeur spirituel. VIII, 70; comment, éloignés l'un de l'autre, ils poursuivent le même but; son livre des Exercices, 73. Voir Jésuites.
- Idefonse** (saint), archevêque de Tolède. Il dit qu'après l'ascension de Jésus-Christ, Marie instruisait les apôtres sur les actes et les paroles de son divin Fils III, 460.
- Immaculée-Conception de Marie**, mère de Dieu. Lettre pastorale ordonnant des prières publiques à l'occasion de la prochaine définition du dogme de l'immaculée-conception, II, 456; mandement concernant l'immaculée-conception de Marie, I, 444; homélie prêchée dans l'église de Notre-Dame de Poitiers, à la messe pontificale de la fête de l'immaculée-conception, II, 200; lettre pastorale pour la publication de la constitution apostolique qui définit le dogme de l'immaculée-conception, 236; homélie prononcée pour le dixième anniversaire de la promulgation du dogme de l'immaculée-conception, V, 383; homélie prononcée en la fête de l'immaculée-conception, sur l'abrègement des épreuves par la prière des saints, VII, 340 et suiv.
- Conception de Marie selon l'âme, II, 205; réponse aux objections de adversaires; comment les dogmes commencent, 205, 206; comment a commencé celui de l'immaculée-conception, 207; cette doctrine a été enseignée dans les temps apostoliques et s'est conservée par une tradition non interrompue, 174, 209 et suiv., témoignages des Églises orientales, 214, 215; croyance universelle des fidèles de tous les siècles, 215 et suiv.; opportunité de la définition dogmatique, 220 et suiv.; les consé-

quences de cette définition ne peuvent être un danger, car l'Église est infallible, 224 ; on glorifie toute nouvelle découverte qui se fait dans les choses naturelles ; pourquoi blâmer les progrès qui se font dans le domaine de la foi ? inconséquence, II, 221 et suiv. ; par la proclamation de ce dogme, le pape répudiera les doctrines de mensonge des révolutions modernes, 226 et suiv. ; sa décision découvrira les sentiments des méchants et réjouira les catholiques, 228 et suiv. ; prétendre que la croyance à l'immaculée-conception était une croyance purement humaine avant la définition serait une grande erreur, 236, 237, 238 ; source où les blasphémateurs de ce dogme sont allés puiser leurs blasphèmes, 238 ; réponse à ceux qui se plaignent que les espérances promises par la proclamation de ce dogme ne se sont pas réalisées, V, 386, 387 ; définition dogmatique ; espérances qui s'attachaient à cet acte solennel ; les événements accomplis aux anniversaires de cette définition montrent que ces espérances n'étaient pas vaines, VIII, 259-260 ; nouvel office de l'immaculée-conception prescrit par Pie IX, V, 344.

Immunité ecclésiastique. Elle procède du droit divin ; elle ne peut être légitimement détruite, ni pleinement anéantie, V, 354 ; comment le libéralisme entend l'immunité ecclésiastique, 347 et suiv. ; saint Anselme et saint Martin cités à faux par les libéraux catholiques, à propos de l'immunité, 355, 356 ; enseignement des théologiens sur l'immunité divine du pape et des évêques, 352, 353 ; l'inspection de l'État dans les pensionnats des couvents est une entreprise du pouvoir temporel sur le dernier débris de l'immunité ecclésiastique, II, 400, 404. *Voir* Pape.

Impiété. Distinction fondamentale entre l'impiété et le péché d'après saint Hilaire, VII, 97, 98 ; le crime d'impiété devenu le crime de la société, 400 ; elle est le terrible adversaire de la patrie, l'ennemi mortel de la république, de l'empire et de toutes les formes que le droit public et l'autorité pourront revêtir, I, 313 ; acharnée jusqu'à périr plutôt que de reconnaître Dieu, VII, 73 ; demi-impiété des hommes à expédients, 75 ; combien sera terrible le sort des impies à l'heure de leur jugement ; combien sera grande leur déception, 482, 483 ; assimilation des impies aux sauterelles de l'Apocalypse, V, 568.

Incarnation du Verbe. La doctrine de l'incarnation, admirablement exposée dans la lettre de saint Augustin à Volusien et dans le symbole de saint Athanase, V, 426 et suiv. ; l'incarnation a le double caractère de moyen et de remède ; elle est le principe de notre élévation et de notre régénération, 99 et suiv. ; l'ordre surnaturel tout entier, tel qu'il existe, procède de l'incarnation, 446 ; le fait de l'incarnation n'est pas un fait isolé et abstrait, il a un caractère d'universalité, 433, 434 ; la personne unique du

Christ, en y joignant Marie, suffisait abondamment pour réparer la gloire extérieure de Dieu, sans l'extension de ce mystère à d'autres créatures, 429, 430; effets de l'incarnation étendus à l'humanité entière, III, 77; ce mystère a été attaqué de toutes les manières et à toutes les époques par les hérétiques, V, 121 et suiv.; le fait seul de l'incarnation est le renversement du naturalisme, puisqu'il implique la plus étroite union entre la nature créée et la nature incréée, 429; objection des naturalistes contre ce mystère, réfutée par la croyance du genre humain à la possibilité de l'incarnation, 419, 420; erreurs de la philosophie rationaliste sur ce mystère, II, 364, 362, 370 et suiv.; en fait, elle entra dès le principe dans le plan divin, VIII, 225; elle nous fait membres de Jésus-Christ, 227; noblesse qui en résulte pour nous, 228; selon la croyance la plus générale, la chute de Satan aurait consisté dans son refus d'adorer le Verbe incarné; il se serait retranché dans le droit de l'ordre naturel; développement de cette doctrine, V, 41 et suiv.; les prières des saints de l'ancien testament, mais surtout celles de Marie, ont avancé l'accomplissement du mystère de l'incarnation; l'humanité restaurée par l'union hypostatique, VII, 340, 344, 349, 350. *Voir Jésus-Christ.*

Incrédulité. C'est une spoliation volontaire des biens de l'esprit; l'incrédulité mène à la spoliation générale de l'homme; elle ne lui laisse rien, I, 231; Dieu appesantit tôt ou tard sa main sur elle; la justice demande qu'il ne souffre rien qui veuille s'égaliser à lui, 235; l'incrédulité est le grand ennemi de la France, à cause de la vocation spéciale de ce pays, 343, l'indifférence cause autant de maux que l'incrédulité, 321 et suiv., portrait frappant des indifférents ou mauvais catholiques 321; combien il est plus facile de combattre l'incrédulité par l'exemple que par la parole et par les écrits, 449; un fait remarquable, c'est que jamais l'incrédulité n'a cherché à annoncer par le son de la cloche ses fêtes profanes; l'hérésie elle-même a renoncé à s'en servir, *ibid.* 657; plus souvent pratique que réelle; on ne réussit pas entièrement à se persuader qu'on est incrédule; seulement on vit comme tel, II, 494; l'égoïsme, toujours accompagné de soucis, de jalousies, de querelles, est la première source de l'incrédulité pratique, 498; incapable de comprendre le christianisme, *ibid.* 278 et suiv.; elle ne peut nier le démon en face de ses manifestations actuelles, 309; un chrétien ne doit jamais se permettre de lire ses infâmes productions; fût-il de bonne intention, elles produisent toujours leur fruit, 343.

Indifférence. C'est le mal de ceux qui pratiquent tous les autres devoirs, n'en oubliant qu'un seul: le devoir envers Dieu, athéisme pratique, pire que l'hérésie, I, 657; l'indifférentisme religieux est passé dans le domaine des lois en des faits, VII, 572, 573.

Indulgence. Exposition de la doctrine théologique des indulgences,

par Clément VI, I, 271 et suiv. ; les indulgences se composent des satisfactions surabondantes de Jésus-Christ, de sa très sainte mère et des saints, 272, 273 ; III, 71 et suiv. ; le dépôt des indulgences confié à l'Église par Jésus-Christ, 83 et suiv. ; doctrine du concile de Trente sur les indulgences, 84, 85 ; le pape seul jouit du droit de la dispensation pleine et universelle des indulgences ; c'est la royale prerogative de sa dignité souveraine et d'époux visible de l'Église, I, 273 ; III, 71, 89 et suiv. ; conditions pour gagner les indulgences, III, 92, 93 ; lettre pastorale ordonnant les prières prescrites par le pape avec indulgence en forme de jubilé, II, 156 ; homélie pour l'ouverture de ce jubilé, II, 194 ; instruction pastorale sur les indulgences, etc., III, 69 et suiv. ; définition de l'indulgence, d'après les théologiens, 75. *Voir* Jubilé.

Infaillibilité du Pape. Elle consiste dans le privilège d'une assistance du ciel qui le préserve de toute erreur dans l'exercice de son autorité enseignante, VII, 487 ; l'assentiment tacite des évêques dispersés n'est pas nécessaire pour donner la valeur d'infaillibilité aux décisions du pape, VI, 468 ; le clergé et les fidèles sont portés à professer la croyance à l'infaillibilité du chef de l'Église, avant même la définition par le concile, 98 ; saint Ives et Pierre de Celles, évêques de Chartres, enseignant l'infaillibilité doctrinale du pape, 469, 470 ; infaillibilité promise à l'Église unie à son chef, assemblée ou dispersée, témoignage de Bossuet, 403, 405, 406 ; elle appartient au concile présidé et approuvé par le successeur de saint Pierre, VI, 444 ; combien les ordres réguliers sont utiles au pape pour préparer les décisions doctrinales, VII, 487, 488 ; doctrine de saint Hilaire sur l'infaillibilité du pape, 357, 358, 359 ; combien il était opportun de définir ce dogme dans le concile du Vatican, 8, 359, 360 ; VIII, 204 et suiv. ; l'infaillibilité du pape dans la canonisation des saints n'est pas due au travail de la procédure, mais à l'assistance définitive du Saint-Esprit, VI, 75, 76.

Infidélité. Étant donné le fait de la révélation, l'infidélité volontaire devient un péché contre la raison et contre la nature, III, 460, 464 ; elle est plus qu'un homicide, lorsqu'elle est volontaire ; elle tient de la nature du déicide, car elle détruit une vie divine, 476.

Innocent III, pape. Comment il juge d'abord l'expédition des latins contre Constantinople, II, 498 ; texte de ce pape sur la relique de Charroux, IV, 554, 560.

Innocent VI, pape. Il exprime sa douleur sur les désastres de la bataille de Poitiers, VII, 96.

Innocent VIII. Il élève la fête de saint Joseph au rit double, VII, 123.

Inondation des fleuves. Mandement ordonnant une quête en

- faveur des départements inondés, V, 596; **impuissance de l'homme à vaincre absolument ce fléau**, 597, 598; il est un châtement des infractions de la loi divine du dimanche, III, 590.
- Instituteurs laïques.** Le clergé ne doit point s'associer aux anathèmes portés contre eux par les conservateurs à la suite de la révolution de 1848; grave faute du gouvernement de 1830 qui a travaillé à créer une sorte de rivalité entre eux et les curés; encouragements qui leur sont dus, I, 366 et suiv.
- Instituts religieux d'origine récente.** Le concile de Poitiers renouvelle les éloges des conciles de Bordeaux et de Périgueux, et leur trace des règles de conduite, VI, 364, 365.
- Instruction publique.** Rôle des évêques dans les conseils de l'instruction publique, VI, 77.
- Irénée (saint), évêque de Lyon.** Il enseigne que Rome est la chaire principalement principale vers laquelle tout doit aboutir, IV, 54; que le chrétien est un composé d'un corps, d'une âme et du Saint-Esprit, V, 465.
- Isembert II, évêque de Poitiers.** Son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique et monastique, et pour la tenue des conciles, II, 553; il consacre l'église cathédrale de Poitiers, IV, 480.
- Islamisme.** Sa définition d'après Bossuet; ses ravages en Europe et en France particulièrement; travaux et combats des évêques et des papes contre cet ennemi de la civilisation, III, 502 et suiv.; le premier résultat des croisades a été d'échapper à l'asservissement de l'Islamisme, I, 71 et suiv.; sa défaite dans les plaines de Poitiers, III, 508; rapprochement entre l'Islamisme et la révolution, l'un attaquant les lieux saints et l'autre Rome, siège de la religion, 643, 644; son état actuel, 510; il ne subsiste plus aujourd'hui que par la condescendance des puissances chrétiennes, II, 442, 443; complicité des musulmans dans la persécution des chrétiens de Syrie par les Druses, IV, 4, 50; une croisade serait toujours désirable pour la délivrance des saints lieux du joug de l'Islamisme, 50. *Voir Croisades.*
- Isolanis (Isidore de), Dominicain.** Il annonce et il prépare l'extension du culte de saint Joseph dans l'Église universelle, VII 417, 418, 421.
- Issoudun.** Homélie prononcée dans la solennité du couronnement de Notre-Dame du Sacré-Cœur à Issoudun, VI, 443 et suiv.
- Italie.** Entretien avec les archiprêtres et les doyens, au sujet de l'indiction des prières publiques pour la guerre d'Italie, III, 396 et suiv.; mandement qui ordonne des prières publiques pour les besoins de l'Italie, IV, 4; affaires de l'Italie et de Rome, 508 et suiv.; guerre de 1869 pressentie, II, 433; l'unité monarchique de l'Italie cause génératrice de l'unité allemande, VI, 440, 444; dépredations et spoliations sacrilèges par le gouvernement d'Italie

dans la ville de Rome, VIII, 44, 42, 43; prière à la bienheureuse Archangèle Gïrlani pour les besoins de l'Italie, V, 478, 479. Voir Pie IX, Rome.

Ithace. évêque en Espagne. Son zèle à poursuivre les Priscilianistes était inspiré par la passion, V, 356.

Ives (saint), évêque de Chartres, I, 46; II, 323, 593; III, 488; VI, 537. Esprit courageux à la fois et modéré; le fléau de la simonie, etc., IV, 83; il reconnaît Marie exempte du péché originel, II, 242, 243; il compare le pouvoir séculier, privé de la direction ecclésiastique, au corps humain privé de l'âme, IV, 250; il définit la nature de la dispense, et expose les motifs qui déterminent l'Église tantôt à maintenir, tantôt à relâcher la rigueur de sa discipline, VI, 27, 33; il déclare hérétique celui qui rejette les jugements et les constitutions du siège apostolique, 469; propagateur ardent de l'institut des chanoines réguliers, VII, 444 et suiv.; beau texte sur Lia et Rachel, types de la vie active et de la vie contemplative, 446; sur la fondation des chanoines réguliers de Saint-Jean-en-Val à Chartres, 447 et suiv.

J

Jansénisme. Il est combattu dès son apparition dans le Poitou par les disciples de saint Ignace et de saint Vincent de Paul, II, 558; la rigueur janséniste, en plaçant la vie chrétienne au-dessus des forces de l'homme, travaillait puissamment au profit du libérinage, I, 604; saint Vincent éprouve de l'horreur pour cette hérésie; son zèle à faire rendre par tous obéissance aux jugements du saint-siège, III, 445, 446; disposition heureuse de quelques âmes à ne prendre de l'erreur même que ce qui est susceptible d'être interprété sainement, IV, 296.

Japonais (les martyrs). Canonisation de ces martyrs, le 8 juin 1862; homélie prêchée le même jour dans la cathédrale de Poitiers, en leur honneur, IV, 450; homélie dans l'église du Jésus à Poitiers, le dernier jour du *Triduum* de la canonisation des trois Jésuites japonais, 595. Voir Goto (Jean de), Miki (Paul), Kisai (Jacques); homélie pour la clôture des fêtes de la béatification du B. Charles Spinola et de ses compagnons, VI, 244 et suiv.; caractère et qualités des Japonais; espérances que promettait leur Église naissante, persécutions et martyrs, 245, 246, 247; les empereurs ennemis du christianisme le détruisent au Japon, 248; quelques familles japonaises ont cependant conservé jusqu'à nos jours les vérités doctrinales et les pratiques de la religion, sans la présence d'aucun prêtre, 249.

- Jardin.** On a vu des hommes préférer la culture du jardin au titre de roi et de prophète; exemples de l'histoire sacrée et profane, IV, 275, 276; la profession de jardinier est une de celles qui rapprochent le plus de Dieu, 278, 282, 283.
- Jean-Baptiste** (saint). Exposition des paroles de l'Évangile : *Tu quis es... quid existis videre ?* par lesquelles Notre-Seigneur fait l'éloge de saint Jean-Baptiste, I, 428 et suiv.; réponse de saint Jean-Baptiste à des soldats qui l'interrogent, IV, 40, 45; pourquoi a-t-on donné à son autel une place d'honneur dans la crypte de l'église Notre-Dame de Chartres ? IV, 82; son nom inséré dans les litanies des saints avant celui de saint Joseph, VII, 426.
- Jean l'Évangéliste** (saint). Homélie prononcée en la fête de ce saint, V, 308 et suiv.; saint Hilaire l'appelle le grand prédicateur des aperçus divins, 309; Renan nie l'authenticité de ses écrits, 310 et suiv.; Jean court plus vite que Pierre, mais s'arrête pour n'entrer qu'à la suite de Pierre : pourquoi ? II, 253; explication dogmatique de ce passage de l'Évangile : *Innuic ergo huic Simon Petrus et dixit ei ? Quis est ? de quo dicit ?* 424, 425; il apparaît à sainte Gertrude et lui annonce l'extension de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus dans les derniers temps. III, 43; dévotion à saint Jean l'Évangéliste, V, 314.
- Jean et Paul** (saints), martyrs sous Julien l'Apostat. Saint Hilaire bâtit en leur honneur l'église qui devint plus tard la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers, III, 317.
- Jean Chrysostome** (saint), archevêque de Constantinople. Il reproche aux vieillards les habitudes d'intempérance par lesquelles ils déshonorent les prérogatives que Dieu attache à leur âge, I, 469; il met désormais le peuple de Constantinople à l'égal de celui d'Antioche, 359, 360; il décrit les effets d'une mauvaise éducation, 616; les pauvres sont plus utiles à l'Église que les riches fastueux, 602; éloge de sainte Droside, II, 440; des Machabées, 633, 634; puissance de la prière, 460, 464; pourquoi Jésus-Christ a voulu compter parmi ses ancêtres des femmes pécheuses, 204; pourquoi l'Évangile ne parle pas des parents de la sainte Vierge, 203; il est accusé par ses ennemis d'avoir appelé l'impératrice une nouvelle Hérodiade, IV, 407; à la table eucharistique, Dieu nourrit l'homme; par l'aumône, l'homme a été élevé par suite du mystère de l'incarnation du Verbe, V, 441, 442; avantages de la vieillesse sacerdotale, 463, 465; pourquoi on doit rendre un culte égal aux anciens et aux nouveaux saints, 476, 477; la dîme qu'Abraham donne à Melchisédech est le type des relations entre les prêtres et les laïques, 522, 523; le sacrifice de l'autel, appelé Eucharistie, action de grâces, VI, 467; amour que Jésus-Christ y témoigne aux hommes, 385; passages d'une homélie aux fidèles d'Antioche sur l'observation du carême, 40, 44, 54; exhortation à ne pas craindre les puis-

sances terrestres et à espérer en Dieu qui soutient son Église, VIII, 41, 42 ; amour de saint Thomas d'Aquin pour les écrits de saint Jean Chrysostome, 405, 406.

Jean Damascène (saint), II, 480. Il enseigne que, dans la conception de la sainte Vierge, la grâce devança la nature, II, 204 ; que tout l'être de Dieu n'est que bonté, V, 76 ; qu'il faut honorer les saints en devenant leurs images par l'imitation de leurs vertus, 606.

Jean XXII, pape. Il attache une indulgence à la récitation de l'*Angelus*, II, 449 ; il érige en évêchés les abbayes de Luçon et de Maillezaïs, 556 ; comment il repousse le conseil d'établir le siège de la papauté à Cahors, 540 ; il déclare hérétiques ceux qui soutenaient que l'acquittement du tribut envers César avait été, de la part de Jésus-Christ, un devoir, V, 353 ; VII, 40 ; il fait l'éloge de saint Thomas d'Aquin, VIII, 98.

Jean XXIII, pape. Il prononce des peines contre les métropolitains qui négligent la tenue des conciles provinciaux, III, 436.

Jean, roi de France. Sa dévotion à Notre-Dame de Chartres, II, 273 ; détails sur sa défaite à la bataille de Poitiers, VII, 435 et suiv.

Jeanne d'Arc. Son éloge, I, 4 et suiv. ; sa mission divine, 4, 8, 17 ; ses exploits, 8 et suiv. ; ses vertus, 12 et suiv. ; son jugement, son martyre, 21 et suiv. ; trois triomphes dans son supplice : triomphe de la France, triomphe de la foi, triomphe de Jeanne d'Arc, 27 et suiv. ; elle vient à Poitiers, II, 556 ; elle proclame Jésus-Christ roi des Francs, III, 522 ; respect qu'elle inspirait par sa bonté, V, 369.

Jeanne de Chantal (sainte). La vénération dont elle est animée pour la sainte tunique de la sainte Vierge, conservée dans l'église de Notre-Dame de Chartres, la porte à fonder un couvent de Visitandines dans cette ville, II, 290.

Jérôme (saint), I, 488, 470 ; II, 78 ; III, 551 ; VI, 429, 342, 554.

Il donne à saint Hilaire diverses qualifications, I, 107, 412, 470 ; VI, 342 ; VII, 364 ; il appelle antechrists tous ceux qui se séparent du Pontife de Rome, I, 394 ; il est proclamé docteur de l'Église par Boniface VIII, I, 466 ; ses réflexions sur les femmes nommées dans la généalogie de Jésus-Christ, II, 202 ; il appelle le baptême le sacerdoce du laïque, III, 442 ; éloge de la pureté de la doctrine de saint Hilaire, 345 ; Jésus-Christ a publié indistinctement sa doctrine partout pour montrer qu'il était venu opérer le salut de tous, 408 ; saint Grégoire de Naziance justifié d'avoir loué Héron le Cynique, IV, 346 ; la force des nations réside dans le triomphe de leurs martyrs, 372 : les œuvres de charité intercèdent pour les personnes qui les ont faites, 386 ; les apôtres comprirent qu'une place à part était réservée à saint Pierre, après le paiement de l'impôt pour Jésus-Christ et pour lui, V, 353 ; explication du texte de l'Écclésiaste : *Da par-*

tem septem necnon et octo, 380 ; éloge du vieillard Paul, 458, 465 ; commentaire de ces paroles de l'Écclésiaste : « La sagesse est plus utile quand elle est jointe aux richesses », 544 ; raison de la force des barbares contre les Romains, VII, 76, 77 ; manière dont procède Jésus-Christ pour la guérison de l'enfant épileptique, VIII, 20, 21, 27.

Jérusalem. Rome et Jérusalem considérées sous le rapport de leur mission divine, III, 643, 644 ; IV, 50, 54 ; analogies topographiques de Jérusalem et de Chartres, VI 538, 539 ; elle est abandonnée de Dieu parce qu'elle est infidèle à sa mission, VII, 405, 406 ; sa ruine par Titus ; Rome reçoit ses dépouilles, II, 494 et suiv.

Jésuites de Poitiers. Consécration de leur nouvelle église à Poitiers ; allocution, II, 405 ; ouverture de leur collège, allocution, 434 ; cérémonie de la pose de la première pierre de leur nouveau collège, allocution, III, 107 ; homélie prononcée dans la solennité de la béatification des BB. Jean de Britto, André Bobola, Ignace Azévedo et ses compagnons martyrs, II, 255 et suiv. ; homélie prononcée à la messe de clôture du *Triduum* de béatification du B. Jean Berchmans, V, 512 et suiv. ; homélie prononcée pour la solennité de la clôture des fêtes de la béatification du B. Pierre Casinius, V, 427 et suiv. ; du B. Charles Spinola, VI, 244 et suiv. ; homélie prononcée en l'honneur du B. Pierre Lefèvre, VIII, 65 et suiv.

Origines de la compagnie de Jésus semblables par leur entier développement aux origines du monde et du christianisme, VIII, 65 et suiv. ; connaître les premiers auteurs de cette compagnie, c'est connaître la compagnie entière. dans son esprit, dans son but, etc., 69 ; nécessité de conserver le généralat du Jésus et le collège romain contre les lois spoliatrices du gouvernement italien, VII, 488, 489.

Eloge de la compagnie de Jésus ; elle doit être aimée de tous les bons prêtres, I, 525 ; II, 46, 47 ; services qu'ils ont rendus à la ville de Poitiers, en particulier celui de l'éducation ; leur collège de Montmerillon sous la Restauration, II, 405 et suiv. ; résidence rétablie dans la ville épiscopale, 545 ; ils reprennent à Poitiers leur fonction primitive, l'enseignement de la jeunesse que leur avait confié Henri IV ; leur présence dans cette cité contribuera à maintenir son antique renommée littéraire, 438 ; la société de Jésus est fidèle à l'enseignement de la philosophie ; elle prend la défense des droits de la raison humaine, II, 442 ; ils travaillent en Poitou au maintien de l'orthodoxie contre le protestantisme et le jansénisme, V, 558 ; VI, 325 ; paroles d'encouragement et de consolation adressées aux novices espagnols, chassés d'Espagne et retirés à Poitiers, VI, 250, 254.

Jésus-Christ. Exposition des preuves de la divinité de Jésus-Christ puisées dans l'ancien et le nouveau Testament, dans l'enseigne-

ment de l'Église, dans l'histoire de la conversion des nations, V, 99 et suiv.; 243 et suiv.; saint Hilaire s'élève contre ceux qui prétendaient que Jésus-Christ nés'était pas affirmé Dieu; il établit cette vérité sur le témoignage même de Jésus-Christ, 403, 404; le monde entier s'est ému à la négation de la divinité de Jésus, qui est Dieu venu dans son œuvre, Dieu avec nous, 428; blasphèmes contre la divinité de Jésus-Christ dans notre siècle, IV, 584; c'est aux prêtres de proclamer la royauté divine de Jésus-Christ, d'annoncer ses grandeurs et de maintenir ses droits, II, 312; sa généalogie selon la chair (S. Matth., I, 4 et suiv.), II, 200 et suiv.; sa venue était nécessaire pour que nous pussions devenir nous-mêmes enfants de Dieu; Bossuet l'enseigne après saint Augustin et saint Thomas, VIII, 225; depuis cette venue, nous sommes les membres de son corps; forme des liens qui nous unifient avec lui, 227; honneur qui en résulte pour nous, 228; il est le chef de toute la création, le type et l'exemple de tous les êtres créés, IV, 489; V, 22, 430, 434, 432; il exerce une véritable et suprême royauté sur toutes les sociétés, III, 514 et suiv.; dire qu'il n'est pas le Dieu des peuples et des sociétés, mais seulement des individus, c'est dire qu'il n'est pas Dieu, VI, 434; homélie prononcée en la solennité de saint Hilaire sur l'étendue universelle de la royauté de Jésus-Christ, VIII, 56 et suiv.; son sceptre est un sceptre d'amour et de doctrine, de puissance et de force; développement de cette vérité par saint Hilaire, VII, 538 et suiv.; sa promesse de reconnaître devant son Père ceux qui l'auront confessé devant les hommes; commentaire de ces paroles par saint Hilaire, VIII, 77, 78.

Incorporation des hommes à Jésus-Christ; privilèges et obligations qui en résultent pour nous, V, 440, 441; la régénération spirituelle de l'homme a été le prix de ses grands travaux, II, 385; doctrine sur la valeur de ses satisfactions surabondantes pour la rédemption des hommes, source des indulgences, I, 272, 273; III, 74, 72, 78; la grande nappe qui fut montrée à saint Pierre à Joppé figurait le corps de Jésus-Christ qui aspirait à s'adjoindre ses membres séparés, IV, 600; efforts du démon pour détruire ce corps, temple divin dont la restauration devient le principe de la restauration de toutes choses, 492; relique du saint sang de Jésus-Christ; preuves de la conservation de cette relique dans l'église de Mantoue, 551, 552; en dehors de Jésus-Christ nous ne connaissons pas de messie, de révélateur, de sauveur, et Dieu et Jésus-Christ ne se trouvent pour nous que dans l'Église, I, 403; Jésus-Christ restera éternellement la pierre angulaire et fondamentale de l'Église, mais pierre cachée, impalpable à nos mains, II, 469 et suiv.

Comment s'abaisse en nous le rayon de la lumière éternelle, à

mesure que Jésus-Christ est abaissé et déprimé dans nos âmes, III, 635; comment on peut faire du progrès dans la connaissance de Jésus-Christ, VI, 448, 449; le connaître, c'est posséder la connaissance de tous les mystères de la foi chrétienne, 447; causes pour lesquelles on fait si peu de progrès dans la connaissance de Jésus-Christ, 444, 450; signification de ces mots de Pilate : *Ecce homo*; Jésus résumait en lui toute la race humaine, VII, 641; Jésus-Christ modèle des pauvres, III, 649; traits de l'enfance de Jésus, VII, 348, 349; il a été le restaurateur de l'homme déchu, par sa rédemption, par sa grâce, 354; il est l'homme parfait, parce qu'en lui l'humanité a été refaite par la divinité, 349; le moyen de posséder Dieu, c'est de le saisir par Jésus-Christ, 350; les riches charitables représentent Jésus-Christ dans sa gloire; les pauvres dans sa vie passive, II, 613; commentaire de ces paroles de saint Jean : *Ego sum pastor bonus*, VI, 383, 384, 385; doctrine impie et sacrilège des philosophes rationalistes sur la personne de Jésus-Christ, II, 368 et suiv.; l'histoire de l'humanité, de l'Église surtout, n'est que l'histoire de Jésus; la vie de chaque élu, de chaque saint est un chapitre nouveau de la vie de Jésus, V, 466, 467, 468.

Jésus (Sacré-Cœur de). Homélie prononcée pour la clôture de la neuvaine au Sacré-Cœur de Jésus, à l'intention de l'Église et de la France (octobre 1870), VI, 603 et suiv.; rien n'est plus fondé en raison, rien n'est plus conforme aux doctrines de la foi que le culte du Sacré-Cœur; développement de cette vérité, 609, 610; remarque de saint Augustin sur le côté de Jésus, ouvert par la lance, 611; le Sacré-Cœur de Jésus est le sommaire substantiel de tout le christianisme, 613.

La fête du Sacré-Cœur de Jésus est la quintessence même du christianisme, l'abrégé et le sommaire de toute la religion, III, 48; cette dévotion est révélée par Jésus-Christ lui-même à sainte Gertrude et à la bienheureuse Marguerite-Marie, 43; la France a toujours pris une grande part à la propagation du culte du Sacré-Cœur, soit par ses évêques, soit par ses écrivains, 44; la fête étant restée facultative jusqu'à nos jours, le pape la rend obligatoire, sur la demande des évêques français, 44, 45; fruits que la France a retirés et doit retirer encore de la dévotion au Sacré-Cœur, III, 48, 49; VI, 614; le culte du Sacré-Cœur est une des richesses nationales de la France, VII, 549, 550; l'église de Loigny placée sous le patronage du Sacré-Cœur, VII, 337.

Indulgences accordées, par un décret du 8 mai 1872, aux fidèles qui sanctifient le mois de juin par des pratiques pieuses en l'honneur du Sacré-Cœur, VIII, 451, 452.

Nom de Jésus. Explication de ces paroles de saint Paul : « Au

nom de Jésus tout genou doit fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers », VIII, 60, 61.

Voir Incarnation, Sauveur, Verbe, Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Vie de Jésus par Renan; condamnation de ce livre rempli de blasphèmes. *Voir* Renan.

Jeûne. La mitigation du jeûne n'emporte pas l'abolition du reste de la discipline quant à la nature des aliments, etc., VII, 280, 281; le jeûne public est demeuré en vigueur chez tous les peuples pour les nécessités publiques, 449, 450; Dieu s'est souvent laissé fléchir par cette marque de pénitence, 465; le jeûne contribue à l'efficacité de la prière, VIII, 5, 6; le jeûne corporel ne saurait obtenir grâce pour les intelligences indociles aux définitions de l'Église et obstinées dans leurs préjugés, VIII, 29.

Jeunes hommes. Discours prononcés au cercle catholique de Poitiers, I, 464 et suiv., 303 et suiv. : expressions tout à fait particulières dont se sert l'Écriture sainte en parlant d'eux, 464 et suiv.; respect des jeunes gens envers les vieillards, 473; quel doit être leur zèle à se préserver du péché et à se relever de leur chute, 289, 290; le jeune homme ne se suffit pas à lui-même pour s'élever aux sublimes et difficiles hauteurs de la vertu et de la perfection chrétienne, 477, 478, 646, 647; mission de la jeunesse dans la société actuelle, 303 et suiv.; la jeunesse catholique et lettrée de nos cités doit obéir avec amour à la direction du chef de l'Église; bref de Pie IX au cercle catholique de Paris, VI, 478; le B. Berchmans modèle des jeunes gens, V, 542 et suiv. *Voir* Éducation.

Joinville (le sire de). Trait remarquable de sa vie pour l'obéissance du vendredi, VI, 276.

Josaphat (saint), archevêque de Polosck. Vote pour sa canonisation, VI, 78, 79; opportunité de cette canonisation, 81, 82.

Joseph, fils de Jacob. Il est une des plus grandes figures de Jésus-Christ, VII, 470; et il figurait aussi le vicaire de Jésus-Christ, 471 et suiv.; l'application en est faite à Pie IX, 475, 476; rapports entre Joseph, fils de Jacob, et saint Joseph, père nourricier de la sainte famille, 447, 432, 433.

Joseph (saint), époux de Marie, mère de Dieu. Instruction pastorale et mandement portant promulgation d'un décret apostolique qui attribue à saint Joseph le titre de patron de l'Église universelle, VII, 443 et suiv.; histoire du culte de saint Joseph; raisons qui en ont pu retarder l'extension; ses fondements reposent sur l'Évangile et sur des raisons théologiques concluantes, 446, 447; l'augmentation de la gloire terrestre de saint Joseph annoncée au xv^e siècle, 447, 448; il est, dans un sens élevé et très vrai, le chef et le père des membres du corps mystique de Jésus-Christ, 429; il est la providence temporelle des maisons

religieuses; devotion de sainte Thérèse envers saint Joseph, 428, 429; aperçu historique sur ses fêtes, 423, 424; Clément XI compose son office, 424; son nom est inséré dans les litanies des Saints après celui de saint Jean-Baptiste par Benoît XIII; analyse de la dissertation canonique et théologique du cardinal Lambertini touchant cette insertion, 424, 425, 426; la France a produit ses plus éloquents panégyristes, 420, 421, 422; son culte établi à Chartres dès le xiv^e siècle, IV, 84; le concile de Poitiers exhorte les prêtres à promouvoir son culte, VI, 369, 370; vœux de la chrétienté adressés à Pie IX pour le supplier de proclamer saint Joseph patron de l'Église universelle; décret de Pie IX, VII, 431, 432; dispositif du bref apostolique confirmatif de ce décret, 270, 282.

Journalisme. L'Église encourage la presse religieuse à combattre la presse impie et anarchique, mais elle n'accepte pas une solidarité compromettante avec cette façon d'enseigner, II, 326, 327; elle s'est réservé le droit de conseil et d'avertissement envers les écrivains religieux, 327; difficultés pour la presse religieuse de soumettre ses écrits à l'autorité de l'Ordinaire avant de les donner au public, 327, 328; règles tracées par l'encyclique du 24 mars 1855 sur la question du journalisme, 328; le concile de La Rochelle se réjouit de la promptitude avec laquelle l'encyclique a été accueillie partout, 329; combien sont dangereuses pour la société et les familles les feuilles quotidiennes hostiles à l'Église, 344, 345; violentes attaques de la presse irréligieuse contre le pouvoir temporel du saint-siège, II, 438, 439; III, 599, 600, 614 et suiv.; IV, 31, 33; VI, 3, 4, 7; contre l'épiscopat français, I, 444, 543, 544; III, 606; IV, 397, 399, 403, 569 et suiv.; contre les associations religieuses et les pèlerinages, IV, 319 et suiv.; VII, 585; contre le concile du Vatican, VI, 71, 72, 96, 445; elle favorise et propage le naturalisme et les erreurs philosophiques de notre époque, III, 238, 454; V, 390, 391, 394 et suiv.; elle proclame la sécularisation absolue des lois, V, 472.

Appréciation par la presse étrangère de la brochure la *France, Rome et l'Italie*, IV, 447, 448; combien est coupable le journalisme dit conservateur et modéré, dans la question du pouvoir temporel, 54, 63, 64; paroles de remerciement aux publicistes qui défendent le pouvoir temporel, III, 550, 551.

Éloge de la presse qui proclamait en 1871 la nécessité de retourner aux principes d'ordre et de religion, VII, 305, 306; lettre en réponse à la communication de plusieurs journaux à l'occasion du récit de la visite d'un journaliste, VIII, 95, 96.

Jouin (saint), abbé d'Anson, II, 551.

Jubilé. Instruction pastorale pour la publication du jubilé demi-séculaire, I, 258; seconde instruction sur l'opportunité de ce jubilé, 308; homélie et allocution pour l'ouverture et la clôture

du même jubilé dans la ville de Niort, 417, 438; lettre pastorale ordonnant des prières pour la clôture du jubilé demi-séculaire, 424; instruction sur l'importance du nouveau jubilé de 1852, 482; homélie pour l'ouverture de ce jubilé, 496; jubilé extraordinaire en 1854, homélie, II, 494; jubilé accordé par l'encyclique du 8 décembre 1864, 399 et suiv.; homélie pour l'ouverture du même jubilé, 413 et suiv.

Clément VI est le premier qui ait employé le mot jubilé dans la nouvelle loi, I, 261; notions historiques sur le jubilé des juifs et des chrétiens, 258 et suiv.; bulle de Clément VI sur le jubilé et les indulgences, 264, 271; fruits d'un jubilé, 348, 349; VI, 475; le jubilé largement pratiqué dans l'univers chrétien, c'est l'acquiescement le plus considérable qui puisse être fait à la décharge de la grande famille catholique, III, 99 et suiv. *Voir Indulgence.*

Judith, libératrice du peuple juif, figure de Marie, V, 403 et suiv.

Jugement dernier. Certitude de ce jugement; les chrétiens de notre siècle n'y veulent pas penser; incertitude du jour où il aura lieu, IV, 405, 406; les jugements de Dieu sont plus redoutables, à mesure que les dignités ont été plus élevées, I, 255.

Julien l'Apostat, empereur, III, 289, 290, 347; V, 422, 204.

Junien (saint), ermite à Mairé, II, 449, 554.

Jurisdiction épiscopale. Elle est soumise au vicaire de Jésus-Christ; le caractère de l'évêque est perpétuel, mais son pouvoir juridictionnel ne l'est pas, il finit avec lui, et diverses causes peuvent faire qu'il finisse avant lui, I, 283; la juridiction épiscopale a pour limites celles que Jésus-Christ y a mises, et celles que les saints canons et les décrets apostoliques y ont posées dans le cours des siècles, 344.

Juste (saint), disciple de saint Hilaire, VI, 346.

Justes. Leurs combats contre les instincts pervers de la nature, VI, 44, 45; causes pour lesquelles en ce monde ils sont souvent punis avec les méchants; doctrine de saint Augustin, VII, 403 et suiv.; les livres saints nous apprennent quelle sera la fin des uns et des autres, 407, 408, 484, 482, 483.

Justice. Luites de l'Église, depuis son origine, pour faire triompher la justice, VI, 353; homélie sur les représailles de la justice divine, VII, 309 et suiv.

Justin (saint), martyr. Il raconte comment il se convertit au christianisme, I, 456; les chrétiens sont dans le monde ce que l'âme est dans le corps, 428; description des pratiques religieuses qui s'observaient le dimanche dans les assemblées des chrétiens; la lecture des livres saints, les prières de la messe, la distribution de l'eucharistie, III, 364; un mystérieux catéchiste lui enseigne que c'est par la prière qu'il obtiendra l'intelligence des livres saints, VII, 474.

Justin (saint), évêque de Poitiers, II, 562.

Justin le Jeune, empereur. Il envoie une relique de la vraie croix à sainte Radegonde, VI, 486; VIII, 473.

K

Keller, député. Son livre intitulé : *l'Encyclique du 8 décembre et les principes de 1789*; ce qu'en pensait le général La Moricière; Pie IX en fait l'éloge par un bref, V, 498, 499; son appréciation d'un rapport de M. Suin, IV, 235.

Kisai (saint Jacques), martyr japonais, profès de la compagnie de Jésus; son martyre, sa canonisation, IV, 595, 598.

Krasinski, poète polonais. Il décrit la destinée que Dieu a réservée à la Pologne parmi les nations, V, 482.

L

Labre (le bienheureux Benoit-Joseph), II, 589; IV, 32. Son panégyrique, III, 647 et suiv.; détails historiques sur sa vie, 653 et suiv.; il mène la vie de pèlerin, 655 et suiv.; ses privations, ses humiliations dans ses pieuses pérégrinations, 658, 659; il visite les plus célèbres sanctuaires, et va se fixer à Rome; sa mort dans cette ville, 660 et suiv.; ses qualités naturelles, 669, 670; il a méprisé des honneurs auxquels il pouvait aspirer, 667, 668; sa vie démontre, contre les assertions de notre temps, que le christianisme est encore possible dans toute son énergie, III, 677; influence d'un saint sur toute une époque, 678.

Lachat (Mgr), évêque de Bâle. Sa fermeté à repousser des lois contraires à la foi et à la discipline de l'Église, VIII, 36.

Lacordaire (le P.). Son jugement sur les suites de l'apostasie de Luther, VII, 439, 440.

Lafontaine. Application de quelques traits de l'apologue de la fable du chat et du rat, I, 373; de la fable de l'hirondelle et des petits oiseaux, III, 399.

Laique. Ce nom est d'origine chrétienne, il n'est pas synonyme de païen, il équivaut à celui de fidèle, par opposition au nom de clerc ou de moine, III, 136, 137; droits et devoirs des laïques dans l'Église, 138 et suiv.; erreur de ceux qui, prétextant leur condition de laïques, se croient dispensés d'étudier et d'accomplir les devoirs imposés par la révélation, 132 et

suiv. ; la théorie de l'abstention et de l'immunité des laïques au regard de l'ordre surnaturel inconnue aux âges précédents, 442 ; IV, 436 ; dans quel sens on peut dire que tous les laïques participent au sacerdoce, III, 444 ; privilèges communs aux clercs et aux laïques, 444, 442, 443 ; devoir du laïque de confesser Dieu, de déclarer sa foi et d'accepter les conséquences de son baptême, 445, 446 ; VIII, 82, 84 ; le monde laïque a résolu d'anéantir la puissance ecclésiastique ; son éloignement pour les hommes de foi, auxquels il donne par mépris le nom de cléricale, V, 9, 40, 47. *Voir Cléricale*. A quels châtements s'exposent ceux qui usurpent, même avec de bonnes intentions, un office qui ne leur appartient pas, exemple d'Oza, VI, 582 et suiv. ; saint Paul appelle les laïques qui se livraient aux bonnes œuvres, ses auxiliaires et ses coadjuteurs, V, 532, 533 ; VII, 500 et suiv. ; le sacerdoce trouve de nos jours des coadjuteurs parmi les fidèles ; qualités requises pour l'apostolat laïque dans les villes et dans les campagnes ; il doit se tenir en garde contre les idées du siècle et avoir une foi pure et sans mélange, III, 409 et suiv. ; VII, 502 et suiv. ; l'Église s'enquiert du suffrage des chrétiens laïques en faveur de la proclamation du dogme de l'immaculée conception, II, 229, 230 ; le saint-siège emploie des laïques à Rome non seulement dans les charges civiles, mais aussi dans les charges ecclésiastiques, 508, 509 ; les libéralités faites au pape pour le maintien de son temporel ne sont pas une question laïque, mais une chose sacrée, III, 642 ; le sacerdoce placé en dehors de toute solidarité dans les affaires publiques depuis que les gouvernements se déclarent laïques et que les conseils de l'Europe sont sécularisés, IV, 2 ; prétention excessive des laïques qui, se posant en protecteurs de l'Église, voudraient à cause de leurs services lui imposer leurs pensées et leur direction, I, 362, 363.

Lambert (abbé). L'œuvre des missions dans le Poitou naît et se développe sous sa direction dans les commencements de ce siècle, II, 543 ; VI, 325, 326.

Lampe de l'Église. Devoir des curés d'entretenir une lampe allumée jour et nuit devant le saint-sacrement ; le concile de La Rochelle renouvelle les prescriptions de l'Église à ce sujet et loue les âmes généreuses qui veulent bien alimenter cette lampe, II, 445 ; obligation de l'entretenir devant l'autel où reposent le saint-sacrement ; elle représente le feu qui doit brûler dans les âmes des prêtres et des fidèles, VI, 94, 92, 93.

Langue. La langue française est née chrétienne, V, 377 ; les mauvaises doctrines corrompent cette langue ; elle n'a toute sa vraie grandeur que quand elle est parlée chrétiennement, II, 241 ; elle ne devient vraiment riche et originale que lorsqu'on sait en rassembler les diverses ressources, et en vaincre les difficultés, II, 598 ; la langue latine est la langue souveraine, la langue

- libérale; partout où elle ne règne pas, on trouve la servitude; elle est le plus puissant moyen d'autorité comme d'union religieuse, II, 504; la langue latine tient la clef de toutes les sciences; elle est la langue propre de l'Église d'Occident, VI, 368; le sophisme seul a pu établir un mur de séparation entre l'enseignement de la religion et l'enseignement des langues, II, 435.
- Languet**, archevêque de Sens. Il dit que la Visitation de Sainte-Marie a été établie pour honorer le Sacré-Cœur de Jésus, et imiter sa vie cachée, V, 426.
- Lanneray** (paroisse de), diocèse de Chartres. Translation d'une relique de sainte Radegonde dans l'église de cette paroisse; discours, I, 380 et suiv.
- Larnay** (Charles Chaubier de), chanoine théologal de l'Église de Poitiers, fondateur de l'Asile des sourdes-muettes de Larnay. Il s'occupait à une foule de pieuses entreprises; ses soins furent principalement consacrés à l'œuvre de Larnay, III, 332; VI, 239 et suiv.; discours prononcé à la suite de la consécration de l'église de la maison des sourdes-muettes et des jeunes aveugles de Larnay, VI, 234 et suiv.; éloge de ce pieux asile et de son fondateur, 236 et suiv.
- Latnin** (saint), apôtre du Perche. Discours pour la translation de ses reliques, III, 442 et suiv.; il est envoyé dans les Gaules par le pape saint Clément, 444; ses miracles, 446; son corps transporté dans le IX^e siècle à Anet, 448; réception d'une relique à Séziz; gloire et puissance partant des saints d'après saint Paulin, 448 et suiv.
- Laurent Justinien** (saint). Il expose la grandeur et la dignité du prêtre, VI, 374.
- Lecomte** (Pierre-Alexandre), curé-archiprêtre de la cathédrale de Chartres; sentiments qu'il inspire, I, 108, 426; II, 606.
- Leczinska** (Marie), reine de France, reçoit la rose d'or envoyée par le pape, et en fait hommage à Notre-Dame de Chartres, II, 285, 286; son zèle pour le culte du Sacré-Cœur de Jésus, III, 44.
- Lefèvre** (le bienheureux), jésuite. Homélie prononcée dans l'église du Jésus à Poitiers à la messe pontificale de clôture du *Triduum* des fêtes de la béatification, VIII, 65 et suiv.; ses premières relations avec saint Ignace; il est le principal propagateur de la compagnie de Jésus, 70 et suiv.; avec quel succès il se servit du livre des Exercices pour former les novices de la compagnie, 70; pourquoi Dieu a-t-il permis que son corps soit resté caché? 73, 74; saint François de Sales favorise son culte, 75.
- Léger** (saint), martyr, archidiacre de Poitiers, abbé de Saint-Maixent, évêque d'Autun, II, 550; IV, 484; V, 339.
- Légitistes**. Le règne maussade et chicaneur des légistes s'inaugure ouvertement sous Philippe le Bel, II, 555.

- Lenormant** (Charles). Dans un article du *Correspondant* (25 novembre 1854), il se porte pour modérateur d'une question doctrinale qu'il ne comprend pas, II, 378.
- Léon le Grand** (saint), pape, III, 441, 362; VI, 28, 87, 467. Il expose la doctrine catholique sur la constitution fondamentale de l'Église dans la personne de saint Pierre, II, 470, 471, 472, 473, 476, 486, 494; VI, 87; sur la prédestination de la ville de Rome comme siège de saint Pierre et de ses successeurs, II, 486, 487; il montre que Rome est devenue bien plus illustre par la royauté céleste que lui ont apportée saint Pierre et saint Paul que par toutes ses conquêtes, 490; et que les Romains ont été plus enseignés que les autres par saint Pierre, 507, 508; il dit que le dimanche est un jour consacré par les plus grands mystères des divines opérations, III, 359; que l'union des deux natures dans Jésus-Christ a été l'objet des attaques de toutes les hérésies, V, 424; que c'est uniquement par saint Pierre que Jésus-Christ a donné aux autres apôtres ce qu'il ne leur a pas refusé, VI, 464; que le principe de notre salut n'est pas dans notre propre initiative, mais dans la miséricorde de Dieu, VII, 78, 79; que ce n'est pas la prérogative de l'origine terrestre qui donne droit à l'onction sacerdotale, mais le libre choix de la grâce, VIII, 185; lettre des évêques des Gaules à saint Léon dans laquelle ils déclarent être prêts à mourir avec lui pour la saine doctrine, VI, 398, 399.
- Léon III** (saint), pape. Il consacre l'église de Charroux, et reconnaît l'authenticité de la relique du Sauveur conservée à Mantoue, 552.
- Léon IX** (saint), pape. Il expose la pensée mystérieuse que renfermait le mode de crucifiement de saint Pierre, II, 489.
- Léon XII**, pape, I, 441, 443, 448; V, 439; VI, 57. Son exhortation aux dissidents de France, et particulièrement à ceux du diocèse de Poitiers, vulgairement appelés anticoncordataires, I, 394, 392; il accorde une indulgence plénière à tous les chrétiens qui communieront dans l'église de Migné, le troisième dimanche de l'Avent, 434, 432, 435; il félicite l'évêque de Poitiers de ce que le Seigneur avait fait éclater sa miséricorde dans son diocèse par le miracle de Migné, 448.
- Léonce** (saint), archevêque de Bordeaux, II, 549; VI, 389.
- Leroux** (Pierre). Il avoue que la théologie est au fond de toutes les questions contemporaines, VIII, 88.
- Lescure** (le marquis de), général vendéen. Ses qualités d'esprit et du cœur; il est appelé le saint du Poitou, II, 635, 636, 640.
- Lestonnac** (la vénérable Jeanne de), fondatrice des Filles de Notre-Dame, II, 557.

- Lettres.** L'Église protectrice des lettres, II, 302; elle regrette que les chrétiens de ce temps y soient trop étrangers, 304.
- Leuthéric,** archevêque de Sens. Lettres de saint Fulbert à ce prélat, dans lesquelles il lui exprime sa reconnaissance et lui adresse des conseils pleins de franchise, II, 322, 323; VI, 379.
- Levert,** préfet de la Vienne. Sa présence à la tribune de la cathédrale pendant une homélie dénoncée, IV, 393 et suiv.; son rôle dans l'affaire des reliquaires de Charroux, 566 et suiv.; leçon donnée à cette occasion, 577.
- Libéralisme catholique.** On appelle de ce nom le système d'après lequel l'élément civil et social ne relève que de l'ordre humain et n'a aucune relation de dépendance envers l'ordre surnaturel, V, 470; description et réfutation de ce naturalisme politique, 471 et suiv.; exposé des principes contraires, 475 et suiv.; réfutation des objections, 484 et suiv.; signalement des premiers progrès de cette erreur, III, 415; premier avertissement aux errants, 446, 447; royauté de Jésus-Christ inconciliable avec cette doctrine pseudo-politique, 544 et suiv.; elle supprime la notion séculaire d'Etat chrétien, de la loi chrétienne, de prince chrétien; notion si magnifiquement posée dès les premiers âges du christianisme, et spécialement par saint Augustin, 545 et suiv.; réponse à ces paroles: *Il faut être de son pays et de son temps; il ne faut pas se heurter à des impossibilités*, 522 et suiv.; réponse à ceux qui demandent à l'Église de s'approprier certaines maximes, devenues désormais des vérités de convention, de ne pas s'obstiner à les combattre, surtout chez des hommes considérables dont les idées sont irréfornables, et dont cependant la chose publique de l'Église peut espérer encore d'importants services. IV, 430; développement du texte de saint Hilaire sur l'intégrité de la vérité, 434 et suiv.; même doctrine, confirmée par un texte de saint Gélase, III, 259 et suiv.; la négation de l'autorité sociale de Jésus-Christ, de son Évangile et de son Église, conduit logiquement à la négation de sa divinité, IV, 588 et suiv.; ménagements avec lesquels l'Église traite ces matières, 527, 528; la condition des temps présents la porte à ne pas aborder d'elle-même ces questions; mais l'obstination des contradicteurs la forcera de parler, V, 473, 474, 490; le moment d'ailleurs viendra de tout dire, sous peine d'une dissolution sociale dont les suites seraient incalculables, II, 516.

Les brefs pontificaux accordés à l'archevêque de Munich, en condamnant le principe de la philosophie indépendante, condamne au même titre ceux de la politique indépendante, V, 342 et suiv., 348; égards dont nous ne nous départirons jamais envers des orateurs et des écrivains catholiques dont la renommée est devenue une de nos richesses; liberté dont leur principe même doit nous permettre d'user à leur égard, 349 et

suiv. ; il n'y a pour la liberté et la dignité de la race humaine, comme pour la solution des grandes questions religieuses posées devant nous, d'autre issue favorable que celle-ci : la liberté de l'Église et la liberté des pays placées sous la garantie loyale du droit chrétien, 358 ; l'encyclique et le syllabus, en condamnant le libéralisme, ne portent pas atteinte à la constitution française, 391 ; d'après le programme du libéralisme, soit césarien, soit démocratique, toute conscience, même formée d'après la loi divine, doit se laisser redresser et modifier par la conscience et la loi des temps modernes, 405 ; le naturalisme politique, érigé en dogme par une école sincèrement croyante, mais qui se met en cela d'accord avec la société déchristianisée au milieu de laquelle elle vit, telle est l'erreur capitale que le saint-siège a voulu signaler et à laquelle il a voulu opposer les vrais principes catholiques, 437 ; opportunité et promulgation de l'*Encyclique* et du *Syllabus*, 438, 440 et suiv. ; condamnation du livre : *L'encyclique et la liberté*, et des principes fondamentaux du libéralisme, 446 et suiv. ; la vraie vérité d'après le général de La Moricière, 495 et suiv. ; piège et mensonge cachés sous le nom de libéralisme, VI, 268, 269 ; analogie entre les défaillances d'une partie de la génération contemporaine des Machabées, et celles des libéraux d'aujourd'hui, 277.

Prétention du libéralisme de faire tourner à son profit le concile du Vatican, 444, 424 ; la grande œuvre de ce concile sera d'opposer une barrière à l'erreur dominante de ce temps, c'est-à-dire à la rupture des peuples avec le christianisme, à la sécularisation de tout l'ordre social, en un mot, au libéralisme ou naturalisme politique, 433 ; ce qui est en cause dans le principe du libéralisme, c'est l'essence même de la religion, 434 ; accord du césarisme et du libéralisme pour repousser toute délimitation ou de l'autorité ou de la liberté par la doctrine de l'Église ; batteries concertées des libéraux et des césariens en vue du concile, 435 et suiv. ; la carrière de plusieurs grands catholiques a été brisée et appauvrie par le libéralisme, 574 ; recrudescence des menées libérales pendant le concile, 579 et suiv. ; les enseignements de l'Église n'ont trouvé que hauteur et contradiction chez plusieurs de ceux auxquels ils étaient principalement destinés, VII, 6 ; l'Église reprendra la suite de ses enseignements en cette matière, 8 ; programme qui devrait régler notre action publique comme notre vie privée, 109 ; danger que les nouveaux mandataires du pays (février 1871) n'aient leur action paralysée par le libéralisme, 110 et suiv. ; le naturalisme caractérisé par le concile du Vatican dans le préambule de la première Constitution, 183 et suiv. ; particulièrement le naturalisme politique ou libéralisme religieux, 197 et suiv. ; ce que c'est qu'une société chrétienne qui s'est posée politiquement en dehors de l'Évangile

et de l'Église, 290 et suiv. ; avortement des hommes faute de doctrines, 353 ; opposition au sacerdoce parce qu'il contredit le naturalisme politique, 374 et suiv. ; apostasie des nations et leur abaissement par suite de l'abandon des vrais principes, 400 et suiv. ; ce que c'est qu'un peuple déchristianisé, 417.

Trois brefs pontificaux relatifs au catholicisme libéral, 567 et suiv. ; quelques applications pratiques du libéralisme religieux. par exemple, en ce qui est des hôpitaux, 572 et suiv. ; toutes les choses subsistent en faveur du mal, à cause des fausses doctrines du libéralisme, VIII, 2 et suiv. ; tandis que nos adversaires ont la logique du mal, nos amis reculent devant la logique du bien ; ils ne veulent pour remède que ce qui a causé la maladie, 44 ; mal du paritarisme libéral, 19 et suiv. ; obstination incurable de plusieurs, 28 et suiv. ; les libertés ne peuvent être le fruit que des vraies doctrines, 48 et suiv. ; hors de là, c'est une alternative d'anarchie et de despotisme, 54 et suiv. ; saint Grégoire le Grand qualifie d'hérétiques ceux qui, en reconnaissant Jésus-Christ comme Dieu et comme homme, lui contestent sa royauté, 62, 63 ; obligation pour les peuples d'accepter le règne social de Jésus-Christ, 83 et suiv. ; on a tort de le regarder impossible, 94 et suiv. ; saint Ambroise a été le principal instrument de la providence en ce qui est du rôle social de l'Église, 145 et suiv. ; réputation de plusieurs pages du duc de Broglie, 147 et suiv. ; tentative de refaire la constitution de l'Église et de l'accorder avec les constitutions politiques modernes, 201 et suiv. ; les conceptions très laborieuses des faux politiques n'aboutissent qu'à des avortements, ou plutôt qu'à des enfantements sinistres ; explication du texte d'Isaïe : « Ils ont cassé des œufs d'aspic et ils ont tissé des toiles d'araignées », 250 et suiv.

Libere, pape. Il écrit à l'empereur Constance qu'il n'a rien voulu ajouter, rien retrancher au pontificat de la ville de Rome ; que la foi qui a été définie est celle qui s'est transmise par la succession des plus grands évêques, VII, 358.

Liberté. La vraie liberté ne consiste pas dans l'indépendance ; elle est la qualité du fils, *liber* ; dans tous les autres cas, c'est le règne de la violence, I, 59 et suiv. ; la liberté ne peut exister sans Dieu ; les droits de l'homme ne reposent que sur les siens, 84 et suiv. ; c'est sur le calvaire que nous avons été engendrés à cette seule et véritable liberté, hors de laquelle il n'y a que servitude, 169 ; liberté de l'Église, soutien des sociétés, 472 ; atteinte que lui apporte l'empiétement de la loi civile sur les maisons religieuses, II, 100 ; comment les gouvernements prétendus libéraux l'accordent à l'Église, IV, 33 ; comment l'Évangile affirme le droit à la liberté, enseignement du concile de Poitiers sur ce point, VI, 352 ; liberté morale ; elle est un grand bienfait de Dieu ; don excellent qui nous place très haut dans l'échelle des êtres, IV, 490 ; liberté

- civile ; elle a été en France principalement l'œuvre de saint Louis, I, 60 et suiv. ; les fêtes religieuses ont fait la liberté du peuple ; la profanation de ces fêtes et du dimanche amènera une servitude nouvelle, III, 582 et suiv. ; la loi de Dieu est la sauvegarde de la liberté et du droit humain, loin de les opprimer. VI, 350 ; la mesure des libertés possibles d'un peuple, c'est la mesure de son esprit religieux, VIII, 52 ; un peuple qui n'a plus la foi retombe sous le joug de la tyrannie, la liberté lui échappe dans toutes ses applications les plus diverses ; exemple de la révolution française, 52, 53.**
- Ligue.** Dans le Poitou, la bourgeoisie honnête, animée de l'esprit de la ligue catholique, oppose une résistance religieuse et nationale à la noblesse engagée dans l'erreur, II, 557 ; saint François de Sales veut engager les partisans de la ligue et du parti royaliste dans une croisade contre les Turcs, VII, 495
- Lienne (saint), Leonius,** disciple de saint Hilaire. Il l'assiste à la mort et voit une flamme éblouissante remplir la chambre du mourant, VI, 156, 316.
- Lieux.** Il y a une vocation, une prédestination pour les lieux comme pour les personnes, VI, 524, 525 ; prédestination des lieux et des personnes qui les habitent ; texte de saint Hilaire à ce sujet, 455.
- Lieux saints.** Voir Croisades, Jérusalem.
- Ligugé (abbaye de Saint-Martin de).** Rétablissement de l'ordre de Saint-Benoît dans ce monastère, homélie, II, 64 et suiv. ; IV, 487 ; mandement promulguant les indulgences accordées à l'église et à l'oratoire de Saint-Martin de Ligugé, 577 ; cette abbaye, fondée par saint Martin, a été le berceau de l'ordre monastique dans les Gaules, I, 448 ; II, 64, 65 ; VI, 455 ; elle a eu des abbés et des moines illustres par leur doctrine, II, 66, 67 ; oratoire de Saint-Martin, 68, 579 ; les Pères du concile de Poitiers promulguent un décret sur l'excellence de la vie religieuse dans l'église abbatiale de Ligugé, VI, 479, 365.
- Liguori (saint Alphonse de).** Il est placé au nombre des docteurs de l'Église universelle par un décret apostolique, VII, 270, 282 ; raisons qui semblaient d'abord s'opposer à lui conférer ce titre ; conséquences qui doivent résulter de cet acte apostolique, 271 et suiv.
- Liniers (M. le comte de).** Discours prononcé à la cérémonie du cinquantième anniversaire de son mariage, VII, 622 ; son père (Jacques de Liniers), entré au service de l'Espagne, défait les Anglais dans les colonies espagnoles ; il est proclamé vice-roi de la Plata, et meurt héroïquement sous les coups d'une faction révolutionnaire, VII, 624, 625.
- Lioton (Eugène),** oblat de Saint-Hilaire, mort à Poitiers en soignant les soldats malades, VII, 343, 344 ; VIII, 154.

Lipse (Juste). Il fait la description de la Méditerranée et de ses environs, II, 483.

Liturgie. Elle est une interprète sûre des livres saints, même en ce qui concerne les faits historiques, IV, 505 ; elle contient des prières qui s'accroissent à tous les genres de solennités, III, 2 ; divers usages, rites, prières empruntés aux Églises de France par l'Église universelle, 46, 47 ; le concile provincial de Bordeaux ordonne aux évêques de la province de rétablir la liturgie romaine, I, 362 ; excellences et avantages de la liturgie romaine, II, 566 ; elle est établie dans le diocèse de Poitiers, II, 330, 334, 564, 583 ; obligation d'étudier les rubriques, 556 ; toute l'ordonnance de la liturgie quadragesimale forme un admirable tissu qui tend à développer dans les âmes la vertu de la religion, VI, 53 ; zèle que doivent avoir les prêtres pour l'étude et la pratique des règles liturgiques, II, 444, 445.

Livres saints (les). On y voit à découvert la cause humaine et la raison divine des grands événements qui bouleversent souvent les empires, I, 5 ; on y trouve une puissante et efficace consolation dans le malheur, VII, 49, 20. *Voir* Écriture sainte.

Le concile de La Rochelle exhorte les curés à propager les bons livres, II, 445 ; Pie IX rappelle aux évêques leurs devoirs relativement à la condamnation des mauvais livres, contre lesquels il les exhorte à procéder au besoin comme délégués du saint-siège, V, 439 ; zèle de l'évêque de Périgueux pour la destruction des mauvais livres, IV, 434.

Loi naturelle. Doctrine du concile provincial de Poitiers sur la loi naturelle, qui est la base de notre vie morale, VI, 347, 348, 349 ; cette loi vient de Dieu, le péché a obscurci sa lumière, mais il ne l'a pas éteinte, 347, 348 ; les lois positives, établies par Dieu, confirment la loi naturelle, loin de la contredire, 350.

Lois ecclésiastiques. L'inobservation d'une loi, ou l'affaiblissement des mœurs peut amener l'autorité régulière soit à l'abroger, soit à en dispenser, VI, 26, 27 ; sentiment de saint Ives, évêque de Chartres, sur ce point, 26, 27 ; conduite pleine de suavité et de condescendance de l'Église dans la dispense des lois canoniques, 27, 29, 47 ; l'Église ne se hâte pas d'abroger ses observances, elle attend la possibilité d'heureux retours de ferveur, 29 ; l'observation des lois ecclésiastiques donne une vraie supériorité aux populations chrétiennes, 50, 51.

Lois positives établies par Dieu. Le concile de Poitiers démontre l'existence et la nécessité de ces lois, VI, 550 ; il répond aux principales objections des philosophes contre ces lois qui sont la véritable règle des mœurs, 350, 354, 352, 353.

Loi humaine. Elle est faite en vue de l'utilité publique ; elle doit être modifiée, si la violation de cette loi devient universelle, VI, 26, 27 ; elle finit toujours par être l'expression des mœurs, I,

- 447 ; dans leur application les lois comportent des doutes et des recherches, VII, 430, 434.
- Loigny.** Éloge funèbre des soldats glorieusement morts pour la patrie dans la journée du 2 décembre 1870, prononcé dans l'église de Loigny, VII, 317 et suiv.
- Longwy** (Claude de), cardinal, évêque de Poitiers, II, 557.
- Louange.** L'Église la décerne largement comme une incitation au bien, IV, 345, 346 ; elle est une partie de culte catholique, II, 226.
- Louis le Débonnaire,** empereur. Il donne des reliques à l'abbaye de Charroux, IV, 548.
- Louis VIII** dit le Chaste, roi de France, I, 498. Sa piété envers Notre-Dame de Chartres, IV, 76.
- Louis IX** (-saint), roi de France, I, 28 ; II, 48 405, 406 ; III, 367, 521, 522 ; IV, 356. Son panégyrique, I, 49 et suiv. ; deux livres ont présidé à son éducation : l'Évangile et le Psautier, 54 ; son règne fut le règne de Dieu par la justice, la charité, la liberté, la religion, 55 et suiv. ; saint Louis type du vrai croisé, 76 ; il proclame les croisés de vrais martyrs de Jésus-Christ, VI, 490, 494 ; sa captivité, sa mort, I, 78, 79 ; il aime à s'appeler Louis de Poissy où il a été baptisé, plutôt que Louis de France, III, 444 ; dévotion de saint Louis à Notre-Dame de Chartres ; il contribue par ses largesses à l'achèvement de la basilique et assiste à sa dédicace, IV, 76, 77, 85 ; sur sa demande, Alexandre IV prodigue ses faveurs à l'église de Chartres, II, 294 ; il est représenté dans les vitraux de Notre-Dame de Chartres partant pour la croisade, à la tête de ses chevaliers, 286 ; il s'appelle lui-même le Sergent du Christ ; il fait bâtir la Sainte-Chapelle du Palais pour y déposer la sainte Couronne d'épines, V, 578 ; VI, 494 ; parallèle entre ce prince et le prophète David, I, 54, 55, et Charlemagne, 76, 77 ; par son livre des *Établissements*, il devient pour l'Europe un juge permanent, 56. Voir Chartres, Croisades.
- Louis XIV,** roi de France, II, 290 ; III, 367 ; IV, 63. Il assiste en habit de chœur à l'office des chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers, dont les rois de France portaient le titre d'abbé, III, 324 ; il fonde le Carmel de Poitiers, V, 337.
- Louis-Philippe I^{er},** roi des Français. Réponse de l'évêque de Chartres à ce prince sur les dangers de la mauvaise éducation, II, 599.
- Lubin** (saint), évêque de Chartres, natif du Poitou. Sa légende, ses œuvres, I, 109 ; II, 449, 554, 593 ; son autel dans la crypte de Chartres, IV, 82, 83 ; il est patron de l'église de Pontgouin, VI, 524.
- Lucas,** évêque de Tuy en Galice. Il enseigne que Jésus-Christ mourant sur la croix avait le visage tourné du côté de l'occident

- pour nous montrer qu'il le choisissait afin d'y établir le siège de son vicaire, II, 482.
- Lullier** (Elisabeth), associée aux œuvres de saint Vincent de Paul, VI, 547.
- Lusignan**, ancienne famille du Poitou, IV, 53 ; les couronnes royales de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie posées sur son front, II, 555.
- Lusignan**. Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de cette ville, récit des violences dont elle a été l'objet de la part des autorités civiles, IV, 320 et suiv., 440 et suiv.
- Luther**, I, 404, 657 ; III, 210, 216, 325, 374. Il rejette la distinction des clercs et des laïques, et prétend que chaque chrétien peut revendiquer la dignité du sacerdoce, III, 440 ; il admet le privilège de l'immaculée conception de Marie, II, 210 ; Luther d'après le P. Lacordaire, VII, 429, 440.
- Luxe**. Il détruit les ressources destinées aux malheureux, et prive les riches des plus douces jouissances, II, 619 ; nécessités de lui marquer une barrière pour protéger la morale, la justice et les fortunes, 620.
- Luynes** (le duc de), capitaine des mobiles de la Sarthe, mort sur le champ de bataille à Loigny, VII, 325.

M

- Mabillon** (Dom). Son sentiment sur le culte des reliques, IV, 548, 560.
- Macedo** (Mgr), évêque de Para. Voir Para.
- Machabées**. Divers passages des livres des Machabées appliqués à des personnages contemporains, I, 625 ; III, 390, 494 ; IV, 75 ; VI, 255, 277, 278, 279 ; VII, 334, 335 ; saint Jean Chrysostome fait leur éloge, II, 632, 634.
- Madeleine de Saint-Joseph** (la Mère), carmélite, II, 367, 370 (note) ; VII, 614.
- Magnétisme**. Décret de la sainte Inquisition qui condamne l'abus qu'on peut en faire, III, 51, 52.
- Mages**. Exposition de ces paroles de l'Évangile : *Invenerunt puerum cum Maria matre ejus*, VI, 445 et suiv. ; explication des trois présents des Mages par saint Grégoire pape, VIII, 62, 63.
- Magistrature séculière**. L'église veut qu'on honore les magistratures, IV, 338 et suiv. ; voie ouverte à la révision de la cause, et à la réhabilitation, après ses jugements, 343, 344 ; il ne sied pas à l'évêque de recourir à leur tribunal, 575 ; les peines de l'Église

- n'atteignent pas les juges laïcs, recevant les causes ecclésiastiques, mais ceux qui leur défèrent ces causes, VII, 429.
- Maigret** (Mgr), évêque d'Arata *in partibus*, vicaire apostolique des îles Sandwich, poitevin, I, 292; IV, 374.
- Maillé** (la bienheureuse Jeanne-Marie de). Son éloge prononcé dans la cathédrale de Tours pour l'ouverture du *Triduum* des fêtes de sa béatification, VII, 387 et suiv.; détails historiques sur sa vie et sur ses vertus, 390 et suiv.; son culte reconnu par un décret apostolique, 398; avantages spirituels et temporels que les fidèles et la société doivent en retirer, 398, 399; il sera pour tous un remède à la contagion du naturalisme, 404; prière à la B. J.-M. de Maillé de protéger la France, 406, 407, 408; elle prédit la fin du grand schisme d'Occident, 397; sa fête est autorisée dans le diocèse de Poitiers, VII, 282, 283, 284.
- Mairé-l'Évêcault**. Ancienne maison de campagne des évêques de Poitiers, II, 424.
- Maison chrétienne**. Elle est appelée une église domestique dans les saintes Écritures; cause de cette pieuse appellation, V, 22, 23, 24. Voir Famille chrétienne.
- Maistre** (le comte Joseph de), II, 594, 592; III, 296. Il dit que la victoire, dans une lutte entre deux partis, sera pour celui qui perdra des victimes précieuses, I, 79; son sentiment sur le rôle de la virginité dans les sociétés, sur la sainteté du mariage, V, 266, 269; sur l'influence de la confession, § III, 59; les conciles généraux n'étant que des pouvoirs intermittents dans l'Église, le gouvernement de l'Église ne saurait se rencontrer en eux, VI, 404; fin malheureuse des princes chrétiens qui ont persécuté les papes, VII, 44; les inconvénients de la puissance souveraine sont moins grands que si cette puissance n'existait pas, VIII, 48; il dit que la mort trouvée dans les combats a de grands privilèges, VII, 445; efficacité de la prière quand c'est la nation qui prie, VIII, 4.
- Maistre** (Xaverine de), petite-fille du précédent, carmélite à Poitiers. Discours prononcé à la cérémonie de sa profession religieuse, V, 262 et suiv.
- Maitres**. Leurs devoirs envers les serviteurs touchant la pratique de la religion, I, 44, 45.
- Maixent** (saint), abbé du monastère auquel il a donné son nom dans le Poitou, II, 551.
- Mal**. Il n'est pas permis d'amnistier le mal et les artisans du mal sous prétexte que Dieu en tire le bien; il n'est par lui-même la cause efficiente d'aucun bien, mais seulement la cause occasionnelle, V, 35, 36; nouveau genre d'optimisme inconnu des générations précédentes, VII, 59, 60, 64.
- Malades**. Les sœurs de charité sont placées auprès d'eux comme les auxiliaires du prêtre, V, 367 et suiv.; obligations des curés

- envers les malades et les mourants, d'après l'enseignement du concile de Poitiers, VI, 359 ; et d'après celui de Pie IX, 91, 93.
- Malicnie** (saint), archevêque d'Armagh en Irlande. Extraits de sa vie par saint Bernard, IV, 422.
- Maldonat** (le Père), jésuite, VII, 22. Il négocie pour l'établissement d'un collège à Poitiers, II, 437.
- Malines**. Congrès catholiques réunis dans cette ville. Voir Congrès
- Malou** (Jean-Baptiste), évêque de Bruges, II, 4 ; III, 497 ; IV, 554.
- Malsec** (Guy de), cardinal, évêque de Poitiers, II, 557.
- Manichéens**. L'Église a combattu à outrance l'ancienne théorie manichéenne, qui établissait l'antagonisme radical de la matière avec l'esprit, II, 524.
- Maret** (Mgr), évêque de Sura *in partibus*. Lettre de Monseigneur de Poitiers à ce prélat dans laquelle il lui déclare qu'après avoir lu son livre « du Concile et de la paix de l'Église », il a cru devoir communiquer à son clergé les impressions pénibles que lui a causées cette lecture, VI, 478 ; le livre de Mgr Maret mérite d'être noté de toutes les censures théologiques les plus graves, en deçà de la note formelle d'hérésie ; réfutation de quelques erreurs de cet ouvrage, VI, 466, 474, 540.
- Marguerite** (sainte), martyre. Elle apparaît à Jeanne d'Arc, et l'assiste de ses conseils, I, 21.
- Marguerite**, reine de France, femme de saint Louis, I, 67, 69 ; IV, 77.
- Marguerite-Marie Alacoque** (la bienheureuse), religieuse de la Visitation. Homélie pour la clôture du *Triduum* de la fête de sa béatification, V, 420 et suiv. ; sa mission divine pour l'institution du culte du Sacré-Cœur de Jésus, III, 43 ; V, 423 ; son triomphe est celui de la dévotion au Sacré-Cœur, 424, 425 ; elle dit que la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus est un présent particulier à la France, un signe de protection contre les ennemis de la religion et de la patrie, VI, 608.
- Mariage**. Caractère auguste de ce sacrement ; la virginité préférée au mariage, V, 263, 264 ; suites souvent malheureuses des mariages contractés au degré défendu par l'Église, III, 337 ; abus dans l'usage du mariage, propositions condamnées par le saint-office ; détails sur les suites funestes causées à la morale et à la société par ces désordres ; conduite des confesseurs, qui doit être ferme, mais aussi prudente, 55 et suiv., 336, 337, 469 ; VI, 362 ; règles sur cette matière tracées aux confesseurs par le concile de Poitiers, VI, 363 ; doctrine du concile provincial de Poitiers sur ce sacrement ; sa sainteté ; sa fin ; empêchements établis par le seul pouvoir de l'Église ; attributions de la puissance séculière ; les catholiques doivent s'y soumettre, mais comme à un acte purement civil ; sentiment de Benoit XIV sur la législation civile

touchant le mariage, 360, 364 ; discours prononcé à la cérémonie de cinquantaine d'un mariage, VII, 622 et suiv.

Marie, mère de Dieu. Elle a été conçue sans péché. Voir Immaculée-Conception. Elle est la mère du Verbe ; la mère de la grâce divine, la corédemptrice du calvaire, etc., III, 427, 428 ; par la glorieuse prérogative de sa maternité divine, elle a contracté avec Dieu des relations qui, tout en étant infiniment distinctes de l'union hypostatique, se rapportent néanmoins à cet ordre d'union, II, 452 ; elle est associée au dogme de la Trinité, VI, 457 ; de l'incarnation, 458 ; de la rédemption, 458 ; exposition du mystère de la compassion de Marie au pied de la croix, où elle devient la mère du peuple chrétien, VII, 592 et suiv. ; développement de ces paroles de l'Évangile : *Mulier, ecce filius tuus*, 630 et suiv., 640 et suiv. ; explication de ces paroles de S. Matth. : *Invenerunt puerum cum Maria matre ejus*, II, 44 ; VI, 443 et suiv. ; elle est mêlée à la fondation de l'Église ; elle est enfin associée à tout l'économie de notre salut, 458, 459 ; pourquoi l'Évangile ne donne pas sa généalogie, II, 203 et suiv. ; elle remplit tout l'ancien Testament ; tous les siècles l'ont honorée, et notre siècle s'appelle le siècle de Marie, VI, 459, 460 ; explication de la prophétie d'Isaïe relative à la conception et à l'enfantement divin de Marie, V, 387, 388 ; couronne qui lui est due à titre de Mère de Dieu, V, 282, 283 ; grandeur de son enfantement divin, VII, 348, 354, 352 ; elle a avancé par ses prières la venue du Verbe de Dieu sur la terre, 344 ; Marie obtiendra aussi que les maux des derniers jours du monde soient abrégés, 342 ; la couronne du Fils de Dieu descendu vers nous, c'est l'humanité sainte dont Marie le revêtit au jour de l'incarnation, 634.

La grâce répandue dans toutes les autres âmes n'est qu'un écoulement de celle dont la fontaine jaillissante est en Marie, II, 267, 268 ; elle est investie du soin de la dispensation des grâces, ce qui est une conséquence de sa maternité divine, III, 466 ; sa sollicitude maternelle à nous faire profiter des occasions les plus opportunes de la grâce, 467 ; elle est l'ange de bon conseil, le canal de tous les biens pour le temps et pour l'éternité, II, 453 ; elle nous fait connaître et nous montre Jésus ; elle est le vivant ostensor de Jésus, VI, 449, 450 ; elle est proclamée le secours des chrétiens par saint Pie V et par Pie VII, qui établit la fête de Notre-Dame Auxiliatrice, VII, 546, 547 ; c'est une partie essentielle de la mission pastorale d'un évêque, d'augmenter la gloire de Marie au sein de son troupeau, VII, 588.

Les apparitions réitérées depuis la définition de son immaculée conception, suivies de tant de miracles, doivent ranimer les espérances du chrétien, VIII, 260 ; démonstrations publiques en l'honneur de Marie dans le diocèse de Poitiers, VII, 592 et suiv. ; elle est la mère de la sainte espérance, VI, 450, 454 ; sa dévotion

est la marque la plus assurée du salut, le signe le plus certain de la prédestination, 452, 453; comment Marie, en concevant Jésus, conçoit tous les prédestinés, 452; elle est la mère de la charité; elle est notre plus puissant secours pour remplir le précepte de l'amour, 453, 454, 455; le recours à Marie ranime en nos âmes la foi, l'espérance et la charité, 447; comme mère, Marie a parfaitement connu la vie intérieure de Jésus, 448; la connaissance de Marie est inséparable de celle de Jésus; témoignage de saint Cyrille, de saint François Xavier, 448, 449; Marie, institutrice et conseillère des apôtres, lumière et sagesse des évêques réunis en concile, III, 460, 461, 462; sa présence au cénacle après l'ascension de Jésus-Christ; elle participe à la prière, elle y préside, VI, 417, 418; a-t-elle assisté aux conciles apostoliques? 448; tous les conciles se sont placés sous sa protection et ont proclamé ses grandeurs, 449; le concile du Vatican appelé le concile de Marie, 419, 420; le chrétien ne peut conserver son innocence qu'autant qu'il en a confié le soin à Marie, I, 478; elle a la clef des cœurs; Dieu lui a prêté sa toute-puissance sur les hommes, etc., 484.

Prière à Marie pour obtenir son intercession dans les souffrances actuelles de la France, VII, 634, 635, 636; VIII, 42, 43; prière de Pie IX pour la France, VII, 345, 346.

Prière à Marie au jour du vingt-cinquième anniversaire de l'intronisation et de la consécration épiscopale, VII, 254, 262 et suiv.

L'arc-en-ciel, figure de Marie, qui se teint de toutes les couleurs du soleil éternel, V, 384; Judith, libératrice du peuple juif, figure de Marie protectrice des chrétiens, 409, 440; dans ses malheurs, la France met sa confiance dans les prières toutes-puissantes de la Mère de Dieu, VII, 68, 69; exposition succincte des mystères de la sainte Vierge, peints dans l'intérieur de la cathédrale de Chartres, II, 275 et suiv.; application à Marie du passage de l'Apocalypse où saint Jean nous montre une femme revêtue du soleil, la lune sous ses pieds, 268; paraphrase de la prière *Sancta Maria*, etc., V, 2 et suiv.; selon la tradition, Marie préparait les vêtements adorables de son Fils, etc., III, 9; exhortation adressée aux enfants de Marie, 8 et suiv.; signification et valeur du couronnement des statues de la sainte Vierge, V, 284, 285, 286. Voir Chartres, Poitiers, Issoudun, Notre-Dame-de-Pitié.

Rien de plus antique et de plus national en France que le culte de Marie; cet enthousiasme ardent dont notre siècle est témoin n'est que la renaissance du passé, II, 270, 290; la sainte tunique de Marie, apportée d'Orient à Chartres, devient le palladium de la France, 274, 275; Marie, gardienne et protectrice des Poitevins, V, 286, 287; son culte à Chartres, II, 274 et suiv.; à Bon-

Encontre, III, 558 et suiv.; sentiments de reconnaissance et d'amour envers Marie, I, 420 et suiv.; II, 456; V, 288, 289.

Sanctuaires de Marie dans le Poitou. Voir Beauchêne, Notre-Dame-du-Chêne-Rond, Notre-Dame-de-Pitié, Notre-Dame de Poitiers.

Marie des Anges (la bienheureuse), carmélite. Homélie pour la clôture de la fête de sa béatification, V, 474, 479.

Marie-Françoise des Cinq-Plaies (sainte), canonisée par Pie IX, VI, 79.

Marie-Louise de Jésus, compagne du Vénérable Louis de Montfort dans la fondation des sœurs de la Sagesse, II, 558.

Maronites. Leur orthodoxie éprouvée les a rendus chers à l'Église latine; nouvelle guerre contre eux de la part des infidèles, IV, 4; nécessité de venir au secours de leur détresse. 2; lettre du pape à leur patriarche, 6, 7.

Marsile de Padoue, hérétique, IV, 434, 435.

Martial (saint). L'Église de Poitiers l'honore comme son fondateur et son apôtre, II, 546, 562; IV, 479; VIII, 469; il est le patron de la chapelle du palais épiscopal, 249.

Martin (saint), évêque de Tours, I, 418, 449; II, 25, 337, 445, 468, 559, 562; III, 448; VI, 455, 479, 480, 345, 348, 424, 438, 493, 504. Rapports de saint Martin avec saint Hilaire de Poitiers; son séjour à Poitiers, ses progrès dans la sainteté sous la discipline de saint Hilaire, IV, 487; VI, 455; il fonde le monastère de Ligugé, II, 64; ses courses apostoliques à travers le Poitou; son zèle à bâtir des églises et des monastères, VIII, 444; détails sur sa vie cénobitique, II, 64 et suiv.; ses travaux apostoliques dans le pays chartrain; il est représenté dans les vitraux de Notre-Dame de Chartres, IV, 84, 82; il est élevé sur le siège épiscopal de Tours, 65; ses miracles, 67 et suiv.

Sermon prêché dans la cathédrale de Tours le dimanche de la solennité patronale de saint Martin, III, 279 et suiv.; mandement qui ordonne une quête pour l'œuvre de la reconstruction de l'église de Saint-Martin de Tours, IV, 485 et suiv.; acclamation du concile de Poitiers à saint Martin, VI, 464; la vie tout entière de saint Martin a été une parfaite observation de l'Évangile, une reproduction constante de l'exemplaire divin, III, 282 et suiv.; il a été l'un des fondateurs et des protecteurs de notre nation par ses prédications et ses miracles, 296 et suiv.; II, 577; plus qu'aucun autre il est demeuré dans l'esprit des peuples le patron et le défenseur de la France, 300 et suiv.; VII, 89, 90; opportunité de faire revivre son culte, 282, 296, 562; saint Martin comparable aux plus grands saints de l'ancien et du nouveau Testament, II, 68 et suiv.; IV, 497; l'impiété s'efforce d'abolir son culte, II, 577; citation des paroles de saint Martin sur la con-

- damnation des Priscillianistes, tronquée par les ennemis de l'Église; vrai sens de ses paroles, V, 356, 357; il est la gloire et le défenseur du Poitou, II, 547, 548; restauration de son oratoire à Poitiers, IV, 487. Voir Ligugé, Tours.
- Martyr.** Dans la balance divine, un martyr pèse plus pour le salut d'un peuple qu'un héros, I, 20, 23; l'invention des corps des martyrs a lieu à l'heure fixée par la sagesse et la volonté du pasteur invisible et immortel de l'Église, II, 3; VI, 534, 535; Benoit XIV enseigne que le martyr contient en lui-même toute sainteté, et que l'Église ne demande que la certitude du martyre, IV, 357.
- Martyrologe romain.** Importance que l'Église attache à ce livre liturgique; usage que doit en faire le prêtre, V, 585, 586; approbation et promulgation du Propre diocésain du martyrologe, 587.
- Matérialisme.** Il a envahi depuis un demi-siècle le sanctuaire domestique et les institutions publiques, II, 7; IV, 502; il n'élève l'homme aux dépens de Dieu que pour le rabaisser ensuite au niveau de la brute, V, 94; il est au-dessous du spiritualisme déiste, 455; il est la conséquence du naturalisme, VII, 495; il est condamné par le concile du Vatican, 244.
- Mathieu** (le cardinal), archevêque de Besançon, IV, 394, 401, 402, 426.
- Matière.** Haine de Satan contre la matière élevée à l'ordre surnaturel par l'incarnation du Verbe, et par les sacrements dont elle est un élément constitutif, IV, 490, 494; la génération actuelle avocate de la matière contre le christianisme, 490.
- Maumont** (Bertrand de), évêque de Poitiers. Il consacre l'église cathédrale de Poitiers, II, 556; IV, 480.
- Maurice** (saint), chef d'une légion romaine. Homélie prononcée le jour de sa fête, IV, 40 et suiv.; il est mis à mort avec sa légion pour n'avoir pas voulu combattre contre les chrétiens; sa réponse à l'empereur, 43, 44.
- Mauroc** (chapelle de), maison de campagne des évêques de Poitiers et des élèves du séminaire. Allocution après la consécration de la chapelle, II, 418 et suiv.; description et souvenirs historiques des environs de Mauroc; inscription gravée sur la première pierre de la chapelle, 418 et suiv.; avantages de la solitude pour l'étude; anciennes maisons de campagne des évêques de Poitiers, 422 et suiv.
- Maury** (l'abbé), depuis cardinal. Il défend avec courage devant l'Assemblée nationale la propriété des biens ecclésiastiques, II, 354; il est nommé à l'archevêché de Paris par Napoléon I^{er}; le pape refuse l'institution canonique; détails sur la controverse que soulève cette nomination, VIII, 432, 433, 434.
- Maxence** (saint), évêque de Poitiers, II, 562.
- Maxime** (saint), moine grec. Il appelle l'Église romaine le soleil de la lumière indéfectible, VI, 343.
- Maxime** (saint), évêque de Turin. Il dit que les reliques des martyrs,

- dispersées dans l'univers, conservent partout la plénitude de leur vertu, VI, 484.
- Maximin** (saint), évêque de Poitiers, II, 562.
- Maximin** (saint), évêque de Trèves, originaire du Poitou, II, 547.
- Mazarin** (le cardinal), abbé de Charroux, I, 252.
- Mazzini**. Il confesse que la question religieuse domine toutes les autres et que les questions politiques y sont nécessairement subordonnées, VIII, 88.
- Médard** (saint), évêque de Noyon, II, 549.
- Médecine**. Le concile de Bordeaux défend aux prêtres l'exercice de la médecine, II, 344.
- Mélior**, légat *a latere* en France du pape Célestin III, II, 294.
- Mémoires**. Écrire des mémoires, c'est un écueil dangereux, contre lequel vient échouer et périr la modestie, et souvent la sincérité des âmes vulgaires; comment on écrit les mémoires de nos jours, II, 639.
- Mendiants**. Tous les hommes sont mendiants de Dieu, III, 647, 648; portrait du vrai mendiant, 674 et suiv.; genre de mendicité à l'usage des hommes de notre temps, 673.
- Mercœur** (Philippe-Emmanuel, prince de). Extraits de son oraison funèbre par saint François de Sales, I, 72; V, 490, 498, 500 et suiv.
- Mère**. C'est l'être qui peut remplacer tous les autres, et qu'aucun autre ne remplace, IV, 295; mères chrétiennes (Association des), exhortation à l'occasion d'une réunion générale, IV, 489 et suiv.; la sanctification est l'œuvre de la mère; il y a peu de vrais chrétiens, parce qu'il y a peu de mères suffisamment chrétiennes, 494, 495.
- Mentana et Monte-Rotondo**. Lettre circulaire sur la victoire remportée à Mentana et à Monte-Rotondo par l'armée pontificale, VI, 414; allocution consistoriale du pape; lettre pastorale au sujet de cette victoire, 466, 474, 230.
- Mérite**. Il obtient sa récompense personnelle par une augmentation de gloire dans les cieux, I, 272; c'est une monnaie qui vaut pour acquérir, III, 72; les mérites en eux-mêmes sont inaliénables; chacun de nous peut mériter rigoureusement un accroissement de grâce pour soi-même; nul ne peut mériter rigoureusement la grâce pour autrui, 84 et suiv.
- Mermillod** (Mgr). Il prêche une retraite ecclésiastique à Poitiers; éloge de son talent, IV, 47; VIII, 440; son expulsion de Genève; Pie IX fait son éloge, VIII, 36.
- Mérode** (Mgr Xavier de). Sa mort, son éloge, VIII, 159 et suiv.; ce qu'il avait fait pour la défense militaire du saint-siège, V, 505.
- Mérovée**, évêque de Poitiers, VI, 486.
- Messe**. Entretiens avec le clergé, pendant les exercices de la retraite, sur les intentions des messes dues par les pasteurs à leurs

peuples ; encyclique de Pie IX à ce sujet, III, 271 et suiv., 406, 407 ; lettre circulaire relative à la fixation de l'honoraire des intentions de messes, VII, 646 et suiv. ; obligation pour les fidèles de contribuer à la subsistance du prêtre, démontrée par l'Évangile, saint Paul, et la pratique de tous les temps, VII, 646, 647 ; application des fruits de la messe, 648 ; l'Église a confié aux évêques le soin de déterminer, pour les diocèses, le prix des honoraires des messes ; ils doivent tenir compte des lieux et des temps, 649 ; le sacrifice de l'autel a un prix inestimable pour la délivrance du corps et de l'âme, témoignage de saint Grégoire, 33, 34 ; combien il est avantageux d'assister chaque jour à la messe, exemple, VI, 270 ; règles établies par le concile provincial de Poitiers sur les honoraires des messes, VI, 359. Voir Sacrifice eucharistique.

Méthodes. Il appartient à la science laïque de perfectionner, de simplifier les méthodes ; c'est au sacerdoce à les sanctifier, III, 345 ; l'Église ne conteste point à la science l'usage de ses méthodes, V, 343 ; le concile du Vatican, VII, 249.

Métropolitain. Décret du concile provincial de Bordeaux concernant la supériorité de la juridiction archiépiscopale, VI, 380.

Michel (saint), archange, I, 235, 238 ; IV, 44 ; V, 45.

Michelet. Réfutation de ces paroles : *La proscription de la nature, la proscription du Créateur*, II, 278, 279.

Migné. Lettre pastorale ordonnant des prières pour le vingt-cinquième anniversaire de l'apparition miraculeuse de la croix de Migné, I, 424, 430 et suiv. ; discours prononcé en ce jour au pied de la croix, 445 et suiv. ; le miracle de Migné a été reconnu selon toutes les formes authentiques établies par l'Église, 431, 432 ; Dieu a voulu annoncer par ce miracle de grandes miséricordes pour son Église et pour notre patrie, 437 ; Léon XII accorde une indulgence plénière à tous les fidèles qui communieront dans l'église de Migné, le troisième dimanche de l'Avent, 435 ; le clergé de Poitiers rencontre à Migné le clergé de Tours, apportant à sainte Radegonde un fragment insigne de la vraie croix, le *Vexilla Regis* chanté pour la première fois, à cette occasion, VI, 488.

Miki (saint Paul), martyr japonais. Profès de la compagnie de Jésus ; écrivain, controversiste, orateur ; son martyre, sa canonisation, IV, 595, 598.

Minci (Pierre de), évêque de Chartres, IV, 75.

Mineral. Exploitation du mineral dans la vallée de la Gartempe, près de Montmorillon ; bénédiction des hauts-fourneaux, VII, 556 et suiv.

Ministère sacré. La prière, l'union avec Dieu, l'esprit de foi et de sacrifice sont aux œuvres du ministère sacré ce que la sève est à l'arbre, la moelle aux os, IV, 426 ; c'est un ministère difficile, qui

- attire souvent aux prêtres la haine du monde. 466. *Voir* Clergé.
- Miracle.** Définition du concile du Vatican sur la valeur des miracles, VII, 227; le concile d'Agen expose la vraie doctrine de l'Église sur la possibilité et l'existence du miracle, V, 109 et suiv.; témoignage de saint Augustin, 117, 418; la possibilité du miracle contre les philosophes naturalistes; supprimer le miracle, c'est enlever au surnaturel son garant efficace, son témoin nécessaires, IV, 585; V, 405, 406; il est le pivot de la religion chrétienne, 407, 408; Jésus-Christ a prouvé sa divinité par les miracles, 405; il a mis le même pouvoir dans son Église, 440, 299; nier le miracle, c'est jouer le rôle de l'antechrist, IV, 584; le miracle est le cachet unique et invincible de la voix de Dieu; pourquoi l'impiété rationaliste refuse de l'admettre, I, 433; III, 446, 298; esprit de sagesse et de critique de l'Église dans l'examen des miracles; elle n'est pas moins croyable quand elle affirme le miracle que quand elle refuse de le reconnaître, I, 434; pourquoi les miracles contemporains excitent des sentiments plus vifs et plus enthousiastes que les anciens, VII, 547, 548.
- Miséricorde divine.** Homélie prononcée en la fête de tous les saints sur les droits souverains de la miséricorde divine, VII, 297 et suiv.
- Missions pastorales.** L'œuvre des missionnaires diocésains se prépare en Poitou, sous la direction de l'abbé Lambert; fruits admirables de ces missions, surtout dans les campagnes, VI, 325, 326; la révolution de 1830 disperse les missionnaires; regrets que laisse leur absence parmi les fidèles, 326, 327; exposé des raisons qui ont motivé le rétablissement des missions diocésaines, 326, 327, 328, 329; les missions pastorales sont appelées à produire de grands fruits, I, 490, 494, 504; exhortation aux curés de procurer à leurs paroissiens des retraites ou des missions, 494; II, 446.
- Mœurs.** La véritable règle des mœurs repose sur les lois positives établies de Dieu, VI, 350, 354. *Voir* Morale indépendante.
- Moines.** La prière et la psalmodie constituent principalement la vie des moines; éloge de l'état monastique, II, 63, 64. *Voir* Religieux.
- Monastère.** Saint Martin fonde à Ligugé le premier monastère des Gaules, II, 64, 65; comment saint Hilaire appréciait l'importance des monastères dans le christianisme, et la place qu'ils y devaient occuper, 63; sollicitude de l'Église pour protéger la paix dans les cloîtres, VII, 602. *Voir* Fongombault (abbaye de).
- Monde.** Le salut est possible dans le monde, mais à condition de ne pas y vivre selon ses doctrines, I, 604; honte pour un chrétien d'humilier ses doctrines devant celles du monde, III, 425.
- Signes de la fin du monde; triomphe momentané des méchants; foi et courage des bons; leur gloire, III, 527, 528; Bossuet

- appelle la dernière persécution, le regne de la séduction, c'est la persécution actuelle contre l'Église, 538 et suiv.; épreuves des derniers jours du monde abrégées par les prières de Marie et des saints, VII, 342, 343, 344; la religion du monde moderne est un composé assez discordant d'athéisme et de déisme, de libéralisme et de matérialisme, etc.; elle a sa morale et son culte, III, 664, 665; dans tout le mouvement de ce qu'on appelle le monde moderne, la cause de Jésus-Christ est seule en jeu, VI, 563; séparée et dépouillée du Christ, la nature humaine constitue ce que la sainte Écriture appelle le monde, V, 453, 454.
- Monique** (sainte). Saint Augustin donne des détails sur son enfance et sa jeunesse; éloge de ses vertus, IV, 295, 300, 306, 307, 342, 345.
- Montalembert** (le comte de). Il est d'une ancienne famille du Poitou, IV, 53; réfutation de quelques-unes de ses propositions au second congrès de Malines, V, 349 et suiv.; sa belle parole: l'Église est plus qu'une femme, c'est une mère, VI, 542.
- Montault** (Mgr), évêque d'Angers, poitevin, I, 292; VI, 257.
- Montfort** (Louis-Marie Grignon de). Il fonde la congrégation des filles de la Sagesse; il prêche des missions à Poitiers, II, 558, 559; le concile de Poitiers manifeste l'espoir que le procès des miracles de ce vénérable serviteur de Dieu sera poursuivi avec succès, VI, 369.
- Montmorillon**. Souvenirs et traditions de son petit-séminaire, IV, 90. Voir Jésuites, Moussac (l'abbé de).
- Montmorillon** (les sires de). Leur piété, leurs libéralités envers les pauvres et les religieux; leurs alliances avec les maisons souveraines de France, d'Aquitaine et d'Angleterre; leur inviolable fidélité à la défense de la religion et de la patrie, VI, 485, 486; leur généalogie, 484.
- Montmorillon** (Audebert de), abbé de Bourg-Déol, archevêque de Bourges, se distingue par les vertus les plus éminentes, VI, 485.
- Montmorillon** (Garnier de), moine de Saint-Cyprien. Son pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle; il donne en aumône ses gants précieux, VI, 485.
- Montmorillon** (Pierre de), VI, 484.
- Montmorillon** (Rainulphe de), VI, 484, 485. Voir Quatrebarbes.
- Monuments** Ce qui distingue les monuments élevés aux hommes du siècle et aux héros du christianisme, III, 345.
- Morale indépendante**. Ce qu'on entend par cette morale; le concile de Poitiers combat le système des prétendus moralistes et établit la véritable règle des mœurs, VI, 348 et suiv., 349, 350; passage de saint Augustin, 354.
- Morale naturelle**. Elle n'est une morale en action, dans la totalité de ses préceptes, que chez les vrais chrétiens, III, 225; la morale qui pouvait suffire aux nations païennes est insuffisante depuis

- le christianisme, II, 402 ; la morale naturaliste n'aboutit qu'à ces vertus dont l'enfer est plein ; erreur de ceux qui la confondent avec la philosophie chrétienne, 458 et suiv. ; morale sociale ; ce qu'entendent les ennemis du surnaturel par cette morale ; réfutation de leurs erreurs, 400 et suiv. ; la philosophie moderne trahit dans ses œuvres la cause de la morale, 398, 399.
- Moricière** (Léon-Christophe Juchault de la). Son éloge funèbre, V, 490 et suiv. ; sa foi n'a pas été seulement une foi active et militante, mais une foi docile et éclairée, 492, 493 ; son zèle à s'instruire des vérités chrétiennes, 494 ; sa pleine adhésion à l'Encyclopédie du 8 décembre 1864, 498, 499 ; la défaite de Castelfidardo ne ternira pas sa gloire ; l'histoire l'appellera le soldat de la sainte Église, IV, 56 ; V, 457 ; détails sur ses derniers moments, V, 500, 502.
- Morlot** (Mgr), cardinal, archevêque de Paris, II, 4. Il déclare au Sénat que l'épiscopat français est unanime sur la question romaine, IV, 442.
- Morny** (de), président du corps législatif, III, 642.
- Moroni** (le cardinal), légat du pape au concile de Trente. Sa belle réplique aux orateurs du roi de France, V, 576.
- Mort**. C'est une grâce incomparable de mourir pour une grande cause, IV, 44 ; courir à une mort certaine pour la défense de l'Église attaquée, et tomber victime de sa religion et de sa foi, c'est le comble de l'héroïsme, 45 ; la mort repugne à notre nature ; pourquoi le démon cherche-t-il à nous en faire perdre le souvenir ? 402 ; la mort sur le champ de bataille n'a pas toujours par elle-même la vertu du martyre. VII, 445.
- Mortara** (Edgar). Raison de la conduite de l'Église en ce qui le concerne, III, 287 ; bref du pape, VII, 452.
- Morts** (les). L'Esprit-Saint nous enseigne que c'est un crime abominable d'avoir recours aux morts pour apprendre d'eux la vérité, III, 52, 54. *Voir* Esprits.
- Mouçon** (Régnault de), évêque de Chartres, II, 293.
- Moussac** (Félix-Laurent Augier de), grand-vicaire de Poitiers, I, 292 ; II, 543. Il restaure le petit-séminaire de Montmorillon après son retour de l'exil ; soin et zèle qu'il apporte dans la double restauration matérielle et spirituelle de cette maison ; discours à la translation de ses restes mortels, IV, 89 et suiv., 225.
- Multitude**. L'Écriture nous apprend que la sagesse et l'autorité ne résident pas dans la foule, VII, 368.
- Mun** (le comte Albert de), VII, 440, 444.
- Munich**. Brefs de Pie IX à l'archevêque de Munich, V, 83, 342, 347 ; congrès catholique réuni dans cette ville. *Voir* Congrès.
- Musées**. On y rencontre trop souvent de grandes collections profanes, d'objets sacrés détournés de leur fin ; c'est une injure faite à la religion de Jésus-Christ, I, 256.

Musique. Sentiment de Dom Calmet touchant la supériorité de musique des anciens sur celle des temps modernes ; nécessité pour la musique religieuse de s'inspirer de l'antiquité, VI, 44 ; le corps humain est un merveilleux instrument de musique, si tous les membres chantent à Dieu des airs qui lui plaisent, 12, 43.

Mysticisme. Le mysticisme d'après les philosophes contemporains ; réfutation de leurs erreurs, II, 363 et suiv.

N

Naaman. Histoire de sa guérison, I, 300, 304.

Nabuchodonosor. Son orgueil, IV, 260 ; V, 404 et suiv. ; il est le type du génie révolutionnaire de notre époque, 404.

Napoléon I^{er}. Il accorde une existence légale aux communautés de femmes livrées à l'enseignement, et nomme sa mère protectrice générale de ces établissements, V, 374 ; il veut faire infirmer par une commission ecclésiastique la bulle d'excommunication lancée par Pie VII contre les envahisseurs de ses États, IV, 424 ; il loue M. Émery, 422 ; paroles de Napoléon I^{er} prononcées en diverses circonstances, II, 630 ; III, 558 ; V, 536 ; VI, 258, 286, 299.

Napoléon III, empereur des Français. Discours adressés au prince-président de la république, à la bénédiction des chemins de fer de Chartres, I, 90, 95 ; de Poitiers, I, 334 ; entretien avec les archiprêtres et les doyens sur la nouvelle phase politique qui va s'ouvrir (octobre 1852) ; cérémonial que devra suivre le clergé pour la réception du chef de l'État à son passage dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne ; conduite à tenir à l'égard des hommes du pouvoir qui va tomber, et des hommes qui vont le remplacer ; concours franc et bienveillant, mais sans adulation et servilité ; craintes et espérances que font naître les actes et les écrits du chef du nouvel empire, 552, 564 ; discours adressé au prince-président de la république à l'entrée de l'église de Niort ; réponse du prince, I, 567, 569 ; VI, 497 ; formule des prières qu'on devra chanter pour l'empereur, I, 576 ; III, 44, 42 ; lettres circulaires qui ordonnent des prières à l'occasion de deux attentats contre la vie de l'empereur, II, 253 ; III, 405 ; Napoléon III proclame la liberté des conciles provinciaux en présence des grands corps de l'État, III, 449 ; mandement portant publication de l'encyclique de Pie IX à l'occasion de la lettre de l'empereur des Français, III, 546 et suiv. ; entrevues de Biarritz et de Plombières, leurs résultats, VII, 444 ; entretiens

avec Napoléon III sur la question de l'Italie, III, 404 ; IV, 515 ; décret impérial portant déclaration d'abus contre le mandement du 22 février 1861, 206, 207 ; considérations à propos de ce mandement, 145, 167, 173, 188, 228, 236 et suiv., 412 et suiv., 447, et de l'homélie du 30 juin, 256, 264, 374, 376, 388, 449 ; l'auteur de la brochure : « *La France, Rome et l'Italie* », cherche à défendre sa politique dans la question romaine, IV, 455 et suiv. ; offes flatteuses faites au nom de l'Empereur par le ministre des cultes, IV, 233 ; paroles de Napoléon III prononcées en diverses circonstances, IV, 526, 568 ; V, 304, 597 ; l'empereur envoie du secours à l'armée pontificale à Mentana, VI, 473 ; il prie le pape de vouloir bien être le parrain du prince impérial, IV, 450, 454 ; il manifeste son intention de concourir à la restauration de la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers, VI, 324 ; sa complicité dans l'usurpation des États romains par les Piémontais ; sa chute considérée comme châtement de cette complicité, IV, 483, 484, 237 ; VII, 40, 324.

Nation. Dieu a fixé l'heure de chaque nation, assigné son rôle, ses frontières, réglé sa durée et la part d'action dans l'œuvre générale, V, 484, 482 ; la soustraction d'une nation au domaine souverain de Dieu est une impiété qui outrage le ciel, VII, 402 ; quelles conditions sont nécessaires pour qu'une nation prie, VIII, 4, 5 ; comment Dieu refait les nations ; doctrine de saint Hilaire à ce sujet ; leur châtement si elles résistent à sa puissance, VII, 540, 544 ; une nation est tenue, comme nation, de rendre hommage à Dieu par l'affirmation de sa croyance. *Voir Société.* Loin de l'Église les nations sont dans les ténèbres de la mort, V, 483 ; une nation qui résiste à l'autorité divine du sacerdoce marche à une ruine inévitable, VII, 367 ; combien il est salutaire et même nécessaire à une nation d'écouter la voix de la religion, VII, 384 ; il est des nations tellement créées pour Jésus-Christ qu'elles ont l'heureuse impuissance de trouver leur assiette fixe en dehors de lui, V, 483 ; la divinité méprisée ou seulement négligée finit par déchaîner mille fléaux sur des nations impies ou indifférentes, I, 404 ; état social des nations depuis que la direction doctrinale de l'Église a été repoussée, et que la sagesse naturelle de l'homme s'est substituée à la sagesse révélée de Dieu, V, 484 ; quand Dieu a résolu de sauver une nation coupable, il multiplie pour elle, à l'égal de ses fautes, les moyens de satisfaction, I, 201 ; le plus grand malheur qui puisse fondre sur une nation, c'est lorsque la chair et l'esprit cessent de se combattre, I, 69.

Obligation pour les nations latines de servir l'Église ; conduite de Dieu envers elles, si elles sont infidèles à leur mission, VII, 8 ; la Prusse a été dès l'origine le péché des nations latines, 26, 27.

Naturalisme. Ce qui constitue proprement l'hérésie du naturalisme, c'est la rupture de la cohésion nécessaire qui unit l'ordre natu-

rel et l'ordre surnaturel, V, 39 et suiv. ; le naturalisme est l'atichristianisme par excellence, 45 ; Satan est le père du naturalisme, 41 et suiv. ; apparition et propagation du naturalisme, VII, 494, 494 ; ses conséquences, 492 ; complicité des catholiques dans les progrès du naturalisme, 497, 498, 499 ; gravité de ces défections, 499, 200 ; il est pour les particuliers la route certaine de l'enfer, V, 54 ; il est condamné par les exemples des saints et la foi des siècles passés, III, 666 ; VII, 399, 400 ; pour le chasser du cœur des individus, il faut d'abord que les sociétés l'abjurent, 402 ; il ne peut fonder rien qui dure, 417 ; il revendique le mariage comme institution humaine, VI, 359 ; le naturalisme a son précédent dans l'arianisme, doctrine de saint Hilaire sur ce point, 558 ; il est près de l'athéisme, V, 97 ; condamné à Rome, 342 ; par le syllabus, 443 ; obstacles qu'il apportait à la continuation du concile, VII, 3 ; le concile œcuménique déclare que le signe propre de notre temps, c'est le naturalisme, 483 ; il est contraire à l'action de l'Église, qui s'emploie tout entière à agrandir le règne de Dieu sur le monde, 490 ; il est l'ennemi mortel du christianisme, 493 ; il cherche sa force dans les moyens humains ; les pèlerinages sont la protestation des âmes fidèles contre cette erreur, 466 et suiv.

Réfutation des naturalistes qui nient le souverain domaine de Dieu sur sa créature, et les conséquences nécessaires de la venue de Jésus-Christ, II, 382 et suiv. ; le naturalisme ne prouvera jamais, tant que subsisteront les oracles sacrés, que la nature privée de la grâce puisse donner des fruits à tout le moins convenables et suffisants, II, 256 ; voulant tout séculariser, le naturalisme entend que la bienfaisance demeure humaine, et qu'elle n'ait rien de commun avec l'ordre de la grâce et du salut, IV 593 ; son acharnement contre les prophéties et les miracles ; le poison du naturalisme n'est iroffensif à aucun degré, V, 46 ; questions qu'il resterait à traiter pour atteindre le naturalisme contemporain dans tous ses retranchements, 53 ; il ne parviendra jamais à refaire un ordre de pure nature avec une fin purement naturelle, 154, 155 ; l'Église veut apporter un remède aux maux causés par le naturalisme et ses suites ; ce remède est le concile œcuménique, VII, 204, 202, 203.

Naturalisme déiste. Exposition de ses erreurs ; il rejette l'intervention surnaturelle de Dieu dans le domaine de la nature et de la raison, V, 48 et suiv., 98 et suiv. ; réfutation ; adoption divine des hommes, 13 et suiv. *Voir Rationalisme.*

Naturalisme panthéistique. Propension de l'humanité à la déification ; les sophistes l'y portent, V, 50 et suiv. ; exposition de la doctrine catholique, 54 et suiv. ; le concile de Périgueux, 57 et suiv., 95 et suiv.

Naturalisme politique, V, 470 et suiv. C'est l'erreur dominante,

c'est une apostasie; en quoi il consiste, VI, 433, 434; condamnation du nuralisme par l'encyclique du 8 décembre 1864, V, 436, 443. *Voir* Libéralisme. *Voir* les trois instructions synodales contre les principales erreurs du temps, II, 340; III, 427; V, 29.

Nature humaine. Noblesse de la nature raisonnable, qui n'a au-dessus d'elle que la nature divine, V, 96, 97; sa déification par Jésus-Christ est une vérité fondamentale du christianisme, 435; elle est réintégrée dans tous ses droits, et enrichie de privilèges nouveaux par le mystère de l'incarnation, VII, 350, 354; dans le ciel notre nature ne sera pas accablée, mais elle restera elle-même, avec ses trésors acquis de science humaine, V, 448; dans les trésors de ce que la théologie appelle la nature surnaturelle, il est un don au-dessus duquel il ne se trouve pas d'autre don, I, 279; état de la nature humaine avant et après sa chute; l'Église a toujours vengé ses droits essentiels, V, 94, 95, 452, 453; malgré son altération par le péché, elle est apte, par l'insertion de la grâce, à s'unir à la nature divine, IV, 279; supériorité de la vie de la foi sur celle de la nature, III, 413; la grâce n'est pas une seconde substance qui élimine la nature, c'est une addition, 422, 423; un ordre de pure nature pour l'homme en dehors de Jésus-Christ est impossible, V, 454, 455; la religion moderne, c'est la nature reprenant ce qu'elle appelle ses droits; elle a ses dogmes, sa morale, son culte, ses sacrements, son ciel, son enfer, etc., III, 664, 675.

Les mauvaises natures deviennent, avec le temps, de plus en plus étrangères à toute émotion de charité, I, 472.

Nectaire (saint), évêque de Poitiers, II, 547, 562.

Nevers (Louise de), II, 259, 260.

Newman (le Père), oratorien de Londres, III, 68.

Nicole. Son sentiment sur ceux qui étudient la philosophie, II, 441.

Niort. Pose de la première pierre de l'hospice des aliénés; allocution, I, 639; discours prononcé à l'inauguration de nouvelles machines hydrauliques, etc., III, 4 et suiv.; bénédiction de la prison cellulaire; discours, I, 627 et suiv.; homélie et allocution prononcées dans l'église de Notre-Dame de Niort pour l'ouverture et la clôture du jubilé demi-séculaire, I, 417 et suiv., 438 et suiv.; discours en réponse à celui du maire de Niort avant la consécration de l'église de Saint-Hilaire, VI, 496 et suiv.; discours prononcé dans la cérémonie de consécration de l'église de Saint-André de Niort, VIII, 209 et suiv.; question de l'érection de Niort en évêché; motifs pour lesquels l'autorité civile demande cette érection; le clergé poitevin s'y montre unanimement opposé; le pape déclare que le démembrement de son diocèse n'aura pas lieu.

sous l'épiscopat actuel ; examen de la question en elle-même, IV, 462 ; V, 246, 247, 248.

Noblesse. La noblesse de la foi, c'est la noblesse véritable ; modèle de cette noblesse, VII, 626, 627 ; l'Église seule peut donner la vraie noblesse, V, 494 ; toute noble-se, à son origine, est provenue du sacrifice, II, 617 ; caractère de l'ancienne noblesse, elle revendiquait le service militaire, I, 597 ; la noblesse française s'est acquis un nouveau titre de gloire en défendant la cause du pape, IV, 64 et suiv. ; elle ne donne plus, comme autrefois, ses enfants à l'Église pour la milice sacerdotale, I, 507.

Nodier (Charles). Il dit que les mémoires de madame de la Roche-Jaquelein révèlent d'un bout à l'autre la plume d'un témoin oculaire, VI, 234.

Nogaret, ambassadeur de Philippe le Bel à Rome. Il insulte le pape Boniface VIII, II, 555.

Nombres. Mystérieuse coïncidence des nombres, IV, 86 ; nombre deux et trois : *biennium et triennium*, 443, 444, 575 ; nombre cinq : les cinq vierges sages et les cinq vierges folles, II, 480 et suiv. ; nombre six : travail de six jours et de six ans avant le repos et la délivrance, 428 et suiv. ; nombre sept : c'est le sabbat, 584 et suiv. ; chiffre sacramental qui se rencontre dans toutes les œuvres de Dieu, III, 576, 577 ; nombre huit : l'octave, 33, 34 ; nombre neuf : *numerus novenarius infaustus*, 310 et suiv. ; nombre dix : le denier, 310 et suiv., 534, 532 ; nombre onze : le dixième étant celui de la loi ou du décalogue, le onzième est la *transgressio mandatorum*, IV, 403 et suiv. ; nombre douze : *plena consummataque virtutis duodenarius numerus*, 329 ; nombre treize : treizième station des juifs dans le désert, 500 et suiv. ; nombre quatorze : quatorzième station dans le désert, V, 278 ; nombre quinze : l'hebdomade et l'ogdoade, 380 et suiv. ; nombre seize : la robe virile, 488, 489 ; nombre dix-sept : *priscis theologis semper invisus numerus*, VI, 23, 24 ; nombre dix-huit : *quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo*, 439 et suiv. ; nombre dix-neuf : année de la transmigration, 260 ; nombre vingt : station de *Sephar* ou *Arsaphar*, 477 ; nombre vingt et un : l'usage des 21 coups, VII, 35 ; nombre vingt-deux : nombre caractéristique de l'ordre sacerdotal, 344 et suiv. ; nombre vingt-trois : vingt-troisième année de la mission prophétique de Jérémie, 475, 476 ; nombre vingt-quatre : les sièges des 24 vieillards, VIII, 30 ; nombre vingt-cinq : les tentes fixées à Metcha, 253, 254 ; nombre cinquante : année jubilaire, I, 258 et suiv., 447 et suiv. ; V, 459 et suiv. ; VI, 260 et suiv. ; nombre cent : la période séculaire chez tous les peuples, VI, 426 et suiv. ; nombre six cents et six cent un, IV, 86, 87, 88.

Notre-Dame-du-Chêne-Rond. Voir Puy-Saint-Bonnet.

Notre-Dame-de-Pitié (chapelle de), dans le Bocage. Mandement

annonçant une indulgence plénière pour tous ceux qui visiteront cette chapelle, II, 452 ; son origine ; miracles qui s'y opèrent ; indulgences accordées à ce sanctuaire par plusieurs papes, 454 et suiv. ; lettres pastorales au sujet du prochain couronnement de Notre-Dame-de-Pitié, VII, 588 et suiv. ; indulgences du Jubilé accordées au pèlerinage de Notre-Dame-de-Pitié, 589, 590 ; Bref de Pie IX pour le couronnement de l'image de Notre-Dame-de-Pitié, 592, 597 ; homélies prononcées aux jours de la solennité et de l'octave de Notre-Dame-de-Pitié, VII, 630 et suiv., 638 et suiv.

O

Obéissance. En obéissant à une loi qu'il a librement choisie, et à un supérieur qu'il a librement élu, le religieux n'obéit qu'à lui-même, III, 636 ; l'obéissance religieuse relève la dignité humaine, 636, 637 ; l'Église enseigne qu'à l'égard de l'autorité civile, l'obéissance est un indispensable devoir, IV, 248.

Oblats de Saint-Ambroise, institués à Milan par saint Charles Borromée ; leurs constitutions, VI, 329, 334, 337.

Oblats de Saint-Hilaire de Poitiers. Approbation de la congrégation des oblats de Saint-Hilaire, à titre de congrégation diocésaine, par le saint-siège, V, 584 ; VI, 323, 334 ; motifs qui ont déterminé l'établissement de cette congrégation, 327 ; zèle et travaux des membres de ce nouvel institut ; ils prennent les constitutions des oblats de Saint-Charles de Milan ; modifications apportées à ces constitutions, 329, 330 ; ils se placent sous le patronage de saint Hilaire, 336 ; esprit de leur congrégation, 336, 337 ; leur maison bâtie sur un emplacement illustré par les vertus de saint Hilaire et de saint Martin, 337, 338.

Observance (vaine). Elle consiste à employer, pour obtenir un effet quelconque, des moyens dépourvus de toute proportion avec cet effet, et qui impliquent par conséquent l'intervention du démon, III, 50.

Occident. Jésus-Christ mourant sur la croix dirige ses regards vers l'Occident pour bénir les régions qui vont devenir principalement son empire, selon les témoignages des Père grecs et latins, II, 480 et suiv. ; privilèges accordés à l'Occident dans le choix de la ville de Rome pour le siège de saint Pierre, 500 et suiv.

Odilon (saint), abbé de Cluni. Saint Fulbert, évêque de Chartres, l'appelle l'archange des moines, II, 552.

Œuvres de charité. Le saint-siège est l'oracle et le guide des chrétiens par rapport aux nouvelles œuvres de charité, III, 62 ; nécessité de persévérer dans ces œuvres, IV, 593. Voir Charité.

- Œuvres satisfaites.** Ce sont les actions expiatoires que doit accomplir le pénitent après la réception de l'absolution; en quoi elles consistent, III, 80, 81, 82; affaiblissement considérable à notre époque dans la pratique de la satisfaction personnelle, 93, 94.
- Œuvres (bonnes).** Exposition de ces paroles de saint Paul: *Fidelis sermo est, et de his volo te confirmare, ut curent bonis operibus præesse qui credunt Deo* (Tit. III, 8), VII, 413 et suiv.; fruits de grâces et de mérites pour ceux qui se vouent aux bonnes œuvres, 418, 419.
- Œuvres libérales.** En quoi elles consistent; elles sont permises le dimanche, III, 592, 593.
- Olier**, fondateur de la société de Saint-Sulpice, I, 512, II, 86, 442. Il choisit la paroisse de Sainte-Foy à Chartres pour y fonder son premier séminaire; son séjour dans cette paroisse avec ses disciples, III, 488; sa dévotion à Notre-Dame de Chartres, II, 289; il enseigne que le Verbe de Dieu a avancé sa venue dans le monde en considération de Marie, VII, 344.
- Ollivier** (Émile). Il interpelle le ministre des cultes devant le Corps législatif touchant la conduite des évêques qui se rendront au concile général; son opinion sur le programme de ce concile, VI, 427, 428, 429, 433; il appelle la convocation du concile général, le plus grand événement du siècle. 217
- Ondoiement des enfants.** Le synode de Poitiers de 1852, s'appuyant sur le concile de Bordeaux, l'interdit absolument, n'exceptant que deux cas où il est permis de l'employer, I, 540, 544; VII, 434 et suiv.
- Ontologisme.** Sa condamnation implicite ou indirecte par le concile du Vatican, VII, 215.
- Oraison dominicale.** Explication des premières demandes de cette prière, III, 491 et suiv., 518, 526, 528, 648, 649; V, 488.
- Oraisons funébres.** Voir Clausel de Montals, évêque de Chartres; Deux-Brezé (la marquise de); Fillion (Charles), évêque du Mans; Georges Massonnais (Jean-Baptiste), évêque de Périgueux; Moricière (général de la); Quatrebarbes (Bernard de); La Rochejaquelein (Auguste; Henri; la marquise de); Volontaires pontificaux; Zouaves pontificaux.
- Oratoire.** Conditions requises pour que les oratoires soient publics et jouissent de la plus grande partie des droits attachés aux églises, VII, 278 et suiv.; les évêques ont droit à un oratoire personnel, VIII, 218, 219; il appartient, selon les canonistes, à la catégorie des oratoires publics et peut recevoir la consécration solennelle, 220.
- Ordre surnaturel.** Définition de l'ordre surnaturel; sa fin, III, 452, 453; il consiste dans la vocation de l'homme à la vision intuitive et à la jouissance béatifique de l'essence divine, etc., V,

441 ; travaux de Jésus-Christ pour nous élever à cet ordre surnaturel ; il a institué à cette fin les sacrements, le sacerdoce, II, 385 ; l'ordre surnaturel dans lequel Dieu nous a créés par un acte formel de sa volonté est obligatoire, 384 et suiv. ; III, 466 ; V, 449 et suiv. ; en fait, le type et le principe de l'ordre surnaturel, c'est l'union de la nature divine à la nature humaine par l'incarnation du Verbe, III, 168 ; l'ordre surnaturel s'impose aux nations comme aux individus, VII, 402. *Voir Surnaturel, Grâce.*

Ordre, sacrement. C'est un sacrement un et multiple qui, dès le début, confère à ceux qui y participent une certaine mesure de force, d'énergie et de résistance, IV, 444 ; il n'est pas précisément conféré au prêtre pour sa sanctification personnelle, c'est un sacrement qui se rapporte au service public, III, 443, 444.

Ordre public. Lettre pastorale sur le retour à Dieu considéré comme devoir particulier de tous les hommes qui ont intérêt à la conservation de l'ordre, I, 438 et suiv. ; la définition de l'ordre d'après un auteur ancien, 331 ; ils ne veulent pas l'ordre ceux qui repoussent obstinément les avances réitérées de la grâce, 329, 330, 455, 456.

Ordres religieux. Sentiment des saints sur la mission des ordres religieux dans l'Église, II, 62 ; saint Hilaire voit la place qu'ils doivent occuper dans le christianisme, 63 ; l'un des traits caractéristiques du bon prêtre, c'est l'amour des ordres religieux, II, 47 ; profession solennelle de sentiments de bienveillance et d'estime pour les ordres religieux, 407 ; VI, 333 ; on a repoussé les ordres religieux, et on les voudra un jour pour enseigner l'amour du travail et de la pauvreté, I, 218 ; lorsque Dieu fonde un ordre nouveau, il verse dans le cœur de ses premiers chefs ce qu'il a mis dans Adam, VIII, 69 ; le droit d'établir de nouveaux ordres appartient au pape seul, II, 246 ; suppression des ordres religieux à Rome par le gouvernement d'Italie. *Voir Religieux.* On veut détruire les ordres religieux pour atteindre l'Église, V, 42 ; la prière est leur principale occupation, VII, 445.

Orgues. Allocution prononcée à la suite de la bénédiction des orgues de l'église de Montierneuf, VI, 40 et suiv. ; l'orgue appartient en propre à l'Église : il supplée à tous les autres instruments ; il en imite tous les effets ; il doit être l'interprète de nos impressions et de nos sentiments, 42 ; les organes du corps comparés aux jeux de l'orgue ; effets admirables que le chrétien en doit retirer, II, 43, 44.

Orient. Il a eu de grands privilèges par l'accomplissement des mystères dont il a été le théâtre, II, 478, 479 ; il rejette un joug qu'il trouve insupportable ; il n'est pas recevable dans ses plaintes contre la dénomination latine, 495 ; Rome n'a cessé de traiter les races asiatiques avec une prédilection maternelle, témoin le bullaire romain et la liturgie de l'Église latine, 497 ; les croisades

- entreprises pour leur délivrance de la tyrannie musulmane, 497, 498 : l'Orient n'a eu d'autres ennemis que ses propres divisions ; ce que fait Rome, de nos jours, pour conserver la dignité des Églises orientales, 499. *Voir* Églises Orientales.
- Orléans** (Antoinette d'), fondatrice des bénédictines du Calvaire, II, 558.
- Orthodoxie.** Combien la vigilance est nécessaire pour conserver l'orthodoxie contre les subtilités des hérétiques, II, 344.
- Ouvriers.** Exhortation aux ouvriers des hauts-fourneaux de la vallée de la Gartempe, VII, 458 et suiv. ; paroles prononcées à la suite de l'inauguration du cercle des ouvriers à Notre-Dame-des-Dunes, à Poitiers, 440, 441. *Voir* Congrès des ouvriers. Cercle des ouvriers à Poitiers ; congrès des directeurs d'associations ouvrières à Poitiers, 410, 413 ; l'ouvrier est condamné pendant les jours de la semaine aux œuvres serviles, mais le dimanche est un jour d'émancipation et de délivrance, III, 582 et suiv. ; la loi le proclame citoyen libre, et la tyrannie impie en fait un esclave, *ibid.* ; le travail du dimanche tue son corps et matérialise son âme, 594.

P

- Pacca** (le cardinal). Il fait l'éloge de M. Émery, IV, 423.
- Paganisme.** Supériorité des temps chrétiens sur les temps du paganisme, IV, 588 ; le paganisme antique, malgré sa dépravation, faisait intervenir les pratiques religieuses dans la vie sociale, V, 485 ; les turpitudes du paganisme venaient de la cessation du combat de l'esprit contre la chair, I, 69 ; les sophistes contemporains reviennent aux errements du paganisme en égalant l'homme à Dieu, et en l'assimilant néanmoins à la brute, V, 91, 92 ; apologie du paganisme par les lettrés de nos jours, 329 ; la philosophie de notre époque a une pédilection marquée pour le paganisme, pour ses dogmes et sa morale, II, 404, 405, 406 ; derniers efforts du paganisme après la conversion de Constantin, 548 ; ses calomnies contre les premiers chrétiens, IV, 244 ; le paganisme avec le matérialisme qui en est la suite a envahi les institutions publiques, la famille et la société, II, 7.
- Paix.** Instruction pastorale sur la paix, V, 345 et suiv. ; définition de la paix par saint Augustin, 347 ; l'amour de la vérité doit passer avant tout autre amour, même avant l'amour de la paix, I, 433 ; la paix n'est troublée que par le mensonge ; et quand la vérité fait la guerre, c'est pour faire la paix, II, 599 ; suites malheureuses qu'entraîne l'abus de la paix dans une nation anti-

chrétienne, 467; quelle est la paix que demandent les hérétiques, et pourquoi il faut la leur refuser, VI, 560, 564; la paix matérielle nécessaire pour le maintien de la paix chrétienne dans les sociétés; passages de la Cité de Dieu de saint Augustin sur les avantages de cette paix, V, 322 et suiv.; Jésus-Christ n'est pas venu apporter la paix sur la terre, mais le glaive; explication de ces paroles évangéliques par saint Hilaire, VIII, 79, 80; elle est nécessaire à l'Église pour qu'elle puisse propager l'Évangile; elle est surtout nécessaire aux personnes consacrées à Dieu dans les cloîtres, VII, 601, 602.

Pallavicini (le cardinal), historien du concile de Trente, VI, 436, 569.

Pallu du Parc (Mgr), évêque de Blois, poitevin, I, 292, 484; II, 266, 497; IV, 70; V, 280; VI, 443.

Panégyrique. Voir Amboise (B^{se} Françoise d'); Azevedo (B. Ignace d'); Berchmans (B. Jean), Britto (B. Jean); Canisius (B. Pierre); Claver (B. Pierre); Émilien (saint); Japonais (les martyrs); Jeanne d'Arc; Labre (B. Benoît-Joseph); Le Fèvre (B. Pierre); Louis (saint), roi de France; Maillé (B^{se} Jeanne-Marie de); Marguerite-Marie (B^{se}); Spinoza (B. Charles); Theodosie (sainte); Thomas d'Aquin (saint).

Panthéisme. Il est la conséquence du naturalisme, VII, 463; il est condamné par le concile du Vatican, 479.

Papauté. Instruction synodale sur Rome considérée comme siège de la papauté, II, 466 et suiv.; elle est l'incarnation vivante de tout l'ordre surnaturel et chrétien, seule force morale capable de préserver la raison contre ses propres excès, V, 207; elle fut instituée aux bords de la mer de Galilée, I, 226; sans la papauté, le christianisme ne peut subsister, II, 469; V, 557; elle est l'autorité souveraine d'où relèvent nos âmes, autorité dont l'indépendance est étroitement liée à celle du monde entier, I, 499; la papauté c'est la paternité, 225; sa mission conciliatrice entre les rois et les nations; combien il serait à désirer qu'elle pût exercer aujourd'hui cette mission, V, 306; elle est la clef de voûte du monde européen, IV, 462; elle était autrefois l'arbitre du monde chrétien; elle est aujourd'hui le point de mire de tous les coups; analogie entre Rome et Abéla, ville de Palestine, V, 304 et suiv.; elle est soumise, de nos jours, à des épreuves plus grandes que celles des siècles passés, VII, 505; elle est la fortune des races latines, *ibid.*, 364; elle enseigne pratiquement le bon usage de la fortune; elle ne s'est servie des riches trésors dont elle disposait que pour le bien général de l'humanité, V, 540 et suiv.; elle est ennemie de toute réconciliation contraire aux intérêts de l'Église et des droits divins, IV, 203, 204; pendant quinze siècles elle ne s'est servie de ses trésors que pour le bien de l'humanité, V, 542, 543. Voir Rome.

Pape. A part la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement eucharistique, rien ne nous fait sentir de plus près la personne du Sauveur que la vue du pape, II, 533; le nom de pape ou de père convient au pasteur souverain, II, 534; brièveté des règnes des papes; raisons qu'en donnent les saints; ils sont prolongés dans les grandes crises, exemples de Pie VI, Pie VII, Pie IX, VI, 377; l'Église est une monarchie dont le pape seul est le suprême hiérarque, I, 344; il s'aide des éléments naturels et surnaturels avant de porter son jugement dans les actes importants; il consulte ses conseillers, et souvent les évêque dispersés, VI, 408, 409; seul il institue les évêques, 463, 464; appeler pouvoir arbitraire le pouvoir du pape, c'est une accusation injuste, 472, 473; l'immunité de sa personne est absolument d'institution divine; elle est inaliénable, imprescriptible; le pape porte partout son immunité, V, 352 et suiv.; décret du concile de Poitiers sur l'obéissance due au pape par tous les fidèles, et sur les prérogatives de l'Église romaine, VI, 343, 344.

Le pouvoir de proclamer les saints appartient à lui seul, 472, 473; son infaillibilité dans la canonisation des saints; il ne porte son jugement qu'après avoir employé tous les moyens de s'éclairer, VI, 75, 76; comme chef de la communauté chrétienne, il a seul le droit d'ordonner des prières pour le monde entier; d'ouvrir à tout l'univers les trésors des indulgences divines dont il a la dispensation, I, 273; III, 69, 70; en principe et en fait, le pape est sédentaire; causes de ce repos sublime qui compte peu d'exceptions dans l'histoire, III, 96; si la violence venait à faire disparaître le vicaire de Jésus-Christ, il y aurait pour toute la terre des secousses sans pareilles, VII, 362, 363; le pape-roi est le grand souteneur de l'Église, 363; application au pape du verset 24 du chapitre 49 de la Genèse, 469 et suiv.; ce que la théologie moderne appelle le pape enseignant *ex cathedra*, les anciens l'appelaient le pape parlant *cum consilio*, V, 408; portrait de Rome soumise à un pouvoir étranger, VII, 506; force du pape, 508; fidélité du peuple romain, 542; exemple, 544.

Exercice de sa puissance la plus étendue et la plus absolue dans l'Église de France à l'époque du concordat, I, 344; l'action du pape ne s'est jamais peut-être exercée d'une manière plus pratique en France que de nos jours, 346; saint Louis, roi de France, recommande à son fils l'obéissance au pape, le père spirituel des rois, I, 66; les papes vengeurs partout et toujours des droits de la justice et de la vérité; partout et toujours ils ont protesté contre le mal qu'ils n'ont pu empêcher, VII, 29, 37; le protestantisme et la philosophie s'accordent à proclamer le pape nécessaire au christianisme, V, 208; la prière des catholiques est la principale défense du pape contre ses ennemis, II, 464 et suiv. Voir Infaillibilité.

- Pappoi** (saint), évêque de Chartres. Il bâtit le monastère de Saint-Cheron et préside à la translation du corps du saint, VI, 534, 535.
- Pardoux** (saint), honoré dans le diocèse de Poitiers, II, 575.
- Para**, ville du Brésil. Lettre à Mgr Macedo, évêque de cette ville, à l'occasion de son emprisonnement pour la cause de la liberté ecclésiastique, VIII, 230.
- Paris** (Matthieu), historien anglais. Il prête à saint Louis, roi de France, des sentiments et des actes opposés à la religion de ce prince sur l'obéissance au pape, I, 66.
- Paris** (ville de). Désastres causés dans la ville de Paris pendant la guerre civile (1874), VII, 451 et suiv. ; apostrophe de Bossuet à cette ville, I, 462.
- Parisis** (Mgr), évêque de Langres, plus tard d'Arras, I, 70 ; II, 4 ; III, 647.
- Parme** (Louise de Bourbon, duchesse de). Éloge de cette princesse, V, 479 ; VII, 444.
- Paroisse**. Avantages de la paroisse pour entretenir les bonnes relations entre les habitants, III, 586, 587 ; visites périodiques des paroisses au nom de l'évêque par les archiprêtres et doyens, II, 334.
- Parti catholique**. Qualification donnée de nos temps par les ennemis de l'Église aux laïques défenseurs de la religion, I, 624, 625, ce que c'est que le parti de Dieu, 98 et suiv.
- Pascentius II. Pascence** (saint), évêque de Poitiers, II, 549, 562.
- Passaglia** (le Père), jésuite, II, 247 ; IV, 438.
- Pasteurs**. Homélie prononcée à l'occasion du 25^e anniversaire de Pie IX ; sur ces paroles de Jérémie : *Dabo vobis pastores juxta cor meum*, VII, 464 et suiv. ; homélie pour la solennité de saint Pierre, sur ce texte de la Genèse : *Inde pastor egressus est lapis Israël*, 469 et suiv. ; quels sont les pasteurs de l'Église ; leur nombre, VI, 386, 387, 389 ; la condition essentielle que Jésus-Christ exige du pasteur, c'est l'amour, I, 225 ; saint Augustin commente ces paroles de saint Jean : *Ego sum Pastor bonus*, VI, 383 et suiv. ; Dieu a voulu choisir ses ministres par l'entremise des volontés humaines, VII, 462, 463 ; les pasteurs sont selon le cœur de Dieu lorsqu'ils servent aux peuples l'aliment de la science et de la doctrine, 465, 466. Voir Evêque, Curé.
- Paterne** (saint), abbé d'Anson, II, 554.
- Patience**. Elle est nécessaire au chrétien de nos temps pour attendre de Dieu le moment de sa délivrance, VIII, 255, 256, 259, 260.
- Patriarches** de l'ancienne loi. Dieu a daigné faire des traités d'alliance avec eux, VII, 285 ; en quel sens saint Joseph est vraiment patriarche, 426.
- Patron**. Détails liturgiques et canoniques sur l'emploi du nom de patron, et sur la manière de célébrer sa fête, II, 568 et suiv. Voir Titulaire.
- Paul** (saint), apôtre, II, 509 ; III, 96. Motifs pour lesquels il va voir

- saint Pierre à Jérusalem, et plus tard la ville de Rome; témoignage de Bossuet, II, 434, 432; il est particulièrement l'oracle et le précepteur des évêques; importance de ses épîtres à Tite et à Timothée, III, 427, 428; il règle les aumônes destinées aux Églises, et donne aux quêtes le caractère d'une institution régulière, I, 544; V, 532, 533; exposition doctrinale de saint Paul sur le sabbat, figuratif d'un dernier sabbat qui est la béatitude éternelle, III, 572, 573; manifestations religieuses pour le dix-huitième anniversaire séculaire de la mort de saint Pierre et de saint Paul. *Voir* Pierre (saint).
- Paul de la Croix** (saint), fondateur des Passionistes. Un décret de la congrégation des Rites étend sa fête à toute l'Église, VI, 539.
- Paulin** (saint), évêque de Trèves, originaire du Poitou, II, 547.
- Paulin** (saint), évêque de Nole, II, 230; III, 424; IV, 383; V, 260. Discours en l'honneur de ce saint, I, 244; il explique les desseins de Dieu dans le déplacement des reliques des saints, III, 448, 449; il demande à Dieu de n'être pas mis à mort par les barbares pour de l'or ou de l'argent, I, 609; saint Martin l'appelle le plus fidèle observateur des préceptes de Jésus-Christ, III, 296; il fait l'éloge du clergé de Bordeaux, VI, 393.
- Paupérisme.** Rome ne le connaît pas; c'est une lèpre que les nations hérétiques et les rationalistes ont fait revivre de l'antiquité patenne, II, 546.
- Pauvres.** Jésus-Christ est dans les pauvres plus que dans tout autre, II, 643, 645; ils ont été toujours l'objet d'une tendre sollicitude pour l'Église; le soin des pauvres est recommandé à l'évêque à l'égal des dogmes sacrés, le jour de sa consécration, II, 186, 187, 193; si, en donnant au pauvre le pain matériel, nous ne lui donnons aussi le pain de la doctrine, nous lui avons procuré à peine un premier soulagement, I, 42; saint Louis, roi de France, regardait les pauvres comme les soldats et les défenseurs de son royaume; soin qu'il en prenait dans leur vieillesse, 58; la hiérarchie des fortunes ne saurait disparaître sans causer au pauvre lui-même un dommage irréparable, II, 645. *Voir* Aumône
- Pauvreté.** Sans elle, à peine existe-t-il un commencement de vie pénitente, III, 649; si l'assistance devenait une des charges du fisc, la pauvreté serait une sorte de punition publique; la charité cesserait d'exister, II, 95, 96.
- Péché.** Ce que c'est que le péché, VI, 43, 44, 46; il règne partout, 44, 45; rapport entre le péché et l'abstinence considérée comme expiation et remède du péché, 46; il entraîne avec lui deux conséquences: la souillure de l'âme et la dette contractée par cette âme envers la justice de Dieu, I, 274; il est la source de tous nos maux, 312, 317; double malice du péché, double punition, III, 76; distinction fondamentale entre le péché et l'impïété, d'après

saint Hilaire, VII, 400; les peuples ont besoin du pardon du péché intellectuel et du péché doctrinal, VI, 540.

Péché originel. Il est rejeté avec ses terribles conséquences par les modernes éducateurs des nations et par les protestants, l'Église a proclamé l'existence du péché originel par la définition du dogme de l'immaculée-conception, II, 227 et suiv.; nier le péché originel c'est nier la rédemption, le baptême, tous les éléments du christianisme, 234; pourquoi les libres-penseurs l'admettent aujourd'hui, 232; tristes effets de ce péché dans l'humanité, VII, 349.

Pécheur. Il est engagé au service du plus ignoble des maîtres; description de son triste état; le jubilé lui est offert pour se convertir, I, 267, 270; le pécheur, comparé à la femme courtisée de l'Évangile; passage de saint Grégoire commentant le texte évangélique, VI, 439, 440; il est moins souvent incrédule que paresseux et endormi; le remède c'est une bonne confession, II, 494 et suiv.

Pèlerin. Dans l'ancien Testament, ce nom signifiait l'homme voyageur sur la terre, III, 654, 652; l'Église a une bénédiction spéciale pour le pèlerin qui entreprend la visite des sanctuaires, 653; portrait du pèlerin vers le commencement de ce siècle, 656.

Pèlerinage. L'Église déclare qu'il implique par sa nature un ensemble d'actes très parfaits de mortification, III, 652; quelle est la pensée qui porte tant de personnes vers les pèlerinages, VII, 544, 542; apologie des pèlerinages contre les sages du monde, 583, 586; rescrit de Pie IX qui accorde des grâces spéciales aux fidèles qui accompliront quelque pèlerinage dans la durée d'un mois, 582, 585, 586; la grâce divine est indépendante et souveraine dans le choix qu'elle fait des lieux, III, 27; dévotion des chrétiens du moyen âge pour le pèlerinage des saints lieux, VI, 538; les conciles de la province de Bordeaux encouragent les pèlerinages, surtout celui du tombeau des saints apôtres à Rome, VI, 365; ils rappellent les règles tracées par les anciens conciles pour les pèlerinages, VII, 586; ce qu'on en doit attendre, 544; sujets d'espérance et moyen de les réaliser, 584; discours prononcé dans la solennité de clôture du pèlerinage national à Notre-Dame de Chartres (mai 1874), VII, 536 et suiv.; discours adressé dans l'église de Sainte-Radegonde de Poitiers aux pèlerins de Paris (août 1874), VIII, 466 et suiv. *Voir Marie* (sanctuaires de).

Pénitence. Elle est la base de toute la morale évangélique, III, 649; la pénitence chrétienne peut se produire sous des aspects très divers, 454; combien l'estime et la pratique de cette vertu sont affaiblies dans toutes les classes de la société; son absence compromet l'efficacité des sacrements, 680; affaiblissement de l'esprit de pénitence; étranges théories de certains hommes sur la nécessité de la pénitence, III, 680; VI, 24, 25, 28; tous les

- hommes ont besoin de la pénitence, car tous ont péché, 44 45 ; elle est de droit divin pour l'expiation de nos péchés, 47.
- Pénitence**, sacrement. Elle est un baptême laborieux ; elle exige des œuvres satisfaites, I, 260 ; III, 80, 84 ; doctrine du concile de Trente sur les satisfactions sacramentelles, 93, 94 ; le manque de contrition et de satisfaction cause la ruine de beaucoup d'âmes, 680 ; instruction de la sacrée congrégation de l'Inquisition relative aux sollicitants au tribunal de la pénitence, obligation de dénoncer les sollicitants ; devoir pour les confesseurs d'exiger cette déclaration selon la forme prescrite ; réserve au saint-siège du crime de celui qui aurait dénoncé calomnieusement ; retrait de juridiction à tout prêtre pour entendre la confession du complice, et réserve au saint-siège pour le cas d'infraction de cette règle, VI, 224 et suiv.
- Penthievre** (le duc de). Ses bienfaits et ses douleurs ne furent l'expiation d'aucune faiblesse, I, 376.
- Persigny** (le comte de), ministre de l'intérieur. Deux lettres adressées à ce ministre à propos de sa lettre au cardinal de Bordeaux, concernant la suppression de la société de Saint-Vincent-de-Paul, IV, 508, 520 ; sa circulaire au préfet de la Vienne dans laquelle il accuse l'évêque de Poitiers de conspiration contre le gouvernement, 475, 476.
- Péteau** (le Père), jésuite. Dans les questions de foi, il incline puissamment vers le sentiment commun des fidèles, II, 216 ; ses dogmes théologiques *de Deo Deique proprietatibus*, V, 82.
- Pétilien**. Saint Augustin écrit contre lui, IV, 540, 544, 579, 580.
- Pétite-Église** (les dissidents de la). Première lettre à ces dissidents à l'occasion du jubilé demi-séculaire, I, 385 et suiv. ; seconde lettre et avertissement aux mêmes, II, 38 et suiv. ; origine de la Petite-Église ; d'où vient le nom de dissidents donné à ceux qui la composent, I, 388 ; quels sont les ministres qui instruisent et gouvernent les dissidents, 393 et suiv. ; quels sont les sacrements qu'ils reçoivent, 398 et suiv. ; quels sont les fruits de vie qu'a portés la dissidence depuis un demi-siècle, 406 et suiv. ; exhortation de Léon XII pour les ramener à la vérité, 394, 409 ; exposition des motifs qui avaient fait espérer la conversion des dissidents, II, 38 et suiv. ; leur conduite à la mort de leur dernier prêtre ; histoire de la vie scandaleuse de son successeur, 43 et suiv. ; ils sont inconséquents avec leurs principes en appelant parmi eux un prêtre concordataire, 49 et suiv. ; trois sortes d'armes spirituelles pour les ramener à la vérité : la prière, la persuasion, les peines ecclésiastiques, 55 et suiv. ; ils sont hors des voies qui mènent au salut, I, 216 ; et deviennent de vrais schismatiques, 325 ; bref de Pie IX aux dissidents de Sénéjac, diocèse de Rodez ; leur soumission, I, 409 et suiv.

Petites-sœurs des pauvres à Poitiers. Bénédiction de leur chapelle; allocution, IV, 166 et suiv.

Pétrarque. Il raconte comment Jean XXII. rejeta le conseil d'établir le siège de la papauté à Cahors, sa ville natale, II, 510.

Peuple. Dans le langage de l'Église, le peuple fidèle n'est pas un assemblage d'individualités; c'est ce concert des nations chrétiennes appelé la chrétienté, 5, 6; ses droits: ses devoirs envers Dieu et envers les rois, I, 49 et suiv.; c'est une erreur de dire que l'évêque n'a le droit d'enseigner que les fidèles et non les peuples, IV, 247; ce que devient un peuple livré à des institutions naturalistes, régi par des hommes qui ne croient pas à Dieu, VII, 447; il faut au peuple des spectacles; le repos du dimanche lui offre ceux de la nature et ceux des grandes solennités de l'Église dans ses temples, III, 584, 585; il reste encore en France, dans nos cités, dans nos hameaux, un peuple digne de ce noble nom, c'est de son sein que sortent les missionnaires, les prêtres et les meilleurs défenseurs de la patrie, II, 424, 422.

Pezay-le-Chapt (église de). Consécration de cette église; allocution, IV, 284; état déplorable où se trouvait cette paroisse sous le rapport religieux depuis le concordat; efforts de l'autorité ecclésiastique pour y faire reflourir l'exercice de la religion, 285 et suiv.

Phébaud (saint), évêque d'Agen. Sa fermeté pour la défense et la conservation de la vraie foi, III, 472, 473.

Philippe-Auguste, roi de France, I, 66, 72; IV, 75, 77.

Philomène (sainte), vierge et martyre, patronne des sœurs de Salvert, dans le diocèse de Poitiers. V, 594, 595.

Philosophie. Avantage de la vraie et saine philosophie, II, 440 et suiv.; pourquoi le christianisme était-il appelé philosophie dans les premiers siècles de l'Église, 444; la philosophie de notre temps a une prédilection pour le paganisme, ses dogmes et sa morale, 404 et suiv.; elle n'a su que s'égarer depuis qu'elle n'a plus eu saint Thomas pour guide, VIII, 405; la philosophie du XVIII^e siècle fait partie de l'enseignement de l'État, II, 447, 448.

Philosophie spiritualiste. Elle diffère aux yeux de Dieu et des hommes du matérialisme, mais sa récompense est humaine et terrestre, V, 456, 457; les sectateurs de cette philosophie ne peuvent pas invoquer l'ignorance invincible pour éviter les châtimens éternels, 458, 460; elle est dénuée d'influence sur la conduite et la direction pratique de la vie, 462; passage de saint Hilaire dans lequel il explique la différence des vertus de l'homme charnel et de l'homme spirituel, 462, 463; la conséquence dernière de toute philosophie qui n'est pas soumise à la foi, c'est la spoliation morale et intellectuelle, I, 231, 232.

Philosophie naturaliste. Elle n'est, dans ses parties tant soit peu solides, qu'un pagiat du christianisme; témoignage de Tertullien, III, 462 et suiv.; condamnation de cette philosophie par Pie IX,

par le concile provincial de Bordeaux ; développement de la doctrine de l'allocution pontificale du 9 décembre 1854, et du concile de Bordeaux, concernant cette philosophie, II, 356 et suiv. ; elle demande que l'État demeure étranger à toute religion, et que l'enseignement soit naturaliste, III, 208 et suiv. ; le livre de M. J. Simon : LA RELIGION NATURELLE ; sa réfutation, 245 et suiv. Voir Rationalisme.

Philosophie séparée et indépendante. Pie IX condamne la doctrine de ceux qui enseignent que la philosophie n'est pas tenue à se soumettre à l'autorité, et que l'Église n'a pas le droit de réprehension contre elle, etc., V, 343, 344 ; le concile de Poitiers répond aux objections de cette philosophie, contre la règle des mœurs, VI, 350 et suiv. ; réfutation de l'erreur de ceux qui prétendent que la philosophie ne relève que de la raison, qu'elle est séparée, indépendante du christianisme, III, 448 et suiv. ; le concile de Périgueux déclare qu'il n'y a ni séparation, ni opposition entre les sciences théologiques et philosophiques, 459 et suiv. Voir les trois instructions synodales contre les principales erreurs de notre temps, II, 340 ; III, 427 ; V, 29 ; Rationalisme.

Pibrac (de), orateur du roi de France au concile de Trente, V, 576 ; VI, 570.

Pie II, pape. Il déclare qu'il ne répugne pas à la foi de croire que quelques gouttes du sang de Jésus-Christ soient restées sur la terre, IV, 552.

Pie IV, pape. Il ordonne à tout prêtre nommé à une fonction ecclésiastique de réciter la profession de foi devant l'évêque ou ses délégués, I, 536 ; il proteste, par l'organe de son légat, contre le langage indigne de Pibrac et de du Ferrier, ambassadeur du roi de France au concile de Trente, V, 576, 577.

Pie V (saint), pape, I, 468, 534 ; II, 561. Il condamne deux propositions de Baius relatives au mérite des vertus naturelles des païens, II, 380.

Pie VI, pape, II, 40, 44, 530 ; III, 44 ; VI, 56, 473, 474.

Pie VII, pape, II, 40, 49, 51, 530 ; IV, 260. Bulle d'excommunication contre les envahisseurs des États de l'Église ; efforts de Napoléon I^{er} pour la faire annuler, IV, 424 ; il déclare que le principat civil est nécessaire au pape pour l'administration spirituelle de l'Église, VII, 38, 44 ; il exige des évêques de France la démission de leurs sièges, I, 216 ; bref au vicaire capitulaire de Florence concernant les droits des vicaires capitulaires, VIII, 429, 444 ; lettre du même au cardinal Maury sur les évêques nommés, VIII, 434 ; la prétendue chute de Pie VII, d'après les dissidents de la Petite-Église, II, 449 et suiv.

Pie IX, pape. Il préconise à Portici le nouvel évêque de Poitiers, I, 96 ; mandement qui ordonne un *Te Deum* à l'occasion de sa rentrée dans Rome, I, 497 et suiv. ; lettre adressée au pape à la

suite de la retraite et du synode, III, 422 et suiv., homélie sur la seconde tentation de Jésus-Christ dans le désert, appliquée à la situation faite à Pie IX en 1860, 597 et suiv.; le concile d'Agen consacre un chapitre à louer sa fermeté et sa piété au milieu des calamités qui assiègent la papauté, IV, 22 et suiv.; Pie IX envoie ses félicitations aux Pères de ce concile sur leur zèle pour la défense du pouvoir temporel du pape, 20; il confère une valeur canonique aux diplômes de baccalauréat et de licence en théologie, etc., délivrés par le jury des évêques de la province de Bordeaux, II, 447; c'est à sa sagesse apostolique qu'est dû le rétablissement des conciles provinciaux, I, 641; II, 440; extrait de sa lettre au patriarche des Maronites, IV, 6; il envoie la rose d'or à l'impératrice des Français, 450.

Il déclare que Dieu, en exaltant la bienheureuse Germaine Cousin, veut donner au monde les enseignements dont il a le plus besoin, II, 445; il préside au Vatican une assemblée générale de la société de Saint-Vincent-de-Paul, 245, 247; combien Pie IX s'intéresse à chaque diocèse, 535; il fait couronner en son nom Notre-Dame de Chartres, 292; il délègue l'évêque de Poitiers pour couronner la statue de la Vierge des Clefs à Poitiers, V, 274; il écrit au même prélat que son diocèse ne sera pas divisé, 247; il accorde une indulgence en forme de Jubilé à la suite d'un voyage dans ses États, III, 96 et suiv. Voir, pour les indulgences ou jubilés accordés par Pie IX, les mots : Indulgences, Jubilés, Sanctuaires de Marie.

Grandeur du caractère de Pie IX aux époques les plus difficiles de son pontificat, en 1859, III, 533, 552; en 1860, IV, 67, 68, 464, 204 et suiv.; en 1866, V, 574; VI, 8, 9; éloge de ses grandes qualités, II, 534, 535; IV, 68; VI, 63, 82, 83, 394 et suiv.; lettre pastorale donnant communication de l'allocation adressée par le pape au sacré-collège le 23 décembre 1872 sur diverses lois oppressives et spoliatrices du gouvernement usurpateur, VII, 477 et suiv.; il est prisonnier dans le Vatican depuis l'occupation de Rome par les Piémontais, 508; Dieu lui accorde dans la vieillesse une grande vigueur de corps et une grande fermeté d'âme, 509, 540; prière à Marie pour obtenir à Pie IX la conservation de sa royauté temporelle, V, 303, 304; lettre circulaire au sujet du 50^e anniversaire de son ordination sacerdotale et de sa première messe, VI, 372 et suiv., 394 et suiv.; démonstrations universelles de joie et de gratitude envers Pie IX, 376, 377, 396; lettre pastorale à l'occasion du 25^e anniversaire de son élection, VII, 450, 456 et suiv.; homélie prononcée sur le même sujet, 464; application de ces paroles de la Genèse à Pie IX : *Inde pastor egressus est lapis*, 475, 476; il est le modèle d'un vrai pasteur, 465, 467; homélie pascalie au retour d'un voyage *ad limina Apostolorum* (1873); application à

la situation de Pie IX, prisonnier dans le Vatican, de ces paroles de la prose *Victimæ paschali* : *Sepulcrum Christi viventis, et gloriam vidi resurgentis*, VII, 504 et suiv. ; bref à l'évêque de Poitiers sur l'attachement de ses diocésains au saint-siège, 520 et suiv. ; autre bref pour le féliciter de son homélie pascale de 1873, 524 ; sentiments de Pie IX pour la France, V, 576 et suiv. ; VII, 324, 329.

BULLES, ENCYCLIQUES, ALLOCUTIONS, ETC., DE PIE IX,

CITÉES, DÉVELOPPÉES OU PROMULGUÉES DANS LES VIII VOLUMES.

- An. 1847 16 juin. Encyclique *Ubi primum*, adressée à tous les généraux d'ordres ; Pie IX exhorte le clergé régulier à vivre dans une sainte union avec le clergé séculier, VI, 364.
- 1848 6 janvier. Encyclique adressée aux Églises d'Orient, II, 499.
- 1849 2 février. Encyclique *Ubi primum nullis*, adressée à tous les évêques pour leur demander leur sentiment, concernant le jugement solennel et dogmatique à porter sur la vérité du mystère de l'immaculée conception de Marie, I, 445.
- 1849 17 mai. Lettres apostoliques aux archevêques et évêques français sur le projet d'un concile national, I, 641.
- 1850 10 mars. Bref aux dissidents de la Petite-Église de Sénepejac, diocèse de Rodez, I, 409.
- 1850 20 mai. Allocution consistoriale. Pie IX rentre à Rome, remercie les puissances catholiques, et se plaint des mesures prises par le gouvernement sarde, VII, 37.
- 1851 13 mai. Bref *Si ab ipsis*, confirmant et étendant à l'univers entier le titre de docteur, donné à saint Hilaire, évêque de Poitiers, I, 469.
- 1851 22 août. Constitution *Ad Apostolicæ Sedis*. Parmi les erreurs condamnées dans cette constitution se trouve celle qui enseigne que rien ne s'oppose au transport du pontificat dans une autre ville que la ville de Rome, II, 510.
- 1851 24 nov. Encyclique *Exultavit*, I, 459, 465.
- 1851 24 nov. Encyclique *Ex aliis*, I, 459.
- 1853 21 mars. Encyclique *Inter multiplices*, adressée aux évêques de France, au sujet de quelques controverses sur les auteurs classiques, les droits de la presse religieuse, etc., I, 644 ; II, 441, 349, 320, 326, 328.
1854. Bref conférant une valeur canonique aux diplômes de baccalauréat et de licence en théologie et en droit canon, délivrés par le jury provincial de la province de Bordeaux, II, 447.

- An. 1854 4 août. Encyclique *Apostolicæ nostræ caritatis*. Le pape demande des prières à l'occasion de la guerre, des fléaux qui se multiplient, et de la prochaine proclamation du dogme de l'immaculée conception de Marie, II, 456, 457, 462, 464, 465.
- 1854 8 déc. Bulle *Ineffabilis* proclamant le dogme de l'immaculée conception de Marie, II, 236, 345, 346.
- 1854 9 déc. Allocution consistoriale. Pie IX s'élève contre les sociétés secrètes et les empiètements du pouvoir civil, etc., II, 247, 248, 343, 344, 347, 349, 407, 416 ; III, 257.
- 1856 17 mars. Lettres apostoliques adressées aux archevêques et évêques d'Autriche sur les avantages des conciles provinciaux, II, 444, 442, 449.
- 1856 18 juill. Bref *Quum ætate qualibet*, approuvant l'œuvre de la Sainte-Enfance, III, 64, 257.
- 1857 25 sept. Allocution consistoriale. Pie IX parle des nombreux et inappréciables résultats de son voyage dans ses États, et ordonne des prières publiques avec une indulgence en forme de jubilé, III, 97, 98 ; IV, 24.
- 1858 17 fév. Rescrit par lequel Pie IX approuve la réimpression des livres liturgiques des Carmélites, VII, 605.
- 1858 3 mai. Encyclique *Amantissimi*, sur la grandeur du sacrifice de la messe, et sur l'obligation pour les curés d'en appliquer les fruits aux fidèles qui leur sont confiés, en certains jours de l'année, III, 274, 276.
- 1859 27 avril. Encyclique *Cum sancta mater* pour implorer auprès de Dieu les bienfaits de la paix, III, 400 ; IV, 25.
- 1859 18 juin. Encyclique *Qui nuper per Italiam*. Pie IX, s'adressant à tous les évêques du monde catholique, leur dénonce la révolte de quelques villes des États pontificaux, III, 422, 423 ; IV, 26.
- 1859 20 juin. Allocution consistoriale *Ad gravissimum*. Le pape proteste contre la révolte de quelques villes de ses États et déclare que tous ceux qui ont porté atteinte aux droits du pouvoir temporel du saint-siège ont encouru l'excommunication majeure, III, 400, 423 ; IV, 25.
- 1859 15 juil. Lettres apostoliques confirmant la fondation du séminaire français dans la ville de Rome, IV, 32.
- 1859 20 sept. Bref pour la béatification de Benoît Labre, IV, 32.
- 1859 26 sept. Allocution consistoriale *Maximo animi nostri dolore*. Le pape proteste de nouveau contre la révolte de quelques villes de ses États, IV, 34.
- 1859 30 oct. Lettre de Pie IX aux Pères du concile d'Agen ; il leur exprime la joie qu'il a éprouvée en lisant le décret du concile sur le siège apostolique, IV, 20.

- An. 1860 19 janv. Encyclique *Nullis certe verbis*, adressée à tous les évêques du monde catholique. Le pape remercie l'évêque de son dévouement au saint-siège et lui donne communication de sa réponse à une lettre de Napoléon III qui lui conseillait de renoncer à une partie des États pontificaux, III, 546 et suiv.
- 1860 26 mars. Bref *Cum catholica Ecclesia* par lequel sont excommuniés les envahisseurs et les usurpateurs des États de l'Église, III, 614 et suiv.; IV, 31.
- 1860 13 juillet. Allocution consistoriale. Le pape déclare les annexions piémontaises injustes, l'annexion de la Romagne sacrilège, et cite ces paroles de saint Hilaire : C'est le propre de l'Église de vaincre lorsqu'elle est blessée... IV, 4.
- 1860 29 juil. Lettres aux évêques de Syrie au sujet de la persécution des Turcs contre les chrétiens, IV, 6, 7.
- 1860 28 sept. Allocution consistoriale. Pie IX fait l'éloge de l'armée pontificale à la bataille de Castelfidardo, IV, 49, 56, 64.
- 1861 18 mars. Allocution consistoriale *Jam dudum cernimus*. Le pape condamne tout ce qui se fait contre l'Église, et déclare devant Dieu et devant les hommes qu'il n'y a pas lieu pour lui de se réconcilier avec rien ni avec personne, IV, 496 et suiv.
- 1861 12 sept. Lettre à l'évêque de Poitiers, au sujet du projet de l'érection de Niort en évêché. Le pape déclare que rien de semblable ne s'effectuera aussi longtemps qu'il sera évêque de Poitiers, V, 217.
- 1862 24 fév. Lettre à l'archevêque de Tours. Pie IX le félicite de son projet de la restauration de la basilique de Saint-Martin, et ne doute pas qu'il ne trouve un puissant concours parmi les évêques de France, IV, 486.
- 1862 25 mars. Allocution consistoriale. Le pape déclare que le saint-siège ne soutient pas comme dogme de foi le pouvoir temporel, IV, 426.
- 1862 9 juin. Allocution consistoriale *Maxima quidem letitia*. Condamnation des principales erreurs du temps; exhortation aux évêques à les combattre, IV, 457, 462; V, 34, 34, 98, 170.
- 1862 27 juin. Bref qui accorde à l'évêque de Poitiers le pouvoir de couronner la statue de la sainte Vierge honorée dans l'église de Notre-Dame de Poitiers, V, 220.
- 1862 11 décembre. Bref *Gravissimas inter* adressé à l'archevêque de Munich sur les erreurs de Frohschammer, sur les limites de la vraie philosophie, sur les vérités surnaturelles, V, 83, 342, 347.

- An. 1863 25 septembre. Bref *Quod jam pridem*, qui ordonne la récitation du nouvel office de l'immaculée-conception, V, 340, 346.
- 1863 21 décembre. Second bref à l'archevêque de Munich, *Tuas libenter*. Pie IX lui fait part de ses craintes à l'occasion d'un congrès de théologiens à Munich, etc., V, 342, 344, 347.
- 1864 8 décembre. Encyclique *Quanta cura*, avec le Syllabu de toutes les erreurs condamnées par Pie IX dans ses lettres apostoliques depuis le commencement de son pontificat, V, 393, 399, 407, 408, 413, 434, 440, 498.
- 1865 9 mai. Bref de la béatification de Jean Berchmans, V, 544
- 1865 20 septembre. Allocution consistoriale, adressée à tous les évêques du monde catholique. Pie IX renouvelle et confirme toutes les constitutions apostoliques de ses prédécesseurs touchant la condamnation de la franc-maçonnerie, V, 588.
- 1865 7 octobre. Bref à M. Keller. Le pape fait l'éloge de son livre sur l'Encyclique du 8 décembre 1864, V, 499.
- 1866 29 octobre. Allocution consistoriale *Non semel*. Pie IX demande à tous les évêques et aux fidèles le secours de leurs prières dans la situation critique où va le placer le retrait des soldats français des États pontificaux, V, 6, 7.
- 1866 8 décembre. Encyclique adressée à tous les évêques de la chrétienté pour les inviter à se rendre à Rome, afin d'assister à la canonisation de vingt-quatre serviteurs de Dieu, et à la solennité centenaire du martyr de saint Pierre et saint Paul, VI, 74.
- 1867 25 juin. Allocution *Jucundissima quidem*, adressée aux prêtres venus à Rome pour la solennité du centenaire de saint Pierre, VI, 91, 402, 344.
- 1867 26 juin. Allocution consistoriale *Singulari quidem*. Le pape se réjouit de voir un si grand nombre d'évêques réunis autour de lui; il leur parle de l'unité de l'Église, des avantages de la visite du tombeau des apôtres, de l'amour dû à Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie, etc., VI, 87 et suiv., 402, 365.
- 1867 1^{er} juillet. Réponse de Pie IX au discours des évêques réunis à Rome; il leur promet que, selon leurs désirs, l'ouverture du prochain concile général aura lieu le 8 décembre, jour consacré à Marie, VI, 420.
- 1867 20 août. Bref à l'évêque de Poitiers, accordant une indulgence plénière à tous ceux qui auront suivi les exercices spirituels établis pour célébrer le quinzième centenaire de la mort de saint Hilaire, VI, 423.

- An. 1867 20 septembre. Allocution consistoriale. Pie IX fait l'éloge du dévouement des zouaves pontificaux pendant l'épidémie qui a ravagé la ville d'Albano, VI, 232.
- 1867 17 octobre. Encyclique *Levate*, adressée à tous les évêques du monde catholique. Le pape se plaint des agressions continuelles du gouvernement piémontais ; il signale la persécution russe contre la Pologne, et ordonne un *Triduum* de prières dans toutes les églises, VI, 107, 232.
- 1867 17 décembre. Bref par lequel le pape octroie aux membres du chapitre de la cathédrale de Poitiers la faculté de porter une distinction honorifique, VI, 203, 206.
- 1867 20 décembre. Allocution consistoriale. Pie IX se réjouit de voir les droits du saint-siège défendus par les évêques, les puissances catholiques, et surtout par la France, au sein du Corps législatif ; il loue la fermeté de la plus grande partie de ses sujets qui lui restent fidèles et le courage de son armée à Mentana et à Monte-Rotondo, où elle a été soutenue par les soldats français, VI, 174 et suiv., 230, 234.
- 1868 18 mars. Lettre à l'évêque de Poitiers. Le pape le félicite d'avoir établi dans le concile provincial de Poitiers les droits du principat civil de saint Pierre par les preuves les plus irrécusables, VI, 233.
- 1868 22 juin. Allocution consistoriale. Pie IX déplore le nouvel état de choses dans l'empire d'Autriche, VI, 232.
- 1868 29 juin. Bulle *Æterni Patris*. Convocation d'un concile général pour le 8 décembre 1869, VII, 232, 401.
- 1868 8 sept. Lettres apostoliques *Arcano divinæ*, adressées aux Églises dissidentes d'Orient à l'occasion du prochain concile général auquel le pape les invite à se rendre, VI, 401.
- 1868 13 sept. Lettres apostoliques *Jam vos omnes*, adressées aux sectes protestantes. Pie IX les supplie de prendre occasion du prochain concile général pour se rapprocher de l'unité, VI, 401.
- 1869 6 fév. Bref au cercle catholique de Paris. Pie IX exhorte les membres de ce cercle à s'attacher fortement aux doctrines du saint-siège, et à ne pas se prêter à des interprétations insidieuses, VI, 476.
- 1869 12 oct. Constitution apostolique *Apostolicæ sedis moderationi convenit*, ayant pour objet de préciser et de limiter les censures *latæ sententiæ ipso facto incurrendæ*, qui ont été portées par le saint-siège, VII, 268, 269, 284, 427 et suiv.
- 1870 22 juin, 1^{er} juillet. Bref concernant les oratoires particuliers, VII, 278, 279, 283.

- An. 1870 44 juill. Lettre à l'évêque de Poitiers. Le pape le félicite de son dévouement envers le saint-siège dont il a donné de si grandes preuves par ses travaux pendant le concile du Vatican; il loue le clergé du diocèse de Poitiers qui par des lettres nombreuses à lui adressées atteste sa soumission respectueuse et son parfait accord avec son évêque, VI, 588.
- 1870 20 oct. Bulle *Postquam Dei munere* qui suspend le concile général, VII, 4, 7, 9.
- 1870 4 déc. Encyclique *Respicientes* au sujet de l'invasion de Rome par les Piémontais et portant excommunication contre les envahisseurs, leurs adhérents et leurs conseillers, VII, 36, 39, 43.
- 1870 8 décembre. Décret *Quemadmodum Deus* qui déclare saint Joseph patron de l'Église universelle, VII, 443, 432.
- 1874 23 janv. Bref adressé à l'évêque de Poitiers. Le pape fait l'éloge des sentiments de foi et de piété du clergé de son diocèse, si fortement exprimés dans la lettre de consolation qu'il en a reçue au sujet des attentats sacrilèges contre le pouvoir temporel, et le félicite d'entretenir par la saine et solide doctrine de ses écrits la précieuse unité entre lui et son clergé, VII, 54, 133.
- 1874 14 mai. Bref par lequel il est prescrit de mentionner saint Joseph, à titre de patron de l'Église universelle, dans l'oraison *A cunctis*, et de mettre son oraison parmi les suffrages des saints, VII, 270, 282.
- 1874 15 mai. Encyclique *Ubi nos arcano*, par laquelle Pie IX proteste contre la loi qu'on appelle loi « des garanties », et que l'on veut faire accepter comme un *modus vivendi* du pape avec le roi d'Italie devenu roi de Rome, VII, 273, 274.
- 1874 4 juin. Encyclique *Beneficia Dei*, adressée par le pape à tout l'épiscopat du monde chrétien à l'occasion du 25^e anniversaire de son élection, et dans laquelle il énumère les principales œuvres et les immenses tribulations de son long pontificat; il stigmatise de nouveau la conduite ingrate de Victor-Emmanuel, et déplore les malheurs de la France et le meurtre de l'archevêque de Paris, VII, 457 et suiv.
- 1874 18 juin. Discours de Pie IX à la députation française présentée par l'évêque de Nevers, dans lequel le pape déclare que le libéralisme catholique est un plus grand fléau pour la France que la Commune, VII, 261.
- 1874 7 juillet. Bref qui ratifie le décret de la congrégation des

Rites déclarant saint Alphonse de Liguori docteur de l'Église universelle, VII, 270, 282.

- An. 1874 17 juillet. Constitution du concile du Vatican : *Constitutio dogmatica de fide catholica : Dei Filius*, VII, 477 et suiv. 284, 304, 454.
- 1874 17 juillet. Constitution : *Pastor æternus : de Ecclesia Christi*, VII, 284.
- 1874 5 août. Encyclique *Sæpe in hoc diuturno*. Pie IX adresse ses remerciements à la chrétienté pour les manifestations occasionnées par le xxv^e anniversaire de son éléction au souverain pontificat, VII, 294, 295.
- 1872 16 juin. Lettre du pape au cardinal secrétaire d'État, à propos du projet de suppression des ordres religieux à Rome, VII, 43^e 433.
- 1872 5 septembre. Décret *In Allobrogum oppido*. Pie IX confirme le culte du B. Le Fèvre de la compagnie de Jésus, VIII, 75.
- 1872 7 novembre. Bref adressé à l'évêque de Poitiers pour le féliciter de l'installation des chanoines réguliers de Latran dans son diocèse, et de son instruction pastorale sur la première constitution dogmatique du Vatican, VII, 452, 454.
- 1872 23 décembre. Allocution adressée au sacré-collège sur diverses lois oppressives et spoliatrices du gouvernement usurpateur d'Italie; sur les persécutions de l'Église catholique en Allemagne, en Suisse, etc., VII, 477, 478, 485, 488.
- 1873 1^{er} mars. Bref adressé à l'évêque de Poitiers, pour remercier le clergé, les communautés religieuses et les fidèles de son diocèse des marques d'attachement reçues par son entremise, VII, 520.
- 1873 6 mars. Bref adressé au cercle catholique de Saint-Ambroise à Milan, contre les doctrines qu'on appelle catholiques libérales, VII, 568, 569.
- 1873 14 mars. Bref *Si fuit unquam tempus*, adressé à l'évêque de Poitiers pour le charger de couronner l'image de Notre-Dame-de-Pitié, dans le bocage vendéen, VII, 592, 597, 598.
- 1873 1^{er} mai. Bref par lequel Pie IX félicite l'évêque de Poitiers de son homélie pascale prononcée au retour de Rome, VII, 520.
- 1873 7 mai. Rescrit du pape par lequel il accorde des grâces spéciales aux fidèles qui pendant la durée d'un mois accompliront quelque pèlerinage, VII, 586, 587.
- 1873 8 mai. Bref *Quo durior quotidie fit*, adressé à la fédération des cercles catholiques de Belgique. Le pape félicite les

- membres de ces cercles de l'adhésion qu'ils donnent à tous les documents du saint-siège, et de leur opposition aux doctrines catholiques libérales, VII, 568; 569.
- An 1873 24 mai Réponse de Pie IX à une supplique pour des exercices de pénitence pendant les trois jours qui précèdent l'Assomption, VII, 584.
- 1873 14 juin. Décret *Urbis et orbis* par lequel Pie IX étend l'obligation de la fête de saint Boniface à toute l'Église, VIII, 149, 151.
- 1873 8 juillet. Bref *Libenti quidem animo* adressé aux fidèles du monde entier, accordant des indulgences à tous ceux qui se prépareront par une neuvaine de prières à la fête de saint Pierre-ès-liens, VII, 582, 583.
- 1873 25 juillet. Bref *Sicuti venerabilis frater, lecti conspiciamus*, adressé à l'évêque de Quimper, en réponse à la lettre de l'association catholique de cette ville : Pie IX reconnaît que les associations peuvent faire un grand bien, à la condition d'une pleine et humble soumission au magistère infailible du pape, et de l'éloignement des opinions soi-disant libérales, VII, 568, 570, 571.
- 1873 25 juillet. Allocution *Quod prænuntiavimus*, par laquelle le pape déclare que tous ceux qui ont concouru à la confection ou à l'exécution de la loi contre les ordres religieux à Rome sont excommuniés, ainsi que les acquéreurs des biens ecclésiastiques, VII, 565, 566.
- 1873 28 août. Constitution *Romanus Pontifex pro munere sibi divinitus collato*, concernant les vicaires capitulaires et les évêques élus ou nommés, VIII, 128, 144, 143, 150.
- 1874 21 novembre. Encyclique *Etsi multa luctuosa*, adressée à l'épiscopat, par laquelle Pie IX fait connaître les attentats sacrilèges du gouvernement piémontais dans la ville de Rome, et les persécutions contre les catholiques dans l'Allemagne et la Suisse, VIII, 31 et suiv.
- 1873 7 décembre. Lettres apostoliques *Qui attingit a fine usque ad finem*, au sujet de l'invention des corps des saints Ambroise, Gervais et Protas, VIII, 144, 150, 151.
- Piémont.** Il convoite Rome ; l'empire lui prépare les voies et lui promet son secours. IV, 434 et suiv., 445, 514 et suiv.; VI, 3, 4 ; VII, 321 ; prières à la Bienheureuse Marie des Anges de protéger le Piémont, V, 479 ; de la loi *des garanties* proposée au Pape par le Piémont, VII, 273, 275 ; ses armées envahissent Rome ; Pie IX proteste et excommunie les envahisseurs avec leurs fauteurs, aides et conseillers, VII, 36, 37, 43 ; adresse du clergé de Poitiers au Pape contre l'envahissement de ses États ; tous les droits violés par le Piémont, VII, 48, 49 ; moyens iniques dont il s'est servi pour accomplir cet acte néfaste, 49, 50 ; principes

faux d'après lesquels il prétend justifier son crime, 51, 52; aspirations nationales, contraires à la loi de Dieu, 52, 53. *Voir* Italie, Pie IX, Rome.

Pientius (saint), évêque de Poitiers, II, 549 ; III, 46.

Pierre (saint), prince des apôtres. Transformation éclatante qui s'opère dans la personne de saint Pierre sur les bords du lac de Tibériade, I, 222 et suiv. ; il faut à l'Église de la terre une base que nos yeux puissent voir ; saint Pierre est cette base visible ; développement de cette doctrine ; saint Hilaire montre saint Pierre établi fondement de l'Église, par l'exposition de ces paroles de saint Matthieu : *Tu es Christus Filius Dei vivi... tu es Petrus et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam*, II, 468 et suiv. ; VII, 356, 357 ; commentaire du même texte par saint Léon le Grand, II, 474, 472 ; application à saint Pierre, comme pierre fondamentale de l'Église, de ce passage d'Isaïe : *Ecce ego mittam in fundamentis Sion lapidem probatum, angularem*, etc., 473 et suiv. ; prédestination divine de la ville de Rome comme siège de saint Pierre, chef de l'Église, II, 483 et suiv. ; entrée de saint Pierre dans cette ville, célébrée par saint Léon, 486, 487 ; doctrine de saint Léon IX sur l'identification de saint Pierre à Jésus-Christ, de la pierre visible à la pierre invisible, par le genre de mort du prince des apôtres, II, 488, 489.

Saint Pierre est le pasteur des brebis et des agneaux, des prêtres et des fidèles, etc., I, 225 ; l'unité du pastorat donnée à saint Pierre par Jésus-Christ ; enseignement de saint Augustin, VI, 387, 388 ; la plénitude de la puissance apostolique réside dans la chaire de saint Pierre ; témoignage de Bossuet, VI, 405 ; l'acquiescement du tribut pour lui et le Sauveur signifiait que sa personnalité était associée à celle du Fils de Dieu, V, 352, 353 ; saint Pierre et saint Jean à la cène et au tombeau de Jésus-Christ ; comment la vérité est manifestée à saint Pierre par l'intermédiaire de saint Jean, V, 424, 425 ; celui-là est l'antechrist qui nie la suprême et indéfectible autorité de saint Pierre, IV, 486, 487 ; homélie prêchée dans l'église de Saint-Pierre à Bordeaux, II, 428 et suiv. ; affinité entre la croix et saint Pierre, entre le calvaire et le pontificat suprême, 429 et suiv. ; péche miraculeuse de saint Pierre, sa signification, V, 554, 555 ; il vient à Rome et il y établit son siège, II, 485, 494, 509, 510 ; IV, 47 ; la chaire de saint Pierre signifie son repos sublime, son immobilité dans la ville de Rome, III, 96.

La scène du crucifiement de saint Pierre représentée dans la cathédrale de Poitiers, IV, 483, 484 ; homélies prêchées à la messe pontificale, le jour de saint Pierre, patron de l'église cathédrale de Poitiers, 1850 ; exposition de ces paroles de saint Jean : *Simon Joannis, amas me... ? pasce agnos meos... pasce oves meas* (Joann. xxi, 15, 16, 17), I, 222 et suiv. ; 4864, exposition du

chapitre douzième des Actes des Apôtres; Hérode fait mettre saint Pierre en prison; l'Église prie pour lui, et un ange le délivre; Hérode est frappé de mort par un ange; Pie IX dépouillé de ses États représente la personne de saint Pierre, IV, 256 et suiv.; poursuites contre cette homélie de la part du gouvernement: voir Billault, Thouvenel; exposition de ce texte de la Genèse: *Inde pastor egressus est lapis Israël*, VII, 469 et suiv.

Pierre et Paul (saints). Lettre pastorale concernant les solennités du XVIII^e centenaire de la mort de saint Pierre et de saint Paul, VI, 60 et suiv.; pèlerinages à leurs tombeaux, à toutes les époques, et surtout de nos jours; avantages qu'on peut en retirer, VI, 365; les prêtres doivent demander la permission des supérieurs ecclésiastiques; esprit de religion dans lequel ce pieux voyage doit être entrepris, 366.

Pierre II (saint), évêque de Poitiers. Sa conduite courageuse envers Philippe I, roi de France, et le comte de Poitiers, qu'il retranche de l'Église; il meurt en exil, II, 553, 562; il est considéré avec le B. Robert d'Arbrissel comme le véritable instituteur de Fontevrault, VIII, 412, 418.

Pierre d'Arbuès (saint), martyr, grand inquisiteur d'Aragon. Sa canonisation; vote dans le consistoire. VI, 78, 82; VIII, 418.

Pierre de Celle, évêque de Chartres, III, 486. Son sentiment sur l'immaculée conception de Marie; il est tout disposé à se soumettre à la décision de Rome, II, 475 et suiv.; sa piété envers la mère de Dieu, 609; il reconnaît à la chaire de saint Pierre le droit de définir un dogme, et l'on évite tout précipice en suivant la lumière de l'Église romaine, VI, 469, 470.

Pierre Chrysologue (saint), archevêque de Ravenne, II, 450; III, 55. Il explique la guérison de l'enfant épileptique de l'Évangile, VIII, 22.

Pierre Damien (saint), cardinal. Sermon pour l'anniversaire de la translation des reliques de saint Hilaire, II, 565; III, 324; lettre à Alexandre II, sur la brièveté de la vie des papes, V, 377.

Pierre Nolasque (saint). Le spectacle de sa grande charité convertit un prince musulman, VI, 494, 495.

Pilate. Il consacre la royauté de Jésus-Christ par une affiche solennelle; sentiment de Bossuet sur cet acte public, III, 544; quelle fut l'énormité de son crime en condamnant Jésus-Christ; son nom inséré dans le symbole en fera dans tous les siècles un objet de réprobation, IV, 463, 464, 484; V, 254; il est le chef de tous les pusillanimes, IV, 434.

Pietri, sénateur. Il attaque le pouvoir temporel du pape devant le sénat, IV, 428, 431, 442.

Pimodan (Georges de), général dans l'armée pontificale. Ses qua-

- lités militaires ; sa glorieuse mort à Castelfidardo, IV, 43, 46, 60.
- Pitra** (dom), depuis cardinal. Ses lettres sur la Hollande dans lesquelles il fait l'éloge du roi Louis Bonaparte, I, 568 ; vie du Père Libermann, 524 ; Spicilège de Solesmes, II, 463.
- Plainière** (village de la). paroisse de Courlay, diocèse de Poitiers, lieu des réunions des dissidents de la Petite-Église, I, 49.
- Plancy** (Colin de). Rétractation de ses premiers ouvrages, IV, 577, 578 (note).
- Plantier** (Mgr), évêque de Nîmes, III, 647 ; VIII, 38. Instruction pastorale sur les calamités publiques, IV, 241 ; lettre en faveur des associations religieuses, IV, 319, 322 ; mandement dans lequel il dévoile les périls que cachent les mots décevants mis en crédit par les incrédules, V, 377 ; il partage avec l'évêque de Poitiers les accusations de M. de Persigny comme un évêque intolérant, IV, 508, 509.
- Platon**, II, 369, 389, 398, 399. Il dit que la chasse doit être louée dans les jeunes hommes lorsqu'elle est honnête, et flétrie quand elle est le contraire, VI, 277.
- Pline**. Il marque, dans une lettre à Trajan, que les réunions des chrétiens avaient lieu le jour du soleil, III, 364.
- Pluie**. Mandement qui ordonne des prières pour obtenir de la pluie, VI, 209 ; passage des livres saints, dans lesquels sont contenues les promesses de Dieu de donner la pluie à son peuple ou de la refuser à cause de ses fautes, 208, 244, 245.
- Poitevins** (les). Caractère des Poitevins ; leurs habitudes, leur foi, leur piété, I, 444 ; II, 242 ; IV, 248, 234 ; V, 287 ; éloge de la franchise des Poitevins par Jean de Sarisberi, évêque de Chartres, VI, 267.
- Poitiers**. Lettre pastorale pour la prise de possession du diocèse de Poitiers, I, 96 et suiv. ; discours d'arrivée prononcée à la suite de l'intronisation solennelle dans la cathédrale de Poitiers, 428 et suiv. ; aperçu sur l'histoire de l'Église de Poitiers, II, 54 et suiv. ; première relation de l'état de l'Église de Poitiers, adressée au saint-siège (1856), 560 ; calendrier et offices propres du diocèse, 564 ; seconde relation de l'état de l'Église de Poitiers (1861), V, 244 ; troisième relation (1865) ; quatrième relation (1869) ; cinquième relation (1873) ; elles sont suivies de divers passages des réponses du préfet de la congrégation du concile, V, 579 et suiv. ; VII, 274, 275 ; VIII, 452 et suiv.
- L'Église de Chartres envoie des livres précieux à celle de Poitiers, ainsi que ses meilleurs écolâtres, I, 409 et suiv. ; il y a dans l'Église de Poitiers une grandeur continue depuis son origine jusqu'à nos jours, II, 544 ; état de cette Église sous le rapport religieux après les guerres de religion, 557 ; grandes œuvres accom-

plies dans le diocèse depuis le concordat, 343; fruits du jubilé demi-séculaire dans la ville de Poitiers, I, 320.

Évêques de Poitiers élus par le chapitre ou nommés par l'autorité civile dont l'institution canonique fut refusée ou retardée par le saint-siège, VIII, 134 et suiv.

Le diocèse de Poitiers envoie un grand nombre de ses prêtres dans les missions étrangères, IV, 374, 372; il est placé sous le patronage du Sacré-Cœur, VI, 608; état d'abandon de l'Église de Poitiers après la révolution, 91, 92.

Adresse du clergé et des fidèles du diocèse de Poitiers à Pie IX, portant protestation contre l'envahissement de Rome par le gouvernement piémontais, VII, 47 et suiv.; bref de Pie IX à l'évêque de Poitiers à propos de cette adresse, VII, 54.

Église cathédrale. Sa fondation remonte à saint Martial; saint Pierre en est le patron, IV, 479, 480; visite canonique de cette église; allocution pour l'ouverture et la clôture de cette visite, I, 577 et suiv.; consécration de l'autel de la cathédrale, IV, 477; indulgence des sept autels, accordée pour l'église cathédrale de Poitiers à l'instar de celle qui existe dans la basilique vaticane, V, 588; VI, 58; obligation pour les paroissiens de l'église cathédrale de pourvoir à l'entretien intérieur de cette église, I, 588; combien l'église cathédrale doit être chère à l'évêque, VI, 340, 344.

Supplique adressée au chapitre de la basilique de Saint-Pierre de Rome pour obtenir l'agrégation de la cathédrale de Poitiers à cette basilique, VII, 555, 560; lettre pastorale portant communication des lettres de cette agrégation, 553 et suiv.; cette agrégation donne droit à la jouissance perpétuelle des grâces et privilèges de la basilique de Rome, 555, 556; allocution prononcée à la cérémonie d'installation du nouvel archiprêtre de la cathédrale (1867), VI, 448; entretien prononcé au prône de la messe paroissiale de l'église de Saint-Pierre, sur la visite canonique de cette église, I, 582 et suiv.

Lettre pastorale et mandement au sujet d'une distinction honorifique décernée par le saint-siège à messieurs du chapitre de la cathédrale, VI, 202 et suiv.; lettres apostoliques confirmant le décret qui accordait cette distinction, 203; cet attribut est une parure sainte qui rattache à l'Église de Poitiers les plus grandes pages de l'histoire du christianisme, 204; description de cet attribut et manière de le porter, 206, 207; éloge du zèle des chanoines de Poitiers dans l'accomplissement de leurs devoirs, 205.

Abbaye de Sainte-Croix, I, 248; II, 557; IV, 561. Homélie prononcée à la suite de la consécration de la nouvelle église du monastère de Sainte-Croix, VI, 497 et suiv.; l'évêque de Poitiers est tenu à ne rien négliger pour perpétuer la famille religieuse

de sainte Radegonde, 498 ; à consacrer tous ses soins à la conservation du monastère de Sainte-Croix, 501, 502, 503 ; offrandes pour la dispense de l'abstinence du samedi, consacrées en partie à la construction de la chapelle de Sainte-Croix, 33, 34 ; lettre pastorale annonçant une indulgence jubilaire à l'occasion du 43^e anniversaire séculaire de la réception d'un fragment insigne de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers, 480 et suiv. ; ce monastère, fondé sous l'invocation de Marie, prend le nom de Sainte-Croix, 490 ; miracles opérés dans ce saint lieu par la vertu de la vraie Croix, 490, 491 ; pourquoi sainte Radegonde établit son monastère près des oratoires de Saint-Hilaire et de Saint-Martin, 338 ; zèle des habitants de Poitiers à adorer la relique de la vraie croix, chaque vendredi, dans l'église du monastère, 491, 492 ; conservation de ce monastère jusqu'à nos jours sans interruption depuis sainte Radegonde ; éloge des religieuses qui l'habitent, 493 ; fête de la susception de la sainte croix célébrée tous les ans dans le monastère de sainte Radegonde, 494.

Basilique de Saint-Hilaire. *Voir* Hilaire (saint).

Abbaye de Saint-Hilaire de la Celle, aujourd'hui couvent des Carmélites ; maison patrimoniale de saint Hilaire, V, 264, 337 ; VI, 347 ; les chanoines réguliers s'établissent dans cette abbaye, VII, 444 ; Oratoire de Saint-Hilaire-entre-les-églises ; sa fondation ; ce qu'il devient après la révolution, sa restauration, VI, 316, 347, 348 ; discours pour la bénédiction du marché Saint-Hilaire, III, 376 et suiv.

Oratoire de Saint-Martin-entre-les-églises ; quelle fut sa destination après la révolution ; sa restauration, IV, 487 ; VI, 346, 347, 348.

Montierneuf (église paroissiale de Saint-Jean de). Diverses homélies prononcées dans cette église, à la messe de saint Fiacre, patron de la confrérie des jardiniers, IV, 275 et suiv. ; en l'honneur de saint Maurice, patron de la garnison militaire de Poitiers, IV, 40 et suiv. ; en la fête de saint Jean l'Évangéliste, patron de l'église, V, 308 et suiv. ; allocution prononcée à la suite de la bénédiction des orgues de l'église paroissiale, VI, 10 et suiv.

Église de Notre-Dame-la-Grande. Cette basilique est le plus auguste sanctuaire de Marie dans le diocèse de Poitiers, V, 272 ; zèle des fidèles à visiter cette église, vœux pour sa prochaine restauration, II, 453, 454 ; homélie prononcée à l'occasion de la consécration de l'autel de Notre-Dame de Poitiers, V, 274 ; lettre circulaire au sujet du couronnement de la statue de Notre-Dame-la-Grande, 271 et suiv. ; homélie à l'occasion de cette cérémonie, 280 et suiv. ; homélie prêchée dans l'église de Notre-Dame dans laquelle est rappelé le souvenir de la solennité du couronnement de la statue de la sainte Vierge, 300 et suiv. ; lettre aux curés de

la ville de Poitiers après la solennité du couronnement, 298 ; acclamations pour la clôture de la solennité, 290 et suiv. ; anniversaire du miracle des clefs ; discours prononcé dans l'église de Notre-Dame, I, 476.

Chapelle de Saint-Jacques, station des pèlerins de Compostelle, IV, 469.

Pie IX autorise l'établissement des stations de Rome dans les églises et les oratoires publics de la ville de Poitiers avec les mêmes indulgences, VI, 57.

Séminaire de Poitiers. Origine et histoire des séminaires du diocèse, V, 335 et suiv. ; fondation du séminaire de Saint-Charles, sa destination actuelle, 336 ; consécration de l'autel de l'église du grand-séminaire, 338 ; physionomie de cette maison pendant la tenue du concile de Poitiers, VI, 229, 230.

Université de Poitiers. Son érection par Eugène IV, à la demande du roi ; les ecclésiastiques séculiers et réguliers rivalisent avec les laïques de zèle comme de savoir, II, 556 ; établissement de la faculté de théologie, VII, 426 ; VIII, 457.

Palais épiscopal. Pendant la révolution, il est transformé en prison, où sont renfermées de pieuses victimes ; il devient plus tard la demeure des préfets de la Vienne, enfin il est rendu à sa première destination ; louable empressement de l'administration civile dans cet acte de justice, VI, 256 et suiv. ; VIII, 217 ; motifs pour lesquels l'évêque de Poitiers se réjouit de la restitution du palais épiscopal, VI, 259, 260 ; inscription posée alors dans ce palais, 263 ; d'où vient la dénomination de monastère donnée aux maisons épiscopales ; celle de Poitiers portait le nom de monastère de Saint-Pierre, 316 ; entretien à la suite de la consécration de la chapelle restaurée du palais épiscopal, VIII, 216 et suiv. ; détails historiques sur cette chapelle, 217, 218.

La ville de Poitiers est une de celles qui portent l'empreinte catholique la plus prononcée ; tous ses quartiers ont gardé les vestiges des grands faits et des grands hommes de notre passé religieux, VI, 58 ; VIII, 469, 470 ; éloge de la ville de Poitiers par Alcuin ; quels sont ses titres de noblesse, III, 379 et suiv. ; Arènes de Poitiers ; les restes de ces arènes démolies pour faire place au marché de Saint-Hilaire, III, 384, 382 ; Poitiers vu de la terrasse du jardin de l'évêché, IV, 281, 282 ; Notre-Dame-des-Dunes, paroles prononcées à la suite de l'installation du cercle des ouvriers, VII, 440, 441 ; Cueille-Mirebalaise (faubourg de la) ; allocution pour la bénédiction de la salle d'asile de ce faubourg, I, 514 et suiv. ; la prière publique en permanence dans la ville de Poitiers pendant la guerre, VI, 604, 605 ; elle s'unit à la joie de l'Église dans diverses solennités religieuses, V, 287, 295, 304, 302. Voir Salle d'Asile.

Sous le gouvernement des ducs d'Aquitaine, Poitiers devient le

centre des intérêts religieux et politiques de l'Europe, II, 551 et suiv.; travaux des membres de la société de Saint-Vincent-de-Paul dans le Poitou, III, 447 et suiv.

Poitou (le). Éloge de cette province sous le rapport moral et matériel. IV, 248 et suiv.; cette province se distingue à toutes les époques par les travaux et les dévouements du zèle évangélique; aperçu historique de ces travaux entrepris sur la terre du Poitou depuis saint Martin jusqu'à nos jours, VI, 324, 325, 326: vingt-quatre conciles ont eu lieu dans le Poitou; les questions les plus considérables y ont été agitées et résolues, 446, 447.

Poitou (Bas). Tableau affligeant de l'état de cette contrée sous le rapport religieux, efforts pour l'améliorer, IV, 285 et suiv.

Politique. Lettre à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes à propos du rapport présenté au conseil d'État par M. Suin, dans l'affaire du mandement du 22 février 1864, IV, 228 et suiv.; réponse à Son Excellence M. Billault, ministre, commissaire du gouvernement dans la discussion de l'adresse du Sénat et du Corps législatif, 1862, IV, 388 et suiv.; on trouve dans ces deux documents l'exposition des principes d'une politique selon Dieu, et la réfutation des doctrines politiques des gouvernements modernes.

La politique des temps actuels consiste à chercher les solutions en dehors de Dieu; elle ne peut être innocente des crimes qui en sont la conséquence, I, 96; IV, 4; la faiblesse d'un gouvernement ne vient pas de la force de ses ennemis, mais de l'impiété de ceux qui la servent, 456.

Appréciation du second empire à son début, I, 550 et suiv.; seule, la constance dans le bien peut nous sauver au milieu du débordement d'idées qui règne aujourd'hui, 622; exemple de la probité politique au moyen âge, IV, 76, 77; dangers d'une politique sans frein et sans règle, dans toutes les conditions, 427; le suffrage universel ne dispense pas le souverain de ce qu'il doit à l'Église, 455; le silence en face du gouvernement est souvent la conduite la plus avantageuse à tous les points de vue humains; mais quand il répugne à la conscience, que doit faire un homme honnête et loyal? 232; contradictions, fausses allégations et faux principes qui se trouvent dans le rapport contre le mandement du 22 février 1864, 235 et suiv.; ingérence du pouvoir civil dans l'enseignement pastoral, tirée de la déclaration de 1682, 243; la soumission à Dieu relève un État au lieu de l'abaisser, 249; l'État, en attaquant un évêque, attaque l'Église qui seule est juge de ses pontifes, 252; accusations au sujet des prières pour l'empereur, 442; hostilité officielle des autorités civiles contre les évêques, 446.

La mauvaise politique est le résultat de la mauvaise philosophie; il n'est pas plus permis aux évêques d'épargner la con-

séquence que d'épargner les principes, II, 436 ; le comte de Cavour prétend que le gouvernement pontifical, subordonné à celui de Dieu, est mauvais par nature, 512 ; jugement sur la campagne d'Italie en 1859 ; appréhensions qui ne sont que trop justifiées ; manière d'agir dans les différentes variations de la politique, III, 396 et suiv. ; situation des affaires temporelles du clergé à la paix de 1859, III, 422.

La thèse de la neutralité politique ne sera jamais qu'une vaine formule, II, 321 ; combien sera sévère le jugement de la postérité contre la politique contemporaine, IV, 2 ; fausseté de la paix que prétendent apporter les institutions anti-religieuses, VI, 438 ; avec quelle hypocrisie les politiques ont attaqué le saint-siège, III, 540 et suiv. ; ils s'opposent aux pèlerinages, prétendant que le monde est gouverné par les sages et non par les thaumaturges, VII, 167, 168.

La politique sera toujours en défaut, tant qu'il n'y aura pas retour à Dieu, VII, 409 ; la sécularisation des gouvernements est un crime, V, 470 ; Dieu méconnaît les peuples qui ne le reconnaissent pas ; il en est de plus obligés que les autres à le servir, 475 ; on dit qu'un gouvernement ayant pour base la loi divine est une chimère, l'histoire montre partout le contraire, 485 ; on dit que cet état de choses est inopportun, c'est faux, et d'ailleurs ce serait la faute de l'époque et non du principe, 489 ; cet état n'est contraire ni à la liberté parlementaire, ni à la vie pratique et sociale, 497 ; conduite de l'Église en face de ces erreurs, 203, 206 ; le concile de Trente veut porter un décret concernant les devoirs des princes, les politiques du temps s'y opposent, VI, 570.

Ils accusent l'Église de révolte à cause de ses réclamations ; ils signalent l'épiscopat comme le corps le plus dangereux pour la tranquillité ; ces accusations injustes n'empêchent pas la religion de parler et de prier, IV, 33 et suiv. ; l'Église ayant à gouverner des âmes unies à des corps a dû subir les conditions des corps et avoir une demeure sur la terre ; la politique chrétienne s'était chargée de fonder cette cité, IV, 47, 48 ; le clergé n'est plus mêlé aux affaires publiques ; langage des politiques de nos jours pour l'en tenir éloigné, VII, 371 et suiv., 374, 375.

Pologne. Sa mission divine entre toutes les nations est la défense de la vraie foi, V, 182 ; suites funestes du partage de la Pologne pour l'Europe, 190, 191 ; le corps du B. Bobola mutilé par les cosaques et néanmoins incorruptible est l'image naturelle du peuple polonais toujours torturé et toujours conservé, II, 262 ; la Pologne sous le règne de Jean Casimir ; parole mémorable de Louise de Nevers ; malheur de ce royaume ; les martyrs Josaphat et André Bobola, 259 et suiv. ; Pie IX demande des prières aux

fidèles en faveur de la Pologne persécutée par la Russie, VI, 408, 409.

Pompaire (paroisse de). Mandement qui ordonne des prières expiatoires à l'occasion d'un vol sacrilège commis dans cette paroisse, I, 634, 632.

Pontife romain. Le voyage *ad limina Apostolorum* des évêques et la relation de l'état de leurs églises au pape sont la conséquence manifeste de la primauté que Dieu a donnée au pontife romain sur l'Église universelle, II, 434 ; juridiction extraordinaire dont il usa en 1804 sur les églises de France, légitime et nécessaire, 54 ; son autorité infaillible en matière de foi, reconnue par une assemblée d'évêques de France en 1653, 238 ; il exerce et il exercera toujours la plus énergique de toutes les pressions sur les événements de la terre par la prière des chrétiens, 64 ; son indépendance, sa suprématie spirituelle appartiennent à l'essence du christianisme, III, 643 ; le pontife romain et le saint-siège apostolique d'après le concile d'Agén, IV, 24 et suiv. ; pourquoi y a-t-il une prière spéciale pour le pontife romain ? 270 ; l'Église a entouré l'élection du pontife romain des garanties les plus rassurantes. VII, 463, 464 ; les longs pontificats coïncident avec les époques dangereuses : exemples de Pie VI, Pie VII et Pie IX, VI, 396 ; application de la vision prophétique de Jacob sur Joseph au pontife romain, VII, 470 et suiv., et des paroles du psaume LXXII : *Pavit eos in innocentia cordis sui*, 474. Voir Pape.

Pontgouin, diocèse de Chartres. Allocution prononcée dans l'église paroissiale, VI, 519 et suiv.

Pontifical romain. Commentaire et traduction de quelques prières et rites sacrés.

Évêque. Questions adressées à l'évêque après la formule du serment, I, 423, 424 ; II, 512 ; III, 331, 478 ; VI, 465, 466 ; VII, 466 ; rites de l'imposition de la mitre sur la tête du prélat consacré, IV, 442 ; le pontife consécrateur demande à Dieu que l'élu aime la vérité, qu'il ne l'abandonne jamais, vaincu par les louanges ou la crainte, I, 433 ; II, 595 ; formule du serment par laquelle l'évêque élu s'engage à défendre les droits de la papauté, II, 542 ; III, 478 ; à transmettre intégralement à ses successeurs les possessions de son évêché, VI, 255 ; à se rendre au concile aussitôt qu'il y sera appelé, VI, 462 ; à faire observer les décrets apostoliques, V, 397 ; anniversaire de la consécration, II, 479 ; VI, 252.

Prêtre. Appel de l'évêque au peuple avant l'ordination du prêtre, II, 344 ; respect et obéissance à l'évêque, III, 20, 24 ; les prêtres sont les aides de l'évêque, IV, 50, 506, 507 ; il les appelle ses amis, VI, 72, 73,

Diacres. La force est donnée au diacre dans son ordination, IV, 442,

Lecteur. Quelle sera sa récompense, s'il remplit saintement sa charge, IV, 412.

Exorciste. Admonition faite à l'exorciste par l'évêque, II, 340.

Portier. Les clefs lui sont données pour ouvrir les cœurs à Dieu et les fermer au démon, I, 180; II, 440.

Clerc. Couronne des clercs, V, 44.

Autel. Consécration, I, 378, 379; IV, 483; V, 24, 22, 88, 89, 339, 340.

Chevalier. Bénédiction des armes d'un nouveau chevalier, V, 557, 558.

Croisés. Bénédiction et imposition de la croix, III, 645.

Église. Bénédiction de la première pierre, II, 478; III, 440, 444; consécration, III, 4; IV, 78, 79, 494; V, 90, 275, 362; VI, 495; le pontife demande à Dieu de maintenir à perpétuité le titre de l'église consacrée, II, 574; développement de l'allocution prononcée par l'évêque à la porte de l'église qui va recevoir la consécration, VIII, 214.

Église cathédrale. Visite canonique de cette église par l'évêque, I, 579.

Reliques. Exposition des antiennes qu'on chante à la procession des reliques, le jour de la dédicace d'une église, VIII, 448, 449, 421.

Reliquaire. Bénédiction, III, 422; IV, 554.

Synode. Règles pour la tenue du synode, II, 345; V, 586; oraison pour le synode, III, 278.

Porchaire (saint), abbé de Saint-Hilaire, II, 531.

Porphyre. Ses blasphèmes contre la personne de Jésus-Christ, dont il nie la divinité, réfutés par saint Augustin, V, 423, 424.

Porée (Gilbert de la), évêque de Poitiers. Il se laisse entraîner à de graves erreurs de langage sur la nature et les personnes divines, II, 554.

Port-de-Piles (église de). Consécration de cette église, allocution, IV, 217.

Pouvoir. Pourquoi est-il appelé charge; difficultés qu'on rencontre aujourd'hui à exercer le pouvoir, I, 337; partout il faut un pouvoir; mille désordres s'engendrent dans une société où il n'y a pas de pouvoir vivant et agissant, 340; l'Église se prête à toutes sortes d'accommodements à l'égard des pouvoirs humains, toutes les fois que le dogme ou la discipline sont mis hors d'atteinte, II, 447; elle leur accorde non seulement une soumission sincère, mais encore un concours franc et bienveillant, I, 557; Dieu gouverne et perpétue son œuvre au moyen des causes secondes; ses mandataires dans l'ordre civil sont les rois et les magistrats; dans l'ordre religieux, les pontifes et les ministres sacrés; le droit de commander les autres leur vient de Dieu, VIII, 481, 482; Dieu n'a pas renoncé à ses droits sur la création en

suscitant parmi les peuples des gouvernants et des magistrats, VII, 537; il exerce sa royauté en la personne de son Fils, 537, 538; Dieu se rira des rois et des grands de la terre qui auront voulu secouer son joug, 538, 539; ils sont destructeurs de toute autorité ceux qui rejettent de l'état des choses modernes toute notion du pouvoir divin, VIII, 182.

Le pouvoir souverain chez les païens était une autorité dure et sévère, et cependant un bienfait pour l'humanité, VIII, 45, 46; ce pouvoir est adouci dans le catholicisme par ceux qui l'exercent; développement des paroles de Jésus-Christ : *Non ita erit inter vos* (S. Luc. xxii, 25, 26), VIII, 47 et suiv.; l'exemple de Jésus-Christ qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, est le tempérament efficace apporté aux abus du pouvoir, 49, 50, 52; doctrine de saint Paul sur l'obligation d'obéir au pouvoir établi; comment doit-elle être expliquée ? 51; inconvénients de la puissance souveraine, moindres cependant que ceux de l'anarchie; à quel résultat sont parvenus les hommes qui ont voulu obvier à ces dangers par l'État libre; pensées de Bossuet et du comte de Maistre à ce sujet, 48, 49.

Pouvoir temporel du Pape. Pie IX remercie le gouvernement français de sa première intervention pour la délivrance de Rome, I, 97; mandement à l'occasion de la rentrée du pape dans ses États, 497 et suiv.; part qui revient à la France dans ce résultat, 499; récompense qu'elle en recevra, 300 et suiv.; sauvegarde du principe de l'autorité et de la propriété, 202, 203; de nouveaux complots se trament, de grandes iniquités se préparent, II, 432, 433; provocations et menaces du Piémont contre Rome, 353; instruction synodale sur Rome, considérée comme siège de la papauté, 466 et suiv.; à une pierre visible, il faut un emplacement visible, 477 et suiv.; objections contre l'autorité temporelle du pape, 511, 512; dire que le gouvernement ecclésiastique est « mauvais par sa nature » est un outrage à l'Évangile et une contre-vérité historique, 513 et suiv.; le peuple romain n'est pas un peuple malheureux, 516 et suiv.; il n'est pas dépossédé des avantages de la civilisation, 518 et suiv.; bénignité pratique de ce gouvernement, 525, 526; tous les peuples chrétiens y ont droit de cité, et ne s'y réputent point étrangers, les Français surtout, 527 et suiv.; à part une seule des nationalités italiennes (le Piémont), toutes les autres sont inoffensives et bienveillantes envers la Rome pontificale, 531; tout le danger vient de la révolution et des concours qu'on lui prêterait, 527, 532; voyage de Pie IX dans ses États en vue de remplir son devoir de prince temporel, III, 96, 97.

Lettre à l'occasion de l'attentat d'Orsini : « Une cause servie par le poignard et par les bombes pourrait-elle jamais obtenir le concours qu'elle sollicite, et dont elle se flatte d'avoir reçu plus

d'un gage ? » 106; explication au sujet des prières indiquées pour la guerre d'Italie, 396 et suiv. ; dangers d'une alliance politique avec le Piémont ennemi du saint-siège, 399 et suiv. ; représentations épiscopales à l'empereur, 404 ; efforts de la révolution pour renverser le gouvernement temporel du vicaire de Jésus-Christ, asile à peu près unique de la politique orthodoxe, 414 et suiv. ; lettre pastorale à l'occasion de la révolte des Romagnes, 477 et suiv. ; réquisitoires et excitations de la presse contre le pouvoir temporel, témoignages rendus à ce pouvoir, 479, 480 ; lors même que l'autorité temporelle est exercée par un ministre de la religion, cela ne suffit pas à constituer la théocratie, 515 ; l'Église n'achètera point la conservation du pouvoir temporel au prix de l'abandon des principes, 517 ; gravité extrême du duel qui s'engage entre la révolution et le christianisme dans l'arène du pouvoir temporel, 532, 533.

Mandement portant condamnation d'erreurs contenues dans divers écrits notamment dans la brochure intitulée : *Le Pape et le Congrès*, 538 et suiv. ; la violation des droits temporels du saint-siège est un sacrilège, 444 ; témoignage de Bossuet, 542 ; cette même violation est un parricide, 547 ; mandement portant publication de l'encyclique de Pie IX à l'occasion de la lettre de l'empereur des Français, 546 et suiv. ; unanimité des évêques et des ecclésiastiques à proclamer l'inviolabilité du patrimoine apostolique, 548 et suiv. ; motifs sur lesquels le pape base sa volonté et son droit de conserver l'intégrité des États de l'Église, 553 et suiv. ; raison théologique de la nécessité du temporel, 555 et suiv. ; enseignement de l'Église gallicane sur ce point, 559 et suiv. ; l'Église n'a pas le droit de renoncer aux moyens réguliers de son existence et de son action pour obliger Dieu au miracle, 599 et suiv. ; le jugement de l'Église universelle sur un cas pratique de conscience est un jugement indéclinable, 609 et suiv. ; réfutation de quelques obligations touchant le bref d'excommunication lancé contre les usurpateurs des États de l'Église, 614 et suiv. ; exhortation à venir en aide au gouvernement pontifical par des dons et par l'enrôlement ; caractère religieux de ces offrandes et de cette milice, 640 et suiv. ; toutes les royautés et le principe même de la souveraineté sont intéressés au maintien de la royauté pontificale, 682 ; vœux en faveur de la milice commandée par le général de la Moricière, IV, 3 et suiv. ; décret du concile d'Agen concernant la principauté civile du saint-siège, 20 et suiv. ; témoignage rendu aux mérites et aux actes de cette principauté, 28 et suiv. ; réponse à de mauvaises paroles de M Dupin aîné, 34, 35 ; bataille de Castelfidardo, 44 et suiv. ; éloge funèbre des volontaires catholiques morts pour la défense des États de l'Église, 44 et suiv. ; grandeur de la cause pour laquelle ils ont succombé, 47 et suiv. ; Rome et Jérusalem, 49 et suiv. ; la croisade

moderne et les croisades anciennes, 53 et suiv. ; victoire par la défaite, 55 et suiv. ; plusieurs manières de servir la cause temporelle de l'Église, 63 et suiv. ; complots qui se trament encore contre les droits de l'Église, 87 ; mystère de l'avenir, 106 ; ordonnance concernant l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, 108 et suiv. ; grandeur de la crise, 136, 137.

Mandement au sujet des accusations contenues dans la brochure : *La France, Rome et l'Italie*, par A. de la Guéronnière, 145 et suiv. ; emploi politique de la méthode anesthésique, 158 et suiv. ; rôle de Pilate dans la passion et le supplice de Jésus-Christ, 163, 164 ; observations à propos du rapport ministériel qui défère le précédent mandement au Conseil d'État, 171 et suiv. ; parti pris d'arriver à la spoliation complète du pouvoir temporel de l'Église, 183 ; combien l'ancien clergé de France se fût élevé contre ces attentats, 187, 188 ; déclaration pontificale sur l'incompatibilité de la doctrine chrétienne et de certains principes modernes, 197 et suiv. ; deux manières d'entendre le premier des quatre articles de 1682 concernant la puissance de l'Église sur les choses temporelles et civiles, 243 et suiv. ; exhortation à la générosité envers le saint-siège, 262 et suiv. ; attitude nécessaire de l'évêque dans de si graves circonstances, 329 et suiv. ; un incident de l'expédition de l'armée pontificale, 336 et suiv. ; nous n'avons point dit « que l'intégrité absolue de la domination du saint-père était article de foi », 418 ; enseignement de l'Église sur ce point, 419 et suiv., 423 et suiv. ; rapport de M. de Rayneval sur le gouvernement temporel de Rome, 431, 437 ; réponse aux sénateurs Piétri et Bonjean, 432 et suiv. ; réponse à divers arguments de M. Billaud, 448 et suiv., 426 et suiv., 436 et suiv. ; conclusion contre son discours, 446 et suiv. ; lettres au comte de Persigny ; question de Rome, 515 et suiv. ; nier les avantages même sociaux qui résultent de l'Évangile, c'est mériter la qualification d'antéchrist, 588, 589.

L'immunité et la propriété ecclésiastiques, foulées aux pieds partout ailleurs, ont pour dernier refuge la souveraineté pontificale, V, 12 ; prière pour la conservation de la souveraineté temporelle du pontife romain, médiateur entre les peuples chrétiens, 304 et suiv. ; le successeur de Pierre est, de droit divin, personnellement exempt de toute sujétion et de tout tribut ; de là l'ordre régulier des choses qui le veut investi de la souveraineté, 352 et suiv. ; la convention de septembre 1864 ; le roi de Syrie et le roi de Samarie, 387 et suiv. ; des paroles de menace et d'insulte sont journellement proférées contre le pontife romain, 482 ; privilège des guerriers qui meurent pour la défense de l'Église, 490 et suiv. ; instruction pastorale sur l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, 518 et suiv. ; constitution de l'existence temporelle de

l'Église, 531 et suiv.; les mêmes coups qui n'atteignent pas le principe essentiel de la vie, quand ils sont portés aux membres, prennent une gravité infiniment plus alarmante s'ils sont dirigés contre la tête, 537 et suiv.; usage que l'Église a su faire de ses avantages temporels, 540 et suiv.; devoirs des chrétiens, depuis qu'elle en est dépouillée, 545 et suiv.

Exhortation aux soldats pontificaux, à Velletri; noblesse de la cause qu'ils défendent, 557 et suiv.; attitude du saint-père dans l'état de faiblesse matérielle auquel il est réduit, 574, 575; ses dispositions à l'égard de la France, 576, 577; le pouvoir temporel, s'il est réduit pour un temps encore prolongé à ses limites et à ses conditions actuelles, n'est pas viable, 578; conséquences probables du retrait des troupes françaises de l'État pontifical, VI, 4 et suiv.; le triomphe de l'iniquité sera loin d'être complet, 5; quand le *principe* est maintenu, le *prince* n'est jamais définitivement détrôné, 6; abaissement de toutes les autres souverainetés correspondant à celui de la souveraineté pontificale, 8; grâces réservées au peuple qui donnerait asile à la papauté exilée, 24; conjuration de toutes les puissances terrestres contre l'autorité pontificale, 463; tranquillité de Rome malgré le retrait des troupes, 74, 75; grandeur de la papauté au milieu de ses humiliations, 82, 83; nouvelle agression contre les États pontificaux, 405 et suiv.; sympathies acquises à la cause pontificale par suite d'un succès militaire, 411 et suiv.; espérances et craintes, 468 et suiv.; hommage rendu par Pie IX à ses défenseurs, 472 et suiv.; le comte Bernard de Quatrebarbes à Nérola et à Monte-Rotondo, martyr de la cause pontificale, 488, 489; résipiscence de quelques esprits sérieux en ce qui est de la question romaine, 244, 245; le *Jamais, jamais* de M. Rouher, 246; éloge des zouaves pontificaux par Pie IX, 234 et suiv.

Décret du concile de Poitiers sur le principat civil du pontife romain, 344 et suiv.; lettre du pape à ce sujet, 230, 233; suspension du concile du Vatican par suite de l'invasion de Rome, VII, 4 et suiv.; consommation prévue d'une suite d'iniquités et d'attentats, 9 et suiv.; désastres de la France, suite de ses torts envers le pontificat romain, 25 et suiv.; encyclique du pape concernant l'invasion de Rome, 36 et suiv.; énoncé des faits, résumé de tous les actes précédents, 37, 38; énoncé des principes, 39, 40; chimère de l'*extra-territorialité*, 44; excommunication contre les envahisseurs et leurs complices, 42, 43; effets tôt ou tard immanquables de l'excommunication, 44; adresse du clergé de Poitiers au saint-père contre l'attentat en lui-même, 48, 49; contre les moyens employés, 49, 50; contre les principes invoqués, 51, 52; base historique et théologique de la souveraineté temporelle des papes, 319 et suiv.; c'est le concours armé de la France qui a procuré la dépossession de l'Église, 320, châtement

palpable qu'elle reçoit, 324, 322; en tombant du front de Pie IX, la couronne est tombée du front de la France, 407; la France ne serelèvera qu'avec Rome, 408, 409; conséquences de la sécularisation de Rome, 478, 479; sécularisation des maisons religieuses, 486 et suiv.; description de Rome: « sépulcre d'un vivant et gloire d'un ressuscitant », 505 et suiv.; attitude du peuple romain, 512 et suiv.; une participation plus large aux emplois du principat sacré de Rome est acquise aux iaïques demeurés fidèles parmi ces épreuves, 516; lettre du sénateur de Rome, 519; brefs du saint-père 520 et suiv.; véritable captivité du pontife romain, 583; prières à Marie pour que le diadème soit replacé au front du pontife romain; spoliation des maisons religieuses par le pouvoir usurpateur, VIII, 44, 42, 43; encyclique du pape à ce sujet, il se déclare atteint jusque dans son ministère doctrinal, 34 et suiv.; grandeur des actes du saint-siège au milieu des revers subis depuis tant d'années, 257 et suiv.; confiance quand même dans la délivrance qui viendra à son heure, 259.

Chaque paroisse, chaque diocèse a son temporel, qui lui est nécessaire pour le culte, III, 557.

Poype de Vertrien (Claude de la), évêque de Poitiers. Son épiscopat de trente années rempli de bonnes œuvres, I, 485; II, 558; VI, 259; il consacre la chapelle du palais épiscopal, VIII, 249; il donne des statuts diocésains, 240.

Pradt (Dominique de), évêque de Poitiers, IV, 94; VI, 258. D'importantes œuvres s'accomplissent sous son épiscopat, grâce à quelques prêtres dévoués qui en prennent l'initiative, II, 442, 543.

Prédestination. La dévotion à Marie est le signe le plus assuré de la prédestination, VI, 452, 453; le Père éternel, concevant son Verbe, conçoit en lui et par lui tous les prédestinés, 452.

Prédication. Elle n'est pas un exercice d'esprit destiné à distraire les auditeurs; son but, c'est d'attirer les âmes à la pratique de la vertu, I, 286; le concile de Bordeaux trace des règles pour la prédication au jour du dimanche, 546; le zèle du prêtre doit être prudent dans la prédication, II, 28.

Prêtre. La vie du prêtre est une lampe allumée où doit briller l'ardeur du zèle, le feu de la charité; mais le zèle et la charité ne s'alimentent qu'au moyen de l'huile de la doctrine, II, 480; application de la parabole des dix vierges aux prêtres; ils n'ont pas tous l'huile de la doctrine dans leur lampe, 484 et suiv.; lorsque la doctrine fait défaut à un prêtre, la piété est languissante, la méditation stérile, etc., 482; la vie du prêtre est une floraison d'œuvres saintes dans le jardin béni de l'Église, V, 465; quelle doit être la sainteté du prêtre, I, 649, 620; sa vieillesse féconde, V 465.

Allocution sur les habitudes de respect et de régularité dans le corps ecclésiastique, III, 42 et suiv. : la sainteté ecclésiastique a besoin d'être éprouvée par les misères de ce monde, IV, 268 ; le scandale des prêtres est une des plus grandes épreuves de l'Église, 269 ; le prêtre repentant est la joie de son évêque, III, 264, 265 ; exhortation aux prêtres sur la nécessité et les avantages de l'étude, I, 85 et suiv. ; examen sexennal des jeunes prêtres ; motifs qui ont porté le concile de Bordeaux à l'établir, 544, 542 ; leurs obligations concernant les instructions pastorales, 546 et suiv.

Entretien avec le clergé sur les qualités du zèle sacerdotal, II, 46 et suiv. ; le zèle du prêtre doit être surnaturel, 47 et suiv. ; Dieu ne donne aux âmes toute leur parure que par la main de prêtre, 24 ; le zèle du prêtre doit être agissant, 22 et suiv. ; doux et aimable, 26 et suiv. ; universel, 33 et suiv. ; la vie du prêtre est une immolation incessante à la cause de l'Église, 49 ; le prêtre est le consul des âmes, le charge des affaires du ciel dans une contrée souvent indifférente ; s'il s'endort, c'est un ambassadeur infidèle, 22 ; il doit se rendre compte du temps et des lieux, ainsi que des dispositions des esprits, 23 ; le zèle doit être prudent et précautionné, 28 et suiv. ; zèle concerté qui s'aide volontiers du secours des autres, 35 ; vivifié par l'exemple et la prière, 36 ; puissance du prêtre sur le démon ; le prêtre médecin spirituel, 340, 344 ; devoirs des prêtres envers les évêques, I, 347.

Instruction pastorale sur l'opposition à Dieu manifestée par l'opposition au prêtre, VII, 366 et suiv. ; l'hostilité envers le prêtre, annoncée par Jésus-Christ ; elle est devenue inexplicable dans l'état actuel du clergé éloigné des affaires politiques, 369 ; craintes chimériques de voir le clergé recouvrer l'autorité et la domination sous un gouvernement monarchique, 370 et suiv. ; quelques avertissements particuliers au clergé sur les prétextes que sa conduite peut donner au surcroît d'hostilité qu'on remarque dans le monde contre le sacerdoce, 263 et suiv. ; les ennemis du clergé reconnaissent le désintéressement du prêtre, mais ils redoutent son autorité morale comme prêtre, 374, 375 ; l'autorité du prêtre ne se fonde sur rien de terrestre ; on obéit à Dieu, en lui obéissant, 376 ; sa fonction est d'honorer et d'apaiser Dieu par le sacrifice, de conserver le dépôt de la vérité religieuse, 377 ; quelle doit être la conduite du prêtre en ce temps ? 382, 383 ; l'assentiment de la raison et de la volonté est dû à l'enseignement du prêtre, 378 ; le droit des ministres de Dieu à leur subsistance est un droit divin et naturel ; développement de cette doctrine appuyé sur les témoignages de l'ancien et du nouveau Testament, V, 548 et suiv.

Le concile de La Rochelle exhorte les prêtres à fuir le luxe, la

mollesse, etc., et à conserver quelques traces des habitudes des ancêtres, II, 147, 148 ; avantages pour un grand nombre de prêtres de pouvoir cohabiter ensemble sans entrer dans un ordre proprement dit, VI, 335 ; il n'existe pas de réserve épiscopale dans le diocèse de Poitiers contre les péchés particuliers aux prêtres, 223 ; règles pratiques contre les sollicitants au tribunal de la pénitence ; la révélation doit être portée à l'évêque ou à son représentant, 225 ; conduite de l'évêque, si le coupable avoue sa faute de lui-même, 226 ; enseignement de Benoît XIV sur la grandeur et les suites du péché des sollicitants, 224, 225 ; l'ordination place le prêtre au-dessus des laïques, III, 140, 144 ; le nom de vieillard donné au prêtre, I, 174 ; le sacrement de l'ordre impose au prêtre des obligations spéciales pour le bien de la société, III, 143, 144 ; le prêtre doit solenniser chaque année l'anniversaire de son ordination, VI, 372 ; dignité et pouvoir du prêtre, 374 ; les fidèles s'associent avec joie à la célébration de l'anniversaire demi-séculaire de l'ordination d'un prêtre, 375 ; union de prières en faveur des prêtres défunts dans le diocèse de Poitiers, V, 220, 224 ; prêtres âgés ou infirmes. Voir Caisse de retraite, Clergé, Sacerdoce.

Prévost-Sansac (Antoine), archevêque de Bordeaux, poitevin. Il préside le concile provincial de 1682, VI, 147, 389.

Prière. Sa vertu réside surtout dans la foi qui la dicte et qui l'inspire, VIII, 28 ; impuissance de la prière pour le salut d'une société résolue à se passer de Dieu, à méconnaître et à violer ses lois, 28, 29 ; c'est par la prière des saints que les épreuves sont abrégées en ce monde, VII, 340 et suiv.

Elle est comme la respiration religieuse de l'âme, III, 498 ; puissance de la prière, V, 399, 400 ; son efficacité unie à l'aumône, IV, 379, 380 ; elle est un grand moyen de gouvernement donné au pape par Jésus-Christ, II, 161 et suiv. ; Dieu n'accorde à l'Église des grâces très importantes qu'en regard aux prières de ses enfants, 485 ; elle est la réparation aux grandes actions ; elle est nécessaire pour attirer le secours du ciel sur les conciles ; exemple des disciples dans le cénacle, VI, 446, 447 ; elle est le principal devoir des chrétiens en tout temps, mais surtout dans les temps obscurs et difficiles, V, 483 et suiv. ; elle est une arme toujours sûre de la victoire, une ressource toujours vivante pour le chrétien ; ses effets merveilleux dans les diverses calamités du monde, II, 159, 160 ; développement de ces paroles des livres saints : *Unus orans, et unus maledicens* ; du grand nombre d'hommes qui ne prient pas, VII, 64 et suiv.

C'est la prière du chrétien qui gouverne le monde, II, 164 ; elle est la plus active et la plus énergique de toutes les forces qui résident au sein de l'humanité, III, 69 ; elle est la reine du monde car elle prévaut jusque dans les conseils célestes, 70 ; si

la prière se taisait, nous serions bientôt témoins de la ruine de la civilisation, I, 36; l'objet de nos prières doit être de demander la paix et le maintien de la doctrine catholique, II, 165 et suiv.; nécessité de la prière dans tous les temps, surtout dans le temps où la patrie est en danger, VI, 604; la persévérance, condition essentielle de l'efficacité de la prière, prouvée par des exemples des livres saints, 605, 606; VII, 66 et suiv.

Lettre pastorale concernant les prières publiques indiquées et les indulgences accordées par Pie IX, VII, 581 et suiv.; leur efficacité pour le salut d'une nation lorsque l'autorité suprême demande des supplications générales, VIII, 4; homélie sur l'urgence du secours divin imploré par les prières publiques, VIII, 8 et suiv.; lettres circulaires qui ordonnent les prières publiques demandées par l'Assemblée nationale, VII, 448, 464; VIII, 4 et suiv.

Prince. Combien est funeste l'immixtion des princes dans les affaires intimes de l'Église, V, 429; les saints se sont toujours fortement opposés aux princes lorsqu'ils oubliaient leur devoir; témoignage de saint Augustin, 178, 179. *Voir Roi.*

Priscillien, III, 289; V, 356.

Prison. Elle est souvent une école de vices où l'âme qui n'est encore qu'effleurée par le mal perd bientôt toute pudeur, I, 149; elle enfante quelquefois avec le secours de la religion des âmes plus fortement trempées que celles qui sont formées dans les familles ou les écoles publiques, 154; la présence et les conseils du prêtre produisent toujours du fruit dans une prison, 149.

Prisons cellulaires. Exposition des diverses opinions sur l'opportunité de la séquestration et de l'isolement des détenus, I, 148 et suiv.; ce nouveau système ne peut devenir louable et fructueux qu'à la condition que la visite des prisonniers reviendra, comme aux anciens jours, une des pratiques favorites de la charité chrétienne, 629; bénédiction de la prison cellulaire de Niort; discours, 627 et suiv.

Prisonnier. Une des œuvres de miséricorde qui assurent le salut, c'est la visite des prisonniers, I, 628; partout où il y a un prisonnier, Jésus-Christ y est, 634; dangers pour les prisonniers convertis et rendus à une société indifférente à la religion, 150 et suiv.

Profession de foi. Obligations pour tout prêtre nommé aux fonctions ou aux dignités ecclésiastiques de réciter devant l'évêque ou ses délégués la profession de foi de Pie IV, I, 536; le concile de Bordeaux exhorte les confesseurs à l'imposer à leurs pénitents, I, 536.

Progrès. L'Église s'intéresse aux progrès même matériels de ce globe, II, 459; les bienfaits matériels viennent de Dieu, et doivent

- retourner à lui, VII, 456 ; nécessité de la prière ; exemple des géants de la Bible, détruits pour n'avoir pas prié, I, 36, 37 ; de la diversité des professions naît la prospérité des pays, VII, 458.
- Propagation de la foi.** L'œuvre ou l'association de la Propagation de la Foi a été établie pour l'extension de l'Évangile après la confiscation des biens de l'Église, V, 539, 540.
- Prophètes.** La vie de ces hommes est un drame dont le dénouement est presque toujours tragique ; le baptême de sang est inséparable de la mission divine, I, 49, 20.
- Propriété.** Le principe de la propriété est un des enseignements de la religion révélée, I, 326 ; l'Église protectrice de la propriété ; sa conduite après les spoliations de la révolution pour tranquilliser la conscience des acquéreurs, 324 et suiv. ; la propriété la plus sacrée, la plus inviolable, c'est le domaine de l'Église, qui procure l'indépendance spirituelle de la société, 202 ; attaquer la propriété ecclésiastique, c'est détruire le droit de la propriété privée et séculière ; sentiment de Mgr du Lau, archevêque d'Aix, du cardinal Maury et de Chateaubriand, II, 350 et suiv. ; le livre de M. Thiers sur la propriété, 354 ; en exhortant à donner, l'Église reconnaît en même temps le droit de posséder, 96 ; la substitution de l'aumône publique à l'aumône privée serait l'atteinte la plus considérable au principe de la propriété, 95, 96. *Voir Socialisme.*
- Prosper d'Aquitaine** (saint), V, 43. Il dit que Rome devenue le siège de saint Pierre s'assujettit par la religion ce qu'elle n'avait pu subjuguier par les armes, II, 494.
- Protestantisme.** Les protestants prétendent que les catholiques détruisent la satisfaction sacramentelle par la concession des indulgences, III, 86 ; selon l'enseignement des chefs du protestantisme, on ne doit admettre aucune distinction hiérarchique dans le peuple chrétien, 439, 440 ; combien le ministère des prêtres est difficile et ingrat dans les paroisses protestantes ; fruits de l'association de Saint-François-de-Sales dans le diocèse de Poitiers, VII, 498, 499 ; ils n'admettent pas le culte de la sainte Vierge ; pourquoi les catholiques l'admettent, II, 225, 226 ; ils nient l'existence du péché originel, II, 231, 232 ; la victoire de Montcontour et la prise de La Rochelle détruisent les espérances du protestantisme, 557 ; désastres causés dans l'Église en France par les protestants, III, 389 et suiv. ; il est plus reconnaissable par son esprit de négation et d'opposition, que par ses doctrines et ses pratiques, I, 388, 389 ; état des protestants sous le rapport religieux dans le Bas-Poitou, III, 448, 449 ; variations doctrinales du protestantisme, conséquences du libre examen, VII, 490 et suiv. ; Pie IX invite les protestants à prendre occasion du concile général pour se rapprocher de l'unité, VI, 404. *Voir Hérétiques.*
- Proudhon**, III, 238. Condamnation de ses erreurs sur la nature

divine par le concile d'Agen, V, 56 ; il dit que la théologie est au fond de toutes les questions contemporaines, VIII, 88.

Prusse. Mandement qui ordonne des prières publiques à l'occasion de la guerre contre la Prusse, VI, 595 ; la Prusse a été dès l'origine le péché de l'Europe ; son érection en royaume par Frédéric de Brandebourg ; protestation de Clément XI, VII, 26 27, 28 ; elle s'agrandit aux dépens de l'Autriche, et reprend le rôle de l'ancien empire d'Allemagne, VI, 242 ; lettre pastorale au sujet de la paix conclue entre la France et la Prusse, etc., VII, 434 et suiv. ; le roi de Prusse déclare qu'il n'a été avec ses alliés que l'instrument de Dieu, dans ses succès contre la France, 322 ; Pie IX, dans son allocution du 23 décembre 1872, reproche à la Prusse son hypocrisie, ses violences, ses persécutions contre l'Église catholique, 479 ; elle persécute les catholiques, VIII, 40, 44, 37 ; Pie IX loue le clergé et les fidèles de ce royaume de marcher sur les traces de leurs évêques, 36, 37 ; il repousse les accusations de l'empereur d'Allemagne contre le clergé de son empire, 39, 40.

Psaumes. Aucun livre ne renferme autant de philosophie, de connaissance du cœur humain et de véritable politique, que le livre des psaumes ; saint Louis en fait le sujet continuel de ses méditations, I, 54, 55.

Puye (les religieuses de La). Lettre circulaire à ces religieuses sur la prospérité de leur institut, V, 452 et suiv. ; allocution prononcée dans la cérémonie de la consécration de l'église de la maison-mère des Filles-de-la-Croix, VIII, 440 et suiv. ; détails historiques sur cet institut et sur le monastère de Saint-Martin de La Puye, dépendant autrefois de l'ordre de Fontevrault, 444 et suiv. ; 455.

Puy-Saint-Bonnet (paroisse du). Bénédiction de la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne-Rond ; allocution, IV, 473 et suiv.

Pythagore. Il nomme le chiffre sept, le chiffre vierge, III, 577.

Q

Quatrebarbes (famille des). Origine de son nom ; elle descend des sires de Montmorillon, IV, 53 ; VI, 484.

— (Bernard de Montmorillon de), VI, 484.

— (le comte Bernard de), lieutenant d'artillerie dans l'armée pontificale ; son éloge funèbre prononcé en l'église du petit-séminaire de Montmorillon, VI, 483 et suiv. ; innocence de sa jeunesse ; il entre dans l'armée pontificale après la défaite de Castelfidardo ; sa belle conduite à Nérola et à Monte-Rotondo.

- où il est mortellement blessé ; il meurt à Rome, 467 et suiv. ; par la pureté et la ferveur de sa vie, il aurait pu être le modèle des élèves du sanctuaire, 489.
- Quatrebarbes** (Théodore de). Il est nommé gouverneur d'Ancône ; sa capitulation après une résistance habile et courageuse, VI, 487 ; chrétien le plus chevaleresque de ce temps, il lui appartient de publier les œuvres du roi René d'Anjou, 271, 272.
- Quesnel**. Le saint-siège condamne ses propositions concernant la grâce, II, 396.
- Quinet** (Edgard). Sa doctrine impie sur l'Église, III, 481, 247.

R

- Rabelais** (François), II, 72 ; VI, 289.
- Rabier** (Hippolyte), curé de Saint-André de Niort. Son éloge ; ses travaux pour l'agrandissement de son église, VIII, 212, 213.
- Radegonde** (sainte), reine de France, I, 465 ; II, 316, 549 ; IV, 58 ; VI, 34, 446, 480. Homélie prononcée le jour de sa fête (1870) sur le rôle de la sainte dans les temps de guerre, VI, 598 et suiv. ; triste tableau de la Thuringe, patrie de sainte Radegonde, tracé par elle-même, 599 ; sa grande sollicitude pour faire cesser la guerre et établir la paix entre les princes, 600, 601 ; la renommée des grands saints qu'avait produits le Poitou attire cette sainte à Poitiers, 483 ; sa grande vénération pour les reliques des saints, 483, 484 ; exposé historique des démarches, des tribulations et des joies de sainte Radegonde, pour obtenir de l'empereur de Constantinople et recevoir à Poitiers un fragment insigne de la vraie Croix, 484, 485, 486, 487 ; lettre pastorale qui réclame le concours des fidèles pour la confection d'un reliquaire de sainte Radegonde, I, 246 ; II, 346 ; son culte est restauré, VI, 492 ; extraits de son testament par lequel elle recommande son monastère à la sollicitude des évêques, 499, 500 ; prière à sainte Radegonde, 504, 505 ; la plus grande partie de ses reliques brûlées par les hérétiques ; une portion insigne conservée à l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, I, 249 ; combien son culte est populaire à Lanneray, diocèse de Chartres ; translation d'une relique de la sainte dans l'église de Lanneray ; détails historiques sur le séjour de la sainte reine dans ce lieu, I, 380 et suiv.
- Homélie prononcée en la fête de sainte Radegonde, sur les alliances de Dieu avec les peuples, VII, 285 et suiv. ; la ville de Poitiers se reconnaît redevable à sa protection de n'avoir pas connu les maux de la guerre civile et étrangère (an. 4874), 291 ; discours adressé dans l'église de Sainte-Radegonde de Poi-

tiers aux pèlerins de Paris, le 17 août 1874; état des esprits sous le rapport religieux et politique, VIII, 166 et suiv.; éloge de sainte Radegonde, détails historiques sur sa vie, sur ses vertus et sur son culte, *ibid.*, 170 et suiv.; application des versets 8, 9, 40 du chapitre de la Sagesse à sainte Radegonde, 171; explication de trois antiennes de l'office de sainte Radegonde dans lesquelles l'Église célèbre son humilité, 170, 171, 172; son amour pour les reliques de la vraie croix, 170, 174.

Raison. Conséquences de l'affaiblissement de la raison par la chute du premier homme, II, 394 et suiv.; l'usage de la raison se trouve nécessairement à la base de tout acte de foi, III, 184; pourquoi le chrétien donne la prééminence à la foi sur la raison, 185; vrai sens de cette proposition: l'usage de la raison précède la foi; doctrine du concile de Périgueux, 188 et suiv.; la simple raison ne peut pas conduire au salut, II, 359; l'indépendance. l'émancipation de la raison; maxime du philosophe naturaliste, 375; la raison n'a guère que des paroles, elle s'amuse et s'épuise en de vagues conceptions, I, 236.

Exposition de la doctrine du concile du Vatican sur les rapports de la foi avec la raison; définition de la puissance de la raison, VII, 243, 244; par sa définition le concile du Vatican venge les droits de la raison méconnus par le naturalisme, 216; de la foi et de la raison; distinction de deux ordres de connaissance; doctrine du concile du Vatican, 249; la raison éclairée par la foi peut faire de grands et utiles progrès dans l'intelligence des vérités révélées, 243, 244; elle n'arrive cependant jamais à la démonstration rigoureuse de ces vérités, 244, 245; la raison et la foi ne peuvent jamais se contredire réellement, 246; en cas de conflit, la raison doit être soumise à la foi, par conséquent à l'Église, 247, 248; accord de la foi et de la raison; juste liberté de la science, justes limites qu'elle ne doit pas franchir, 249, 250; la foi à la parole de Dieu est commandée par la raison elle-même, 223.

Rationalisme. Selon l'enseignement rationaliste, il existe deux voies parallèles qui conduisent également au bonheur éternel, ce sont la raison et la foi, II, 359; le rationalisme fait semblant de respecter le christianisme, mais il le détruit; son Dieu, son Christ ne sont plus le Dieu et le Christ des chrétiens, 368; c'est en vain que les rationalistes prétendent être purement philosophes; ils attaquent les conséquences de la révélation et même son existence, 373 et suiv.; les vertus naturelles ne sont pas de fausses vertus, mais elles ne sont pas capables de nous conduire à notre fin qui est surnaturelle, 380, 381; cette fin surnaturelle n'est pas facultative, elle nous est imposée par Dieu lui-même, et ce n'est pas à nous de demander à Dieu ses raisons, 383; doctrine de saint Augustin, concernant ces vérités catholiques, 389.

Le rationalisme laisse la foi au clergé et se retranche dans la philosophie laïque; inanité de cette distinction, III, 432; controverse sur ce point avec un écrivain philosophe; un laïque est sujet de l'Eglise, et, ne le fût-il pas, il devrait rechercher s'il y a un ordre surnaturel; il ne lui serait pas permis de rester dans le rationalisme, 435 et suiv.; les rationalistes veulent que le christianisme et la philosophie soient deux choses indépendantes l'une de l'autre, 448 et suiv.; combien est fausse la philosophie qui nie d'abord que Dieu ait parlé directement à l'homme, 453; elle est distincte de la théologie, mais son rôle est d'y préparer l'esprit de l'homme, 459; la raison, par elle-même, ne peut arriver qu'à une lumière très incomplète, et encore, pour l'atteindre, elle touche malgré elle sans cesse à la foi, 462; enfin la raison révoltée contre la foi est impie, 466 et suiv.; le rationaliste se ferme à lui-même tout rapport avec l'Eglise; doctrine de Jules Simon et d'Edgard Quinet sur ce point; cette philosophie indépendante est anti-rationnelle, 468 et suiv.; la raison est dans son rôle quand elle se persuade, par raisonnement, qu'elle doit croire, mais elle sera toujours intérieure à la foi; celle-ci est un don de Dieu, tandis que la raison est naturelle à l'homme, 482; doctrine du concile de Périgueux sur ce point, 488; l'émancipation que la pensée se donne à notre époque ne justifie pas les rationalistes devant la raison éternelle; devoirs des pasteurs de les en faire souvenir; discours de saint Augustin sur ce sujet, 188 et suiv.; sentiment de Bossuet dont les rationalistes invoquent l'autorité en faveur de la philosophie indépendante, 499 et suiv.

Jugement du concile de Périgueux sur le rationalisme; comment la religion naturelle que prônent les philosophes est suréminemment contenue dans l'Evangile, 245 et suiv.; le livre des *Études religieuses* de Renan contient le rationalisme à sa plus haute expression; selon lui, toute religion qui se dit révélée est par la même convaincue de fausseté, 239 et suiv.; doctrine de M. Cousin, anéantissant l'incarnation, II, 316 et suiv.; III, 247 et suiv.; le rationalisme est de nos jours le premier et le plus grand ennemi de l'Eglise, III, 255; dangers des transactions avec cet adversaire, 259; Dieu a toujours plutôt agi sur les esprits par les miracles que par le raisonnement, 298.

Le rationalisme enfante l'amour de soi-même, la passion de s'élever, II, 446; il commence par nier la chute originelle, et de là il passe à toutes les monstruosité, à l'égalité des conditions, au partage des biens, à l'émancipation de la chair, à la souveraineté de la raison; le dogme de l'immaculée conception contient une réponse à ces erreurs, 226 et suiv., 239 et suiv.

Il a été condamné d'avance par saint Hilaire, I, 476; le seul remède est la soumission à la foi, 479; condamnation du ratio-

nalisme par le saint-siège, par le Syllabus, par le concile de Bordeaux, II, 356 et suiv. ; V, 342, 443.

Ravignan (le Père de). Paroles adressées au P. de Ravignan en présence de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, I, 480 ; il prêche à Poitiers le panégyrique de saint Hilaire, 484.

Rayneval (de), ambassadeur à Rome. Éloge de son rapport sur l'administration civile des États du pape ; ce rapport est une apologie complète du règne de Pie IX, IV, 434, 437, 516.

Reconnaissance. Instruction pastorale sur le devoir de la reconnaissance (carême 1868), VI, 466 et suiv. ; le cours des grâces célestes est arrêté par l'oubli de l'homme à reconnaître les bienfaits de Dieu, 466 ; notre reconnaissance doit s'étendre aux biens accordés à tous les hommes, 467 ; passages de l'allocution consistoriale de Pie IX, rendant grâces à Dieu de la victoire de Mentana et de Monte-Rotondo, 471 et suiv.

Reisach (le cardinal). Lettre sur l'œuvre de l'association de la Sainte-Enfance, III, 257.

Religieux. Tableau des vertus pratiquées dans les monastères, III, 632 et suiv. ; les religieux vivent sous la protection de la sainte Vierge, V, 12 ; les pasteurs ont toujours senti le besoin de s'aider de leurs prières, II, 62 ; l'Église, qui subsiste par la hiérarchie, subsiste aussi par la prière des âmes vouées à la pratique des conseils évangéliques, V, 42 ; si on ne sait pas apprécier ce qu'est l'état monastique dans le christianisme, on n'a pas la clef de la doctrine ni de l'histoire, VI, 333 ; ne pas aimer et estimer les religieux, c'est abandonner les grandes traditions de l'épiscopat catholique ; cesser de les protéger, c'est être coupable de trahison envers l'Église, II, 407 ; encyclique de Pie IX aux généraux d'ordre ; il invite le clergé régulier à vivre dans une étroite union avec le clergé séculier, VI, 364 ; le concile de Périgueux rend des actions de grâces à Dieu de l'accroissement des religieux, et déclare qu'on doit respecter les privilèges que l'Église leur a accordés, V, 585 ; décret du concile de Poitiers sur l'excellence de l'état religieux, VI, 365 ; le concile de Vienne et celui de Trente lancent l'excommunication contre les clercs et les religieux qui contracteraient mariage, VII, 437, 438.

Lettre de Pie IX au cardinal secrétaire d'État à propos du projet de suppression des ordres religieux à Rome, VII, 432 et suiv. ; lettre au président de la république (janvier 1873) au sujet du projet de loi du gouvernement italien contre les corporations religieuses, 486 et suiv. ; lettre des supérieurs généraux des ordres religieux aux évêques de la catholicité pour les remercier d'avoir défendu leur cause, 566, 567 ; nécessité pour le pape d'avoir auprès de lui les divers centres de ces corporations, 486 et suiv. ; haine de satan contre les

religieux; ils sont expulsés de Rome par les Piémontais, VIII, 32, 33.

Religion. Vouloir un peu de religion est impossible; en cette matière tout ou rien, I, 158; III, 347; le surplus d'obligation que la religion révélée impose n'est rien en comparaison de l'abondance des secours qu'elle procure, V, 445; douce, tranquille, elle enfante cependant des actes héroïques, I, 440; elle ne doit pas être une chose accessoire et un pur moyen, mais le premier et le plus grand bien de la société, 607; on ne doit pas la réduire à être l'auxiliaire de l'égoïsme et de la volupté, 608; la religion qui n'a pas ses racines jetées dans toutes les parties de l'intelligence humaine ne saurait subsister, II, 435; la vertu de religion est la conscience de Dieu présent, l'hommage à sa suprême puissance, le recours à sa bonté, IV, 278; la religion sait effacer les malheurs; elle sait aussi les prévenir, I, 34; elle sait que le Dieu qu'elle annonce est le Dieu des sciences, elle est toujours prête à bénir les conquêtes de l'humanité quand celle-ci ne veut pas s'en servir contre Dieu, 93; elle aime à bénir toute œuvre populaire qui tend à procurer du soulagement aux pauvres, III, 377; destinée à rattacher le ciel à la terre, elle ne s'effraie pas des perfectionnements naturels dont ce globe périssable est susceptible, II, 458, 459; la vraie politique, pas plus que la vraie science et la vraie philosophie, ne saurait être en opposition avec la vraie religion, 543; à quoi doit-on attribuer une certaine tendance des esprits vers la religion; ce qui empêche ces esprits d'atteindre le terme, II, 346 et suiv.; les offrandes en faveur du maintien du pouvoir temporel du saint-siège ressortent de la vertu de religion, parce qu'elles se rapportent directement à la cause du Fils de Dieu, III, 641, 642. Religion domestique: voir Famille.

Religion naturelle. Erreurs de M. Jules Simon sur la religion naturelle, III, 215 et suiv.; exposition de la vraie doctrine par le concile de Périgueux, 217, 218; la religion naturelle existe tout entière dans le christianisme et n'existe que là, 224 et suiv.; livrés à eux-mêmes, les hommes n'observent pas la religion naturelle; preuves tirées de l'histoire du paganisme, 224; Jésus-Christ est venu nous instruire de nos devoirs naturels, 222 et suiv. Voir Naturalisme, Nature.

Reliques. C'est un usage de l'Église catholique de consacrer aucun temple sans y placer les reliques de quelques saints, I, 375; VIII, 417; exposition des antennes qu'on chante à la procession des reliques, le jour de la dédicace d'une église, 418, 419; la reconnaissance nous porte à les honorer; elles sont une puissante protection pour les lieux qui les conservent, témoignage de Benoît XIV, VI, 484; dessein de Dieu dans le déplacement des reliques des saints; fruits merveilleux qu'elles

- opèrent dans les lieux où elles reçoivent l'hospitalité, III, 448 et suiv. ; la possession du culte rendu à des reliques est un titre solide qui ne saurait être détruit que par des preuves évidentes ; témoignage de dom Mabillon, IV, 560 ; l'usage permet de donner aux objets qui ont reposé sur un sépulcre saint, ou sur une châsse miraculeuse, le nom de relique, IV, 554 ; translation des reliques. Voir Charroux, Émilien (saint), Latuin (saint), Rade-gonde (sainte), Theodosie (sainte).
- Remi** (saint), évêque de Reims, I, 89 ; III, 522. Il meurt, comme saint Hilaire, le jour octave de l'Épiphanie. VI, 434.
- Rémusat** (Charles de). Son sentiment sur le sensualisme contemporain, V, 462 ; il parle peu convenablement des récents conciles provinciaux des Gaules, III, 454, 455.
- Renan** (Ernest). Erreurs contenues dans son livre intitulé : *Études d'Histoire religieuse*, III, 459, 239 et suiv., 663 ; condamnation de son livre *Vie de Jésus* ; exposition et réfutation de sa doctrine impie, V, 222 et suiv. ; il nie l'authenticité des écrits de saint Jean l'Évangéliste, 309, 340, 344, 342.
- Rendu** (E). Son livre intitulé : *la Souveraineté pontificale et l'Italie*, IV, 547, 548.
- Renoncement**. Instruction pastorale sur l'esprit de renoncement et de sacrifice, I, 590 et suiv. ; le chrétien doit imiter Jésus-Christ qui a été pauvre et souffrant, 594 ; exemple des premiers chrétiens et des Pères des déserts, 593 et suiv. ; la loi du sacrifice prévalut longtemps au milieu de la société chrétienne sur la loi d'intérêt et sur les sens, 597 et suiv. ; la plus grande plaie de nos sociétés chrétiennes, ce sont les mœurs profanes, efféminées, 600 et suiv. ; les ennemis de la croix, 605 ; la fin dernière des hommes de notre siècle, c'est la jouissance, la possession, le développement de l'industrie, 607 et suiv. ; les enfants se forment sur les exemples des pères ; les femmes en trop grand nombre oublient la gravité des mœurs, 648.
- Réprouvés**. Exposition de la doctrine du concile de Périgueux sur l'éternité des peines des réprouvés, II, 233 et suiv. ; ce qu'on doit penser de la mitigation et de l'intensité de leurs supplices, V, 458, 459.
- Retour à Dieu**. Lettre pastorale sur le retour à Dieu, considéré comme devoir de tous les hommes qui ont intérêt à la conservation de l'ordre, I, 438 et suiv. ; les vices de la société moderne sont le hideux écoulement de ses doctrines, 438 ; le retour à Dieu peut seul nous sauver ; comment une nation peut-elle revenir à Dieu ? par la conversion des personnes les plus influentes, 439, 440 et suiv. ; l'apostolat des hommes du siècle, sans la foi et l'exemple pratiques, ne saurait être béni de Dieu, 445 et suiv. ; pour ramener les peuples à la religion, il faut que ceux qui sont à leur tête soit par l'autorité, soit par leur fortune, re-

viennent à Dieu sincèrement, etc., 154 et suiv.; tableau de l'état de la société à l'époque du concile de Bordeaux; mouvement religieux qui s'opérait dans toutes les classes, 237, 238.

Retraite. Nécessité des retraites ecclésiastiques; fruits qu'en retirent les bons prêtres, V, 210, 211. Voir au mot Synode les entretiens avec le clergé après les exercices de chaque retraite.

Révélation. Doctrine du concile du Vatican sur la révélation surnaturelle faite à l'homme par Dieu, VII, 217; elle a secondairement pour objet plusieurs vérités même de l'ordre naturel; mais son objet essentiel est surnaturel; doctrine du concile du Vatican, 219, 220; erreurs des philosophes contemporains sur la révélation divine; ils prétendent égaler la science et la raison à la révélation, etc., II, 374, 375; elle est contenue dans l'Écriture sainte et la tradition; le concile du Vatican renouvelle les déclarations du concile de Trente touchant cette vérité, VII, 224; celui-là est antechrist qui nie la révélation des saintes Écritures, etc., IV, 585; elle est le flambeau de la philosophie, III, 457; les attaques de ses adversaires, loin de l'obscurcir, servent plutôt à l'éclaircir, VI, 562; conséquences qui découlent de l'examen des faits historiques de la révélation, surtout de celui de l'incarnation du Verbe, III, 458; de la révélation privée sous la loi nouvelle; elle n'a d'autorité qu'autant qu'elle est reconnue par l'Église, V, 421, 422, 425.

Révolution. Ses prétentions, son but, son dogme; pourquoi le christianisme seul peut la dompter, VIII, 88, 89; application de l'histoire de Nabuchodonosor au génie révolutionnaire de nos jours, V, 404, 405; Goliath, figure de la révolution, 559; la mission qu'elle s'adjuge, c'est l'anéantissement du christianisme public, de l'orthodoxie sociale, 6, 7; conséquences de ses principes, 489; elle a subjugué avec une effrayante rapidité presque tout à son empire; elle a la puissance de la bête de l'Apocalypse, III, 516; comprimée par une force redoutable au sein des grandes nations, elle a dirigé ses batteries contre les petits États, surtout contre Rome, II, 527; la révolution trouve son appui dans la masse d'hommes tièdes et flottants, III, 43; son but, comme celui de l'islamisme, est de détruire la religion de Jésus-Christ, 643, 644.

Des gages sont donnés de la part de la puissance publique aux aspirations révolutionnaires, III, 43; complicité du gouvernement impérial avec la révolution et les sociétés secrètes; triomphe de la révolution annoncé, IV, 322, 323; V, 404; elle tient le Vatican assiégé, VII, 506; la France possédée de l'esprit révolutionnaire, VIII, 48 et suiv., 88; état révolutionnaire: l'un bâtit, l'autre renverse, VII, 58 et suiv.; les forfaits de la révolution à Paris (1874), VII, 454 et suiv.; la philosophie naturaliste invoque les principes de 89 pour la liberté des croyances, III,

- 188, 192, 193, 199, 207, 524, 535; belle parole concernant la révolution de 89 et de 93, VIII, 160, 161; maux de l'Église de France pendant la révolution de 93, II, 627 et suiv.; VI, 542, 543; quel a été jusqu'ici le sort des gouvernements qui ont professé les principes de 89, III, 647; efforts suprêmes de la révolution pour les introduire dans les États de l'Église, 424.
- Reynaud (Jean)**, auteur du livre : *Ciel et terre*, dont le concile de Périgueux a condamné les erreurs, III, 228 et suiv.
- Richelieu** (le cardinal de), I, 252; II, 593. Il est doublement poitevin, 557; il dit que le grand art de la politique, c'est de négocier toujours, 23.
- Richer**, archevêque de Sens, II, 323.
- Riches**. La condition des riches a ses écueils; et si le malheur conduit les âmes faibles au vice, la fortune renferme encore plus de dangers, I, 44; combien le temps du jubilé est favorable pour la conversion des chrétiens avantagés des biens de ce monde, 427, 489 et suiv.; l'Évangile est le traité de paix entre les riches et les pauvres, 44; on oppose au précepte de l'aumône les nécessités de l'état et de la condition; ce qu'il faut penser de cette prétendue nécessité, II, 645 et suiv.; du bon usage des richesses, V, 540, 544. Voir Aumônes.
- Rigault (J.)**. Réfutation de ses erreurs sur les vertus naturelles, II, 379, 380, 384, 394.
- Robert d'Arbrissel** (le B.), fondateur de Fontevrault, II, 553, 563, 576; VI, 324; VIII, 112, 118, 119.
- Robert**, roi de France. Il compose des hymnes en l'honneur de Marie et des Saints, II, 285.
- Rocca**. Il enseigne ce que l'on doit entendre par le mot *insigne* lorsqu'il s'agit des reliques de la vraie Croix, VI, 482.
- Rochelle** (concile de La). Voir Concile.
- Rochejaquelein** (Auguste du Vergier comte de La), général. II, 636. Son éloge funèbre prononcé à la cérémonie de ses obsèques dans l'église de Saint-Aubin-Baubigné, VI, 264 et suiv.; il est la personnification de tout le passé de la Vendée; ses campagnes de Russie et de Portugal, 265, 266; sa franchise, sa religion, 267; pourquoi il refuse de prêter un second serment; son éloignement pour le libéralisme, 268; son zèle à assister tous les jours à la sainte messe, ses pieux sentiments à ce sujet, 270, 271; sa piété dans la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie, 272, 273; ses largesses envers les pauvres, 273; comment il pratiquait l'exercice de la chasse et de l'équitation; sa fidélité à l'observance des jeûnes et de l'abstinence en tout temps, 273 et suiv.; il applaudissait au courage du saint-siège; sa parfaite docilité à l'enseignement de l'Église, 280; comment on peut lui appliquer les paroles de Simon Machabée mourant (1 Mach. XIII, 8, 9), 277 et suiv.; sa mort accompagnée des

- sentiments de la plus grande foi, 284 ; combien sa présence donnait de lustre aux fêtes de la Vendée, VIII, 590.
- Rochejaquelein** (Henri de La), l'Achille de la Vendée, le preux par excellence ; sa mort, II, 636, 640, 644 ; VII, 265.
- Rochejaquelein** (Henri, marquis de La). Paroles prononcées à ses obsèques dans l'église de Saint-Aubin-Baubigné, VI, 35.
- Rochejaquelein** (Victoire de Donnissan, marquise de La). Son oraison funèbre, II, 623 et suiv. ; elle passa sa jeunesse à la cour, 626 ; la révolution, 627 et suiv. ; la guerre de la Vendée, 630 et suiv. ; conduite héroïque de Madame de la Rochejaquelein pendant cette guerre, 637, 638 ; ses vertus privées, après la guerre ; elle écrit ses mémoires, 638 et suiv. ; elle transmet aux évêques de Poitiers la jouissance de la chapelle de Notre-Dame de Beauchêne, V, 590.
- Notice sur ses mémoires, lue à la séance publique de la Société des Antiquaires de l'Ouest, VI, 283 et suiv. ; est-elle véritablement l'auteur des mémoires qui portent son nom ? 284 ; renseignements donnés par elle-même sur leur composition et sur la part que M. de Barante a prise à leur rédaction et à leur publication, 294 et suiv. ; appréciation de ces mémoires par quelques célèbres écrivains, 304, 306.
- Rochemonteix** (J. de), vicaire général de Poitiers. Lettre au clergé du diocèse à l'occasion de sa mort, IV, 224 et suiv.
- Rocheposay** (Henri Chasteigner de la), évêque de Poitiers. Son épiscopat est fécond en œuvres réparatrices ; il est le défenseur de la ville pendant les troubles de la Fronde ; il a pour son grand-vicaire l'abbé de Saint-Cyran, dont les erreurs n'étaient pas encore connues, II, 558 ; il rend une ordonnance pour le rétablissement de l'adoration de la vraie croix dans l'église du monastère de Sainte-Croix, VI, 492.
- Roger** (le comte), fondateur de l'abbaye de Charroux, I, 252 ; III, 387.
- Roi**. Devoirs des chrétiens envers les princes qui remplissent eux-mêmes leurs devoirs envers Dieu et envers l'Église, V, 430 ; quand la religion n'est plus la modératrice des rois, le pouvoir s'érige en tyrannie, VII, 379 ; c'est leur devoir de dompter la révolution, IV, 7, 8 ; châtiment qui attend les rois prévaricateurs ; exemple de David, d'Ezéchias, etc., VIII, 49 ; portrait d'un roi vraiment chrétien, 50 ; l'indépendance des rois est fatale à leurs intérêts et à ceux de leurs sujets, IV, 252 ; le roi chrétien ne s'appartient pas lui-même ; pour lui, régner, c'est répandre des bienfaits, I, 58 ; étrange puissance des monarques pour la vie ou la mort des âmes ; l'Église n'a régné sur les nations que quand elle a eu pris possession du cœur des rois, VI, 247, 248 ; prières publiques pour les princes ; conduite de l'Église à cet égard ; les noms des rois catholiques sont admis au canon de

la messe ; uniformité de ces prières obligatoire en France, III, 39 et suiv. *Voir* Princes.

Rollin (Charles). Il dit que le grand service que la philosophie rend à l'homme, c'est de le disposer à recevoir tout ce que lui enseigne la révélation, III, 464, 462.

Rollon, chef des Normands. Sa défaite attribuée à la protection de Notre-Dame de Chartres, II, 274, 275.

Romagnes (les), province des États de l'Église. Voyage de Pie IX dans cette province, IV, 22 et suiv. ; lettre pastorale au sujet de la révolte de cette province, III, 477 et suiv.

Romains. Le peuple romain a été, dans les divines préordinations, appelé à remplir le rôle principal dans le gouvernement de l'Église, II, 504, 505 ; ce qui excelle dans les Romains, c'est cet esprit patient, persévérant, conservateur, qu'ils possèdent au suprême degré, 505.

Rome. Instruction synodale sur Rome, considérée comme siège de la papauté, II, 466 et suiv. ; elle est le centre de l'Église ; il importe que tout converge vers ce centre, c'est le but de la réunion des évêques autour du pape, VI, 88 ; rôle de saint Pierre dans l'Église et de Rome dans le monde, II, 468, 469 ; saint Pierre, fondement visible de l'Église ; témoignages de saint Léon et de saint Hilaire, 469 et suiv. ; sens profond de ce passage d'Isaïe : *Voici, dit le Seigneur, que je poserai dans les fondements de Sion une pierre éprouvée*, etc. ; application de ce texte à saint Pierre, 473 et suiv. ; privilèges de l'Orient dans l'accomplissement des mystères de l'ancienne loi, 478 et suiv. ; Jésus-Christ choisit Rome pour la capitale de son empire universel ; motifs qui ont présidé à ce choix, 482 et suiv. ; elle est prédestinée de Dieu pour être la capitale du christianisme ; nécessité de son indépendance et de la possession d'un territoire également indépendant, 485 et suiv. ; VII, 319, 320 ; pourquoi saint Paul veut voir Rome, II, 428 et suiv. ; Rome au temps du grand schisme d'Occident et au temps moderne, VII, 408, 409 ; réponse aux plaintes injustes de l'Orient contre la papauté romaine ; Rome a toujours travaillé et travaille encore aux intérêts matériels et spirituels des églises d'Orient, II, 495 et suiv. ; réfutation des objections de l'Occident contre le gouvernement pontifical, 500 et suiv. ; caractère des romains modernes très propre à la mission confiée à l'Église, 604 et suiv. ; réponse aux reproches contre l'administration pontificale, 512 et suiv. ; éloge de l'administration civile des États du pape par M. de Rayneval, IV, 434, 437, 516 ; la civilisation matérielle et le progrès moderne en vigueur dans les États du pape, 518 et suiv. ; V, 195 ; Rome après la bataille de Mentana reste toujours le point de mire des envahisseurs des États pontificaux, VI, 468.

Tableau de la désolation de Rome depuis l'usurpation pié-

montaise, VII, 506 et suiv. ; fidélité de toutes les classes de la société de Rome à Pie IX, leur souverain ; zèle des Romains à prier pour le pape, 543 et suiv. ; Pie IX dénonce à la catholicité les attentats des Piémontais contre les ordres religieux dans la ville de Rome, VIII, 32, 33 ; importance de l'université grégorienne, 33, 34 ; attachement du peuple romain à Pie IX, VII, 542 et suiv. ; ses sentiments religieux, VII, 544, 545 ; basilique de Saint-Pierre ; ses prérogatives, 457 et 458 ; la basilique de La-tran est l'église épiscopale du pape et l'emporte à ce titre sur celle de Saint-Pierre, 557 ; Vatican (concile du). *Voir* Concile.

Le souverain pontificat attaché au siège épiscopal de la ville de Rome par un lien indissoluble, II, 509, 540 ; protestation contre l'envahissement de Rome par les armes italiennes ; les premiers et les plus puissants complices de cet attentat déjà punis, VII, 40, 41 ; lettre pastorale portant publication de l'encyclique du pape concernant l'invasion de Rome par le gouvernement piémontais, VII, 36 et suiv. ; le palais du Vatican devient la prison de Pie IX depuis l'occupation de Rome par les Piémontais, VII, 508, 510 ; Pie IX, dans l'encyclique du 24 novembre 1873, montre par les faits la fausseté de l'affirmation tant répétée que la soustraction de Rome n'a rien enlevé au pontife romain dans l'exercice de son pouvoir spirituel, VIII, 34 et suiv. ; Rome, patrie des arts, gardienne des chefs-d'œuvre de l'antiquité, II, 544, 524 ; elle ne connaît pas le paupérisme, 546 ; appel à la générosité des fidèles pour la restauration de la basilique de Saint-Alexandre à Rome, III, 65 et suiv. ; discours prononcé dans l'église de Saint-André *della Valle* le 4 janvier 1870, jour de saint Hilaire, VI, 547.

Rome et Jérusalem. Cette dernière ville sera toujours pour les chrétiens un incomparable souvenir ; mais Rome seule est pour eux une nécessité, III, 643 ; Jérusalem, c'est notre histoire ; Rome, c'est notre vie : développement de cette doctrine, 644 et suiv. ; Jérusalem est une grande relique ; Rome, c'est le siège vivant de la grâce du Christ, la tête animée de l'Eglise, le centre doctrinal, IV, 54. *Voir* Italie, Papauté, Pie IX.

Rouland, ministre des cultes, IV, 209. Trois lettres à ce ministre, concernant l'affaire du mandement du 22 février 1864, IV, 474, 206, 228 ; lettre au même à l'occasion de la circulaire du ministre de l'intérieur concernant les associations chrétiennes de charité, IV, 348 et suiv.

Royauté. Le roi trouvant sa joie dans l'exercice des droits suprêmes de Jésus-Christ, dans l'œuvre du salut des hommes, est le modèle de la vraie royauté, V, 483, 484 ; le caractère sacerdotal n'est pas incompatible avec l'exercice de la souveraineté civile légitimement acquise, III, 558 ; la royauté pontificale demeure le type et l'exemple de toute royauté et de toute politique chré-

- tienne, IV, 428 et suiv. ; le plus bel attribut de la royauté, c'est la miséricorde, V, 284.
- Rupert**, abbé de l'ordre de Saint-Benoît, II, 493 ; VII, 352. Il explique ces paroles de saint Jean : *Vous avez le diable pour père*, V, 44 ; il dit qu'après l'Ascension de Jésus-Christ, la voix de Marie fut pour les apôtres la voix du Saint-Esprit, III, 464, 463 ; que tous les hommes sans distinction sont les mendiants de Dieu, III, 647, 648.
- Rutilius**, poète, ancien préfet de l'empire romain. Ses préjugés contre la religion chrétienne, VI, 551.
- Russie**. Après avoir étouffé la Pologne, elle ne cesse de convoiter Constantinople, VI, 212, 217 ; pourquoi le schisme est un mal si radical ; résistance héroïque des catholiques ; les martyrs Josaphat, archevêque de Polocz, et André Bobola, II, 259 et suiv. ; VI, 84, 82.

8

- Sabbat**. La loi du sabbat a Dieu lui-même pour auteur ; son origine, son observation par les juifs ; le dimanche lui est substitué depuis Jésus-Christ, III, 348 et suiv., 588 ; saint Paul déclare que le sabbat n'est pas seulement commémoratif de faits historiques, mais qu'il est surtout figuratif d'un dernier sabbat ; développement de cette doctrine, III, 572 et suiv. *Voir* Dimanche.
- Sabinus**, grand-prêtre idolâtre, donne son nom à Savigny, qui, devenu la propriété des évêques de Poitiers, prend celui de Savigny-l'Évécau, II, 424.
- Sacerdoce**. Le caractère du prêtre s'informe peu à peu dans l'âme par de premières ébauches ; enfin le prêtre apparaît sacrificateur et sanctificateur comme Jésus-Christ, I, 284 ; l'épiscopat est le complément du sacerdoce, 282 ; le deuxième concile de Nicée exprime le rapport entre le sacerdoce et les livres saints, VII, 467 ; l'origine et l'objet du sacerdoce sont célestes, 377, 378 ; les carrières séculières ne se rapportent par elles-mêmes qu'à des intérêts matériels, le sacerdoce, au contraire, a pour mission de faire remonter tout à Dieu, 47 et suiv. ; deux pouvoirs constituent le sacerdoce, l'un s'exerce sur le corps naturel de Jésus-Christ et l'autre sur son corps mystique, VI, 373 ; le sacerdoce chrétien est soutenu par une assistance continue et par une présence journalière de Jésus-Christ en lui, IV, 687 ; V, 520, 524 ; pourquoi Dieu l'a-t-il confié aux hommes, et non aux anges, IV, 47 et suiv. ; il a le dépôt de la vérité, qu'il doit garder surtout

quand elle est attaquée, V, 373 et suiv. ; à lui seul appartient le droit d'enseigner spirituellement tous les peuples, dans quelque pays et à quelque époque que ce soit, III, 198, 199 ; V, 520 ; sa puissance sur le démon, II, 309, 340 ; son rôle est de le combattre, et de proclamer en même temps les droits de Dieu, 344 ; son indépendance vis-à-vis les puissances de la terre lorsque Dieu est en cause, IV, 329 et suiv. ; le sacerdoce chrétien associé aux épreuves et aux humiliations de Jésus-Christ, VII, 398 ; comment Dieu prépare ses ministres sous la loi nouvelle, où l'ordre héréditaire n'existe plus, signes de vocation, VIII, 184 et suiv. ; l'ancienne société française donnait ses enfants à l'Église pour le sacerdoce, I, 505, 506 ; conduite opposée de la nouvelle société, 307 et suiv.

Le corps sacerdotal est et sera toujours le corps le plus conservateur, le plus anti-révolutionnaire ; ses ménagements pratiques envers les juridictions civiles, IV, 339 ; le caractère sacerdotal n'est pas incompatible avec l'exercice d'une royauté humaine légitimement acquise, III, 558 ; le sacerdoce catholique est la première magistrature du monde par le sérieux de ses habitudes, et par la supériorité des lois qu'il applique et qu'il interprète, I, 205 ; un jour viendra auquel le sacerdoce que l'on a tant voulu renfermer dans le sanctuaire, sera appelé sur tous les points, à tous les degrés de l'échelle sociale, I, 218 ; celui-là est antechrist qui nie ou déprime le sacerdoce chrétien, IV, 287, 588 ; la secte hérétique des Cathares enseigne que les prêtres qui ne sont pas saints perdent le caractère du sacerdoce, I, 208 ; Luther revendique la dignité du sacerdoce pour tous les chrétiens, III, 140 ; comment on peut dire que tous les chrétiens par l'onction qui leur est faite dans le baptême et dans la confirmation sont réellement associés à la royauté et au sacerdoce de Jésus-Christ ; témoignages de saint Léon et de saint Ambroise, 140 et suiv. ; la servitude devient le châtiment des nations au sein desquelles la voix du sacerdoce ne se fait plus entendre, VII, 366, 367, 379, 380 ; le rôle des magistratures civiles diffère de celui du sacerdoce, IV, 342 et suiv.

Combien le clergé doit prendre garde à l'esprit novateur de l'époque, V, 378, 379 ; la régularité de la vie sacerdotale a besoin d'être éprouvée par les misères de ce monde, IV, 268 ; manque de zèle dans le sacerdoce, VI, 390 ; l'étude des langues et des belles-lettres sans la piété éteint l'esprit sacerdotal, VI, 527 ; on cherche à le détruire, parce que c'est détruire l'Église, V, 8 ; il en est de même des ordres religieux ; comment doit-on expliquer le surcroît d'hostilité manifestée de nos jours contre le sacerdoce, VII, 263 et suiv., 366 et suiv. ; tous les peuples ont reconnu dans le sacerdoce une aptitude particulière pour l'œuvre de l'éducation de la jeunesse, II, 135 ; ce n'est pas

- trop du prêtre**, ni même du religieux pour entretenir le feu sacré dans l'âme de l'enfant et du jeune homme, 436; le soin des pauvres, des infirmes est une des attributions inaliénables du sacerdoce chrétien; il a le pouvoir de s'adjoindre des auxiliaires, V, 364 et suiv. *Voir* Clergé, Prêtre, Solennité du cinquantième anniversaire d'une ordination sacerdotale. *Voir* Angebault (Mgr), évêque d'Angers. Donnet (Mgr), cardinal-archevêque de Bordeaux, Pie IX.
- Sacerdoce de l'ancienne loi.** Dès l'origine, Dieu lui réserve un fonds sacré et inaliénable pour le service du culte et l'entretien de ses ministres, V, 522 et suiv.
- Sacrements.** Ils sont les canaux nécessaires de la grâce divine; c'est par eux que le sang de Jésus-Christ arrive jusqu'à nos âmes, I, 398; V, 438; en règle générale, les mérites de Jésus-Christ ne coulent dans les âmes qu'en passant par les sacrements, III, 78; la propriété du chrétien, c'est l'usage des sacrements qui accroissent en nous l'être divin, tandis que l'homme extérieur se corrompt, I, 266; ce que le monde entend par les derniers sacrements; ce que les vrais chrétiens doivent entendre, V, 502, 503.
- Sacrifice.** Il est la condition du mérite et de la gloire, III, 649; deux sortes de sacrifices : sacrifice de la prière, sacrifice de la charité, IV, 384; analogies entre le sacrifice et l'aumône, 382.
- Sacrifice eucharistique.** Chaque jour, par l'acte infini qui se nomme sacrifice, le prêtre acquitte la dette totale de la créature envers son créateur, II, 49; offrir le sacrifice, c'est le premier devoir et le plus noble emploi de l'évêque, VI, 48, 49, 24; le sacrifice est essentiellement un acte d'expiation, de réparation, etc., 49, 20; la puissance du sacrificateur est la même dans le simple prêtre que dans les pontifes, V, 373, 374. *Voir* Eucharistie.
- Sacrilège.** Mandement ordonnant des prières expiatoires à l'occasion d'un vol sacrilège commis dans la paroisse de Pompaire, I, 634, 632; la violation des droits temporels du pape et de tout ce qui est consacré à la religion est un sacrilège, III, 544, 542, 556, 557.
- Sagesse** (les Filles de la). Fondation de leur congrégation par le vénérable Louis de Montfort et Marie-Louise-de-Jésus, II, 558, 559; III, 343; éloge des sœurs de la Sagesse de Larnay; leur dévouement dans l'éducation des sourdes-muettes et des aveugles, fruits merveilleux de leurs pieux efforts, VI, 238, 239.
- Saillant** (François-Ignace de Baglion de), évêque de Poitiers. Sa translation du siège de Tréguier sur celui de Poitiers par Louis XIV; il administre huit ans ce diocèse avant de recevoir ses bulles de Rome; détails historiques sur sa nomination, VIII, 436, 437.

- Saillant** (Pierre de), ancien vicaire général de Poitiers, évêque de Mende, VII, 533.
- Sainctes** (Claude de), évêque d'Évreux. Il demande à Notre-Dame de Chartres l'aptitude de pouvoir apprendre la science théologique; il est exaucé; il devient docteur de Navarre, évêque d'Évreux, et il est député au concile de Trente, VI, 540.
- Saint-Aulaire** (Martial Beaupoil de), évêque de Poitiers. Il bâtit le séminaire de Saint-Charles, V, 336; il confesse généreusement la foi, refuse de prêter serment à la constitution civile du clergé, et meurt en exil, II, 559; VI, 572; il laisse un volume d'instructions concernant les sujets des conférences ecclésiastiques, I, 186.
- Saint-Belin** (Geoffroy de), évêque de Poitiers, II, 538; VIII, 244.
- Saint-Cyran** (l'abbé de), grand-vicaire de Poitiers. Il commence à introduire le venin de ses erreurs dans cette ville, II, 538.
- Saint-Gabriel** (Frères de), directeurs de la maison des sourds-muets à Poitiers, III, 332, 343.
- Saint-Sauveur** (Sylvestre de Bragouse de). Napoléon I^{er} le nomme à l'évêché de Poitiers, il administre le diocèse à titre de délégué du chapitre; détails sur son administration, VIII, 138 et suiv.
- Saint-Sulpice** (société de). Témoignages d'estime et de confiance donnés à cette société par les pères du concile de La Rochelle, II, 442, 443; par l'évêque de Poitiers, II, 326; IV, 444; combien la compagnie a été de tout temps dévote à Notre-Dame de Chartres, II, 289; III, 489; il serait injuste de la rendre responsable des erreurs contenues dans le livre *du Droit coutumier* de l'Église gallicane, II, 325, 326; réfutation d'un livre concernant les constitutions des carmélites de France, composé par un membre de la société de Saint-Sulpice, VII, 606 et suiv. Voir Olier.
- Sainteté**. C'est plus que la vertu humaine, que le devoir naturel, c'est l'observation de la loi révélée, la vie de la foi et de la grâce; erreurs de la philosophie moderne sur la sainteté, II, 366; l'Église ne proclame la sainteté qu'après avoir constaté l'héroïsme dans la pratique des vertus théologiques, cardinales et morales, III, 669.
- Saints**. Homélie sur l'abrègement des épreuves par les prières des saints (décembre 1871), VII, 340 et suiv.; homélie prononcée en la fête de tous les saints sur l'urgence du secours divin imploré par les prières publiques, VIII, 8 et suiv.; homélie prononcée le jour de la Toussaint sur l'identification de Jésus-Christ et des élus dans le mystère de la prédestination éternelle, VIII, 222 et suiv.; la création préparatif du grand ouvrage dont la gloire des saints devait être le dernier accomplissement, 225; grandeur de leur bonheur dans le ciel; leur nature restera elle-même, avec ses énergies propres et ses facultés natives, V, 147, 148.

Au pape seul appartient le droit de proclamer les saints dans l'Église, V, 471 et suiv. ; VI, 75, 76 ; Jésus-Christ continue dans son Église, par la doctrine et la vie des saints, ce qu'il a fait par lui-même, par sa doctrine et sa vie, III, 678 ; augmentation progressive de la gloire des saints dans le ciel, correspondant à leur influence prolongée sur la terre, IV, 36, 37 ; les œuvres satisfaites surabondantes pour payer leurs dettes font partie du trésor des indulgences, I, 273 ; III, 73 et suiv. ; exposition de la doctrine de la communion des saints, 84 et suiv. ; si les saints n'apparaissent pas fortuitement sur la terre, ce n'est pas non plus le hasard, mais la volonté de Dieu qui détermine l'époque de leur glorification, 444 ; les saints nouvellement canonisés sont mus à prier davantage pour nous ; la canonisation est une récompense de leurs travaux. V. 474, 475.

Du culte religieux et public rendu aux saints, VII, 388 ; il est pour eux la première résurrection dont parle l'Apocalypse, 388, 389 ; être saint, c'est avant tout être séparé, 394 ; la puissance départie aux saints se rapporte surtout aux vertus dans lesquelles chacun d'eux a excellé, 404 ; ils ne font qu'un avec Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ils en sont l'image en ce monde ; ils auront son royaume en l'autre, VIII 222 ; tout est fait pour eux ; mais ils sont faits pour Dieu, vers qui tout tend comme à son dernier terme ; leur rôle est d'élever jusqu'à lui tout le reste de la création, 223 ; ils sont cohéritiers et membres de Jésus-Christ, 225 et suiv. ; noblesse de ce double titre, 228 ; influence d'un saint sur toute une époque, III, 678 ; les saints sont la fleur de la terre la fleur de l'humanité, IV. 52 ; un saint remet une vérité en crédit, la venge, etc., III, 679 ; le royaume de France, fondé et agrandi par le culte des saints, durera autant que ses fondements resteront posés sur ce culte, II, 577 ; condamnation des erreurs de Jean Revnaud sur l'état des élus dans le ciel, par le concile provincial de Périgueux, III, 232 et suiv. Voir Canonisation, Saint§.

Saint-Siège. Voir Papauté, Pouvoir temporel, Rome.

Saisset. Il dit que, parmi les docteurs du christianisme, saint Augustin est de tous le plus philosophe, II, 388.

Saivet (Frédéric), évêque de Mende. Allocution prononcée à la suite de sa consécration épiscopale, dans l'église cathédrale de Poitiers, VII, 528 et suiv.

Sales (Grimoard de), évêque de Poitiers, frère de saint Gérard de Sales, membre de la noble famille qui devait plus tard donner saint François de Sales, II, 554.

Salisbury, Sarisberi (Jean de), évêque de Chartres, VI, 274, 275.
Il loue la franchise des Poitevins, 267.

Salles d'Asile. Bénédiction de la salle d'asile du faubourg de la Cueilie-Mirebalaise à Poitiers ; allocution, I, 514 ; règles de

- prudence tracées par le concile de Bordeaux pour la conservation de la foi et des mœurs des enfants ainsi rapprochés, 518 ; les exercices mimiques trop fréquents peuvent être nuisibles aux enfants, émousser la vraie sensibilité de l'âme, 549.
- Salut.** Le salut n'est pas l'œuvre du hasard ; il procède de la grâce conférée librement et de notre concours donné librement, III, 464, 465 ; dans l'ordre du salut, chacun fait pour soi, les omissions et les négligences d'autrui ne nous dispensent pas de nos devoirs, I, 44 ; la science du salut est la seule nécessaire, la seule qui complète toute autre science, VI, 509 ; ce qu'il faut penser du salut de ceux qui vivent hors de l'Église catholique, II, 407 et suiv. ; la plus haute dignité, et le plus noble emploi sur la terre, c'est d'être voué par état au salut des âmes, I, 508.
- Salvert,** diocèse de Poitiers. Consécration de l'église des sœurs de Sainte-Philomène, allocution, V, 594 et suiv.
- Samedi** (abstinence). Voir Abstinence.
- Samoyault** (P.), vicaire général de Poitiers, VI, 289, 290. Lettre au clergé donnant communication d'un bref du pape en réponse aux adresses envoyées par les prêtres du diocèse, durant la tenue du concile du Vatican, 587 et suiv.
- Santini** (Louis), chanoine régulier de Latran. Il préside à l'installation des religieux de son ordre à Beauchêne, VII, 454, 452.
- Satan.** Le dogme de satan ne peut pas être nié sans donner un démenti à Dieu et rendre inexplicable la méchanceté de l'homme, V, 414 ; ravages qu'il cause dans une âme où il rentre après en avoir été chassé, 415 et suiv. ; ruines qu'il fait dans le monde, dans les sociétés, etc. ; sa haine contre la matière surnaturalisée par l'incarnation du Verbe, et par les sacrements dont elle est un élément constitutif, IV, 490, 494 ; il est le père du naturalisme, il refusa de se prosterner devant une nature inférieure à la sienne, se retranchant dans le droit et l'exigence de l'ordre naturel, V, 43, 44, 466 ; VIII, 59 ; ce ne fut pas le Dieu du ciel qu'il refusa d'adorer, mais le Dieu incarné : développement de cette doctrine d'après les Pères et les théologiens, 44 et suiv. ; saint Augustin explique ces paroles de saint Jean : *Et ligavit eum per mille annos* (Apoc. xx, 2), et montre pourquoi le démon n'est jamais lié d'une manière absolue pendant la vie de l'Église militante, et pourquoi il sera délié pour un temps à la fin du monde, IV, 594, 592 ; exposition des versets 24-27 du onzième chapitre de saint Luc : *Cum immundus spiritus exierit de homine*, etc., V, 413 et suiv. ; explication de la seconde tentation de Jésus-Christ dans le désert, III, 599 et suiv. ; Notre-Seigneur nous enseigne par son exemple comment nous devons nous conduire envers ce tentateur des hommes, VIII, 24 ; pouvoir des exorcistes sur les

- démons, II, 340, 344 ; saint Martin modèle de renoncement à l'esprit et aux œuvres de satan, III, 283 ; le concile d'Alexandrie condamne les origénistes qui enseignaient la réhabilitation des démons, III, 232 ; doctrine de l'Église sur l'éternité des peines des démons, exposée par le concile de Périgueux, 230 et suiv. ; les philosophes naturalistes de nos jours se font les panégyristes de satan, II, 406.
- Satisfactions.** C'est une monnaie qui ne vaut que pour acquitter, III, 72 ; le pécheur réconcilié doit encore à la justice divine d'amples satisfactions exigibles dans ce monde ou dans l'autre, I, 272 ; les œuvres satisfactoires des âmes en état de grâce, appelées des œuvres rédemptrices, III, 84 ; nature de ces œuvres expiatoires, 82 et suiv. ; satisfactions de Jésus-Christ, de Marie et des Saints. *Voir* Indulgence, Œuvres satisfactoires.
- Saussay** (André du). Il constaté que la splendeur de la nation française a été toujours amoindrie quand le culte des saints s'est ralenti, III, 303.
- Sauterelles.** Dieu s'en est servi dans l'ancien Testament pour châtier son peuple, V, 563 ; l'Afrique atteinte du même fléau avant le christianisme, 564 ; ravages causés de nos jours en Algérie par les sauterelles, 565, 566 ; application aux fausses doctrines de notre époque de ce que dit saint Jean de l'invasion d'une nature particulière de sauterelles à la fin du monde, 568, 569.
- Sauveur.** Homélie prêchée, le jour de Noël, sur l'unique et véritable Sauveur, I, 454 et suiv. ; combien le monde avait besoin d'un Sauveur, état du genre humain avant sa naissance, 452. *Voir* Jésus-Christ.
- Savigny-l'Évêcau.** Ancienne maison de campagne des évêques de Poitiers, donnée aux pontifes de la religion chrétienne, en vertu des décrets des empereurs, II, 424.
- Savin** (saint), moine de Ligé, II, 74.
- Savinien** (saint), apôtre de Sens, IV, 84.
- Scandale.** Ce qu'on doit entendre par la nécessité du scandale dont parle Jésus-Christ ; nécessité de fait et non de droit, V, 223 ; de toutes les épreuves qu'il plaît à Dieu d'envoyer à son Église, il n'en est pas de plus amère que le scandale des prêtres, IV, 269.
- Schisme.** La plus terrible accusation contre le schisme, ce sont les supplices atroces que ses ministres ont fait subir aux prêtres de Jésus-Christ, II, 259, 264. *Voir* Russie.
- Science.** Combien elle est inutile si elle n'est pas jointe à l'étude de la religion chrétienne, VI, 527 ; il ne peut y avoir de contradiction entre les vérités révélées et les données de la science, VII, 246, 247 ; pour donner plus d'éclat et d'autorité aux études sacrées, la province de Bordeaux rétablit les épreuves des

vieilles écoles théologiques, II, 447; quel usage saint Thomas d'Aquin faisait des sciences profanes, VIII, 403; quelle est la part du surnaturel dans la science, VI, 234.

Scolastique. La canonisation de saint Bonaventure est devenue en quelque sorte, dans la bouche des papes, la canonisation de la scolastique, VIII, 463.

Secte. L'esprit de secte est éminemment opiniâtre; les défenseurs de la vérité doivent le combattre sans cesse; exemple de saint Augustin contre les Donatistes, VIII, 83, 84.

Sécularisation. Le principe de la sécularisation étant admis sans réserve, la conformité des lois et des institutions à la doctrine évangélique sera altérée en fait, V, 200; les naturalistes veulent séculariser l'enseignement de l'État, 47; les gouvernements se déclarent sécularisés, IV, 2.

Segora. Station romaine dans le Poitou, VI, 344.

Segretain (Pierre-Théophile), architecte des Deux-Sèvres. Son éloge, ses soins à former, à développer le talent des ouvriers intelligents; il construit l'église de Saint-Hilaire de Niort, VI, 197 et suiv.; celle de Saint-André, VIII, 214.

Séjur (Mgr de) Lettre de félicitation à ce prélat sur les résultats importants obtenus par l'association de Saint-François-de-Sales, dont il est président, IV, 442, 443; services rendus par lui au diocèse de Poitiers, VII, 411.

Sem et Japhet. Destinée de leurs descendants dans le monde; la race sémitique inaugure la première le véritable culte, et voit se produire au milieu d'elle de grands événements sur lesquels est fondée la religion; celle de Japhet devait posséder le siège principal de l'Église dans la nouvelle alliance, II, 479, 480; Sem a été d'abord à la tête du monde, et soumis ensuite par les armes de Japhet; Rome devient le centre du monde politique, et bientôt après le centre de l'Église, 493; la postérité de Sem a toujours été avare de ses avantages; Rome, la descendante de Japhet, n'a pas ce caractère, elle est catholique, 496; le caractère des descendants de Seth et de Sem était de s'occuper du culte du Seigneur; ils laissaient la postérité de Caïn s'occuper des inventions; ainsi fait l'Église, elle abandonne les inventions aux enfants du monde, sans les blâmer toutefois, n'adoptant pour elle que celles qui sont bonnes, 522, 523.

Séminaires. Lettre pastorale concernant l'œuvre des séminaires, I, 504 et suiv.; aucun des enfants de l'Église, comme membre de la société chrétienne, ne doit refuser de concourir à l'entretien des séminaires, 510; combien sont utiles au recrutement et à l'entretien des séminaires les quêtes annuelles, V, 538, 539; les conciles particuliers ont enrichi nos Églises d'utiles institutions, décrétées par le concile de Trente, à la tête desquelles il faut placer les séminaires, I, 214; VI, 544; supériorité pratique du

- cours de philosophie dans les séminaires sur les écoles séculières, III, 282; œuvres diverses qui exigent l'augmentation du nombre des prêtres, I, 503, 504; la noblesse et la bourgeoisie doivent contribuer à l'œuvre des séminaires, soit en donnant leurs enfants, soit en fournissant les moyens d'entretien, 505 et suiv.; obligation pour les élèves de s'adonner à l'acquisition de la vertu et de la science; regrets pour l'avenir de n'avoir pas utilisé les années du séminaire, témoignage de Bossuet, II, 482 et suiv.; séminaire français à Rome, sa fondation, fruits qu'il est appelé à produire, IV, 32. Séminaires de Poitiers : voir Poitiers.
- Sensualisme.** Image vraie et saisissante sous laquelle les livres saints nous décrivent la guerre que Dieu a déclarée au sensualisme, I, 237.
- Sepher.** La vingtième station des enfants d'Israël fut la station de Sepher, qui signifie le son de la trompette, le signe du combat, VI, 477.
- Service funèbre.** Allocution prononcée dans la conférence ecclésiastique supérieure de la ville épiscopale, au sujet d'un service funèbre célébré précédemment dans l'église de Sainte-Radegonde, IV, 333 et suiv.
- Serviteurs.** Ils sont tenus à remplir leurs devoirs selon l'esprit de la perfection chrétienne; à servir avec foi, amour et fidélité, etc., I, 294 et suiv.
- Sèze** (Casimir de), président de la cour de Poitiers, III, 334.
- Sibour** (Mgr), archevêque de Paris, II, 289; IV, 474. Il publie un mandement explicatif d'un décret du concile de Paris concernant l'intervention du clergé dans la politique; ses démêlés avec l'évêque de Chartres au sujet de ce mandement, II, 324, 322, 323; sa mort, 594; III, 44.
- Sicard** (l'abbé). Son dévouement pour l'œuvre des sourds-muets, III, 343.
- Siècle.** Notre siècle dépeint dans ce passage des livres saints: *Unus ædificans, et unus destruens... unus orans, et unus maledicens* (Eccli. xxxiv, 28, 29); développement de ce texte sacré appliqué aux hommes de notre temps, VII, 58 et suiv.; ils ne veulent pas du salut qui nous viendrait de Jésus, ils préfèrent périr plutôt que de devoir leur salut à Dieu, 73; notre génération déclare que son mérite, c'est d'avoir créé cette pondération de toutes choses qui assure la stabilité des pouvoirs, 75, 76; il y a dans notre siècle une élite d'hommes qui ont mis leur espoir en Dieu, et regardent le christianisme comme le seul remède à nos maux, 77, 78. Voir Société.
- Siège Apostolique.** Voir Rome.
- Signes.** Ils ont reçu une singulière glorification dans l'ordre surnaturel; le signe doit intervenir dans la confection des sacre-

- ments; il est l'organe de la prédication pour les sourds-muets, III, 344.
- Silence.** La théorie du silence à l'égard des partisans des mauvaises doctrines n'a pour elle ni l'autorité, ni l'exemple de l'Église, V, 52.
- Sillé** (Robert de), époux de la baronne Jeanne-Marie de Maillé. Il est blessé et fait prisonnier à la bataille de Poitiers, VII, 394.
- Simon** (Jules). Réfutation de ses erreurs sur la foi, la révélation, la grâce, contenues dans son livre *du Devoir*, II, 375 et suiv. ; dans son livre de *la Religion naturelle*, III, 162, 179, 480, 245 et suiv., 237, 285 ; et dans celui de *la Liberté de conscience* condamné par un décret de la congrégation de l'Index, 246 (note).
- Sixte IV**, pape, IV, 554 ; VII, 423.
- Sixte-Quint**, pape, II, 434 ; V, 580.
- Soave**, FRA PAOLO (Pierre), auteur d'une histoire falsifiée du concile de Trente, VI, 436.
- Socialisme.** Il est la conséquence ultérieure du naturalisme, VII, 196 ; en dehors du christianisme et de la charité qu'il prêche, on court de mille manières à l'abîme du socialisme, II, 96 ; la crise socialiste de nos temps a prouvé que le christianisme est le rempart de la famille et de la propriété, 468, 469 ; en voulant échapper à la théocratie imaginaire de l'Église, on tombe dans le socialisme, ou le règne du peuple, III, 546 ; l'inégalité des hommes sur la terre est inévitable ; la distance entre le pauvre et le riche existera toujours, I, 44 et suiv. ; doctrine de l'Église sur la propriété ; sa conduite pratique ; le pouvoir civil demande son secours, 326 et suiv. ; par la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception le saint-siège a répudié le socialisme ; exposition des preuves de cette assertion, II, 226 et suiv. ; par le mépris des prérogatives de l'Église et la confiscation sacrilège de ses propriétés, les gouvernements préparent la sanction logique du socialisme et de ses suites, II, 459, 350 et suiv. *Voir* Propriété, Révolution.
- Société.** Les devoirs des sociétés envers Dieu sont spécialement exposés dans plusieurs homélies du septième volume, 48 et suiv., 74 et suiv., 285 et suiv., 309 et suiv. ; instruction pastorale sur les malheurs de la France, 94 et suiv. ; entretiens avec le clergé, 257 et suiv. ; passages des instructions pastorales de Mgr Fayet, évêque d'Orléans, sur les vrais principes touchant les devoirs de la société publique envers Dieu, VIII, 84 et suiv. ; affaiblissement de la notion de Dieu dans la société, 207 ; dire que Jésus-Christ est le Dieu des individus, et n'est pas le Dieu des sociétés, c'est dire qu'il n'est pas Dieu, VI, 434 ; la société sans Christ, l'État sans Dieu, VII, 260 ; en créant les nations et en les soumettant, à des rois, Dieu n'a pas renoncé à ses droits sur les sociétés VII, 537 et suiv. ; il faut que tout genou fléchisse devant le Christ,

aussi bien les sociétés et les hommes publics que les particuliers, VIII, 64 ; devoirs de la société sur ce point ; combien la société moderne y est infidèle, 83 et suiv. ; l'impiété sociale, sous quelque nom qu'elle se désigne, est le grand crime de notre époque, VIII, 2 et suiv., 100 et suiv., 615 ; conséquences de l'union déifique dans toute la race humaine sous le rapport social, IV, 470 et suiv. ; Jésus-Christ a enrichi le monde social et politique de biens meilleurs que ceux que possédaient les sociétés païennes, 588.

La loi de toute société humaine, c'est la religion, c'est Dieu ; de nos jours les pouvoirs publics ont divorcé avec Dieu, I, 84 et suiv. ; ce divorce donné par saint Paul comme un signe précurseur de l'antechrist, III, 527 ; VI, 573 ; il rend de plus en plus impossible le concours des hommes de bien, 572 ; la loi moderne ignore Dieu, elle sera à son tour ignorée de Dieu, V, 476 et suiv. ; maux qui résultent de la révolte ouverte de la société contre Dieu, VI, 208 et suiv. ; VII, 484 ; nécessité pour la société de revenir à Dieu sincèrement, pratiquement, entièrement, seul moyen de moraliser les peuples, I, 454 et suiv. ; sort du prisonnier rendu à la liberté, au milieu de la société sans religion, 447 et suiv. ; ce qui caractérise notre époque, c'est que le monde a été séparé par une opposition plus tranchée qu'à d'autres temps en deux partis, celui de Dieu et celui de l'homme, I, 97 et suiv. ; pour éviter cet entraînement il ne faut plus se contenter d'expédients, il faut en revenir aux principes, établir la société sur Dieu, combattre partout la substitution sacrilège de l'homme à Dieu, 402 et suiv. ; influence du prêtre pour la transformation de la société ; c'est dans le détail qu'il faut régénérer les hommes ; la société est un miroir qui réfléchit l'esprit des particuliers, des maisons, des cités ; en replaçant Jésus-Christ dans les cœurs, l'ordre social ne restera pas athée, 446, 447.

Les lois qui obligent l'homme comme créature de Dieu et comme être social sont méprisées et foulées aux pieds, II, 83 ; si les malheurs succèdent aux malheurs, c'est que ceux qui sont préposés à la société afin de l'éclairer, les privilèges de la fortune, du savoir et de la naissance se sont constitués en grand nombre en révolte contre Dieu, 84 et suiv. ; l'esprit chrétien étant chassé du pouvoir, des institutions et des lois, le sort des nations est sans cesse compromis, III, 284, 282, 294, 295 ; dire que l'État doit être laïque pour n'être pas théocratique, c'est refuser à Dieu la créance qui lui est due pour la donner à ses ennemis, 514 et suiv. ; VIII, 84 ; ce que deviendrait une nation qui cesserait d'être entièrement chrétienne, le despotisme y régnerait avec le servilisme, III, 656 : car tout ce qui affaiblit la religion ne tarde pas à affaiblir la société, II, 596.

Portrait de notre siècle : il y a des individus chrétiens, mais il n'y a plus de société chrétienne, on ne veut plus du règne de

Dieu; la défaillance est partout, V, 4, 5; VI, 509, 576, 577; mais en rejetant le joug légitime et glorieux de Dieu, les sociétés deviennent la proie de toutes les ambitions, V, 54; leur éloignement de Dieu les entraîne dans l'aveuglement et dans toutes sortes de calamités, VII, 48; exemple de la France: les malheurs l'ont laissée tout entière aux idées révolutionnaires, 63 et suiv.; il est même des hommes qui préféreraient la ruine à l'intervention de Dieu, pour ne pas lui devoir l'amour et la reconnaissance, 74; impuissance de la prière à sauver une nation ainsi résolue à se passer de Dieu, VIII, 28, 29; la loi de la nouvelle alliance étant une loi d'humilité, il faut que toute nation qui ne veut pas de maître soit punie par la révolution, 48 et suiv.; les théologiens enseignent que les sociétés sont tenues, en tant que sociétés, de chercher la vérité et de s'y conformer sous peine d'un châtement divin, II, 514; V, 475 et suiv.

Rapports de l'Église avec la société; erreurs des chrétiens qui voudraient émanciper les sociétés des lois de l'Église, V, 472, 473; entretien avec le clergé sur l'état actuel des intérêts de la société et de l'Église, VI, 208 et suiv.; l'accord parfait du sacerdoce et de l'empire est le droit commun et l'état normal des sociétés chrétiennes, II, 32; en dehors de la tradition de l'Église, il ne reste aux sociétés humaines ni doctrine précise, ni moralité définie, ni but déterminé, V, 383; le principal rapport de l'Église avec la société, c'est celui d'une mère avec ses enfants, I, 439 et suiv.; l'Église est une société spirituelle chargée de procurer le bien de la société temporelle qui lui est nécessaire et sur laquelle elle exerce son action, elle a été toujours fidèle à sa mission, 205 et suiv.; elle n'a jamais cessé de faire respecter le pouvoir civil; celui-ci ne peut donc avoir rien contre elle, 472; cependant il rejette la direction doctrinale de l'Église, V, 484; ce que devient une société qui se pose politiquement en dehors de Jésus-Christ et de son Église, VII, 290.

Il est impossible que l'Église ne se mêle pas de politique, raisons de son immixtion dans les questions sociales, IV, 244 et suiv.; d'ailleurs les gouvernements, quels qu'ils soient, s'affermis- sent au lieu de s'ébranler en s'appuyant sur l'Église, 249; la société est toujours forcée d'en revenir à l'Église, V, 304; l'Église est cette ville d'Abéla, reconnue pour dire toujours la vérité dans Israël; la société repousse aujourd'hui son arbitrage, 304 et suiv.; l'Église est ici-bas la personnification de la sagesse éternelle; sa conviction est arrêtée sur la valeur de certains axiomes des sociétés modernes; sa conduite à cet égard, IV, 428 et suiv.

La cité du monde cherche les biens temporels, la cité de Dieu cherche les biens futurs, V, 322 et suiv.; peinture des vices qui régnaient dans les sociétés païennes, tracée dans les livres saints; les menaces des prophètes aux peuples anciens ne sont

pas sans application aux peuples modernes, 330 et suiv. ; l'Évangile nous a donné les meilleurs principes sociaux, autrement il ne serait pas divin, IV, 588 ; saint Paul enseigne que les œuvres sociales de zèle et de charité doivent être faites par des hommes de foi, raison de cette doctrine, VII, 414 et suiv. ; dans l'allocution pontificale du 18 mars 1874, Pie IX proclame des règles de la vie privée et de la vie publique ; des règles de moralité sociale et politique, IV, 498 et suiv. ; l'esprit chrétien n'existe plus dans les sociétés modernes, III, 498 et suiv. ; la diminution des vérités est un grand malheur pour les sociétés, 259 ; la société d'autrefois et la société d'aujourd'hui sous le rapport de la vie chrétienne, 629, 630 ; la paix matérielle nécessaire pour l'organisation chrétienne des sociétés, témoignage de saint Augustin, V, 322 et suiv. ; la religion sans mélange est le meilleur moyen de sauver les sociétés, III, 260.

Le concile de Trente veut faire des lois pour l'intérêt public des nations, les politiques du temps s'y opposent, VI, 570 ; le concile du Vatican ne peut demeurer étranger à ce qui est le crime capital de ce siècle, la prétention de soustraire la société publique à la loi de Dieu, VI, 433 ; VII, 3 et suiv. ; il posera les principes essentiels qui doivent servir de base aux relations régulières de la société humaine avec l'Église divinement fondée par Jésus-Christ, VI, 433, 434 ; VII, 8, 9.

La société moderne envahie par le naturalisme ; cet envahissement a été jusqu'à faire mettre en doute s'il fallait ou non conserver la religion dans la société, I, 40, 41 ; le naturalisme demande sans cesse des concessions, l'Église ne s'y prête qu'autant qu'elle le juge plus utile à la société chrétienne, III, 359, 527 ; il affaiblit le christianisme, il contrôle les enseignements de l'Église adressés aux sociétés, 294, 295 ; il a pénétré dans les familles, dans toutes les conditions, 629, 630 ; différentes sortes de naturalisme, le plus mitigé est encore un poison pour les peuples, V, 46 ; mais le naturalisme qui compte un plus grand nombre de partisans, c'est celui qui assure un certain ordre social en sacrifiant les droits de Dieu, 51 ; la société contemporaine est un exemple de ce qu'est le spiritualisme en dehors de l'Évangile ; maux qui s'y rencontrent, 161 ; l'erreur naturaliste aspire à devenir la loi des États, le principe modérateur du monde, et refuse à Jésus-Christ en le reconnaissant même pour Dieu, le droit de s'ingérer dans la vie civile des peuples, V, 470 et suiv. ; le journalisme impie proclame la sécularisation absolue des lois, comme le principe de la société émancipée de Dieu et de l'Église, 172 et suiv. ; réfutation de cette fausse doctrine, 175 et suiv. ; le naturalisme est absurde ; mais, pour le chasser des esprits, il faut le mettre hors des institutions, VII, 402 ; tableau de l'état social actuel ; mœurs politiques, habitudes de vie et de langage ; le

- sensualisme pratique domine partout, V, 464, 462; la société moderne comparée à la femme courbée de l'Évangile, VI, 438 et suiv.; elle est devenue depuis soixante ans une Babel où règne la plus étrange confusion des langues, I, 622, 623; application à la société actuelle de l'histoire d'Holopherne, mis à mort par Judith; Béthulie est le peuple chrétien, Nabuchodonosor le génie révolutionnaire, V, 401 et suiv.
- Société de Saint-Vincent-de-Paul.** Discours aux membres de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul pour la clôture de la retraite des vieillards, I, 467 et suiv.; allocution à la réunion générale de la conférence à Poitiers, 495 et suiv.; discours prononcé à la séance générale des conférences à Poitiers, I, 622 et suiv.; discours à la séance générale des conférences à Poitiers pour la formation d'un vestiaire pour la société, II, 486 et suiv.; allocution à la séance d'installation du Conseil central de la société, 245 et suiv.; homélie prononcée en présence des conférences de la circonscription centrale de Poitiers, III, 408 et suiv.; lettre au ministre des cultes à l'occasion d'une circulaire du ministre de l'intérieur concernant la suppression de la société de Saint-Vincent-de-Paul, IV, 318 et suiv.; deux lettres adressées à M. de Persigny sur le même sujet, 508. 520; affaire de la conférence de Lusignan. *Voir* Lusignan.
- Société des Antiquaires de l'Ouest.** *Voir* Antiquaires.
- Sociétés secrètes.** Condamnation des sociétés secrètes, V, 586, 587; Pie IX recommande aux évêques de rappeler aux fidèles les condamnations dont ces sociétés ont été frappées par le saint-siège, VIII, 40; elles sont les sources premières des attaques actuelles contre l'Église; elles sont déclarées détestables et abominables dans l'adresse du clergé de Poitiers au pape, VII, 52; le second empire les reconnaît officiellement, IV, 322, 323.
- Sœurs.** Elles sont les coadjutrices du clergé dans l'instruction et l'éducation des enfants; importance et mérite de cette fonction, V, 364 et suiv.; leur rôle auprès des infirmes, sur les champs de bataille comme dans les hôpitaux, 367 et suiv.; origine des congrégations de vierges consacrées au service des malades; combien leur joie est grande à la vue de l'établissement du culte de sainte Germaine Cousin, II, 422 et suiv.; zèle et dévouement des sœurs pour le salut des âmes; elles sont un sacerdoce pour l'Église et une milice pour l'État, 423 et suiv. *Voir* Larnay, La Puye, Salle d'asile, Torfou.
- Soldat.** Homélie prononcée en la solennité de saint Maurice, patron de la garnison militaire de Poitiers, IV, 40 et suiv.; un régiment est une famille, 43; courage du soldat français et chrétien, 44, 45; différentes sortes de courage; quel est le plus noble et le plus grand, 44, 45, 49; le soldat peut vivre en chrétien s'il le veut, et s'il n'est pas tel, la faute est à sa volonté et non à son état,

- 40**; alliance étroite entre le prêtre et le soldat, 41; le soldat français est chrétien pendant la paix et pendant la guerre, 12; quelle doit être la conduite d'un soldat dans une guerre manifestement injuste, III, 403, 404.
- Soline** (sainte), vierge, née dans le Poitou, martyrisée à Chartres. Son nom devient le premier lien entre les deux Églises de Chartres et de Poitiers, I, 409.
- Solitude**. Avantages de la solitude pour l'étude; les saints docteurs l'ont recherchée, II, 423.
- Sonis** (le général de). Il commande les zouaves pontificaux ou volontaires de l'Ouest dans la journée de Loigny, VII, 326 et suiv.; il est blessé et amputé, 330 et suiv.
- Sorbonne de Paris**. Elle obligeait ses docteurs, sous la foi du serment, à professer la doctrine de l'immaculée conception de Marie, II, 475, 244.
- Soto** (Dominique), dominicain. Il énumère les conditions indispensables pour la licéité de la sécularisation de certaines principautés ecclésiastiques, IV, 444.
- Souffrances**. Nos souffrances ont été surnaturalisées par la passion de Jésus-Christ, V, 446, 447.
- Soulechat** (Denis), fraticelle, IV, 434, 435.
- Sourdis** (François de), cardinal, archevêque de Bordeaux, poitevin. Il préside le concile provincial de 1624, VI, 447, 389.
- Sourds-muets**. Discours en faveur de l'œuvre des sourds-muets, III, 330; misères morales et physiques des sourds-muets, 331; le nombre de ces infortunés est grand dans le diocèse de Poitiers; asile ouvert aux fillés, 332 et suiv.; ils n'ont pas en eux-mêmes une connaissance suffisamment développée des vérités religieuses et morales, 334, 335; leur existence sur la terre est un mystère dont Dieu s'est déclaré lui-même l'auteur dans les livres saints, etc., 336, 337: l'histoire de l'aveugle-né de l'Évangile nous apprend que la manifestation de la gloire de Dieu peut être intéressée à cette infirmité, 358; la vue d'un sourd-muet doit nous porter à une grande reconnaissance envers Dieu, 339, 340; on ne trouve aucune trace de l'éducation des sourds-muets chez les gentils, ni même chez le peuple de Dieu, 340, 344; ce bienfait était réservé à la loi de grâce, à la charité chrétienne; premiers fondateurs de cette œuvre, 344 et suiv.
- Sourdes-muettes**. Discours prononcé à la suite de la consécration de l'église de la maison des sourdes-muettes et des jeunes aveugles de Larnay, VI, 234 et suiv.
- Souveraineté humaine**. Dieu l'honore en l'admettant à fournir à son Église les conditions normales de son développement et de son action ici-bas, IV, 48; le principe de toute souveraineté réside essentiellement en Dieu et non dans le peuple, selon les maximes modernes, VIII, 87. *Voir* Royauté.

Soyer (François), évêque de Luçon, précédemment vicaire général de Poitiers, I, 292; II, 543.

Spectacles. Les spectacles du théâtre excitent les passions du peuple; les spectacles des offices religieux et des magnificences de la nature portent le calme dans l'âme, III, 584.

Spinola (le B. Charles), jésuite. Homélie prononcée dans l'église du Jésus à Poitiers pour la clôture du *Triduum* des fêtes de la béatification du B. Spinola et de ses compagnons martyrs, VI, 244 et suiv.

Spiritualisme. Le spiritualisme qui rejette le surnaturel est supérieur sans doute au matérialisme; mais il ne suffit pas pour plaire à Dieu; faibles produits du spiritualisme, même au point de vue purement humain, V, 455; le christianisme est le seul vrai spiritualisme qui ne peut venir que du Saint-Esprit, 462; la société moderne est un exemple de ce qu'est le spiritualisme en dehors de l'Évangile, 464; les philosophes qui se font un mérite de l'avoir ressuscité trahissent la cause de la morale dans leurs œuvres, II, 399.

Stael (Madame de), VI, 287, 290, 291.

Stahl, professeur à l'université de Berlin. Son sentiment sur le but et les prétentions de la révolution, VII, 88, 89.

Stations dans les églises de Rome. Leur origine, leur organisation régulière, VI, 55; saint Grégoire détermine les basiliques et les cimetières où doivent se faire ces stations quotidiennes du carême, 55; zèle des fidèles à suivre, encore de nos jours, la pratique des stations à Rome, 56; faveurs spirituelles attachées à cet exercice de piété par les papes, surtout par Pie VI et Léon XII, 56, 57.

Statuts synodaux. Leur importance; la législation provinciale doit être pour le prêtre la règle de ses enseignements et de sa conduite, VIII, 239 et suiv.

Strasbourg. La flèche de l'église de Strasbourg et celles de Notre-Dame de Chartres, II, 284, 282.

Suarès. Il enseigne que la qualité de législateur dans l'évêque repose à la fois sur le droit divin et sur le droit humain, III 38; il définit l'indulgence, 75; il dit pourquoi Jésus-Christ a accordé au pape seul le pouvoir de disposer du trésor des indulgences, 91; il enseigne qu'un des principaux ressorts de la gracedivine est dans son opportunité, 464; son sentiment sur l'immunité ecclésiastique, V, 352, 353, 354, 357; sur la dispense des lois de l'Église, VI, 26; sur l'immunité personnelle du pape, VII, 40; il jugeait la vérité de l'immaculée conception définissable, dès que l'Église le croirait expédient, II, 475.

Suétone, II, 494; IV, 252; VI, 7.

Suin, conseiller d'État, rapporteur dans l'affaire du mandement du

22 février 1864 ; réfutation de son rapport, IV, 228 et suiv., 254 et suiv.

Suisse. Ce pays devient le théâtre du plus ignoble despotisme religieux, VIII, 44 ; Pie IX fait l'éloge de la fermeté des évêques de la Suisse à défendre la foi catholique, 36 ; il réprovoque et condamne les lois portées par le gouvernement helvétique contre la foi et la discipline de l'Église ; il déclare excommuniés, *ipso facto*, les prêtres qui accepteraient, selon les dispositions de ces lois, la charge du ministère ecclésiastique, 34, 35.

Sulpice-Sévère, disciple et biographe de saint Martin, I, 232, 476 ; II, 64, 65, 67, 69, 73, 74, 579 ; III, 300, 349, 534, 535 ; VI, 338, 504 ; VII, 88 ; VIII, 414, 497.

Surnaturel (le). Voir *Ordre surnaturel*.

Syllabus ou recueil renfermant les principales erreurs qui sont signalées dans les allocutions consistoriales, encycliques et autres lettres apostoliques de N. S. P. le pape Pie IX. Son opportunité, V, 436 ; les attaques de ses ennemis en sont une preuve, 444 ; son importance, 434 ; il est la règle doctrinale à notre époque, 443. Voir *Encyclique* du 8 décembre 1864.

Symphorien (saint), martyr. Oratoire dédié à ce saint à Faye-l'Abbesse et dans lequel saint Hilaire allait prier, VI, 344.

Synesius. Il fait l'éloge des vieillards, I, 475.

Synodes diocésains (an. 1852-1874) :

Premier synode, 6-8 octobre 1852. Programme : promulgation des décrets du concile provincial de Bordeaux, I, 525 ; récapitulation des questions traitées dans ce synode ; entretien sur la conduite à tenir dans la nouvelle phase politique qui va s'ouvrir, I, 530 et suiv.

Second synode, 8-10 juillet 1855. Programme : promulgation des décrets du concile de La Rochelle ; question des cas réservés et de la visite diocésaine, II, 303 ; homélie prononcée dans la solennité d'ouverture du second synode diocésain et résumé des questions traitées dans ce synode, 306.

Troisième synode, 15-17 septembre 1856. Programme : relation de l'état de l'Église de Poitiers, présentée au pape, et réponse écrite et verbale de la sacrée congrégation ; diverses questions relatives au culte du Saint-Sacrement et de la sainte Croix, dont la solution est demandée par le retour à la liturgie romaine ; des patrons et titulaires des églises ; de l'opportunité de réunir en corps les statuts du diocèse, II, 538 ; entretiens synodaux sur la relation de l'état de l'Église de Poitiers, sur le calendrier et le propre du diocèse, 537 et suiv. ; aperçu sur l'histoire de l'Église de Poitiers, 544 et suiv. ; entretien synodal sur les titulaires et patrons des églises, 568 et suiv.

Quatrième synode, 8 juillet 1857. Programme : promulgation de divers décrets généraux des congrégations romaines, III, 23 ; allocution sur les habitudes de régularité et de respect dans le corps ecclésiastique, 42 et suiv. ; lettre synodale portant communication de plusieurs actes et décrets de l'autorité apostolique, 37 et suiv.

Cinquième synode, 7-10 juillet 1858. Programme : promulgation des décrets du concile de Périgueux ; de la lettre encyclique du pape sur l'excellence du sacrifice de la messe ; seconde lecture des statuts diocésains, III, 267 ; entretiens sur quelques décrets du concile de Périgueux, et sur le saint sacrifice de la messe, 263 et suiv.

Sixième synode, 7 juillet 1859. Programme : promulgation de diverses réponses du saint-siège touchant l'intention des messes pour les fidèles et la distribution des saintes huiles, III, 406 ; entretien au sujet de l'indiction des prières publiques pour la guerre d'Italie, 396.

Septième synode, 9 juillet 1860. Programme : promulgation des décrets du concile provincial d'Agen, IV, 48 ; entretien pour la publication de ces décrets et de quelques actes du siège apostolique, IV, 46 et suiv.

Huitième synode, 8 juillet 1862. Programme : seconde relation de l'état de l'Eglise de Poitiers ; promulgation de quelques constitutions et décrets du saint siège, etc., IV, 460 ; résumé de l'entretien synodal contenant le décret qui promulgue l'allocution pontificale de juin 1862, 457, 462.

Neuvième synode, 25 août 1863. Programme : lecture de la réponse du saint-siège à la seconde relation de l'état de l'Eglise de Poitiers ; promulgation de quelques rescrits émanant de l'autorité pontificale, V, 214 ; entretiens sur divers actes agressifs de la part des autorités civiles, sur la question de l'évêché de Niort, 240 et suiv. ; décret synodal publiant la réponse du saint-siège à la deuxième relation de l'état de l'Eglise de Poitiers, le bref qui accorde la faculté de couronner la statue de Notre-Dame de Poitiers, et le décret apostolique qui proclame la béatification équipollente de la bienheureuse Françoise d'Amboise, 249.

Dixième synode, 11 juillet 1864. Programme, V, 340 ; décret synodal promulguant les lettres apostoliques concernant un nouvel office de l'Immaculée-Conception, et deux brefs adressés à l'archevêque de Munich, 346.

Onzième synode, 10 juillet 1865. Programme, V, 434 ; entretien

suiwi d'un décret synodal portant condamnation d'un livre intitulé : *l'Encyclique et la liberté*, 433 et suiv., 440.

Douzième synode, 23 août 1866. Programme, V, 579 ; entretiens à la suite d'un second voyage *ad limina Apostolorum*, 572, 579 ; décret synodal portant communication du texte de la troisième relation de l'état de l'Eglise de Poitiers, et de la réponse du saint-siège ; de l'approbation du propre du martyrologe du diocèse ; de l'allocution pontificale contre les sociétés secrètes ; de l'érection de la confrérie de Saint-Pierre dans tout le diocèse, 579, 590.

Treizième synode, 23 juillet 1867. Programme, VI, 84 ; entretiens sur les principaux résultats de la réunion de l'épiscopat catholique dans la ville de Rome (juin 1867), 74 ; décret synodal par lequel est recommandée la lecture de deux allocutions du pape aux évêques et aux prêtres réunis à Rome ; du discours des évêques au pape ; de l'instruction de la sainte Inquisition relative au sacrement de pénitence, 104, 402, 403.

Quatorzième synode, juillet 1868. Programme, VI, 220 ; entretiens sur l'état actuel des intérêts de la société et de l'Eglise ; motifs qui portent l'évêque de Poitiers à garder le silence sur le futur concile général, 208, 209, 248 ; résumé des entretiens avec le clergé, notamment sur une question relative à l'administration du sacrement de pénitence, 219, 233 ; décret synodal, 230.

Quinzième synode, 15 juillet 1869. Programme, VI, 423 ; entretiens sur les conditions dans lesquelles semble devoir se tenir le prochain concile œcuménique, 422, 438 ; décret synodal portant publication de plusieurs décrets de la congrégation des rites, et des actes du concile de Poitiers, approuvé par le saint-siège, 438, 439, 440, 444.

Seizième synode, 43-49 juillet 1874. Programme, VII, 262 ; gravité des circonstances présentes, 257 et suiv. ; quelques avertissements particuliers, 263 et suiv. ; publication de divers actes du saint-siège, 268 et suiv. ; réponse du saint-siège à la quatrième relation de l'état de l'Eglise de Poitiers, 274 et suiv. ; décret synodal, 284.

Dix-septième synode, 44-47 septembre 1872. Programme, VII, 424 ; observations relatives à la constitution *Apostolicæ sedis moderationi convenit*, concernant les censures et les réserves apostoliques, 427 ; étude et analyse de cette constitution, 430 ; publication d'une nouvelle feuille des censures et cas réservés, 431 ; lettre du saint-père au cardinal secrétaire d'Etat, à

propos du projet de suppression des ordres religieux à Rome, 432; rappel de la discipline concernant les ondoiements, 434; flétrissure de l'indigne conduite de l'ex-père Hyacinthe, 436 et suiv.; décret synodal, 433.

Dix-huitième synode, 42-46 juillet 1873. Programme, VII, 564; suppression des ordres religieux à Rome, 565; trois brefs pontificaux relatifs au libéralisme catholique, 667; quelques applications pratiques du libéralisme religieux, 572; introduction des représentants des divers cultes dans l'administration des hôpitaux, 573; décret synodal, 578.

Dix-neuvième synode, 8-15 juillet 1874. Programme, VIII, 426; constitution apostolique concernant les vicaires capitulaires et les évêques nommés, 428; lettres apostoliques au sujet de l'invention des corps des saints Ambroise, Gervais et Protais, 444; décret relatif à la fête de saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, 449; réponse du saint-siège à la cinquième relation de l'état de l'Eglise de Poitiers, 452; à propos de la mort de Mgr Xavier de Mérode, 459; résumé de l'allocution prononcée pour la clôture du synode, 462; décret synodal, 450.

Syrie. Mandement qui ordonne une quête pour les chrétiens de la Syrie, IV, 4 et suiv.

T

Tables tournantes. Un décret de la congrégation du saint-office en condamne l'usage; lettre pastorale de l'archevêque de Québec sur les tables tournantes, III, 51 et suiv.

Tacite. Il rapporte que c'était une croyance générale chez les Romains que des hommes partis de la Judée soumettraient l'empire, II, 491.

Taine, auteur des *Philosophes français du XIX^e siècle*. Cet ouvrage peut se résumer dans ces trois mots: scepticisme, matérialisme, athéisme; ses erreurs sur la nature divine condamnées par le concile d'Agen, V, 56; III, 240.

Talmont (le prince de), II, 299, 636.

Tellier (Maurice le), archevêque de Reims. Il constate que les conciles provinciaux tenus en France depuis le concile de Trente ont donné le plus ferme appui à la discipline ecclésiastique, III, 443.

Tempier (saint Guillaume), évêque de Poitiers. Il appartenait à l'ordre des chanoines réguliers; il déploya dans son épiscopat

une grande énergie contre les vexations de la domination tyrannique à laquelle était soumis le diocèse de Poitiers, II, 554, 562, 563.

Temple de Salomon. Ce temple est détruit et rebâti à diverses époques, IV, 74, 75; dédicace du temple de Jérusalem; ce qu'on entend par la dédicace dont il est question dans saint Jean; quelle était la conduite des Juifs le jour de cette fête, 73, 74; on appelait aussi cette fête, la fête des Lumières, 80.

Temps. Puissance du temps sur toutes les œuvres créées, IV, 70, 71.

Tentation de Jésus-Christ dans le désert. Homélie sur la seconde tentation appliquée à la situation faite actuellement au vicaire de Jésus-Christ, III, 597 et suiv.; troisième tentation appliquée à l'état présent de l'Église que ses ennemis voudraient séduire par la promesse de la conservation du pouvoir temporel, 517, 548.

Tertullien, II, 5; III, 486; V, 444. Il dit que les chrétiens prient pour les empereurs, et leur obéissent, II, 515; III, 40: dignité du chrétien, III, 423; il enseigne qu'on ne peut pas être philosophe sans être chrétien, 364; que les poètes et les philosophes païens ont puisé dans les livres saints les vérités qu'on trouve dans leurs écrits, 464, 465; de la justice de Dieu contre les pécheurs, 233; que les païens attribuaient à leurs dieux les biens de la terre que les chrétiens obtenaient du ciel par leurs prières et leurs jeûnes, IV, 245; que c'est nier Dieu que de nier ce qui est essentiel en lui, V, 58; il appelle l'Église catholique, le temple universel de Dieu, V, 90; les persécuteurs de la religion de Jésus-Christ sont les instruments de satan, V, 444; il dit que les chrétiens qui retombent dans le péché satisfont au diable, V, 448.

Théocratie. La théocratie est le gouvernement temporel d'une société humaine par une loi politique divinement révélée et par une autorité politique surnaturellement constituée, III, 544; cette forme de gouvernement n'a existé en droit que chez le peuple juif, et en fait, presque partout, excepté dans les sociétés catholiques, V, 486, 487; pourquoi, depuis la venue de Jésus-Christ, la théocratie légitime ne se trouve nulle part sur la terre, III, 545; en voulant éviter une théocratie imaginaire, les ennemis de l'Église se font les esclaves de la théocratie de César, chef et arbitre de la religion, 542, 546; l'Église est accusée de vouloir rétablir la théocratie, VIII, 6.

Théodoret, évêque de Cyr. Il proclame les prérogatives de l'Église romaine, II, 500, 504.

Théologie. Elle est l'étude de toutes les opérations divines, mais avant tout, l'étude de Dieu lui-même, de l'être divin, etc., V, 84; exhortation au clergé d'étudier la théologie, avantages de cette étude, témoignage de saint Augustin, VII, 242, 243; elle est

la science des conclusions qui se déduisent de principes connus par la foi, VII, 469; combien la connaissance des livres saints est nécessaire à un théologien, 470; sans elle la scolastique n'est plus une théologie, mais une philosophie, 470; qualités d'un vrai et solide théologien, I, 489.

Thérèse (sainte). Homélie prononcée en la fête du 3^e anniversaire séculaire de la réforme du Carmel, IV, 465; tout a été surnaturel dans l'œuvre de cette réforme; obstacles qu'elle rencontrait; travaux de sainte Thérèse; Dieu lui associe de grands et saints personnages; but que la sainte se proposait; succès de la réforme, 466 et suiv.; elle voit le bienheureux Azevedo et ses compagnons s'élever au ciel, tout éclatants de lumière, II, 263; comment M. Cousin parle des extases de sainte Thérèse, II, 367; sa dévotion envers saint Joseph, son zèle à le faire honorer, VII, 65, 128, 129; les carmélites de France sont vraiment ses filles, VII, 615 et suiv.

Theudosie (sainte), martyre, originaire d'Amiens. Son éloge, II, 4 et suiv.; pourquoi notre époque a-t-elle été prédestinée à l'invention du corps de sainte Theudosie? 2; commentaire historique de l'inscription gravée sur le tombeau de la sainte, 4 et suiv.; portrait de la femme française vivant chrétiennement dans le monde; son influence dans la famille, 6 et suiv.; la présence du corps de sainte Theudosie en France doit être un enseignement utile, une leçon nécessaire pour les femmes chrétiennes, 12.

Theurel (Mgr), évêque d'Acanthe, IV, 366, 367.

Thibault (le comte). Il fait faire, dans l'église de Notre-Dame de Chartres, un vitrail représentant l'histoire de sainte Anne, IV, 86.

Thiers. Il écrit pour la défense de la propriété après s'être raillé des défenseurs des biens ecclésiastiques à l'époque de la grande révolution, II, 354; lettre à M. le Président de la République au sujet du projet de loi du gouvernement italien contre les corporations religieuses, VII, 486; à propos de la parole de M. Thiers: *c'est l'Etat qui fait les évêques*, VIII, 112 (note).

Thierry (Augustin). Il reconnaît ses erreurs, II, 347.

Thomas (saint), archevêque de Cantorbéry, II, 282, 554; VIII, 48. Il défend les biens temporels de son Église; Bossuet fait son éloge, III, 560, 564; V, 355.

Thomas (saint), archevêque de Villeneuve. Il dit que Jésus-Christ, en montant au ciel, laissa son école et sa chaire à Marie, non pour gouverner l'Église, mais pour instruire les apôtres, III, 461.

Thomas d'Aquin (saint), VI, 368, 452; VII, 214, 216, 219, 244, 245. Homélie prononcée dans l'église des Frères-Prêcheurs à Poitiers, en la solennité du sixième centenaire de sa mort, VIII, 98 et suiv.; saint Louis le consulte dans ses doutes, 101, 102; on ne saurait s'écarter des lignes principales de ses écrits

sans errer sur la foi ou la morale, 403, 404 ; c'est par la prière qu'il obtient cet esprit de sagesse surnaturelle, 405 ; sa fidélité à suivre et à enseigner la doctrine de saint Augustin, 406, 407 ; il est appelé au concile de Lyon ; sa mort, 99 ; sa vie a été tout entière une vie de travail ; son enseignement semble lui avoir été divinement inspiré, 400 et suiv. ; comment il se servait des sciences profanes, 403 ; il enseigne que le pape seul a le droit de disposer du trésor des indulgences, III, 94 ; qu'il n'est pas requis pour le salut de professer sa foi partout et toujours, mais seulement dans certains cas où l'honneur, l'utilité du prochain le demandent, 446, 447 ; il dit pourquoi l'infidélité est contre nature, 464 ; ce que c'est que l'infidélité positive, 473 ; quelle est la grandeur et la perversité du péché d'infidélité, 480 ; quel est le rôle de la raison dans l'exercice de la foi, 484, 489 ; que le précepte de la sanctification du dimanche découle de la loi naturelle quant à sa substance, 349 ; son sentiment sur la possibilité de l'augmentation de la béatitude essentielle des saints dans le ciel, IV, 37 ; sur le caractère du péché de Satan, V, 44, 45, 44 ; il enseigne que Dieu est tout en toutes choses, en tant qu'il y est comme cause de tout, et non en tant qu'il y est en substance, 69 ; qu'il ne peut trouver hors de lui aucun sujet qui le reçoive, 70 ; que s'il y a des êtres qu'on puisse appeler bons, c'est qu'ils participent à la bonté de Dieu en l'imitant dans une mesure, 76 ; que notre nature n'a aucun rapport avec Dieu, ni quant à l'espèce ni quant au genre, 95 ; qu'elle est cependant potentiellement apte à être épousée ou adoptée par la divinité, 97 ; que s'étant librement détournée de Dieu par le péché, elle est mauvaise par son état, tout en continuant d'être bonne dans son essence, 453 ; il dit que la dime n'est pas un précepte divin de la nouvelle loi, 350 ; que le pape pourrait exiger des ecclésiastiques le même tribut que les prêtres de l'ancienne loi exigeaient des lévites, 552 ; il montre comment, quant à l'adhésion, la foi s'appuie sur une plus grande certitude de la science, VII, 238 ; comment il est impossible qu'une vérité de foi soit jamais contraire aux principes naturellement connus de la raison, 246.

Thomassin, oratorien, III, 503 ; IV, 347, 449 ; V, 421, 422, 441.

Thouars (Henri de). Il accompagne Louis XIII au siège de La Rochelle ; il abjure la religion protestante, II, 299.

Thouars (église du château de). Rétablissement de cette église, affectée au collège Saint-Louis ; discours, II, 296 et suiv.

Thouars (ville de). Inauguration du culte de la bienheureuse Françoise d'Amboise, célébrée dans cette ville, V, 604 et suiv.

Thouvenel, ministre des affaires étrangères. Il dénonce au pape l'homélie prêchée en la solennité de saint Pierre, le 30 juin 1861 ; lettre à ce ministre au sujet de cette dénonciation, IV,

- 374 et suiv. ; protestation du clergé de Poitiers contre la dénonciation de M. Thouvenel, IV, 399.
- Timothée** (saint), évêque d'Éphèse, disciple de saint Paul. Comment doit-on entendre les admonitions qui lui sont adressées au 2^e chapitre de l'Apocalypse, IV, 325, 326 ; réflexions de saint Vincent de Lérins sur les recommandations que lui fait saint Paul de conserver le dépôt de la foi, V, 343 et suiv.
- Titulaires des églises.** Entretien synodal sur les titulaires et les patrons des églises, détails liturgiques et canoniques sur la manière de célébrer la fête des titulaires ; ce qui les distingue des patrons, II, 568 et suiv.
- Tombeau de Jésus-Christ.** Le désir de la conquête de ce glorieux tombeau entraîne des peuples loin de leurs foyers, I, 596 ; tombeaux des saints : dans les temps anciens, on élevait au-dessus de ces tombeaux des monuments splendides, III, 324.
- Torfon.** Consécration de l'église des Sœurs de Sainte-Marie de Torfon ; discours, V, 359.
- Tournely.** Son sentiment sur la pratique du supplément des cérémonies du baptême, I, 540.
- Tours** (église de Saint-Martin de). Mandement qui ordonne une quête pour la reconstruction de cette église, IV, 485 et suiv. Voir **Martin** (saint).
- Tradition.** La parole de Dieu, selon la foi catholique, n'est pas contenue seulement dans les saintes Écritures, mais encore dans la tradition vivante de l'Église, I, 465 ; nécessité de retenir la forme même des saines paroles transmises par la tradition apostolique ; périls que présente à cet égard l'esprit moderne, V, 54 ; les Pères et les docteurs de l'Église ont été les vases vivants de la tradition, I, 466 ; les vérités de la tradition révélée ont le même droit d'être acceptées que les vérités acquises par la tradition naturelle ou de l'éducation, III, 157 ; on trouve dans les catacombes de Rome une des sources les plus importantes de la tradition chrétienne, 67.
- Traditions nationales de la France.** Elles sont conformes aux traditions du reste de la chrétienté sur le maintien du temporel du pape ; témoignage de Bossuet, III, 559.
- Traditionalisme.** Sa condamnation implicite ou indirecte par le concile de Vatican, VII, 245 ; comment on doit entendre la condamnation du traditionalisme, III, 258 (note).
- Trappistes.** Discours prononcé dans la solennité de la bénédiction du premier abbé de la Trappe de Fontgombaud, III, 624 et suiv. ; détails sur le genre de vie des trappistes, 632 et suiv.
- Trémouille** (Jean de la), cardinal. Il fut administrateur perpétuel du diocèse de Poitiers, et consacra l'église collégiale de Notre-Dame du château de Thouars, II, 298 (note).
- Trémouille** (Léopold de la), prince de Talmont, II, 636.

- Frémouille** (Louis de la). Il fut un illustre capitaine sous le règne de Louis XII, II, 299.
- Frente** (concile de). Voir Conciles.
- Tribut**. L'Église a condamné comme hérétiques ceux qui prétendaient que Jésus-Christ était tenu de payer le tribut à César, V, 353 ; le tribut que saint Pierre paie pour lui et pour Jésus-Christ signifiait que sa personnalité était associée à celle du Fils de Dieu, 352, 359.
- Trinité**. Réfutation des erreurs modernes sur ce dogme, V, 82 et suiv. ; le dogme de la trinité chrétienne impose un mystère à notre esprit, mais il lui apporte une lumière incomparable ; confession de ce dogme par saint Hilaire, V, 83 et suiv. ; l'Église fait éclater la confession de la trinité partout dans sa liturgie ; cette confession est nécessaire à l'homme comme une dette de justice, 87 et suiv. ; comment l'adorable Trinité est le type suprême du concile, VI, 403.
- Troplong**, président du Sénat, IV, 576, 577.
- Turgeon** (Pierre-Flavien), archevêque de Québec en Canada. Lettre pastorale sur les tables tournantes, III, 54.

U

- Union**. La force invincible des chrétiens se trouve dans l'union des fidèles avec les pasteurs, et des pasteurs avec leur chef suprême, V, 487.
- Univers**. Tout cet univers n'est qu'une vaste harmonie, qu'une majestueuse sonnerie en l'honneur de Dieu, I, 651.
- Urbain II**, pape, I, 72 ; II, 246, 294 ; III, 508 ; IV, 548. Il consacre les églises des abbayes de Charroux et de Montierneuf, I, 252 ; II, 555.
- Urbain VIII**, pape, II, 570, 575 ; III, 272, 273 ; VII, 423.
- Ursin**, abbé de Ligugé, auteur d'une vie de saint Léger, II, 67, 419.
- Ursins** (Jean-Juvénal des), évêque de Poitiers, II, 557

V

- Vacherot**. Condamnation de ses erreurs sur la nature divine par le concile d'Agen, et extraits de ses œuvres contenues dans les pièces justificatives pour le même concile, V, 56.

- Valère** (Auguste), évêque de Vérone. Il exprime à son clergé sa joie de le voir réuni en synode; il espère être soulagé de ses sollicitudes pastorales par les lumières qu'il recevra de ses prêtres, I, 534.
- Vareilles** (Mgr de la Broue de), évêque de Gap, poitevin, I, 292.
- Vatican** (Concile du). Voir Conciles.
- Vénard** (J.-Théophane), missionnaire apostolique, martyrisé en Cochinchine. Discours prononcé à l'occasion du premier anniversaire de son martyre, IV, 354 et suiv.
- Vendée**. Napoléon I^{er} fait l'éloge de la Vendée; après sa pacification, il désire qu'on envoie les peuples modernes à son école pour apprendre à bien servir leur gouvernement, VI, 286; les Vendéens ont été des héros parce qu'ils se battaient pour leur Dieu; ils défendaient ce Dieu contre la raison humaine révoltée, II, 623 et suiv.; ils imitèrent les Machabées loués par l'Esprit saint lui-même; les anciens Gaulois ne craignaient que la chute du ciel, les Vendéens ne redoutent que la perte du ciel, 630 et suiv.; luttes de la Vendée pour la défense de son territoire et de la papauté, VII, 636, 637, 643. Voir Rochejaquelein (de La).
- Verbe**, Fils de Dieu. Par l'incarnation il ne se sépara pas de Dieu, mais il resta consubstantiel à son Père, etc., III, 77; il ne s'est appelé Emmanuel qu'après son incarnation, VI, 545, 546; Dieu le Père, en concevant éternellement le Verbe, conçoit avec lui et par lui tous ses enfants adoptifs, V, 452; le Verbe a épousé la nature humaine à Nazareth et l'Église au Golgotha, VII, 632. Voir Jésus-Christ.
- Verge** (sainte), honorée dans le diocèse de Poitiers, II, 575.
- Vergier**, assassin de Mgr Sibour, archevêque de Paris, II, 594; réflexions sur son crime dans un entretien avec le clergé, III, 44.
- Vérité**. La vérité catholique grandit dans la lutte, se développe, se précise dans la discussion, II, 340; V, 37; obligation pour les sociétés, comme pour les individus, de chercher la vérité et d'y adhérer, II, 514; à l'apparition d'un saint, les vérités réfléchissent; un saint replace une vérité dans tout son jour, la venge, etc., III, 679; le devoir des ministres de la vérité, c'est de déclarer ce qui est vrai, VI, 576, 577.
- Vertus naturelles**. D'après la doctrine catholique, il n'est pas permis de croire ou d'enseigner que la pratique la plus parfaite de la vertu purement naturelle puisse seule conduire au salut, II, 359, 378 et suiv.; réfutation de la morale naturaliste contenue dans le livre *De devoir*, morale qui n'aboutit qu'à ces vertus dont Bossuet a dit que l'enfer est plein, 375 et suiv.; récriminations d'un libéral catholique et d'un journaliste philosophe contre cet enseignement, 378-379; les vertus naturelles ne sont pas fausses, mais elles n'atteignent pas la récompense éter-

nelle, 360; elles ont une bonté morale et intrinsèque que Dieu récompense par des biens naturels dans les individus et dans les peuples, 381.

Vertus morales. Trop souvent l'affaiblissement de ces vertus s'accroît en proportion des progrès du bien-être et de la fortune publique, I, 34; elles font les âmes honnêtes et les grands caractères, VI, 353.

Vertus humaines et chrétiennes. Les premières, figurées par les eaux de la plaine, et les secondes par les eaux qui descendent des montagnes, et portent l'âme jusqu'au ciel, III, 6.

Vezins de Levezou (Jean-Aimé de), évêque d'Agen, I, 235; V, 4; VI, 463.

Viaduc de la Voise. Discours prononcé à la bénédiction de la première pierre de ce viaduc, pour le passage du chemin de fer, I, 32 et suiv.

Vicari (Mgr), archevêque de Fribourg. Lettre de congratulation sur sa fermeté dans la défense des droits de l'Église, II, 76.

Vicaires capitulaires. Entretiens avec le clergé sur la constitution relative aux vicaires capitulaires et aux évêques nommés ou élus, VIII, 425 et suiv.; prétentions des chapitres de vouloir limiter le temps et la matière de la juridiction, etc.; la législation du saint-siège s'y oppose constamment; bref de Pie VII au vicaire capitulaire de Florence à ce sujet, 429; la constitution *Romanus Pontifex* résout toutes les difficultés sur la question de la nomination des vicaires capitulaires, 428, 430; les chapitres veulent exercer ce droit collectivement ou par députation; le concile de Trente les oblige à nommer un vicaire capitulaire dans les huit jours qui suivent la mort de l'évêque, 428, 429; la pratique de nommer plusieurs vicaires capitulaires n'est pas interdite ni par le concile de Trente ni par la constitution *Romanus Pontifex*; la position des vicaires généraux en France semble demander que cette pratique demeure toierée, 430, 434.

Vicariats. Nécessité d'en augmenter le nombre dans le diocèse de Poitiers, I, 503.

Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne. Ses attentats contre le pouvoir temporel du pape; ses armées envahissent les États pontificaux; Pie IX renouvelle ses sentences d'excommunication portées contre les envahisseurs des biens de l'Église, II, 436, 437; III, 432, 616; IV, 51, 149; VII, 9 et suiv., 458, 273, 274, 282, 283. Voir Piémont.

Vie. Supériorité de la vie de la foi et de la grâce sur celle de la nature; reconnaissance envers nos pères qui nous ont engendrés à cette vie spirituelle, III, 443; la recherche du bien-être et des facultés de la vie matérielle entraîne toujours la décadence morale des peuples, I, 67; la vie de la vertu et du devoir, c'est la

sainte croisade contre les forces de la chair, du monde et de l'enfer, 69.

Viellards. Discours pour la clôture d'une retraite de vieillards, I, 467 et suiv. ; ils doivent être sobres, 469 ; fermes dans la foi, dans l'amour, 471, 472 ; on est vieillard du jour où l'on est pasteur, 227 ; le nom de vieillard est celui du prêtre et du pontife, 474 ; les vieillards doivent donner l'exemple de la pratique de la vertu, 287, 288.

Vieillesse. Eloge de la vieillesse ; extraits des saints Pères sur ses avantages, et en particulier sur ceux de la vieillesse sacerdotale, V, 463 et suiv. ; VI, 382, 383 ; la vieillesse est une majesté auguste ; combien il est douloureux de la voir se déshonorer par l'oubli des lois de la sobriété, I, 469.

Vierges. La discipline de l'Église a varié à l'égard de la clôture des vierges ; elle permet qu'il y en ait sans clôture pour les œuvres de charité, V, 369, 370 ; parabole des dix vierges ; application de cette parabole, II, 479 et suiv. *Voir* Sœurs.

Vieux-catholiques. Pie IX excommunique nommément l'évêque de cette secte schismatique ; le gouvernement prussien les favorise, VIII, 40.

Villecourt (Clément), cardinal, évêque de la Rochelle, I, 235, 392 ; IV, 487 ; VI, 463.

Villemain, II, 377.

Vile Salem, monastère de Fontevault, VIII, 444, 443.

Vincent de Lérins (saint). Il enseigne que l'Église conserve le dépôt de la foi que Dieu lui a confié, sans y ajouter ni le diminuer, II, 206, 209, 248 ; il explique ces paroles de saint Paul : *O Timothee, custodi depositum*, V, 374, 375 ; il montre comment la doctrine chrétienne n'est pas susceptible d'être perfectionnée à l'instar d'un système philosophique ; elle est un dépôt que l'Église a reçu de son divin Époux, VII, 244.

Vincent de Paul (saint), I, 447 ; II, 423, 558 ; V, 369, 380, 546 ; VI, 325, 448, 547. Homélie prononcée à la messe pontificale du second anniversaire séculaire de sa mort, IV, 36 et suiv. ; fondateur de plusieurs institutions, il est le type de toutes les œuvres de charité fondées après sa mort, 38 ; I, 495 ; l'état actuel de l'Église de France, c'est son œuvre se continuant, se développant, IV, 39 ; le Poitou, évangélisé par ses soins et par le clergé élevé par ses disciples pendant un siècle, 40 ; son éloignement pour les erreurs de son temps, zèle à faire rendre par tous obéissance aux jugements du saint-siège apostolique, III, 445, 446. *Voir* Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Virginité. Excellence de la virginité ; sa supériorité sur le mariage, V, 262 et suiv.

Visconti Venosta, ministre du roi du Piémont. Il écrit que le gouvernement piémontais veut laisser au pape, résidant à Rome,

- toutes les prérogatives et les garanties d'un souverain, VII, 44, 42.
- Visitation** (Institut de la). Il a eu la gloire d'avoir été destiné à propager le culte du Sacré-Cœur de Jésus, V, 425, 426 ; lettre à la supérieure de la Visitation d'Annecy, à propos de l'Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, VII, 44 et suiv. ; zèle des Visitandines pour conserver l'esprit de leurs saints fondateurs, 45, 46 ; homélie prononcée dans la solennité de clôture du *Triduum* des fêtes de la bienheureuse Marguerite-Marie, à la Visitation de Poitiers, V, 420 et suiv.
- Visite canonique des églises du diocèse**, I, 577, 578 ; II, 334. Pouvoirs extraordinaires que le concile de Trente donne aux évêques dans ces circonstances, 584 ; *schema* du concile du Vatican sur cette question, VIII, 240, 244 ; un décret synodal règle, pour le diocèse de Poitiers, le mode de la visite des paroisses faite par les archidiaques, archiprêtres, doyens, II, 334 et suiv. ; le but et l'objet de cette visite d'après le pontifical romain, 579 ; visite de l'église cathédrale de Poitiers. Voir Poitiers.
- Vol sacrilège**. Mandement qui ordonne des prières expiatoires à l'occasion d'un vol sacrilège, I, 632 ; homélie à la messe pontificale pour la réparation de ce sacrilège, 635 et suiv.
- Volontaires pontificaux**. Lettre circulaire au clergé du diocèse relative à l'enrôlement pontifical, III, 640 ; autre lettre circulaire aux curés de la ville épiscopale ordonnant des prières pour l'armée pontificale, IV, 44 ; éloge funèbre des volontaires pontificaux morts pour la défense des États de l'Église, IV, 44 ; Pie IX fait leur éloge, VI, 231. Voir Zouaves pontificaux.
- Voltaire**, II, 370 ; III, 246 ; V, 306.
- Voyage ad limina Apostolorum**. Lettre pastorale annonçant ce voyage, II, 428 et suiv. ; homélie pascale au retour d'un voyage ad limina Apostolorum (1873), VII, 504 et suiv.

W

- Wicief**, III, 439 ; IV, 434, 435.
- Wiseman** (le cardinal), archevêque de Westminster, II, 4, 2 ; III, 50, 68.

Z

- Zalinger**, canoniste allemand, III, 433, 446.
- Zèle sacerdotal**. Entretien avec le clergé diocésain sur les qualités du zèle sacerdotal, II, 46 et suiv. Voir Prêtre.

Zénon, empereur. Le pape saint Félix lui écrit qu'il n'y a rien de plus utile aux princes que de laisser l'Église suivre ses lois, II, 349.

Zouaves pontificaux. Exhortation adressée au bataillon de zouaves pontificaux dans l'église de Velletri, V, 554 et suiv. ; éloge de leur courage dans la journée du 2 décembre 1870 à Loigny, VII, 326 et suiv. Voir *Volontaires pontificaux*.

